

Les paysanneries et territoires ruraux face à la globalisation : les limites de l'approche par les régimes agro-alimentaires

Etienne Verhaegen

Promoteur :

Prof. Jean-Philippe Peemans (Université catholique de Louvain)

Jury :

Prof. Isabel Yépez del Castillo (Université catholique de Louvain, présidente du jury)

Prof. Pierre-Joseph Laurent (Université catholique de Louvain)

Prof. Philippe Lebailly (Université de Liège / Gembloux Agro Bio Tech)

Prof Vu Dinh Ton (Université agronomique de Hanoi)

Prof. Jean-Marie Wautelet (Université catholique de Louvain)

Août 2012

TABLE DES MATIERE

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	5
-----------------------------	---

I. INTRODUCTION.....	9
----------------------	---

II. L'APPROCHE PAR LES RÉGIMES AGRO-ALIMENTAIRES : UNE ÉCONOMIE AGRICOLE POLITIQUE	25
--	----

1. INTRODUCTION	25
2. LES RACINES DE L'APPROCHE ET SES FONDEMENTS.....	26
3. LE PREMIER RÉGIME ALIMENTAIRE (1870-1930S)	31
4. LE DEUXIÈME RÉGIME ALIMENTAIRE (1950S-1970S)	31
5. LE TROISIÈME RÉGIME ALIMENTAIRE (PROBABLEMENT ÉMERGENT) (FIN DES ANNÉES 1980 -) ..	33
6. LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DE L'APPROCHE	34
7. CONCLUSION	43

III. LES PAYSANNERIES FACE À L'ORDRE SOCIAL (NÉO-)LIBÉRAL : CONTINUITÉ HISTORIQUE	47
---	----

1. INTRODUCTION.....	47
2. LE PREMIER RÉGIME AGRO-ALIMENTAIRE : LA MISE EN VALEUR DES ESPACES COLONIAUX ..	48
2.1. <i>Les « enclosures » à la révolution industrielle et le modèle économique classique</i>	49
2.2. <i>L'époque coloniale : mobilisation des ressources du Sud</i>	53
2.2.1. Modèle agricole dualiste et première libéralisation des échanges	53
2.2.2. Common Law et Code civil : fondements de la négation des droits locaux	56
2.2.3. Une argumentation environnementaliste déjà bien présente	61
3. LE DEUXIÈME RÉGIME AGRO-ALIMENTAIRE : LE MODÈLE AGRO-INDUSTRIEL GLOBALISÉ	66
3.1. <i>Politiques agricoles protectionnistes et exportatrices au Nord, de « rattrapage de la modernisation » au Sud</i>	66
3.2. <i>Réformes foncières au Sud : poursuite de la politique foncière de patrimonialisation étatique</i> 78	
3.3. <i>Au Nord : émergence du régime agro-industriel (ou fordiste) de production et consommation</i>	83
3.3.1. Le modèle agro-industriel de production	84
3.3.2. Le modèle fordiste de consommation	97
3.4. <i>La montée en puissance du modèle agro-industriel exportateur et sa diffusion à l'échelle du monde</i>	99
3.5. <i>Transformation des régimes alimentaires et intensification des dépendances alimentaires au Sud</i> 114	
4. LE TROISIÈME RÉGIME AGRO-ALIMENTAIRE : « CORPORATE FOOD REGIME »	117
4.1. <i>Renforcement du modèle néo-modernisateur et construction de l'espace global</i>	117
4.1.1. Redéfinition du rôle des Etats et des territoires locaux (Consensus de Washington)	117
4.1.2. Montée des peurs environnementales « globales », néo-malthusianisme et émergence de l'environnementalisme moderne avec ses conséquences en matière de politiques foncières.....	126
4.2. <i>Le rôle de la grande distribution et des acteurs financiers</i>	143
4.3. <i>Land Grabbing, globalisation des investissements et « capitalisme vert » : accélération des enclosures et persistance de l'argumentation « lockienne »</i>	156
4.3.1. Le “lang grabbing”	157
4.3.2. Priorité à l'agriculture ! Et au modèle fermier de modernisation	164
4.3.3. Espaces ruraux et capitalisme vert	183
5. CONCLUSION	200

IV. POLITIQUE FONCIÈRE ET STRATÉGIES PAYSANNES. L'EXEMPLE DE LA ZONE COTONNIÈRE AU BURKINA FASO.....205

1.	INTRODUCTION	205
2.	POLITIQUE FONCIÈRE ET APPROCHE « GESTION DE TERROIRS »	206
2.1.	<i>Législation foncière et stratégies d'anticipation au Burkina</i>	206
2.2.	<i>Programme de gestion de terroir</i>	210
3.	DES STRATÉGIES MULTIPLES D'ÉLARGISSEMENT ET DE SÉCURISATION DES DROITS FONCIERS.	212
4.	RECOMPOSITIONS SOCIALES ET RÉSISTANCES	221
5.	CONCLUSION.....	230

V. PAYSANS ET CONSOMMATEURS À LA RECHERCHE D'UN RÉGIME ALTERNATIF...235

1.	INTRODUCTION.....	235
2.	DES RESISTANCES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES.....	237
2.1.	<i>La Via Campesina, fer de lance de la mobilisation paysanne transnationale</i>	239
2.2.	<i>Au Nord, le mouvement des réseaux agroalimentaires alternatifs (RAAA)</i>	242
3.	LES CONSOM'ACTEURS COMME ACTEURS DE CHANGEMENT	243
3.1.	<i>Quality turn et réseaux agro-alimentaires alternatifs</i>	244
3.2.	<i>Le consommateur comme acteur politique porteur d'un projet</i>	246
4.	LE PAYSAGE DES RÉSEAUX AGRO-ALIMENTAIRES ALTERNATIFS EN BELGIQUE ET CHEZ NOS VOISINS	254
4.1.	<i>Une typologie des pratiques alternatives ?</i>	255
4.2.	<i>La vente directe « conventionnelle »</i>	259
4.3.	<i>Les groupements d'achats alimentaires</i>	262
4.4.	<i>Les communautés d'appui à l'agriculteur</i>	263
4.4.1.	Le mouvement des communautés en appui à l'agriculture dans le monde.....	264
4.4.2.	Un phénomène très récent en Belgique.....	273
4.5.	<i>Des formes élargies d'associations pour une agriculture durable</i>	275
4.5.1.	Une structuration pour une meilleure reconnaissance publique et la recherche de partenariats ...	275
4.5.2.	La certification participative	278
4.5.3.	L'agriculture et l'alimentation, porte d'entrée pour une économie sociale et solidaire et un développement territorial	285
5.	DE LA « NICHE » D'INNOVATION AU CHANGEMENT DE RÉGIME : LE POTENTIEL TRANSFORMATIF DES RAAA EN DÉBAT	289
5.1.	<i>A la recherche d'une véritable dimension alternative</i>	289
5.1.1.	La construction de l'alternatif face à la conventionalisation	290
5.1.2.	Marchés alternatifs et alternatives au marché.....	294
5.2.	<i>Le scénario de la cohabitation</i>	309
5.3.	<i>Le scénario d'une transformation progressive</i>	311
5.3.1.	Petits pas pragmatiques, <i>food democracy</i> et théorie de la transition (écologique).....	312
5.3.2.	Les RAAAS : noyaux d'un nouveau développement rural	322
5.4.	<i>Le scénario du néolibéralisme renforcé</i>	325
5.4.1.	Sortir du conventionnel est d'abord difficile pour les producteurs.....	325
5.4.2.	Le localisme, une valeur ... commerciale	329
5.4.3.	L'« encastrement » : une question de degré et parfois d'illusion	332
5.4.4.	Quand résistance rime avec défense territoriale et identitaire	335
5.4.5.	Résister, mais pour quoi et surtout pour qui ?	341
5.5.	<i>En guise de conclusion : les lacunes des analyses institutionnelles et empiriques</i>	346
6.	LES ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIENCES BELGES	348
6.1.	<i>Les coproductions consommateurs-producteurs</i>	349
6.2.	<i>Une structuration et des alliances en mouvement</i>	355
7.	CONCLUSION.....	365

VI. CONCLUSION373

BIBLIOGRAPHIE387

Remerciements

Ce travail doit beaucoup à mon promoteur, le prof. Jean-Philippe Peemans. D'abord parce la perspective de l'avoir pour promoteur de thèse a constitué un élément important dans ma décision d'entreprendre ce travail. Ensuite pour son remarquable encadrement lors de la réalisation de celui-ci. Il a notamment su donner des impulsions et des recadrages cruciaux aux moments importants.

C'est aussi l'occasion de remercier tous les membres de mon jury, non seulement pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail mais aussi et surtout pour leurs multiples appuis et leur confiance qu'ils m'ont accordés au cours de mon parcours de chercheur et enseignant à l'université.

Merci aussi à toutes les personnes qui ont apporté une aide précieuse lors de la finalisation du document et la préparation de la défense : Laura Silva Castaneda, Marie-Henriette Boreux, Pierre Wuyts, An Ansoms et Christophe Vandeschrick.

Enfin, le soutien de Catherine, Sébastien et Loïc et leur patience ont été exceptionnels.

Liste des abréviations

ACP	Agriculture contractuelle de proximité
AMAP	Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
BM	Banque mondiale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CIVGRN	Comité intervillageois de gestion des ressources naturelles
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COMAC	Commission mixte d'agrément et de contrôle
CSA	<i>Community Supported Agriculture</i>
CVGT	Commission (ou Comité) Villageoise de Gestion des Terroirs
FMI	Fonds Monétaire International
FUGEA	Fédération Unie de Groupements d'Eleveurs et d'Agriculteurs
GAA	Groupeement d'achats alimentaires
GAC	Groupeement d'achats communs
GAS	Groupeement d'achats solidaires
GASAP	Groupes d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne
IED	Investissements étrangers directs
IFOAM	International Federation of Organic Agriculture Movements
MDP	Mécanisme de développement propre
MIRAMAP	Mouvement inter régional des AMAP
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PSE	Paiement pour services environnementaux
RAAA	Réseau agro-alimentaire alternatif
RABAD	Réseau des acteurs bruxellois pour une alimentation durable
RAWAD	Réseau des acteurs wallons pour une alimentation durable
RECIPROCO	RElations de CItoyenneté entre PROducteurs et Consommateurs
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Degradation
RMI	Revenu minimum d'insertion
RN	Ressources naturelles
SCI	Société civile immobilière
SPG	Système participatif de garantie
URGENCI	Réseau Urbain – Rural : Générer des Engagements Nouveaux entre Citoyens

VLAM	Vlaams Centrum voor Agro- en Visserijmarketing
VT	Voedselsteam
WB	World Bank

I. Introduction

La production, la distribution et la consommation des biens alimentaires ont connu, au Nord et au Sud, de profonds changements économiques et institutionnels ces dernières décades. Dans l'évolution longue des systèmes agro-alimentaires, deux tendances lourdes peuvent être dégagées. La première est l'approfondissement et l'extension du modèle d'agriculture productiviste et industrielle, qui s'inscrit dans les logiques du néo-libéralisme, à travers une concentration des moyens de production, l'accroissement du poids de l'agro-industrie en amont et en aval des exploitations agricoles, la division internationale du travail et la commodification des biens alimentaires. La seconde voit l'émergence ou la re-dynamisation récentes de pratiques multiples, dans le champ des circuits d'échanges des biens alimentaires qui tentent de s'opposer, ou tout le moins à résister, à cette extension du projet néo-libéral à tous les aspects de l'agro-alimentaire. Sur toile de fond de la construction d'un discours et d'une expertise dénonçant les conséquences de la globalisation dans les champs de l'agro-alimentaire, ces initiatives associant producteurs et consommateurs promeuvent une re-localisation des systèmes agro-alimentaires et la défense d'une agriculture qualifiée de paysanne.

Parmi les évolutions prévisibles liées au projet néo-libéral, on observe une fuite en avant dans l'assimilation de l'agriculture aux autres secteurs économiques. Les économies d'échelle dans la production des biens alimentaires et leur transformation conduisent à une industrialisation 'quasi-universelle' selon Buttel (2000) et une intégration verticale et contractualisée au sein de ces sous-secteurs. La sphère réservée à la production familiale deviendra de plus en plus réduite et aura de moins en moins d'impacts sur le système agro-alimentaire. "Les structures, les pratiques technico-scientifiques et les idéologies de l'intégration économique et de la compétition globales tendront lentement mais sûrement à supplanter les spécifiés géo-socio-agro-écologiques de l'agriculture" (Ibid.). De nouveaux acteurs interviennent, tels que les agences de contrôle sanitaire et comités d'experts, les firmes biotechnologiques, les grands groupes de distributions créant leurs propres marques, et plus récemment les acteurs de la finance internationale. La crise alimentaire de 2007-2008 qui pourrait annoncer la fin de l'alimentation bon marché et les

craintes liées à l'approvisionnement des 12 milliards d'être humains attendus en 2050 réactivent les impératifs de révolution verte, particulièrement en Afrique, et donc les dynamiques accélérées de différenciation au sein des paysanneries. Avec la montée du « capitalisme vert » (Watts, 2002, Heartfield, 2008) ou « green neoliberalism » et du « biocapitalisme » (Abergel, 2010, Brand et al., 2011), la pression par les acteurs globaux sur les ressources traditionnellement contrôlées par les paysans et communautés rurales s'accroît d'autant plus. Comme l'expliquent McCarthy et Prudham (2003), le néolibéralisme est significativement construit à partir d'une transformation des relations sociales avec la nature biophysique. Avec le libéralisme, l'environnementalisme a émergé comme la plus importante fondation politique et idéologique de la régulation sociale post-fordiste. Ce qui fait dire à ces auteurs que le néolibéralisme est *aussi* un projet environnemental, et que cela doit *nécessairement* être le cas.

Des régions entières se vident de leurs exploitations agricoles tandis que d'autres au Sud sont entraînées dans la même dynamique selon la logique de "pôles performants" (Peemans, 2002). Dans les pays du Nord, la disparition complète de l'agriculture est même clairement envisagée par certains économistes puisque les coûts de production y sont supérieurs à ceux de nombreux pays dans le monde¹. On assisterait à un « développement agraire renversé », selon les termes de Araghi et Karides (2012), ou à la construction d'une « *agriculture without farmers* » selon ceux du mouvement La Via Campesina (citée par McMichael, 2009). La situation des paysans qui restent est souvent difficile : on considère que sur le milliard de personnes qui sont aujourd'hui sous-alimentées dans le monde, 70 % sont en effet des paysans ou des paysannes – 50% vivent sur des terres trop petites ou de mauvaise qualité et 20% sont des familles sans terre, survivant comme travailleurs agricoles (UN Millenium Project, 2005).

Si les paysanneries les moins performantes techniquement et économiquement, celles qui ne savent pas suivre le mouvement de la productivité et la concentration, sont marginalisées et disparaissent progressivement, ce n'est pas seulement en termes de nombre de ménages et de travailleurs agricoles. Plus fondamentalement, c'est leur place dans les systèmes agro-alimentaires qui ne cesse d'être érodée. Les modes d'accès aux ressources naturelles de base et le contrôle de celles-ci, le choix des systèmes de

¹ Voir par exemple Blank, *The End of Agriculture in the American Portofolio*, cité par Heffernan et Hendrickson (2002). En fait, cette idée de disparition complète des agriculteurs n'est pas tellement nouvelle. Des chercheurs de l'INRA, en France, avaient déjà envisagé, au milieu des années soixante, une « France sans paysans » (Gervais et al., 1996).

production ou les conditions d'écoulement des produits semblent de plus en plus pilotés par les secteurs amont et aval. La gouvernance globale des systèmes agraires apparaît plus que jamais à la fois glisser dans les mains des acteurs de la « *corporate governance* » et encadrée par des niveaux de pouvoir transnationaux.

Pour expliquer l'évolution des systèmes agro-alimentaires en longue période, tout un courant d'analyse, initié à la fin des années quatre-vingt, argue de la nécessité de replacer les approches de la production et de la consommation alimentaires dans une perspective d'économie politique globale, permettant d'identifier les articulations avec les acteurs et les structures capitalistes qui façonnent les systèmes agro-alimentaires dans le temps et dans l'espace et « définissent des moments historiques clés » (McMichael, 2009).

Les travaux qui s'inscrivent dans ce courant s'inspirent des théoriciens de la régulation qui soutiennent que le capitalisme se développe par une série de phases distinctes où chaque étape comporte un régime d'accumulation et son mode de régulation sociale et politique qui lui est associé (Boyer 1990). Particulièrement important dans l'analyse régulationniste est la transition de formes de régulation fordistes vers des formes post-fordistes, qui génère des régimes différents d'accumulation.

Dans cette perspective, Friedmann et McMichael (1989) ont introduit le concept de régime agro-alimentaire (*food regime*) pour caractériser les relations entre agriculture et alimentation dans leur contexte global. Il y a plus de 20 ans, ces deux auteurs publièrent un article (*'Agriculture and the state system: the rise and fall of national agricultures, 1870 to the present'*) dans lequel ils proposèrent un contour beaucoup plus précis à ces phases pour la période récente. Pour cela, ils transposèrent également l'approche régulationniste dans le domaine de l'agriculture en proposant le concept de régime agro-alimentaire (*food regime*) pour caractériser les relations entre agriculture et alimentation. Le concept de base de régime agro-alimentaire, défini par Friedmann (1993, cité par McMichael, 2009) est vu comme « une structure de production et de consommation régie par des règles (*rule-governed*) à une échelle mondiale ».

Cette approche propose donc d'analyser le changement dans l'agriculture et l'alimentation selon une perspective historique, en distinguant des périodes relativement stables d'accumulation du capital dans la sphère agro-alimentaire (les régimes),

entrecoupées de périodes de transition. Ces périodes historiques sont associées à des moments hégémoniques dans l'économie capitaliste mondiale, intégrant des relations géo-politiques spécifiques et des modes particuliers de développement capitaliste (McMichael, 2009). Les formes d'accumulation du capital et les dynamiques géopolitiques deviennent dès lors des éléments clés dans l'analyse des systèmes agro-alimentaires. Trois régimes sont généralement distingués.

Brièvement, ces auteurs décrivent un premier régime (1870s-1930s) fondé sur les importations vers l'Europe occidentale de biens alimentaires primaires des colonies et du Nouveau Monde de manière à soutenir la révolution industrielle par un approvisionnement alimentaire bon marché des classes ouvrières et de la sorte diminuer le coût du travail. Ce régime marque une étape importante dans la division internationale du travail et est considéré comme étant un régime d'accumulation extensive. Si ce premier régime est lié au « modèle impérial britannique », le deuxième (1950s-1970s) émerge avec le modèle américain de développement de son agriculture, fondé sur l'agro-industrie, l'intensification à travers le complexe protéinique animal et l'exportation d'importants surplus largement subsidiés. Friedmann (1993) le qualifie d'ailleurs de « *surplus regime* ». Dans le Sud, ce modèle est associé à des politiques de développement centrées sur l'Etat-Nation où l'agriculture doit à la fois appuyer l'essor de l'industrie et s'intégrer dans les circuits d'échanges mondiaux des produits agricoles. Le modèle américain va être progressivement imposé à de nombreuses régions du Sud, notamment à travers la Révolution Verte, et va avoir d'importantes conséquences sur les systèmes de production et sur les régimes alimentaires. A partir des années 1980, un troisième régime semblerait se distinguer, mais sa frontière avec le régime précédent fait encore débat. Il y a toutefois un assez large consensus parmi de nombreux auteurs pour reconnaître que l'évolution actuelle des systèmes agro-industriels est marquée par la montée en puissance de l'agro-industrie et, de plus en plus, de la grande distribution dans la gouvernance de ces systèmes, avec un affaiblissement conjoint du rôle des Etats-Nations et des pouvoirs publics. McMichael (2009) qualifie d'ailleurs ce régime de « *corporate food regime* ». Associée au pouvoir grandissant de l'agro-industrie (au sens large), la libéralisation du commerce s'étend également, notamment avec la création de l'OMC et les Accords de Marrakech de 1994. Plus récemment, et surtout depuis la crise alimentaire et ensuite la crise financière, un mouvement de financiarisation de l'ensemble des systèmes agro-

alimentaires s'observe de plus en plus clairement. D'autres auteurs ont par la suite affiné et complété l'approche initiale de Friedmann et McMichael.

Cette approche très élaborée par les régimes et leur périodisation a le mérite de structurer l'évolution des relations entre la production agricole et l'alimentaire et de les replacer dans un contexte géo-politique large, et dans ce sens, elle occupe aujourd'hui une place prépondérante dans la littérature sur le développement des systèmes agraires.

Néanmoins, nous faisons l'hypothèse que cette approche, par sa vision à caractère régulationniste du développement, centrée sur les structures macro-économiques et politiques, où ces structures globales surdéterminent les dynamiques locales, ne prend pas suffisamment en compte les stratégies et les logiques des acteurs locaux, en particulier celles des paysanneries, tant du Nord que du Sud. Par son caractère très global et son souci de marquer des périodes possédant des moteurs politiques et économiques propres, cette approche, telle qu'elle a été développée jusque récemment, entraîne une vision de l'évolution des paysanneries qui est à la fois trop périodisée (même s'il n'y a pas de téléologie, comme dans les approches fondées sur des stades de développement) et trop réductionniste.

Plus précisément, à travers ce travail, nous voulons défendre une double idée. La première est que cette approche par les régimes agro-alimentaires présente trois grandes lacunes, ou plus exactement des angles morts, qui limitent sa portée comme cadre d'analyse pour rendre compte des transformations des systèmes agro-alimentaires. Premièrement, elle masque les logiques internes de l'accumulation capitaliste, leur permanence, leur cohérence dans le temps au-delà des différentes transitions d'un régime à l'autre. Deuxièmement, elle a tendance à gommer à la fois les spécificités des acteurs paysans (en particulier ceux du Nord) et du secteur agricole mais surtout à prendre les paysanneries comme un tout, un bloc homogène, avec un contour net, observées de tellement haut que s'estompent toutes les dynamiques de différenciation, de recomposition sociale à différentes échelles, et surtout d'articulation des stratégies des acteurs locaux aux structures globales (au-delà de leur instrumentalisation et insertion dans les chaînes de valeurs). Troisièmement, dans l'approche par les *food regime*, l'autre bout de la chaîne, celui des consommateurs, est très largement absent de ces analyses, ou considéré, à l'instar des populations rurales, comme composé d'acteurs passifs, sans force

politique. La deuxième idée, qui découle de la première, est que du fait de ces zones d'ombre, cette approche ne rend pas suffisamment compte des luttes de résistance, à différentes échelles, des acteurs locaux, et des multiples formes de demandes et stratégies de re-construction, au Nord et au Sud, des territoires, non pas comme simple base de production, mais comme territoires de vie. Par ce fait, l'approche par les *food regime* n'offre pas, en tant que tel, un cadre innovant d'analyse des perspectives pour un véritable développement durable, territorialisé et articulé autour d'un solide secteur d'économie solidaire.

Pour expliciter cette critique de l'approche par les régimes agro-alimentaires et de montrer l'intérêt de compléter la vision qu'elle propose de l'évolution des systèmes agro-alimentaires, nous allons privilégier deux axes d'analyse, qui correspondent aux deux objectifs de ce travail. Le premier est celui de proposer une lecture des différents régimes et des politiques qui y sont associées sous l'angle des rapports sociaux autour des ressources naturelles, et des processus de dé-territorialisation des systèmes agro-alimentaires liés aux logiques capitalistes identifiées par cette approche. Le deuxième est de mettre en évidence des formes de résistance et de recherche d'alternatives à cette dé-territorialisation, tant à travers des stratégies paysannes concrètes qui peuvent s'observer au Sud qu'à travers des mouvements sociaux et des pratiques qui se développent au Nord, en particulier autour de la consommation « éthique ». Il s'agira de souligner l'importance de ces mouvements mais aussi de discuter de leur caractère porteur comme force de changement et de certaines difficultés, ambiguïtés, auxquels ils sont confrontés.

Accumulation capitaliste et enclosure

Dans les phases du développement capitaliste en lien avec l'agriculture et l'alimentation, la question de la privatisation des ressources constituant la base de la production semble être un fil conducteur central, un moteur sans cesse relancé du processus d'accumulation. Ce moteur est constitué du couple commodification-enclosure comme stratégie de d'appropriation du surplus du travail à des coûts les plus bas possibles.

Marx, avec son concept d'accumulation primitive, est sans doute le premier à avoir identifié la transformation des rapports de propriété dans le processus de l'accumulation capitaliste. « Ainsi donc ce qui gît au fond de l'accumulation primitive du capital, au fond

de sa genèse historique, c'est l'expropriation du producteur immédiat, c'est la dissolution de la propriété fondée sur le travail personnel de son possesseur ». Cette dissolution conduit à une autre forme de propriété privée, la propriété capitaliste, c'est-à-dire privée et individuelle.

Polanyi (1944) a complété l'analyse marxienne de l'accumulation en introduisant le concept de « marchandises fictives » (*fictitious commodities*), et donc de commodification, c'est-à-dire la conversion du capital social, naturel, culturel et politique en valeurs monétarisées (Robbins, non daté). Il s'agit de « libérer » la nature, autrement dit de la détacher, au même titre que le travail, de son système de contrôle social pour la placer sous les auspices des marchés auto-régulés (Polanyi, 1994). Il souligne en effet la confiance du libéralisme dans l'auto-régulation du marché, ce qui signifie « un marché de plus en plus étendu géographiquement, dominant comme mécanisme de gouvernance pour l'allocation des biens et des services et central comme métaphore pour organiser et évaluer les performances institutionnelles » (McCarthy et Prudham, 2004).

Ce processus constituerait, selon Polanyi et plusieurs auteurs à sa suite le véritable point de départ de l'essor du capitalisme² à travers l'accumulation primitive du capital, ou encore ce que, plus récemment, Harvey (2005) a appelé l' « accumulation par dépossession » pour caractériser le néo-libéralisme et ce qui le distingue des formes d'accumulation par exploitation des logiques capitalistes définies par l'analyse marxiste.

A travers cette expression, Harvey (2005) veut d'abord lever l'ambiguïté du qualificatif de « primitive » qui laisse croire que cette transformation des rapports sociaux aux moyens de production ne s'est exercée qu'à la genèse du capitalisme. Il préfère lui substituer l'expression « accumulation par dépossession », pour souligner à la fois que cette phase « primitive » du capitalisme n'est pas que transitoire, qu'elle a besoin d'être sans cesse répétée, selon un processus continu, et que ce processus (en tous les cas dans sa phase néolibérale) a besoin d'ouvrir constamment de nouveaux « territoires » (y compris la propriété intellectuelle) par privatisation, c'est-à-dire dépossession, de façon à les faire entrer dans la logique de l'accumulation. L'accumulation par dépossession est une dynamique auto-réalisatrice où le capital s'élargit à travers la libéralisation des biens et services (*assets*), nouveaux ou réévalués. Harvey élargit donc la notion d'accumulation.

² Même si, à la suite de Braudel et Beaud, on peut le faire remonter au moyen-âge.

Pour Batou (2010), qui a écrit la préface de la traduction française de l'ouvrage de Harvey, « il ne s'agit plus seulement d'accumuler la plus-value produite par l'exploitation du travail salarié, mais d'exproprier les détenteurs de ressources existantes, qu'elles soient naturelles ou produites, immobilières ou mobilières, collectives ou individuelles, au profit du capital impérialiste. Ainsi, parallèlement à l'accumulation élargie, et en relation étroite avec elle, se développent des formes contemporaines d'accumulation primitive ». Par ailleurs, cette libéralisation se réalise aux coûts les plus bas possibles, ce qui autorise dès lors l'accumulation : « : “[w]hat accumulation by dispossession does is to release a set of assets (including labour power) at very low (and in some instances zero) cost. Over-accumulated capital can seize hold of such assets and immediately turn them to profitable use” (Harvey, 2005)”.

Aujourd'hui, la privatisation des ressources est généralement présentée comme le mécanisme central par lequel se réalise cette dépossession (McCarthy et Prudham, 2004, Mansfield, 2007, Araghi, 2005, Bakker, 2003, Araghi et Karides, 2012, McMichael, 2005, 2011, Makki, 2012, Moore, 2011, 2012). La privatisation comprend de nombreuses acceptions, mais en termes de rapports sociaux aux ressources, il faut l'entendre comme le processus qui transforme les différents droits sur ces ressources en une forme particulière de maîtrise, la propriété privée, c'est-à-dire, si l'on se réfère à la théorie des maîtrises foncières (Schlager et Ostrom, 1992), à une maîtrise absolue. Cette maîtrise implique le droit reconnu au propriétaire d'aliéner la ressource, c'est-à-dire de la céder (location, héritage, vente, ...) ou de la détruire. Pour Mansfield (2007), la privatisation est le « *general process of limiting access to resources through enclosure, in which things are made into property that can be owned, controlled, and transferred* ». Il introduit donc la notion d'enclosure qui sous-tend le passage d'une maîtrise commune à une maîtrise individuelle. Historiquement, l'enclosure se réfère à la suppression de « droits communs » et leur remplacement des champs, pâturages et jachères par des champs enclos sur lesquels ces droits ne peuvent plus s'appliquer (Gregory et al., 2009). Le sens d'enclosure évoque donc la transformation des ressources qualifiées de communes en propriété privée, individuelle.

Dans les sociétés agraires, les ressources « communes » ont toujours constitué une base essentielle de la production, comme de l'ensemble des activités de reproduction des communautés. Etant donné l'extrême variabilité et complexité des situations de maîtrise

foncière dans la plupart des sociétés, il est difficile de définir précisément ce qui distingue une ressource commune des autres types de ressources, et encore plus d'en quantifier l'importance. De manière générale, elles se caractérisent par le fait qu'elles sont placées sous le contrôle d'un groupe, d'une collectivité. Il est dès lors plus indiqué de parler de droits communs de propriété que de ressources communes. Ces droits au sens large (du droit d'accès au droit d'exclure) sont partagés et détenus par l'ensemble d'une communauté³. Ces modes de tenure qualifiés de « communs » permettent donc *un contrôle social des droits* qu'ils recouvrent, dans leur élaboration comme dans leur application.

La complexité des droits fonciers, avec de multiples superpositions de maîtrises, et leur évolution rapide rendent périlleuses toute appréciation quantitative, mais Wily (2011) estime que les communs représentent encore 65 % de la surface terrestre du globe (8,54 milliards d'ha). Leur accès constitue surtout un élément crucial comme moyens d'existence pour des populations entières, et en particulier pour les franges les plus pauvres et les plus vulnérables de celles-ci, comme pour les catégories d'acteurs qui ne peuvent traditionnellement acquérir que des faibles droits sur les ressources, telles que les femmes.

Si la question de l'enclosure, et avec elle celle de la dépossession, évoque avant tout les rapports sociaux autour des ressources naturelles que sont la terre, les forêts, l'eau et les ressources qui y sont liées, les analyses récentes du néo-libéralisme menées sous l'angle de la commodification-privatisation élargissent ce champ de ressources pour y intégrer d'autres types d'actifs sociaux. Tout d'abord, l'accumulation du capital se réalise par l'extension des relations de propriété à des nouvelles formes de la nature, comme le patrimoine génétique et la biodiversité ou les processus biologiques (le cycle du carbone en particulier), et touche donc à la vie elle-même (Mansfield, 2007). Mais l'enclosure se réalise aussi à travers les mécanismes de restriction des droits à produire et d'accéder aux marchés⁴, les droits de propriété intellectuelle⁵. Avec l'explosion des brevets sur le vivant (Brand et al., 2008), la multiplication des systèmes de certification et des labels (Busch et

³ La difficulté de définir les « communs » n'est que déplacée car elle réside alors à donner un contenu à cette notion de communauté.

⁴ McMichael (2005) évoque par exemple la disparition des marchés informels.

⁵ La société américaine RiceTec Inc a par exemple obtenu en 1997 le droit exclusif de produire et commercialiser en dehors de l'Inde le riz parfumé sous l'appellation « Basmati », qui est un riz traditionnellement cultivé dans plusieurs Etats de l'Inde et au Pakistan.

Bain 2004, Guthman, 2008), l'élargissement des systèmes de quotas à de nouvelles ressources- en particulier les ressources halieutiques (Mansfield, 2001) - , l'extension des marchés des droits d'usage et des droits à polluer à travers les paiements pour services environnementaux, les mécanismes de l'enclosure s'étendent et se diversifient. Et surtout, ils se globalisent, rendent les biens et les services liés à la nature de plus en plus « fictifs », c'est-à-dire désincarnés des lieux et des moments auxquels ils sont originellement attachés, et de la sorte rendus accessibles, à travers différentes formes de marché distant, pour tout acteur, quel qu'il soit.

Le premier objectif de ce travail est donc de tenter de donner une lecture de l'approche par les régimes alimentaires à la lumière des mécanismes de dépossession et d'exclusion de plus en plus large des paysans par rapport à leurs moyens et surtout leurs stratégies de production. Nous allons reprendre la périodisation proposée par cette approche et ses éléments d'économie politique agricole à l'échelle de l'économie-monde pour les confronter, à partir d'études de cas tirés de la littérature et de nos propres expériences de terrain en Afrique, aux logiques et stratégies paysannes. Il s'agit d'abord de montrer la permanence et la cohérence, au-delà des « époques » d'accumulation, des logiques et mécanismes de dépossession, tant au Sud qu'au Nord, et d'éclairer leurs manifestations concrètes à travers les multiples politiques de développement, projets et modes d'intervention. Nous allons essayer de souligner et d'illustrer la centralité de ces mécanismes dans l'évolution des systèmes agraires et leur rôle dans l'accumulation capitaliste (chapitre III). Il s'agit ensuite d'ouvrir la « boîte noire » dans laquelle ces approches ont enfermé le monde paysan. En s'appuyant sur nos observations de terrain au Burkina Faso, l'hétérogénéité des stratégies paysannes sera mieux mise en évidence. Les contextes historiques et culturels locaux sont importants à prendre en considération, mais à l'intérieur même des espaces socio-culturels, des terroirs ruraux, des stratégies permanentes de différenciation sont à l'œuvre. Dans les mécanismes de dépossession et d'exclusion, ceux et celles qui vivent de la terre sont autant acteurs que victimes. Il s'agira aussi de montrer qu'à travers les dynamiques de recomposition sociale, on peut déceler des pratiques individuelles et collectives de résistance à la dépossession des droits et des nouvelles stratégies de maîtrises foncières sur les terroirs (chapitre IV).

L'approche par les régimes alimentaires, focalisée sur les processus globaux de l'accumulation capitaliste et l'évolution des contextes géo-politiques mondiaux, a aussi tendance à appréhender les producteurs et les consommateurs comme des acteurs passifs, dont les pratiques sont essentiellement déterminées par un macro-niveau. La dialectique entre les acteurs locaux et les sphères de pouvoir, le tissage d'influences réciproques entre différents niveaux de décision et d'action, échappent en grande partie à la compréhension de l'évolution des systèmes agro-alimentaires proposée par cette approche.

Goodman et Watts (1994) avaient déjà critiqué le caractère « structuraliste » et le réductionnisme de la frontière fordisme/post-fordisme des travaux initiaux de Friedmann et McMichael sur les *food regimes*. Si cette approche régulationniste ne peut rendre compte de l'hétérogénéité des situations paysannes et des systèmes agricoles (dont van der Ploeg, 2010, ou Marsden et al., 1992, par exemple, soulignent encore la diversité), elle ne peut pas plus intégrer les stratégies de recomposition locale ou d'opposition aux dynamiques globales. Le rôle des agencements sociaux dans le façonnage et l'évolution des relations institutionnelles au sein des complexes agro-alimentaires et le caractère socialement contesté du processus de globalisation sont de la sorte minimisés. Pour Arce et Marsden (1993, cités par Ward et al.), « *systematic studies of the political economy of food have tended so far to hide rather than disclose social differentiation in the value construction of food. Such work grants inadequate significance to social action in the analysis of commodities. Actors shape, and are shaped by, institutions, different styles of farming, and different ways of consuming* ».

En réponse à la nécessité de mieux appréhender la dialectique entre les pratiques des acteurs locaux et les facteurs globaux définis au niveau des régimes, d'autres approches ont été préconisées pour analyser les évolutions socio-économiques, et notamment celles qui se revendiquent des analyses en termes d'acteurs-réseaux (Ward et al., 1997, Murdoch, 2000, Buttel, 2001) de manière à échapper aux catégorisations en groupes sociaux et aux dichotomies société/nature et micro/macro. Les thèmes examinés à travers des applications empiriques de la théorie de l'acteur-réseau incluent la politique agricole et environnementale (Clark et Low, 1992), le développement rural (Marsden et al., 1993,

Murdoch, 1998, van der Ploeg, 2000, vander Ploeg et al., 2000, 2004), la régulation de la pollution agricole (Low et Ward, 1997), ou les organisations alternatives de marché (Wathmore et Thorne, 1997, Goodman et Dupuis, 2002, et de nombreuses autres contributions depuis lors). Pour analyser l'évolution des liens entre producteurs et consommateurs au Nord à travers les systèmes agro-alimentaires dits alternatifs (tels que les filières de qualité différenciée, les circuits courts, les groupements d'achats), Marsden et al. (1993), par exemple, s'inscrivent dans les approches acteurs-réseaux de manière à identifier comment les acteurs tissent à un niveau local et régional des réseaux à travers les relations entre production et consommation, les alliances politiques, les liens technologiques, ... (Ward et al, 1997). Dans un autre registre, mais également pour sortir du biais structuraliste et mettre en lumière le caractère contesté de l'ordre social, Peemans (2002) souligne pour sa part le dynamisme et l'inventivité des acteurs locaux du Sud dans la résistance à l'ordre néo-libéral et la re-construction permanente de formes multiples d'économies populaires, informelles, notamment de marché.

Par ailleurs, de nombreux chercheurs dans le domaine de l'agro-alimentaire essaient de surmonter le biais des analyses essentiellement centrées sur la sphère de production et le travail agricole en y intégrant le rôle actif des consommateurs. Dans l'approche par les *food regime*, l'autre bout de la chaîne, celui des consommateurs, est en effet très largement absent de ces analyses. Non seulement les consommateurs, à l'instar des producteurs, ne sont pas considérés comme acteurs politiques, capables d'influer sur des choix de politique agricole ou des stratégies agro-industrielles, mais ils sont, de même que les institutions de marché, occultés par le face-à-face exclusif entre la sphère de la production agricole et celle des acteurs de l'accumulation et de leurs relais politiques. Dans les analyses sur les systèmes alimentaires influencées par l'approche des *food regimes*, le contrôle de la sphère de production est en effet le canal par lequel le pouvoir dominant peut façonner la société. Le consommateur, dans cette perspective, est perçu comme un acteur passif à la fois parce qu'il agit dans la sphère a-politique de la circulation des biens et parce qu'il n'a pas conscience des relations de pouvoir à l'œuvre au niveau de la production, relations qui sont masquées par le « fétichisme de commodité »⁶ (Goodman, 2009).

⁶ Le fétichisme de commodité, ou de la marchandise (*commodity fetishism*), dans la théorie marxiste, est le phénomène par lequel, dans la production capitaliste, la marchandise sert de support aux rapports de production entre les hommes, donnant ainsi l'apparence que les rapports sociaux de production sont des rapports entre les choses.

Or, dans beaucoup d'analyses actuelles sur la mondialisation, le consommateur est présenté comme le bras armé de la contestation sociale anti-mondialisation ou de l'alter-mondialisme (Verhaegen, 2011). Il est par exemple significatif que l'un des sociologues les plus reconnus de la mondialisation, Ulrich Beck, désigne dans son ouvrage (2004), « Pouvoir et contre-pouvoir dans la mondialisation », le consommateur politique comme le premier contre-pouvoir face au capital, consommateur dont la force serait devenue beaucoup plus importante que celle des travailleurs. « Le contre-pouvoir de la société civile repose sur le consommateur politique » peut-il écrire. A ce contre-pouvoir du consommateur est associé un ensemble de dispositifs de régulation de plus en plus transnationaux, tels que les codes de bonnes pratiques ou les mécanismes de labellisation et certification, l'édification de normes ou les discours sur la responsabilisation sociale et environnementale des entreprises. Depuis le début des années 2000, un champ d'étude s'est ouvert autour des pratiques critiques et alternatives de consommation, qualifiées dans l'ouvrage fondateur de Micheletti (2003, cité par Pleyers, 2011) de « consumérisme politique », de « consommation éthique » (Harrison et al., 2005) portées par des citoyens qui « lorsqu'ils posent des choix de consommation, considèrent les effets de leur choix sur le monde qui les entoure » ou de « consommation critique » définie comme « l'attention délibérée et consciente portée aux décisions de consommation afin de traduire des positions politiques liées à des conceptions morales et à des responsabilités globales » (Sassatelli, 2006, cité par Pleyers, 2011). Les sociologues ruraux furent les premiers à s'y intéresser, les réseaux agro-alimentaires « alternatifs » étant conceptualisés comme des espaces de ré-encastrement, de re-socialisation, de re-localisation des systèmes alimentaires face aux logiques du système dominant qui promeuvent des pratiques alimentaires standardisées, délocalisées et homogénéisées (D. Goodman, 2009). De nombreuses contributions récentes voient également cette consommation « éthique » (commerce équitable, bio, circuits courts, *slow food*, labels sociaux, ...) comme une importante arène potentielle de citoyenneté et de politiques participatives (Buttel, 1997, Gottlieb, 2001, Needham, 2003, Hassanein, 2003, Allen, 2004, Lyson, 2005, Clarke et al., 2007, Lockie, 2008, Seyfang, 2009, Brunori et al., 2010, Rossi et al., 2010, Little et al., 2010).

Dans l'actualisation de son approche par les régimes alimentaires, McMichael (2005) évoque bien certains mouvements sociaux liés à la consommation, comme le commerce équitable et le mouvement du *Slow Food*. Mais il globalise ces mouvements à l'intérieur

d'une vaste contre-mobilisation de résistance au régime « *food from nowhere* », résistance essentiellement paysanne et issue du Sud, au nom de la souveraineté alimentaire et du régime « *food from somewhere* ». Surtout, il n'aborde pas le jeu des rapports de force, des dynamiques dialectiques entre ces mouvements et les logiques dominantes, pas plus que les tensions et les contradictions qui traversent ces mouvements de résistance ou la question des échelles auxquelles ils se déploient. Holt-Giménez et Shattuk, dans une contribution récente (2011), sont plus précis et plus critiques sur le pouvoir de contestation de ces mouvements face au troisième régime alimentaire. Les « *food movements* » actuels, en réponse aux crises sociales, économiques et environnementales générées par le « corporate food regime », seraient selon ces auteurs d'importantes forces de changement social. Ils distinguent deux grandes tendances parmi ces mouvements : les progressistes et les radicaux. La première tendance, qui rassemble des mouvements articulés autour de la justice alimentaire, concerne de multiples pratiques alternatives à l'agro-alimentaire industriel, telles que le bio, l'agro-écologie, le localisme, les *Food Policy Councils*, ou le commerce équitable alternatif. Elle est dite progressive car elle se déploie largement dans le cadre économique et politique des systèmes alimentaires capitalistes actuels. La tendance radicale s'inscrit dans les discours sur la sécurité alimentaire et se focalise davantage sur les questions d'*entitlements*, de réformes structurelles des marchés, des droits de propriété, la redistribution des terres, l'accès à l'eau. Dans cette mouvance, certains auteurs (tels que Magdoff et al., 2000) vont jusqu'à considérer qu'une transformation complète de l'agriculture et du système agro-alimentaire requiert une transformation complète de la société elle-même. Cette distinction conceptuelle (et principalement sémantique), rejoint celle établie par Williams (1977, cité par Allen et al., 2003) qui utilise les concepts d'« alternative » et d'« oppositionnel » pour analyser les mouvements sociaux.

Le deuxième objectif de ce travail a donc trait à ces mouvements d'activisme et de militance qui visent à résister et à transformer le régime agro-alimentaire dominant (chapitre V). Il portera essentiellement sur la tendance « progressiste » des *food movements*, et plus particulièrement sur les expériences de réseaux agro-alimentaires dit alternatifs qui se déploient au Nord.

Ces mouvements ne sont pas neufs. Pleyers rappelle qu'aux États-Unis, dès les années 1970, les ouvrages qui se sont fait l'écho des excès de l'agriculture industrielle ont marqué

une génération de « *food movements activists* » (par ex. Moore-Lappe, 1971, cité par Pleyers, 2011). Des initiatives locales d'alimentation alternative apparaissent, comme les coopératives alimentaires (les "food-coop") ou des réseaux de vente directe entre petits producteurs et citoyens soucieux d'œuvrer à la préservation d'une agriculture locale et de se procurer une alimentation de meilleure qualité (Ibid.). Dans les années soixante se sont multipliés au Japon des réseaux appelés *teikei*, c'est-à-dire « mettre le visage du fermier sur les aliments ». Mais depuis quelques années, les pays occidentaux voient fleurir rapidement de multiples formes d'expériences de rapprochement entre les consommateurs et les producteurs et qui se veulent constituer des alternatives et des forces de changement face au *corporate food regime*.

A travers l'analyse bibliographique de différents travaux sur certains mouvements tels que la consommation éthique, le 'localisme' ou ceux des tenants de la non-consommation, et de nos propres enquêtes et observations réalisées depuis plusieurs années auprès des groupements d'achats alimentaires en Belgique, nous allons nous interroger sur le potentiel de ces expériences à se poser en « niches » incubatrices d'innovations sociotechniques permettant d'affronter les logiques du système dominant, de développer des points d'appui discursifs, politiques et opérationnels agissant en prise directe sur lui pour le transformer en profondeur, le reconfigurer.

Par ailleurs, si un des objectifs de ce travail est de montrer que la vision très globale de l'approche par les régimes rend difficilement compte à elle seule des transformations des systèmes agro-alimentaires, il s'agit aussi, en sens opposé, de mettre en lumière les risques d'impasse liés aux analyses et aux perceptions trop focalisées sur le local et les micro-systèmes dits alternatifs. On peut en effet se demander si tant les discours des activistes que les analyses sur les pratiques concrètes de résistance au régime qui défendent le « localisme » n'ont pas trop tendance à ignorer ou sous-estimer l'importance des facteurs globaux qui façonnent les systèmes agro-alimentaires et déterminent leur gouvernementalité, c'est-à-dire à croire que l'on peut « universaliser le local comme espace de résistance », selon les mots de Allen et al. (2003). A partir de leur analyse des réseaux agro-alimentaires dits alternatifs en Californie, ces auteurs soulignent en effet la tension qui se manifeste entre les mouvances alternatives et oppositionnelles qui traversent ces réseaux, ou autrement dit, en reprenant les termes de Harvey (1996), entre les particularismes militants, ancrés dans des contextes et des

intérêts spécifiques, et une ambition globale qui nécessite un niveau d'abstraction plus large des objectifs à atteindre (Ibid.). Comme le souligne Laville (2011) dans la postface d'un ouvrage sur les mouvements pour une alimentation responsable et solidaire, « la première vigilance à avoir concerne le danger de mythification d'une alternative réduite à une conversion individuelle. Focalisés sur les aspects subjectifs et personnels, identifiant le progrès social au développement de la conscience intérieure, certains mouvements dits alternatifs deviennent incapables de percevoir des enjeux sociaux et économiques plus vastes (Arnsperger, 2009) ». Dans ce sens, nous allons aussi évoquer, dans ce chapitre sur les pratiques de résistance associant les consommateurs autour de l'agro-alimentaire, les mouvements politiques de contestation associés à la tendance « radicale » distinguée par Holt-Giménez et Shattuk (2011), qui se déploient à une échelle plus globale, en particuliers ceux qui relaient les contestations et luttes paysannes, tels que La Via Campesina. L'articulation de ces différents niveaux d'abstraction, tant sur le terrain que sur le plan de l'analyse, constitue un énorme défi pour les mouvements d'opposition au régime agro-alimentaire dominant et nous allons essayer de voir si l'on peut aujourd'hui parler de convergence et d'hybridation entre ces deux voies.

Mais avant d'aborder notre lecture critique du courant d'analyse fondé sur les régimes agro-alimentaires, il convient d'explicitier l'approche politico-économique de l'économie-monde initiée par Friedmann et McMichael, et ses développements actuels, ce qui constitue l'objet du chapitre II.

Chapitre II

L'approche par les régimes agro-alimentaires : une économie agricole politique

1. INTRODUCTION

Dans le foisonnement actuel des études rurales en lien avec la globalisation, l'approche à partir du développement d'un système agro-alimentaire global et de la globalisation des filières d'approvisionnement semble constituer le courant principal (Woods, 2007). Au sein de ce courant, l'approche⁷ par les régimes alimentaires a pris une place particulièrement importante. Rappelons qu'elle vise à situer le système agro-alimentaire mondial et son évolution dans un cadre historique plus large déterminé par les conditions géopolitiques et écologiques, en particulier celles définies par le système capitaliste. L'idée générale est que la distinction de différentes périodes ayant des contours historico-politiques spécifiques peut contribuer à expliquer les structures et processus globaux de production et de consommation alimentaire.

Initialement proposée à la fin des années 1980s par deux économistes Nord-Américains, Friedmann et McMichael, dans la foulée des approches liées à la théorie de la régulation, cette approche a connu un fort regain d'intérêt à partir de la deuxième moitié de la décennie précédente, notamment avec l'organisation d'un symposium international en 2007 visant à faire le point sur l'évolution de l'approche et à dégager des pistes de développement. Ce symposium a débouché sur un numéro spécial de la revue *Agriculture and Human Values* (Vol. 26, 2009).

L'objectif de ce chapitre est de présenter cette approche telle qu'elle est expliquée et débattue dans la littérature, en s'appuyant sur un certain nombre d'auteurs qui en font explicitement référence. Dans un premier temps, la genèse et les fondements de l'approche seront explicités. Ensuite, on décrira les différents régimes tels qu'ils ont été

⁷ Certains auteurs parlent de théorie (voir par exemple Campbell et Dixon, 2009).

définis initialement par Friedmann et McMichael (1989). Enfin, on évoquera les développements récents de l'approche, en particulier autour du troisième régime dont les contours (et l'émergence même) font aujourd'hui débat et l'objet de différents apports qui tentent diversement de compléter ou réorienter la vision initiale.

2. LES RACINES DE L'APPROCHE ET SES FONDEMENTS

Partant de l'économie rurale classique qui se focalisait sur les pratiques agricoles, des auteurs comme Goldberg et Davis, considérés comme les pères du concept d'« agribusiness », ont montré dans les années cinquante que le secteur agricole ne peut être compris qu'en intégrant dans l'analyse toutes les activités en amont et en aval des activités agricoles, puisque ces activités tendaient à devenir plus significatives et à constituer des forces motrices plus importantes que l'agriculture elle-même. A leur suite, dans les années 1960, Malassis a développé et théorisé ce concept, renouvelant l'approche de la consommation alimentaire et ouvrant la porte au concept de « système alimentaire ». Dans la tradition de l'Ecole de Malassis, le système agro-alimentaire est défini comme un ensemble d'éléments interdépendants qui agissent dans le but de satisfaire les besoins alimentaires d'une population dans un espace et dans une période donnés (Fonte, 2002). Ils comprennent les activités de production (cultures et élevages), de transformation des produits agricoles, de conservation et distribution, de préparation des aliments, de consommation et de gestion des déchets. Les limitations de l'économie rurale classique furent donc progressivement surmontées par la *New Rural Sociology* (par l'exploration des relations entre le capital d'exploitation agricole et le capital non agricole), mais aussi par la combinaison du courant de la nouvelle géographie rurale et différents autres courants plus larges actifs dans la critique théorique de l'économie politique globale (Campbell et Dixon, 2009). Un nouveau champ de recherche en a émergé – les *agro-food studies* – qui se focalisa spécifiquement sur les relations entre la production et la consommation.

Parallèlement, pour examiner le changement dans les pratiques et les règles en matière régissant les systèmes agro-alimentaires, une nouvelle base théorique fut apportée par l'Ecole de la Théorie française de régulation (ou école régulationniste) qui permettait de poursuivre des analyses moins déterministes et plus ancrées historiquement et

spatialement (Buttel, 2001, cité par Busch et Bain, 2004). Les théoriciens de la régulation ont contribué à la sociologie dans le domaine de l'agriculture en montrant à leur tour que l'on ne peut pas conceptualiser le système agro-alimentaire séparément des processus plus larges de l'économie du développement et de l'accumulation du capital. Leurs travaux se focalisèrent particulièrement sur les modes de contrôle qui se sont succédés dans les périodes de stabilisation de la croissance capitaliste, en distinguant particulièrement, parmi les différents régimes de régulation, une époque qualifiée de Fordisme (commencée à la moitié du XX^{ème} siècle et qui se serait achevée à la fin des Trentes glorieuses), de la période de crises et d'instabilité qui a suivi et qui est supposée donner naissance au post-Fordisme.

Pour Maria Fonte (2002), qui s'inspire des travaux de Malassis et Gherzi (1996) et de Beardsworth et Keal (1997), l'évolution de la société et de l'économie entraîne une succession de modèles dominants de consommation alimentaire. De la manière dont elle les présente, en les associant à des modes de production, de transformation et de distribution (ce qui fait l'intérêt de son analyse), on pourrait d'ailleurs les qualifier de modèles agro-alimentaires. Du modèle traditionnel (ou "modèle de pauvreté"), on passerait au modèle agro-industriel des sociétés dites modernes et ensuite, c'est l'évolution actuelle, à un "modèle de satiété". Chaque modèle est donc défini par un système de production dominant et un modèle de consommation qui est en phase avec lui auxquels est associé bien sûr un système de distribution et de transformation.

Dans le modèle traditionnel, caractérisant la première phase d'évolution, l'acteur dominant est le producteur-consommateur et sa famille, qui consomme une grande partie de sa propre production et vend une petite partie sur les marchés locaux à des membres de la même communauté. L'agriculture est l'activité largement dominante en termes de source de subsistance et d'utilisation de la main-d'œuvre. Pour Fonte, ce modèle de consommation caractérise les sociétés pauvres. Dans les ménages pauvres, le régime alimentaire est composé de produits vivriers à faible valeur énergétique, principalement végétaux (céréales et tubercules). La proximité entre les activités de production et de consommation est évidemment très forte et un certain nombre de valeurs (confiance interpersonnelle, lien à la nature, ...) sont associées à ce modèle.

L'émergence du modèle agro-industriel de production et de consommation, qui peut prendre plusieurs siècles et que M. Fonte situe du milieu du moyen-âge au XX^{ème} siècle, conduit à la disparition de l'autoconsommation et le passage des biens alimentaires par des filières agro-industrielles et le marché. Les activités de transformation et de distribution deviennent plus importantes que celles de la production. Au niveau de la production, les agriculteurs, de plus en plus spécialisés, deviennent aussi dépendants de secteurs en amont pour l'acquisition de moyens de production et d'intrants. Une majorité de calories végétales sont transformées en calories animales, via le pâturage des animaux et les fourrages mais surtout l'utilisation d'aliments concentrés, industriels.

Son travail s'inspire des théoriciens de la régulation qui arguent que le capitalisme se développe par une série de phases distinctes où chaque étape comporte un régime d'accumulation et son mode de régulation sociale et politique qui lui est associé (voir Aglietta 1979 ; Boyer 1990). Particulièrement importante dans l'analyse régulationniste est la transition de formes de régulation Fordistes vers des formes post-Fordistes, qui génère des régimes différents d'accumulation. Dans une perspective régulationniste, le régime Fordiste fut dominant dans la période d'après-guerre. L'accumulation était basée sur la production et la consommation de masse, c'est-à-dire de produits uniformisés, standardisés et manufacturés. Ce régime a été favorisé par les politiques et institutions Keynésiennes. La crise des années 1970s aurait provoqué l'émergence du régime post-Fordiste, ou de l'accumulation flexible du travail. Cette accumulation se caractérise par une fragmentation du marché rendue nécessaire par la demande de biens et services non-standardisés, différenciés (Busch et Bain, 2004). D'autres auteurs, comme Marsden, (1999), Murdoch et al. (1999), Goodman (2004), parlent d'un « quality turn ».

Il y a plus de 20 ans, Friedmann et McMichael (1989) publièrent un article (*'Agriculture and the state system: the rise and fall of national agricultures, 1870 to the present'*) et donnèrent un contour beaucoup plus précis à ces phases pour la période récente. Pour cela, ils transposèrent également l'approche régulationniste dans le domaine de l'agriculture en proposant le concept de régime agro-alimentaire (*food regime*) pour caractériser les relations entre agriculture et alimentation. Le concept de base de régime agro-alimentaire, défini par Friedmann (1993, cité par McMichael, 2009) est vu comme « une structure de production et de consommation régie par des règles (*rule-governed*) à

une échelle mondiale ». Pour illustrer cette structure, il décrit de la manière suivante le régime agro-alimentaire en vigueur dans la moitié du XX^{ème} siècle :

“The postwar food regime was governed by implicit rules, which nonetheless regulated property and power within and between nations. The food regime, therefore, was partly about international relations of food, and partly about the world food economy. Regulation of the food regime both underpinned and reflected changing balances of power among states, organised national lobbies, classes – farmers, workers, peasants – and capital. The implicit rules evolved through practical experiences and negotiations among states, ministries, corporations, farm lobbies, consumer lobbies and others, in response to immediate problems of production, distribution and trade. Out of this web of practices emerged a stable pattern of production and power that lasted for two and a half decade” (Friedmann, 1993, citée par McMichael, 2009).

Cette approche propose une nouvelle manière d’appréhender ces relations de pouvoir dans le domaine de l’agro-alimentaire. Bien qu’elle ait été critiquée (cfr Goodman et Watts, 1974), elle a connu de nouveaux développements, comme en témoigne un numéro spécial de la revue *Agriculture and Human Values* (Volume 26, 2009). Cette approche propose en effet d’analyser le changement dans l’agriculture et l’alimentation selon une perspective historique et avec une attention portée à la fois sur les relations de production et de consommation. Elle distingue des périodes relativement stables d’accumulation du capital dans la sphère agro-alimentaire (les régimes), entrecoupées de périodes de transition. Ces périodes historiques sont associées à des moments hégémoniques dans l’économie capitaliste mondiale, intégrant des relations géopolitiques spécifiques et des modes de développement capitaliste (McMichael, 2009).

Les formes d’accumulation du capital et les dynamiques géopolitiques deviennent des éléments clés dans l’analyse des systèmes agro-alimentaires (McMichael, 2009). Ces derniers sont dès lors définis comme « l’organisation géo-politico-économique des relations entre agriculture et alimentation durant une période historique donnée » (McMichael, 2002).

Cette approche des régimes agro-alimentaires comme configurations géo-politiques organisant l'ensemble des relations de production et d'échanges des biens alimentaires de façon à « alimenter » l'accumulation capitaliste a été prolongée par un auteur comme Araghi (2003, 2012) qui y a introduit une perspective en termes de relations de valeur autour des biens alimentaires. Il insiste sur le fait que ceux-ci ne peuvent être pris non seulement comme marchandises (*commodities*) mais plus globalement comme des « relations-marchandises » historiques. Dès lors, cette perspective « *brings agriculture and food to the centre of analysis not as a result of a postmodern retreat into locality, anti-urbanism and neo-populist nostalgia for rurality, but precisely because global agriculture and food are inseparable from the reproduction of labour power* » (Araghi, 2003).

Un des intérêts de l'approche par les régimes agro-alimentaires proposée par Friedmann et McMichael⁸ est donc qu'elle permet de comprendre, dans une perspective structurée, le rôle de l'agriculture et de l'alimentation dans ces processus d'accumulation du capital. « *As a historical concept, it [the concept of food regime] could serve to simply identify the agrofood foundations of historical periods, cycles, or even secular trends of capitalism. In this respect, the 'food regime' becomes not a structural formation in itself so much as an attribute or an optic on one or more historical conjunctures* » (McMichael, 2009). Les régimes agro-alimentaires peuvent donc être considérés comme un prisme qui dévoile des rapports de force plus larges dans l'histoire politique du capitalisme. Un régime d'accumulation est défini comme une relation stable et reproductible entre la production et la consommation. Un mode de régulation comprend des formes institutionnelles étatiques et privées, des pratiques sociales, des habitudes et normes qui régulent les relations et les comportements individuels qui assurent la stabilité économique (Busch et Bain, 2004).

De la sorte, Friedmann et McMichael (1989) distinguent trois grands régimes agro-alimentaires. Chaque période, et les moments de transition entre elles, restructurent les politiques de développement agricole et redéfinissent l'importance et la signification de l'agriculture et des technologies alimentaires.

⁸ Friedmann et McMichael parlent de « *food regime* », mais comme la traduction littérale « régime alimentaire » peut induire une confusion avec l'acceptation habituelle de régime nutritionnel, nous préférons traduire ce concept par régime agro-alimentaire (qui a aussi le mérite de souligner que le volet production en fait partie intégrante).

3. LE PREMIER RÉGIME ALIMENTAIRE (1870-1930S)

Ce régime est globalement fondé sur les importations de biens alimentaires primaires des colonies.

Il est en effet marqué par les importations en Europe des produits tropicaux des colonies du Sud et des céréales du Nouveau Monde (USA, Canada, Australie) pour alimenter les classes industrielles émergentes. Ce régime est associé au « modèle impérial britannique ». Il s'agissait en effet de soutenir l'« atelier du monde » britannique par un approvisionnement alimentaire bon marché des classes ouvrières et de la sorte diminuer le coût du travail. Dans cet objectif, le pouvoir colonial imposa dans ses territoires du Sud un système de mono-cultures (plantations) combinés à l'incorporation des paysanneries dans les circuits marchands à travers la culture de produits d'exportation. Ce régime marque une étape importante dans la division internationale du travail. Il est considéré comme étant un régime d'accumulation extensive.

4. LE DEUXIÈME RÉGIME ALIMENTAIRE (1950S-1970S)

Il s'agit d'un régime pouvant être qualifié de « mercantiliste-industriel » dans la mesure où il voit le fort développement de l'agriculture industrielle et des biens alimentaires manufacturés.

La transition du premier vers le deuxième régime se réalise à travers une crise dans laquelle presque toutes les relations clés à l'œuvre dans le premier régime sont inversées, détournées, restructurées (Campbell et Dixon, 2009). Les Empires deviennent des Etats-Nations, le libre échange est remplacé par des politiques protectionnistes de l'agriculture, les systèmes agricoles ne sont plus coloniaux mais dirigés vers l'industrie nationale et l'expansion des frontières est remplacée par une stratégie de « sécurité alimentaire » dans les pays industrialisés, fondée sur les subsides et l'intensification agricole.

Ce régime se déploie dans le contexte de la guerre froide mais aussi d'industrialisation rapide de l'agriculture et de la montée en puissance de l'agro-industrie. Le point de départ serait la crise agraire des années 1930 aux USA qui a entraîné une ré-organisation

substantielle du secteur agricole, avec d'importantes implications pour le reste du monde. Ce nouveau régime va en effet être dominé par une politique volontariste des USA qui, s'appuyant sur une industrialisation et une subvention de leur agriculture, vont chercher à produire des surplus agricoles et à les écouler à l'extérieur, dans un objectif à la fois de stratégie géo-politique (pour renforcer et accroître leurs zones d'influence) et de soutien à leur agro-industrie. Les relations de pouvoir au niveau international s'exercèrent dès lors sous la forme inhabituelle d'exportation de produits excédentaires (Friedmann, non daté). Friedmann nomme d'ailleurs ce régime le « *surplus regime* ». Sous la pression de cette agro-industrie, l'agriculture va s'orienter vers la production de viande et donc consacrer une part importante des céréales et oléo-protéagineux à l'alimentation animale. C'est le modèle G-F-L (Grain-Feed-Livestock), que les Américains vont chercher à diffuser en Europe mais aussi dans certaines régions du monde (Peemans, 2005). Ce modèle agro-industriel va être porté au Mexique, en Amérique latine, en Inde et en Asie du Sud-Est par la Révolution Verte. A travers les filières globales d'approvisionnement, la consommation de masse et standardisée (dite fordiste) va accompagner la production de masse et s'orienter vers des produits alimentaires de plus en plus transformés. Le modèle de la consommation de masse implique que la consommation fait partie intégrante du processus d'accumulation et n'est plus seulement perçue comme un coût à diminuer.

Dans les Etats post-coloniaux du Sud, on verra se mettre en place un modèle de développement centré sur l'Etat-nation s'appuyant sur des objectifs d'industrialisation nationale et la mise en œuvre d'une Révolution verte (Asie, Amérique latine). Dans de nombreux pays, des réformes agraires vont être initiées (mais avec globalement très peu de résultats) pour refroidir les mouvements de révoltes paysannes et élargir les relations marchandes à l'ensemble des territoires. Les USA écouleront vers le Sud leurs céréales avec d'autant plus de vigueur que les marchés de l'Europe de l'Ouest se fermèrent avec la politique protectionniste mise en œuvre dans le cadre de la Politique agricole commune. Les surplus américains vers ces zones d'influence vont constituer une subsidiation des salaires par l'aide alimentaire et par là un soutien à une industrialisation sélective.

En résumé, ce second régime n'est pas une continuation linéaire de l'ensemble des relations agro-alimentaires qui ont dominé au premier régime, mais constitue plutôt un système complètement différent de relations sociales et économiques (Campbell, 2009).

5. LE TROISIÈME RÉGIME ALIMENTAIRE (probablement émergent) (FIN DES ANNÉES 1980 -)

Ce régime est qualifié de « *corporate food regime* » ou « *corporate-environmental food regime* ».

Dans la littérature, la transition vers un troisième régime agro-alimentaire à partir de la fin des années 1980 et les traits dominants de ce régime font encore débat parmi les tenants de l'approche par les régimes. McMichael (2009) soutient que l'on assiste à l'émergence d'un « *corporate food regime* » du fait de la consolidation de l'agro-industrie et des acteurs de la grande distribution, de plus en plus globalisés, intégrés et concentrés, et occupant une place grandissante dans les pays du Sud. Ils contribuent à affaiblir le pouvoir des Etats-nations au profit d'une gouvernance privée des systèmes agro-alimentaires. Dans les pays sub-sahariens, les programmes d'ajustement structurel ont contribué à renforcer le rôle des acteurs privés dans le fonctionnement des systèmes agricoles. De plus, la libéralisation du commerce des produits agricoles a été encouragée par les accords de Marrakech signés en 1994 dans le cadre de l'OMC. Ces accords font entrer les pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et reflètent (et renforcent) l'affaiblissement de l'intégration atlantique dans l'alimentation (Friedmann, non daté). La dérégulation du marché mondial eut dès lors comme effet principal d'ouvrir les marchés agricoles des pays du Sud. En effet, la réduction des barrières tarifaires à l'importation mais également l'établissement de conditions à l'importation minimale obligèrent ces derniers à importer les produits venant des pays du Nord et de plus en plus des « Nouveaux Pays Agricoles » (Friedmann, non daté) que sont devenus le Brésil, l'Argentine, l'Inde, le Chili et la Chine. Déjà en 1993, Le Héron considérait que le pouvoir des compagnies transnationales marquait le passage vers un troisième régime agro-alimentaire et qu'un des signes les plus manifestes est l'industrie globale des fruits et légumes frais comme composante grandissante du système alimentaire mondial.

Friedmann (2005) est plus prudente sur la question d'une transition accomplie vers un 3^{ème} régime agro-alimentaire. Mais, avec la montée des préoccupations environnementales et du développement d'un « capitalisme vert » autour de celles-ci, elle

évoque tout de même la possibilité d'un « *corporate-environmental-regime* » émergent. C'est par l'angle de la consommation que ce nouveau régime pourrait s'affirmer. Alors que le régime d'après-guerre se caractérisait par la consommation de masse, le nouveau régime réintroduit une différenciation parmi les consommateurs et renforce les inégalités entre les mangeurs pauvres et les riches, notamment à travers les standards alimentaires dans l'établissement desquels le capital privé a pris une place prépondérante.

6. LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DE L'APPROCHE

Par rapport à cette vision initialement très régulationniste du développement capitaliste, où les structures globales surdéterminent les dynamiques locales (voir les critiques de Goodman et Watts, 1994, sur l'approche par les *food regimes*), Friedmann et McMichael ont par la suite, chacun de leur côté, essayé de mieux comprendre et d'intégrer les mécanismes de transition entre les régimes, en soulignant en particulier les contradictions et les mouvements sociaux qu'elles ont déclenchés et qui sont à la base de ces transitions.

En établissant les fondations d'un nouveau régime, le « *corporate-environmental regime* », Friedmann (2005, citée par McMichael, 2009) identifie les contradictions à la base de la montée du capitalisme vert, où « un nouveau cycle d'accumulation apparaît émerger dans le secteur agro-alimentaire, fondé sur une appropriation sélective des demandes issues des mouvements environnementaux, et incluant des considérations telles que le commerce équitable, la santé du consommateur et le bien-être animal ». Elle s'inscrit par là dans la foulée des travaux de Le Heron et Roche (1995, 1996, cités par Burch et Lawrence, 2009) sur l'alimentation tournée vers le « *clean and green* ». Dans la foulée du blocage des négociations à l'OMC, et en lien avec les mouvements des consommateurs et des environnementalistes, le capital privé est devenu dominant dans l'édification des standards alimentaires. Complétant la régulation publique des systèmes alimentaires, les standards privés créent une différenciation des consommateurs selon leur niveau d'accès à différents types de standards et qualités. « *While the rise of "quality" agrofood systems may herald a new "green capitalism", it may serve only privileged consumers within a food regime rife with new contradictions* » (Friedmann, 2005).

De manière similaire, mais avec un objectif différent (celui de relever les contradictions qui naissent dans l'actuel régime), McMichael (2007, 2009, 2010) s'est focalisé plus récemment sur la mobilisation transnationale des paysans (en particulier Via Campesina), articulant des mouvements sociaux tels ceux qui portent la souveraineté alimentaire, le *Slow Food*, le commerce équitable, qui s'opposent à la fois à la logique de la division internationale du travail et au régime fordiste de consommation de masse. Il évoque aujourd'hui une transition contrariée d'un « *food from nowhere regime* » (correspondant au « *corporate food regime* ») vers un « *food from somewhere regime* ». Pour lui, cette conception enracine clairement la notion originelle de régime agro-alimentaire dans une conjoncture historique comprenant des principes contradictoires. De la même manière que les dynamiques à l'œuvre dans les régimes précédents se focalisaient sur les tensions entre des principes géo-politiques contradictoires – relations coloniales/nationales dans le premier, relations nationales/transnationales dans le second, le « *corporate food regime* » intègre une contradiction centrale entre une « agriculture-monde » (« *food from nowhere* ») et une forme d'agriculture agro-écologique et localisée (*place-based*) (McMichael, 2009). Cette agriculture-monde est englobée dans un nouveau et vaste projet de « développement » qui se déploie à une échelle globale (et non plus nationale comme dans les régimes précédents) et accentue les narratives sur l'extinction des paysans. A travers cette vision, l'auteur attire dès lors l'attention sur les politiques de dépossession des petits agriculteurs, des pêcheurs artisanaux, des pasteurs, dans les quatre coins du monde. Les phénomènes de land grabbing et de développement des agro-carburants, semblent, dans cette nouvelle orientation des analyses de McMichael, avoir joué un rôle de détonateur, comme en témoignent les deux articles récents qu'il y a consacrés (2010, 2011). Il analyse l'actuel land grabbing sous l'angle de l'« écologie globale », définie, selon Sachs (1993, cité par McMichael, 2011), comme étant « la planification rationnelle de la planète aux fins de sécurisation du Nord », qui dans le cas présent consiste en une recherche de sécurité alimentaire, énergétique et écologique. La crise dans ces trois secteurs, qualifiée de crise de l'« écologie capitaliste » et présentée comme une crise de l'accumulation capitaliste néolibérale, conduit à construire des « communs globaux », de manière à garantir un accès « global » aux ressources du Sud. Le régime alimentaire, sous l'effet de cette crise, est donc en transition, et la relocalisation à grande échelle dans le Sud des agricultures capitalistes est un signe de cette phase de transition. Elle conduit à une nouvelle économie, qualifiée de « bioéconomie » dans laquelle les matières premières agricoles (et,

de manière plus générale, organiques) sont incorporées dans les chaînes de valeurs pour produire une multitude de biens et services. Le land grabbing en serait un véhicule, dans la mesure où cette bioéconomie dépend d'un accès de plus en plus large par les opérateurs économiques les plus puissants aux productions « offshore » de biomasse.

Pour McMichael (2009), la signification du « *corporate food regime* » est donc, sur le plan analytique, de souligner le passage d'une dépossession non plus seulement à l'échelle nationale, mais à une échelle mondiale, à travers le « projet de globalisation ». Cette recalibration du « développement » à une échelle globale accentue la narrative de l'extinction des paysanneries dans le monde moderne. Mais cette analyse permet aussi de comprendre la tension entre une agro-industrialisation environnementalement catastrophique et des pratiques alternatives, agro-écologiques. Cette tension est endémique au capitalisme. La dépossession à grande échelle qui résulte du troisième régime est néanmoins à l'origine d'une contre-mobilisation, au nom de la souveraineté alimentaire, contre la narrative moderniste qui voit les paysans comme acteurs résiduels (2009). Il associe d'ailleurs au mouvement pour la souveraineté alimentaire ceux du *Slow Food*, des *Community Supported Agriculture* et de l'agriculture bio à petite échelle, le commerce équitable, ..., en tant que mouvements d'opposition au régime « *Food from nowhere* » (l'autre nom qu'il donne au troisième régime alimentaire). La contre mobilisation sociale issue du Sud global, au nom de la souveraineté alimentaire, est perçue comme une charnière essentielle de la dynamique de l'actuel régime alimentaire.

La compréhension du « corporate-environmental regime » a par ailleurs été complétée et ou modifiée par d'autres auteurs, notamment Busch et Bain - qui contestent la dominance de la régulation privée -, et Burch et Lawrence qui soulignent le rôle et l'impact de la financiarisation des systèmes agro-alimentaires.

Dans leur article *New ! Improved ? The Transformation of the Global Agrifood System*, Busch et Bain (2004) considèrent que l'approche des *food regimes* offre une image trop simplifiée du passage d'une régulation publique à une régulation privée. Premièrement, ils soulignent un glissement de pouvoir des firmes de transformation vers la grande distribution. En ce sens, ils rejoignent Reardon et al. (2004) qui évoquent une « *supermarket revolution* » et son extension dans les pays du Sud. Deuxièmement, l'importance de la gouvernance des systèmes agro-alimentaires à travers l'établissement

de standards, la contractualisation, et d'autres formes d'arrangements, est également soulignée, comme conséquence de ce glissement de pouvoir. Ces changements ont été rendus possibles par les nouvelles règles du commerce instaurées par l'OMC qui limitent les barrières tarifaires, douanières, et donc encouragent le secteur privé à développer ses propres mécanismes de régulation. La rapide extension des standards privés est plus directement le résultat à la fois de l'ouverture des marchés des biens et des capitaux à la compétition internationale et de la demande de certains consommateurs pour des produits différenciés (éthiques socialement et environnementalement, sanitaires, ...). En soulignant ces évolutions, ces auteurs veulent en fait essentiellement montrer que la montée des formes de régulation privée émerge d'un processus de « re-régulation » tant publique que privée. Souligner le rôle devenu central de la régulation privée dans la transformation du système agro-alimentaire ne veut pas dire que la régulation publique est devenue obsolète, même si l'affaiblissement des instances publiques à réguler directement le commerce a donné l'opportunité au secteur privé de réorganiser à son profit certains aspects du marché. Cette régulation publique continue en fait à constituer la base sur laquelle la régulation privée se déploie. Dans ce sens, Busch et Bain nuancent fortement la perception régulationniste du régime post-Fordiste.

De leur côté Burch et Lawrence (2009) sont représentatifs d'un courant qui considère que ce à quoi on est actuellement en train d'assister est moins l'émergence d'un « *corporate food regime* » que d'un « *financialised food regime* ». Ils commencent par rappeler, dans la foulée de Friedland (2004), que des trois composantes de la production – la terre, le travail et le capital –, c'est le capital qui est le plus mobile et le plus rapidement globalisé. Le processus de financiarisation, associé à une plus grande mobilité du capital, est de fait la caractéristique clé du régime néolibéral d'accumulation (Krippner 2005; Tickell 2006, cités par Burch et Lawrence, 2009). Cette dominance du capital financier, qui est symptomatique de la dernière phase du développement capitaliste, a conduit à la transition vers le régime agro-alimentaire financiarisé. Les institutions et instruments financiers sont en effet de plus en plus impliqués dans tous les stades du système agro-alimentaire. Les investisseurs financiers s'intéressent maintenant à des activités dans lesquelles ils n'ont jamais auparavant opérés, telles que l'achat de terres, l'approvisionnement en intrants, les infrastructures de stockages et d'autres logistiques nécessaires à la commercialisation, les inspections et la certification, l'échange des produits agricoles primaires, le commerce de détails, certains services alimentaires, etc.

D'autres auteurs soulignent qu'à travers la financiarisation, la logique capitaliste, dans sa version néolibérale, s'étend en fait à tous les aspects du vivant. Sullivan par exemple (2010) s'intéresse aux mécanismes spécifiques par lesquels cette financiarisation se déploie dans l'arène de la gouvernance environnementale comme instrument de protection de l'environnement. La crise environnementale n'est pas seulement le signe d'une crise du développement capitaliste (ou, selon les termes de O'Connor, 'la seconde contradiction du capitalisme' »), dans le sens où le capitalisme sape ses propres possibilités d'accumulation en épuisant les bases requises à son développement. Mais cette crise environnementale constitue aussi des nouvelles opportunités d'accumulation pour le capitalisme, particulièrement à travers ses relations avec la finance et les investissements. Sullivan se réfère d'abord à Brockington and Duffy (2010) qui considèrent que « la conservation [de la nature] a été intégrée dans la production de valeur à travers la financiarisation ». Il montre ensuite que pour que la crise environnementale devienne une opportunité d'accumulation, le capitalisme a besoin de créer de nouveaux produits, de nouvelles marchandises, qui peuvent être investies, commercialisées et faire l'objet de spéculations. « *Nature needs to be 'capitalised' and 'capital ecologized' in new ways* ». Dans ce sens, un « biocapitalisme » se développe rapidement comme mode de production (Brand et al., 2008). « La valorisation des ressources génétiques fait partie intégrante de la nouvelle phase du développement capitaliste et de ce qu'on appelle les relations post-fordistes avec la nature » (Ibid.). La tendance vers une plus grande commercialisation détermine la direction de l'organisation des relations sociales avec la nature. Dans ce processus, les autres formes sociétales sont marginalisées et tendent à disparaître. Émerge alors la menace que la nature, sous la forme de ressources génétiques, soit réduite à sa valeur économique, qui est la partie constitutive des pratiques de la valorisation économique. Même les efforts de conservation sont fonctionnalisés par les stratégies de valorisation (Ibid.).

Finalement, en intégrant les questions environnementales et d'exploitation des ressources naturelles aux analyses sur les processus d'accumulation capitaliste et leur évolution, certains auteurs dépassent l'approche par les régimes en associant complètement capitalisme et écologie de manière à souligner la « nature » profonde de l'accumulation. McCarthy et Prudham (2004) expriment cette interpénétration en analysant le (néo-)libéralisme comme étant un projet *environnemental* et qu'il doit

nécessairement l'être. Par cette formule, ils veulent mettre l'accent sur la nécessité et les particularités de la transformation des rapports sociaux autour des ressources naturelles. Mais Moore (2012) va plus loin lorsqu'il considère que le capitalisme est un système-monde qui articule nature humaine et nature extra-humaine dans un projet d'accumulation sans fin. Pour lui, le capitalisme n'est pas un système social, encore moins un système économique, mais plutôt une écologie-monde. « *Capitalism does not 'have' an ecological regime; it is a world-ecological regime – joining the accumulation of capital and the production of nature as an organic whole. [...] When I say that capitalism is an ecological regime, I am saying that capitalism is a world-historical matrix that knits together humans with the rest of nature in specific ways, above all operating within a gravitational field of endless accumulation* » (Ibid.). C'est le "surplus-écologique" qui constitue la source ultime de l'accumulation et ce surplus a été déterminé, orienté, à travers la technologie et la productivité du travail, par différents régimes d'accumulation. « *The ecological surplus emerges as new accumulation regimes combined plunder and productivity, joining the enclosure of new geographical frontiers (including subterranean resources) and new scientific-technological revolutions in labor productivity* ». Si le surplus écologique est la base de l'accumulation, Moore considère, dans la foulée de l'approche marxiste, que c'est la productivité du travail qui sert de guide au pilotage de ce processus d'accumulation. « *Coal, oil, forests, and other energy sources have been extracted much faster than their replacement rates because labor productivity (value) is the decisive metric of competitive fitness in historical capitalism. Capitalists who appropriate nature most effectively are rewarded* ». Et un des facteurs qui contribue à maintenir la productivité du travail, en diminuant son coût, est la production de biens alimentaires et énergétiques bon marché.

Mais ce qui fait davantage l'originalité de l'analyse de Moore, et qui rejoint l'approche par les régimes alimentaires (intégrant la phase de financiarisation), c'est-à-dire la périodisation du processus de l'accumulation capitaliste, est qu'il considère le néolibéralisme comme une étape ultime qui va conduire à sa propre fin. Le néolibéralisme, qu'il associe à la financiarisation des processus d'exploitation des ressources naturelles, serait lié à la fermeture des frontières des possibilités d'exploitation des ressources de la nature, qui empêche l'élargissement de ce processus et la croissance de la productivité. « *Neoliberalism broke with the world-historical pattern of productivity and plunder. [...] The end of the frontier that opened with the rise of capitalism is therefore*

central to the specificity of finance capital in the neoliberal era". La financiarisation se traduit en effet par un système d'accumulation dans lequel les profits se dégagent principalement par les canaux financiers plutôt que par la production et le commerce des marchandises (Krippner 2005, Arrighi, 1994, cités par Moore, 2012). Le capital cherche à dégager le plus de profits et le plus rapidement possible à l'intérieur des mêmes frontières de disponibilité des ressources. Dans ce processus, le néolibéralisme non seulement accélère le temps du turnover (Harvey, 1989, cité par Moore, 2012), mais aussi réduit rapidement les possibilités qui avaient permis au capital de surmonter les crises systémiques depuis six siècles. Moore se réfère alors à la situation de l'agriculture pour expliquer le déclin des gains de productivité : *"Neoliberal accumulation strategies realized what no other regime had accomplished: the creation of a cheap food regime without a corresponding agricultural revolution. Indeed, the era has been characterized by the progressive deceleration of yield growth. Agricultural biotechnology has made little progress on this pivotal issue (Gurian-Sherman, 2009)"*. Il prend pour exemple l' "effet super-mauvaises herbes" (superweeds effect), qui, bien qu'encore localisé, induit un impact négatif sur la productivité du travail, ou le changement climatique qui devrait peser sur les rendements et occasionner davantage de sécheresses, ou encore la limite de l'efficacité des engrais, l'épuisement des ressources pétrolières, la fin de l'eau bon marché, Il y a peu de perspective pour une nouvelle révolution en faveur de la productivité du travail. *"Since the 1970s, capital has moved so rapidly to appropriate and exhaust the conditions of its reproduction that it is far from clear that capitalism can survive the crises that neoliberalism is provoking"*. Moore ne pense pas que la bio-technologie puisse constituer une base pour une nouvelle révolution agricole⁹. Selon lui, aucun saut important de rendement n'a été observé, même après 15 ans d'expérimentation et de diffusion. Moore s'inscrit donc dans le courant de l'économie écologique qui voit dans les facteurs biophysiques une limite de la croissance capitaliste, mais y ajoute une dimension supplémentaire, celle du rôle de la financiarisation de l'économie présentée comme trait dominant du néolibéralisme. Mais il faut souligner qu'il ne propose rien comme perspectives futures. Si le néolibéralisme s'autodétruit par étouffement de son moteur via l'exhaustion de ses ressources, quel sera le modèle de l'après-néolibéralisme ?

⁹ Il semble que ce que l'on commence à observer avec les OGMs abonde dans ce sens. En ce qui concerne le coton transgénique, les paysans, aussi bien indiens qu'américains, sont actuellement confrontés à des baisses de rendements, liées à des résistances, le développement d'autres parasites opportunistes et (dans le cas de l'Inde) à des mauvaises correspondances entre les variétés utilisées et les conditions éco-climatiques (Le Monde, 28 avril 2012). En plus du coût des semences, les producteurs doivent continuer à financer d'importantes quantités de pesticides.

Tout comme Moore, Araghi (2005) analyse le passage du libéralisme au néolibéralisme à la fois dans la permanence des logiques sous-jacentes de l'accumulation historique et globale et dans la rupture que cette transition entraîne. Toutefois il positionne son analyse sous un autre angle, non plus celui du régime écologique global, mais sous celui de la dépossession des paysanneries, qui entraîne la dé-paysannisation.

Araghi (1995, 2005) a identifié deux modalités principales de dépossession : la dépossession par différenciation et celle par déplacement. Il suggère que ces formes successives de dépossession ont été articulées au passage du développement centré sur les Etats vers la globalisation néolibérale. Il propose donc une typologie et périodisation de la dépossession paysanne d'après-guerre.

En premier lieu, la dé-paysannisation par la différenciation rurale (qu'il situe entre 1945 et 1973) a prévalu tant que l'Etat (et les alliances de classes qu'il représente) ont essayé d'empêcher la libéralisation de la terre en protégeant le marché intérieur des forces du marché global. Tant que la pénétration du marché international est bien contrôlée, « la dépossession des paysanneries prend la forme d'une différenciation rurale graduelle dans le cadre du marché intérieur ». Cela a conduit à une dé-paysannisation relative mais pas nécessairement absolue (en tous les cas dans les pays du Sud). Par contraste, à l'ère néolibérale de dépossession, la terre elle-même devient une marchandise du fait que les Etats cherchent à promouvoir la mobilisation de la terre agricole qui engendre la dé-paysannisation par les enclosures. Même si ces différentes formes de dépossession ont plus ou moins existé au cours du temps, Araghi argue que la première forme est progressivement devenue obsolète avec la restructuration globale et la libéralisation du marché. Le concept actuel le plus pertinent pour analyser la dépossession de la paysannerie n'est plus la différenciation rurale, mais plutôt le déplacement rural à grande échelle.

Dans un article plus récent, Araghi et Karides (2012) proposent une autre périodisation du capitalisme en se focalisant sur l'évolution des droits fonciers qui conduit de systèmes complexes de droits coutumiers vers ce qu'ils appellent les droits de propriété

« bourgeois »¹⁰. A travers cette périodisation, ils décrivent l'histoire de la commodification de la terre. Bien que variables dans le temps et dans l'espace, ils distinguent cinq grandes caractéristiques de cette transformation en très longue période : (1) La transformation d'un système complexe de droits coutumiers pour l'usage de la terre en titres formels pour la propriété de la terre ; (2) la transformation du concept de propriété d'une juridiction sur des espaces définis de manière vague et ambiguë à des espaces physiques clairement définis (et enclos) ; (3) la rationalisation de l'exploitation de la propriété démarquée foncièrement en tant que forme de capital et mise au service de l'accumulation « primitive » et étendue du capital ; (4) la privatisation croissante de la terre par la dépossession et le déplacement des populations indigènes et paysannes ; (5) la destruction de l'autoconsommation et l'accès non marchand à l'alimentation et la création d'un prolétariat global (mobile) qui est massivement concentré dans les centres urbains de l'économie mondiale.

Sur cette base, ils distinguent quatre grandes périodes dans cette histoire de la commodification des droits fonciers :

1 - L'accumulation primitive (15^{ème} – 19^{ème} siècle) :

Elle marque l'émergence de la conception bourgeoise des droits sur la terre, à travers à la fois l'enclosure anglaise et la confiscation violente des terres et ressources non-européennes. L'accumulation primitive globale inclut la séparation des populations indigènes de la terre et l'aliénation de leurs droits coutumiers, par massacre ou esclavage.

2 - Le colonialisme capitaliste

Il s'agit, à partir du 19^{ème} siècle, de la reconfiguration de la division internationale du travail sous l'hégémonie britannique, autour des besoins du régime dominant du capitalisme industriel. Réorganisant le marché mondial selon les besoins de la loi de la valeur, les Européens s'embarquent dans un massif *land grabbing* global dans leurs colonies. Les grandes famines (en Irlande et en Inde par exemple), liées aux crises agro-

¹⁰ Ils ne précisent pas ce qu'ils entendent par cela, mais on peut penser qu'ils font référence, dans la tradition marxiste, à la propriété privée et exclusive, en tant que capital.

écologiques, ont conduit à des mouvements migratoires massifs, séparant des populations entières de leurs terres.

3 - Les droits fonciers dans le cadre du développementalisme

Il faut distinguer les Etats socialistes, adoptant des schémas de collectivisation, et les Etats pro-marché, engagés dans des réformes foncières. Ces réformes posent les fondations pour les vagues d'après guerre de « dépossession par déplacement ».

4 - Les droits fonciers dans l'ère de la globalisation

La composante centrale de la globalisation néolibérale constitue ce que ces auteurs appellent « le développement agraire renversé ». Il se traduit par une vaste expansion des droits bourgeois. La dépayssannisation se produit à grande échelle, par des enclosures globales et agressives, car il faut libéraliser les marchés fonciers et abandonner les réformes foncières, la terre devant être appropriée par ceux qui l'exploitent. Les attaques néolibérales sur les droits fonciers ruraux et urbains se fondent sur les dynamiques suivantes :

- La libéralisation des marchés fonciers ;
- L'extension des aides par les prix aux grandes entreprises agro-exportatrices de matières premières agricoles ;
- La réduction drastique des subsides aux producteurs et du soutien des prix ;
- L'agressive commodification des semences ;
- La dépendance plus forte des intrants hydrocarbonés ;
- La promotion du modèle agro-exportateur.

7. CONCLUSION

En conclusion, l'intérêt de l'approche des régimes alimentaires est de souligner qu'il y a un fil conducteur, l'accumulation selon les logiques capitalistes, et que l'agriculture et l'alimentation sont à la fois façonnées très largement par ces logiques et en même temps, - comme le développe plus tard McMichael à la suite d'autres auteurs - que l'agriculture,

du fait de sa forte proximité avec l'environnement et les ressources naturelles, constitue une composante essentielle du développement capitaliste. Dans cette vision, l'agro-alimentaire possède une dimension géopolitique forte. Dans sa version élargie (celle d'après 2005), l'approche éclaire aussi sur le fait qu'au-delà de ce fil conducteur, on peut mettre en évidence des cycles de tensions – réponses qui font basculer l'économie-monde d'un régime à un autre. Chaque régime est marqué par des contradictions qui génèrent l'apparition de nouveaux acteurs hégémoniques, des changements de politiques et une réorientation des flux des produits agricoles et alimentaires. A travers l'analyse des processus de transition, l'approche souligne donc la cohérence, d'un régime à l'autre, des logiques politiques dominantes, en montrant que les structures qui se développent dans un régime vont forcément déterminer les orientations du régime suivant. Par exemple, la crise agraire aux Etats-Unis dans les années 1930s (premier régime) a conduit la politique agricole américaine à mettre l'accent sur le développement des filières de quelques produits plutôt que sur le développement rural *per se*. Cette orientation a posé les fondations du régime suivant, celui de l'écoulement à grande échelle des surplus agricoles du nord aussi bien que l'entraînement dans le modèle agro-exportateur des agricultures d'une grande partie du monde. Ce deuxième régime lui-même, centré sur le développement national et l'expansion de l'agriculture industrielle (notamment à travers la Révolution Verte), a ouvert la porte à l'internationalisation des filières de l'agrobusiness, ce qui a érodé la cohérence des secteurs agricoles nationaux et préparé l'émergence du « *corporate food regime* ».

On remarque néanmoins que s'il y a une convergence de points de vue sur les deux premiers régimes, le troisième régime fait par contre beaucoup plus débat ; la question d'une réelle rupture avec le régime précédent est même posée. Sans doute est-ce parce que les deux premiers régimes peuvent faire l'objet d'analyses rétroactives tandis que le troisième, dans ses orientations qui évoluent rapidement, demeure encore de l'ordre du prospectif. L'approche permet beaucoup plus d'expliquer le passé que de faire des prévisions sur l'évolution des systèmes agro-alimentaires.

Pour différents auteurs, il y a pourtant bien émergence d'un troisième régime, un « *corporate food regime* », seuls les critères qui sont mis en avant pour le caractériser font en débat. Friedmann utilise le prisme de la consommation « clean et green » et la construction des labels tandis que McMichael se focalise, dans ses dernières analyses, sur

la bioéconomie globalisée et les mouvements sociaux pour la construction d'un nouveau régime. D'autres encore mettent en avant le glissement de pouvoir vers la grande distribution et les nouvelles formes de régulations associant acteurs publics et privés, ou sur la financiarisation de tous les aspects de l'agro-alimentaire. Cela montre le caractère devenu « modulable » de la théorie des *food regimes* et le fait qu'elle apparaît plus comme une « grille de lecture » qu'une théorie proprement dite. Elle constituerait de la sorte un canevas général sur lequel peuvent se greffer différents éclairages qui se focalisent sur des aspects particuliers de l'évolution des systèmes agro-alimentaires.

D'autres auteurs encore, bien que reconnaissant des phases dans l'évolution du capitalisme (et particulier le passage du libéralisme ou néolibéralisme) tentent de transcender la périodisation en régimes en soulignant la permanence des logiques sous-jacentes de l'accumulation historique et globale. Dans ce sens, Moore (rejoignant McCarthy et Prudham) place le dégagement des « surplus-écologiques » et la pression sur la productivité du travail exigée par ceux-ci au centre du processus d'accumulation, tandis qu'Araghi et Karides positionnent leur analyse sous l'angle de la dépossession des paysanneries à travers la commodification des droits fonciers.

Dans le chapitre suivant, nous allons essayer de combiner ces différentes visions de l'évolution des systèmes agraires, en insistant plus particulièrement sur les politiques qui touchent directement aux rapports sociaux autour des ressources naturelles et en les contextualisant davantage.

Chapitre III

Les paysanneries face à l'ordre social (néo-)libéral : continuité historique

1. INTRODUCTION

Nous avons vu au chapitre II que l'approche par les *food regimes* décrit l'évolution générale des systèmes agro-alimentaires comme un mouvement de plus en plus profond d'incorporation de l'ensemble des paysanneries du Sud dans les filières d'approvisionnement globales de manière à alimenter l'agro-industrie au sens large en matières premières organiques aux prix les plus bas possibles (en faisant pression sur la productivité du travail) et renouveler par là les dynamiques d'accumulation du capital. Le troisième régime, marquée par une triple crise (alimentaire, énergétique et environnementale), conduirait à une relocalisation à grande échelle dans le Sud des agricultures capitalistes à travers laquelle les matières premières sont incorporées dans des nouvelles chaînes de valeurs, accentuant le mouvement de dé-paysannisation.

Mais alors que les écrits mobilisant cette approche mettent l'accent sur les stratégies et les logiques globales, ou se focalisent sur des aspects particuliers du troisième régime, nous allons chercher dans ce chapitre à donner du « contenu », de la substance concrète, à l'ensemble de ces différentes phases. Il s'agit d'une part de les matérialiser sur le terrain, à l'échelle des paysanneries de différentes régions du monde, en termes de politiques mises en œuvre, d'acteurs impliqués, de ressources discursives mises en appui de ces politiques et de conséquences pour ces paysanneries, et par là de comprendre comment les espaces ruraux sont refaçonnés sous la globalisation. D'autre part, nous essayerons aussi de souligner l'importance de la contextualisation, dans l'espace et dans le temps, de ces manifestations à l'échelle des acteurs locaux des logiques globales mises en avant par cette approche. En restant fidèle à la périodisation de l'approche et aux dynamiques macro-économiques qui y sont associées, il s'agira, au cours de ces éclairages aux niveaux nationaux et locaux, de conserver la vision globale que l'approche des régimes agro-alimentaires ambitionne.

Toutefois, il n'est bien évidemment absolument pas question de proposer un panorama général des politiques agro-alimentaires et rurales mises en œuvre dans des contextes spécifiques et pouvant être articulées aux régimes ! L'accent sera essentiellement porté sur les politiques et les mécanismes qui touchent plus spécifiquement à l'accès et à la gestion des ressources naturelles, en particulier le terre. Le deuxième objectif de ce chapitre est en effet de proposer une lecture des différents régimes sous l'angle des rapports sociaux autour des ressources naturelles, et des processus de déterritorialisation des systèmes agro-alimentaires liés aux logiques capitalistes identifiées par cette approche. Plus précisément, il s'agira d'examiner l'approche par les régimes alimentaires à la lumière des mécanismes de l'enclosure, comprise comme un processus de transformation d'un système collectif de droits vers des formes plus privatives et individuelles de ceux-ci, et ce qu'ils impliquent en termes de dépossession et d'exclusion de plus en plus large des paysans par rapport à leurs moyens et surtout leurs stratégies de production. Le but est de montrer la permanence et la cohérence, au-delà des « époques » d'accumulation, des logiques et mécanismes de dépossession, tant au Sud qu'au Nord, et d'éclairer leurs manifestations concrètes à travers les multiples politiques de développement, projets et modes d'intervention. Nous allons essayer de souligner et d'illustrer la centralité de ces mécanismes non seulement dans l'évolution des systèmes agraires mais aussi comme moteur de l'accumulation capitaliste. Ce chapitre s'appuiera essentiellement sur la littérature générale touchant aux rapports sociaux autour de l'accès et la gestion des ressources naturelles et sur des études de cas tirées également de la littérature.

2. LE PREMIER RÉGIME AGRO-ALIMENTAIRE : LA MISE EN VALEUR DES ESPACES COLONIAUX

Rappelons que pour Friedmann et McMichael (1989), le premier régime (1870s-1930s) est lié au « modèle impérial britannique ». Il se fonde sur les importations vers l'Europe occidentale de biens alimentaires primaires des colonies et du Nouveau Monde de manière à soutenir la révolution industrielle par un approvisionnement alimentaire bon marché des classes ouvrières et de la sorte diminuer le coût du travail. Ce régime marque une étape importante dans la division internationale du travail et est considéré comme

étant un régime d'accumulation extensive. Toutefois, si l'on se place sous l'angle de la transformation des droits sur les ressources – en particulier les ressources communes – liée à l'accumulation capitaliste, il convient d'abord de se pencher sur les politiques d'enclosure en Angleterre qui marquent, selon Wood (2009) ou Araghi et Karides (2012), l'émergence de la conception « bourgeoise » des droits sur la terre et constitue la première étape de la commodification des communaux. Nous évoquerons surtout l'argumentation (notamment environnementale) avancée par les défenseurs des enclosures car elle constitue un important fil conducteur qui relie les trois régimes. Toujours dans cet objectif de compléter l'approche des régimes par l'éclairage de la dépossession des droits, nous aborderons ensuite le volet colonial en insistant sur les traits dominants des politiques foncières menées dans les possessions européennes.

2.1. Les « enclosures » à la révolution industrielle et le modèle économique classique

Bien qu'il ait pris des formes très diverses dans le temps et dans l'espace, le mouvement d'enclosure des terres en Angleterre, commencé au XII^{ème} siècle mais largement amplifié à partir de la fin du XVI^{ème} siècle, est considéré comme crucial dans l'essor de la Révolution industrielle en Europe.

Si le phénomène de l'enclosure a depuis longtemps fait l'objet d'études historiques, des travaux plus récents ont aussi commencé à ré-interpréter le concept de l'enclosure comme une voie d'exploration des formes et des processus contemporains du néo-libéralisme (Gregory et al. , 2009).

L'enclosure consista en une appropriation privative des champs qui étaient jusque là réservés à un usage collectif (les Commons)¹¹. Plus généralement, on peut considérer l'enclosure comme étant le passage de la situation de droits communs à une situation de droits privatifs.

¹¹ In historical geography, enclosure refers to the extinction of 'common rights' and the replacement of open or common fields, pastures and meadows with 'enclosed' fields free of such rights (Gregory et al. (Ed. by), 2009).

Pour réaliser le passage des communs aux enclosures, il a d'abord fallu instituer un régime d'appropriation privée de la terre, puis délimiter les parcelles et les clore en expulsant les paysans qui les occupaient. Ce mouvement s'est développé peu à peu jusqu'à se généraliser à la fin du XVII^{ème} siècle¹². Entre 1793 et 1815, le Parlement Britannique signa 5 286 *Enclosure Acts* privés qui redistribuèrent 7 millions d'acres, soit un peu près 21 % de la surface du pays (*Ordinance Survey Atlas*, 1985, cité par Makki et Geisler, 2011). Avant les vagues d'enclosures, les open fields (communaux) étaient répandus en Angleterre et sur le continent (Allen, 2001). Les différentes parcelles agricoles étaient disposées en bandes uniformément réparties autour du village. Ces bandes étaient associées pour former des champs, chacun formant une unité de rotation. A côté de ces terres arables, on trouvait des jachères et des prairies. Celles-ci étaient gérées collectivement et l'ensemble des troupeaux du village y pâturaient. Les animaux pouvaient aussi accéder aux jachères et aux terres cultivées après les récoltes, ce qui permettait la fertilisation des champs. Ce système permettait la diversification des cultures et une répartition des risques climatiques par l'exploitation de terres de différentes qualités et expositions. Les droits communs incluaient, outre l'accès des animaux aux pâtures et la culture sur des champs communs, le ramassage du bois et de la tourbe et des droits sur les forêts. Ces droits étaient gérés au niveau villageois, par les manoirs ou le pouvoir judiciaire local. Mais ces open fields ont été considérés comme un obstacle au progrès (Ernle, 1912, cité par Allen, 2001). Il fallait donc, selon cette vision, éliminer le contrôle villageois sur ces terres à travers l'enclosure. Les communs devaient être supprimés, de mêmes que les institutions de la gestion collective, et la propriété individuelle renforcée.

Les paysans qui utilisaient les communaux n'étaient évidemment pas ceux qui pouvaient acquérir les droits d'occupation de la terre. « Les enclosures furent le fait de quelques seigneurs et d'une couche de laboureurs aisés, à la fois cultivateurs de céréales et éleveurs de moutons, bien placés pour tirer profit de la nouvelle agriculture, en profitant à la fois de la demande de laine pour les fabriques et de la demande de pain pour la population ouvrière naissante » (Mazoyer et Roudart, 2007). Par contre, beaucoup de paysans pauvres n'ayant pas les moyens de couvrir les frais de l'enclosure et ne pouvant subsister

¹² Enclosure took place in many different ways but these can be classified into two broad categories: 'formal' and 'informal'. Formal enclosures include both parliamentary enclosures, those which derived their authority from either a private act of parliament or from one of the General Enclosure Acts passed from 1836 onwards, and formal agreements, drawn up in written form, and signed by all the parties (Kain et al., 2004).

sur les terres marginales restées libres ont dû quitter leurs fermes et grossir la masse de la main-d'œuvre salariale bon marché. Malgré la prodigieuse expansion de l'industrie britannique, celle-ci ne put absorber la masse de paysans déplacés et c'est l'espace de l'Empire Britannique qui joua le rôle de soupape pour ce surplus de travailleurs (Makki et Geisler, 2011). Pour Blackburn (1997, cité par Makki et Geisler, 2011), l'expansion de l'Empire Britannique et les enclosures parlementaires se renforcèrent d'ailleurs mutuellement, les enclosures des commons en Angleterre étant favorisées par le flux des profits issus des plantations et de l'esclavage dans le Nouveau Monde.

Un grand nombre de terres ont été achetées par ceux qui voulaient soit développer l'industrie textile naissante avec le tissage de la laine soit accroître la rentabilité des terres arables. Ainsi disparut une très grande partie de la petite paysannerie anglaise dont la majorité fut transformée en masse salariale agricole et industrielle ou réduite à l'exode vers les villes ou à l'émigration. « Au milieu du XIX, à l'issue de ce vaste mouvement d'appropriation et de concentration foncière, une grande partie de la terre se trouvait aux mains d'un nombre réduit de grands propriétaires (les landlords) : 2 000 d'entre-eux possédaient de très vastes propriétés allant de 100 000 à 400 000 ha, qui couvraient au total le tiers du pays » (Mazoyer et Roudart, 2007).

La disparition du système des vaines pâtures et le développement de la propriété privée est une évolution longue qui a commencé bien avant les *Enclosure Acts* du XVIII, mais ce qu'il faut souligner ici est tout l'argumentaire utilisé par les élites pour justifier l'accélération de l'institutionnalisation des enclosures à cette époque. Il faut notamment rappeler les arguments de John Locke en faveur de l'enclosure, au XVII^{ème} siècle, car ils constituent la base de la conception de la propriété du capitalisme agraire naissant. Le thème dominant de la thèse de Locke (1632-1704) dans son *Second traité du gouvernement* (1690), consiste à dire qu'il faut rendre la terre productive et rentable. C'est la raison pour laquelle la propriété privée, qu'on acquiert par le travail, prime sur la possession par tous. Locke répète que l'essentiel de la valeur inhérente de la terre n'est pas donnée par la nature mais par le travail, par la transformation et l'amélioration de cette terre par celui qui l'exploite, ou plus précisément par celui qui peut en tirer des profits en améliorant la productivité (Wood, 2009). La valeur d'échange de la terre est donc définie par le profit qui peut en être tiré par un individu et cette valeur constitue le

fondement de la propriété¹³. Seuls les individus qui arrivent à créer de la valeur marchande ont donc droit à la propriété !

Locke et les défenseurs des enclosures qualifiaient les terres communales de terres gaspillées. Ils les présentaient comme des terres perdues qui devaient être mises en valeur pour nourrir une population en croissance rapide, voire même comme une source majeure de désordres sociaux en entretenant « *a base encroaching crew' of thieves and idlers whose activities robbed the rest of the local population of their livelihood* » (Hassel, a leading enclosure commissioner, cité par Kain et al., 2004). Au XVII, juste avant que le système des enclosures ne se propage rapidement (suite aux interventions du Parlement en ce sens), on invoquait déjà la raison d'améliorer la productivité pour revendiquer un titre de propriété exclusif et abolir les droits coutumiers (Wade, 2009). L'accroissement de la productivité devint une raison suffisante pour abolir d'autres droits. On peut aussi citer Bentham, considéré comme un des précurseur du libéralisme, pour qui « la voie vers la liberté individuelle et la richesse de la société est pavée par la liberté individuelle de convertir la terre en bien commerciale ; pour que l'individu puisse avoir des droits sur la terre, les institutions traditionnelles qui attachent les gens aux communaux doivent être détruites, et la terre doit être privatisée » (Bentham, cité par Polanyi, 1983).

Un autre argument soutenait que le système des open fields était environnementalement instable et était condamné à s'effondrer suite à la baisse inexorable de la fertilité de la terre (Postan, 1950, Cooter, 1978, cités par Kain et al., 2004). D'autres encore considéraient que l'enclosure pouvait bénéficier non seulement aux propriétaires fonciers mais à l'ensemble de la population grâce à la production alimentaire et la fourniture de travail que la mise en culture des terres « libres » (*waste land*) pouvait procurer, entraînant un arrêt du dépeuplement des campagnes. L'enclosure, l'exclusion des glaneurs et l'amélioration allaient accroître la richesse de tous et apporteraient davantage au bien commun qu'elles ne lui en retireraient (Wade, 2009). "*Before the enclosure movement, the feudal lord would not invest in drainage systems, sheep purchases, or crop rotation that might increase yields from the common—he knew all too well that the fruits of his labor could be appropriated by others. The strong private property rights and single entity control that were introduced in the enclosure movement avoid the tragedies of*

¹³ « Ainsi l'herbe que mon cheval mange, les mottes de terre que mon valet a arrachées, et les creux que j'ai faits dans les lieux auxquels j'ai un droit commun avec d'autres, deviennent mon bien et mon héritage propre, sans le consentement de qui que ce soit » (Locke, 2007 :204).

overuse and underinvestment. More grain will be grown, more sheep raised; consumers will benefit; and fewer people will starve in the long run » (Boyle, 2003).

A côté des considérations économiques justifiant les mouvements d'enclosure, il est aussi évoqué des raisons sociales (Allen, 2001). Le système de gestion collective des terres encourageait la solidarité entre les paysans et leur permettait de construire un capital social à travers lequel les villageois pouvaient notamment s'opposer à des revendications du propriétaire seigneurial de la terre. Le remplacement du système d'attribution de la terre à long terme par des arrangements directs et à court terme entre les nouveaux fermiers « capitalistes » et le propriétaire a contribué à affaiblir considérablement ce capital social et donc la logique des *open fields* auquel ils étaient associés.

2.2. *L'époque coloniale : mobilisation des ressources du Sud*

Pour Polanyi, c'est dans la colonisation moderne que la véritable signification du projet qui consiste à séparer la terre de l'homme et organiser la société de manière à satisfaire aux exigences d'un marché de l'immobilier devient le plus manifeste. Il existe une similitude entre les évolutions du statut du foncier en Europe (enclosures en Angleterre, institution de formes nouvelles de propriété sous la Révolution française, sécularisation des terres de l'Église, réformes benthamiennes des années 1830 et 1840) et celles qui ont eu lieu dans les colonies. Toutefois, les évolutions qui ont pris plusieurs siècles en Europe ont été réalisées en seulement quelques décennies outremer, ce qui n'a pas permis la mise au point d'adaptations sociales (Polanyi, 1983).

2.2.1. *Modèle agricole dualiste et première libéralisation des échanges*

Il s'agissait notamment, en tous les cas pour l'Empire britannique, d'assurer l'approvisionnement alimentaire de la classe ouvrière et la classe moyenne urbaine, et c'est dans ce sens que furent abolis en 1846 les contrôles sur les céréales importées en Grande-Bretagne (Patel 2007, cité par Huggins, 2011). « Que le colonialisme ait besoin de la terre à cause de la richesse qu'elle recèle, ou qu'il veuille simplement contraindre l'indigène à produire un surplus de nourriture et de matières premières, ce n'est souvent

pas cela qui compte ; et il est à peu près égal que l'indigène travaille directement sous la surveillance du colonisateur ou seulement sous quelque forme indirecte de contrainte, car dans tous les cas, sans exception, il faut d'abord qu'on ait ébranlé le système social et culturel de la vie indigène" (Polanyi, 1983). Il s'agissait d'intégrer les pays du Sud dans les structures capitalistes des métropoles.

Pour Lang (1999) et Friedmann (2006), cette décision historique de supprimer la Corn Law, sous l'influence politique de la population industrielle très sensible au prix du pain, marque le début de l'ère moderne de l'alimentation globale. Watts (1997) fait aussi remonter le premier régime alimentaire international aux années 1850 et il perdura jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Elle constitue une rupture par rapport à l'alliance qui avait prévalu entre les propriétaires fonciers ruraux et les élites au gouvernement (Peemans, 2007, Huggins, 2011) et illustre l'influence grandissante du secteur industriel. Il s'agit maintenant d'encourager une politique qui permet d'approvisionner les masses urbaines en biens alimentaires et autres produits à des prix plus bas. L'objectif de cette mesure, et du projet impérial, est en effet de pouvoir importer des biens alimentaires venant du Sud à des prix très bas pour s'assurer que la nouvelle classe d'ouvriers dans les zones industrialisées soit bien nourrie et peu encline à initier des mouvements de protestation (Patel, 2007, cité par Huggins, 2011), ce qui a entraîné une réduction drastique du poids de l'activité agricole en Grande-Bretagne (Peemans, 2007).

Il faut noter que l'abolition des *Corn Law* entraîna aussi un premier mouvement d'importations massives de céréales des USA vers plusieurs pays européens. En effet Le Royaume-Uni chercha à gagner d'autres pays à la cause du libre-échange. C'est à cette époque qu'est signé, par exemple, le Traité de Commerce franco-britannique. D'autres accords entre les pays européens suivirent, qui, par le jeu du principe de la « Nation la plus favorisée », ont eu pour résultat de réduire ou d'abolir les droits de douane sur presque tous les courants d'échanges, y compris les produits agricoles. Les céréales, notamment, deviennent exemptes de droits dans presque tous les pays (Tracy, 1967)¹⁴. En France, on estime qu'à la suite de cette libéralisation, les exportations se sont multipliées

¹⁴ Un régime protectionniste par rapport à ces céréales fut néanmoins rétabli plus tard dans certains pays, comme en France et en Allemagne. Les importations, notamment celles de blé, ont en effet été limitées et les prix maintenus, ce qui a sans doute évité un important exode rural et maintenu dans l'agriculture une main-d'œuvre importante.

en vingt ans par quatre pour le sucre et par six pour les pommes de terre (Bourgeois, 1993).

Les modes de production dans les pays colonisés montraient une assez grande variabilité, mais globalement, ils tendaient vers un système dual : l'agriculture intensive de plantation (généralement gérée par les occupants Européens) d'une part, une petite agriculture familiale extensive qui produisait aussi quelques produits d'exportations. Un encadrement législatif et institutionnel était établi pour s'assurer que les paysanneries fournissaient les cultures souhaitées et avec les quantités requises (Huggins, 2011). L'économiste John Stuart Mill reflète bien la position des colonisateurs qui voyaient leurs possessions comme des pourvoyeuses de produits agricoles bon marché (Sullivan, 1998). Il a par exemple pu écrire que « nos colonies des Antilles ne peuvent être considérées comme des pays... Les Antilles, c'est le lieu que l'Angleterre a choisi pour y faire pousser son sucre, son café, et quelques autres produits tropicaux ». Au tournant du XXème siècle, l'Inde fournissait à l'Angleterre 20% de sa consommation de pain (Davis, 2001, cité par McMichael, 2008). Avec la construction de lignes de chemin de fer dans toutes les parties de l'immense colonie, les cultures destinées à l'approvisionnement de la métropole ont en effet pu se développer aux dépens de la production céréalière destinée à la consommation locale (Newman, 2007). Au début du XXème siècle, les plantations d'arachide développées par les huileries françaises en Afrique de l'Ouest entraînent une diminution par un facteur dix des superficies semées en oléagineux en France (Bourgeois, 1993). Un exemple d'incorporation de force des paysans dans les productions destinées aux métropoles est apporté par le Rwanda et le Burundi où les plantations de caféiers et de thé ont été fortement encouragées. Toute la matière organique produite par les bananeraies devait servir au paillage de ses plantations. Il était interdit de couper un pied de caféier et le paysan pris à le faire était jugé comme un criminel¹⁵.

La période 1850- 1910 est donc celle d'une première mondialisation de l'agriculture, à travers une nouvelle division internationale du travail agricole, combinant le libre – échange et la préférence coloniale (Tracy, 1989, cité par Peemans, 2007). Après la seconde guerre mondiale, les métropoles européennes, dans leurs efforts de reconstruction, ont intensifié les pressions pour forcer les paysanneries locales à produire

¹⁵ Cette interdiction a d'ailleurs perduré encore longtemps après l'indépendance.

des cultures d'exportation. En Tanzanie, par exemple, une circulaire de 1953 soulignait la nécessité que les populations « indigènes » imitent l'adoption des méthodes de production moderne mises en œuvre sur les terres des « non-natifs », dans le cadre de la modernisation, et de ce fait accélérer leur intégration dans l'économie capitaliste par la production de cultures de rente destinées aux besoins du pouvoir colonial (Shivji, 1998, cité par Maghimbi et al., 2011, Shivji, 2002).

2.2.2. *Common Law et Code civil : fondements de la négation des droits locaux*

L'objectif, pour le colonisateur, était moins de modifier les rapports de propriété à la terre que de s'assurer une mise en valeur de celle-ci dans le but de s'approvisionner en produits agricoles nouveaux et bon marché. Les Etats coloniaux ont toutefois assez vite édicté des législations sur les terres et les ressources renouvelables pour satisfaire cet objectif. Pour l'Etat colonial, il s'agissait d'affirmer son contrôle sur les hommes et de transformer les agricultures, dans une optique de "mise en valeur". Même lorsqu'un intérêt pour les agricultures et les systèmes fonciers locaux s'est manifesté, ce fut sur des représentations inexacts et/ou avec la volonté manifeste de les utiliser pour les objectifs de la colonie (Lavigne-Delville, 1999).

On considère que ces législations s'appuyèrent sur deux grandes familles de droits, celle de la *Common Law* et de l'*Equity* diffusée par l'empire britannique, et celle du Code civil issue de la révolution française et dans une certaine mesure de l'empire romain (Merlet, 2010). Les systèmes du Code civil partent d'une conception exclusive de la propriété : un seul ayant droit dispose de tous les droits ou presque. Le parti pris de départ est celui d'une maîtrise spatiale perpétuelle. Le concept clé est celui du domaine, *dominium* (Le Roy, 1998, cité par Merlet, 2010). Au cours de la Conférence de Berlin en 1885, l'Afrique est déclarée *res nullius*, c'est-à-dire, selon la distinction établie par le Code civil (714), les « choses qui ne sont ni personne », par opposition aux *res communis*, dont les lois de police règlent la manière d'en jouir¹⁶.

¹⁶ En ce qui concerne les colonies allemandes par exemple, l'ordonnance impériale du 26 novembre 1895 déclarait -entre autres- que "toute terre de l'Afrique orientale allemande est terre vacante de la Couronne (tout en reconnaissant toutefois les droits fonciers coutumiers des indigènes, signifiant en fait l'intérêt de négocier des arrangements avec les chefs coutumiers) (Murayi-Habimana, 1998).

Dans les colonies françaises, une des composantes de la politique de mise en valeur des terres a été la constitution progressive d'un monopole foncier par l'État colonial, basé sur le principe de la domanialité et la notion de biens vacants et sans maître : les collectivités locales et les cultivateurs devaient prouver leurs droits "coutumiers" sur la terre. S'ils n'y arrivaient pas, la terre était considérée comme vacante et sans maître et entrait automatiquement dans le domaine de l'État. En vertu de ce principe, la quasi-totalité des terres dans les colonies françaises relevait du domaine de l'État et pouvait être attribuée par l'administration coloniale sous forme de concessions à qui elle le souhaitait, sans tenir compte des droits d'usage locaux. (CEDREF-GeD, 2000).

Pour la *Common Law*, les droits sont pluriels et relatifs. Ils sont fondés sur la reconnaissance de la possession (plusieurs ayants droit, avec des droits différents). Le mot employé pour désigner ces droits, *estate*, est lié au temps, et il met en avant leur caractère relatif. Les droits peuvent avoir une durée indéfinie ou finie, être ou non transmissibles (*freehold estate*, *leasehold estate*, etc.) (Galey, 2006, cité par Merlet, 2010). En réalité, la reconnaissance des droits coutumiers étaient plutôt l'exception que la règle (Mugambwa, 2007).

En ce qui concerne l'occupation britannique en Afrique, Mortimore (1997) souligne également que le point fort de la politique foncière était d'éviter de modifier les systèmes fonciers en place avant leur arrivée. Les modifications devaient se limiter aux exigences créées par l'intrusion coloniale elle-même. « Ces exigences étaient au nombre de quatre : l'appropriation des droits fondamentaux par le gouvernement ; le contrôle de l'aliénation ; les processus d'adjudication ; et la codification des droits fonciers ».

En Uganda, par exemple, l'administration du protectorat anglais déclara la plupart des terres faisant partie du Territoire de la Couronne. Les modes de tenure coutumières étaient reconnues mais dans des limites précises. Chacun pouvait occuper la terre en accord avec les règles coutumières en vigueur, mais le Gouverneur avait le droit de vendre ou de louer la terre à toute autre personne sans en référer aux occupants traditionnels de cette terre. Il était seulement prévu une compensation financière aux personnes délogées (Mugambwa, 2007).

Si, dans un premier temps, le pouvoir colonial britannique exerça son droit absolu sur les terres inoccupées, dans certaines régions, ce droit s'étendit progressivement à l'ensemble du territoire. Au Nigéria, par exemple, une Ordonnance de 1910 institua que « toutes les terres, occupées ou non, sont à la disposition du Gouverneur et doivent être possédées et administrées au profit et pour le bien des habitants du Nord du Nigéria » (Haley, 1938, cité par Mortimore, 1997).

Dans le Territoire du Tanganyika sous occupation de l'empire allemand, le Décret Impérial du 26 novembre 1895 instituait de la même manière que toutes les terres, occupées ou non, étaient considérées comme terres de la couronne, sauf dans les situations où des individus et des communautés pouvaient prouver un droit de propriété, par un document ou une occupation régulière (Maghimbi et al., 2011). Quand les Britanniques reçurent un mandat sur ce Territoire (devenu par la suite la Tanzanie) après la première guerre mondiale, ils adaptèrent quelque peu ce principe central pour faciliter la production de produits agricoles destinés à la métropole. Le Land Ordinance de 1923, par exemple, décréta que toutes les terres devaient être considérées comme terres publiques¹⁷. Il est ensuite précisé que :

[...] all public lands and all rights over the same are hereby declared to be under the control and subject to the disposition of the Governor and shall be held and administered for the use and common benefit, direct or indirect, of the natives of the Territory, and no title to the occupation and use of any such lands shall be valid without the consent of the Governor.

Le gouverneur reçoit alors le pouvoir d'attribuer des droits d'occupation et d'utilisation (« rental for use ») de la terre, « à des natifs comme à des non natifs ». Il peut retirer le droit d'occupation dans certaines conditions, notamment en cas de non-utilisation de la terre pendant 5 ans, ou lors de réquisition par le Gouvernement à des fins d'utilité publique.

Bien que cette Ordonnance foncière reconnaissait les arrangements coutumiers (sous la pression de la Société des Nations), qui pouvaient être considérés comme des droits d'occupation, cette reconnaissance n'était que de l'ordre de la déclaration (Kironde,

¹⁷ http://www.wri.org/property-rights-africa/wriTest_Tanzania/documents/LandOrdinance1923.pdf

2004)¹⁸. Elle ne définissait aucun droits aux ayant droits coutumiers face à l'Etat, les arrangements coutumiers n'étant pas protégés légalement. Les terres occupées par les populations indigènes restaient des terres publiques mises sous le contrôle du gouvernement et susceptible d'être mises à la disposition de celui-ci. Les arrangements coutumiers étaient donc reconnus mais pas protégés.

Pour Shivji (cité par Maghimbi et al., 2011), cette ordonnance constitue encore aujourd'hui le fondement du régime foncier tanzanien. En effet,

*« Rights over the land are under the control and direction of the President of the United Republic and those rights cannot be disposed of without the consent of the President. The President has radical title to all land in Tanzania and under the Ordinance, must ensure that the land is held and administered for the use and common benefit of Tanzanian natives »*¹⁹.

Ce n'est qu'en 1999 que l'Ordonnance foncière de 1923 a été abrogée par le *Land Act*.

En 1928, cette ordonnance foncière a été amendée pour permettre aux "droits d'occupation" d'évoluer vers des titres fonciers. Avec cet amendement, le Gouverneur est autorisé à attribuer de la terre sous la forme de « droits d'occupation » valables pour une période pouvant s'étendre jusqu'à 99 ans, ce qui est encore prévu par l'actuel *Land Act* (Maghimbi et al., 2011). De cette façon, les anciens droits coutumiers étaient fortement affaiblis. Pour Olenasha (2005, cité par Maghimbi et al., 2011), puisque les terres étaient devenues publiques et que les droits coutumiers n'avaient pas la même valeur que les titres accordés par l'occupant, l'Etat colonial britannique pouvait mettre en œuvre ses objectifs économiques sans entraves. « Superposer propriété et souveraineté sur la terre par l'exercice de titres forts a constitué la meilleure façon d'exploiter et piller les ressources naturelles du Tanganyika Territory ». Plus tard, un *Government Paper* de 1958 proposa même d'abolir tous les arrangements coutumiers et d'instaurer un mode de tenure totalement libre (Kironde, 2004²⁰). Cela ne fut jamais traduit en loi mais est exemplatif de l'idée que la modernisation devait aller main dans la main avec l'abandon des systèmes coutumiers de tenure foncière.

¹⁸ http://www.dfid.gov.uk/r4d/PDF/Outputs/Mis_SPC/R8252appendix.pdf

¹⁹ Récemment, la législation a toute fois évolué, voir chapitre. xxx

²⁰ http://www.dfid.gov.uk/r4d/PDF/Outputs/Mis_SPC/R8252appendix.pdf

Par ailleurs, dans certaines régions de l'Empire, les britanniques introduisirent aussi le principe de la propriété privée et de l'enregistrement. Ahmed (cité par Cousins, 2000) relève par exemple qu'au Soudan, les autorités coloniales instituèrent en 1899 une *Title to Land Ordinance* par laquelle toutes les terres riveraines dans le Nord du pays qui sont cultivées en continue pendant au moins 5 ans doivent être considérées comme propriété privée de l'agriculteur et enregistrées. Or, ces terres sont très importantes pour les populations de pasteurs nomades. On peut imaginer que le pouvoir colonial considérait que ces terres de parcours et les activités de nomadisme qu'elles permettaient étaient inintéressantes d'un point de vue économique et qu'il fallait encourager leur mise en valeur agricole.

Dans de nombreuses régions, une partie des terres de la paysannerie et des éleveurs est donc expropriée au nom du principe de mises en valeur des terres vacantes. Un cas bien documenté d'expropriation massive est celui de la région de Machakos au Kenya où la population d'agriculteurs-éleveurs, les Akambas, a été confinée sur les terres de la « Réserve », la majeure partie de leur territoire ayant été confisqué pour l'implantation des ranchs réservés aux Européens (Tiffen et al., 1994). Ces déplacements forcés de populations agricoles vers des zones agro-écologiques moins favorables pour laisser la place au systèmes de ranching et d'agriculture commerciale pratiqués par les occupants coloniaux se produisirent également dans d'autres pays de l'Afrique de l'Est et australe, tels que le Zimbabwe et l'Afrique du Sud (Huggins, 2011).

Ces politiques foncières n'ont pas été sans conséquence sur les systèmes de production développés par les populations locales. Comme le souligne Peemans (2011) à propos de l'Asie du Sud-Est (mais le même constat peut être fait pour d'autres parties du Monde, en particulier l'Afrique), « la plupart de ces terres vacantes faisaient partie du patrimoine foncier des collectivités locales, et y jouaient un rôle important dans la gestion des écosystèmes à long terme. Dans beaucoup de régions, la colonisation a cassé les dynamiques agro-forestières préexistantes à travers l'expropriation de vastes zones forestières et de terres cultivées seulement périodiquement pour permettre le maintien de leur potentiel naturel. Ces terres expropriées ont été attribuées le plus souvent à des colons ou des compagnies coloniales, sous forme de concessions devant permettre l'extension massive

des plantations et des cultures d'exportation ». Il faut encore mentionner la mise en réserve de vastes portions de terre et de forêts au nom de la conservation de la nature²¹.

Une autre conséquence de ces politiques coloniales a aussi été la transformation des rapports sociaux au sein même des communautés locales. Si les pouvoirs coloniaux ont généralement ignoré les arrangements institutionnels existants (affirmant qu'ils introduisaient la loi là où elle n'existait pas encore), dans certaines situations, les tutelles coloniales ont cherché l'appui des pouvoirs coutumiers pour poursuivre leurs objectifs de mise en valeur des ressources. Mais cela demandait de modifier les pratiques coutumières dans le sens requis par ces objectifs et ces transformations ce sont beaucoup réalisées par le renforcement du rôle des chefs traditionnels. Les administrations coloniales ont souvent conféré à ces chefs des pouvoirs bien supérieurs à ceux qu'ils possédaient (Berry, 1993, cité par Toulmin et Quan, 2000). Comme l'explique McAuslan (2000),

« Colonials officials used and adapted customary law to suit their own ends ... Customary law ceased long ago to be part of traditional society – a bulwark against colonial authorities – and became instead part of the colonial apparatus of rule ».

Cette instrumentalisation du "coutumier" est une stratégie qui a été mainte fois répétée par la suite par les gouvernements nationaux dans leurs objectifs de dégagements des surplus agricoles et forestiers, comme nous allons le voir plus loin.

2.2.3. Une argumentation environnementaliste déjà bien présente

Le message sur la sur-exploitation des ressources et les pratiques destructrices des paysanneries « indigènes » (la technique du slash-and-burn est particulièrement visée) a en fait été initié par les pouvoirs coloniaux, particulièrement en Afrique, et ils ont pour cela mobilisé un grand nombre de scientifiques.

²¹ "It is estimated that some 1 million sq km of forests, savannah, pasture and farmland in Africa have been redefined since 1970 as protected or conservation areas, yet in the great majority of these areas, the rights of indigenous peoples to own, control and manage these areas have been denied. No one knows how many people have been displaced by these protected areas" (Colchester, 2008)

En Afrique de l'Ouest, durant l'occupation française, les forestiers, agronomes et administrateurs, affirment percevoir des signes clairs d'une mauvaise gestion environnementale conduisant à la déforestation, la dégradation des sols et l'avancée du désert.

En 1907, par exemple, une mission forestière conduite par le chef du service de l'agriculture au Haut-Sénégal et au Niger, J. Vuillet, établit : « C'est une réalité. Le Sahara progresse vers le Sud ; et cela à cause de l'action de l'homme » (cité par Adger et al., 2001). Toujours au Sénégal, « dès 1906, Gaudy M., alors secrétaire du bureau des sols de l'AOF (cité par Fournier, 1958) disait que 'le Sénégal pousse des cris d'alarme, des régions entières sont épuisées ...'. Il est fait mention par Hubert en 1917 d'un «dessèchement des régions sénégalaises ... ». A partir de 1918, nous rappelle-t-on (Kane, 1985 citant le même auteur) que le recul des forêts est associé à la fragilisation des sols. Aubert (1946) prédit la dégradation des sols dans la région de Louga dès leur première observation » (Ndour, 2001).

J.-P. Harroy, dernier gouverneur du Ruanda-Urundi et ancien professeur à l'Université Libre de Bruxelles, a écrit, juste à après les indépendances, que « la menace qui pèse sur le Tiers Monde du fait de cette dégradation rapide de vastes portions de ses ressources naturelles est extrêmement grave. Elle l'est d'autant plus que, d'une part, elle est insidieuse, parce que très frappante à court terme dans ses manifestations et que, d'autre part, les moyens de la combattre sont mal étudiés et extrêmement difficiles à mettre en œuvre » (Harroy, 1964).

La crainte d'un manque d'approvisionnement des centres urbains en bois de chauffe a aussi alimenté un discours sur la disparition du couvert ligneux, comme l'a montré Ribot (1999). « En février 1916, le directeur du service de l'agriculture et des forêts de l'administration coloniale française pour l'Afrique occidentale (GGAOF, 1916, pp 15-16) a déclaré : 'Le manque de contrôle des prélèvements de bois a entraîné un gaspillage des ressources forestières du pays qui rendra de plus en plus difficile la satisfaction de ses besoins énergétiques. Une exploitation mieux organisée permettrait au contraire de mettre à la disposition de ses populations relativement clairsemées tout le bois et le charbon de bois dont elles ont besoin. Il est toutefois extrêmement urgent de protéger de la destruction les forêts encore existantes dont la disparition ne manquerait pas

d'entraîner à cours terme des conséquences désastreuses pour l'avenir du pays'²² » (Ribot, 1999). A partir d'autres terrains, Ribot conclut que « après un siècle vécu dans la crainte de l'épuisement des ressources énergétiques dans les villes et avec la notion que la demande urbaine en bois de feu était à l'origine de la déforestation, il apparaît que les pénuries en bois de feu annoncées sont beaucoup plus éloignées dans l'avenir que prévu et les données disponibles indiquent que les forêts se régénèrent au Sahel, même dans les zones non protégées. Sans autres données, les coupes et l'abattage des arbres à des fins de production de bois de feu ne peuvent pas être rendus responsables de la déforestation définitive ni des pénuries urbaines en bois de feu observées dans les zones sèches de l'Afrique occidentale » (Ribot, 1999).

L'exemple de l'appréciation de l'évolution du couvert végétale dans la région de Kissidougou, en Guinée, illustre bien le processus de construction des narratives sur les liens entre l'inadaptation des pratiques culturelles dites traditionnelles et la dégradation des ressources, comme l'ont montré Fairhead et Leach (1995). Pendant tout le siècle dernier, les colons européens, puis les forestiers européens et africains ont cru que la déforestation des terres de la région de Kissidougou en Guinée était le résultat des pratiques abusives appliquées par les populations locales.

En 1914, un rapport établissait déjà un constat alarmant :

“From Kissidougou to Gueckedou, all has been cut...the effects of this dewooding are disastrous; one will soon see nothing more than entirely naked blocks of granite. A region, so fertile becomes a complete desert. Now there rests no more than a little belt of trees around each village and that is all” (cité par Faidherbe et Leach, 1995).

Dans ce cas-ci, la narrative consiste à expliquer que les espaces forestiers encore visibles constituent des reliques d'une forêt originelle beaucoup plus importante, dense et humide. Les villageois ont, supposément, progressivement converti cette forêt en « savane dérivée » par leurs pratiques de cultures itinérantes et les feux, préservant seulement quelques lambeaux de forêt autour de leurs zones d'habitations. Le double mythe d'une végétation climax originelle et d'une ancienne société traditionnelle

²² Texte retraduit en français à partir de la traduction anglaise de Ribot.

fonctionnant en harmonie avec son environnement a été largement répandu durant toute la période coloniale, et encore bien au-delà.

Encore en 1990, les agriculteurs et éleveurs sont toujours montrés du doigt, comme l'illustre cet extrait :

“The degradation of forests - always qualified as “explosive” - has continued in an accelerating fashion... Peasant exploitation is correctly identified as the principal factor of destruction, but in general, the measures taken [since colonial times] have only treated the symptoms. [...] The period of cultivation being too prolonged or the fallow period too short, there is too great a loss in the nutritive materials leading finally to an irrevocable degradation of the soils. The fallow period is limited to 5-10 years. A tendency for land shortage can be seen”. (Stieglitz, 1990, cité par Fairhead et Leach, 1995).

Fairhead et Leach (1996) ont toutefois montré de manière convaincante, à partir de documents historiques, d'analyse de photographies aériennes et d'enquêtes auprès de villageois très âgés, que ces terres n'étaient pas couvertes par des forêts naturelles et qu'au contraire les éléments forestiers présents dans la mosaïque de forêts-savanes couvrant la région de Kissidougou avaient été créés par les pratiques des populations locales.

Pour expliquer la prégnance de ces discours alarmistes, Bayart (1993, cité par Ribot, 1999) soutient que les colons européens avaient besoin de décrire le Sahara comme un espace vide et désolé pour justifier leurs interventions et les présenter comme des actes généreux apportant « aide et progrès » aux populations « arriérées » habitant ces terres marginales. Roe (1996, cité par Ribot, 1999) résume ainsi cette nécessité : « les scénarios de crises sont les artifices les plus souvent utilisés par les agents au développement et les institutions de tutelle pour revendiquer leur droit à gérer et régir des terres et des ressources dont ils ne sont pas propriétaires. En suggérant et en faisant appel à de tels scénarios, les experts techniques et les administrateurs établissent leur statut de partie intéressée sur les terres et les ressources qu'ils ont déclarées menacées. Ces représentations peuvent émaner des craintes et des pronostics de pénuries en bois de feu annoncés tout au long du siècle ».

Par ailleurs, pour les personnes et institutions qui sont à l'origine de la construction et la diffusion de ces perceptions, on trouve des intérêts plus personnels, à la fois économiques et de renforcement de leur position. Comme l'explique Ribot (1999) à propos des narratives sur la déforestation, « les institutions forestières ont des intérêts considérables dans les pronostics de crises ». « Après chaque annonce de désastre au cours de ce siècle, il a été proposé de nouvelles politiques, de nouveaux projets et des augmentations de personnel et de financement. Les forestiers ont institutionnellement intérêt à augmenter ce secteur et à accroître leur contrôle sur les forêts (Bergeret et Ribot, 1990 ; Ribot, 1995a ; Swift, 1996). Ils peuvent être poussés à rechercher et à ne se préoccuper que des scénarios de crises à cause de leur mission et de leurs besoins institutionnels (Roe, 1995). Ces perspectives de crise font partie intégrante de la plupart des comptes-rendus de conférence de donateurs, des demandes de financement par les services des eaux et forêts et des propositions de projets par les donateurs ». Par ailleurs, « approvisionner les villes en bois de feu est une entreprise fort lucrative. Toutes les peurs mentionnées servent à justifier les politiques visant à contrôler les forêts et les marchés du bois de feu. Ce contrôle peut s'avérer être une activité très profitable pour les institutions forestières et leurs employés puisque ces institutions sont établies sur la base du besoin perçu pour un tel contrôle ainsi que par le biais des impôts, des amendes, des attributions de privilèges et de l'extorsion ». « Réglementer le secteur assure donc aux forestiers et aux services des eaux et forêts une raison d'être. L'idée que les forêts se régénèrent implique qu'une plus grande part du contrôle de la production de bois de feu devrait être allouée aux populations rurales – dans le cadre de réglementations appropriées (Ribot, 1999a,b) – sans grand risque pour les forêts. Une telle revendication pourrait être une menace pour les institutions forestières et les commerçants. Cette menace envers les forestiers et les commerçants de bois de feu peut jouer un rôle déterminant dans la création et la diffusion des scénarios de peur ».

Les discours alarmistes qui annoncent depuis des générations d'experts des effondrements environnementaux et alimentaires dans les sociétés sub-sahariennes puisent donc leurs racines dans une vision à connotation très négative de la part du pouvoir coloniale dans la capacité de ces sociétés, particulièrement rurales, à faire face à des évolutions du contexte démographique, économique, culturel, ... Et on verra plus loin qu'ils ont trouvé de très larges prolongement dans toutes les argumentations des

autorités et élites post-coloniales et plus tard des agences de développement pour justifier les réformes agraires et foncières et la délégitimation des pouvoirs coutumiers.

3. Le deuxième régime agro-alimentaire : le modèle agro-industriel globalisé

3.1. *Politiques agricoles protectionnistes et exportatrices au Nord, de « rattrapage de la modernisation » au Sud*

Au cours de l'entre-deux-guerres, la sécurité alimentaire nationale devint un objectif majeur, puis, à partir du milieu du XX^e siècle, le modèle de développement national 'tourné vers l'intérieur' des Etats-Unis remplaça le modèle de développement 'tourné vers l'extérieur' du Royaume-Uni, réorganisant ainsi les systèmes agro-alimentaires dans un contexte de montée en puissance universelle des Etats-Nations et d'effondrement du colonialisme (McMichael, 2001).

Durant cette époque, deux politiques majeurs ont très largement influencé l'évolution des systèmes agraires tant au Nord qu'au Sud. Premièrement, on identifia le 'développement' à un idéal de consolidation de la croissance économique nationale grâce à des échanges entre agriculture et industrie à l'intérieur même des nations. Deuxièmement, les pays du Nord se lancèrent dans une vigoureuse politique de développement de l'agriculture à travers un « modèle fermier de modernisation », reposant sur des exploitations de plus en plus grandes et spécialisées, et des industries agro-alimentaires de transformation, le tout avec des mesures de soutien en matière de prix, crédit, de stockage, mises en oeuvre par l'Etat fédéral. (Peemans, 2007)²³.

Dans les pays du Sud, les idées de la modernisation défendue et théorisée par l'école américaine de la modernisation, se sont largement diffusées dans les années 1950. C'est une période de montée en force de nouvelles élites de classes moyennes aussi bien dans les nouveaux Etats indépendants d'Afrique et d'Asie, où elles remplacèrent les anciens régimes coloniaux, que dans les pays d'Amérique Latine. Avec des variantes selon les sensibilités politiques, sociales et culturelles de chaque Etat (en particulier en Amérique

²³ Les paragraphes qui suivent sont très largement inspirés des écrits de Jean-Philippe Peemans (2002, 2007, 2011) et de ses cours.

latine et dans certains pays asiatiques), la voie nationale de développement fut rapidement identifiée à celle de la croissance économique rapide, celle-ci devant s'appuyer sur un secteur agricole performant appelé à accroître les recettes d'exportation et à libérer des ressources (main-d'œuvre et matières premières) pour le décollage du secteur industriel. Cette vision prolongeait la conception dualiste du développement amorcée durant l'époque coloniale, qui voyait l'agriculture comme un secteur arriéré, symbole du retard de développement, et accordait la priorité à la croissance basée sur une industrialisation porteuse de modernité. « La grande crainte était de voir la modernisation freinée par l'insuffisance de la production alimentaire pour soutenir la croissance de la force de travail industrielle, souci qui s'est rapidement transformé en préoccupation pour l'alimentation de la population urbaine croissante, salariée ou non. La politique alimentaire n'a pas été orientée d'abord vers une augmentation de l'offre vivrière par la paysannerie, mais par le souci d'avoir des prix de l'alimentation bas en milieu urbain (cheap food policy) par divers moyens » (Peemans, 2007). De toute façon, cette vision de la modernisation sous-tendait l'idée que lorsque le secteur industriel serait développé, ces pays allaient pouvoir financer l'importation des produits alimentaires qu'ils ne produisaient plus (Heffernan et Hendrickson, 2002).

Cette conception du développement a été très fortement inspirée du modèle de la croissance développée par Rostow, économiste mais aussi conseiller spécial pour la sécurité nationale du Président américain dans les années 1960. Rappelons que ce modèle historique, mécanique et présenté comme universel prévoit un développement linéaire en 5 phases.

Le premier stade est celui de la société traditionnelle, considérée comme arriérée. Cette société traditionnelle ne vit que de l'exploitation de la terre, elle est décrite comme relativement hostile au progrès et les hiérarchies sociales y sont figées. D'une façon générale, la société traditionnelle doit consacrer une partie conséquente de ses ressources à l'agriculture. Par la même occasion, la civilisation agricole lui a imposé une structure sociale hiérarchisée dans laquelle les liens de famille et de clans jouent un rôle primordial; les individus accèdent difficilement à des échelons supérieurs et l'échelle des valeurs est teintée d'un certain fatalisme à long terme.

Mais sa lente évolution l'amène progressivement à remplir les conditions préalables au décollage, au cours d'une deuxième étape. Selon Rostow, d'un point de vue historique, cette étape est apparue en Europe Occidentale, à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e. La Grande Bretagne a été le premier pays à réunir l'ensemble de ces conditions. Le progrès économique devient non seulement possible, mais il permet également d'atteindre d'autres objectifs : amélioration des conditions de vie et de l'intérêt général, extension de l'instruction. Cette transition comporte trois dimensions importantes. Premièrement, la société agraire se transforme lentement en société industrielle ou manufacturière. Deuxièmement, le commerce international se généralise progressivement à un plus grand nombre de biens et de pays, il s'internationalise. Troisièmement, les surplus dégagés ne sont plus consommés (gaspillés) par la consommation des propriétaires fonciers ou par l'Etat, mais doivent être consacrés au développement des industries, des infrastructures, ..., et préparent la future croissance auto-soutenue de l'économie. De nouveaux hommes animés de l'esprit d'entreprise sont prêts à mobiliser leurs énergies et leurs moyens (épargne), à prendre des risques pour réaliser des profits. Les banques et plus généralement les institutions financières voient le jour.

On perçoit clairement dans ce modèle la totale instrumentalisation de l'agriculture dont l'unique rôle est de permettre aux Etats d'atteindre les conditions du décollage économique et ensuite de réaliser celui-ci. Pour jouer ce rôle, elle doit entrer dans la commercialisation et la mécanisation via les progrès technologiques, et évoluer vers l'adoption des cultures de rentes destinées à l'exportation. La réussite de la phase de décollage repose en effet sur une condition importante : l'augmentation des rendements de l'agriculture. L'entrepreneuriat agricole doit se développer. Pour Rostow en effet, dans les pays développés, l'économie n'a pu démarrer que lorsqu'un capital social s'est constitué et que le progrès technique est passé de l'agriculture à l'industrie.

Au Nord, les Etats ont initié des politiques agricoles tournées vers l'auto-suffisance alimentaire et la recherche de débouchés à l'extérieur en favorisant un modèle agro-industriel et d'intensification de la production.

« Une avancée décisive de ce modèle a été mise en oeuvre aux USA pendant les années 1930 à travers la production massive d'aliments pour le bétail et la production de

viande ». « C'est l'origine du modèle G-F-L (Grain-Feed-Livestock), reposant sur la construction d'une chaîne agro-alimentaire intégrée associant , reposant sur des exploitations de plus en plus grandes et spécialisées, et les industries agro-alimentaires de transformation, le tout avec des mesures de soutien en matière de prix, crédit , stockage mises en oeuvre par l'Etat fédéral (Friedland et al., 1991). Ce modèle américain de modernisation agricole a connu des résultats spectaculaires dès les années 1940, avec une apparition d'excédents exportables importants. C'est ce modèle qui a dominé l'évolution des politiques agricoles au Nord et au Sud depuis la seconde guerre mondiale » (Peemans, 2007). L'augmentation très rapide des rendements en céréales dans les pays développés et la baisse des prix du grain sur tous les marchés²⁴ ont permis cette utilisation massive de végétaux cultivés dans l'alimentation animale après la deuxième guerre mondiale.

En Europe, ce modèle de modernisation agricole a connu un coup d'accélérateur, à partir des années soixante, avec la mise en place de la Politique agricole commune (PAC). Cette politique a été imaginée dès le début de la construction de la CEE lors de la signature du Traité de Rome en 1957 par les 6 pays fondateurs et à vu le jour en 1962. Elle fut fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture, avec plusieurs objectifs (Ledent, Burny, 2002) :

- Accroître la productivité de l'agriculture ;
- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- Stabiliser les marchés ;
- Garantir la sécurité des approvisionnements ;
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Il faut souligner que le souci de « rationalisation » des agricultures européennes était déjà bien présent avant l'édification de la PAC. Comme l'écrit Michael Tracy, Chef de la Division des Politiques Agricoles à l'O.C.D.E. dans les années 1960, à propos de l'agriculture des années 1950, « Il est devenu de plus en plus évident que la politique des prix ne suffit pas à résoudre le problème des revenus agricoles. Notamment, cette politique n'apporte qu'un bénéfice limité et de court terme aux petits exploitants à faible

²⁴ Le rendement du maïs a été multiplié par trois aux USA et par 5,5 en France entre 1950 et 1990, tandis que les prix des céréales se réduisaient par un facteur 5 aux USA et par un facteur 10 en France durant la même période (Boutonnet, 1999).

revenu. On s'est rendu à l'évidence que le secteur agricole n'est pas un tout homogène, mais présente bien des problèmes différents, exigeant chacun une solution appropriée. On s'est rendu compte également que le transfert progressif de la main-d'oeuvre agricole vers d'autres secteurs n'est pas un mal contre lequel il faut lutter, mais un processus inévitable qui peut être profitable aussi bien à ceux qui restent dans l'agriculture qu'à ceux qui s'en vont, et qu'il faut 'humaniser' pour réduire au minimum les problèmes d'adaptation » (Tracy, 1967).

Par ailleurs, l'objectif d'accroissement de la productivité a également encouragé le modèle agro-industriel. « La PAC peut être vue comme une adaptation au contexte spécifique européen des principes ayant conduit à la mise en place du modèle G-F-L aux USA : une protection de l'agriculture envisagée comme un moyen de stimuler et soutenir l'émergence d'un 'modèle fermier de modernisation' à l'européenne. Les moyens choisis ont privilégié l'élévation des rendements de la terre, du bétail et de la productivité du travail, ont abouti dès le début des années 1970 à une intensification et une réduction spectaculaire de la population agricole dans les pays concernés » (Peemans, 1989).

La Communauté européenne a dû offrir, dans le cadre d'un compromis commercial conclu au GATT à cette époque, des compensations commerciales aux Etats-Unis, sans lesquelles ceux-ci refusaient les mesures de protection et de soutien des agriculteurs européens prévues par la PAC. A cette époque, les exportations américaines de produits agricoles vers la Belgique et l'Allemagne s'élevaient à environ 200 millions de dollars par an. Les États-Unis accepteront de stopper leur flux d'exportation vers l'Europe à la condition que la CEE leur offre de nouvelles possibilités d'exportation pour un montant équivalent. Les négociateurs de la CEE proposèrent que cette compensation porte sur les tourteaux de soja, le manioc, et d'autres produits de substitution des céréales (PSC), dont le montant des exportations américaines en Europe était assez faible, équivalent à celui des exportations de blé en Belgique et en Allemagne. La CEE accepta donc des droits de douane nuls ou quasi nuls sur ces oléo-protéagineux américains. Or, les importations de PSC américains vont, au fil des ans, littéralement exploser avec la diffusion du modèle G-F-L. Le comportement des agriculteurs et des éleveurs européens va progressivement se modifier. L'accroissement de l'utilisation d'aliments de substitution pour bétail va entraîner une incroyable envolée de la dépendance vis-à-vis des importations

américaines. Dans le même temps, de nombreuses terres précédemment utilisées par les prairies vont être désormais consacrées à la production de céréales pour l'exportation.

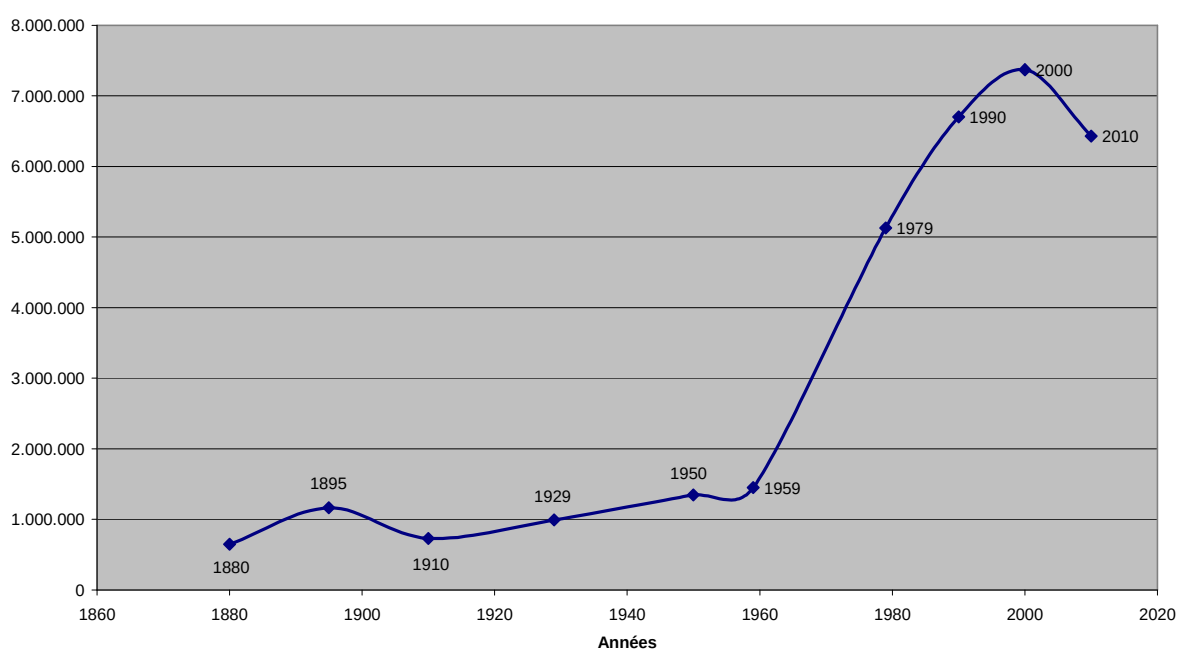
Ce passage d'une alimentation animale à partir des ressources propres de l'éleveur vers un système où cette alimentation peut provenir de l'extérieur a évidemment eu des répercussions très profondes sur l'organisation des systèmes de production et des liens des producteurs à la terre. Sur le plan technique et économique, comme l'explique Boutonnet (1999), ce basculement a permis de lever des contraintes naturelles et de marché : « Les quantités de viande issues des modèles d'élevage fondés sur l'utilisation des pâturages spontanés et de sous-produits ne dépendent que des effectifs d'animaux. En effet, les modes de conduite (sélection, alimentation, reproduction), orientés surtout vers les autres fins de l'élevage, ne permettent pas de modifier significativement le taux d'extraction (quantité de viande par animal présent). Même les porcs, élevés seulement pour leur viande, ont atteint, après une sélection paysanne séculaire, leur maximum de rendement dans chacun des très nombreux types de systèmes paysans qui pratiquent leur élevage. Or les effectifs d'animaux sont déterminés par une double contrainte : les ressources fourragères disponibles et les marchés des autres produits de l'élevage. Dans ces conditions les quantités de viande mises sur le marché sont peu sensibles au prix de la viande ».

L'ancien système de production de viande ne dépendait donc que des systèmes agraires et, éventuellement, du marché des produits non alimentaires de l'élevage. Le modèle de production de masse, par contre, qui élève le troupeau dans le seul objectif de production de viande, et qui fonctionne sur la base d'une matière première produite et commercialisée, « permet de déconnecter la production de viande de ces deux contraintes », explique Boutonnet (1999). « La question du prix de la viande devient centrale, et plus précisément du rapport de prix de la viande à celui des céréales, comparé aux coefficients de transformation des céréales en viande ».

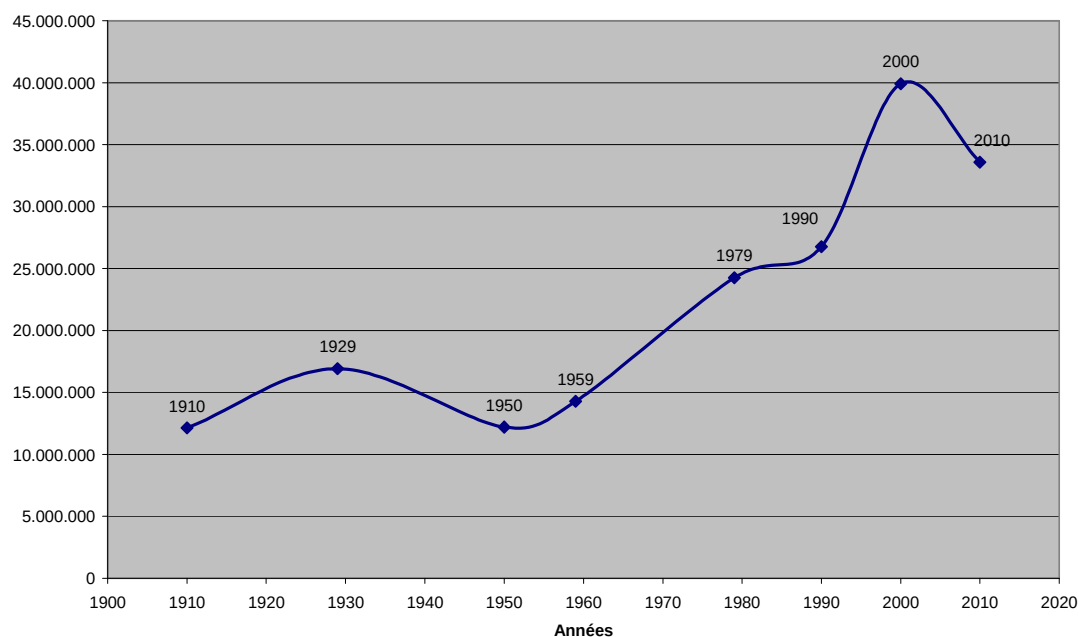
On peut illustrer ce formidable essor du modèle G-F-L en Europe en présentant l'évolution du cheptel en Belgique. On voit une spectaculaire envolée de la taille des troupeaux à partir des années 1950 (graphiques III.1, III.2, III.3), principalement pour le porc et la volaille qui sont les deux spéculations animales qui présentent les meilleurs coefficients de transformation des céréales.

Un autre indicateur de cet essor du modèle G-F-L est mis en évidence dans les graphiques suivants qui présentent l'évolution à partir des années 1950 de l'utilisation dans l'union Belgo-luxembourgeoise des aliments concentrés (destinés essentiellement à la production de viande porcine et de volaille) et des tourteaux (essentiellement de soja et lin, utilisés dans l'alimentation du bétail bovin).

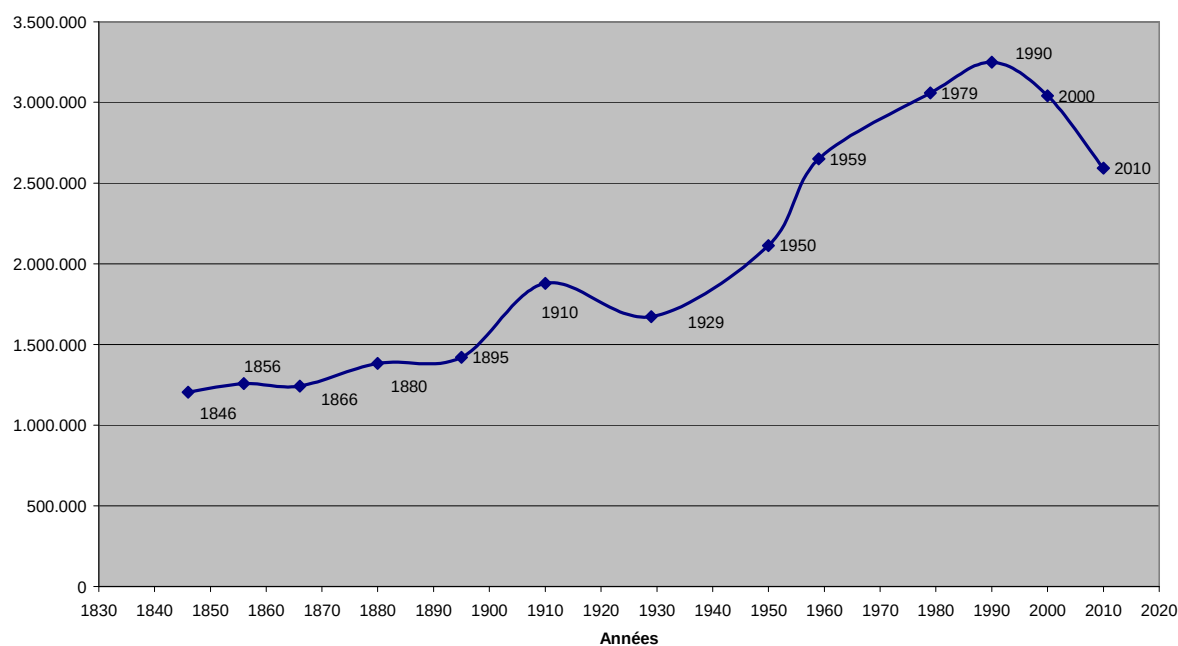
Graphique III.1. - Evolution du nombre de porcs en Belgique



Graphique III.2. - Evolution du nombre de poules et poulets en Belgique

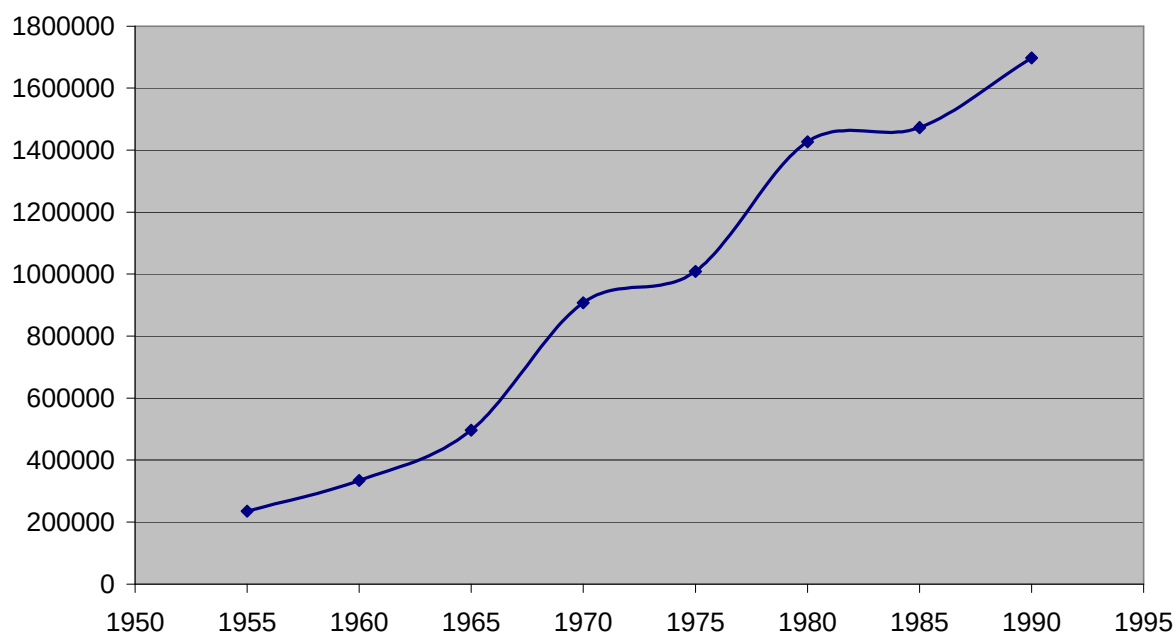


Graphique III.3. - Evolutions du nombre de bovins en Belgique

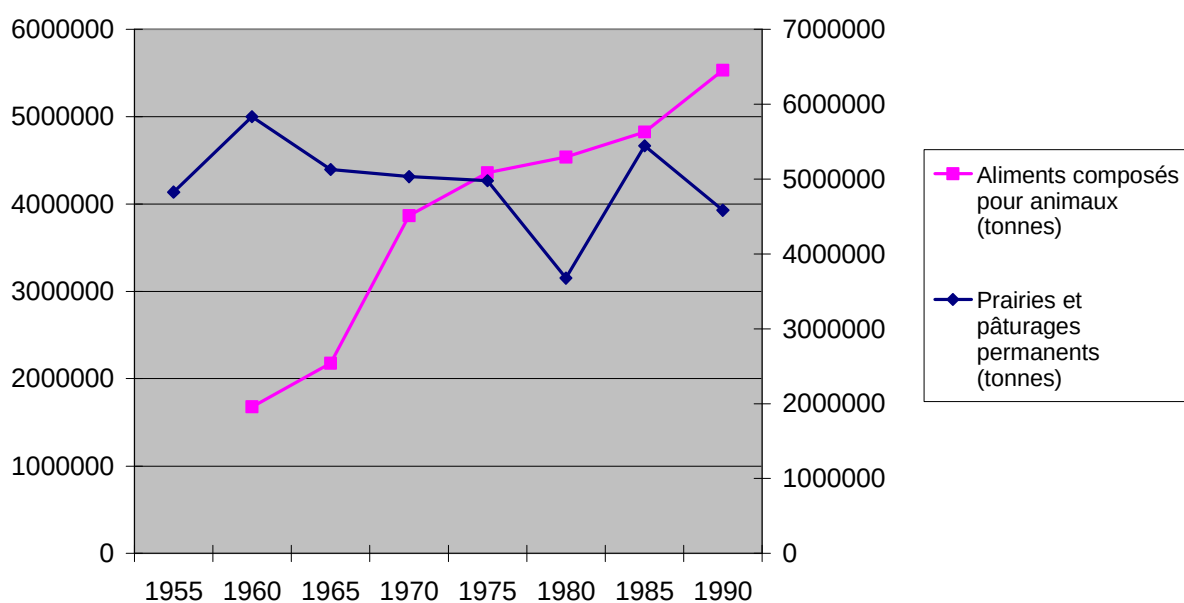


Source : établis à partir des données des recensements agricoles.

Utilisation des tourteaux (tonnes) - Belgique et Luxembourg



Production des pâturages et prairies permanents et utilisation des aliments composés - Belgique et Luxembourg



Source : établis à partir des données de l'Institut Economique Agricole

Signalons qu'en Europe, les quantités de céréales incorporées dans les aliments concentrés ont encore augmenté de 58% entre 1991/92 et 2000/01. Ces aliments ont

augmenté, en volume, de 65% et absorbent actuellement 1/3 de la production céréalière européenne²⁵.

Comme pour les USA, la CEE a considéré la protection de l'agriculture (et plus tard la promotion des exportations agricoles) comme un objectif stratégique majeur de sécurité nationale. Cela passait par la mise en place de systèmes de protection du marché intérieur et d'instauration de prix garantis pour les agriculteurs.

La politique américaine de promotion des exportations agricoles a donc été contrariée par cette politique plus restrictive en matière d'importation des pays européens. Par ailleurs, surtout à partir des années 1970 et la première crise pétrolière, les USA ont été de plus en plus soucieux de ré-équilibrer leur balance des paiements et l'agriculture a été vue comme un réservoir de biens exportables. La plupart des experts agricoles poussèrent les exploitants à accélérer la croissance de la production (Heffernan et Hendrickson, 2002). La politique américaine a donc cherché à écouler ses excédents vers d'autres marchés que la Communauté européenne et en particulier vers les pays du Sud. Cette politique d'écoulement des excédents vers le Sud a rencontré les aspirations des pays du Sud, soucieuse d'approvisionner les populations urbaines en denrées alimentaires aux prix le plus bas. « L'importation de produits alimentaires a rapidement joué un rôle important dans cette politique, notamment via les programmes PL 480²⁶ des USA » (Peemans, 2007).

Pour Lappé et Collins (1978), c'est clairement le lobby des grands producteurs américains qui est à l'origine de ce programme. L'important surplus de céréales s'accumulant dans les silos, résultat de la forte hausse des rendements et des prix élevés soutenus par le gouvernement, inquiétait l'*American Farm Bureau* (le bras politique des producteurs). Pour le Bureau, ces surplus représentaient un très gros dilemme : il fallait les écouler mais sans risquer de provoquer un effondrement des prix tant sur le marché intérieur que sur le marché mondial. La création d'un marché extérieur "secondaire" sur lequel les pays en déficit alimentaire peuvent acquérir ce surplus céréaliers américains dans leur propre monnaie nationale apparut comme la meilleure solution. Avec cet écoulement de céréales

²⁵ Chambre d'agriculture n° 912 - juillet-août 2002, p. 17.

²⁶ La *Public Law 480*, aussi connu sous le nom de *Food for Peace* (ou *Agricultural Trade Development Assistance Act*), a permis aux productions agricoles US d'être utilisées comme instrument d'aide aux pays du Sud. Le but de cette législation était de « lay the basis for a permanent expansion of our exports of agricultural products with lasting benefits to ourselves and peoples of other lands »

bon marché, elle ouvrait la voie à l'ouverture de l'ensemble des pays du Sud aux grains américains.

Cela dit, cette motivation économique ne doit pas masquer la vision politique qui était de rendre dépendants ces pays et donc de pouvoir plus facilement exercer des pressions pour imposer certaines politiques, telles que, dans le cas de l'Inde, une libéralisation des importations et l'ouverture des marchés pour les investissements étrangers, en particulier dans la fabrication de fertilisants (Newman, 2007). Rappelons que les américains, dans les années 1960, craignaient énormément que l'Inde connaisse une révolution communiste paysanne, sur le modèle chinois, qui aurait pu se transformer en grande révolution communiste pan-asiatique, et que leur stratégie consistât donc (avec l'appui du gouvernement indien qui redoutait également les troubles sociaux) à la fois à "apaiser" les paysanneries et contrer leurs revendication de redistribution des terres, à approvisionner les masses urbaines en produits alimentaires bon marché, et en attendant l'essor de la Révolution Verte, à utiliser l'arme alimentaire. Ce n'est qu'à la lumière de cette volonté politique des USA que l'on peut comprendre cette double opération, apparemment contradictoire, d'écoulement des surplus céréaliers des producteurs américains et un appui massif à la modernisation de l'agriculture indienne pour augmenter les rendements en riz et blé.

L'aide alimentaire a également été perçue comme un moyen de subsidier les exportations des surplus chroniques. Pour les USA, il s'agissait plus d'un outil économique que d'une mesure économique (Friedmann 2006). Entre 1956 et 1960, cette aide a représenté plus d'un tiers du marché global du blé (Patel, 2007, cité par Huggins, 2011). L'aide alimentaire a aussi été utilisée comme arme politique, notamment comme moyen de pression. Par exemple, en 1966, le Président américain refusa d'accorder une aide alimentaire à l'Inde tant que la révolution verte « américaine » (à partir des intrants agricoles des firmes américaines) n'était pas acceptée (ce que les autorités indiennes firent rapidement (Newman, 2007).

Patel (2007, cité par Huggins, 2011) souligne les effets que cette aide alimentaire a exercé sur des pays tels que l'Inde. Cette aide étant écoulee sur les marchés urbains à des prix très bas, les paysans indiens n'étaient plus incités à augmenter leurs propres productions. En Afrique également, l'aide fut distribuée de manière à gagner la loyauté des

populations urbaines et appuyer l'émergence d'une classe ouvrière urbaine (Friedmann, 2006). De même, en Egypte, l'aide financée par l'USAID entraîna un changement de régime alimentaire parmi la classe moyenne. Les importantes importations de céréales américaines, au nom de « l'alimentation des pauvres » entrèrent en compétition avec les productions de maïs, orge et sorgho des paysans égyptiens. Celles-ci furent dirigées vers l'alimentation animale, répondant de la sorte à l'aspiration des classes moyennes à s'orienter vers un régime alimentaire basé sur la viande. Ces importations massives permirent au gouvernement égyptien de subsidier le régime alimentaire riche en protéines des classes moyennes émergentes tout en taxant les paysans qui continuaient à produire des productions vivrières. Par la même occasion, le modèle G-F-L américain pouvait se répandre.

La priorité donnée à la régulation nationale (ou régionale dans le cas de la PAC) et au modèle agro-exportateur constitue une des caractéristiques de ce deuxième régime agro-alimentaire. Elles favorisent à la fois les contrôles à l'importation et les subsides nécessaires au soutien des programmes agricoles nationaux, et au Nord, aux dégagements d'importants surplus. En Europe, l'adoption du modèle G-F-L et les mesures de soutien à la production par les prix vont conduire à de très importants surplus de lait et de viande, surplus qui vont être en grande partie écoulés sur le marché mondial. Durant la période 1985-1998, près de 12% de la production de viande bovine européenne et plus de 10% de la production laitière seront exportés en dehors de l'UE, donc mis sur le marché mondiale (calculé sur base des statistiques FAO).

L'agriculture devient un secteur international exceptionnel (Friedmann, 1993, cité par McMichael, 2009). Comme nous allons le voir, le modèle agro-exportateur sera largement repris plus tard par la Banque Mondiale, en particulier en 2008, dans son rapport sur le développement, quand la Banque reconsidéra l'agriculture comme moteur du développement.

3.2. *Réformes foncières au Sud : poursuite de la politique foncière de patrimonialisation étatique*

Tandis que les pays du Nord développaient leur politique de modernisation agricole qui allait conduire au modèle agro-exportateur, les anciennes colonies du Sud accédaient progressivement à l'indépendance. Avant de voir comment l'extension de ce modèle va toucher les systèmes agraires de ces ex-colonies, nous allons aborder l'évolution des politiques foncières menées dans un certain nombre de celles-ci car elles vont avoir d'importantes conséquences dans le cadre de la globalisation du modèle agro-exportateur et des orientations prises par le troisième régime agro-alimentaire.

Dans les pays colonisés, les droits ont été construits le plus souvent par le haut, au travers de "titres" attribués par la puissance coloniale. Cela a été le cas dans toute l'Amérique latine, puis en Afrique. Avec la décolonisation, les terres non occupées sont devenues "nationales" ou "domaine de l'État", mais la même logique descendante a perduré et s'est parfois renforcée (Comby, 1997, cité par Merlet, 2010 :42).

Pour l'essentiel, les Etats indépendants africains ont conservé les législations coloniales, parfois intégralement ou presque, parfois avec des modifications substantielles dans le sens d'un renforcement du pouvoir de l'Etat. En Afrique francophone, les pays indépendants ont maintenu la logique domaniale, ou l'ont renforcée en transformant la possession des terres par l'Etat au sein du domaine en propriété de l'Etat, ce qui revenait à abolir formellement les systèmes coutumiers (Keita 1998, cité par Lavigne-Delville, 1999, Toulmin et Quan, 2000)²⁷.

Plusieurs raisons peuvent expliquer, selon Laville Delvigne (1999), cette absence de rupture avec les principes coloniaux :

²⁷ Seul le Sénégal, avec la Loi sur le Domaine National de 1964, a innové en introduisant la notion de zone de terroir, où la gestion foncière relevait des systèmes locaux et des Conseils ruraux élus. Le régime foncier définit les terres appartenant à l'État comme toutes terres qui n'ont pas été enregistrées avant la Loi de 1964. Les terres de l'État entrent dans quatre catégories : i) les domaines urbains ; ii) les forêts classées, les parcs nationaux, etc. ; iii) les terres communautaires ; et iv) les zones pionnières (Ouedraogo et al., 2006).

- une volonté de gestion "rationnelle" de la terre et des ressources, fondée sur une méconnaissance de la logique des systèmes paysans d'exploitation;
- une vision de la modernité portée par la nouvelle élite et une vision de la modernisation par l'Etat, inhérentes au contexte des indépendances et à la volonté de rattraper le "retard" sur l'Occident, comme nous l'avons vu au point précédent ;
- une volonté de contrôler les ressources rémunératrices, dans le but d'encourager l'essor d'un secteur industriel et exportateur;
- enfin, un objectif de consolidation de l'intégration nationale, à travers une homogénéisation de la société (lutte contre les particularismes) et une lutte contre les autres formes d'appartenance socio-politique, jugées incompatibles avec une vision de la Nation liée à la trajectoire des Etats européens centralisés.

Dans la plupart des législations foncières africaines, la terre, comme l'eau et les forêts, a été définie comme patrimoine (et donc propriété) de l'Etat, les populations n'ayant que différents droits d'usage. Au Bénin, par exemple, la Constitution de 1972, adoptée sous le régime révolutionnaire du Président Kérékou, a cherché à abolir le système de législation foncière héritée de la colonisation, instituant le principe d'appartenance des terres à l'État (Ouedraogo et al., 2006). Au Mali, la première réforme foncière (1961) définit la propriété de la terre comme le monopole de l'État, qui peut accorder des droits plus ou moins analogues à un titre de propriété privée. Les pratiques locales de gestion foncière sont donc officiellement ignorées, abolies, ou sous-estimées (CEDREF-GeD, 2010).

Au Nigéria, au lendemain de l'indépendance en 1962, le gouvernement du Nord du Nigeria a promulgué une loi sur le foncier en vertu de laquelle toutes les terres étaient sous l'autorité du gouverneur, qui les détenait et les administrait pour l'usage et le bénéfice commun des autochtones de la région.

Cette « patrimonialisation » étatique des ressources naturelles perdure encore assez largement aujourd'hui. En Afrique par exemple, 97,8 % des forêts sont (officiellement) toujours gérées par des gouvernements. C'est le cas pour 75% des forêts dans le monde²⁸. Alden Wily (2011) estime que dans les années 1990, la moitié des Etats africains subsahariens ont officialisé le fait que toutes les terres sont propriété de l'Etat, et que de plus,

²⁸ En Indonésie par exemple, la *Forestry Law* définit les forêts comme étant des forêts d'Etat. Une toute petite partie (<1%) des forêts sont considérées comme propriété des communautés locales.

aucun transfert de droits de propriété peut se réaliser sur des terres non cultivées ou non occupées. L'auteure pense d'ailleurs que depuis lors, d'autres Etats ont également adopté cette position.

Par rapport à l'époque coloniale, un certain nombre de pays africains ont même renforcé les prérogatives de l'Etat en officialisant un droit dit « moderne » contre les droits coutumiers. Cette législation moderne retirait aux chefs traditionnels toute prérogative légale sur la gestion des différents droits d'accès, d'usage et d'exclusion sur la terre. En 1984 au Burkina Faso, notamment, la Loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF) fut adoptée sous le règne révolutionnaire du Président Sankara. Elle a instauré un domaine foncier national sur l'ensemble du territoire national. Toute propriété ou droit coutumier préalable fut aboli(e); il ne fut accordé aux individus et aux entités constituées en droit que des droits d'usagers des terres (Ouedraogo et al., 2006). Au Cameroun, la Loi foncière de 1974 a aboli la reconnaissance des droits fonciers coutumiers, imposé la délivrance de titres de propriété comme l'unique manière d'acquérir la propriété privée et fait de l'État le gardien des terres non enregistrées (domaine national). Les droits d'exploitation ont été reconnus par les communautés locales sur les terres faisant partie des domaines nationaux.

Il faut toutefois souligner la très grande variabilité des situations foncières et des législations mises en place, de même que la diversité des évolutions, à travers le continent africain. Par exemple au Bénin, la Loi foncière de 1974 créa un précédent dans la région en abandonnant l'ancien principe de « terres vacantes et sans maîtres » dont se sont servi les autorités coloniales pour intégrer les terres coutumières au domaine de l'État. La loi a reconnu les droits fonciers coutumiers des communautés locales à la condition que les terres auxquelles ces droits s'appliquent soient effectivement mises en valeur ou puissent l'être (ce qui incluent les jachères). Les terres non mises en valeur entrèrent dans le domaine national.

Cela dit, au-delà de cette diversité, on retrouve comme dénominateur commun un dualisme juridique, avec une législation dite moderne, légale (*de jure*) mais peu appliquée, se superposant aux droits coutumiers, toujours légitimés par les populations rurales et très largement restés en vigueur (*de facto*). Ce dualisme aura des conséquences très importantes sur les rapports entre les collectivités locales et les ressources et

introduisit des situations de confusion qui perdurent encore aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin. Une de ces conséquences directes est qu'à partir du moment où la terre est considérée comme patrimoine de l'Etat, celui-ci peut la céder à n'importe quel opérateur, public ou privé, national ou étranger, et donc l'enclore.

Par ailleurs, dans beaucoup d'autres régions du Monde, des modifications d'accès à la terre à travers des politiques de réformes agraires ont largement fait partie des politiques nationales après la deuxième guerre mondiale, à la fois pour des raisons économiques et des raisons socio-politiques (Borras et al., 2009).

Des impératifs géo-politiques et idéologiques liés au contexte de la guerre froide poussèrent en effet à placer les réformes foncières aux agendas nationaux et international (Borras et al., 2009). Les Etats-Unis ont par exemple essayé de consolider leurs visées idéologiques et politiques en Asie de l'Est, en particulier le long des frontières soviétiques et chinoises. La réforme foncière a été une composante clé de cette consolidation. Dans les pays connaissant des mouvements de révolution (tels l'Algérie, Cuba, le Mozambique, Nicaragua, Vietnam, Zimbabwe), les USA ont traité la « question paysanne » comme un moyen de démobiliser les paysanneries des pays du Sud et délier les mouvements sociaux ruraux des élites urbaines nationalistes (Araghi, 2000 cité par Weis, 2007).

En Amérique Latine, l' « Alliance pour le Progrès », créée en 1961 par le président des États-Unis John F. Kennedy pour renforcer la coopération entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, a comporté un important objectif de réforme agraire. Ce mécanisme d'aide économique, adopté dans le cadre de l'Organisation des États américains avait pour objectif de dynamiser le développement économique et social de l'Amérique latine, mais il représentait en arrière-plan une pièce importante dans la stratégie de protection contre la menace communiste croissante que les États-Unis ressentaient depuis la prise de pouvoir de Fidel Castro à Cuba, en 1959. Les réformes agraires encouragées par les USA, surtout en Asie, se sont faites au nom de la défense du capitalisme. Au Japon, en Corée du Sud et à Taïwan, d'importantes redistributions de la terre ont été réalisées, principalement par achat de l'Etat et revente à des producteurs, brisant par là la suprématie des grands propriétaires ruraux et créant une classe d'agriculteurs capitalistes travaillant à petite ou moyenne échelle (Weis, 2007).

Dans les pays de l'Asie du Sud-Est, par contre, les réformes, ou tentatives de réformes, eurent des impacts beaucoup moins importants. Pourtant, « le lourd héritage de l'époque coloniale en matière de structures agraires a contribué à faire de la réforme agraire une question centrale après la reconquête des indépendances dans les années 1940-1950 » (Peemans, 2011). Mais les revendications paysannes pour une redistribution des terres ont été le plus souvent ignorées ou très partiellement ignorées par les pouvoirs-post-coloniaux.

Dans plusieurs pays, les législations foncières mises en place témoignaient d'une volonté de contrôler les populations à travers une appropriation des droits sur les ressources. En Indonésie, à titre d'exemple, la *Basic Agrarian Law* de 1960 (dont l'actuelle législation foncière est directement issue) commence par stipuler que :

« The entire territory of Indonesia is a unified motherland of the whole of the Indonesian people who are united as the Indonesian Nation. The entire earth, water and airspace, including the natural resources contained therein, in the territory of the Republic of Indonesia as the gifts of God Almighty are the earth, water and airspace of the Indonesian nation and constitute the wealth of the nation » (Art. 1.).

Cela permet ensuite à la législation de décréter que

“The Constitution and matters meant in Article 1, (1) the earth, water and airspace, including the natural resources, contained therein are in the highest instance controlled by the State being and Authoritative Organization of the whole People. (2) The rights of controlled by the State meant in clause 1 of this Articles provides authority : (a.) to regulate and implement the appropriation, the utilization, the reservation and the cultivation of that earth, water and air space as mention above; (b.) to determine and regulate the legal relations between persons concerning the earth, water and air space.” (Art. 2).

Là où les blocages ont entraîné des mouvements de révoltes paysannes, ceux-ci furent l'objet de répressions systématiques à la mobilisation de forces militaires importantes, comme ce fut le cas en Indonésie dans les années 1960. Globalement, les résultats des

différents mouvements sociaux pour une redistribution des terres ont été très limités (Peemans, 2011). Le cas de l'Inde illustre une réforme agraire aux résultats plus nuancés. Mais il apparaît qu'elle a surtout profité à une classe aisée de propriétaires et que les petits paysans n'a pas vu leur situation s'améliorer, beaucoup d'entre eux étant même obligé d'abandonner les terres qu'ils exploitaient (Sharma et L'orphelin, 2010).

3.3. *Au Nord : émergence du régime agro-industriel (ou fordiste) de production et consommation.*

En Europe et dans l'ensemble des pays industrialisés, le modèle agro-alimentaire qui s'est progressivement imposé au cours du XXème siècle est généralement qualifié de fordiste (Allaire, 2002, Mormont, 2002, Fonte, 2002) ou plus exactement de type fordiste car nous avons vu, au chapitre II, qu'il fallait apporter des nuances dans le cas de l'agriculture (Goodman et Redclift 1991, Goodman et M. Watts, 1994, Guthman, non daté). Pour cette raison, cette partie, en ce qui concerne la production et la place de l'agriculture dans l'économie, débordera largement de la période de consommation fordiste dont la fin est généralement située aux années 1970 (De Munck, 2011).

L'émergence du modèle agro-industriel de production et de consommation, qui a pris plusieurs siècles selon Fonte (2002) et qu'elle situe du milieu du moyen âge au XXème siècle, conduit à la disparition de l'auto-consommation et le passage des biens alimentaires par des filières agro-industrielles et le marché.

Ce régime agro-industriel et de consommation de masse est caractérisé, dans ses grandes lignes, par une course sélective à la productivité sans précédent, une forte montée en puissance des secteurs amont et aval à la production qui ont acquis un poids économique largement supérieur à celle-ci et une spécialisation tant régionale qu'à l'intérieur des exploitations, conduisant à des situations de mono-production et, du côté de la consommation alimentaire, une domination des produits de masse, standardisés, dé-temporalisés et surtout dé-spatialisés ou dé-territorialisés induisant une rupture de lien perceptible entre le consommateur et le producteur. Un autre trait dominant de l'évolution récente de l'agriculture concerne l'intégration verticale production-transformation au départ de l'agro-industrie dans certains secteurs (volaille et porc)

tandis que dans les autres secteurs subsiste une agriculture familiale dû en partie - ce point de vue est cependant fort débattu - aux contraintes naturelles freinant une accumulation capitaliste (avec toutefois une contractualisation des rapports de production).

Les activités de transformation et de distribution deviennent plus importantes que celles de la production. Au niveau de la production, les agriculteurs, de plus en plus spécialisés, deviennent aussi dépendants de secteurs en amont pour l'acquisition de moyens de production et d'intrants. Une grande majorité de calories végétales sont transformées en calories animales, via le pâturage des animaux et les fourrages mais surtout l'utilisation d'aliments concentrés, industriels.

En Europe de l'ouest, après une période de protectionnisme tarifaire (variable selon les pays), provoqué par l'arrivée sur le marché mondial à la fin du XIX^{ème} siècle de grands pays producteurs au Sud (Koning, 1984), la PAC a dès les années 60 créé un marché unique pour les denrées agricoles, tandis que plusieurs Etats grands producteurs ont orienté leurs systèmes de production et d'écoulement vers le marché international (tels que les USA, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et plus tard, les pays dits « émergents » tels que la Thaïlande, le Vietnam, les anciennes républiques soviétiques, ..., jusqu'à l'Inde et le Pakistan qui deviennent des exportateurs nets de céréales).

3.3.1. Le modèle agro-industriel de production

La logique productiviste est considérée comme un des traits dominant du modèle fordiste (G. Allaire, 2002).

Amorcée dès la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, ce qu'on considère comme « la deuxième révolution agricole »²⁹ a gagné en quelques décennies seulement, après la Seconde Guerre mondiale, l'ensemble des pays développés et quelques secteurs limités des pays en développement (Mazoyer et Roudart, 2007). Le processus de modernisation a en fait réellement commencé à la fin du XIX^{ème} siècle quand les pays européens commencèrent à se faire la concurrence entre eux et avec les USA, mais la période

²⁹ La première révolution agricole, située du XVI^{ème} siècle au XIX^{ème} siècle, est marquée par le remplacement des jachères par les prairies artificielles et les plantes sarclées et par l'accroissement du bétail.

d'après-guerre marque une spectaculaire accélération du processus. Elle est caractérisée par un formidable mouvement à la fois de mécanisation et de chimisation (engrais, produits phytosanitaires). Les structures des systèmes de production se sont aussi considérables transformées à partir de cette période, avec une dynamique de spécialisation technico-économique, tant des fermes elles-mêmes que des zones de production.

Les efforts d'intensification en lien avec l'utilisation de plus en plus importante d'intrants issus des agro-industries peuvent être illustrés par quelques indices mesurés en Belgique (tableau III.1.). On voit par exemple que la productivité dans les élevages de poules pondeuses à presque doublé en 30 ans.

Tableau III.1. – Quelques indices d'évolution de l'agriculture belge (1950=100).

	1950	1960	1970	1980
UTILISATION DES FACTEURS				
Travail (1000 unités)	100	63	34	20
Aliments bétails (1000 t.)	100	202	457	518
Engrais azotés (1000 t.)	100	131	242	245
Force motrice (1000 c.v./exploit.)	100			1811
Nbre de moissonneuses-batteuses par 1000 exploit.	100			3932
RENDEMENTS				
Blé (qx/ha)	100	119	135	168
Œufs (œufs/poule/an)	100	139	169	196
Viande bovine (Kg/carcasse)	100	117	140	175

Source : établi à partir de Dewit et Renier, 1983.

Derrière ce processus de modernisation, il y a bien sûr le transfert des progrès techniques et des orientations agro-industrielles venant des USA, mais aussi une volonté politique des dirigeants européens de s'inscrire dans ce modèle, tant à travers la PAC naissante que de certaines politiques nationales elles-mêmes. On peut illustrer cette volonté politique nationale par l'exemple des Pays-Bas, sans doute le plus clair d'une marche forcée vers le productivisme comme objectif prioritaire, comme l'a montré l'analyse historique de Grin (2011). Le ministre de l'agriculture à la sortie de la deuxième guerre mondiale, Sicco Mansholt (futur commissaire européen à l'agriculture et ensuite président de la

Commission), préconisa des réformes structurelles pour assurer à la fois une offre alimentaire suffisante et libérer autant que possible de la main d'œuvre pour le secteur industriel.

Mansholt voulait bien sûr fortement encourager la mécanisation auprès des producteurs. Toutefois, ceux-ci opposèrent dans un premier temps une assez grande résistance. Sortant de la guerre, les paysans considéraient que ces préoccupations sur le long terme devaient recevoir une bien moins grande priorité que celles de court terme, en particulier se rééquiper un matériel et machines simples qu'ils avaient perdu pendant la guerre. Le Ministre insista néanmoins à travers une série de mesures à la fois d'aides à l'investissement et d'information sur l'importance de la motorisation.

Un certain nombre de paysans (environ un cinquième), surtout parmi les jeunes, répondirent favorablement aux pressions et furent assez enthousiastes à l'égard des perspectives de motorisation. Celle-ci était associée à la modernité et au modèle américain. La modernisation « American way » constitua le moteur initial du mouvement et, lorsqu'un certain nombre de paysans suivirent cette voie, ils lui donnèrent une légitimité. Par ailleurs, « simultanément, et peut-être ironiquement, le fait que la mécanisation provoquait une augmentation des coûts convainquit un certain nombre de fermiers qu'ils devaient emprunter la voie d'une plus grande intensification » (Priester, 2000, cité par Grin, 2011).

L'accroissement de la taille des exploitations fut à la fois un des fers de lance de la réforme de Mansholt et un aspect de sa politique qui provoqua le plus de résistance des paysans qui y voyaient une menace pour la paysannerie familiale. Le Ministre contourna cette résistance en déniait que son objectif était de se débarrasser de la petite paysannerie. Il affirma au contraire qu'il s'agissait d'aider les petits exploitants à devenir plus efficaces à travers la consolidation foncière. Il implémenta une politique de soutien financier pour l'investissement nécessaire à la rationalisation et surtout l'agrandissement d'échelle (qui requiert lui-même ensuite d'autres rationalisations et investissements). Dans la plupart des régions, les services étatiques d'information conseilla les paysans dans la spécialisation et l'agrandissement. Petit-à-petit, la « modernisation » (et l'accroissement d'échelle qui l'accompagne) rencontra moins de résistance et dans les années 1960, elle fut assez largement acceptée.

Une des caractéristiques majeures de cette stratégie de modernisation est la montée en puissance de l'agro-industrie, tant en amont qu'en aval de la production. En amont, les agriculteurs sont devenus très largement dépendants de l'extérieur pour leurs approvisionnements en intrants. L'évolution la plus significative concerne l'alimentation des animaux. En Belgique (mais c'est probablement le cas dans presque tous les autres pays de l'Union), conséquence de politiques agricoles favorisant le modèle G-F-L, les aliments pour animaux sont devenus le poste de loin le plus important des consommations intermédiaires³⁰. La boucle est en quelque sorte bouclée : les énormes gains de productivité qui conduisent à mettre sur le marché des quantités de céréales et d'oléo-protéagineux bien supérieures aux besoins alimentaires des pays riches sont majoritairement absorbés par les firmes d'aliments pour animaux³¹, ceux-ci contribuant à ces gains de productivité via la spécialisation, le hors sol et la baisse des coûts de production. Les progrès biotechnologiques dans les semences et la lutte phytosanitaire chimique lient également davantage le producteur à l'agro-industrie. Les systèmes d'aides, tant aux USA que dans l'Union européenne, ont fortement contribué à cette évolution puisqu'ils permettaient de produire plusieurs grandes spéculations (céréales, viande bovine, oléoprotéagineux) à des coûts bien supérieurs aux prix auxquels ces productions sont écoulées. Comme les liens industriels et financiers entre les firmes en amont et celles en aval sont de plus en plus étroits (voir les travaux de Heffernan et Hendrickson, 1999, 2002, et ceux de Murphy, 2002), il y a une convergence d'intérêts de plus en plus puissants pour maintenir ce décalage entre coût de production et prix au producteur.

Dans le PIB des pays développés et émergents, la part de l'agriculture devient insignifiante (0,65 % en Belgique, en 2010), tandis que les secteurs la transformation et de la distribution occupent une place prépondérante. L'agro-industrie est devenue un des tous premiers secteurs économiques dans nos pays. L'accroissement important de la part de l'agro-industrie dans la valeur ajoutée dans les filières agro-alimentaires est ce que Goodman et al. (1987, cités par Ward et Almas, 1997) ont appelé le « substitutionisme ».

³⁰ Plus de 50% en valeur de ces consommations, toutes orientations techniques confondues.

³¹ En Europe, les quantités de céréales incorporées dans les aliments concentrés ont augmenté de 58% entre 1991/92 et 2000/01. Ces aliments ont augmenté, en volume, de 65% et absorbent actuellement 1/3 de la production céréalière européenne (Chambre d'agriculture n° 912 - juillet-août 2002, p. 17).

Le développement de l'agro-industrie s'est accompagné d'un très important mouvement d'intégration tant verticale qu'horizontale. Aux Etats-Unis, on considère que le véritable démarrage de ce mouvement a débuté dans les années 1950 avec l'émergence d'une intégration verticale dans l'industrie du poulet (broiler), lorsque toutes les étapes de la production et de la transformation commencèrent à être réalisées sous le contrôle de la même firme. Des sociétés telles que Imperial Food of England ont pris la place des fournisseurs d'aliments, des producteurs et des transformateurs, ce qui provoqua le départ rapide de nombreuses entreprises (Heffernan et Hendrickson, 2002). Plus tard, dans les années 1980, cette intégration verticale s'est étendue à d'autres secteurs, tels que celui de la dinde et des œufs. On peut aujourd'hui observer le même phénomène en Belgique, particulièrement dans le secteur du porc où un petit nombre d'opérateurs contrôlent tout le processus de production (ils fournissent à l'éleveur les porcelets, les médicaments, les aliments et achètent les porcs gras sur pied pour les abattre et éventuellement prendre en charge la découpe).

En 2002, Hefferman et Hendrickon ont établi, pour les USA, que les quatre plus grands transformateurs dans le secteur de la viande bovine traitent 81 % du bétail (contre 72 % une décennie plus tôt). Pour la viande porcine, la concentration est de 72 %, contre 59 % dix ans plus tôt. Le plus grand transformateur de viande de porc possède à lui seul 710 000 truies. Quatre firmes possèdent et traitent 50 % de la viande de poulet (15 % 10 ans auparavant). « Un récent rapport de l'USDA montre que 32 % du bétail abattus aux USA en 1999 étaient la possession et contrôlés par les transformateurs et ne passaient jamais par aucun marché ouvert à la compétition » (Hefferman et Hendrickon, 2002).

En ce qui concerne l'intégration horizontale, on observe également une concentration des firmes agro-industrielles en amont de la production.

En Belgique, dans le secteur des fabricants d'aliments, il apparaît que les quatre entreprises les plus importantes du marché représentaient, en 2009, 51 % de ce dernier sur la base du chiffre d'affaires et des données fournies par Belfirst³². Entre 2005 et 2009,

³² Ces chiffres doivent être traités avec toute la circonspection nécessaire. En effet, un grand nombre d'entreprises fabriquant des aliments composés pour animaux sont également actives dans d'autres branches du secteur agricole. Une partie du chiffre d'affaires rapporté est par conséquent réalisée en dehors de l'industrie des aliments pour animaux. Il a toutefois été impossible d'établir une distinction en la matière. En outre, seuls les fabricants d'aliments composés pour animaux ayant fait état de leur chiffre

la part de marché globale de ces quatre entreprises a encore augmenté de 11 %. Selon le rapport statistique annuel de l'APFACA³³, 110 entreprises étaient actives dans le secteur des fabricants d'aliments composés pour bovins en 2009. Depuis quelques années, le nombre d'entreprises connaît une diminution progressive (elles étaient encore 119 en 2006). En 2009, 76 % des acteurs du marché (84 entreprises donc) représentaient à peine 30 % de la production totale. Les 10 plus grands fabricants produisaient en revanche quelques 56 % de la production totale en Belgique en 2009 (SPF Economie, 2012).

En aval, on observe également un très important mouvement de concentration. La transformation des céréales, notamment, est devenue très concentrée. Aux USA, les quatre plus grands opérateurs dans la filière du blé occupent 61 % du marché en 2002, à comparer avec le taux de 40% observé en 1982. Pour le soja, les quatre plus grandes entreprises contrôlaient 80 % du marché, 20% de plus qu'en 1982 (Hefferman et Hendrickson, 2002). Aux USA, par exemple, une société comme Cargill contrôle aujourd'hui 25% de toute l'exportation de grain des Etats-Unis. Il s'agit d'ailleurs d'un remarquable exemple d'intégration verticale puisque Cargill fournit 22% de la viande consommée sur le marché des Etats-Unis. La société de trading Glencore, bien que spécialisée dans les mines et l'énergie, contrôle aujourd'hui environ un quart du marché mondial de l'orge, des graines de tournesol et de colza, et 10 % du marché mondial de blé. Elle vient de racheter la société canadienne Viterra pour élargir ses activités vers la production de semences, d'engrais, d'équipements³⁴.

Les conséquences de ces évolutions sont multiples pour les agriculteurs mais les plus importantes sont d'une part une marginalisation du secteur primaire dans les circuits économiques et d'autre part l'élimination progressive de la petite paysannerie et la concentration des facteurs de production aux mains des exploitations agricoles qui peuvent maintenir des niveaux de productivité sans cesse plus élevés.

La valeur de la production animale en Belgique se situe entre 3,5 et 4 milliards d'euros (au prix producteur³⁵) tandis que le chiffre d'affaire des fabricants d'aliments s'élève à 2,5 milliards d'euros (dont 95% sont réalisés en Belgique). Si on se limite à la Flandre, la

d'affaires dans leurs comptes annuels ont été repris dans le calcul. En 2009, cette proportion représentait 55 entreprises.

³³ Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés pour Animaux, créée en 1944.

³⁴ Le Monde du 20 mars 2012.

³⁵ C'est-à-dire sans tenir compte des subventions et des taxes.

consommation d'aliments pour animaux s'élève à environ 2 milliards d'euro pour produire de la viande, du lait et des œufs valorisés à environ 3 milliards d'euros. L'ensemble de l'industrie agro-alimentaire belge (qui occupe aujourd'hui la deuxième place dans l'industrie belge !) pèse aujourd'hui près de 40 milliards d'euros, soit cinq à six fois plus que la valeur de la production agricole. Les secteurs amont et surtout aval de l'agriculture pèsent aujourd'hui beaucoup plus économiquement que l'agriculture elle-même. En ce qui concerne l'aval de la production, cela se reflète dans la part du prix au consommateur qui revient aux agriculteurs. Dans les produits offerts aux consommateurs finaux, le coût relatif de la matière première ne cesse de diminuer. Aujourd'hui, dans un kilo de viande, le coût de production n'intervient plus que pour moins de 20%, le reste couvrant le coût de transport, d'abattage, la marge des intermédiaires grossistes (quand ils interviennent encore, c'est-à-dire quand la filière n'est pas intégrée), celle du distributeur ou commerçant détaillant et le coût du contrôle³⁶. Aux USA, la part dans le prix du produit final qui revient à l'agriculteur (après déduction du coût des intrants) est passée d'environ 40 % en 1910 à moins de 10 % dans les années nonante (Magdoff, Buttel et Foster, 2000).

La réduction continue du coût global du travail agricole, permise à la fois par les gains de productivité, les aides de la PAC et bien sûr l'élimination constante des exploitations les moins productives, constitue une caractéristique majeure de cette évolution. La majorité des agriculteurs survivent grâce aux aides et parce qu'ils acceptent une rémunération horaire du travail familial très basse³⁷. Nous verrons plus loin (lorsque l'on évoquera le troisième régime agro-alimentaire) qu'avec les accords de libre échange dans le cadre de l'OMC, l'accroissement des échanges agricoles sur le marché mondial et la mise en concurrence avec les systèmes de production du Sud, cette logique de pression sur le coût du travail va encore s'accroître.

Il n'est donc pas étonnant qu'aux Etats-Unis, l'industrie agro-alimentaire soit devenue le deuxième secteur le plus profitable, après l'industrie pharmaceutique. Et cette évolution n'est certainement pas terminée. En Grande-Bretagne par exemple, la part du prix du lait

³⁶ De plus en plus important étant donné le souci sécuritaire grandissant et les nouvelles exigences de traçabilité. Mais il faut noter qu'une grande partie de ce coût est en réalité supporté par le producteur, parce qu'il est répercuté par les opérateurs d'aval en amont quand il n'est pas directement pris en charge par les pouvoirs publics.

³⁷ Des calculs de rentabilité récents dans la production du lait et de la viande en Belgique montrent que la rentabilité moyenne est négative lorsque l'on intègre complètement le coût imputé du travail familial (SPF Economie, 2010a, 2010b).

aux agriculteurs est passée de 58 % en 1995 à 36 % en 2005³⁸. Aux USA, depuis 1984, le prix réel du panier de la ménagère de biens alimentaires a augmenté de 2,8% tandis que la valeur à la ferme des produits qui entrent dans ce panier a chuté de 35,7%³⁹.

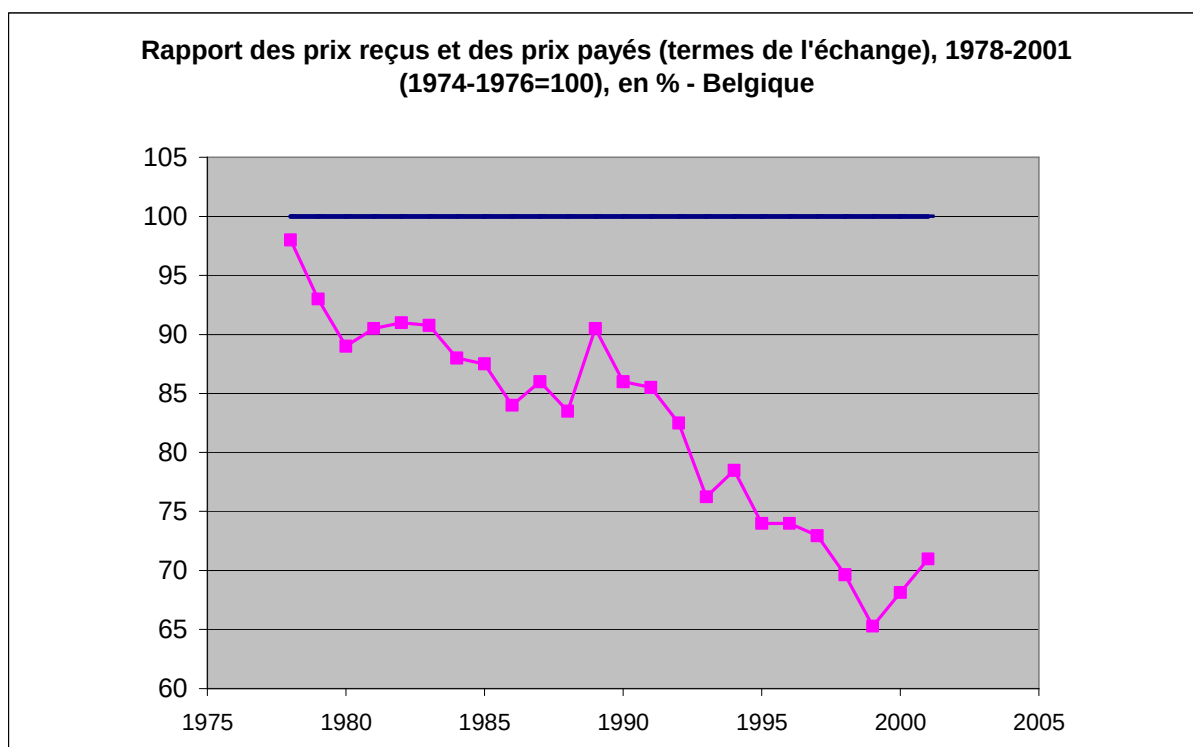
A l'intérieur même du secteur agricole, les évolutions provoquées par la montée en force de modèle agro-industriel ont entraîné des conséquences majeures en termes de distribution des facteurs de production.

A l'échelle de l'exploitation, la substitution de la machine au travail humain et des animaux s'est accompagnée d'un accroissement exponentiel de la capacité de travail (cfr Mazoyer et Roudart, 1997). En Belgique, cet accroissement de la force mécanique s'est réalisé de manière beaucoup plus rapide que toutes les autres évolutions structurelles, en particulier celle du nombre d'hectare par exploitation (qui a aussi bien sûr beaucoup augmenté, mais à un rythme nettement moins important). Avec ce taux d'équipement qui a cru considérablement (tant pour les cultures que pour l'élevage), le travail a disparu comme contrainte et limite à l'agrandissement des exploitations. Les exploitations belges sont devenues assez rapidement sur-équipées, conduisant à un écart croissant entre la structure agricole existante et la dimension optimale (Dewit et Renier, 1983). Cet écart, combiné à la nécessité de réaliser des économies d'échelle, a conféré à une parcelle supplémentaire une valeur marginale élevée, ce qui a provoqué une pression croissante sur la demande en terre. Les gains de productivité obtenus au cours du temps à travers les progrès techniques permettaient d'ailleurs aux exploitants d'espérer rentabiliser les investissements fonciers.

Toutefois, ces gains de productivité ont surtout, semble-t-il, été profitables aux secteurs en amont et en aval de la production, comme pourrait l'indiquer l'évolution des termes de l'échange. L'évolution de celui-ci entre 1978 et 2001 montre une claire tendance à la dégradation (graphique III.6), c'est-à-dire que les agriculteurs ont dû payer de plus en plus chers leurs intrants par rapport à ce qu'ils recevaient pour leurs productions.

³⁸ Etude du *UK Milk Development Council*, citée par Slee et Kirwan, 2007, p.7.

³⁹ Etabli par l'économiste Taylor et cité par Murphy, 2002.



Source : établi à partir de :

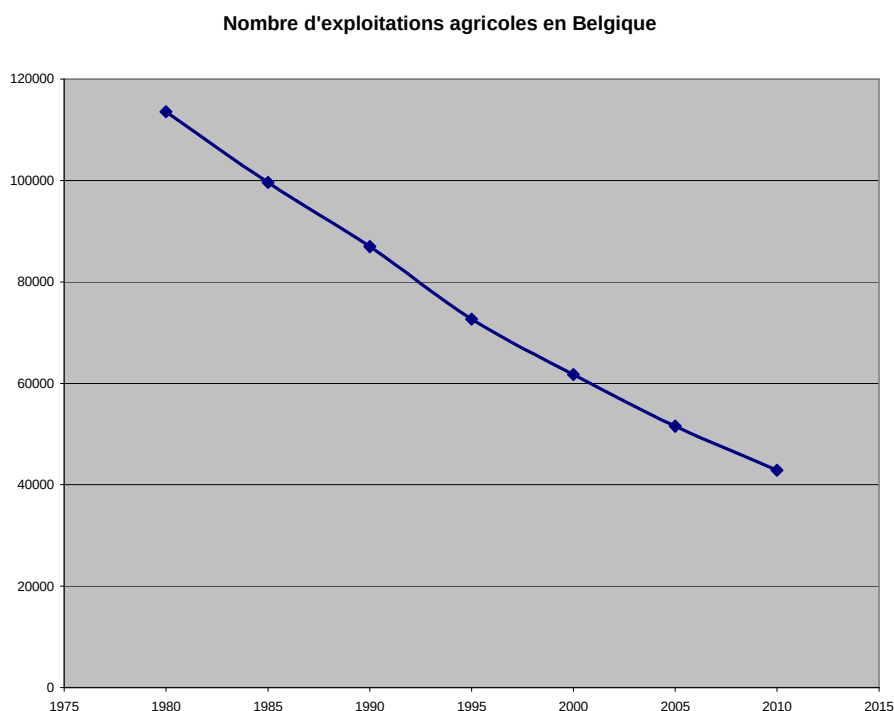
- Ministère de l'agriculture, 1994, "Evolution de l'économie agricole et horticole (1993-1994). 32 ème rapport présenté par le Gouvernement".
- Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture, 2001, "Evolution de l'économie agricole et horticole en 2000. 39ème rapport présenté par le Gouvernement"

A chaque étape du processus de spécialisation-capitalisation, seules peuvent continuer d'investir et de progresser les exploitations déjà assez équipées, assez productive, avec une disponibilité de terre plus importante, et dégageant des revenus suffisants pour qu'une partie puisse être ré-investie. Ce niveau de revenu constitue un seuil, le seuil de capitalisation ou seuil de renouvellement. Le seuil de renouvellement détermine le revenu minimum permettant, non seulement de vivre de manière convenable, mais aussi de renouveler le matériel agricole et d'acheter les intrants nécessaires à l'exploitation dans une année moyenne, pour une exploitation moyenne. On peut exprimer ce seuil en termes du nombre d'hectares nécessaires à une famille d'agriculteur pour atteindre le seuil de revenus nécessaire.

On peut aussi calculer une dimension de parité, c'est-à-dire la dimension nécessaire pour maintenir un revenu équivalent à celui des ouvriers dans les autres branches⁴⁰. Selon les estimations de Dewit et Renier (1983), l'indice de la dimension de parité (base 1970=100) est passé de +/- 75 en 1960 à près de 200 en 1980. Elle a donc plus que doublé en 20 ans.

L'augmentation constante du seuil de renouvellement est à mettre en parallèle avec la dégradation structurelle des termes de l'échange qui entraîne des investissements de plus en plus importants pour maintenir une rentabilité suffisante, à travers le progrès technique et les économies d'échelles.

Le capital nécessaire au démarrage de l'activité, en foncier, bâtiments et matériels (et plus tard en achat ou location de quotas laitiers, à partir de 1984, quand la PAC instaura les quotas pour freiner la production et faire face aux gigantesques surplus de beurre devenus ingérables) devient donc de plus en plus important et rend les reprises (dédommagements des co-héritiers, droits de succession fondés sur la valeur vénale des terres) comme l'installation de plus en plus difficile. Pour trois ou quatre exploitants qui quittent la profession, il n'y a qu'une seule reprise ou démarrage d'activités et l'on comprend que le rythme de disparition des exploitations agricoles ne s'est jamais ralenti.



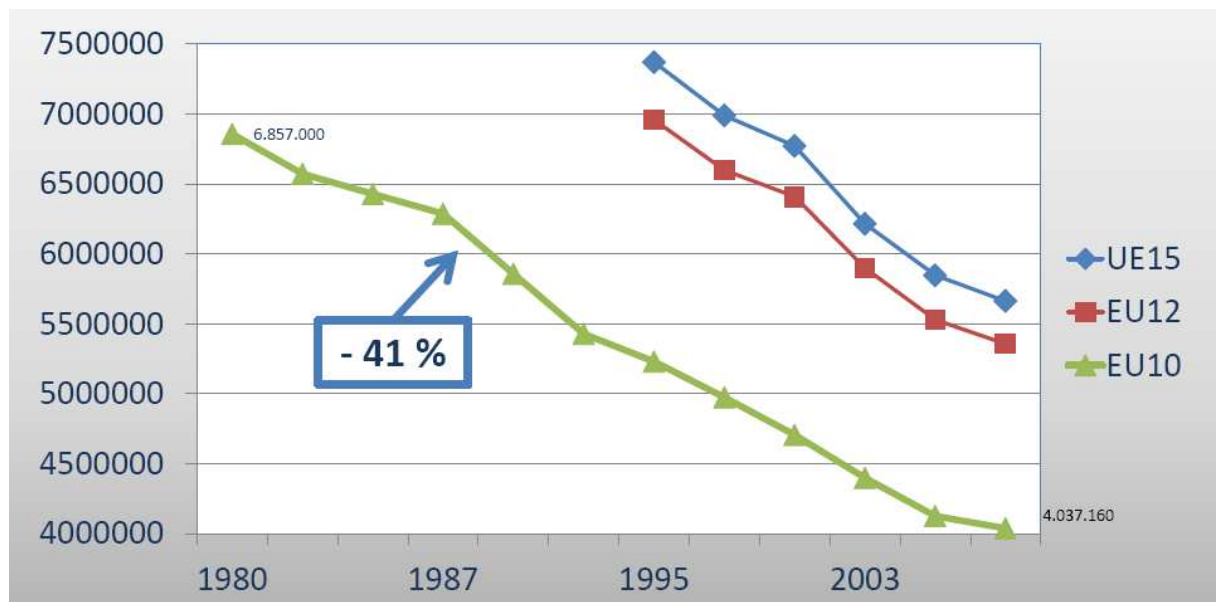
⁴⁰ Elle est obtenue en multipliant la dimension moyenne des exploitations par le revenu de parité rapporté au revenu du travail agricole par unité de travail.

Source : recensements agricoles.

Remarque : nous n'avons pu établir une série pertinente qu'à partir de 1980. En effet, les méthodes de recensement agricoles ont connu en 1979 de profondes adaptations, en particulier dans le concept d'exploitations agricoles. C'est à partir de l'enquête de 1979 que l'univers d'enquête a été restreint aux exploitations « professionnelles », c'est-à-dire celles qui consacrent au moins une partie de leur production à la vente.

Entre 1980 et 2010, le nombre d'exploitations a chuté de plus de 60 % (graphique III.7). A l'échelle européenne (UE10), la chute est de 41 % sur la même période (Lebailly, 2011). Aux USA, le nombre d'exploitations est passé de 7 millions en 1935 à 1,9 millions en 1997 (Strange, 1988, cité par Holt-Giménez et Shattuck, 2011).

Graphique III.8. - Nombre d'exploitations agricoles dans l'Union européenne.



Source : Lebailly, 2011, à partir d'Eurostat et la Commission européenne (2007).

Les impératifs de la modernisation agricole ont donc conduit à la disparition de la petite paysannerie et la mise en place d'un « modèle fermier » dans lequel l'agriculture n'est plus qu'une composante au sein des filières agro-industrielles globalisées et tournées vers le marché mondial (Peemans, 2002). Nous avons vu en effet que les logiques économiques et industrielles en amont et en aval de la production réduisent de plus en plus l'agriculteur à un simple rôle de fournisseur de matières premières bon marché à l'agro-industrie et de consommateur de biens industriels, au point que dans certains

secteurs (surtout la production de poulet et porcs), le stade de production est complètement absorbé, intégré, par les filières. Dans ce processus d'intégration dans les filières agro-industrielles (et les logiques financières, comme nous le verrons plus loin), ce processus de marginalisation s'accompagne, à l'échelle des individus eux-mêmes et de la maîtrise de leurs conditions de production et de reproduction, d'une mise sous tutelle des impératifs de l'agro-industrie et de la distribution. Quand ils ne sont pas salariés, les agriculteurs sont en effet de plus en plus liés par des relations contractuelles et les accords de paiement forfaitaire (à l'hectare) se multiplient. Le capital et le pouvoir de décision échappent au producteur qui n'apporte plus que la terre et la main d'œuvre. On assiste donc à une séparation du travail des fonctions de management et de décision. Le « paysan » n'est même plus « fermier », mais de plus en plus uniquement « travailleur à façon » (ou ouvrier). En Belgique, tout le secteur des légumes industriels, de la viande porcine et de la volaille, et en très grande partie ceux de la pomme de terre et de la viande bovine, font l'objet de relations contractualisées entre le producteur et le commerçant et/ou transformateur. Cela induit d'ailleurs une grande opacité des prix pratiqués car la part de la production qui s'écoule encore via les marchés publics devient tout à fait marginale. Il s'agit pour les opérateurs en aval de la production de garantir des approvisionnements tout en conservant un maximum de flexibilité, de capacité d'adaptation aux signaux du marché. Ces relations entre les producteurs et les opérateurs en aval sont très complexes car très variées selon les régions et les secteurs et font intervenir de multiples acteurs. Globalement, elles sont guidées avant tout par le souci pour chaque opérateur d'acquérir un pouvoir de négociation le plus important possible. Le modèle fordiste a conduit à une standardisation des produits primaires qui réduit ce pouvoir de négociation des agriculteurs et des premiers intermédiaires, et cela d'autant que les frontières s'ouvrent, les coûts de transports se réduisent et les paysanneries du Sud et de l'Est sont captées par les marchés mondiaux.

Les agricultures du Nord sont soumises aux mêmes logiques économiques et industrielles que les autres secteurs, tout en restant tributaires des aléas inhérents au climat et aux maladies végétales et animales. Elles se maintiennent qu'aux prix d'aides publiques massives et de la disparition continue d'agriculteurs. Des régions entières se vident de leurs exploitations agricoles tandis que d'autres au Sud sont entraînées dans la même dynamique selon la logique de "pôles performants" (Peemans, J.-P., 2002, pp. 215 et suivantes). Il s'agit de fournir des produits à coûts de plus en plus bas et de qualité la plus

constante et la meilleure possible, selon une logique des avantages comparatifs qui devient de plus en plus planétaire, comme nous le montrerons plus loin.

Buttel (1997) souligne également cette fuite en avant dans l'assimilation de l'agriculture aux autres secteurs économiques. Les économies d'échelle dans l'élevage et l'horticulture conduiront à une industrialisation 'quasi-universelle' et une intégration verticale et contractualisée au sein de ces sous-secteurs. La sphère réservée à la production familiale deviendra de plus en plus réduite et aura de moins en moins d'impacts sur le système agro-alimentaire (p. 346). "Les structures, les pratiques technico-scientifiques et les idéologies de l'intégration économique et de la compétition globales tendront lentement mais sûrement à supplanter les spécifiés géo-socio-agro-écologiques de l'agriculture". Comme Van der Ploeg l'a montré (1999), jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, différents styles d'agriculture co-existaient, chacun étant influencé par les règles locales, les marchés, l'écosystème, ... Mais après la guerre, ces styles d'agriculture ont été progressivement uniformisés à cause de l'accent porté à la mécanisation et au marché.

Plus significatif encore que la chute du nombre d'agriculteurs est le fait que la disparition complète de l'agriculture dans les pays du Nord est clairement envisagée par certaines économistes puisque les coûts de production y sont supérieurs à ceux de nombreux pays dans le monde⁴¹, ce qui est considéré comme pénalisant doublement les consommateurs, à travers le prix des biens alimentaires et le coût des aides publiques nécessaires au maintien des agriculteurs. Si les concepteurs de la PAC européenne ne vont pas aussi loin, les récentes réformes sont malgré tout sous-tendues par cette logique des pôles performants puisque les nouvelles orientations visent d'une part de rapprocher les prix intérieurs des prix du marché mondial en supprimant toutes les réglementations (les systèmes de quotas et les restitutions), et d'autre part de réduire progressivement les aides directes. Par ailleurs, comme nous le verrons plus loin, on assiste à un déplacement des grandes zones de production vers le Sud et une réorganisation des flux sur le marché mondial. Ce mouvement récent est soutenu par une re-localisation de l'agro-capital à la recherche de nouveaux investissements dont la rentabilité au Nord devient déclinante.

⁴¹ Voir par exemple Stéphane BLANK, *The End of Agriculture in the American Portfolio*, cité par W. Heffernan et M. Hendrickson, 2002. En fait, cette idée de disparition complète des agriculteurs n'est pas tellement nouvelle. Des chercheurs de l'INRA, en France, avaient déjà envisagé, au milieu des années soixante, une « France sans paysans » (GERVAIS, M., SERVOLIN, C., WEILL, J., 1966, *Une France sans paysans*, Seuil, Paris).

A terme, quelques grosses exploitations très performantes pourraient vivre principalement de l'écoulement des productions tandis que les autres subsisteraient grâce aux aides à la "multifonctionnalité". On voit d'ailleurs apparaître progressivement une agriculture à deux vitesses avec des zones très productives et spécialisées selon les grandes spéculations et des zones "vertes" comprenant l'agriculture de montagne, les zones défavorisées, des zones protégées où se pratiqueraient une agriculture offrant des services à la société. Un modèle "libéral-vert", appelé aussi « mondialo-écologiste » (Berthelot, 2001b) se profile nettement dans le discours des responsables politiques européens et de certains économistes comme référence de modèle agricole européen. (il est développé notamment par Mahé et Ortalo-Magné, 2001, qui l'ont théorisé).

3.3.2. Le modèle fordiste de consommation

Dès la fin du XIXème, l'industrialisation et l'urbanisation réduisent la production alimentaire domestique et accroissent la dépendance des familles vis-à-vis des produits alimentaires du commerce, préparant le modèle de consommation pouvant être qualifié de fordiste qui émerge dans les années 1930.

Suite aux politiques d'après-guerre de promotion de la modernisation de l'agriculture et de l'industrialisation, les revenus se sont accrus et les prix des produits alimentaires ont diminué. En Europe et en Amérique du Nord, la part du budget des ménages agricoles consacrée aux biens d'alimentation a commencé à décroître au cours de cette période, cette évolution se poursuivant d'ailleurs jusqu'à nos jours⁴².

La qualité des produits, dans la logique fordiste est avant tout une qualité qui permet de satisfaire des exigences de production, d'organisation de la production pour aboutir à un produit homogène. Le marché propose des produits de masse, à grande échelle, standardisés (Goodman et Redclift, 1991, Mormont, 2003, Busch et Bain, 2004, De Munck, 2011). Dans ce système de production de masse, les filières sont peu orientées « consommateur », excepté pour satisfaire des normes sanitaires. Dans le domaine de

⁴² Aujourd'hui, en Belgique, le budget consacré à la voiture est près de deux fois supérieur à celui des produits alimentaires !

l'agro-alimentaire, la percée de la consommation de masse s'est aussi faite à travers la diversification des produits proposés et la diffusion de produits de luxe et plus pratiques.

Si cette période fordiste est liée à l'augmentation du revenu des sociétés occidentales, elle est aussi à mettre en relation avec le développement du crédit à la consommation et surtout à l'apparition des grandes surfaces. En effet, cette évolution ne s'est pas faite sans résistance. La grande distribution a de ce point de vue joué un rôle crucial dans l'élimination de ces résistances, en articulant les changements dans la production alimentaire et ceux dans les pratiques de transformation et de consommation (Grin, 2011). Avec l'augmentation du choix des produits transformés (et en particulier les produits en conserve), il devient plus difficile pour le consommateur d'apprécier la qualité des produits par l'observation directe. Les biens produits sous nom de marque, tant des transformateurs que des détaillants, commencèrent à répondre à cette difficulté. Les lois aussi devinrent plus précises et exigeantes sur les questions de qualité sanitaire des produits alimentaires. La recherche s'intensifia sur ces questions et naturellement, l'Europe se tourna vers les USA pour observer le développement des supermarchés. Des experts étaient régulièrement envoyés de l'autre côté de l'Atlantique (en particulier juste après la guerre, dans le cadre du Plan Marshall), pour observer les nouvelles approches de production, de consommation, d'information et de distribution. Au niveau de la consommation, l'influence américaine se fit dès lors également sentir nettement à partir des années, surtout auprès de la bourgeoisie (Grin, 2011). La consommation de masse caractéristique de la période fordiste, comme la production de masse, peuvent donc être considérées comme fortement liées à l'influence du modèle américain, c'est-à-dire à « l'intégration de l'agriculture et de l'industrie, facilitant l'intégration des relations autour de la consommation alimentaire dans l'intensification de l'accumulation du capital » (McMichel, 2005).

Un des canaux par lesquels les supermarchés contribuèrent à un renforcement mutuel de la "modernisation" de l'agriculture et de la consommation de masse fut le contrôle de la chaîne du froid et le développement de l'emballage systématique. Nous reviendrons sur la place et le rôle de la grande distribution dans la partie consacrée au modèle post-fordiste de consommation. Faisons toutefois remarquer ce paradoxe, expliqué à la fois par les pressions des pouvoirs politiques et de l'agro-industrie pour accélérer la course à la productivité et l'orientation exportatrice et par le rôle de la grande distribution : alors que

l'offre des biens alimentaires est de plus en plus diversifiée, les exploitations agricoles sont, quant à elles, poussées à se spécialiser à outrance et aligner leur production sur des caractéristiques de plus en plus précises et standardisées. Ce paradoxe illustre le déplacement du pilotage des filières du milieu rural vers les acteurs de la corporate governance.

Ce régime de consommation de masse correspondant d'abord à une demande sociale de justice, de plus grande égalité dans les possibilités d'accès à la consommation (De Munck, 2011). « Dans une large mesure, l'abaissement du prix et la circulation accélérée des produits est apparue comme une voie de conciliation entre la poursuite de l'accumulation capitaliste et l'exigence d'égalisation des conditions » écrit-il.

Une des conséquences de cette évolution est la distanciation entre le producteur et le consommateur. L'apparition d'intermédiaires obligés (collecteurs-grossistes, transformateurs, distributeurs), le *global sourcing* des opérateurs intermédiaires (Heffernan, 1999) la sophistication tant marketing que technologique des produits alimentaires et la concentration des lieux d'achat éliminent toute proximité entre les deux pôles. Les biens alimentaires deviennent dé-spatialisés (ou dé-territorialisés) et dé-temporalisés (ou dé-saisonnalisés), et dès lors non identifiables. Par ailleurs, les consommateurs se sont aussi de plus en plus largement tournés vers les aliments transformés, les plats préparés et ceux incorporant des services (restauration), dans lesquels bien sûr la valeur ajoutée relative de la production primaire est encore plus faible. Dans la structure du prix des produits alimentaires, la part qui revient à la coopération commerciale, c'est-à-dire essentiellement le référencement, s'élève maintenant à plus de 25% en moyenne en Europe⁴³.

3.4. *La montée en puissance du modèle agro-industriel exportateur et sa diffusion à l'échelle du monde.*

Le modèle agricole américain, fondé sur les échanges dynamiques entre le secteur agricole et le secteur manufacturier ainsi que sur la constitution de surplus agricoles a servi de modèle aux politiques de développement d'après-guerre dans les pays post-

⁴³ Source : Association Nationale des Industries Alimentaires (France).

coloniaux du Sud. Dans le même temps, l'aide alimentaire approvisionnait en biens alimentaires bon marché une classe de travailleurs urbains (et les élites politiques), ce qui devait stimuler l'industrialisation mais aussi diffuser le régime alimentaire américain. En 1970, la part de marché des céréales américaines dans les exportations mondiales se sont élevées à 35 % pour le blé, 50 % pour le maïs et 90 % pour le soja (Tubiana, 1989, cité par Araghi, 1995). Une grande part de ces céréales étaient largement subsidiées et écoulées sous forme d'aide. Entre 1951 et 1972, les prix bas et stables des céréales sur le marché mondial non seulement découragèrent la production dans les pays du Sud précédemment auto-suffisants, mais aussi encouragèrent la demande. Il en résultat une première internationalisation du régime alimentaire américain (Araghi, 1995). Pour McMichael également (2009), « *Not only were Korean housewives taught to make sandwiches with imported American wheat, courtesy of the counterpart deposits of won in Korean banks, but also American grains-fed livestock (cattle, poultry and hogs) in what Friedmann (1994) has termed the international 'animal protein complex'⁴⁴* ». Rappelons que cela a été réalisé à partir de soutiens financiers à l'agriculture et des mesures protectionnistes qui ont permis d'encourager l'agro-industrialisation à l'abris de barrières douanières, ouvertes seulement pour les programmes d'aides alimentaires. Pour Friedmann (2005, cité par McMichael, 2009), ce mouvement témoigne d'une transformation du principe organisant l'économie mondiale de l'Etat vers le capital et marque le passage d'un régime agro-alimentaire à un autre. « *This would explain why, for example, the US-centered food regime eventually converted national farm lobbies into corporate lobbies, as small farmers have been increasingly marginalised by agribusiness* ».

Entre-temps, des « fonds de contrepartie » et la politique de crédit encourageaient l'expansion de l'agro-business dans le Tiers-Monde, encourageant le développement de filières animales soutenues en amont par les céréales américaines (McMichael, 2009). C'est dans ce contexte que s'est déployée la Révolution verte, d'abord en Amérique centrale (Mexique), ensuite au reste du continent américain et de l'Asie, dont le but était officiellement d'accroître la production de produits vivriers.

Le terme « révolution verte » (RV) désigne le bond technologique réalisé en agriculture au cours de la période 1960-1990, à la suite de progrès scientifiques réalisés durant l'entre-deux-guerres. Elle a été rendue possible par la mise au point de nouvelles variétés à haut

⁴⁴ Ou ce que Peemans appelle le modèle G-F-L.

rendement, notamment de céréales (blé, riz, maïs), grâce à la sélection variétale. L'utilisation des engrais minéraux et des produits phytosanitaires, de la mécanisation et de l'irrigation y ont aussi contribué. Dans cet esprit, la modernisation de l'agriculture devait s'appuyer sur une minorité d'exploitations, celles les mieux à même de mettre en oeuvre ce paquet technologique, subsidié par les Etats, les prêts de la Banque Mondiale et avec l'encadrement technique de la FAO.

La narrative la plus courante à l'appui de la RV fut encore une fois emprunte de malthusianisme associé à une vision de l'agriculture indienne perçue comme étant arriérée et immobiliste, incapable de faire face à la demande croissante en nourriture. Etant donné l'accent porté sur les solutions agro-techniques et l'appui qu'elle a reçu du milieu agro-industriel, cette vision est qualifiée par Newman (2003) de « vision industrielle ». Elle a « dominé les discours sur le développement, les plans gouvernementaux, l'agronomie et l'économie, tant en Inde que dans les autres parties du Monde, pendant un demi-siècle ».

Sans surprise, une personnalité telle que Norman Borlaug, prix Nobel de la Paix et principal scientifique derrière la RV, portait sur l'agriculture, non seulement indienne mais sur toutes les agricultures traditionnelles du « Tiers Monde », un regard de condamnation radicale, comme témoignent ces mots prononcés à l'occasion de la remise du Nobel en 1970 :

“The land is tired, worn out, depleted of plant nutrients, and often eroded; crop yields have been low, near starvation level, and stagnant for centuries. Hunger prevails, and survival depends largely upon the annual success or failure of the cereal crops.”

(Borlaug, cité par Newman, 2007).

Ces politiques de Révolution Verte ont en fait été une étape majeure de la mise en place d'un « modèle fermier de modernisation » au Sud étroitement lié aux firmes agro-industrielles en amont (mécanisation, chimisation, etc.) (Peemans, 2007).

La Révolution Verte a donc non seulement marqué une étape décisive dans la constitution d'un marché agricole mondialisé, mais aussi d'un marché agro-industriel. Des groupes de recherche internationaux, souvent financés par les fondations

d'entreprises multinationales (Rockefeller, Ford), en ont été à l'origine. L'émergence de ces nouveaux marchés dans le domaine des semences, des engrais ou des pesticides ont principalement profité à des entreprises agro-pharmaceutiques basées aux États-Unis.

Par ailleurs, selon Patel (2007, cité par Huggins, 2011), la Révolution Verte a été développée non pas avec l'intérêt des paysans à l'esprit, mais plutôt dans l'objectif d'assurer des biens alimentaires bon marché aux consommateurs urbains étant donné que les classes ouvrières urbaines étaient perçues comme un enjeu politique majeur pour de nombreux gouvernements. Escobar (1995, cité par Huggins, 2011), pour qui *"in Latin America too, the Green Revolution was designed to neutralize social upheaval, demobilize politicized peasantries, and increase production whilst providing an exportable surplus"* rejoint cette analyse. Plus globalement, dans un contexte de guerre froide, il s'agissait de nourrir la population des pays du Tiers Monde afin de maintenir la paix sociale et de diminuer les risques d'une révolution communiste, comme nous l'avons vu au point précédent. Pour Peemans (2008), la Banque Mondiale a joué un rôle central pour essayer de prévenir l'émergence de mouvements révolutionnaires paysans, à travers des stratégies dites de « réduction de la pauvreté », et prétendant lier croissance agricole et prise en compte de « besoins fondamentaux » de la paysannerie, avec le souci de rendre celle-ci apte à se transformer en petits producteurs performants pour le marché international.

La Révolution verte a eu effectivement pour effet d'affaiblir les mouvements socialistes dans de nombreux pays. En Inde, au Mexique, et aux Philippines, ses solutions, présentées comme essentiellement technologiques, se sont substituées aux réformes agraires, dont les objectifs n'étaient pas limités à des préoccupations concernant le niveau de la production. Ainsi, le choix politique qui a constitué à privilégier une option essentiellement technique, a eu des effets sociaux très importants en stoppant dans de nombreux pays le mouvement redistributif.

La transition d'une agriculture traditionnelle vers le modèle prôné par la révolution verte, nécessitant de lourds investissements, a conduit au développement du crédit rural, facteur de fragilisation financière pour de nombreux petits agriculteurs. Au Mexique, les dettes contractées par ces derniers les ont contraints à vendre les terres qu'ils avaient reçues lors des réformes agraires, impulsant une dynamique de re-concentration de la terre. En Inde, la révolution verte a renforcé les moyens de la classe agricole aisée qui a

pu investir dans ces nouvelles technologies, augmenter ces revenus et cultiver de nouvelles terres alors que ces technologies étaient hors de portée des paysans pauvres et sans-terre. La politique prônée par les conseillers américains s'appuyait sur le principe « "building on the strong," ou "building on the best », c'est-à-dire que le package technico-financier était conçu pour être profitable aux exploitations les plus grandes et dans situées dans les régions les plus favorables à l'agriculture (Newman, 2007). Une étude conduite dans le Punjab en 1967 révèle que 65 % des paysans de l'Etat du Punjab possédaient moins de 15 acres (+/- 600 ares) et que leurs exploitations comptaient pour 34 % de la superficie agricole de l'Etat, les plus grands exploitants possédant le reste. Or, on estimait que seuls les paysans cultivant au moins 20 acres pouvaient tirer profit des nouveaux intrants (Newman, 2010). Selon Frankel, dans un texte de 1973 (cité par Newman, 2010), "it appears likely that [the position of small Punjabi farmers] actually suffered an absolute decline as a result of the Green Revolution".

Certains s'endettaient pour y avoir accès avec des conséquences dramatiques : surendettement sur plusieurs générations et nombreux suicides (Sharma et L'Orphelin, 2010). Dans l'Etat du Punjab, en Inde, Newman (2007) estime qu'entre 1993 et 2003, 100 000 agriculteurs endettés se sont suicidés, beaucoup d'entre eux ingérant les pesticides qu'ils ne pouvaient rembourser. Ce désastre social n'est pas seulement dû à des difficultés financières mais aussi, de manière rampante, aux inégalités sociales exacerbées par les politiques excluantes de la RV et aux impacts écologiques sur les terres et les systèmes d'irrigation. D'autres, ceux que les propriétaires fonciers considéraient comme les « meilleurs », sont engagés comme salariés, donc prolétarisés. Souvent, ces propriétaires se faisaient à cette occasion prêteurs d'argent, re-cédant à taux usuraires l'argent qu'ils obtiennent à intérêt réduit des caisses publiques (Dumont, 1975).

Les conséquences sociales directes de la RV pour les paysanneries se font encore fortement sentir aujourd'hui, notamment à cause des engrenages de l'endettement dans lesquels les paysans ont été entraînés à la suite de l'adoption des paquets techniques.

Par ailleurs, indépendamment de la Révolution verte, les logiques de l'extraversion de l'agriculture et de l'incorporation des paysanneries dans les circuits du commerce international par des politiques volontaristes des Etats du Sud ont largement été prolongées après les Indépendances.

En Afrique, la priorité donnée aux cultures de rente s'est concrétisée par la mise en place d'offices de commercialisation, organismes généralement para-étatiques, pour les cultures d'exportation. Ces offices prenaient en charge non seulement toute la filière de commercialisation, mais aussi l'encadrement technique des paysans, l'approvisionnement en intrants, souvent à crédit. Jusqu'au milieu des années 1980, l'achat, la transformation et l'exportation de produits de base africains étaient presque exclusivement contrôlés par des offices de commercialisation. Si la Côte d'Ivoire s'illustre dans les années 1960 et 1970 par le volontarisme et l'ampleur de sa politique, créant de nombreuses sociétés (Sodepalm pour le palmier, Sodesucre pour le sucre, etc.), le cas n'est pas unique. En Afrique francophone, le développement du coton repose sur des programmes solidement encadrés par l'État s'appuyant sur des sociétés mixtes (associant fréquemment une compagnie française, comme la Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles, et les États), et/ou sur des organismes chargés d'encadrer l'agriculture au plan local (comme les Organismes Régionaux de Développement, au Burkina Faso). Ces politiques se sont couronnées de succès sur le plan de la production. La plupart des productions sont multipliées par deux, trois ou quatre entre le début des années 1960 et le début des années 2007. Si l'arachide, culture d'introduction ancienne, progresse d'à peine 50 % en 40 ans, la production de coton est multipliée par 12 (Chaléard, 2003).

Si, en Afrique, il y eut peu de grandes plantations, par contre de nombreuses petites à moyennes plantations à capitaux étrangers ou nationaux mais privés, virent le jour où simplement furent maintenues après les indépendances. Les Etats mirent aussi en place de vastes périmètres irrigués, comme le long du Fleuve Sénégal pour le riz ou ceux de l'Office du Niger au Mali.

Ces cultures dans l'ensemble limitèrent le développement d'une agriculture vivrière et, entre les mains de grandes sociétés étrangères ou de la bourgeoisie nationale, exclurent largement les paysans du sol, là où elles sont développées.

En Asie du Sud-Est, ce sont les économies de plantation qui ont été re-dynamisées après les indépendances. Elles illustrent la priorité donnée par certains Etats au modèle agro-exportateur à la fois en favorisant les investissements privés et en intégrant les paysanneries dans des schémas de production orientés vers le marché mondial.

Les deux pays qui illustrent le mieux ce modèle sont l'Indonésie et la Malaisie. Dans les vingt années qui ont suivi leur indépendance, les Etats indonésien et malaisien ont en effet pris l'initiative de relancer les grandes plantations de palmiers à huile développée par les colons néerlandais qui avaient pu bénéficier de larges concessions de terres par le pouvoir colonial (Peemans, 2011). L'huile extraite des fruits est surtout utilisée en alimentation humaine. Mais le noyau du fruit (l'amande) fournit aussi de l'huile et une farine riche en protéines qui sont transformées en tourteaux pour l'alimentation animale. La demande mondiale d'huile de palme est aussi de plus en plus destinée à la fabrication de biodiesels.

En Indonésie, le développement des plantations de palmiers à huile se fit d'abord au travers d'entreprises étatiques. « les plantations mises en place par le secteur d'Etat étaient organisées autour d'une plantation centrale et d'une huilerie établies sur des terres appartenant aux collectivités locales, mais mobilisées par l'Etat comme base de ses projets » (Peemans, 2011). Ces programmes ont été développés à partir des années 70, souvent avec le support d'agences internationales telles que la Banque Mondiale (Silva Castañeda, 2012). Autour de cette plantation centrale, l'Etat a organisé l'installation de petits paysans planteurs, regroupés en coopératives. « Les coopératives de petits planteurs établies par l'Etat, devaient livrer les fruits à l'usine qui avait le monopole d'achat. Ces petits planteurs étaient encadrés par des agronomes de l'Etat et devaient rembourser à ce dernier tous les coûts d'aménagement des plantations-satellites, ainsi que le coût des outils et intrants ». Afin de promouvoir le développement des plantations, l'État facilita l'accès à la terre en octroyant aux entreprises des permis sur des terres qui étaient considérées comme du domaine de l'État (Silva Castañeda, 2012).

« A partir du début des années 1980, la préférence a été donnée de manière croissante aux investissements étrangers pour développer les plantations de palmiers. De larges concessions de terre ont été attribuées à des grandes firmes privées ». Les choix des autorités s'est d'abord porté sur les « Outers Islands », très largement couvertes de forêts, avec des déplacements de main d'œuvre à travers des programmes de transmigration. Durant cette période, les droits des communautés résidentes sur leurs terres étaient le plus souvent non reconnues (Colchester et al., 2006). Celles-ci furent au contraire déplacées à travers les schémas de transmigration. Dès lors, « dans de nombreux cas

l'allocation des terres aux grandes plantations a été ressentie comme une véritable expropriation par les populations locales » (Peemans, 2011). Une grande partie des populations locales ne voulaient pas migrer vers les nouveaux types d'habitat pour travailleurs salariés (McCarthy, 2007, cité par Peemans, 2011). Associés à la visée d'une intégration nationale niant les particularismes régionaux, ces mouvements ont engendré une pression considérable sur les populations. Les paysans pratiquant la *swidden agriculture* (culture itinérante) ont été forcés de se regrouper en village et d'adopter les techniques de l'agriculture intensive (Silva Castañeda, 2012).

Durant les dernières années du régime de Suharto (fin des années 1990), une phase de privatisation générale, incluant les plantations en place, encouragea davantage les acquisitions privées à travers des initiatives d'investissements étrangers directs. Les nouveaux schémas d'intégration des petits producteurs d'huile de palme marquèrent une étape importante dans le mouvement de retrait de l'État, dont le rôle consista principalement en la mise en place du cadre institutionnel et légal du développement des plantations. (McCarthy, 2010, cité par Silva Castañeda, 2012).

Silva Castañeda (2012) montre bien l'impact des législations, notamment foncières, comme instrument de mise en valeur des espaces ruraux au profit des intérêts de l'État. « En ce qui concerne les droits coutumiers à la terre, l'article 28I de la Constitution protège les droits des communautés autochtones. Cette reconnaissance des droits coutumiers entre cependant en tension avec l'article 33 de la Constitution qui légitime le droit de l'État à réguler et gérer l'utilisation des ressources naturelles. Cette même tension se retrouve dans la *Basic Agrarian Law* (BAL) de 1960 dans laquelle les droits *ulayat* – les droits *adat* concernant la terre et les ressources naturelles – sont reconnus pourvu qu'ils n'entrent pas en contradiction avec l'intérêt national » (Silva Castañeda).

Pour Colchester et al., (2006, cités par Silva Castañeda, 2012), « ainsi, les intérêts des communautés coutumières sont subordonnés à l'intérêt national ». Durant le régime de l' 'Ordre nouveau' (le régime de Suharto), « cette subordination légale fut poussée à l'extrême en considérant toutes les terres non-titularisées comme étant sous le contrôle direct de l'État » (Fitzpatrick, 2007, cité par Silva Castañeda, 2012).

La chute de la dictature conduisit à une phase de décentralisation où les responsables de districts reçurent le droit d'accorder des permis de planter sur des superficies allant jusqu'à 1000 hectares (Colchester et al., 2006). Selon Peemans (2011), « sous la pression de la demande des firmes agro-industrielles, avides de nouvelles concessions de terres pour étendre les plantations, les autorités régionales ont tenté depuis 2005, de relancer, sous un régime en apparence nouveau, les plantations-satellites permettant de prendre le contrôle des terres communales. Ce programme dit PRP (Plantation Revitalization Program) devait s'étendre sur 1,5 million d'ha. On trouve d'abondantes références à la réduction de la pauvreté dans le cadre des OMD et aux bienfaits du 'développement communautaire'. Mais selon beaucoup d'observateurs ce programme n'apporte peu d'éléments nouveaux par rapport à ceux qui ont suscité l'indifférence puis les protestations et le rejet des populations locales. Les terres sont expropriées de facto sans accord de ces dernières».

Le gouvernement tenta pourtant d'introduire une régulation clarifiant le mode de reconnaissance des droits ulayat mais cette régulation fut néanmoins critiquée en raison des circonstances limitées d'octroi de ces droits (Colchester et al., 2006, cité par Silva Castañeda, 2012). Cette situation légale s'est traduite, dans la pratique, par l'émission de milliers de permis Hak Guna Usaha (c'est-à-dire un droit, accordé dans le cadre de la *Basic Agrarian Law*, d'exploiter la terre du domaine de l'Etat, accordé pour une période initiale de 35 ans, prolongeable de 25 ans) par l'Etat. Sur des millions d'hectares, des entreprises domestiques et étrangères ont reçu ces permis pour des terres d'une superficie moyenne de 3000 hectares (Lucas et Warren, 2003, cités par Silva Castañeda, 2012).

Les superficies couvertes par les plantations ont cru vertigineusement entre 1985 et 2005, principalement sous l'effet de l'accroissement des plantations privées dont la part est passée de 24 % à 53 % au cours de cette période. En 2010, le volume de production de l'huile de palme a encore progressé de 60%, passant à 20 millions de tonnes ! L'Indonésie est ainsi devenue le premier producteur d'huile de palme. Et en 2015, il est attendu que les superficies consacrées à l'huile de palme grimpent à 10 millions d'ha, donc presque un doublement en 10 ans (Waltermann et al., 2010).

	1985		2005	
	Ha	Tons	Ha	tons
State	335,195	861,175	677,041	3,768,261
Private	143,603	339,241	3,003,080	4,922,088
Farmer	118,564	43,016	1,917,037	4,019,651
Indonesia	597,362	1,243,430	5,597,158	12,620,000

Source : Soeherman et.al (2006), cité par Business Watch Indonesia (2007).

Ce sont en fait plus de 9 millions d'ha (en) qui ont été l'objet de permis de déboisement (estimations de 2007) pour le développement du palmier à huile et du caoutchouc et on peut penser que cette superficie est aujourd'hui largement dépassée. On estime que sur les 50 dernières années, les superficies forestières ont diminué de 40 %, passant de 162 million à 98 millions d'ha, à cause de ces plantations et des entreprises d'exploitation du bois (Business Watch Indonesia, 2007).

Avec la crise de l'énergie, la décision du gouvernement indonésien prise en 2006 d'atteindre en quelques années 10 % de l'approvisionnement en énergie par les biocarburants (dont 7 % à partir des palmiers à huile) et l'intérêt des investisseurs institutionnels (en particulier les banques) pour les cultures énergétiques, on assiste aujourd'hui à une véritable fuite en avant dans l'accaparement des terres, comme nous le verrons au point 4.3. de ce chapitre. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a réservé 24,4 millions d'ha, dont 5 millions à partir d'une extension des plantations. Etant donné l'importance de produire l'huile de palme à grande échelle, ce sont les compagnies privées qui occupent presque la totalité du marché (Business Watch Indonesia, 2007).

Les conséquences pour les paysanneries sont très importantes. Outre les effets directs de l'expropriation des terres, dont le caractère « inutilisées » ou « dégradées et peu propices aux cultures vivrières » doit être fortement nuancé, d'autres conséquences sociales et économiques apparaissent de plus en plus clairement. La plupart des observateurs relèvent la multiplication des conflits fonciers, principalement entre les paysans et les sociétés de plantations. L'ONG Sawit Watch répertorie plus de 500 conflits dont la majorité ont trait à la question de l'accès à la terre. (Silva Castañeda, 2012). « L'importance de cette problématique est due au faible taux de titularisation des terres et à la fragile reconnaissance des droits coutumiers dans la législation indonésienne. Aujourd'hui encore, les entreprises développant de nouvelles plantations entrent dans des territoires dont les habitants légitimes n'ont pas toujours de titres fonciers ; ce qui continue à engendrer d'importants conflits. Dans ces conflits, les populations locales se

trouvent dans une situation d'impuissance. Les actes de résistance contre l'entreprise locale sont généralement leurs derniers recours après avoir adressé leurs plaintes aux différents échelons des institutions publiques » (Ibid.). Ces institutions étant sourdes à leurs appels, ils en arrivent à utiliser les seuls instruments qu'ils ont à portée de main ; ce qui les rend vulnérables à des poursuites judiciaires et des peines de prison (Ibid.).

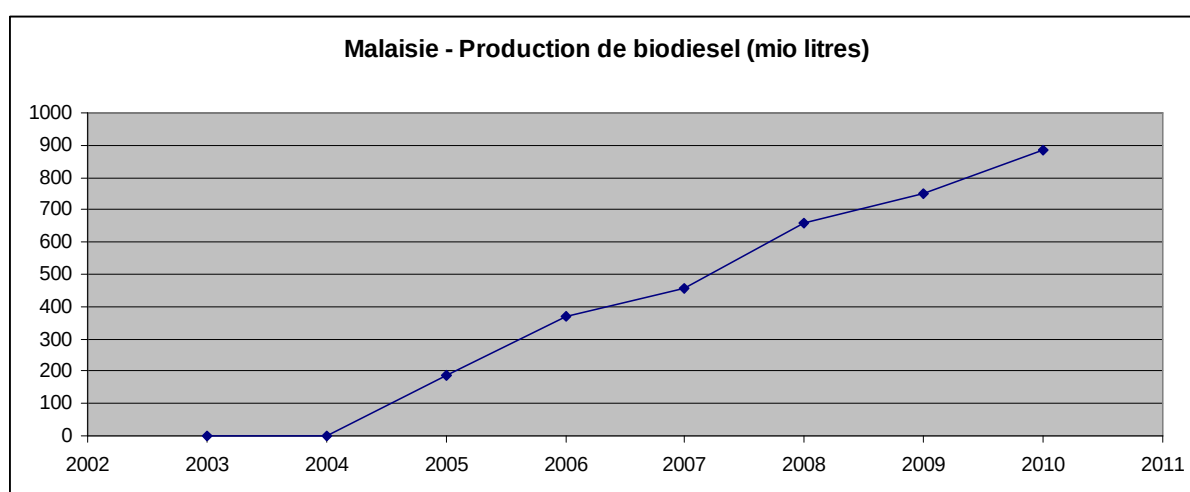
Une augmentation des prix des produits vivriers est aussi constatée, ce qui a des implications directes pour les familles les plus pauvres. Par ailleurs, les supposées retombées économiques pour les populations rurales sont également mises en question. Le programme "Independent Energy Producing Village", par exemple, peut être considéré comme une réussite dans certains villages où l'indépendance énergétique a pu être atteinte, mais il est aussi critiqué pour ne viser qu'un petit nombre de villages (Business Watch Indonesia, 2007).

La production et la distribution de biocarburants doivent se réaliser à une large échelle pour être efficiente, et cela d'autant plus que le prix de l'huile de palme connaît de très fortes variations. Seuls les grands opérateurs, avec des moyens financiers relativement importants, peuvent atteindre une échelle suffisante. Les petits producteurs ne peuvent pas entrer en compétition avec ces sociétés. Même la politique gouvernementale pour promouvoir la culture du *Jatropha* (également produit comme biocarburant) par les paysans à travers ce programme de villages indépendants pour l'énergie « a une forte tendance à considérer les familles de producteurs comme des simples fournisseurs de biens, avec de faibles capacités de négociation, de la même manière qu'avec la culture du palmier à huile » (Business Watch Indonesia, 2007).

Il faut encore souligner que sur le plan environnemental, les plantations de palmiers à huile laissent des sols fortement dégradés et nécessitent de grandes quantités d'eau, contribuant à faire baisser le niveau des nappes phréatiques.

En Malaisie, l'essor des plantations d'huile de palme ne fut pas moins vertigineux qu'en Indonésie. Les plantations d'huile de palme sont passées de 55 000 ha en 1960 à 1 million d'ha en seulement 20 ans (Simeh et Ahmad, 2001), en partie par transformation des plantations de caoutchouc. En 1990, ces plantations voyaient leurs superficies doubler en 10 ans seulement, atteignant 2 millions d'ha. Et en 2000, ces superficies atteignaient 3,3

millions d'ha. Alors que les superficies cultivées en palmiers augmentaient de 950 % en 30 ans pour couvrir 54 % des superficies cultivées, les superficies en paddy ne progressaient que de 29 % sur la même période, pour atteindre à peine 700 000 ha, soit près de 5 fois moins. La majorité de ces plantations sont détenues par des opérateurs privés et une partie seulement par des paysans (20 % des superficies) dont seulement 8,6 % pour des producteurs indépendants, les autres étant liés à des aménagements de l'Etat. Le reste des superficies est couvert par des plantations publiques (Malaysian Palm Oil Board, 2001, cité par Simeh et Ahmad, 2001). En 2000, 61 % de l'huile de palme produite étaient exportés (FAOSTAT).

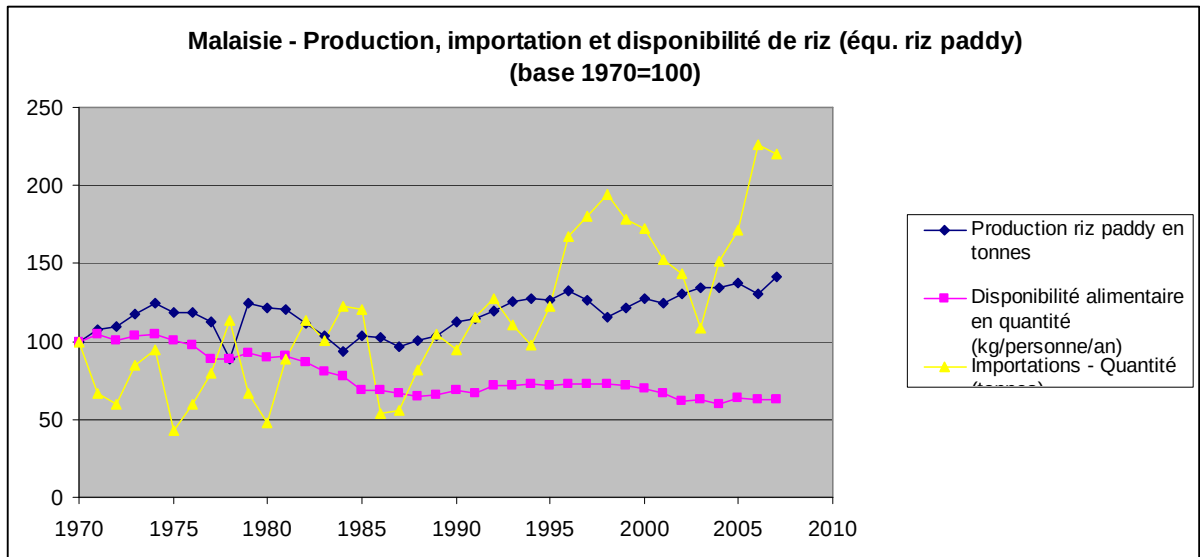


Source : établi à partir de données de l'OCDE

L'attitude des autorités malaisiennes à l'égard des communautés indigènes pratiquant des systèmes de cultures itinérantes, a été la même qu'en Indonésie : non reconnaissance des droits coutumiers et développement de grandes plantations sur ces terres déclarées « vacantes » au nom de l'intégration des communautés indigènes « pauvres et arriérées dans l'économie moderne ». Les grandes plantations ont été considérées comme les moteurs de la modernisation (Cramb, 2007, cité par Peemans, 2011).

Dès les années 1980, l'Etat a renoncé à soutenir non seulement une agriculture paysanne, mais aussi une politique d'autosuffisance alimentaire. La priorité a été donnée délibérément aux grandes exploitations pour l'agriculture d'exportation au détriment de l'agriculture paysanne, avec pour conséquence acceptée l'accroissement spectaculaire de

la dépendance alimentaire (Peemans, 2011). Malgré une tendance à l'accroissement des importations, la disponibilité en riz par personne n'a cessé de décroître depuis 1970.



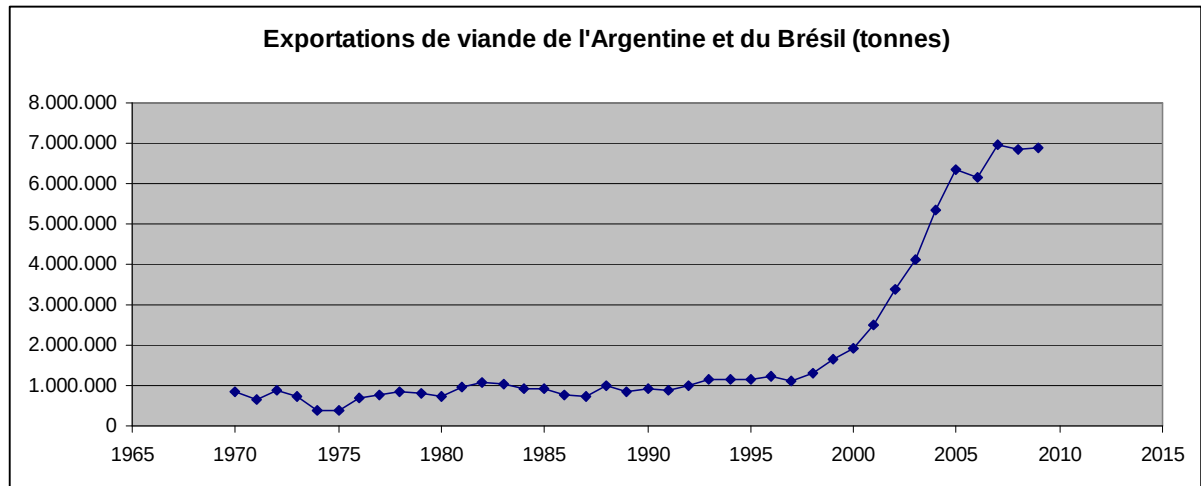
Source : établi à partir de FAOSTAT

Dans un premier temps, au début des années 1980, la politique malaisienne s'est résolument réorientée dans le sens du néo-libéralisme, avec une réduction du rôle des agences para étatiques dans le secteur des plantations (Peemans, 2011). Ensuite, dans les années 1990, le gouvernement a introduit son schéma Konsp Baru (nouveau concept) comme cadre stratégique pour le développement rural dans les non-mainland areas (Sabah et Sarawak). Un nouveau cadre légal a été élaboré pour accélérer le transfert de l'usage des terres communales aux investisseurs privés, sous l'apparence de « joint-ventures » entre ces derniers et les collectivités locales (Sutton, 2001, cité par Peemans, 2011). Dans ces joint-ventures, une compagnie de plantation privée, sélectionnée par le gouvernement, possède 60 % du capital. Cette compagnie ne doit pas nécessairement acheter la terre mais elle apporte le capital financier aux ayants droits sur celle-ci pour qu'ils y installent des plantations de palmiers. La communauté locale qui possède les droits coutumiers indigènes (Native Customy Rights) sur la terre reçoit en principe 30 % de la participation au capital dans la joint-venture, ce qui représente leur contribution, sous forme de mise à disposition de la terre, au projet. Un mécanisme de banque foncière permet aux paysans d'enregistrer leur terre dans une banque comme un dépôt. La

compagnie privée peut alors s'en servir comme garantie pour emprunter de l'argent auprès d'une banque Malaisienne ou étrangère. Les 10 % du capital restant sont détenus par l'Etat. Les titres fonciers établis par la joint-venture sont valables pour 60 ans. Passé cette période, les ayants-droits sur la terre peuvent décider de prolonger leur participation à la joint-venture ou d'en sortir. En 2010, 26 joint-ventures ont été signées et 23 autres étaient en préparation, couvrant ensemble 250 000 ha. (Vermeulen et Cotula, 2010). Les producteurs locaux expriment beaucoup de frustrations par rapport à ce système. Ils estiment n'être pas suffisamment informés et consultés et considèrent que leurs droits sur la terre et leur gouvernance sur celle-ci sont affaiblies. Par ailleurs, ils considèrent que les impacts sociaux et environnementaux des plantations sont négatifs (Vermeulen et Cotula, 2010). Très souvent les terres ont été appropriées par les entreprises sans aucune concertation avec les communautés « partenaires » (Dimbab, 2002, cité par Peemans, 2011). Plus d'une centaine de poursuites légales ont été entreprises par des groupes d'ayants-droits, soit contre les compagnies d'agrobusiness, soit contre les sociétés d'Etat impliquées. De plus, pour différentes raisons, peu de dividendes ont été à ce jour payés aux paysans.

Enfin, parallèlement à la RV, au développement des grandes plantations et à l'entraînement des paysanneries dans la production des cultures de rente, les années 1970-1980 ont aussi vu dans plusieurs pays considérés comme « émergents » une rapide diffusion des autres composantes du modèle G-F-L., c'est-à-dire du « modèle fermier de modernisation » lié à l'élevage, sous l'impulsion à la fois de la demande des classes moyennes urbaines dans les nouveaux pays industriels et les pays pétroliers et de la demande sur le marché mondial (Peemans, 2011). Dans certains pays, les exportations de matières premières ou des produits déjà transformés (comme les tourteaux) destinés à l'alimentation animale, ont constitué le moteur de l'extension de ce modèle. Un pays comme la Thaïlande, par exemple, s'est mis à exporter en grande quantité du manioc séché à partir de la fin des années 1960. Ces exportations ont culminé à plus de 9 million de tonnes à la fin des années 1980. La Thaïlande, comme l'Indonésie et la Corée du Sud, est par ailleurs devenue un des principaux importateurs de tourteaux d'oléagineux. Au Brésil, les exportations de soja et de tourteaux de soja sont montées à 15 millions de tonnes entre 1970 et 1990, pour ensuite exploser à plus de 40 millions de tonnes 20 ans plus tard (FAOSTAT). Entre 1980 et 2007 en Argentine, les mêmes exportations sont passées de 0 à près de 39 millions de tonnes. La culture du soja y occupe 54 % de toutes

les terres cultivées ! (Morin, 2009, cité par Ronel, 2011). Parallèlement au soja, ces deux pays se sont mis ensuite à exporter de la viande tout aussi massivement.



Source : établi à partir de FAOSTAT

La Chine illustre aussi particulièrement bien l'extension du modèle G-F-L tiré par l'agro-industrie. La production de viande bœuf a augmenté de 21% par an, en moyenne, entre 1999 et 2008, alors que le nombre de têtes de bovins a un peu diminué (Waldron et al., 2010). Cela signifie que la croissance de la productivité des élevages et de l'industrie de la viande bovine a cru à une vitesse considérable.

On a donc vu une avancée majeure dans les années 1970 vers une nouvelle division mondiale du travail agricole dans laquelle les surplus du G-F-L du Nord (excédents subsidiés des USA et de l'Union européenne) et, plus tard de quelques pays émergents, croisaient ceux du modèle fermier de modernisation du Sud (Buttel F.H. et Goodman D., 1989 a, cités par Peemans, 2011).

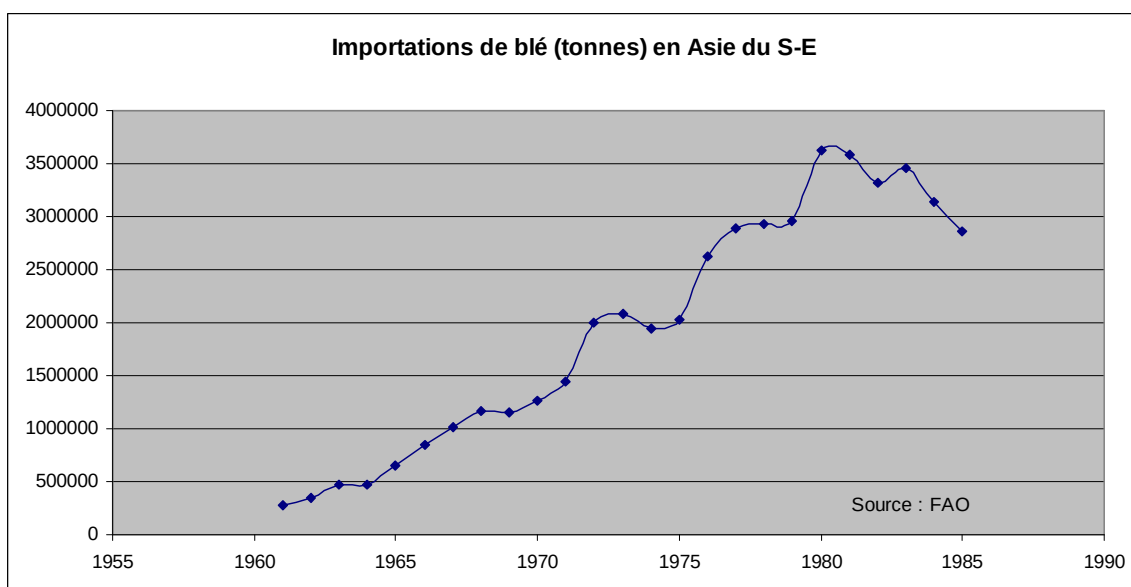
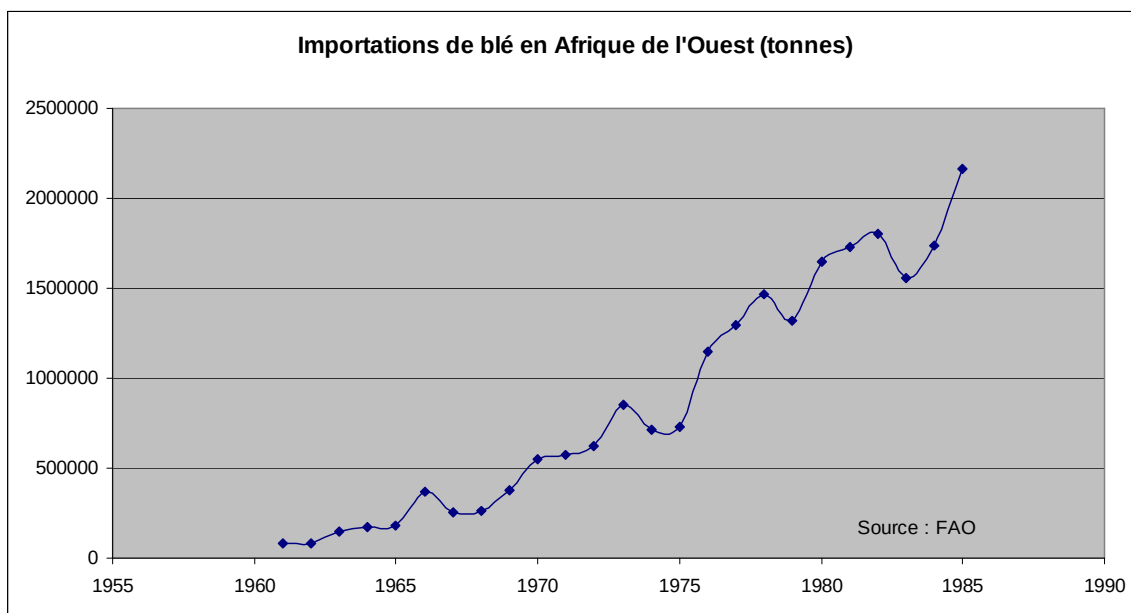
La plupart des projets de développement des cultures destinées aux marchés urbains, à l'agro-industrie ou au marché mondial se sont réalisés au nom à la fois de la lutte contre la pauvreté rurale et de la sécurisation des droits des populations sur leurs ressources foncières. Les impacts sur la pauvreté et sur les modes de tenure foncière sont bien sûr très difficiles à apprécier globalement, tant les situations aux échelles locales sont variables. Mais il ne fait néanmoins pas de doute que des millions de paysans ont dû modifier leurs systèmes de production vers à la fois une simplification des assolements et

itinéraires techniques et une plus grande dépendance vis-à-vis d'opérateurs extérieurs, tant en amont qu'en aval de la production, avec les risques évidents de vulnérabilité accrue que cela implique. Cette instrumentalisation des territoires ruraux et forestiers et des populations qui y sont attachées, pour des finalités à la fois politiques et économiques bien souvent totalement ou largement étrangères aux intérêts de ces populations, s'accompagne également d'une transformation des modes de tenure sur la terre et les ressources qui y sont associées. Certaines familles ont pu, selon les contextes et leur position sociale et économique, accroître probablement leurs droits sur les terres sur lesquelles elles cherchaient à renforcer leurs prérogatives. Mais combien d'autres familles ont vu au contraire leurs droits s'affaiblir, ou mis sous tutelle d'une autorité publique ou d'une société privée, quand elles n'ont pas dû aliéner complètement ces droits et quitter leurs terres ?

3.5. *Transformation des régimes alimentaires et intensification des dépendances alimentaires au Sud*

Sur le plan de la consommation alimentaire, la diffusion du modèle fermier de modernisation a eu aussi des répercussions majeures. En ce qui concerne les surplus céréaliers du Nord, Mazoyer et Roudart (2008) montrent bien que « l'arrivée des céréales à bas prix a provoqué dans la plupart des pays en développement une baisse importante, en termes réels, des prix intérieurs des céréales et des denrées vivrières substituables ... Les agricultures sous-équipées et peu performantes de ces pays ont été confrontées à la concurrence de formes d'agriculture plusieurs centaines de fois plus productrices, et à la baisse des prix agricoles qui en a résulté ».

En Afrique de l'Ouest comme en Asie, les importations de blé ont commencé à fortement augmenter à partir de la moitié des années 1960, comme le montre le graphique xx. En Afrique intertropicale, les importations de céréales par habitant (blé et farine, riz et principales céréales secondaires) ont plus que triplé entre 1965 et 1985, passant d'environ 10 kg à 35 kg en moyenne. Dans le même temps, la production est tombée de 135 kg à moins 100 kg de céréales par habitant (Mazoyer et Roudart, 2008).



Il faut rappeler qu'une très grande partie (plus de 80 % en 1965) des exportations de blé étaient subventionnées et écoulées au titre de l'aide alimentaire (Araghi, 1995). Les bas prix qui en ont résultés ont fortement encouragé la transformation des régimes alimentaires. En Asie et en Amérique latine, le blé remplaça progressivement le riz et le maïs, le blé ou le riz se substitua au maïs en Amérique centrale et en Egypte et le blé ou le riz remplaça le millet et le sorgho en Afrique de l'Ouest (Tubiana, 1989, cité par Araghi, 1995).

Un autre facteur de transformation des systèmes de production (en particulier de diffusion du modèle G-F-L) et des habitudes alimentaires est l'implantation des grosses sociétés agro-industrielles du Nord dans les pays du Sud.

La société Cargill, géant agro-alimentaire américain, s'est rapidement implantée dans les pays du Sud, particulièrement dans les pays émergents. Elle est devenue, par exemple, le plus gros exportateur de produits agricoles en Argentine et le plus grand producteur de volailles en Thaïlande.

L'exemple le plus remarquable de changement rapide de régime alimentaire lié à l'extraversion de l'approvisionnement en denrées alimentaires et actuellement apporté par la Chine. La consommation de viande de porcs (la Chine est le premier consommateur de viande porcs et le deuxième en maïs), de volaille, de lait, d'œuf et surtout de sucre est en train d'exploser. Le pays, qui est déjà le premier importateur de soja, devrait devenir dans 5 à 10 ans le premier importateur mondial de produits agricoles, estime Centre de Recherche et de Développement du Conseil d'Etat, cité par le journal Beijing Times⁴⁵. En ce qui concerne le sucre, cette explosion de la consommation est liée à la montée d'une classe moyenne aisée avec pour conséquence une forte augmentation de la demande en soft drinks (qui remplacent progressivement le thé), jus et fast food. Rien qu'en 2010, la consommation de biscuits a augmenté de 37%, les cakes de 40% et les jus de 25% (China Sugar Association, 2011). Mais plutôt que de compter sur ses propres paysans, les autorités ont fait le choix de se tourner vers les ressources agricoles et agro-industrielles étrangères. « Pour faire face à une demande croissante de produits agricoles, la COFCO, première société de négoce publique chinoise, consacrera plus de 10 milliards de dollars à des fusions et acquisitions à l'étranger, spécifiquement aux Etats-Unis, en Australie et en Asie du sud-est, dans les cinq années à venir, écrivait la semaine dernière le China Daily. 'Parce que le pays dispose de ressources agricoles limitées, il nous faut regarder à l'extérieur', déclarait Jiang Hua, membre du conseil d'administration de la COFCO, cité par le quotidien. 'Les 10 années qui viennent seront une période de forte croissance de la consommation chinoise de produits alimentaires, notamment de volaille, de viande, d'œufs et de produits laitiers'. COFCO a acheté en juillet une participation de 99% dans la société sucrière australienne Tully Sugar. Elle avait acquis en 2008 une

⁴⁵ http://www.commodafrica.com/fr/actualites/matieres_premieres/chineproduitsagricoles (01/02/2012)

participation de 4,95% dans Smithfield Foods , le premier producteur américain de viande de porc »⁴⁶.

La Corée du Sud également est devenue fortement tributaire des importations de biens alimentaires étrangers (60 % de ses biens alimentaires seraient importés en 2008, selon Carfantan, cité par le Monde du 14 avril 2009). Il faut faire remarquer que la Chine et la Corée du Sud sont devenus 2 des principaux pays qui se livrent à des acquisitions massives de terres sur le continent africain (voir point 4.3., consacré au land grabbing), ce qui pourrait inciter à établir une filiation, au moins partielle, entre ces changements de régime alimentaire et le land grabbing.

Dans les pays du Sud (Kenya, Mexique, ...), d'importants capitaux privés sont investis par les grands groupes agro-industriels dans des filières spécialisées localisées en amont (voir par exemple M. Watts, 1990, Goodman et Redclift, 1991, Raynolds et al. 1993, S. Murphy, 2002, p.14). La course à la productivité que cette mise en concurrence induit impose tant l'adoption des innovations technologiques que la recherche d'économies d'échelle et la spécialisation.

4. LE TROISIÈME RÉGIME AGRO-ALIMENTAIRE : « CORPORATE FOOD REGIME »

4.1. Renforcement du modèle néo-modernisateur et construction de l'espace global

4.1.1. Redéfinition du rôle des Etats et des territoires locaux (Consensus de Washington)

A partir des années 1980, les politiques de développement vont tourner le dos au développementalisme national pour défendre une nouvelle approche destinée à promouvoir un ordre économique libéral international, à travers le marché libre, les incitations individuelles et la propriété privée et une limitation du rôle des gouvernements nationaux à des fonctions de régulation et d'établissement de conditions internes favorables à ces politiques libérales et entrepreneuriales. Dans l'approche des

⁴⁶ Ibid.

régimes agro-alimentaires, cette orientation est déterminante dans l'émergence d'un troisième régime.

Ces politiques de développement voient l'introduction et la diffusion rapide d'une approche connue sous le nom de Consensus de Washington. En termes généraux, cette approche préconise que les gouvernements des pays du Sud doivent réformer leur politique, en particulier (Gore, 2000):

- Poursuivre la stabilité macro-économique en contrôlant l'inflation et en réduisant les déficits fiscaux ;
- Ouvrir l'économie au reste du monde par la libéralisation du marché et de la circulation du capital ;
- Libéraliser la production domestique et le marché des facteurs à travers la privatisation et la dérégulation.

Globalement, il s'agit donc d'un glissement des politiques préconisées d'un dirigisme étatique vers des politiques orientées sur les marchés. Propagé par les politiques d'ajustement structurel du FMI et la Banque Mondiale, le Consensus de Washington a constitué l'approche dominante du développement du début des années 1980 jusqu'aux années 2000.

En ce qui concerne les pays du Sud, « l'affaiblissement de l'Etat a mené à un démantèlement progressif des instruments d'une politique intégrée et autonome de développement agricole (abandon des politiques agro-alimentaires ; privatisation des projets publics antérieurs ; diminution de la protection du marché intérieur ; réduction des subsides pour l'alimentation urbaine et tendance de plus en plus forte à abandonner celle-ci aux importations de G-F-L à prix de dumping ; priorité donnée à la diversification des exportations agricoles sous la pression de l'ajustement dans un cadre de marché mondial de plus en plus concurrentiel) » (Peemans, 2007).

Mais surtout, comme nous allons le voir au point suivant, le Consensus de Washington a été propice à une pression croissante des organisations multilatérales comme des agences de coopération bilatérale pour promouvoir la privatisation des ressources naturelles et l'acquisition des terres par les investisseurs qui peuvent mettre en valeur ces ressources, selon la logique lockienne.

A partir des années 1990 commence aussi une nouvelle ère pour la mondialisation des échanges agricoles. Dans le paquet de mesures imposées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS), le FMI et la Banque Mondiale prônent une libéralisation des marchés. Le « stabilisation package », comprenant notamment une dévaluation de la monnaie, était sensé orienter favorablement les dépenses gouvernementales, le déficit de la balance des paiements et assurer que le pays ferait face à ses obligations de remboursement de la dette. Il était complété par des politiques de libéralisation des marchés, de privatisation des entreprises d'Etat, de mesures spécifiques de libéralisation dans les secteurs de l'agriculture, des transports, de l'énergie, de l'eau, ...

Au Burkina Faso, par exemple, le premier PAS (à partir de 1991) prévoyait notamment, en ce qui concerne le commerce extérieur, la réduction du nombre de produits soumis à autorisation préalable à l'exportation, l'élimination des droits de sortie, la restructuration des circuits de distribution, la libéralisation de la commercialisation et de l'exportation des produits relevant du champ d'activité de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA), des procédures administratives d'importation, l'introduction d'une plus grande souplesse au niveau du régime des importations, la réduction des catégories de produits dont l'importation est restreinte, une révision profonde du tarif douanier pour réduire le nombre des taux et leur dispersion et le rendre conforme aux règles de l'UEMOA (tarif extérieur commun, élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, harmonisation de la fiscalité intérieure), ...(Somé, 2003)

A côté de la libéralisation des importations, les PAS imposèrent une privatisation et une dérégularisation des marchés agricoles, comprenant diverses mesures: réduction des interventions de l'Etat au niveau de la production, distribution et commercialisation des biens agricoles et des intrants ; la suppression des subsides sur les intrants et des aides au crédit ; la suppression des soutiens des prix ; et l'encouragement aux investissements privés, en particulier dans les systèmes d'irrigation.

Par ailleurs, en même temps qu'ils créent l'OMC en 1994, les États adoptent un ensemble d'accords commerciaux (dits Accords de Marrakech) couvrant non seulement le secteur traditionnel des biens manufacturés, les secteurs des services, de la propriété intellectuelle et ... de l'agriculture, exclue jusqu'à présent des négociations internationales

et du mouvement de baisse des droits de douanes amorcé à la fin de la seconde guerre mondiale.

L'accord agricole signé à Marrakech repose sur 3 principes de base. Chaque pays s'engage à faciliter l'accès à son marché, à diminuer son soutien à l'agriculture et à baisser ses subventions à l'exportation de produits agricoles.

L'accord étend à l'agriculture le régime de droit commun en vigueur au sein de l'OMC, basé sur des droits de douanes fixes connus à l'avance, mais avec des possibilités d'exception que l'Europe va d'ailleurs exploiter. Outre ce régime douanier de base, l'accord engage chaque partenaire de l'OMC à garantir aux autres membres un accès minimum de son marché à droit de douanes réduit et portant sur des volumes de produits agricoles susceptibles de représenter 5 % de son marché intérieur à l'échéance de l'accord. Ce sont les contingents tarifaires.

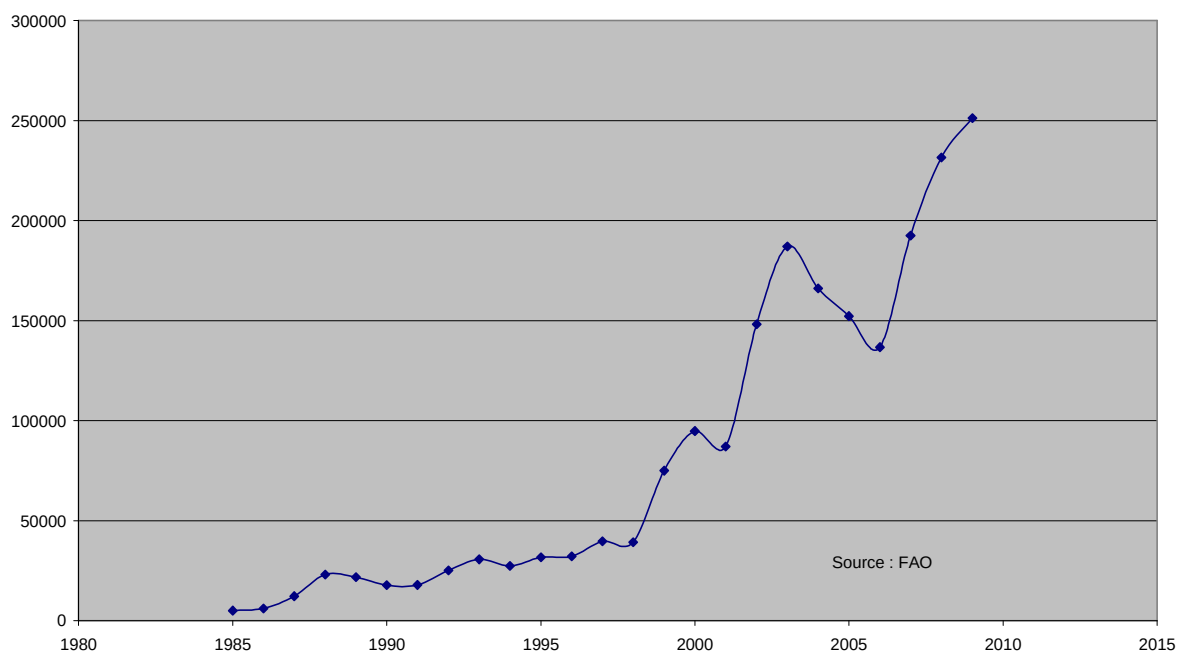
Cet accord était censé favoriser le développement des pays du Sud : l'accroissement des échanges agricoles devait doper la croissance des pays en développement en leur permettant de dégager de nouvelles recettes d'exportations réinvesties dans d'autres secteurs économiques et de se procurer des produits pour nourrir leur population.

Dans les faits, la plupart des pays en développement ont appliqué des taux bien inférieurs aux taux consolidés négociés dans le cadre de l'OMC. Par conséquent, les taux effectivement appliqués par ces pays sont souvent plus bas que les taux appliqués par les pays de l'OCDE, qui eux appliquent leurs taux plafonds consolidés (Coordination SUD, 2005, Glipo, 2006). « Cette situation s'explique par les incohérences entre les règles imposées par différentes institutions internationales. Sous la conduite de la Banque Mondiale et du FMI, de nombreux pays en développement endettés ont été obligés de libéraliser leur économie dès le milieu des années 80 dans le cadre de Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Afin de réduire le rôle de l'État sur les marchés agricoles, plusieurs dispositions ont été mises en œuvre : abandon des restrictions quantitatives aux importations, élimination des offices de commercialisation, des subventions aux producteurs et aux consommateurs, fin des mesures de soutien et stabilisation des prix agricoles, privatisation des terres, réduction des taux de droits de douane qui sont aujourd'hui inférieurs à ceux négociés dans le cadre de l'OMC... Les marchés communs

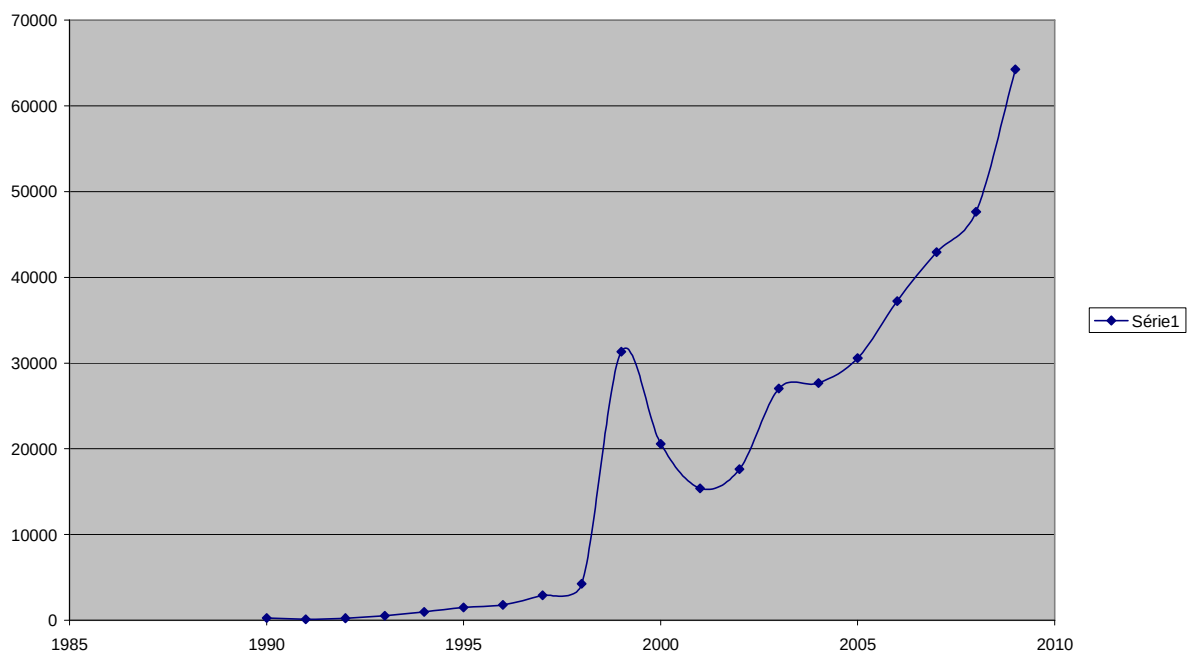
régionaux, comme l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) ou la CEMAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale), ont été soumis aux mêmes contraintes pour la mise en place de leurs tarifs extérieurs communs (TEC), fixés à des niveaux très bas. Les conséquences de l'ouverture plus forte imposée par les institutions financières internationales a été souvent très préjudiciables aux productions locales, comme l'illustre l'exemple du poulet en Afrique » (Coordination SUD, 2005).

Les produits viandoux, profitant des subventions européennes et produits en quantité largement excédentaire, ont été de la sorte largement écoulés vers les pays d'Afrique. Les taux plafonds très élevés négociés par les pays africains dans le cadre de l'OMC auraient dû leur permettre de se protéger efficacement contre des invasions de poulet à bas prix, mais ils ne sont pas appliqués : les programmes d'ajustement structurel négociés par la plupart de ces pays lourdement endettés exigent en effet un démantèlement radical des barrières commerciales. Pour Mazoyer et Roudart (2008), les importations massives de viande de volaille en Afrique Noire, furent tellement importantes fin des années 1990 (voir graphique xx) que, dans un pays comme la Côte d'Ivoire, plus de la moitié des agriculteurs ont stoppé leurs activités. Or, on constate que ces dix dernières années, les importations ont très nettement continué leur progression.

Afrique de l'Ouest - importations de viande de volaille (tonnes)



Philippines - importations de viande volaille (tonnes)



Par ailleurs, l'Accord sur l'Agriculture impose aux États membres de l'OMC d'ouvrir leur marché aux importations pour satisfaire 5 % au minimum de leur consommation intérieure moyenne. « Or dans de nombreux cas, l'application de cette règle conduit à une forte déstabilisation des marchés intérieurs, même s'agissant de quantités relativement faibles. En effet, certains pays contrôlent leur offre nationale afin de pouvoir stabiliser le prix domestique à un prix d'équilibre qui ne soit ni trop élevé pour le consommateur, ni trop bas pour le producteur. Mais l'obligation du recours aux importations peut mettre en péril cet équilibre, avec des effets induits importants, dont l'exemple du riz est révélateur » (Coordination SUD, 2005).

Pour des pays comme les Philippines ou la Corée du Sud, où le riz tient une place tout aussi importante dans l'économie rurale, l'accès minimal de 5 % a des conséquences très négatives car, ils ont été obligés d'écouler sur leur marché domestique ce riz importé à bas prix. C'est une concurrence frontale pour leurs producteurs qui menace la survie des plus fragiles.

Aux Philippines, la production de riz est l'aliment de base et la principale source de revenu pour 30 % des 11,2 millions de paysans et salariés agricoles. Vu l'importance de cette céréale dans l'économie et l'alimentation du pays, le gouvernement a tenté, sous la pression des paysans, de maintenir des mesures de protection. Le riz est ainsi la seule matière première agricole du pays qui a bénéficié, lors de l'entrée du pays à l'OMC en 1995, d'une restriction quantitative aux importations. Cette exemption a été permise par l'Annexe 5 de l'accord agricole de Marrakech, dans le cadre du traitement spécial et différencié qui autorise une mesure temporaire (dix ans) de restrictions quantitatives pour un produit agricole « s'il est la base première du régime alimentaire traditionnel d'un pays en développement membre ». Cette clause n'a toutefois pas empêché les Philippines d'être de plus en plus dépendantes des importations de riz. Le ratio entre les importations et la consommation est passé de 2,82 % durant la période 1981-1985 à près de 15 % durant la période 1996-2000 (Ignacio, 2005). Par ailleurs, depuis cette période, le gouvernement a pris, sous la pression des bailleurs, des engagements pour davantage de libéralisation dans la commercialisation du riz. En 1999, la Banque Asiatique de Développement a accordé une aide financière pour un programme appelé « Grains Sector Development Program » qui vise à introduire des réformes politiques céréalières dans le

pays (Ignacio, 2005). Parmi les réformes visées figurent la suppression des restrictions quantitatives (quotas d'importation) et du monopole de l'autorité nationale dans l'importation de riz, ce qui permettait aux commerçants privés d'importer eux-mêmes. Les importations de riz ont augmenté bien au-delà du quota maximal notifié à l'OMC. Bien qu'un droit de douane de 50 % s'applique à ces importations, le riz importé reste moins cher que le riz domestique : avec un prix au producteur philippin de 9 pesos par kilo en moyenne, le prix de gros du riz local atteint en moyenne 20,2 pesos par kilo. Or le riz importé de Thaïlande, après application du tarif douanier de 50 %, atteint un prix de gros de 18,9 peso/kg. De moindre qualité que les produits locaux, il attire toutefois les consommateurs urbains qui ne sont pas les seuls à lui trouver des avantages : d'un coût plus faible pour les importateurs qui le distribuent sur les marchés urbains, il permet d'épargner les tracas de la collecte du riz sur tout le territoire de l'archipel (Ignacio, 2005).

Cette ouverture des marchés et la mise en compétitions des paysanneries qu'elle implique conduit à une élimination de nombreuses familles de producteurs par accroissement des exploitations restantes et le remplacement du travail de l'homme par celui des machines. Pour les Philippines, Ignacio (2005) relève que, à côté du riz, d'autres cultures stratégiques, telles que le maïs, l'oignon et différentes sortes de légumes, ont été sérieusement affectées par l'afflux de produits d'importation bon marché. L'affaiblissement des contrôles sur les biens importés et les baisses subséquentes de tarifs sur les biens agricoles de base ont conduit à des fortes baisses des prix au bord des champs et donc de revenus des agriculteurs. Les paysans et les travailleurs agricoles, comme les petits producteurs de maïs dans les régions de Luzon (Centre) et Mindanao, les producteurs d'oignon et de légumes dans le Luzon Nord et Central, et les petits éleveurs de poulets, ont perdu leur emploi avec la substitution de leurs produits par les biens importés. Cinq ans après leur adhésion à l'OMC, les Philippines sont devenues importatrices nettes de biens alimentaires et on estime que durant cette période, 700 000 personnes travaillant dans l'agriculture ont dû quitter annuellement la terre (Glizo, 2006).

Par ailleurs, les paysanneries du Sud ont été encouragées à maximiser les productions pour le marché mondial. Alors que les importations de biens alimentaires de base conduisent à une sous-production, on assiste parallèlement à une sur-production des

produits d'exportation, et cela dans un contexte de baisse générale des prix (qui sont de plus en plus découplés des coûts de production réels). Comme le souligne Patnaik (2003, cité par Moore, 2012), à propos des pays sub-sahariens, les paysans sont transformés en "distress-sellers" « *During the 1980s, [Sub-Saharan Africa's] six most populous countries, all under structural adjustment, experienced a 33 percent fall in cereals output and a 20 percent fall in food staples output per head in the 1980s, while at the same time cash crops in volume terms were being exported at an annual rate of 6.5 percent (Kenya) to 13.9 percent (Sudan), despite falling unit dollar prices, while the competitive export thrust ensured a 35-50 percent fall in unit dollar price for primary exports, so that no increase in exchange earnings took place at all for countries expanding exports at 6-8 percent or less every year. World Bank documents on Africa urge these countries to redouble their efforts to export ... selling more and more at falling prices, which means that they will continue to be global distress-sellers. All except one country suffered declines in average calorie intake even after food imports were taken into account* ».

Pour McMichael (2005), ces Accords de Marrakech sur l'agriculture signent la transition vers le 3^{ème} régime agro-alimentaire. L'ouverture des marchés et les dumpings en faveur de l'agro-exportation conduisent à l'abandon du régime fondé sur le système américain des prix stables et de l'écoulement contrôlé des surplus alimentaires. On peut d'ailleurs observer une chute du Food Price Index de la FAO⁴⁷ à partir du milieu des années septante, après une longue période de relative stabilité. Entre 1975 et 1995, l'index chute de 39 %.

⁴⁷ Etabli sur base d'un panier de 55 matières premières agricoles cotées sur le marché international.



Source : UNEP/GRID-Arendal, à partir de FAO, 2008. Food Outlook, June 2007.
<http://www.fao.org/docrep/010/ah864e/ah864e00.htm> (Accessed November 10, 2008) Food and Agricultural Organization of the United Nations (FAO). 2008. Food Outlook, November 2008. <http://www.fao.org/docrep/011/ai474e/ai474e16.htm> (Accessed November 10, 2008).

Le découplage entre les prix sur le marché mondial et les coûts réels de production rend les biens alimentaires encore plus mobiles et échangeables d'un endroit à l'autre de la terre. Il favorise dès lors la concentration du capital lié à la transformation et la commercialisation des produits agricoles. A son tour, cette concentration et la constitution d' « empires alimentaires », selon l'expression de van der Ploeg (2009), renforcent le mouvement en exerçant « une pression permanente à la baisse des prix reçus par les producteurs primaires et une pression à la hausse sur les prix payés par les consommateurs, permettant une accumulation considérable » (Ibid.).

4.1.2. Montée des peurs environnementales « globales », néo-malthusianisme et émergence de l'environnementalisme moderne avec ses conséquences en matière de politiques foncières

A côté de ces politiques de libéralisation du commerce, les politiques de développement vont aussi être marquées par des préoccupations environnementales grandissantes qui vont se traduire par un nouvel interventionnisme autour de la gestion des ressources naturelles et alimenter une puissante argumentation qui va associer une bonne gestion de ces ressources à une sécurisation individuelle des droits sur la terre à travers la

privatisation et la titrisation de ces droits, introduisant des nouvelles formes d'enclosure des communs.

Nous avons vu, en exposant le premier régime agro-alimentaire, que l'argumentation environnementale n'est pas neuve, mais ce qui va apparaître comme nouveau est la globalisation, à l'échelle de la planète, des processus environnementaux et de leurs conséquences.

a) Peur du nombre, préoccupations environnementales et pauvreté

Sur le plan de la pensée du développement, les années 1960 et surtout 1970 marquent la montée des approches néo-malthusianistes, avec l'émergence du discours alarmiste sur l'explosion démographique au Sud⁴⁸ et le début des grandes peurs environnementales (déboisement, désertification dans un premier temps, réchauffement climatique et perte de biodiversité ensuite), renforçant les risques de famine et de maintien dans la pauvreté.

Tout un courant de la pensée sur le développement remet à l'honneur les économistes classiques Smith, Malthus, Ricardo et Mill qui avaient introduit le concept de finitude, c'est-à-dire les limites qu'imposent les ressources naturelles et la capacité de la terre à absorber les produits de nos activités. Au début des années septante, la conception dominante d'une économie détachée de toute contrainte environnementale est remplacée par la vision selon laquelle une croissance exponentielle et illimitée s'avère impossible dans un monde constitué de ressources finies. C'est l'époque du rapport du Club de Rome (1972) – qui bien que fondé sur des simplifications excessives, déclenche un mouvement alarmiste – et de l'application aux sociétés humaines du concept de capacité de charge. Ce courant tourne le dos au modèle linéaire de Rostov (voir Verhaegen, 1995, p556-557).

Les préoccupations du Nord concernant le développement et la relation entre la croissance économique et l'environnement ont été clairement exprimées lors de la conférence de Stockholm sur l'Environnement humain de 1972, tenue sous l'égide des Nations-Unies. Le document final souligna que le « sous-développement » est le produit de la stagnation des sociétés traditionnelles, notamment à cause du comportement

⁴⁸ Le livre de Paul Ehrlich, « La bombe P », vendu à plus de 2 millions d'exemplaires, est écrit en 1968.

démographique de cette dernière qui, à la fois, menace l'environnement et empêche la croissance économique. Dans cette perspective, la croissance démographique dans les pays en développement était vue comme contribuant à la fois à la dégradation de l'environnement et au maintien dans des situations de pauvreté (Peemans, 2002).

Ce lien entre croissance démographique, pauvreté et dégradation de l'environnement a alimenté une vision catastrophiste sur les systèmes agraires de l'Afrique et l'état des ressources naturelles. Il devenait clair que la déforestation progressait à grands pas, et combinée avec la dégradation des sols, conduisait à des pertes irréversibles des ressources foncières et ligneuses et donc à la désertification.

Un bon témoignage de cette vision est apporté par la multiplication des études sur l'évolution du couvert végétal et de la qualité des sols dans les régions sahéliennes et soudano-sahéliennes de l'Afrique de l'Ouest. Au terme d'un travail sur le Yatenga, au Burkina Faso, un géographe de l'ORSTOM (dont les écrits ont constitué une référence très importante dans toute la littérature sur les zones sahéliennes) a par exemple conclu que « cette dynamique [de dégradation] est à mettre au compte, non seulement de la sécheresse, mais d'une certaine 'humanisation' du paysage, sous l'effet d'un système agricole resté extensif alors que les charges de population se sont accrues. Le processus paraît, présentement, irréversible, compte tenu des habitudes culturelles. [...] La désertification n'est pas un mythe créé par les scientifiques catastrophiques. Elle est bien une réalité qu'il faut savoir regarder et dont les conséquences doivent être mesurées » (Marchal, 1980).

Les Nations-Unies, notamment à travers le PNUD, comme le Club de Sahel (CILSS), ont fait largement échos des préoccupations environnementales dans leurs rapports sur la situation des pays africains, comme l'exemplifient les deux extraits suivants.

Plus de 20 pour cent des terres végétalisées en Afrique sont considérées comme dégradées (...). Les zones les plus touchées se situent en lisière des déserts et le problème risque en toute probabilité de s'aggraver dans les 30 prochaines années, sous l'effet croisé de la pression démographique et d'une plus grande variabilité climatique. En 1999 (...) 10,5 pour cent des forêts d'Afrique avaient disparu entre 1980 et 1995 (...). Plus de 50 millions d'hectares de forêts ont

disparu entre 1990 et 2000, soit un taux de déforestation moyen de presque 0,8 pour cent par an sur cette période. En conséquence, la disponibilité des ressources forestières par tête est passée de 1,22 ha/personne en 1980 à 0,74 ha/personne en 1995.

(PNUD, L'avenir de l'environnement en Afrique, 2000).

« La dégradation de l'environnement compromet la base de ressources naturelles indispensable au fonctionnement de l'économie de beaucoup de pays. Il existe peu d'indicateurs fiables permettant de mesurer la viabilité environnementale et les données restent très lacunaires. De ce fait, la dégradation de l'environnement n'apparaît pas souvent dans les statistiques officielles. Cependant, les données relatives au couvert forestier montrent que le déboisement est en progression rapide et menace la diversité biologique de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie du Sud-est, de l'Océanie et de l'Amérique latine. D'autres ressources naturelles sont menacées, et les dégâts infligés aux écosystèmes marins et côtiers s'aggravent rapidement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie du Sud-est et en Océanie. La désertification et la détérioration des sols sont désormais des problèmes graves, en particulier en Asie et en Afrique. » (Extrait du rapport « Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies 2005. Investir dans le développement - plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement »)

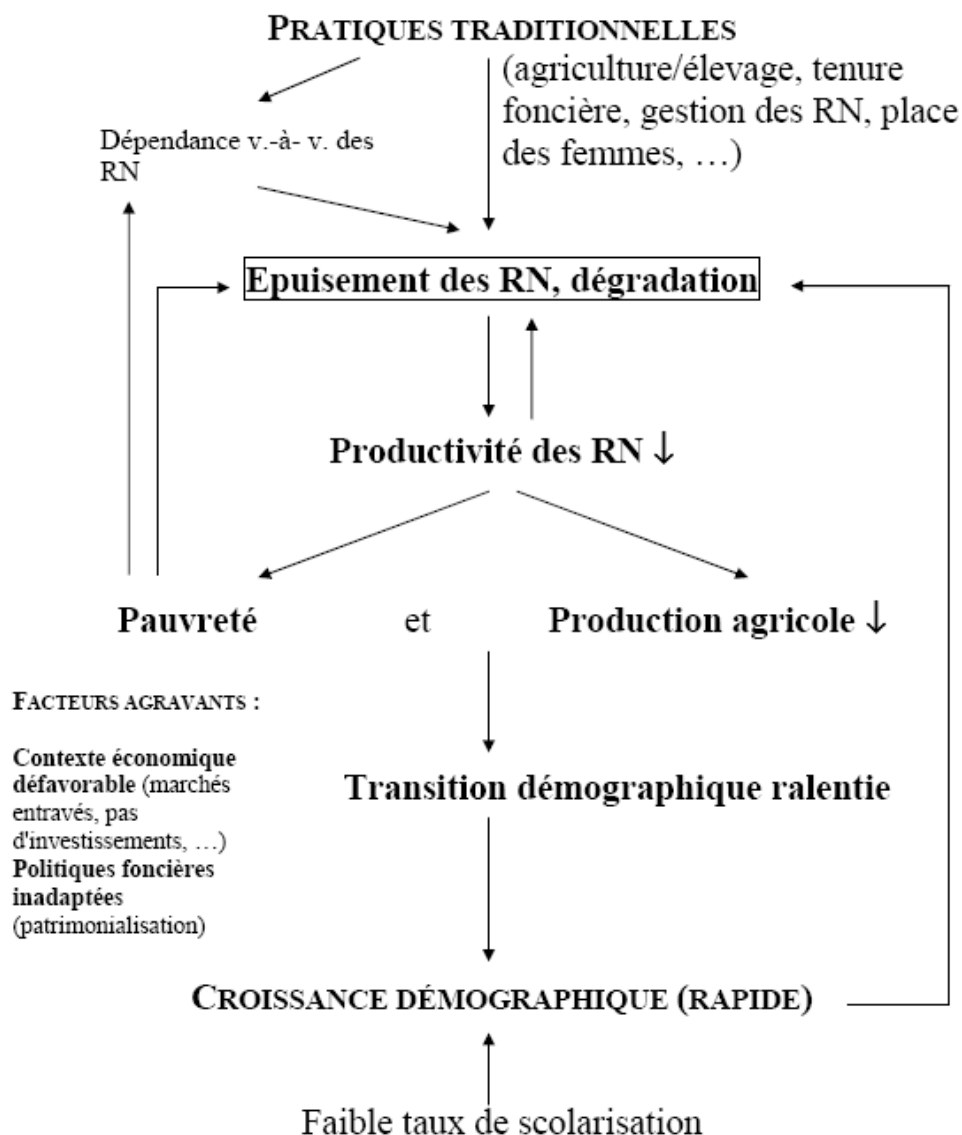
Ce courant alarmiste, pointant du doigt les pratiques « traditionnelles » de culture, d'élevage et de gestion forestière considérées comme archaïques, s'est évidemment largement répercuté dans les documents de politiques nationales, comme au Burkina Faso :

« Malgré la réponse soutenue apportée aux problèmes environnementaux, la tendance à la perte de ressources naturelles est loin d'être inversée. En effet, les superficies boisées sont passées de 150.000 km² en 1980 à 50.000 en 2000, soit une réduction d'un tiers en 20 ans. Les surfaces restaurées ont faiblement progressé, passant de 21.000 km² en 1980 à 50.000 km² en 2000, soit une progression moyenne de 4,4% par an. La mise en œuvre de la RAF sera difficilement réalisable en raison de la persistance des pratiques locales. La

méconnaissance par les éleveurs du cadre juridique réglementant la pratique de l'élevage rendra difficile l'application des textes. Enfin, la pauvreté au Burkina Faso étant essentiellement rurale, ce facteur peut être un frein à la réalisation de la stratégie de développement durable. En effet, la déforestation, l'agriculture extensive, la pratique des feux de brousse, la prédominance de l'élevage traditionnel réduisent le capital végétal et la capacité de rétention en eau des sols ». (Burkina Faso, Rapport pays sur l'avancement des ODM, 2003).

La spirale négative entre la démographie, l'environnement et la pauvreté comme modèle explicatif des problèmes agricoles et pauvreté rurale des pays d'Afrique sub-saharienne est particulièrement mise en avant dans une étude de la Banque mondiale de 1994. Les deux auteurs de l'étude l'ont d'ailleurs intitulé « *Reversing the Spiral: The Population, Agriculture and Environment Nexus in Sub-Saharan Africa* »⁴⁹. Selon ces auteurs, les problèmes démographiques, de l'agriculture et de l'environnement en Afrique Sub-Saharienne sont étroitement liés dans une chaîne de rapports d'influences réciproques. Ces rapports reposent principalement sur les méthodes traditionnelles de cultures et d'élevage, le régime foncier traditionnel et les pratiques d'utilisation des terres, les responsabilités traditionnelles des femmes dans la production rurale, et les méthodes traditionnelles d'utilisation des ressources forestières. Ces pratiques et systèmes qui convenaient bien aux nécessités de survie des populations vivant sur les ressources fragiles offertes à l'Afrique par la nature quand les densités de la population étaient faibles et les populations stables ou croissant lentement, subissent actuellement une forte tension avec l'accélération rapide de la croissance démographique qui a commencé quand les taux de mortalité ont fortement baissé dans les années 1950, années pendant lesquelles les taux de naissance étaient élevés. Le rythme d'évolution de ces systèmes a été inadéquat en présence d'une pression dramatiquement forte d'un nombre plus important d'habitants sur la quantité limitée des ressources naturelles (RN) (Cleaver et Schreiber, 1994). Une spirale négative, ou cercle vicieux, s'enclenche selon des relations qui peuvent être schématisées de la manière suivante (schéma établi à partir de Cleaver et Scheiber, 1994) :

⁴⁹ Traduite en français par « Comment rompre les liens entre la forte croissance démographique, la stagnation de l'agriculture et la dégradation de l'environnement en Afrique Subsaharienne ».



On peut faire remarquer le caractère très déterministe de ce modèle, qui naturellement justifie complètement la nécessité d'interventions extérieures fortes.

b) Privatisation versus action collective

Au niveau des politiques de développement, ces grandes peurs ont conduit à un renforcement du rôle donné à la Banque Mondiale pour soutenir des projets de modernisation agricole accélérée dans un certain nombre de pays considérés comme

pouvant connaître des problèmes accrus d'instabilité (Peemans, 2007). Rappelons que dans le cadre du Consensus de Washington, la politique de moins d'Etat et de plus de marché s'est imposée sur la scène internationale à travers le rôle majeur joué par les institutions internationales et les grandes agences de développement. Selon celles-ci, les politiques de développement doivent tourner le dos au développementalisme national pour défendre une nouvelle approche destinée à promouvoir un ordre économique libéral international, à travers le marché libre, les incitations individuelles et la propriété privée et une limitation du rôle des gouvernements nationaux à des fonctions de régulation et d'établissement de conditions internes favorables à ces politiques libérales et entrepreneuriales.

Dans cette nouvelle orthodoxie du développement néo-libéral, la manière d'aborder les questions environnementales ont trouvé une large place, essentiellement à travers la question des droits sur les ressources (et en particulier la terre) et de la distribution de ces droits.

Sur le plan des politiques foncières, le retrait de l'Etat s'est manifesté par deux grandes orientations, mises en œuvre à des degrés divers selon les pays et les régions et qui semblent à première vue contradictoires mais qui en fait convergent vers un objectif de formalisation des droits sur les ressources en vue de la modernisation et de la rationalisation des systèmes de production dans les territoires ruraux. Le premier axe est celui de l'encouragement à la privatisation des ressources de manière à les rendre marchandisables et à inciter les investissements. Le second est une délégation des droits à des structures intermédiaires, accompagnée d'une plus grande reconnaissance des droits coutumiers - et donc des arrangements collectifs en matière d'accès et de gestion des ressources - et de quelques tentatives d'une plus grande sécurisation de ceux-ci⁵⁰. Nous allons aborder successivement ces deux axes.

D'un point de vue doctrinal, la peur du nombre combinée à une vision des sociétés traditionnelles perçues comme incapables de s'adapter à l'évolution du rapport hommes-ressources, a donné naissance au courant de pensée (essentiellement anglo-saxon) de l'Ecole des droits de propriété. Il a conduit à la théorie évolutionniste des droits fonciers

⁵⁰ Il faut aussi ajouter que certains pays africains ont, un moment, emprunté une autre voie, celle de la redistribution ou la partielle collectivisation de la terre. Cette voie a été suivie par l'Ethiopie, la Tanzanie et le Mozambique durant leur phase socialiste (Toulmin et Quan, 2000).

dont le point de départ est la mise en avant des limitations inhérentes aux ressources communes (c'est-à-dire soumises à des droits de propriétés peu ou mal définis). Les droits communaux sont, selon cette approche, compris comme des droits généraux à utiliser la terre qui n'intègrent pas le droit de priver l'accès aux autres (seulement en exploitant en continue la ressource) (Platteau, 1996). Aussi longtemps que les ressources sont abondantes, l'absence des droits de propriété (avec leurs attributs standards d'exclusivité et de libre transférabilité) n'a pas des conséquences préjudiciables. Le maintien des droits communaux semble même justifié pour autant que les gains de l'internalisation des effets externes demeurent faibles comparés aux coûts (incluant les coûts d'établir et d'imposer des droits de propriété privés). Cependant, avec la concurrence croissante pour l'utilisation de la terre en raison de la poussée démographique et/ou de la croissance de la demande alimentaire et de matières premières, la propriété commune devient instable et produit des effets nocifs sous forme de mauvaise gestion et/ou de sur-exploitation de la ressource ayant acquis de la valeur. Les efforts pour maintenir la terre en bon état et accroître sa productivité ne sont pas encouragés et les bénéfices sociaux du système sont perdus. L'écologue américain Hardin a popularisé cette vision avec son célèbre article de 1968 sur la « Tragédie des communs ». La thèse de Hardin, qui soutient qu'il faut enclore les ressources communes et privatiser les droits, a fortement influencé les débats sur les politiques foncières.

"The Tragedy of the Commons" (Hardin, 1968)

Hardin va utiliser comme image celle d'un pâturage ouvert à tous, qu'il qualifie de « commun ». Il décrit la façon dont l'accès libre aux pâturages communs en l'Angleterre au Moyen-Age a conduit au surpâturage et donc à l'épuisement de la ressource.

Chaque éleveur cherche à maximiser ses gains et va essayer de garder autant de bêtes que possible sur le pâturage.

Gain individuel :

- Utilité positive d'une bête supplémentaire = +1

- Utilité négative (coût) d'une bête supplémentaire = $-1/n$ avec n = nbre d'éleveurs

Le coût est lié au fait que si l'herbe est devenue une ressource rare (il y a rivalité dans son usage), un animal supplémentaire concurrence les autres et aura moins d'herbe à sa disposition.

L'éleveur compare son prix d'entrée (l'accès à la ressource) avec le gain qu'il en tirera. Comme le gain (+1) est très supérieur à la perte (-1/n), il va maintenir autant d'animaux que possible. Chaque éleveur va tenir le même raisonnement.

"Each man is locked into a system that compels him to increase his herd without limit – in a world that is limited"

MAIS le prix considéré est le coût privé et non le coût social. Il y a une externalité qui conduit à la « tragédie des communs ».

La théorie évolutionniste des droits de propriété suppose donc une inévitable augmentation de la demande pour des droits plus sécurisés de manière à réduire les incertitudes et les différents coûts liés à l'accroissement des litiges. L'analyse se fonde sur une notion-clé de l'économie institutionnelle, celle des coûts de transaction. L'innovation institutionnelle que constituent les titres fonciers apporterait la réponse à la montée de ces coûts engendrés par les conflits fonciers croissants. Dans cette perspective, il convient que l'Etat mette en place des systèmes d'enregistrement des terres et d'attribution de titres de propriétés, puisque dans la logique de cette vision, seuls les droits de type privé garantissent plus de sécurité. Le coût de transfert des terres diminue en conséquence et un marché foncier peut se développer. Les terres peuvent donc être affectées de manière plus efficace et flexible et par les agents les plus dynamiques et le plus en mesure d'investir dans l'amélioration de la productivité. Le bénéfice est général puisque l'agriculture devient plus performante et les conflits sociaux moins fréquents⁵¹. Par ailleurs, des droits privés et individualisés (et donc sécurisés) sur la terre permettent aussi à celle-ci de pouvoir jouer un rôle de garant pour faciliter l'accès au crédit.

Il y a deux aspects à souligner dans cette approche : d'une part, la nécessité de délivrer des titres fonciers formels comme élément de sécurisation des droits sur la terre, et d'autre part, l'importance de rendre la terre marchandisable, donc de lui attribuer une

⁵¹ On retrouve là le même type de transposition de l'intérêt individuel à celui de la société qui avait été développée par les défenseurs du mouvement des enclosures en Angleterre au XVIII^{ème} siècle (voir point 1 dans ce chapitre).

valeur, de manière à ce qu'elle puisse être échangée afin d'optimiser son utilisation. Cette conception des droits sur la terre introduit un retournement crucial de perspective sur le rôle des Etats, ce qui correspond bien aux caractéristiques du troisième régime agro-alimentaire par rapport au deuxième. Ce n'est plus à l'Etat de gérer la terre et sa réallocation, comme le prévoyaient grand nombre de réformes foncières, mais c'est dorénavant au marché d'orienter les utilisations de la terre. L'Etat ne doit plus intervenir que pour faciliter le rôle du marché, notamment en mettant en place des infrastructures qui facilitent l'appropriation privative de la terre et sa transférabilité sur base de sa valeur monétaire (cadastre, systèmes d'enregistrement, attribution de titre). Il faut libérer la terre de ses contraintes sociales pour la placer sous les auspices doubles du droit moderne et du marché.

La Banque mondiale a longtemps soutenu la nécessité de la formalisation des droits à travers les titres fonciers de nature privative. Dès 1975, son Document de Politique de Réforme Foncière recommandait l'attribution de titres fonciers formels comme pré-condition d'un « développement moderne ». Il préconisait aussi l'abandon des systèmes de tenure communale au profit de titres individuels et la sub-division des communs, de même que le développement du marché foncier (Quan, 2000). Dans son étude de prospective à long terme" sur l'Afrique sub-saharienne publiée en 1989, elle assurait que "le caractère temporaire des droits d'occupation n'incite pas les individus à amender la terre". Le même document préconisait "le droit permanent de cultiver la terre et de la léguer ou de la vendre", autrement dit la propriété privée.

L'économiste en chef de l'unité de développement rural de la Banque, K. Deininger, est plus précis encore sur le type de droits à promouvoir : « Les droits de propriété doivent constituer des incitations à l'investissement et doivent être définis de telle manière qu'ils sont faciles à observer, à faire respecter et surtout à échanger. Leurs premiers objectifs est de faciliter les investissements ». « Si il est plus approprié de donner des droits de propriété à des individus ou à un groupe dépend de la nature de la ressource. Les droits à un groupe seront plus utiles dans les situations caractérisées par les possibilités d'économies d'échelle dans la gestion des ressources ou si des externalités sont mieux gérées à l'échelle du groupe. Les avantages du groupe, comparés à ceux des droits individuels, vont diminuer avec l'avancée du développement. Les progrès techniques

vont en effet réduire les risques de mauvaise récolte et en même temps augmenter le potentiel de rentabilité des investissements ». « Dans de très nombreuses parties du monde, l'insécurité foncière empêche la population de profiter des avantages économiques et non-économiques, tels que les incitations aux investissements, la transférabilité de la terre ou un plus accès aux marchés de crédit, la gestion plus durable des ressources. Plus de 50% des populations péri-urbaines en Afrique et plus de 40% en Asie vivent dans des modes de tenure informels qui occasionnent des fortes insécurités foncières » (Deininger, 2004).

Depuis la crise de la dette du milieu des années 1970, les réformes agraires et foncières dans un but de développement rural ont été découragées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (Golay, 2009). « Au lieu de politiques de réformes agraires redistributives, les institutions financières internationales préconisent depuis des décennies des réformes agraires basées sur le marché. Selon ce modèle, la terre n'est pas redistribuée aux paysans sans terre ; elle est vendue à ceux qui ont les moyens de l'acheter » (Ibid.).

La nécessité des réformes foncières s'appuyant sur les mécanismes de marché dans l'optique de favoriser les investissements dans l'agriculture pour la rendre plus compétitive et intégrée aux chaînes de valeurs est à nouveau bien présente dans le rapport de la Banque sur le développement de 2008 (« L'agriculture au service du développement »). « Si les droits fonciers de ceux qui cultivent ne sont pas garantis, ceux-ci seront moins incités à fournir les efforts nécessaires à une utilisation productive et durable ou à effectuer les investissements éventuellement nécessaires. Des droits de propriété garantis et univoques permettent également aux marchés de transmettre la terre à des utilisations et utilisateurs plus productifs ». « La réforme foncière peut aider les petits agriculteurs à entrer sur le marché [...] ».

Cette vision de la nécessaire « commodification » de la terre apparaît assez bien dans d'autres documents de la Banque. Dans une étude très récente sur la croissance du nombre des grandes exploitations au Sud, Deininger et Byerlee (2011) considèrent que « If little 'new' land is available for expansion, the only way in which large farms can be established is by obtaining land from existing operators, suggesting that, *if markets work well, market transactions will determine farm size* ». Dans son rapport sur les acquisitions à

grande échelle (2010), la Banque souligne l'intérêt d'évaluer monétairement la terre, officiellement pour assurer que lors des transactions avec les acquéreurs ou loueurs de la terre, les dédommagements aux populations locales soient corrects.

Sous l'influence de la Banque mondiale, les gouvernements africains ont eux-mêmes assez largement adopté cette volonté de marchandisation de la terre dans leurs orientations de développement rural. Les termes de marché foncier et de ventes sont rarement évoqués mais on comprend qu'à travers un souci d'attribuer une valeur monétaire à la terre et donc notamment l'acquisition de titres individuels, il s'agit (souvent au nom de l'équité et de la justice sociale, en particulier à l'égard des pauvres et des femmes) de favoriser les échanges. Assez illustratif à cet égard est le document de Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté du Burkina Faso de 2004, où il est soutenu que « la terre peut aussi être valorisée en tant que patrimoine foncier et principal actif des ménages pauvres. Il est aussi possible de lui attribuer une valeur d'échange en vue de favoriser l'allocation la plus efficace de cette ressource naturelle entre plusieurs utilisations possibles et ainsi contribuer à l'amélioration du bien-être des pauvres ». En 1991, la loi sur la réforme agraire et foncière est révisée pour permettre une appropriation privée des terres (cédées par l'Etat). Nous y reviendrons au chapitre suivant.

Des organismes de coopération bilatérale, notamment américains avec le *Millenium Challenge Corporation* (MCC), organisme mis en place par le gouvernement américain pour soutenir les PMA, appuient aussi dans le sens d'une marchandisation de la terre. Le Burkina Faso, par exemple, a signé le 14 juillet 2008 une convention avec les Etats-Unis d'Amérique à travers le MCC d'un montant de plus de 204 milliards de francs CFA. La mission du MCC est de réduire la pauvreté par la promotion de la croissance économique soutenable. Il intervient dans 3 domaines parmi lesquels la sécurité foncière. Les pays élus au fonds de ce programme devront œuvrer à accroître les investissements dans les terrains et les zones rurales pour l'amélioration de la productivité des terres. Et pour cela, il faut sécuriser l'occupation et la gestion des terres⁵². Au Bénin, la loi foncière de 2007 est en révision pour renforcer les mouvements d'enregistrements des titres fonciers individuels, suite à l'intervention du MCC. Sur le foncier, le programme MCA (*Millenium Challenge Account*, financé par le MCC) vise à assurer un accès sécurisé à la terre à travers

⁵² <http://lefaso.net/spip.php?article27917>

une administration foncière efficace en vue de « faciliter l'investissement et la création d'un marché immobilier utilisant la propriété foncière comme actif monnayable ».

Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'une partie des populations est aussi demanderesse de sécurisation de l'accès à la terre à travers des titres de propriété. C'est en particulier le cas autour des centres urbains, où le risque de lotissements ou d'accaparements par des urbains ou des « agri-businessmen » est fort, ou dans le chef d'acteurs qui, traditionnellement, ont de faibles droits sur la terre (les femmes notamment). L'appropriation individuelle et privative de la terre accompagne la monétarisation des activités rurales et les autres facteurs de pression sur les ressources. Par rapport à ce constat, ce qu'il est important de souligner est le fait que les Etats ont toujours orienté les politiques et législatives foncières de telle manière à conserver le monopole de l'attribution des droits et des titres. Comme l'explique Comby (1998) à propos de l'évolution des droits fonciers au Bénin, le droit « moderne » a conservé de l'époque coloniale l'idée que la propriété du sol est une faveur exceptionnelle accordée par l'administration à une petite fraction privilégiée de la population. L'Administration considère que, tant qu'un titre foncier n'a pas été attribué (c'est à dire sur 99% du territoire dans le cas du Bénin), elle est en droit d'exercer une sorte de droit de propriété éminent (ce qui lui permet par exemple de prendre les terrains dont elle a besoin).

Le second axe s'écarte également du maintien par l'Etat de son contrôle absolu sur les espaces ruraux et leurs ressources mais va dans le sens d'une délégation de la gestion de ces ressources à des instances locales, en phase avec le courant de la décentralisation, et d'une reconnaissance (ou a tout le moins d'une prise en compte) des règles et arrangements coutumiers, pouvant aller jusqu'à une formalisation de ceux-ci. Dans cette orientation, l'importance des ressources communes est reconnue et les droits qui s'y exercent ne doivent plus nécessairement être transformés en droits individuels et privés.

La vision de la « tragédie des communs » et surtout les enseignements politiques qui en ont été tirés en termes de nécessité de favoriser rapidement les droits de propriétés privés ont en effet été largement critiqués et combattus, en particulier dans le cadre de l'approche néo-institutionnaliste de la propriété commune (voir notamment Bromley et

Cernea, 1989, Ostrom, 1990, Balland et Platteau, 1996 ou Buttoud, 1989 pour les espaces forestiers). La confusion établie entre les « communs » et les ressources d'accès libre, la non prise en compte de la complexité et la diversité des systèmes de modes de tenure et la focalisation sur la privatisation aux détriments d'autres formes de sécurisation des droits sont largement dénoncés depuis les années 1980. Les ressources ne seraient jamais tout à fait d'accès libre comme le suggère la « tragédie de communs » mais font toujours l'objet des droits multiples et surtout collectifs. Ce courant de pensée (re)souligne qu'on est en fait en présence de régimes de propriété commune dans lesquels, traditionnellement, ni l'absence de droits, ni la propriété privée (individuelle) ne sont rencontrées. Etant donné la prééminence de ces régimes et l'importance des ressources qu'ils concernent, les partisans du courant des *Common Property Rights* argumentent de la nécessité, non de les remplacer par d'autres systèmes de droits via la privatisation ou l'étatisation mais de les renforcer et de les faire évoluer en fonction des nouvelles conditions de production. Ils soulignent l'importance de ré-attribuer aux collectivités locales, prises en tant que communauté, les droits sur ces ressources. Ces collectivités seraient en effet seules capables d'édifier, de mettre en application et de contrôler, les règles et institutions nécessaires à la gestion collective des ressources.

L'intérêt des travaux de l'Ecole de la propriété commune est d'abord qu'elle attire l'attention sur l'importance des communs – ressources la plus répandues en Afrique – pour la production et la reproduction de beaucoup de populations rurales. Cousins (2000) estime par exemple qu'en Afrique du Sud, de telles ressources contribuent à hauteur de 1,6 milliards de dollars à l'économie nationale. Mais surtout, les communs restent essentiels pour les agro-pasteurs, pour beaucoup de familles paysannes dans leur accès à la terre et pour de nombreuses activités, tant sociales que productives, liées à l'eau, à l'herbe et aux ressources ligneuses.

Le deuxième intérêt est qu'elle a généré un grand nombre d'études révélant la formidable complexité des systèmes de droits et arrangements qui s'exercent sur les ressources, et le caractère évolutif, constamment négocié, de ceux-ci. Le concept de « communs » ou de « mode de tenure commune » recouvre en fait une association ou superposition de multiples régimes, qui combinent des droits individuels, familiaux, à l'échelle d'un lignage, d'un village et parfois au-delà. La dimension dynamique des arrangements

autour des communs qui sont adaptés dans le temps (par exemple lors du passage de la sèche des pluies à la saison sèche et inversement) et dans l'espace (par exemple en fonction de la distance au village) a aussi été souvent mise en avant, de même que les évolutions en longue période des régimes de propriété. En région soudanienne burkinabè, par exemple, la ressource « herbe » voit son statut de ressource en accès libre évoluer très progressivement, par des stratégies subtiles mises en œuvre par quelques acteurs villageois, vers un statut où des droits plus individuels s'exercent et permettent certaines formes d'exclusion (Verhaegen, 2001).

Ces travaux soulignent enfin qu'il est possible de mettre en œuvre d'autres politiques que celle de la privatisation, en conférant des droits et des responsabilités aux groupes d'usagers. Dans ce sens, un extraordinaire foisonnement de recherches se sont alors portées sur l'analyse des conditions favorisant la gestion collective des ressources (voir par exemple l'ouvrage de Baland et Platteau, 1996, ou l'article de synthèse de Agrawal, 2003, et les travaux de Ostrom, Schlager, Scoones, Olson, Agrawal, ...).

Par ailleurs, cette remise en cause de la tragédie des communs concerne non seulement les communs comme frein au développement, mais aussi sur le diagnostic de la « tragédie ». A propos de l'état des ressources naturelles en Afrique, de plus en plus de chercheurs et observateurs dénoncent, depuis la fin des années 1980, les "received wisdom", les idées qui paraissent tellement évidentes (comme l'inéluctable dégradation des sols ou le déboisement consécutifs à la pression démographique) et démontent les "narratives" (Roe, 1991), comme la séquence, longtemps présentée comme incontestable, qui va de la forêt primaire à la savane puis éventuellement - si on intervient pas - à la désertification. Des études de cas s'attachent à montrer que les changements du couvert végétal en longue période ne sont pas nécessairement caractérisés par une dégradation de l'éco-système (voir par exemple les travaux bien connus de Fairhead, Leach et Mearns sur l'évolution des zones forestières en Afrique centrale et de l'Ouest). D'autres travaux soulignent la capacité, insoupçonnée jusque là, de résilience de ces systèmes, c'est-à-dire leur potentiel à retrouver des états moins dégradés, lorsque les conditions physiques (climatiques) et surtout socio-économiques et institutionnelles évoluent (voir par exemple l'étude de Tiffen et al., 1994, sur la région de Machakos, au Kenya) . Des études récentes sur la province du Yatenga au Burkina Faso, pour citer un autre exemple, qui

avait quasiment été condamnée définitivement pour l'agriculture dans les années 1970 (voir point précédent), montrent qu'elle a retrouvé un potentiel agronomique, grâce notamment à un très gros travail des paysans (Mazzucato et Niemeijer, 2001, Reij et Steeds, 2003).

L'approche des néo-institutionnalistes est elle-même de plus en plus critiquée. On lui reproche notamment une tendance à ignorer le caractère souvent très différencié des sociétés rurales, c'est-à-dire d'avoir une vision quelque peu idéaliste sur l'homogénéité des groupes d'acteurs concernés, de leurs visées et de leurs intérêts. Elle sous-estime donc les tensions, les rapports de force, les inégalités, qui traversent ces groupes (Leach et al., 1997, Cousins, 2000). Certains acteurs peuvent être systématiquement exclus de l'accès, de la gestion et de toutes formes de propriété de ressources spécifiques. De la même manière, l'importance et le rôle des règles collectives sont parfois sur-évalués et entraîne une trop faible prise en compte du caractère contesté, flou, ambiguë, conflictuel, de certaines de ces règles. Cela entraîne aussi des formes de déterminisme social : dans telles ou telles conditions, l'action collective pourra s'enclencher ou être renforcée. On lui reproche donc de tomber dans le piège de l' "individualisme méthodologique", c'est-à-dire d'expliquer le fonctionnement d'une société à travers le choix des individus qui la composent en partant du postulat que ce choix est nécessairement rationnel (Jonhson, 2004). Du même coup, on néglige les facteurs extérieurs, souvent très puissants, tels que les marchés, qui influencent ces sociétés et en particulier qui conditionnent l'accès aux ressources et conduisent à renforcer les discriminations entre les pauvres et les nantis. En d'autres mots, la vision du développement par les "communaux" ferait trop souvent preuve de naïveté en ce sens qu'elle ne tient pas suffisamment compte ni de des forces externes et internes de hiérarchisation sociale, ni de l'hétérogénéité des communautés et des conflits d'intérêts en leur sein (voir par exemple Agrawal et Gibson, 1999). Nous verrons au point suivant, lorsqu'il sera évoqué les expériences de « gestion de terroirs », que la prégnance de cet individualisme méthodologique, probablement sous-tendu par la double logique de conservation des ressources et la mise en valeur (dans le sens économique du terme) des territoires ruraux, influencera la conception d'un grand nombre de programmes de développement.

c) Les politiques mises en œuvre et leurs conséquences

Dans les faits, il est difficile pour les Etats africains de mettre en place de véritables systèmes d'enregistrement des droits et d'attribution des terres. L'application des textes législatifs se heurtent à la fois à d'importantes contraintes techniques et financières (tant pour les gouvernements dans la mise en place des infrastructures que pour les ruraux) mais aussi à des fortes résistances. Si n'est à proximité des villes, il y a généralement encore peu de ruraux qui ont pu formaliser par des titres fonciers des droits sur la terre. Même dans les pays où la politique foncière est très clairement et vigoureusement orientée vers l'attribution de titres fonciers et le développement d'un marché de la terre, comme au Kenya, les pratiques coutumières ont continué à dominer (Quan, 2000). Il faut souligner les très grandes difficultés pratiques et surtout sociales de la mise en œuvre de ces systèmes d'enregistrement de droits privatifs individuels. Il s'agit en effet d'une simplification radicale de tenure d'une terre par rapport aux maîtrises généralement en vigueur. Celles-ci sont complexes, façonnées par des jeux de contestation et négociation enracinés dans l'histoire des villages et incluent de multiples acteurs. Cette « simplification » crée naturellement des tensions et rivalités, nécessitant des clarifications, des arbitrages, des compensations, des garanties, pour ne pas conduire à une exacerbation des conflits. C'est donc un processus délicat qui ne peut s'inscrire que dans des stratégies de long terme.

Les évolutions des législations foncières et les flous institutionnels qu'elles ont entraînés, ont néanmoins des conséquences majeures sur l'accès à la terre. La superposition d'une législation foncière étatique aux droits et pratiques coutumières crée en fait d'importantes zones de « non droit » dans lesquelles les acteurs les plus influents peuvent s'engouffrer. Associées aux différentes politiques bienveillantes à l'égard des investissements dans l'agriculture, aux politiques de crédit lié à des titres fonciers et au développement des circuits pour l'exportation, ces évolutions ont notamment ouvert la porte à des acquisitions de parcelles par des acteurs extérieurs à l'agriculture ou aux territoires concernés. Nous reviendrons sur cet aspect au chapitre suivant.

Par ailleurs, ces flous institutionnels et les signes d'une évolution des pratiques vers davantage de formalisation des droits encouragent des stratégies d'anticipation qui se traduisent par une course à la terre. Dans de nombreux cas à travers l'Afrique, il est noté que les acteurs les plus puissants, tels que les businessmen, les familles des politiciens et les leaders traditionnels, des commerçants, les anciens responsables des plantations, mais aussi des ayants-droits ordinaires, peuvent manœuvrer pour se trouver en bonne position pour tirer profit des nouvelles situations. « Ceci est illustré par des processus d'enclosure des zones de parcours au Nord de la Namibie par les éleveurs les plus riches, anticipant la ratification des droits de propriété définis par l'occupation. Au Niger, on observe que des ayants-droits sur la terre élargissent leurs superficies de culture, même par des techniques très sommaires d'ouverture des parcelles, de manière à être capables de prouver la taille de leur exploitation lorsque la loi sera passée » (Toulmin et Quan, 2000). En Côte-d'Ivoire, il a été noté que de très nombreuses manœuvres ont eu lieu avant le processus d'enregistrement des droits coutumiers. De même en Uganda, le *Implementation Study Report* note qu'il y a un mouvement d'acquisition des terres par opportunisme, dans l'espoir d'acquérir un certificat (Government of Uganda, 1999, cité par Toulmin et Quan, 2020).

4.2. Le rôle de la grande distribution et des acteurs financiers.

Nous avons vu au point 4.1.1., le rôle moteur des grandes firmes agro-industrielles dans le renforcement du modèle fermier de modernisation, sa diffusion à l'échelle globale et l'internationalisation des modes de consommation alimentaire. Nous avons aussi évoqué, particulièrement pour l'Europe, le rôle joué par la grande distribution dans cette évolution. Mais à partir des années 1990, les mouvements de concentration et d'intégration (tant verticale qu'horizontale) dans ce secteur, les stratégies globales d'approvisionnement (le « *global sourcing* »), les investissements dans les pays du Sud (qui vont contribuer à globaliser la consommation de masse) et sa financiarisation vont fortement s'accélérer. Le rôle de la grande distribution va encore s'accroître, au point que, comme le souligne Peemans (2005), « cette évolution a modifié les rapports de force antérieurs entre firmes industrielles agro-alimentaires et grands groupes de la distribution, au profit des secondes, les deux ensemble concentrant une part toujours croissante de la valeur ajoutée des filières agro-alimentaires qui se sont désormais bien

élargies au delà du complexe G-F-L (fruits et légumes, produits laitiers et carnés élaborés, produits de l'aquaculture, « convenience foods », etc »). Pour Busch et Brain (2004), c'est le régime commercial introduit par l'OMC qui a permis – en tous les cas encouragé – les grandes chaînes de distribution de devenir des véritables acteurs globaux.

Dans le renforcement du contrôle de la chaîne alimentaire par la grande distribution, Burch et Lawrence (2005, 2009) y voient le signe d'une transition vers le troisième « *food regime* ». L'émergence de ce troisième régime est fondée sur une transformation radicale des filières agro-alimentaires. « *This involved a shift in the locus of control over the establishment and management of such chains from the manufacturing sector to the retail sector dominated by the large global supermarkets chains such as Wal-Mart, Tesco and Carrefour. This shift had resulted in a food system that was governed by a neoliberal mode or regulation, characterised by flexible production and the international sourcing of a wide and diverse range of food products on terms set by the international retailers, and increasingly organised around a set of concerns based on convenience, choice, health and 'wellness', freshness and innovation. Such products, including 'ready meals' and other convenience foods, were increasingly being marketed under supermarket 'own brand' (or private) labels rather than the brand labels of established food manufacturers* » (Ibid.).

Avec la poussée des grands groupes de distribution, la consommation est donc à la fois globalisée et individualisée, c'est-à-dire tirée par une demande pour des produits de plus en plus différenciés, « customisés » selon les goûts personnalisés des consommateurs. La grande distribution va notamment entraîner tout le système alimentaire dans un mouvement de « *clean and green* ». Pilotée par la demande et non par l'offre, la consommation entrerait dans une phase post-fordiste (bien qu'il faille nuancer cette distinction fordisme/post-fordisme, comme nous allons le voir plus loin). La standardisation fait place à une différenciation. La consommation est aussi esthétisée, selon l'expression de De Munck (2011) : « les produits perdent leur caractère uniquement fonctionnel pour incorporer une part immatérielle, sémiologique et hédoniste qui renvoie à une esthétique des styles de vie »⁵³. Il en résulte que la compétition entre les groupes de distribution ne se fait plus seulement sur le critère du prix, mais de plus en plus sur des critères tels que la variété, la régularité des approvisionnements, les services, ... Selon le *Food marketing Institute*, au début des années 2000, près de 10 000 nouveaux produits

⁵³ Nous reviendrons sur ce « *quality turn* » au chapitre V.

alimentaires étaient introduits par an dans les rayons des grandes surfaces américaines. Les facteurs de compétitivité entre les distributeurs s'élargissent à des critères de qualité. La qualité doit par ailleurs être comprise dans un double sens : elle désigne à la fois la qualité intrinsèque des produits, en particulier sur le plan sanitaire, et la qualité liée aux attributs de différenciation sociale, culturelle, identitaire.

La place des grands groupes de la distribution dans le système agro-alimentaire est à la fois de plus en plus importante et concentrée. Dans certains pays de l'UE, comme dans plusieurs Etats américains, les trois plus grandes chaînes de distribution comptent jusqu'à 60% du marché des produits alimentaires au détail, ce qui leur donne un pouvoir de plus en plus important sur les entreprises de transformation et sur les grossistes (Marsden, 1997), et donc, au bout de la filière, sur les agriculteurs⁵⁴.

Une autre manière d'illustrer la montée en puissance de la grande distribution est de souligner le mouvement de concentration dans le secteur (tableau III.3). Aux USA, par exemple, le marché de la viande est devenu fortement consolidé : 4 entreprises contrôlaient au début des années 2000 plus de 83 % du commerce de la viande de bœuf, et environ 60 % de la production de viande de porc et de poulet. Cinq entreprises contrôlent près de la moitié de tous les biens alimentaires aux USA. Par rapport aux années 1970 et 1980, ces pourcentages ont nettement augmenté (Hendrickson, Heffernan, 2002).

Avec cette importance de plus en plus grande prise par la grande distribution, se développent des systèmes privés de régulation (Busch et Bain, 2004). Cela se fait notamment par l'établissement des labels privés et par les différentes formes de contractualisation de plus en plus contraignantes en termes de délais de livraison, de prix et de qualité dont les standards sont largement fixés par ces acteurs privés dominants. « A travers cette évolution ces groupes deviennent des acteurs de ce que l'on pourrait appeler un 'quatrième niveau', celui construit par les stratégies des acteurs globaux imposant leurs normes aux acteurs des trois autres niveaux, autant les Etats que les

⁵⁴ En France, la pratique des "marges arrière" et des "péages" est de plus en plus dénoncée (notamment par les agriculteurs qui ont d'ailleurs organisé en novembre 2002 le blocage de centrales d'achat des super et hyper marchés) et interpelle les pouvoirs publics. Pour des motifs divers, les centrales réclament tous les ans de 1% à 2% de remise supplémentaire, parfois beaucoup plus. Ces "marges arrière" ne rémunèrent en fait que la situation de quasi-monopole dont bénéficie la grande distribution à l'égard de ses fournisseurs (Jacquiau, 2002).

producteurs du modèle fermier de modernisation et la petite paysannerie » (Peemans, 2005).

Tableau III.3. -Concentration (%) des 5 plus grandes chaînes de distribution de détails

Pays	1993	1996	1999	2000
Austria	54.0	59.0		68.0
Belgium	60.0	62.0		66.0
Brazil		26.0		40.8
Denmark	54.0	59.0		76.0
Europe	13.8a			26.0
Finland	94.0	89.0		89.0
France	48.0	51.0		61.0
Guatemala			94.0	99.0b
Germany	45.0	45.0		61.0
Greece	11.0	28.0		38.0
Ireland	62.0	64.0		54.0
Italy	11.0	12.0		25.0
Netherlands	52.0	50.0		68.0
Portugal	36.0	56.0		52.0
Spain	22.0	32.0		50.0
Sweden	79.0	78.0		95.0
U.K.	69.5c	73.2	79.8	
U.S.A.		26.3		38.0

Sources: Busch et Bain, 2004 (ABRAS 1999; Agra Europe Ltd 2000; Dobson Consulting 1999; Foreign Agricultural Service/USDA 1999; Foreign Agricultural Service/USDA 2000a; Foreign Agricultural Service/USDA 2000b; Foreign Agricultural Service/USDA 2001a; Foreign Agricultural Service/USDA 2001b; Internal Market Directorate General 2002; Turcsik 2000).

Notes: a données de 1990; b données de 2001; c données de 1994.

Certains labels privés sont édifiés à une échelle transnationale, comme la standard EUREPGAP (GAP pour « *Good Agricultural Practices* ») créé par une association européenne des chaînes de grands magasins (Eurep) qui veut renforcer les normes

publiques sur les pratiques agricoles. De manière similaire, CIES, une association de grands distributeurs a mis en place sa propre « Global Food Safety Initiative ». Des distributeurs et commerces alimentaires instaurent également leurs propres labels de commerce équitable, parfois en association avec des associations, tels que Max Havelaar. Ces initiatives contribuent à donner beaucoup de poids aux consommateurs dans la régulation des systèmes agro-alimentaires. « Le secteur privé a pris le dessus sur le secteur public, avec une substitution de la demande des citoyens par celle des consommateurs et de la responsabilité gouvernementale par celle du marché » (Marsden, Flynn et Harrison, 2000, cités par Busch et Bain, 2004). Mais si les demandes des consommateurs pour plus de qualité constituent un moteur important des nouvelles formes de régulation, il faut aussi souligner le rôle de la distribution dans le « formatage » de cette demande. Les travaux de Lockie (2002) sur la croissance du secteur bio en Australie montrent par exemple que celle-ci est expliquée, moins comme le résultat d'une réponse à une demande des consommateurs, mais plutôt par référence à la dissémination active de discours sur la responsabilité éthique des intermédiaires, incluant les grands opérateurs du marché de détails, les nutritionnistes, les chercheurs en marketing, ... La régulation publique n'a bien sûr pas disparu (elle demeure le point d'appui de la régulation privée), mais la régulation privée s'adapte aux nouvelles attentes et se développe beaucoup plus vite que les systèmes publics de certification.

La régulation privée illustre ainsi la thèse de l'émergence d'un troisième régime agro-alimentaire dominé par les grands acteurs de l'accumulation globalisée et en particulier les grandes chaînes de distribution : « *Private food safety and quality standards, branding, contracts, certification, and agreements are the axes around which food retailers are organizing competition based on quality* » (Busch et Bain, 2004). Busch et Bain soutiennent de la sorte que la montée des formes de régulation privée émerge d'un processus de « re-régulation » tant publique que privée, aussi bien au niveau global que national⁵⁵. Dans ce sens, ils montrent comment l'établissement de nouvelles règles et institutions par l'OMC encouragea le secteur privé à développer ses propres mécanismes de régulation. En effet, les nombreux accords de l'OMC avaient comme objectif de promouvoir le commerce international en limitant l'utilisation par les pays de barrières non-tarifaires. Par contre, l'établissement de nouvelles règles, régulations et institutions

⁵⁵ Cette manière d'appréhender la régulation des systèmes agraires permet d'ailleurs de relativiser la conception binaire fordisme/post-fordisme, et le passage de l'un à l'autre correspondant à une simple transition d'un régime de régulation par l'Etat à un régime de dérégulation et de retrait de l'Etat (Busch et Brain, 2004).

par l'OMC facilitent à la fois les opportunités des grands groupes privés de se consolider, de s'étendre à l'échelle internationale et la mise en place de leurs propres mécanismes de régulation qui échappent aux nouvelles contraintes du libre-échange. Au niveau national également, les pouvoirs publics contribuent au développement de systèmes de régulation fondés sur la qualité et la certification. En Belgique par exemple, suite à la crise de la dioxine, l'Etat a mis en place l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), opérationnelle depuis 2000. L'Agence a édifié des normes très sévères sur le plan sanitaire à toutes les étapes des filières alimentaires, avec des systèmes de certification et de plus en plus d'autocontrôles.

En s'appuyant sur les travaux de Scott (2002) et Marsden et al. (2000), Busch et Bain (2004) soulignent aussi qu'une des caractéristiques de cette « re-régulation », est l'influence directe du système agro-alimentaire global dans les systèmes de régulation publique. Ces mises sous dépendance se manifestent par exemple à travers les taux de crédit pour les gouvernements, l'appui à des universités publiques, ou le contrôle et suivi du respect des normes publiques. Le travail de lobbying de l'agro-industrie sur la Commission européenne pour que le nouveau règlement bio permette une présence accidentelle d'OGM dans les produits alimentaires, à titre d'exemple, est notoirement connu. DuPuis et Gillon (2009), dans leur analyse sur l'élaboration des standards de la production biologique par le Département d'Etat américain pour l'agriculture (USDA), illustrent également le poids des acteurs privés (voir encadré).

L'élaboration du cahier des charges bio aux USA

La traduction, dans les années nonante, de l'*Organic Foods Production Act* (OFPA) en loi qui définit les standards du bio et sa mise en œuvre par l'USDA ont fait l'objet d'intenses luttes d'influence, de lobbying et même judiciaires entre d'une part différents mouvements de soutiens à une loi qui respecte l'esprit de l'OFPA – aussi bien dans son contenu que dans les modes d'adaptation et de négociation de ce contenu – et d'autre part les représentants de l'agro-industrie qui ont cherché à limiter la réglementation à des définitions de produits plutôt que sur des processus de gouvernance du marché. Un des enjeux de ces luttes de pouvoir a porté sur les possibilités d'inclure des substances non bio dans le produit final et les conditions dans lesquelles cette incorporation peut être acceptée et appliquée. Le *National Organic Standards Board* (NOSB), qui est un

comité réunissant des agriculteurs, consommateurs, agences de certification, représentants des industries transformatrices et organismes environnementalistes, doit en principe se réunir régulièrement, en toute transparence, pour examiner et donner son avis sur les propositions d'adaptations de la réglementation bio. Il a notamment la responsabilité de se prononcer sur la liste de substances prohibées et celles qui peuvent faire l'objet d'exemptions de cette interdiction (*The National List of Exempted and Prohibited Substances*). Sur cette liste figure notamment une catégorie d'ingrédients produits de manière non bio qui peuvent être incorporés jusqu'à un taux de 5% dans le produit final lorsqu'il n'y a pas de substances (ou non disponibles commercialement) équivalentes produites de manière bio. A mesure que les grandes entreprises agro-industrielles se sont positionnées sur le marché bio, cette liste est de plus en plus devenue un objet de contentieux, ces entreprises cherchant à accroître le nombre d'ingrédients non bio autorisés dans les chaînes de transformation. Une question importante qui se pose concerne ce critère de la non-disponibilité *commerciale* d'un ingrédient bio nécessaire au produit final. Suite à une série de procès, une cour de justice a demandé que l'USDA élabore des règles claires et appliquent des procédures publiques et transparentes sur l'incorporation à cette liste de substances autorisées dans la chaîne agro-industrielle des produits bio. D'après l'étude de M. DuPuis et S. Gillon, un lobby d'agro-industries (*l'Organic Trade Association*, OTA, dans lequel on retrouve des acteurs majeurs des grandes chaînes de distribution et de l'agro-industrie tels que Kraft, Dole et Dean Foods) a réussi à imposer sa propre vision des critères d'autorisation. Les règles élaborées par l'OTA, connues sous le nom de « OTA Rider » ont été rattachées à un *Agricultural Appropriation Act* en 2006 et édifiées en loi, sans opportunité d'en débattre publiquement ou au sein du Congrès. Cet OTA Rider a en fait modifié potentiellement le mode de gouvernance concernant la limite entre produits bio et non-bio. Ce mode est devenu fondé sur des aspects de mise à disponibilité sur le marché par l'agro-industrie elle-même des substances concernées (à travers des « emergency procedures », c'est en fin de comptes les industriels eux-mêmes qui déterminent si elles sont disponibles ou non⁵⁶), éliminant le principe édifié à l'origine d'une légitimation à travers une concertation publique entre producteurs et consommateurs⁵⁷. L'« OTA Rider » menace non seulement la production bio mais

⁵⁶ DuPuis et Gillon (2009) citent par exemple le cas du houblon. Les particularités de goût peuvent constituer des arguments aux mains des brasseurs pour justifier l'incorporation de substances non-bio, en particulier du houblon produit de façon conventionnelle. Naturellement, ces brasseurs ont toute latitude pour décréter que tel ou tel houblon bio ne permet pas de garder le goût constant ou que les quantités de houblon bio sur le marché ne sont pas suffisantes.

⁵⁷ Selon le Washington Post, la liste des substances non-bio autorisées est passée de 77 substances en 2002 à 245 substances aujourd'hui (K. Kimberly, L. Lyndsey, « Purity of Federal 'Organic' Label is Questioned », *Washington Post* du 3 juillet 2009). Une seule substance a été retirée de la liste depuis sa création en 2002.

également le statut de la NOSB comme lieu de négociation dans laquelle la société civile peut participer à un processus continu de définition du bio. Comme l'a reconnu très récemment le directeur du NOSB, « l'industrie du bio devenant de plus en plus mûre, la difficulté de trouver un équilibre entre l'intégrité du concept 'bio' et la volonté de l'industrie ne cesse de croître » (K. Kindy et L. Layton, 2009).
(source : M. DuPuis et S. Gillon, 2009)

Dans les pays du Sud, on assiste également, très récemment (depuis une petite vingtaine d'années), à une forte croissance de la place de la grande distribution, parallèlement au mouvement d'investissements étrangers directs (Reardon et al., 2004). Le mouvement est particulièrement puissant en Amérique latine où la grande distribution achetait il y a 10 ans 2,5 fois plus de produits agricoles aux producteurs locaux que ce que le Continent exporte au reste du monde (Reardon and Berdegue, 2002, cités par Boselie et van der Kop, 2004). Reardon et al. (2004) relèvent aussi une rapide multinationalisation et consolidation des grandes chaînes, à l'instar de ce qui se produit au Nord. Cette multinationalisation du secteur peut être illustrée par la situation en Amérique latine où les groupes mondiaux représentent approximativement 70 à 80 % des cinq chaînes les plus importantes dans chacun des principaux pays (Ibid.). Pour leurs approvisionnements, ces grandes chaînes mettent en place les mêmes systèmes qu'au Nord, fondés notamment sur une centralisation à travers les centrales d'achat, la contractualisation avec des producteurs-fournisseurs privilégiés et l'imposition à ceux-ci de standards privés de qualité. Cette consolidation favorise le « *global sourcing* », permettant aux produits frais cultivés au Sud de se retrouver dans les rayons des grandes surfaces du Nord. De cette manière, les critères de qualité exigés au Nord sont imposés aux producteurs du Sud. Par ailleurs, certaines chaînes de distribution du Sud adoptent les mêmes systèmes de certification que ceux qui sont élaborés en Europe ou aux USA. La chaîne Malaisienne TOPS a par exemple imposé le standard EUREPGAP (Humphrey, 2007).

Quelles sont les conséquences de cette « re-régulation » et de la domination des grandes chaînes de distribution pour les producteurs ? Pour plusieurs auteurs (Reardon et al., 2004, Boselie et van de Kop, 2004, Humphrey, 2007), ces mises en place de nouvelles filières peuvent constituer d'intéressantes opportunités, pour les paysans qui peuvent s'inscrire dans les chaînes de valeur de la grande distribution, d'accroître fortement les débouchés et de réduire les coûts de production, surtout pour les producteurs du Sud.

Dans les zones où les opérateurs de la grande distribution doivent nécessairement se tourner vers les petits producteurs pour leurs approvisionnements, ceux-ci devraient en tirer profit, comme en Afrique où Tschirley (cité par Humphrey, 2007) a observé que les grandes surfaces font face à d'importants problèmes pour trouver des exploitants travaillant à grande échelle. En Thaïlande, Boselie et van de Kop (2004) argumentent que *“although one of the goals of the preferred supplier program [by the supermarkets] was to reduce the total number of suppliers, it was not specifically targeting smallholder producers as such. On the contrary: those smallholders who could deliver volumes, consistent supplies and quality via contract farming schemes or new associations, were included in the sourcing portfolio of the supermarket »*. Pour la Malaisie, Shepherd (2005) décrit comment *“the Federal Agricultural Marketing Authority (FAMA) in Malaysia created a scheme to supply supermarkets and hypermarkets. Involving 1362 contract marketing arrangements, 44 collection centres and seven distribution centres, the scheme also supported small farmers to follow good agricultural practices and gain certification to the ‘Malaysia’s Best’ standard. Whether through public agencies or private companies, small farmer schemes can meet supermarket requirements”*.

Mais Reardon et al. (2004) soulignent aussi que la multiplication des formes de contractualisation et les impositions de normes et critères nécessitent des changements importants de la part des producteurs fournisseurs. La grande majorité des petits producteurs ne peuvent pas s'intégrer dans ces circuits, avec des risques d'exclusion de certains marchés. Comme le soulignent Reardon et al. (2004), *« It is thus not surprising that the evidence is mounting that the changes in standards, and the implied investments, have driven many small firms and farms out of business in developing countries over the past 5 to 10 years, and accelerated industry concentration”*. Les critères définis par les grands groupes créent aussi une demande générale de la part des consommateurs pour plus de qualité. Mais avec la concurrence et la pression sur les prix, ce sont les fournisseurs qui doivent supporter les investissements nécessaires pour les mises aux normes. Il est donc inévitable que les normes demandées par les consommateurs influencent de plus en plus la concentration dans le secteur agricole. Le mouvement de concentration dans le commerce de détails conduira en cascade à un mouvement similaire dans toute la chaîne, jusqu'aux producteurs (Ibid.). De la même manière Busch et Bain (2004) concluent que les nouvelles exigences dans la demande des produits alimentaires engendrent des gagnants et des perdants. *« Certainly, the shift from public to private standards poses particular challenges for small producers, especially from*

developing countries. These producers often do not have the institutional, technological, or infrastructural capabilities to easily make the necessary changes". Mais si les risques d'exclusion des marchés sont évidemment réels pour les paysans qui n'ont pas les moyens de s'aligner sur les normes, des risques existent aussi pour ceux qui s'engagent dans des relations contractualisées car ils peuvent,, pour maintes raisons, se voir contraints de vendre leur production sans la « prime qualité » ou même tout simplement rester avec leur production sur les bras.

La mise sous dépendance des systèmes alimentaires par les exigences de la grande distribution, avec ses conséquences en terme de marginalisation d'une frange des paysanneries, s'accompagne d'une autre évolution majeur : la financiarisation⁵⁸ des systèmes agro-alimentaires.). Burch et Lawrence (2009) identifient cette financiarisation comme un des éléments caractérisant le mieux l'émergence d'un troisième régime alimentaire. Avec Moore (2010), on peut même considérer que la pénétration de la finance dans la vie de tous les jours est une caractéristique distinctive du capitalisme dans sa phase néo-libérale. La financiarisation – qui accroît l'influence du capital financier sur les système agro-alimentaires – non seulement offre de nouvelles opportunités de profits pour les investisseurs, mais aussi crée des situations dans lesquelles les entreprises agro-alimentaires, incluant les transformateurs, la grande distribution et les compagnies de trading, peuvent en bénéficier.

Une des premières manifestations de cette financiarisation est la volatilité croissante des prix des matières premières agricoles. Le capital financier s'intéresse en effet de plus en plus à la spéculation sur ces matières. Cet intérêt serait associé au déclin global de la productivité dans les secteurs traditionnels d'investissement, déclin combiné à la crise de la dette et l'effondrement des marchés financiers dérivés (McMichael, 2011). Barclays Capital, la branche d'investissement de la grande banque, est devenu le plus grand opérateur britannique sur le commerce des produits agricoles, et une des trois plus

⁵⁸ La financiarisation peut être définie comme un système d'accumulation dans lequel la réalisation des profits se fait de plus en plus à travers des instruments financiers et leurs marchés plutôt qu'à travers la production et commercialisations de biens (*commodities*). Pour Dore (2002), elle se traduit par « "the increasing dominance of the finance industry in the sum total of economic activity, of financial controllers in the management of corporations, of financial assets among total assets, of marketised securities and particularly equities among financial assets, of the stock market as a market for corporate control in determining corporate strategies, and of fluctuations in the stock market as a determinant of business cycles".

importantes banques active dans ce secteur, selon une analyse de l'ONG *World Development Movement* (Lawrence, 2011).

Pour De Schutter, Rapporteur Spécial de l'ONU pour le droit à alimentation, depuis que les USA ont déréglementé en 2000 les marchés à terme des grains, on a assisté à une explosion - 1900% entre 2003 et 2008 ! - des opérations spéculatives des banques, fonds de pension, et hedges funds sur les produits dérivés dans ce secteur (2011). Morgan Stanley estime que le nombre de contrats en cours sur les opérations à terme sur le maïs ont augmenté de 500 000 en 2003 à 2,5 millions en 2008. Les participations dans les commodity index funds ont gonflé de 13 milliards de dollars à 317 milliards durant la même période. A la lumière de ces évolutions, le Rapport sur le développement et le commerce de 2009 de la CNUCED estime que « la tendance vers une plus grande financiarisation du commerce des biens a probablement augmenté le nombre et l'ampleur des fluctuations des prix qui ne sont plus liés aux fondamentaux du marché » (cité par De Schutter, 2010).

Pour Berthelot (2008), la spéculation a joué un rôle déterminant dans l'envolée des prix sur les marchés en 2008. Les prix du riz se sont accrus de 31 % en seule journée (le 27 mars 2008), et le prix du blé a augmenté de 29 % le 25 février de la même année. « "Les prix des indices larges de commodités ont grimpé de 40 pour cent l'année dernière et les prix des grains ont gagné encore plus – environ 65 pour cent pour le maïs, 91 pour cent pour le soja et plus de 100 pour cent pour certains types de blé. Ce boom des prix a attiré un torrent de nouveaux investissements de Wall Street, estimés à au moins 300 milliards de \$" (Le New York Time du 22 avril 2008, cité par Berthelot, 2008). La *Commodity Futures Trading Commission*, qui surveille les marchés à terme des Etats-Unis, "a découvert que les fonds de Wall Street indexés sur les commodités... ont une concentration bien plus lourde sur les marchés à terme agricoles que beaucoup le pensaient. La Commission a trouvé que les fonds de Wall Street contrôlent un cinquième des contrats à terme de commodités comme le maïs, le blé et le bétail vif sur les marchés à terme de Chicago, Kansas City et New York. Sur les marchés à terme de Chicago, par exemple, les fonds réalisent 47 pour cent des contrats à long terme sur les porcs en vif, 40 pour cent de ceux sur le blé, 36 pour cent de ceux sur le bétail vif et 21 pour cent de ceux sur le maïs » (Le New York Time du 19 janvier 2007, cité par Berthelot, 2008.). Pour De Schutter (2008), un des facteurs de cet intérêt renforcé des investisseurs à prendre des

positions sur les matières premières est la dérégulation américaine sur les marchés dérivés de gré à gré (*Over the Counter*), intervenue en 2000, qui permet aux Fonds d'Index de prendre des positions sans limites. Cette dérégulation a attiré des investisseurs non-traditionnels, tels que les fonds de pension, les hedges funds, les fonds souverains, les grandes banques, ... , à la recherche de nouveaux produits financiers suite aux difficultés observées sur les marchés financiers classiques.

Ces observations relativisent fortement les effets immédiats du jeu de l'offre et de la demande sur l'évolution des cours. Par contre, les perspectives à plus long terme de pénuries attirent clairement les investisseurs. Pour les gestionnaires des Fonds d'investissement Sarasin, "L'agriculture est la dernière 'classe d'actifs' à exciter les investisseurs, qui se ruent sur les 'commodités' telles que le blé, le maïs et les graines de soja, puisque le changement climatique et l'appétit croissant pour la viande et les grains des pays émergents d'Asie font bondir les prix". Et ils précisent que "Les *Exchange Traded Funds* (ETF) sont un moyen bon marché pour les petits investisseurs de se lancer dans les placements sur les commodités. On peut les acheter et vendre comme n'importe quelle autre action... On peut opter pour un ETF qui couvre un panier de commodités, ou en acheter de particulières, comme le blé et le maïs..." (*The Guardian*, 15 mars 2008, cité par Berthelot, 2008).

Avec ce contrôle des flux des matières premières agricoles par les acteurs de la finance et le développement des marchés à terme, la commodification des biens alimentaires atteint un nouveau degré. Peu importe la nature de la marchandise, seule compte sa valeur spéculative.

Les intérêts des acteurs de » la finance ne s'arrêtent pas au commerce des biens agricoles primaires mais s'étend à l'ensemble des systèmes agro-alimentaires. Les fonds d'investissement cherchent aussi de plus en plus à prendre des parts dans l'agro-industrie. Nous avons évoqué au point 3.3. l'importance du phénomène de concentration et d'intégration verticale dans ce secteur. Pour l'*International Union of Food Workers*, qui observe une très rapide disparition de la main d'œuvre dans l'agro-industrie suite aux restructurations, il vaut voir derrière ce mouvement la pression des investisseurs financiers. « The main factor driving developments here is the transformation of share ownership and increased corporate reliance on 'institutional investors'. These are the

investment banks, insurance companies, and public and private pension funds who have provided the capital for the mergers and acquisitions of the past 15-20 years. This capital is not only highly concentrated, it is extremely impatient, demanding short- term rates of return on the order of 15-20%, and rising” (Rossman, 2010)⁵⁹.

La financiarisation de l'économie signifie en pratique que l'économie réelle des biens et des services est subordonnée aux logiques compétitives des marchés financiers globaux. Les compagnies alimentaires par exemple, ne sont plus seulement en concurrence sur le yoghourt ou les boissons carbonatées ou la transformation de la viande. Elles sont aussi en concurrence sur les marchés financiers pour apporter le plus vite possible les taux de rendements les plus importants possibles (Rossman, 2010). Une importante conséquence de cette financiarisation est que le taux d'investissement réel, mesuré en pourcentage du cash-flow des sociétés, est en déclin. *“Less and less income is retained internally as investors grab more. This means that in many leading companies even R&D has stagnated or declined relative to cash flow. Productivity is boosted in the short-term though reducing payroll, increased reliance on outsourcing and casualization, and simply extracting more with less by inducing competition between individual units within the firm on the basis of the existing plant and equipment. [...] Financial investors have imposed a levy on the real economy of goods and services. These are the kinds of pressures to reward short-term financial investors which drive Unilever to sell a division containing some of the most productive facilities in the UK and Europe”* (Ibid.). Dans ce sens, Rossman illustre la vision de Moore (2012) qui considère le néo-libéralisme comme une étape ultime qui va conduire à sa propre fin du fait de l'absence d'une révolution scientifico-technique capable d'accroître la productivité du travail et réduire les coûts de production.

⁵⁹ Rossman (2010) cite par exemple le cas de Unilever : « Investors have been promised that eliminating 20,000 jobs will free 30 billion US\$ to fund dividend payouts and more share buybacks. When the company sold its frozen foods division last year to the private equity firm Permira for €1.7 billion, every cent of the after tax profit on the deal was returned to shareholders. When you read that a company is divesting itself of this or that division to concentrate on its core business, take a closer look at where the money from the sale goes - it's not going into investment, its going back to financial investors, in many cases 100% of it”.

4.3. *Land Grabbing, globalisation des investissements et « capitalisme vert » : accélération des enclosures et persistance de l'argumentation « lockienne »*

Après des décennies durant lesquelles l'agriculture était reléguée au rang de pourvoyeuse de matières premières les moins chères possibles pour l'approvisionnement des centres urbains et le développement industriel, voilà soudain qu'elle est à la fois replacée en tête des agendas politiques et érigée en pôle d'attractivité pour les investisseurs privés, y compris les acteurs de la finance. La crise des marchés des matières premières agricoles de 2008, les inquiétudes sur la capacité de la Planète à nourrir 9 milliards d'êtres humains, les objectifs d'utilisation des biocarburants et de réduction des émissions de CO₂, ont entraîné un vaste mouvement vers les ressources agro-sylvo-pastorales du Sud.

Il n'y a pas que sur le plan politique que les projecteurs ont à nouveau été braqué sur les agricultures du Sud. Face à la relative stagnation des gains de productivité et des volumes de production et aux pressions pour réduire l'utilisation des intrants au Nord, une des réponses de l'agro-industrie consiste, comme nous l'avons vu, à se consolider et se financiariser. Une deuxième réponse est apportée par la recherche de nouveaux « terrains » d'investissements. Le capital va chercher à investir au Sud, où le travail et la terre sont bon marché et où les gains de productivités sont importants.

Le « land grabbing » est sans doute le signe le plus visible et spectaculaire de ce mouvement. Mais les investissements par l'agro-industrie et les grands groupes de distribution au Sud, la convoitise de la finance mondiale pour les marchés des matières premières agricoles⁶⁰, la montée du « capitalisme vert » et les discours des développeurs du Nord et de nombreux leaders africains sur la nécessaire « Révolution verte » en Afrique, ont des conséquences encore beaucoup plus importantes pour les paysanneries du Nord comme du sud.

Selon un rapport de la CNUCED (2009), les investissements étrangers en Afrique ont atteint un niveau sans précédent en 2008, l'Afrique de l'Ouest se taillant la part du lion avec une augmentation de 63 % par rapport à 2007; l'Asie du Sud-Est, du Sud et de l'Est, avec une progression de 17 %, a atteint un nouveau record; les investissements étrangers

⁶⁰ Surtout depuis 2009 et la crise financière.

directs (IED) à destination de l'Asie occidentale ont continué d'augmenter pour la sixième année consécutive; en Amérique latine et dans les Caraïbes, la hausse a été de 13 %. En Afrique Sub-saharienne, un tiers des investissements ont été dirigés vers le secteur agricole et les mines. Les investissements étrangers dans la production agricole ont triplé pour atteindre un montant annuel de 3 milliards de dollars entre 1990 et 2007, sous la pression des besoins en importations de denrées alimentaires de pays émergents fortement peuplés, de la demande croissante de biocarburants et des pénuries de terres et de ressources en eau dans certains pays en développement d'origine. Si l'on considère l'ensemble de la chaîne de valeur agricole, les investissements étrangers sont même beaucoup plus nombreux, l'alimentation et les boissons représentant à eux seuls plus de 40 milliards de dollars de flux annuels. Rien qu'en Ethiopie, les investissements étrangers sont passés de 135 million de dollars en 2000 à 3 500 million en 2008. La majorité des ces investissements sont destinés à l'exportation de produits agricoles, incluant les fleurs, les légumes, les céréales, le riz, la viande et les biocarburants. Selon la CNUCED, le secteur agricole constitue le « secteur le plus encourageant », avec les services et la pharmaceutique.

Une des raisons qui expliquent ce nouvel intérêt des investisseurs dans les agricultures des pays du Sud serait, selon McMichael (2011), le déclin de la rentabilité dans les activités agro-industrielles au Nord conjugué aux possibilités de produire dans les pays du Sud à des coûts bien plus bas. La crise de l'agriculture industrielle au Nord serait en effet double. D'une part, elle fait face à un déclin de la productivité biophysique (van der Ploeg, 2010, relève une chute de l'efficacité des engrais azotés de 60 à 20 % des années 1950 aux années 1990). D'autre part, les coûts pour repousser les limites biophysiques ne cessent de croître (Weiss, 2010, cité par McMichael, 2011). Face à la pression à la baisse des profits, l'agro-industrie a réagi à la fois, comme nous l'avons vu, par une concentration et financiarisation, et en se tournant vers les ressources agricoles du Sud pour sécuriser l'approvisionnement en biens alimentaires primaires et répondre aux marchés les plus porteurs, en particulier celui des biocarburants.

4.3.1. Le "land grabbing"

Les évolutions structurelles du secteur agricole et les projections sur les demandes futures en matières premières agricoles (augmentation de la population, changements alimentaires aux profit des produits carnés, puits de carbone, biocarburants), conjuguées à la crise des marchés des biens alimentaires de 2008 qui a sérieusement ébranlé le mythe d'une alimentation sans cesse meilleure marché (Aanseeuw et al. , 2011), ont poussé les investisseurs vers les activités agricoles. Une première catégorie d'investissements vise directement les ressources naturelles, et en particulier la terre.

Il est difficile de préciser ce qu'est exactement le « lang grabbing », ce qu'il recouvre comme type d'opérations et les conséquences qu'il peut donc entraîner. Pour l'ONG GRAIN, le « lang grabbing » désigne l'acquisition (location, concession, voire achat) par des multinationales ou des États de vastes zones cultivables (plus de 10 000 ha) à l'étranger et à long terme (souvent 30-99 ans), pour produire des denrées de base destinées à l'exportation (GRAIN, 2009). L'ONG estime qu'environ 20 % des acquisitions récentes de terre par des intérêts étrangers sont destinées à la production de biocarburants (Ibid.).

Mais il est difficile de distinguer les acquisitions réelles de terre des investissements productifs dans l'agriculture. Beaucoup d'acquisitions récentes de terres n'ont à ce jour fait encore l'objet d'aucune mise en valeur (Banque Mondiale, 2010). Inversement, des investissements agricoles ne s'accompagnent pas d'achat ou de locations long terme de terre, ou font l'objet d'un échange entre grands propriétaires privés. Dans le cas d'appropriation de terres, la transformation des droits préexistants sur les ressources concernées est probablement variable, même si on peut supposer que dans la majorité des cas, les ayant-droits précédents voient leurs anciennes maîtrises considérablement affaiblies, voire totalement supprimées. L'orientation exportatrice des activités agricoles programmées est également un critère peu clair car – dans les intentions officielles du moins – il s'agit très souvent de produire à la fois pour l'exportation et pour l'approvisionnement local.

Par ailleurs, étant donné les différentes alliances qui se nouent autour des investissements (entre des investisseurs privés étrangers et des sociétés nationales, entre ceux-ci et les gouvernements nationaux, ..., avec souvent la contribution d'institutions financières à travers différents instruments financiers tels que les Hedge Funds, les Private Equity Funds, etc.), mais aussi de l'opacité des transactions, il est également

difficile de se faire une idée précise des acquéreurs et des investisseurs et de juger du caractère « étranger » de l'acquisition.

Sur base de ces critères, le « lang grabbing » n'est pas un réellement un phénomène nouveau. Les acquisitions spectaculaires qui se sont multipliées ces toutes dernières années constituent en fait le signe le plus visible, la pointe de l'iceberg, d'un vaste mouvement d'investissements dans l'agriculture fondé sur l'exploitation des ressources des pays du Sud⁶¹. Mais, comme nous avons essayé de le montrer dans les parties précédentes, il s'agit d'un mouvement beaucoup plus profond et surtout beaucoup plus ancien qui voit la petite paysannerie dépossédée de ses moyens de production et/ou mises sous la dépendance d'intérêts privés beaucoup plus puissants dans les filières de production et commercialisation. Plus que les acquisitions de terres elles-mêmes, ce qui est probablement nouveau est l'origine des fonds qui participent aux investissements. Il y a à la fois une forte internationalisation du mouvement, avec une présence de plus en plus marquée des pays dits « émergents », et un élargissement des types d'opérateurs qui sont impliqués, en particulier – comme nous allons le voir – les acteurs transnationaux de la finance. Ces acteurs participent aux financements des acquisitions soit directement – en association avec différents partenaires publics ou privés – soit indirectement, à travers le soutien à des projets agro-industriels.

Ce qui se cache derrière ce qu'on appelle aujourd'hui le « land grabbing » est en fait un « land financialization ». Les investisseurs et l'agro-industrie se tournent vers Sud plus seulement pour trouver de la main d'œuvre bon marché mais également des biens fonciers bon marché.

Selon la Banque mondiale, entre 2006 et 2009, 50 millions d'ha – soit presque l'équivalent de la moitié des terres cultivables de la Chine - ont été cédés ou font l'objet de négociations en Afrique, Asie, Amérique latine. Pour la FAO, 20 millions d'ha rien qu'en Afrique ont fait l'objet d'une transaction. Selon GRAIN, 100 milliards de dollars ont déjà été déboursés (50 milliards selon la Banque mondiale) (Ibid.).

⁶¹ Inconsciemment, Hervé Guyomard, directeur scientifique à l'INRA en France, en charge de l'agriculture, va dans le même sens. Il est difficile, affirme-t-il, de connaître l'ampleur du phénomène "d'accaparement" des terres ou "land grabbing". "Pour autant que l'on sache cela ne représente en fait que 0,6% des surfaces cultivables, ce qui est peu", ajoute le responsable (<http://farmlandgrab.org/11707>), mais il n'évoque pas le phénomène dans sa profondeur.

Certaines estimations, prenant en compte les arrangements en négociation, font état d'acquisitions encore plus importantes. Pour la Coalition internationale pour l'accès à la terre (2010)⁶², entre 2000 et 2010, 203 millions d'ha ont fait l'objet de transactions, acceptés ou en cours de négociation, dont 71 millions d'ha (8 fois la taille du Royaume-Uni) ont été conclus, dont la moitié en Afrique. L'accaparement des terres concerne principalement les terres agricoles (78% des 71 millions d'ha faisant l'objet d'un accord, dont $\frac{3}{4}$ pour les biocarburants). Les acquisitions en Asie sont également très importantes. Elles semblent par contre beaucoup moins nombreuses en Amérique Latine, si l'on se fonde sur les estimations de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, bien que selon certaines sources (FAO, l'ong GRAIN), 10 % des terres en Argentine seraient déjà aux mains d'intérêts étrangers⁶³.

Avec la crise de 2008, on a vu plusieurs Etats s'impliquer directement dans ces acquisitions, s'ajoutant aux investisseurs plus anciens que sont les grands groupes agro-industriels⁶⁴. L'appétit d'un pays comme la Chine pour les ressources agricoles du continent africain prend de très grandes proportions, comme le documente McNellis pour la FAO⁶⁵. Selon l'ong GRAIN, il ne faut toutefois pas surestimer le rôle des gouvernements étrangers, car en fin de compte, ce sont bien les intérêts agro-industriels qui sont la plupart du temps derrière les initiatives gouvernementales étrangères⁶⁶.

⁶² http://www.landcoalition.org/sites/default/files/publication/1205/GSR%20summary_FR.pdf

⁶³ La société Benetton, avec 900 000 ha, est considérée comme le plus grand propriétaire foncier en Argentine (Hispanioo).

⁶⁴ Et de plus en plus de groupes agro-industriels, non seulement nord-américains et européens, mais aussi issus de la Chine et des pays émergents. Par exemple, en janvier 2011, le plus important producteur de caoutchouc naturel en Chine, Hainan Rubber Industry Group, a signé un accord pour investir \$1,2 milliards pour établir des plantations de caoutchouc et de riz au Sierra Leone. Le gouvernement sierra léonais fournira le terrain sur une période initiale de 50 ans, sous réserve de renouvellement, en échange d'une participation de 10% au projet (http://www.commodafrica.com/fr/actualites/matieres_premieres/chinesierra Leone).

⁶⁵ « As stated above, China has also been quite active in developing world land investing. Recently, it was reported that China secured the right to grow palm oil for bio fuel on 2.8 million hectares of Congo, which would be the world's largest palm-oil plantation. China is negotiating to grow bio fuels on 2m hectares in Zambia, a country where Chinese farms are already said to produce a quarter of the eggs sold in the capital, Lusaka. The Financial Times (FT) reported on 17 March 2009, that the Government of China is to pump a further USD2 billion into its African investment fund which is earlier than planned in order to take advantage of opportunities on the continent. The prospectus of this fund as per the FT lists initial investments in agriculture ventures in Ethiopia, Malawi and Mozambique; a share of an USD450 million power station in Ghana; and Egyptian, Mauritian and Nigerian industrial zones, among other projects. The article quoted Mr Chi of the Chinese fund who stated that the fund had also invested in Zimbabwe. The fund has spent so far USD400 million and it "will drive Chinese enterprises to make investments of more than USD2 billion". From 2009, it would embark on a second, USD2 billion phase of investments, accelerating towards its goal of USD5bn in total investments in Africa" (McNellis, 2009).

⁶⁶ Par exemple, en août 2009, le gouvernement de l'île Maurice a, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, obtenu un bail à long terme pour 20 000 hectares de terres agricoles fertiles au Mozambique pour y produire du riz pour le marché mauricien. Il s'agit bien d'une externalisation de la

Mais depuis la crise financière, un autre groupe d'investisseurs a commencé à acheter des terres agricoles dans les pays du Sud : des fonds de pension, des fonds de couverture et de capital-investissement, des banques d'investissement américaines et autres, et autres (GRAIN⁶⁷). Selon l'ong GRAIN, le rôle du capitalisme financier - fonds et sociétés d'investissement - devient absolument considérable. En octobre 2009, elle a publié un tableau donnant un aperçu de plus de 120 structures d'investissement, récemment créées pour la plupart, qui se démenaient pour acquérir des terres agricoles à l'étranger, suite à la crise financière. Le Lang grabbing ouvre une nouvelle ère de la financiarisation des systèmes agro-alimentaires et agro-énergétiques. « "Africa Land Fund" (doté de 2 milliards d'euros, par exemple, un fonds de pension américain associé à un Hedge Fund britannique, est spécialement destiné à des investissements dans le secteur agricole en Afrique. BlackRock Inc., un des plus grands gestionnaires mondiaux de portefeuille, a créé un Hedge Fund dont une partie (30 million de dollars) est réservée à l'achat de terres un peu partout dans le monde. Ce ne sont que des exemples parmi tant d'autres (voir McNellis, 2009). Certains fonds agissent même en tant que *Socially Responsible Investing*. C'est le cas, par exemple d'Agriland, qui achète de la terre à travers toute l'Afrique. Son but officiel est d'augmenter les rendements à travers l'introduction de nouvelles techniques de culture, la mécanisation à grande échelle et la centralisation à travers la chaîne de valeur. Le Fonds vise un rendement de 25 % par an, notamment grâce à l'appréciation du prix de la terre (Agence Reuter, 2004). Cet exemple illustre clairement la coalition des acteurs de la finance, les fabricants d'intrants et de matériel et les opérateurs dans les circuits de distribution.

En Europe, ce sont les grandes banques et les groupes d'assurance (tels que Barclays, Allianz, BNP Paribas, Rabobank ou Axa) qui s'intéressent aux ressources agricoles du Sud, surtout depuis que la Commission européenne autorise les gestionnaires de portefeuille de prendre des participations à l'étranger (McNellis, 2009). Les gains

production alimentaire, cela ne fait aucun doute. Mais ce n'est pas le gouvernement mauricien qui va, au nom du peuple mauricien, cultiver cette terre et rapatrier le riz dans l'île. Le ministère mauricien de l'Agro-industrie a en effet immédiatement sous-loué la terre à deux grandes entreprises : l'une, singapourienne, tient beaucoup à développer des marchés pour ses semences propriétaires de riz hybride en Afrique ; l'autre, du Swaziland, est spécialisée dans la production de bétail, mais aussi engagée dans la production d'agrocarburants dans le Sud de l'Afrique (Grain, <http://www.grain.org/hybridrice/?lid=221>).

⁶⁷ <http://www.grain.org/fr/article/entries/4407-les-nouveaux-proprietaires-fonciers-les-societes-d-investissement-en-tete-de-la-course-aux-terres-agricoles-a-l-etranger>

prévisibles pouvant être tirés d'achats bon marché de terres en Afrique semblent largement dépasser les risques encourus⁶⁸.

« Les Terres agricoles en Afrique sub-saharienne procurent un rendement de 25% par an et les nouvelles technologies peuvent tripler les rendements des cultures dans des délais courts », a déclaré Susan Payne, directrice générale d'*Emergent Asset Management*, un fonds d'investissement britannique qui cherche à dépenser 50 millions de dollars en terres africaines qui, dit-elle, attirent les gouvernements, les sociétés, les multinationales et d'autres investisseurs (citée par Vidal, 2010). «Le développement agricole est non seulement durable, il est notre avenir. Si nous n'accordons pas le plus grand soin à augmenter la production alimentaire de plus de 50% avant 2050, nous serons confrontés à de graves pénuries alimentaires dans le monde, dit-elle. « Mon patron veut créer le premier Exxon Mobil du secteur agricole », explique Joseph Carvin du One World Agriculture Fund d'Altimia Partners (cité par Vidal, 2010), lors d'une réunion de juin 2009, rassemblant à New York des investisseurs en agriculture venus du monde entier. Le secteur financier est de plus en plus impliqué à toutes les étapes des filières agro-alimentaires, des moyens de production jusqu'au commerce de détail.

Cela signifie que la spéculation financière internationale ne touche plus seulement les processus de production et les récoltes⁶⁹, mais la base, le fondement, de ceux-ci : la terre. Il ne s'agit donc plus d'une accumulation de capital à travers la production et la commercialisation, mais par de la pure spéculation. La commodification de la terre atteint donc là un degré supplémentaire. Nous avons déjà évoqué des dynamiques spéculatives sur la terre en Afrique, notamment au Burkina Faso, mais elles étaient réalisées par des acteurs nationaux, individuels, à des échelles encore relativement restreintes. Avec l'implication des institutions financières internationales, cette spéculation risque de prendre une ampleur sans commune mesure avec les achats réalisés par les élites africaines. Ici, ce sont les dépôts de millions de petits épargnants européens ou américains (totalement ignorants de l'usage de leurs avoirs) qui sont mobilisés, sans

⁶⁸ "Philippe Heilberg, chairman and CEO of New York-based Jarch Capital, leased 400 000 hectares in South Sudan, telling Reuters, in January 2009, 'There's always an issue of instability. It's also extremely fertile land' " (McNellis, 2009).

⁶⁹ Ou encore sur la faim ! Un des principaux approvisionneurs du PAM est la société Glencore, un trader qui achète de grandes quantités de céréales aux producteurs du monde entier pour les revendre avec une marge. En fournissant à prix d'or du blé et des légumineuses aux pays sous perfusion alimentaire, Glencore a engrangé des profits records. Or ces profits sont directement issus d'une spéculation sur le prix des biens alimentaires (*The Guardian*, 5 mars 2011).

qu'il y ait un quelconque souci de produire plus, de créer des emplois et de réaliser des transferts de technologie.

Cela démontre aussi une internationalisation des opérateurs à l'origine des investissements dans les ressources agricoles du Sud. Les compagnies transnationales américaines et européennes comme Cargill, Tyson, Danone et Nestlé, qui avaient l'habitude de faire la loi, se font désormais fortement concurrencées par des conglomérats émergents comme COFCO (groupe chinois spécialisé dans le commerce de céréales, d'huiles et de nourriture), Olam (basé à Singapour, il est un des leaders mondiaux des chaînes d'approvisionnement d'aliments et de produits agricoles), Savola (Arabie Saoudite, très actif dans le secteur du sucre et des pâtes), Almarai (Arabie Saoudite, actif dans les produits laitiers, mais aussi de maints autres secteurs agro-alimentaires à travers des joint venture) et JBS (Brésil, la plus grande compagnie mondiale de production et commercialisation de viande de bœuf).

Quand on parle d'acquisition de terre, il faut aussi évoquer une ressource qui lui est étroitement associée : l'eau. Le choix d'un très grand nombre d'investissements se fait bien sûr en fonction de la disponibilité en eau. En Ethiopie, par exemple, les sociétés qui investissent dans la terre pour produire des fleurs ont besoin de quantité considérable d'eau. À Awassa, la ferme Al-Amouni utilise autant d'eau chaque année que 100.000 Ethiopiens ! (Vidal, 2010). Or cette eau semble généralement ne pas faire l'objet de paiements ou compensations spécifiques. Dans le cas éthiopien, « les fonctionnaires territoriaux en Éthiopie ont dit à l'*Observer* que les entreprises étrangères qui créent des fermes de fleurs et d'autres grandes exploitations intensives ne payaient pas pour l'eau. 'Nous le voudrions, mais l'accord est passé avec le gouvernement central', dit l'un d'eux » (Vidal, 2010). Dans le cas du projet Libyen d'acquisition de 100 000 ha en pleine zone de l'office du Niger, au Mali, le projet était entré en négociation avec le gouvernement malien pour obtenir une priorité sur l'attribution de l'eau en contre saison, quand le niveau du fleuve sera bas. D'un autre côté, certains irrigants de la zone de l'Office constatent que depuis 2 ans la redevance pour la contre saison a fortement augmenté et considèrent que l'Office souhaite par ce biais décourager la production pour pouvoir réserver l'eau à d'autres projets tels que Malibya (le projet Libyen) (Troy, 2010). Par ailleurs, les grands projets de plantations font aussi usage de pesticides et d'engrais qui contribuent à polluer les cours d'eau et les nappes phréatiques.

4.3.2. Priorité à l'agriculture ! Et au modèle fermier de modernisation

a) Les paysans doivent entrer dans les « chaînes de valeur » ...

Avec la crise des marchés des produits agricoles de 2008, l'agriculture est (re)devenue en tête de liste des préoccupations des grandes agences et instances internationales, que ce soit la Banque Mondiale, l'OCDE, la CNUCED, le G8 ou l'OMC. La question agraire centrale est devenue la crise de la petite paysannerie à travers le monde (McMichael, 2009).

Au-delà de ce mouvement général, deux grands consensus semblent émerger.

Le premier concerne les « petits » agriculteurs, ou l'agriculture familiale, en particulier d'Afrique, qu'il faut absolument entraîner dans un mouvement de modernisation, à travers une « Révolution verte » à l'africaine, et l'intégration dans les chaînes de valeur orientées par les marchés mondiaux et régionaux. Le deuxième consensus (mais qui fait néanmoins un peu plus débat sur certains aspects) touche à l'implication des investisseurs privés dans le secteur agricole des pays du Sud. Elle n'est pas seulement devenue une réalité de plus en plus tangible, mais elle est même considérée nécessaire et à encourager, le privé étant présenté comme un partenaire important pour initier cette nouvelle révolution verte et donc le développement à long terme de l'agriculture.

Le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde de 2008 annonce clairement que l'agriculture est un instrument de développement crucial pour la réalisation de l'objectif de développement pour le Millénaire qui consiste à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de faim chronique. En Afrique, « Il faut que sa productivité [de l'agriculture] augmente pour que d'autres secteurs de l'économie puissent connaître une expansion. A côté de l'argumentation sur la nécessité de nourrir 9 milliards de personnes à l'horizon 2050, on retrouve le discours environnemental classique. Par exemple, la Banque mondiale affirme dans son étude de 2010 sur l'intérêt croissant pour les terres agricoles

que « *Although deforestation associated with the expansion of the agricultural frontier has been a serious problem (and one of the world's largest contributors to greenhouse gas emissions), our analysis shows that the projected increase in the demand for agricultural commodities over the next decade could be met, without cutting down forests, by increasing productivity and farmland expansion in nonforested areas. In particular, none of the Sub-Saharan African countries of most interest to investors is now achieving more than 30 percent of the potential yield on currently cultivated areas* » (Deininger et al., 2010).

L'agriculture est donc présentée à la fois comme le problème et ... la solution. Dans ce discours, la seule manière d'échapper aux contradictions entre le land grabbing et les problèmes de la faim au Sud d'une part, et entre les biocarburants et les problèmes environnementaux d'autre part se trouve dans la modernisation et l'intensification des terres de culture.

Pour accélérer cette progression, il est dès lors indispensable de réaliser d'importants gains de productivité dans la petite agriculture et aussi de fournir un appui plus efficace aux millions de producteurs qui survivent en pratiquant une agriculture de subsistance ». Et la Banque de pointer que « l'expansion rapide des marchés intérieurs et mondiaux, les innovations institutionnelles ayant trait aux marchés, à la finance et aux actions collectives, et les révolutions des technologies biologiques et de l'information sont autant d'opportunités prometteuses de recourir à l'agriculture pour promouvoir le développement » (Banque Mondiale, 2008).

Selon la vision de la Banque, le recentrage sur l'agriculture doit être conduit par des producteurs entrepreneurs qui s'intègrent dans les chaînes de valeur et par l'agro-business qui ouvrira le marché aux petits producteurs comme aux fermes industrielles.

La Commission économique pour l'Afrique des Nations-Unies va tout à fait dans le même sens et soutient une révolution verte soutenue par l'agro-industrie et l'intégration dans les chaînes de valeur. Le rapport issu de la Septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, en 2001, est à cet égard très explicite. « Plus de la moitié du total des terres arables restent encore inexploitées, à peine 4% des ressources en eau disponibles sont utilisées pour irriguer moins de 6% des terres cultivées et moins de 10 kg d'engrais sont utilisés par hectare pour des rendements n'atteignant que 34% de

la moyenne mondiale pour le maïs et 55% pour le riz - deux denrées majeures du panier alimentaire africain, qui représentent une part importante de la facture des importations du continent. [...] En raison de la sous-capitalisation évoquée plus haut, le paysage rural en Afrique se caractérise toujours par de petites exploitations de subsistance, une faible technologie et de faibles systèmes de production agricole fondés sur les savoirs, dus à l'absence de développement et d'une utilisation accrue de technologies appropriées, ainsi qu'au petit nombre d'infrastructures d'appui de base. [...] En moyenne, les agriculteurs africains n'utilisent que 20 kilogrammes d'engrais par hectare de terres cultivées (8 kg/ha en Afrique subsaharienne), soit 22% seulement (et 9%) de la moyenne mondiale, qui s'établit à 93 kilogrammes par hectare. Le nombre de tracteurs pour 1 000 hectares de terres cultivables est trois fois plus élevé en Asie et huit fois en Amérique latine. [...] Le rythme des changements sur les marchés agroalimentaires et agro-industriels à travers le monde s'accélère rapidement. Pour faire bénéficier l'Afrique de ces changements, il faut transformer structurellement son agriculture et son agro-industrie. Dans le contexte d'une économie de plus en plus largement mondialisée, la transformation des structures agricoles africaine exige donc l'élargissement des cadres politiques et stratégiques de manière à y intégrer le secteur agricole, l'industrie agroalimentaire et l'agro-industrie. Autrement dit, les innovations visant à développer l'agriculture doivent être conçues dans l'optique explicite de l'inséparabilité du progrès de l'industrie agroalimentaire et de l'agro-industrie d'une part et de la révolution verte d'autre part ».

Par ailleurs, nous avons déjà évoqué l'importance que la Banque accorde au développement des marchés fonciers « pour assurer le transfert des terres aux utilisateurs les plus productifs et pour faciliter la participation à des activités rurales non agricoles ». La Banque plaide aussi pour la libéralisation totale des échanges, et notamment « la libéralisation des importations de denrées de base peut également avoir un effet favorable sur les populations pauvres car, bien souvent, la plus grande partie des pauvres, y compris les petits fermiers, sont des acheteurs nets de produits alimentaires ». Un autre cheval de bataille est le transfert international de technologies, en particulier les biotechnologies (OGM). Elle soutient aussi l'orientation vers des produits de haute valeur ajoutée (comme les légumes) car les marchés de produits de plus haute valeur offrent notamment de nouvelles possibilités au secteur privé (la grande distribution en particulier) de promouvoir l'innovation dans la chaîne de valeur. Il s'agit encore d'encourager le salariat agricole et accroître les emplois ruraux non agricoles, mais aussi « mettre en place des

réglementations du travail qui permettront de faire passer une plus grande proportion des travailleurs ruraux dans le secteur formel ».

Dans cette orientation de « transformation des petits paysans africains en entrepreneurs agricoles qui gagnent de l'argent », selon l'expression d'un rapport du FIDA (2010), l'OCDE est encore plus claire sur le fait que cela signifie le départ des agriculteurs qui ne suivent pas le mouvement. Selon une étude de l'Organisation, « Les politiques agricoles visant à réduire la pauvreté dans les pays en développement devraient miser sur des investissements stratégiques pour accroître la productivité et tirer avantage des prix alimentaires élevés. [...] *Les décideurs politiques doivent accepter que la multiplication des opportunités conduira de nombreux petits exploitants à quitter le secteur agricole. Le rapport invite les gouvernements à faciliter cet ajustement au lieu de le freiner* » (OECD, 2012).

Pour les agences internationales, le développement de l'agriculture, qui a permis dans les années 70 et 80 à l'Inde et à la Chine d'échapper à la famine, ne s'est pas produit en Afrique. Pour remédier à cette situation, il faut aider les pays africains à faire leur propre révolution verte, soutient la Banque mondiale (2008). À l'occasion du sommet de la FAO sur la crise alimentaire, trois agences des Nations unies - le Programme alimentaire mondial, la FAO et le FIDA (Fonds international pour le développement de l'agriculture) - et l'AGRA (Alliance pour une révolution verte en Afrique, fondée en 2006 par la Fondation Rockefeller et la Fondation Gates et présidée par Kofi Annan) ont signé, le 4 juin 2008 à Rome, un protocole en ce sens. L'idée de base de l'ancien secrétaire général de l'ONU est d'aider les petits exploitants agricoles à se développer « pour qu'ils puissent nourrir plus de gens sur place ». Partant du constat que près de trois-quarts des terres africaines sont cultivées sans engrais, ni semences améliorées, l'AGRA table sur la mécanisation et un usage accru des semences, des fertilisants, des engrais et des techniques d'irrigation plus performantes. Cette révolution implique également des réformes dans la commercialisation, le marketing ou bien encore l'adoption de règles sanitaires.

La mise au devant de scène d'organisation comme l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, qui pousse à l'utilisation massive d'intrants, témoigne de la place et le rôle que les grandes agences internationales et les Etats sont prêtes à accorder aux investissements

privés et en particulier aux firmes agro-industriels, les semenciers en tête. Selon un rapport de l'ONG Christian Aid, l'AGRA, qui finance des efforts de recherche privée et publique sur les semences hybrides, financerait aussi directement des distributeurs agricoles (agro-dealers) d'intrants dans 8 pays d'Afrique. Au Malawi, où l'AGRA opère, 'les principaux bénéficiaires de ces efforts sont les premiers fournisseurs de ces intrants, principalement Monsanto', indique le rapport (Christian Aid, 2011). Une autre initiative notable qui souligne l'exploitation du discours sur la sécurité alimentaire et l'environnement par le secteur privé est celle de la *Global Harvest Initiative* (GHI), lancée par quelques grosses firmes agro-industrielles américaines (DuPont, John Deere, Monsanto, Elanco, ...), associées à des ONG internationales environnementalistes (telles que le WWF). Elle vise à combler ce que la GHI appelle le « *global productivity gap* », c'est-à-dire la différence entre les gains actuels de productivité dans les pays en développement et les gains qui sont jugés nécessaires pour nourrir le Monde à l'horizon 2050 sans accroître l'emprunte écologique de l'agriculture. La GHI appelle à une "evergreen revolution" et appuie « *policies that back agricultural research, continued liberalization of food and agricultural trade and improved U.S. foreign assistance* » (Global Harvest Initiative Report 2010).

Les programmes de révolution verte définis par les Etats eux-mêmes semblent également liés aux intérêts des firmes privées agro-industrielles. En Tanzanie, un rapport d'étude du *Political Science department* de l'Université de Dar es Salaam, est très critique sur le plan de révolution verte (*Kilimo Kwanza*), estimant que "*the Tanzania's green revolution grand plan is doomed to have little impact on the improvement of agriculture because the process of its preparation neglected the needs and priorities of small-scale producers. Despite the fact that commonsense dictated that small farmers should be key to agriculture transformation because of their majority share in the sector; they were, nevertheless, sidelined*".[...] "*The preparation of Kilimo Kwanza (KK) was an affair of the business community under the Tanzania Business Council and no deliberate efforts were done to consult small scale producers*"(Mbunda, cité par *The Citizen*, 2011). Un document de la *Kilimo Kwanza* affirme d'ailleurs que "*KK is an initiative that originated from the private sector and became a PPP [Public Private Partnership]. Thus the private sector is expected to be the lead implementing agent of KK*" (*The Citizen*, 16 mars 2011).

A Madagascar, autre exemple, le gouvernement malgache a prévu pour l'année 2010 d'accorder une attention particulière au secteur agricole et à l'agribusiness : un budget de 196 milliards d'ariary (environ 67 millions d'euros) sera alloué au ministère de l'Agriculture, et une exonération des droits de douane sera mise en place pour l'acquisition d'équipements productifs, avec pour objectif d'améliorer la productivité agricole et de développer les investissements dans l'agribusiness.

Les grandes institutions internationales considèrent d'ailleurs elles-mêmes que les investissements privés sont nécessaires et constituent des opérations « win-win ».

La CNUCED, dans son rapport sur les investissements dans le Monde de 2009, défend que « en stimulant la productivité et en contribuant au développement économique et à la modernisation, les capitaux étrangers peuvent jouer un rôle déterminant dans la production agricole des pays en développement, qui ont cruellement besoin d'investissements publics et privés ». De même, la Banque mondiale, la FAO, la CNUCED et le FIDA, dans leur document sur les « Principes pour des investissements agricoles responsables » (2010), étayent que le « *Private investment in the agricultural sector offers significant potential to complement public resources. Many countries with reasonably functioning markets have derived significant benefits from it in terms of better access to capital, technology and skills, generation of employment, and productivity increases. Moreover, new technology, the emergence of value chains, demands for traceability, the need to adhere to rigorous standards, and consumer demands arguably favor greater scale and integration* ».

Rodney Cooke, directeur au FIDA, voit dans le « lang grabbing » des avantages potentiels. « Je voudrais éviter le terme générique accaparement des terres ». Bien gérés ces accords peuvent apporter des avantages pour toutes les parties et être un outil de développement. » (Vidal, 2010).

b) ... de même que la terre.

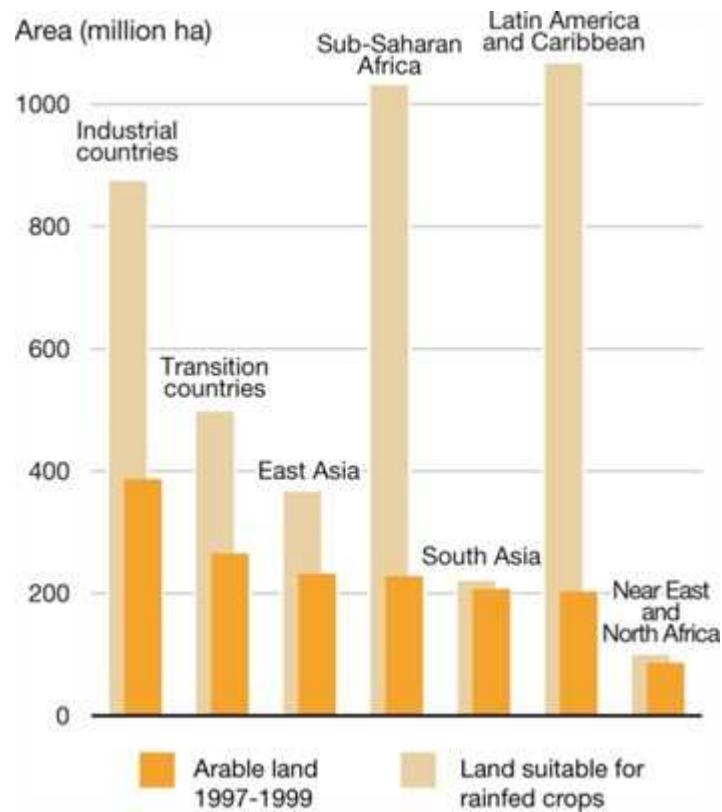
Au-delà de l'argumentation sur le transfert de technologies et la création de salariat agricole, bénéfiques pour le développement rural, on retrouve, dans les documents des agences internationales comme dans la position de nombreux gouvernements du Sud, les mêmes prémisses technico-économiques de départ qui consistent à mettre en évidence le « gaspillage » de grandes portions de terre, ou en tous les cas leur parfaite disponibilité pour une mise en valeur agricole.

Le rapport conjoint OCDE/FAO de 2009 sur les perspectives agricoles considère que de grandes superficies de terre inexploitées pourraient être mises en cultures. Selon ce rapport, quelques 1,6 milliards d'hectares pourraient s'ajouter au 1,4 milliard de terre actuellement cultivée. « Plus de la moitié des terres supplémentaires disponibles se trouve en Afrique et en Amérique Latine ». « La plupart des terres disponibles dont la pertinence serait la plus élevée pour la production de cultures sur surface non irriguée se trouverait dans ces régions »⁷⁰.

En 2009, la Banque Mondiale affirmait que les points positifs de ces acquisitions de terres, outre le transfert de technologie, l'amélioration des revenus en milieu rural par la contractualisation et la création d'emplois agricoles et le développement des infrastructures d'exportation⁷¹, consistait en l' « ouverture des terres abondantes des régions éloignées » (Deininger, 2009).

⁷⁰ <http://www.oecd.org/dataoecd/39/4/43186493.pdf>

⁷¹ Ou encore, à une échelle régionale ou nationale, une meilleure indépendance énergétique dans le cas des plantations pour les biocarburants.



Source : UNEP/GRID-Arendal, à partir de FAO, 2003. World agriculture: towards 2015/2030
Summary report. Rome.

Le rapport de la Banque Mondiale sur les acquisitions à grande échelle (2010) précise la disponibilité des terres sous-exploitées : « Dans aucun des pays africains qui intéressent le plus des investisseurs, la productivité ne dépasse 30% du potentiel des terres actuellement cultivées ». « Les superficies cultivées par habitant restent bien inférieures à 1 ha ». « Les superficies actuellement non cultivées et adaptées à l'agriculture, non boisées et non protégées, avec une population inférieure à 25 pers/km², comptent pour 445 millions d'ha. (dont près de la moitié en Afrique), c'est-à-dire un tiers des terres actuellement cultivées ». « Dans beaucoup de pays africains avec de grandes quantités de terre exploitables mais actuellement peu cultivées, le transfert de technologie peut apporter de grands bénéfices aux populations locales ». Une nouvelle fois, les ressources communes sont présentées comme non-productives, ne contribuant pas à l'accroissement du PIB, donc sans valeur économique.

Avec leurs « *Principles for Responsible Agricultural Investment that Respects Rights, Livelihoods and Resources* » (Banque mondiale, FIDA, FAO, CNUCED, 2010), les agences internationales estiment que le problème du développement rural n'est pas lié à l'accès à la terre mais à une question d'investissement agricole, qu'il faut donc encourager. Elles rendent légitimes les acquisitions à grande échelle et les investissements privés. Il faut seulement que les investisseurs veillent à réduire les effets sociaux et environnementaux négatifs par une autorégulation.

Pour l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), le « *land grabbing* » constitue également une opportunité : *“Given the changing global economic context, the agricultural sector clearly requires more investment. Because of the urgent need for greater development in rural areas and the fiscal inability of the developing country governments to provide the necessary infusion of capital, largescale land acquisitions can be seen as an opportunity for increased investment in agriculture”* (von Braun et al., 2009).

Concernant l'Indonésie, la Banque mondiale estime que les pâturages dégradés offrent plus du double des superficies nécessaires pour satisfaire l'expansion de la demande en huile de palme. Les mécanismes REDD permettraient d'orienter les investissements vers ces terres plutôt que vers les terres de forêts. Les autorités elles-mêmes définissent les terres destinées aux agro-carburants comme « non-productives », c'est-à-dire en fait non-appropriées pour la production de produits à haute valeur économique (Business Watch Indonesia, 2007). Il peut aussi s'agir de parcelles « temporairement non cultivées ».

D'autres gouvernements centraux justifient également les contrats par le fait que les terres sont sous-utilisées. En Tanzanie par exemple, le gouvernement estime que 10,2 millions des terres des 44 millions d'ha des terres arables sont très peu cultivées (Sulle et Nelson, 2009). En Ethiopie, un porte-parole du gouvernement a déclaré : « L'Éthiopie a 3 millions d'hectares de terres fertiles, dont seulement 15% sont actuellement en usage – principalement pour une agriculture de subsistance » (Vidal, 2010). Le gouvernement encourage également les Éthiopiens de la diaspora à investir dans leur patrie. « Ils répondent à un grand manque de technologie dont nous avons grand besoin, ils offrent des emplois et de formation aux Ethiopiens, ils opèrent dans des zones où il ya est une

terre appropriée et l'accès à l'eau.» (*The Guardian*, 11 mars 2006). Aux philippines, le gouvernement alloua en 2009 1 million d'ha de terres déclarées "marginales" et "inhabitables" pour un investissement en joint venture entre le groupe Malaisien Kuok et la société Philippine San Miguel Corporation, d'un montant de 1 million de dollars. Selon les déclarations officielles, « *the joint venture aims to help the government achieve food security by transforming marginal, idle and uninhabited lands into productive spaces* » (Borras et Franco, 2009).

Cette argumentation « lockienne » des terres sous-utilisées, voire gaspillées, est évidemment totalement contestable. D'une part, de plus en plus d'observations de terrain font état de réelles expropriations (autorisées par les législations foncières ou à travers des interprétations et manipulations de celles-ci), et d'autre part, elle s'inscrit surtout dans une vision purement technico-économique de l'exploitation de la terre. Elle ne tient aucunement compte des autres usages de la terre et des ressources que celles-ci supporte, et plus globalement, ni de leurs valeurs sociales, culturelles, identitaires. Comme l'explique Borras et Franco (2010b), "*accepting the notion of reserve agricultural land necessarily renders existing local land-based social relations and practices vestiges of the past — to be acknowledged, but ultimately not worthy of being taken seriously enough to protect and advance into the future*".

En Ethiopie, toutes les affectations foncières enregistrées par l'agence de promotion de l'investissement national sont classifiées comme concernant des « terres vacantes », sans utilisateur préexistant. Si les enclosures à grande échelle n'ont pas été envisagées pour les *highlands*, la politique étatique dans les *lowlands* périphériques a été tout autre (Makki, 2012). Pour ces régions, l'approche générale est sous-tendue par l'idée qu'il y a de grandes étendues de terres sous-utilisées ou vides, disponibles pour le développement de l'agribusiness. Selon la brochure de promotion des investissements du Ministère éthiopien de l'Agriculture et du Développement rural (MoARD, 2009), l'Ethiopie possède 51,3 millions d'ha de terres agricoles sur lesquelles seulement 11,7 millions (ou environ 20 %) est actuellement sous culture (MoARD 2010). Le potentiel d'irrigation est aussi estimé à 4,3 millions d'ha, parmi lesquels 1 million sont utilisés.

Un des facteurs qui a encouragé les investisseurs locaux et internationaux a été la libéralisation du Code de l'investissement. Il en a résulté une croissance continue des

investissements directs étrangers qui sont passés 132 m de dollars en 2000 à 545 m dollars en 2004. En 2009, un Agricultural Investment Support Directorate (AISD) a été mis en place pour servir d'agence principale pour négocier les accords de location sur les superficies de plus de 5 000 ha.

Mais, selon l'IIED (2009), « l'évidence suggère que certaines de ces terres étaient utilisées pour la culture itinérante et le pacage en saison sèche. Même aux endroits où il existe des terres disponibles, les affectations à grande échelle peuvent engendrer un déplacement de personnes, car la demande se concentre sur les terres à plus grande valeur (par exemple, celles avec un meilleur potentiel d'irrigation ou les plus proches des marchés) ». Pour un spécialiste de la Coalition internationale, Michael Taylor (cité par Vidal, 2010), « Si la terre en Afrique n'a pas été plantée, c'est probablement pour une raison. Elle est peut-être utilisée pour faire paître le bétail ou délibérément laissée en jachère pour prévenir l'épuisement des nutriments et l'érosion. Quiconque a vu ces domaines identifiés comme non utilisés comprend qu'il n'y a pas en Ethiopie de terres qui n'aient pas des propriétaires et des utilisateurs. »

Aux Philippines, le million d'ha qui ont été déclarés par le gouvernement comme étant des terres agricoles marginales et sous-utilisées dans le cas de la joint venture entre Kuok et la société Philippine San Miguel Corporation pour des plantations de manioc (pour la fabrication d'éthanol) et de palmiers à huile, appartiennent en fait, à des territoires qui sont très peuplés et intensivement cultivés, en contradiction avec les déclarations officielles (Borras et Franco, 2010b). Même dans le cas de terres effectivement peu ou inoccupées, celles-ci restent néanmoins très importantes pour les systèmes de cultures vivrières ou les activités agro-pastorales. L'association Business Watch Indonesia (2007) fait remarquer, par exemple, que « *the land acreage for biofuel in provinces in Sulawesi is nearly equal to temporarily uncultivated land, which may imply that the chance for acreage extension for food production would vanish, if the temporarily uncultivated pieces of land were to be used for biofuel commodities, the chance for acreage extension for food production is closed* ».

Il faut aussi, une nouvelle fois, faire remarquer l'instrumentalisation des législations foncières dans beaucoup d'opérations d'investissements liés à des intérêts privés.

En Tanzanie, de nombreuses sociétés privées se sont implantées pour produire de la canne à sucre ou du jatropha comme sources de biocarburants, simplement par transfert officiel de grandes quantités de terres villageoises (gérées par des commissions locales et non cédables à des étrangers) en terres publiques (« general land »). Comme l'explique Sulle et Nelson (2009), illustrant le pouvoir que le gouvernement a conservé à travers la législation foncière :

Land acquisition in these investments has involved companies negotiating with villages and districts for, in some cases, large tracts of village lands, which must be transferred from village to general (public) lands. Compensation is paid to villages according to the provisions of the Village Land Act. These companies may also obtain land classified as 'general land' directly from the Tanzania Investment Centre (TIC), which does not involve the transfer of village land. Companies that are establishing plantations for sugarcane or jatropha involving total land areas of up to several hundred thousand hectares, and the transfer of large areas of village land, may have a major impact on local communities' land rights and access. For example, Sun Biofuel's land acquisition in Kisarawe District involved the formal transfer of 8,211 ha of village land from 12 villages to the company. This required the President to formally transfer this land from village to general land⁷² so it could be granted by the Tanzania Investment Centre to the company. [...] Most of the land obtained or in the process of being obtained by biofuel companies has been village land that is not permanently settled but is still used by village members. Most of this land obtained in areas such as Kilwa and Kisarawe Districts is Miombo woodland, with some patches of coastal forest and thicket. The land is generally used by local villagers for forest-based economic activities, including commercial charcoal production and harvesting forest products such as traditional medicines, mushrooms, fuelwood, and building materials (Sulle et Nelson, 2009).

Par ailleurs, d'autres auteurs montrent que les autorités tanzaniennes jouent sur les ambiguïtés et les contradictions entre les différentes composantes de la législation foncière. Le *Land Act* reconnaît les droits coutumiers d'occupation sur les terres villageoises, même si la terre n'est pas enregistrée et que les villageois n'ont pas encore de

⁷² Le Village Land Act, une composante importante de la législation foncière, prévoit que le Président peut transférer une « village land » en « general land » lorsque cela entre dans l'intérêt du pays.

certificats. Par contre, le *Village Land Act* prévoit des systèmes d'enregistrements de ces terres villageoises, mais qui sont coûteux et exigent d'importantes procédures (Alden Wily, 2003, Veit et al., 2012). De nombreux officiels du gouvernement ne reconnaissent pas les terres villageoises qui ne sont pas bornées ou n'ont pas fait l'objet d'un plan d'occupation. Par exemple, le document cadre pour les projets REDD établit que « *most of the villages are not yet registered and their lands may be categorized as General Lands* » (Got, 2009b, cité par Veit et al., 2012). Dans ce cas-ci, l'existence d'une législation permettant de formaliser des droits au niveau des villages se retourne contre la plupart de ceux-ci.

Sulle et Nelson (2009) relèvent également que lorsqu'il y a des compensations, celles-ci sont calculées à des niveaux qui sont bien plus bas que les coûts d'opportunité associés aux terres cédées.

Cet exemple tanzanien permet de jeter un regard très critique sur le dogme qui associe systèmes d'enregistrement formels des droits et sécurisation foncière. Il permet aussi de souligner le rôle prépondérant des gouvernements des Etats « hôtes »⁷³. De nombreux gouvernements sont en effet très actifs dans la recherche d'investissements étrangers et n'hésitent pas à mettre en œuvre des réglementations qui rendent plus attractives les conditions d'investissement, ou d'inscrire dans les documents d'orientations politiques (comme les DSRP pour la lutte contre la pauvreté et la croissance économique) un nombre croissant de mesures et de réformes qui répondent aux intérêts des investisseurs extérieurs. Ces mesures interviennent dans différents domaines (foncier, commerce extérieur, fiscalité, infrastructures, etc.) et sont dans bien des cas appuyées par des organisations internationales comme la Banque mondiale qui y voit le moyen de poser les bases d'investissements « gagnant-gagnant ». Les conditions d'achat des terres imposées aux investisseurs étrangers sont souvent très favorables (pas ou peu de taxes foncière ou sur l'eau, très faible droits d'entrée pour le matériel importé, faible loyer de la terre si location, possibilité de rapatrier 100% des profits), et de ce fait ouvre à l'agro-industrie et

⁷³ Dans le cas des appropriations de terres pour la production des agro-carburants, il faut aussi mentionner la complicité des gouvernements des pays occidentaux à travers des subsides et allègements fiscaux aux industries. Selon Friends of the Earth et EarthTrack (cités par McMichael, 2011), la combinaison du *Renewable Fuels Standard Mandate* (qui garantit un marché pour les carburants dits renouvelables) et les réductions de taxes va subsidier l'industrie américaine de production de biocarburants de 400 millions de dollars à l'horizon 2022. la Bloomberg New Energy Finance reporte qu'en 2009, « les gouvernements subsidieront d'un montant compris entre 43 milliards et 46 milliards de dollars les industries d'énergie renouvelable et de biocarburants (Business Green, cité par McMichael, 2011).

aux investisseurs une nouvelle frontière pour la production de matières premières agricoles bon marché. Cette forme d'enclosure que constitue le land grabbing est en fait très largement pilotée par les pouvoirs publics eux-mêmes. Les instances gouvernementales, affaiblies par les politiques d'ajustement structurels, retrouvent en fait, comme avec les marchés carbone, une importante opportunité d'exercer leurs pouvoirs.

A Madagascar, une nouvelle loi introduite en 2008 a simplifié l'accès à la terre pour les investisseurs étrangers. La loi précise que « Les personnes physiques ou morales étrangères ne peuvent accéder directement à la propriété foncière. Toutefois, elles peuvent librement et sans autorisation préalable contracter un bail emphytéotique, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix-neuf ans, renouvelable »⁷⁴. L'autorisation d'acquisition foncière est délivrée au niveau de l' *Economic Development Board of Madagascar* agissant pour le compte du Ministère chargé des Domaines, sur demande de l'investisseur. Dans bien des cas, les terres qui n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure de formalisation des droits de propriété sont toujours considérées par le pouvoir étatique comme libres de toute contrainte juridique individuelle ou collective qui empêche la mise en valeur de la terre. Au Mali, l'un des traits caractéristiques majeurs de la réglementation en matière de gestion des ressources foncières et naturelles reste la prédominance du principe de la domanialité qui fait de l'Etat le gestionnaire principal de l'ensemble des ressources du pays.

Au Cambodge, la nouvelle loi foncière de 2001 illustre également l'interventionnisme de l'Etat dans une double direction : une patrimonialisation d'une partie du territoire et la poursuite de la sécurisation foncière à travers les mécanismes de marché et la formalisation des droits. Inscrite dans la tradition juridique française, la loi foncière distingue un domaine privé, sujet à l'attribution d'un droit inaliénable de propriété privée, d'un domaine d'Etat, plus deux autres petits domaines. Le domaine d'Etat comprend quelques terres qui ont une vocation publique et qui ne peuvent être vendues et un domaine privé d'Etat qui est une réserve foncière dont la gestion est laissée à la discrétion de ce dernier (Diepart, 2012). Pour cet auteur, « un des objectifs de cette

⁷⁴ Loi n° 2007-036 du 14 janvier 2008 sur les investissements à Madagascar.

nouvelle loi est l'établissement des titres de propriété foncière sur les terres résidentielles et agricoles pour l'ensemble des ménages cambodgiens. Le gouvernement cambodgien joue donc la carte d'une réforme foncière assistée par le marché. Selon un récent rapport technique du programme gouvernemental en charge de l'établissement des titres fonciers, 1.508.347 titres de propriété ont été émis entre 2001 et 2009 dans 14 des 24 provinces du pays (LA-SSP, 2009) ».

Selon la nouvelle loi foncière, le développement des espaces et des ressources communs repose sur un droit et une intervention de l'Etat. Un axe important de son intervention est le recours à l'investissement national et international sous la forme de concessions foncières pour le développement de cultures agro-industrielles (alimentaires et non-alimentaires), l'exploitation minière, la production de biomasse, etc. (Ibid.). « Cette stratégie reflète un intérêt global pour les ressources foncières qui sont de plus en perçues comme une opportunité d'attirer l'investissement privés pour le développement et la réduction de la pauvreté », en conformité avec la vision de la Banque Mondiale. Un sous-décret sur les concessions foncières économiques prévoit la mise en location à des compagnies nationales ou internationales de superficies allant jusqu'à 10.000 hectares pour une période renouvelable pouvant aller jusqu'à 99 ans (Royal Government of Cambodia, 2005, cité par Diepart, 2012). Selon les sources disponibles dans la base de données mise à la disposition du public au Ministère de l'Agriculture, il y aurait 85 concessions foncières économiques actives dans l'agro-industrie et localisées dans 16 provinces¹⁰. Ces contrats de concession concerneraient une superficie déclarée de 9.567 km², dont plus de la moitié serait aux mains d'entreprises étrangères (Royal Government of Cambodia, 2011, cité par Diepart, 2012).

« Cette consommation d'espace souligne le problème foncier central de ces concessions pour les communautés rurales : une consommation colossale d'espaces en zones rurales par les concessions limitant considérablement l'accès aux terres agricoles et aux ressources naturelles alors que celles-ci constituent les piliers des systèmes paysans de production. Les cas d'expropriation de terres par les concessionnaires sont courants (le rapport de 2007 recense 23 cas dans 11 provinces). Et, alors que cela devrait être la règle, aucune étude sérieuse d'impact environnemental ou social n'a été réalisée pour aucune de ces concessions (Leuprecht, 2004; High Commissioner for Human Right in Cambodia, 2007) » (Diepart, 2012). Et l'auteur de conclure : « Etant données les échelles de temps et

d'espace en jeu, la gestion des terres d'Etat par la mise en œuvre de concessions économiques foncières s'apparente à une privatisation *de facto* des ressources communes. Le pluralisme institutionnel qu'elle induit crée des confusions énormes dans la gestion de l'accès aux ressources parce que les règles d'appropriation des communs par les communautés paysannes sont menacées par l'appareil d'Etat ».

Diepart (2012) souligne également la faiblesse des retombées de ces investissements réalisés par les acteurs extérieurs au milieu rural. « Les concessions n'ont pas souvent recours à la main d'oeuvre locale (Leuprecht, 2004; Middleton and Hak, 2006; Diepart, 2007a; High Commissioner for Human Right in Cambodia, 2007). Elles offrent donc très peu d'articulations avec le développement local, par le biais de l'emploi ou la création d'activités en amont ou en aval de la concession. Ceci contraste nettement avec une gestion paysanne des ressources communes grâce à laquelle la richesse produite est directement distribuée aux ménages en fonction de leur travail. En plus d'être potentiellement plus efficaces d'un point de vue économique par la création de valeurs ajoutées, les formes paysannes de gestion offrent aussi les modalités qui sont socialement les plus justes pour distribuer cette valeur ajoutée ».

Mais si le rôle de l'Etat apparaît donc très important dans le land grabbing, les considérations exposées dans les chapitres précédents montrent que ce rôle dans la transformation des rapports de propriété entre les communautés locales et leurs territoires n'est absolument pas nouveau mais a été au contraire crucial depuis plus de 2 siècles. De ce point de vue, la commodification de la terre à travers la complicité des Etats avec les acteurs de l'accumulation n'est pas seulement propre au néo-libéralisme mais s'inscrit complètement dans le développement historique du libéralisme.

L'appui aux investissements privés étrangers, en particulier fonciers, constitue une étape supplémentaire dans la logique du discours qui lie privatisation/titres -> sécurité -> investissements -> intensification agricole. Mais il s'agit ici de contourner le problème. Puisque les pratiques foncières constituent généralement un frein aux investissements, ceux-ci doivent se réaliser dans les zones inoccupées ou faiblement exploitées. La Banque Mondiale elle-même fait observer que « l'intérêt des investisseurs se focalise sur les pays ayant une faible gouvernance foncière » (Banque mondiale, 2010). Il y a des risques, bien sûr, de dépossession des populations locales de certaines ressources – risques que les

grandes institutions qui soutiennent ces investissements à grande échelle reconnaissent largement – mais la réponse des instances internationales est d'édifier des codes de bonnes pratiques et de principes directeurs fondés sur l'auto-régulation (sur la reconnaissance des droits existants, l'information des populations concernées, la transparence, l'obtention de leur accord, ...), pour promouvoir l'approche « win-win ».

Borras et Franco (2010a) ont bien souligné la grande hypocrisie qui entoure ces codes de bonnes pratiques, étant donné les rapports de force en jeux, totalement déséquilibrés, surtout pour les acteurs qui sont déjà marginalisés ou moins bien intégrés dans les différents réseaux de pouvoir. Sur le plan foncier, les flous juridiques qui entourent nombre de législations foncières, les difficultés pratiques de mise en œuvre de celles-ci (particulièrement en ce qui concerne les « communs ») et la très faible proportion de terres qui à ce jour fait l'objet d'un titre reconnu individuellement ou collectivement aux petits producteurs, facilitent très largement les arrangements entre les investisseurs étrangers et les instances étatiques et élites locales. La finalité de ces codes de bonnes pratiques semble n'être qu'une légitimation du land grabbing et du modèle de développement auquel il est associé est renforcé. Alden Wily (2011), qui a rassemblé de nombreuses études de cas, conclut que les « indications abondent qui montrent que les communautés ne sont pas correctement consultées, que les bénéfices prévus par les investisseurs ne se matérialisent pas et que leurs moyens de subsistance sont menacés ». En Indonésie, par exemple, Colchester (cité par Alden Wily, 2011) fait état d'études de terrain dans 4 provinces, qui montrent les problèmes d'information liés aux concessions de terres. Les communautés ne sont jamais informées que, si elles acceptent de céder les terres pour les systèmes gouvernementaux de plantation d'huile de palme, elles perdent définitivement leurs droits, les terres retournant à l'Etat (et non aux communautés) à l'expiration des contrats de location aux sociétés. Concernant le supposé effet d'entraînement sur le développement exercé par les plantations destinées aux agro-carburants et au soja à travers la création d'opportunité de travail pour les ruraux, il convient aussi d'être circonspect. Selon Holt-Gimenez (2007), 100 hectares de cultures familiales peuvent occuper 35 travailleurs. Mais la culture d'huile de palme et de canne à sucre ne demande que 10 travailleurs ; l'eucalyptus, 2 travailleurs ; la culture de soja, à peine ½. Et tous ces emplois sont pauvrement payés. En juin 2001, l'Institut Auckland a publié un ensemble de rapports sur les conséquences de l'appropriation des terres agricoles appartenant à des communautés rurales dans plusieurs pays africains,

notamment l'Éthiopie, le Mali, la Sierra Leone, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Sud-Soudan. Ces rapports montrent le développement rapide du phénomène d'appropriation des terres en Afrique et concluent que ces achats de terres, en grande partie non réglementés, ne procurent quasiment aucun des bienfaits escomptés pour les peuples autochtones, mais contraignent au contraire des millions de petits agriculteurs à quitter leurs terres ancestrales et leurs petites exploitations (Institut Auckland, 2011, cité par le Comité consultatif du Conseil des droits des NU, 2012⁷⁵).

Il faut voir ces politiques d'appui aux investissements étrangers comme une fuite en avant dans l'imposition du modèle de modernisation agricole, appuyé sur des producteurs-entrepreneurs et tourné vers l'approvisionnement alimentaire et énergétique des pays du Nord et des pays émergents. Elles s'inscrivent dans le droit fil des politiques de ces pays de s'approvisionner en biens alimentaires toujours moins chers et répondant aux changements de régime alimentaires. Par rapport aux étapes précédentes, l'implication directe des entreprises agro-alimentaires transnationales et des acteurs de la finance mondiale marque toutefois un nouveau franchissement de seuil dans la globalisation de ce modèle modernisation au profit des acteurs les plus puissants. La mise à l'écart de la petite paysannerie et la sous-estimation de son potentiel de production n'ont jamais été aussi violentes. Ces dynamiques de fragilisation des paysanneries du Sud sont même encore plus radicales que celles qui prévalent au Nord puisque qu'elles s'accompagnent d'un accaparement des ressources qui constituent la base de l'agriculture, la terre et l'eau.

Pour Houtart (2010, cité par McMichael, 2011), 60 millions de personnes dans le Monde ont déjà été expulsées suite à l'installation de plantations pour les agro-carburants. Rien qu'en Colombie, 263 000 familles paysannes ont été expropriées de 2,6 millions d'hectares entre 2001 et 2005 par l'agro-industrie et/ou les intérêts paramilitaires, principalement pour le développement de l'huile de palme (Ibid.)

Mais les conséquences foncières vont bien au-delà de l'expropriation directes des ayant droits sur les terres acquises par les coalitions nationalo-étrangères.

Ces acquisitions ont souvent pour effet de créer encore d'avantage d'incertitude sur les droits fonciers en vigueur, qu'ils soient ou non reconnus par la législation. Elles aggravent

⁷⁵ http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/advisorycommittee/docs/session8/A.HRC.AC.8.6_fr.pdf

l'insécurité de l'ensemble des régimes fonciers, mêmes quand les transactions ne se concrétisent pas. Elles contribuent à accroître la valeur marchande de la terre et accélèrent les stratégies d'anticipation foncière de la part des acteurs en mesure d'obtenir des titres fonciers, de même que les multiples stratégies d'enclosure à travers divers marqueurs fonciers symboliques (plantation d'arbres, de haies, aménagements antiérosifs, ...). La pression sur les communs et sur les populations qui en dépendent s'exerce alors avec encore plus de poids.

Alden Wily (2011) suggère par ailleurs que, sur le continent africain, les intérêts des investisseurs privés pour la terre contribue à freiner les progrès vers des réformes foncières sécurisant davantage les populations locales, en particulier celles qui dépendent le plus des ressources communes. Elle observe même des reculs dans initiatives échafaudées dans les années 1990. « *Finally, a slowdown in reformism may be detected. Early pledges to reform the status of customary land rights in Lesotho, Swaziland, Malawi, Zambia, the DRC, the Gambia, Angola, Senegal, Eritrea, Northern Sudan, Guinea Bissau, and Cameroon have been seen to dwindle recently.[...] It may be concluded that land reformism in Africa since the 1990s has simply failed to give precedence to majority customary land rights over and above state and investor claims for these same lands. It could be argued that the earliest driver to reform, identified above as World Bank-led pressure to make as much rural land as possible freely available in the market place, has proved more persuasive to policy-makers than a modernist drive to protect existing rights to land* ».

Par ailleurs, la « dépossession » ne concerne pas que les ressources elles-mêmes. On peut imaginer que les productions des plantations dont une partie des récoltes est destinée à la consommation nationale et celles des exploitations intensives, « modernisées, vont se retrouver sur les marchés locaux et régionaux, et concurrencer les produits de la petite paysannerie. Cela d'autant plus que les politiques commerciales seront orientées vers les circuits créés par ces opérateurs travaillant à grande échelle.

L'exclusion de la petite paysannerie se réalise aussi à travers l'accès aux intrants nécessaires à l'adoption de ces modèles de modernisation agricole. Les nouveaux systèmes intensifs de production qui sont diffusés – reflets des systèmes hautement intensifs du Nord – sont en effet consommateurs à la fois de capital et d'énergie. Malgré

tous les discours sur les orientations pro-pauvres véhiculés à travers ces programmes d'intensification, on a du mal à ne pas imaginer que, comme au Nord mais à une échelle bien plus importante, cette intensification à marche forcée va éliminer les couches les plus pauvres et les plus vulnérables des paysanneries du Sud.

Les populations agricoles du Sud ne sont pas les seules à être impactées par les investissements étrangers. Comme le font remarquer Borras et Franco (2010b), 83 % des terres acquises ou louées à long terme au Sud-Est asiatique sont destinées à la production de cultures qui sont également pratiquées au Nord : oléagineux, maïs, blé, céréales pour l'alimentation des animaux. En Amérique latine, une majorité des grands investissements ont également pour objectifs la production de ces spéculations. Elles sont produites à des coûts probablement nettement inférieurs à ceux des paysans européens et écoulées sur les marchés à des prix beaucoup plus concurrentiels. Avec l' « interchangeabilité des grands systèmes agricoles » (selon l'expression de van der Ploeg, 2010), la base de l'alimentation des populations du Nord pourrait bien échapper aux agriculteurs de ces pays faute de politique très volontaristes de protection des marchés.

En fin de compte, le « land grabbing » de ces dernières années, dans sa version spectaculaire et médiatique, a tout de même un effet positif, peut-être ! Il attire l'attention de la société civile mondiale sur le phénomène d'accaparement des terres et de dépossession de milliers de paysans, éleveurs, chasseurs. En effet, on voit se former de nombreux groupes de pressions, coalitions d'ONGs, fora mondiaux, ..., qui non seulement documentent le phénomène, tentent d'attirer l'attention du grand public, mais aussi entreprennent des actions de lobbying pour que les grandes instances internationales et les autorités nationales mettent un frein à ces acquisitions et investissement et s'orientent vers les politiques de développement agricole réellement tournées vers les petits paysans. Des mouvements paysans de résistance, comme en Tanzanie, voient également le jour.

4.3.3. Espaces ruraux et capitalisme vert

La commodification et marchandisation des ressources du Sud ne concernent pas seulement la terre. Elle s'élargit aux autres ressources naturelles, mais surtout aux services environnementaux que ces ressources peuvent apporter, et qui participent à

l'élargissement de la frontière de l'accumulation. Les rapports sociaux autour des ressources naturelles constituant la base de production et de reproduction des populations rurales n'en sont que d'autant plus durablement affectés.

a) La nature entre défaillance du marché et création de nouveaux marchés

Nous avons vu que le discours sur les risques futurs liés au réchauffement climatique combinés aux perspectives de renchérissement des matières premières agricoles et de la fin de l'ère du pétrole poussent les investisseurs vers les ressources foncières du Sud, avec des objectifs à la fois de mise en valeur (notamment la production d'agro-carburants) et de spéculation. Le « rush » sur les terres pour les agro-carburants crée à son tour un problème environnemental majeur – une tonne d'huile de palme dégage 33 tonnes de CO₂, dix fois plus que le pétrole (*Rainforest Action Network*, 2007, cité par McMichael, 2009) - et pèse sur les stratégies de production et de reproduction des populations rurales⁷⁶. Une des réponses à ces risques climatiques consiste à mettre en place des nouveaux mécanismes qui s'appuient eux-mêmes largement sur le marché, et qui élargissent à leur tour la frontière de l'accumulation globalisée.

Les agences internationales, comme de nombreux gouvernements et organisations de développement considèrent en effet que l'implication dans les chaînes de valeur globale et les marchés des populations qui dépendent des ressources forestières constitue une approche prometteuse pour résoudre un certain nombre de défis environnementaux et sociaux. Un exemple de ce type de gouvernance environnementale est apporté par les paiements pour les services environnementaux (PSE). Les PSE sont des pratiques qui consistent à offrir des incitants matériels (subsidés, produits alimentaires) à des producteurs ou des propriétaires en échange d'une gestion de la terre fournissant des services écologiques. C'est donc un échange supposément volontaire entre un vendeur et un acheteur de services environnementaux bien définis. Il s'agit donc d'internaliser les externalités environnementales à travers des incitants financiers.

Les PSE entendent donc répondre à une défaillance de marché en offrant un instrument permettant à la demande latente de s'exprimer monétairement en rémunérant la

⁷⁶ Le rôle de l'expansion des agro-carburants dans la crise des marchés alimentaires de 2008 est d'ailleurs largement reconnu (Berthelot, 2008).

fourniture de ces services. « Le paiement pour les services environnementaux (PSE) est un mécanisme relativement nouveau qui vise à favoriser des externalités environnementales positives grâce au transfert de ressources financières entre les bénéficiaires de certains services écologiques et les fournisseurs des services ou les gestionnaires de ressources environnementales. » (Mayrand et Paquin, 2004).

Les services eux-mêmes sont très divers. Sont par exemple reconnus à ce titre : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (fixage, réduction, séquestration, stockage et absorption); la protection de l'eau pour exploitation urbaine, rurale ou hydroélectrique; la protection de la biodiversité en vue d'une exploitation durable et à des fins scientifiques et pharmaceutiques; l'étude des ressources génétiques et leur mise en valeur; la préservation des écosystèmes, des formes de vie et de la beauté des paysages naturels pour le tourisme et à des fins scientifiques.

Le concept de service écologique est relativement ancien, mais il a pris une dimension concrète à partir de la moitié des années 1990. En 1997 paraissait un article de Costanza et 17 autres chercheurs dans la revue *Nature* et intitulé « *The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital* ». Cette équipe a estimé la valeur de 17 bénéfices écologiques, de la séquestration du carbone par les forêts au filtrage de l'eau dans les terres de marais en passant par les habitats sauvages et l'écotourisme. Le total de leurs estimations s'est élevé à 33 000 milliards de dollars par an, soit à cette époque-là, deux fois le produit national brut du Monde. La même année, était également publié l'ouvrage édité par Gretchen Daily, écologiste de l'Université de Stanford, « *Nature's Services: Societal Dependence On Natural Ecosystems* ». Il s'agissait du premier essai de construction d'un canevas systématique d'inventorier et évaluer l'ensemble des services écologiques d'une région. Daily et ses associés soutiennent que la détermination de la valeur monétaire des services éco-systémiques est le premier pas vers une présence vraiment durable de l'homme sur la planète. C'est seulement en mettant un prix à la nature, selon elle, que nous pouvons l'apprécier – et connaître quelles sont les composantes pour lesquelles et il le plus important de payer. Depuis lors, les efforts pour quantifier les services environnementaux sont devenus de plus en plus sophistiqués. En 2001, plus de 1300 scientifiques lancèrent le travail sur le *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA) et les premières conclusions furent publiées en 2005. Le MEA précise que les services écosystémiques combinent des services d'approvisionnement (tels que la nourriture et la

fibre), les services de régulation (tels que la régulation des inondations et du climat), culturels (tels que les bénéfices spirituels et récréatifs) et de soutien (tels que les cycles de éléments nutritifs). Aujourd'hui, les Nations-Unies ont mis en tête de leur priorité, à l'occasion du Sommet Rio+20, l'adoption d'un indice de développement durable qui donnera un prix au capital naturel⁷⁷. Toute une science économique-environnementale est en train de se développer autour de l'évaluation économique de la nature et de ses services.

Le lien entre la protection de l'environnement et les mécanismes de marché est particulièrement mis en avant par l'OMC. En mars 1999, anticipant sur la réunion ministérielle de Seattle et se rendant compte que l'opposition au nom de l'environnement devenait de plus en plus forte, l'Organisation sponsorisa un important symposium sur les relations entre le commerce et l'environnement. L'Organisation souligna « les synergies entre la libéralisation des marchés, la protection environnementale, la croissance économique soutenue et le développement durable » (Hartwick et Peet, 2003). Elle rappelle que « Permettre l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable et agir en vue de protéger et préserver l'environnement sont des buts fondamentaux » pour elle⁷⁸. Ces objectifs, inscrits dans le Préambule de l'Accord de Marrakech, « vont de pair avec l'objectif de l'Organisation de réduire les obstacles au commerce et d'éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales ». La libéralisation des biens et services environnementaux est également expressément mentionnée au paragraphe 31 iii) de la Déclaration de Doha⁷⁹, qui préconise « la réduction ou, selon qu'il sera approprié, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux » « afin de renforcer le soutien mutuel du commerce et de l'environnement ». Dans un rapport de son secrétariat, l'OMC argue que le faible niveau de revenu constitue une raison du retard pris par beaucoup de pays dans la protection de l'environnement. Donc, si la pauvreté est au cœur des problèmes de pollution, la croissance économique peut être une partie de la solution. La croissance permet aux pays d'abandonner des préoccupations de court terme au profit d'objectifs à poursuivre sur le long terme. Si l'Organisation insiste aussi sur l'importance de la bonne gouvernance de la part des Etats, elle souligne que celle-ci doit

⁷⁷ Le Monde du 1^{er} février 2012.

⁷⁸ http://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/envt_intro_f.htm

⁷⁹ http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm#tradeenvironment

aussi être encouragée au niveau international et cite le Protocole de Montréal⁸⁰ et l'Accord de Kyoto comme exemples.

b) Les types de marché et de paiements

Aujourd'hui, les initiatives (auto)labellisées « PSE » sont devenues tellement variées qu'il devient difficile de saisir ce qui les rassemble en dehors de l'usage bien compris d'un concept porteur auprès des bailleurs de fonds (Karsenty et al., 2009). En effet, sous le vocable PSE, on retrouve à la fois des projets d'écotourisme, des projets MDP (Mécanisme de Développement Propre) de reboisement, des concessions de conservation, certaines mesures fiscales, les filières de produits labellisés, etc. Ceux qui reçoivent les paiements sont souvent des populations locales, parfois des entreprises, des entités publiques... On trouve même des revendeurs de services environnementaux. Alors que la diffusion des expériences de PSE sur le continent africain ne date que de quelques années, le Groupe Katoomba, un réseau international dédié à la promotion des PSE, répertorie plus de cinquante projets PSE dans un pays comme l'Ouganda (Ruhweza et al, 2008, cités par Karsenty et al., 2009).

Conceptuellement, on distingue deux catégories de services environnementaux qui peuvent donner lieu à des paiements, avec des implications sur les formes institutionnelles et sur l'évaluation de l'efficacité de l'outil (Karsenty, 2011) :

- Les services environnementaux qui portent sur des biens collectifs profitent à un nombre limité de bénéficiaires. Ils sont souvent l'objet d'accords bilatéraux entre d'une part une communauté d'agriculteurs et d'autre part une entreprise, un syndicat des eaux, ou encore une municipalité... Le bénéficiaire direct du service est le payeur.
- Les services environnementaux qui portent sur des biens publics bénéficient à tous (y compris aux générations futures). Ils supposent des médiations institutionnelles entre le bénéficiaire – le monde entier – et les fournisseurs locaux du service. Le marché international des permis d'émission de gaz à effet de

⁸⁰ Accord international (2009) modifiant la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone adoptée le 22 mars 1985.

serre, la bourse CCX de Chicago (marché volontaire des réductions d'émissions) constituent quelques-unes de ces modalités de médiation, les grands organismes de financement de la conservation, une autre. Le caractère global de ces services ne permettra pas de vérifier le rendu effectif.

Les marchés des permis d'émission (ou marché du carbone ou encore système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre), sont des outils de politique publique permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (principalement le CO₂) dans l'atmosphère, responsables du réchauffement climatique. Cette politique consiste à faire payer par des émetteurs le coût de la nuisance pour le climat que constituent leurs émissions, selon le principe pollueur-payeur. Ce coût supplémentaire pour les émetteurs doit les inciter à réduire leurs émissions, par exemple en réduisant leurs consommations d'énergie ou en utilisant des énergies renouvelables plutôt que des énergies fossiles.

Il existe aujourd'hui deux principaux "marchés du carbone" :

- le marché international entre Etats organisé par le protocole de Kyoto (entré en vigueur en 2005) ;
- le marché européen, ou système communautaire d'échange de quotas d'émission, qui couvre les grandes entreprises des secteurs de l'industrie et de l'énergie de l'Union européenne.

D'autres marchés se sont créés récemment, à Chicago, à Montréal, à Londres, en Chine, Australie. Le marché européen est une structure privée, le « European Climate Exchange », dont les volumes d'affaire sont rapidement devenus importants. La société de consultance environnementale *Advanced Conservation Strategies* estime qu'à l'horizon 2030, le carbone deviendra le produit la marchandise la plus importante sur le marché (un marché équivalent à celui du pétrole actuellement) (citée par Sullivan, 2010).

Pour aider les pays signataires du protocole de Kyoto, celui-ci prévoit en effet deux mécanismes, dits de « flexibilité », le mécanisme des permis négociables (marché de permis d'émission), qui s'inscrit dans la logique de « *cap and trade* », et le mécanisme de développement propre (MDP).

Plusieurs marchés de permis d'émission ont été mis en place à l'échelle d'entreprises, de groupes d'entreprises, ou d'États. Le système européen d'échanges de permis a vu le jour en 2005. Sur un marché du carbone une entité publique (par exemple l'Union européenne ou des États...) fixe aux émetteurs de gaz à effet de serre un plafond d'émission plus bas que leur niveau d'émission actuel et leur distribue des quotas d'émission correspondant à ce plafond. A la fin d'une certaine période, les émetteurs doivent prouver qu'ils ont réduit leurs émissions en rendant à cette autorité publique le nombre de quotas qu'elle leur a alloué. Ceux qui ont émis plus de gaz à effet de serre que le niveau autorisé doivent acheter les quotas qui leur manquent, sauf à se voir infliger une forte amende. Inversement, ceux qui ont émis moins que leur quantité allouée de quotas peuvent vendre les quotas dont ils n'ont pas besoin. L'unité de compte et d'échange, le quota, représente 1 tonne de carbone (ou gaz à effet de serre équivalent). Les transactions peuvent se faire sur un marché organisé, ou de gré à gré (*Over The Counter*), directement entre un acheteur et un vendeur. Par ailleurs, plusieurs produits financiers dérivés sont en train d'être créés et proposés aux investisseurs, tel le bon d'Etat *Index-linked carbon bonds* (l'intérêt perçu est déterminé par les écarts de réalisation des objectifs d'émission de CO₂ par l'Etat qui a émis le bond).

Dans le cadre du mécanisme de développement propre (MDP), une entreprise d'un pays développé peut investir pour une amélioration technologique dans un pays en voie de développement et rapatrier la valeur financière des réductions d'émissions de CO₂ qui en résulte, ce qui lui permet de dégager des profits en spéculant sur ces valeurs. Il peut aussi polluer lui-même dans les proportions de ce que son investissement a évité (selon un dossier monté par l'entreprise et systématiquement validé par l'office des Nations-unies, la CCNUCC⁸¹)

Le marché mondial des permis d'émission de dioxyde de carbone (CO₂) s'est élevé à €96 milliards d'euros en 2011, en hausse de 4% par rapport à 2010. Dans l'Union européenne, premier marché pour les émissions de carbone, la valeur du Système communautaire d'échanges de quotas a crû de 6% pour atteindre €76 milliards d'euros, selon les analystes de Thomson Reuters Point Carbon⁸². Le marché des émissions carbone dans l'UE est aussi le principal acheteur de droits à polluer émis dans le cadre du Mécanisme de

⁸¹ La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

⁸² <http://www.easybourse.com/bourse/international/news/954491/le-marche-mondial-des-emissions-de-co2-estime-en-hausse-en-2011.html>

développement propre (MDP) élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto pour les pays riches. Les analystes de Point Carbon ont valorisé ce marché des CER (Certified Emission Reductions) à €17,8 milliards pour 2011, en baisse de près de 2% sur un an. En volume toutefois, les transactions sur les CER ont augmenté d'un tiers en raison d'une activité accrue due elle-même à la baisse des prix⁸³. Avec la décision européenne d'obliger depuis le 1^{er} janvier 2012 les compagnies aériennes opérant en Europe à acheter l'équivalent de 15% de leurs émissions de CO₂ – soit 32 millions de tonnes, on peut penser que les marchés des émissions carbone vont encore croître significativement.

Parmi les initiatives de paiements pour les services environnementaux, il faut encore citer le Programme des Nations unies sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière dans les pays en développement (REDD). Ce programme vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en attribuant aux forêts une valeur financière basée sur leur capacité de stockage de carbone, et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre. À terme, REDD conduirait les pays développés à payer les pays en développement dans le but de réduire les émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts. L'ONU a débloqué un fonds spécial, mais certains Etats occidentaux contribuent également au financement des projets REDD (la Norvège et le Danemark sont les principaux contributeurs). Dans le cadre du nouveau programme REDD (appelé REDD+), 4,5 milliards de dollars sont appelés à être débloqués par les pays occidentaux en 2012 (ce qui représente le double de toute l'aide publique au développement consacrée annuellement pour les forêts) (Sunderlin et al. 2008, cités par Droits et Ressources, 2010). A l'horizon 2020, il est attendu 30 milliards de dollars par an.

c) Les nouvelles frontières de l'enclosure

Les marchés carbone sont donc présentés comme la meilleure réponse politique internationale face au changement climatique. Ils traitent maintenant plus de 100 milliards de USD annuellement et sont appelés à devenir des rivaux des marchés financiers dérivés (Lohmann, 2010a). La logique des services environnementaux est dès lors une logique fondée sur la commodification et marchandisation des ressources, et en

⁸³ Ibid.

particulier, ce qui est nouveau depuis Kyoto, la ressource « carbone ». De ce point de vue, le traitement du changement climatique soutenu par les grandes instances internationales est parfaitement en phase avec l'approche néolibérale. La base du système est d'attribuer des droits de propriété à un émetteur (pollueur), droits qu'il peut ensuite céder ou vendre.

Dans son analyse des marchés carbone (MDP, REDD, ...), Lohmann (à venir) explicite ce processus à travers la combinaison abstraction-commensuration⁸⁴-commodification des ressources naturelles. Il distingue plusieurs étapes : la « rarification » (l'étape cap) de la ressource, la quantification des « puits » de carbone (cap ant trad de cette ressource) et finalement la compensation (offsets).

La première consiste en la fixation d'objectifs quantitatifs de réduction de GES. Les gouvernements déterminent dans quelle mesure la capacité du Globe à réguler le climat doit être « enclose » (*enclosed*), « propriétéisée » (*propertized*), privatisée et rendue rare. Ils l'attribuent (et parfois la vendent) aux grands pollueurs, avant de « laisser le marché décider » de sa répartition finale.

La deuxième étape est la quantification (généralement en tonnes d'équivalents CO₂) en vue de rendre possible les échanges. Une réduction d'émission à un endroit devient équivalente à une réduction de même amplitude à un autre endroit⁸⁵. De même, une réduction des émissions à un temps donné devient équivalente à une réduction à un autre moment. Les technologies de réduction sont également interchangeables. Cette mise en équivalence technique se réalise sans prise en compte des effets sociaux. Une fois que toutes ces identités sont établies, il devient possible pour un marché de sélectionner les réductions des émissions qui peuvent être réalisées au coût le plus bas. C'est le système de *cap-and-trade* qui crée un marché « liquide » de droits d'émissions.

Ajoutons que, dans le cas des projets REDD, ce mécanisme suppose aussi une évaluation de la réduction d'émission de CO₂ obtenue grâce au projet. Dans la plupart des projets,

⁸⁴ La recherche d'une mesure commune entre deux grandeurs. Cela permet par exemple d'établir une équivalence entre le CO₂ émis par une centrale à charbon et le carbone stocké dans les arbres.

⁸⁵ Paul Collier, ancien directeur du Groupe de recherche sur le développement de la Banque Mondiale, élargit cette vision de l'équivalence des ressources sur base de leur valeur monétaire à l'ensemble des ressources : « *Our ethical responsibilities for natural assets are thus fundamentally economic : nature is a valuable asset. We are free to use them [natural assets]. If we do so without leaving equivalent value, however, we are guilty, of plunder* » (2010 :32).

l'amplitude de cette réduction est établie en comparant le taux de déforestation ou de dégradation actuel, ou après-projet, avec un scénario de référence (appelé « baseline ») qui représente les émissions qui auraient été observées en l'absence des mesures prises dans le cadre du projet. Ces scénarios peuvent s'établir pour l'ensemble d'un pays ou d'une région, ou très localement (Peskett et al., 2008).

L'étape suivante est celle de la compensation : des « équivalents » de réductions d'émission marchandables sont créés grâce à des projets de compensation, habituellement dans des pays non touchés par les restrictions, et permettent aux pays et entreprises soumis aux restrictions de différer leurs réductions d'émissions (les articles 3 et 12 du Protocole de Kyoto stipulent que ces crédits compensatoires sont *identiques* aux réductions d'émissions).

Les MDP n'entraînent pas une commodification des ressources naturelles en tant que telles, mais plutôt d'une *fonction* ou une *qualité* de ces ressources, celle de la séquestration du carbone (et donc parallèlement la possibilité de brûler d'avantage d'énergie fossile ailleurs), ce qui rend ces ressources encore plus abstraites. Grâce au nouveau réseau satellitaire mondial et aux nouvelles technologies de communication, l'on peut scruter, déterminer la valeur des couverts boisés, et contrôler potentiellement les forêts à partir de n'importe quelle position dans le monde. Cela leur confère une valeur qui n'est absolument plus en rapport avec les personnes qui sont territorialement et culturellement liées à ces ressources. Les arbres des forêts et la terre qui les supporte ou pourrait être reboisée acquièrent une valeur par leur seul contenu en carbone. Ils deviennent un concept qui les fait entrer avec le climat et la biodiversité dans la catégorie de « global commons »⁸⁶, et donc en quelque sorte avec des droits d'accès ouverts à tout le monde. Dans les faits, c'est donc le prix des droits d'émission carbone, fixé par le marché, qui détermine la valeur des services environnementaux.

Naturellement, aucun paiement n'est accordé réellement à la nature, mais à ceux qui sont en position de la « capturer ». Cette possibilité d'aligner les montants des paiements pour services environnementaux (PSE) sur le prix du carbone renvoie dès lors au débat sur la propriété du service environnemental. Comme le souligne Sullivan (2010), "*So what*

⁸⁶ Selon l'expression du *Global Environment Facility Program* de la Banque Mondiale.

becomes significant is the question of who, via enforceable property rights signalling ownership, becomes able to capture the revenue arising from such exchanges ».

Dans la définition des PSE par Wunder (2005), l'utilisation du terme d'*achat* (plutôt que *rémunération*), même assorti de guillemets, suggère une possession (un droit de propriété) du service, droit qui sera transféré à l'acheteur » (Karsenty et al., 2009). Pour deux analystes de l'IIED, Cotula et Mayers (2009, cités par Karsenty et al., 2009), "*Clarity on who owns carbon is also key – especially if REDD incorporates a trading component. Carbon rights are a form of property right that 'commoditise' carbon and allow such trading*".

Naturellement, les droits sur le carbone contenu, par exemple, dans les arbres, s'appliquent automatiquement sur le support de ce carbone, c'est-à-dire les arbres puisque ces droits sont totalement liés à la permanence de la ressource-support, à sa non destruction. Ils définissent donc une servitude, un cadénassage de l'affectation de la ressource-support, et donc créent une enclosure. Les « droits carbone » modifient donc les droits préexistants sur les ressources-support. Quelques soient ces droits, ils sont transformés en droits privés (aux mains du financeur), gérés par un pouvoir public (la CCNUCC, par exemple). Inversement, cela touche à la question des droits sur le carbone – et donc sur les ressources-support – avant la transaction ou le paiement pour service environnemental.

Cette question soulève d'emblée tous les enjeux et les difficultés liés à la gouvernance de ces ressources, comme à ceux relatifs aux compensations, de la même manière que dans le cas des dépossession de terre. De nombreuses études montrent aujourd'hui que les droits des populations les plus vulnérables sont en fait peu respectés. Dans certains cas, les restrictions de conservation ont conduit à des arbitrages qui ont été établis très nettement au détriment de pauvres et des femmes (Kerr, 2008, cité par McElwee, 2012).

Une revue des programmes de PSE dans le domaine de l'eau, par exemple, relève que la plupart des programmes s'appuient principalement sur la participation des propriétaires fonciers (Porrás et al., 2008, cité par McElwee, 2012). Quand les droits de propriété ne sont pas clairs, les projets PSE peuvent *de jure* exclure les familles sans titre formel de propriété. Dans le où les dépositaires des droits fonciers ne possèdent pas non seulement

des titres formels mais aussi la capacité d'exclure des acteurs extérieurs, ils seront *de facto* considérés des fournisseurs de services non fiables puisqu'ils ne peuvent pas garantir une gestion particulière de la terre (Grieg-Gran et al., 2005, cité par McElwee, 2012).

Il est donc très difficile pour les petits paysans ou les communautés de concurrencer les grands propriétaires fonciers qui ont tendances à être prédominants dans les projets PSE. Par exemple, dans une étude sur un programme PSE au Costa-Rica, Zbinden et Lee (2005, cités par Karsentay et al., 2010) relèvent que les participants au programme possèdent en moyenne 160 ha de forêts, contre seulement 7 ha pour les non-participants ! Plusieurs études montrent qu'au Vietnam, ce sont les ménages pauvres qui profitent le moins des programmes PSE (McElwee, 2012).

Dans d'autres régions, des observateurs ont montré que les personnes qui profitent le plus des programmes de protection des forêts et de reboisement sont celles qui déjà dépendent le moins des activités agricoles pour leurs revenus (et donc, pour ces personnes, les coûts d'opportunité de renoncer à une exploitation des terres visées est faible et elles sont plus incitées à accepter de participer à un programme PSE) (voir par exemple Morse et al., 2009, pour le Costa Rica).

Par ailleurs, quand une terre forestière est exploitée de manière industrielle, les coûts d'opportunité de la protection/reforestation sont aussi élevés. Les PSE se concentrent alors sur les terres dont l'exploitation dégage de faibles plus-values (comme la culture du manioc), mais qui est pourtant essentielle pour la subsistance des familles plus vulnérables, comme cela a pu être observé au Vietnam (McNally, 2010). Il faut aussi souligner ce que les experts appellent les « risques de fuite » (Delmotte, 2012) : un déplacement des activités qui ne sont plus permises dans les zones protégées par les PSE vers les terroirs voisins, accentuant la pression et la compétition sur les ressources de ceux-ci.

Les compensations soulèvent les mêmes interrogations sur leur juste estimation et leur équité dans la répartition. Comment estimer la valeur des ressources telles que la terre et l'eau ?

Certaines études de préparation à REDD envisagent la possibilité d'estimer des « coûts d'opportunité », même dans des zones de pauvreté extrême (Karsenty et al., 2009).

Les compensations fondées sur les coûts d'opportunité sont considérés comme une stratégie « pro-pauvre » (Peskett et al., 2011). En effet, cette approche favorise l'orientation des paiements pour services environnementaux vers les populations qui sont en subsistance et pratiquent une agriculture sur brulis. Dans ce cas, les coûts d'opportunité sont considérés comme faibles et donc avantageux tant pour les financeurs que pour les bénéficiaires qui peuvent de la sorte profiter d'un revenu. C'est évidemment un raisonnement purement marchand qui ne prend absolument pas en considération les valeurs autres que monétaires des ressources.

Karsenty et al. (2009) citent par exemple le rapport du *Woods Hole Research Center* sur la République Démocratique du Congo qui présente des simulations de réduction de la déforestation en payant les ménages ruraux congolais entre 300 et 1000 dollars par an – « une misère quand ces chiffres sont calculés par tête et non par foyer (Laporte et al, 2007) ». « Le montant des PSE sera faible s'il s'agit de compenser l'abandon de certaines cultures vivrières, mais le gel d'un droit d'usage comme le défrichement, la chasse, voire la possibilité de travailler dans une entreprise forestière, ôte aux pauvres des opportunités pour sortir de leur condition. En outre, la compensation du coût d'opportunité à des paysans très pauvres ne correspond même pas au minimum vital nécessaire » (Karsenty al al., 2009).

De même, à Madagascar, ces mêmes auteurs relèvent le décalage entre les PSE (« contrats de conservation » de la forêt) et les besoins des paysans confrontés à une crise profonde de leur système agraire, qui conduira un jour ou l'autre à une reprise des défrichements (voir encadré).

Les « contrats de conservation » à Madagascar
(tiré de Karsenty at al., 2009)

Le corridor forestier Zahamena-Ankeniheny (CAZ) fait partie des zones prévues pour être intégrées dans une aire protégée de catégorie VI. Conservation International (CI) a établi un projet pilote de « contrats de conservation » sur 5 villages dans la commune de Maroseranana [...]. Par contrat, les associations communautaires des villages qui disposent des droits fonciers coutumiers sur les forêts s'engagent à cesser toute activité d'exploitation, de chasse et de défriche. Ils s'engagent aussi à surveiller ces forêts à travers

des patrouilles, rémunérées individuellement par CI. La zone est fortement enclavée et se caractérise par une forte pauvreté doublée d'une forte démographie. La culture dominante est le riz pluvial sur collines (*tanety*) en défriche-brûlis sur jachères arbustives. L'environnement témoigne de l'ancienneté et de l'ampleur des pratiques de *tavy*. L'autosuffisance en riz n'est atteinte que par environ 20% des ménages. Les forêts protégées sont très éloignées des villages et elles peuvent être considérées comme peu menacées à court terme par les villages sous contrat. Les contrats ont vraisemblablement empêché le développement d'activités agricoles – et les défrichements correspondants – menés par des membres de communautés villageoises non contractantes et plus proches géographiquement des forêts couvertes par les contrats. Ils jouent également un rôle dissuasif pour ce qui est aujourd'hui une minorité de paysans sans terre, ne parvenant pas à couvrir leurs besoins alimentaires, et qui auraient été tentés par la pratique de *tavy* en forêt. Mais les biens individualisables ne font pas l'objet d'une distribution égalitaire ou équitable (en général ils sont d'ailleurs en nombre insuffisant). Certains ménages sont exclus de leurs bénéfices. Les contrats ont donc une effectivité réelle mais leur mise en oeuvre a des impacts en termes d'équité. Au niveau interne, le fonctionnement clientéliste de l'association communautaire se traduit par un accès différencié aux bénéfices individualisables, et cela creuse l'écart entre les ménages les plus pauvres et ceux qui parviennent à capter ces bénéfices (par exemple les patrouilles) et deviennent un peu moins pauvres. Au sein des villages, la majorité des habitants ne ressent pas comme un sacrifice important la perte des ressources de la forêt protégée, du fait de l'éloignement de ces massifs résiduels. Toutefois, pour quelques-uns des paysans les plus pauvres, notamment ceux qui n'ont pas suffisamment de terres voire sont devenus des sans-terres, l'impossibilité d'y effectuer des *tavy* constitue un problème. Au niveau externe, les villages constitués plus récemment et qui ne disposent pas ainsi de droits traditionnels historiques sur les forêts protégées mais qui sont (ou étaient) les principaux utilisateurs des ressources forestières – y compris pour le *tavy* – sont les grands perdants de la situation actuelle. Les villages sont dans une situation de crise agraire correspondant à l'épuisement progressive des capacités productives du milieu dans un système d'abattis-brûlis qui ne parvient plus à s'étendre dans de nouvelles zones de forêt.

Plusieurs auteurs soulignent par contre que l'importance des bénéfices pour les populations locales et l'équité dans leur répartition dépendent en fait de très nombreux facteurs et qu'il est difficile de prévoir les effets. D'une certaine manière, c'est reconnaître que les risques de marginalisation sont réels.

Bradley (2009, cité par Peskett et al., 2011) illustre ces incertitudes – et les risques qui y sont associés – par un exemple intéressant au Cambodge. Dans le cas du projet Oddar Meanchey (58 villages et 68 000 ha de forêt sont concernés), il fut convenu que 50 % minimum de revenu net issu du projet allaient revenir directement aux communautés locales. Mais le niveau de revenu n'est pas du tout clair car il dépend des bénéfices futurs du projet et donc de l'évolution du prix du carbone. Quand le projet fut conçu, la tonne de carbone s'échangeait entre 5 et 7 dollars. Si, à la fin du projet, 11 ans plus tard, le carbone atteint 7 dollars, les revenus peuvent être significatifs, mais le bénéfice est nettement inférieur si le carbone est plus proche de 5 dollars. Par ailleurs, avant que le

projet n'atteigne son pic de rentabilité, les communautés locales ne reçoivent rien en compensation.

Bien sûr, il est fondamental de reconnaître l'ensemble des droits de propriété (au sens large) des communautés locales concernées par les paiements pour services environnementaux. Les implications sociales de la reconnaissance de droits de propriété sur le carbone peuvent toutefois être considérables dans les milieux où des conflits de légitimité pèsent sur les droits fonciers.

Les PSE peuvent potentiellement créer une demande de droits de propriétés privés et d'enregistrement formel des droits en augmentant la valeur des terres (même si cela a encore été peu documenté empiriquement). Suite à la mise en œuvre du « *Five Million hectare Reforestation Program* » (5MHRP), au Vietnam, l'accès à certaines terres collectives est restreint avec la privatisation d'une partie de ces terres et ce sont les familles aisées qui tirent les plus de bénéfices du programme. L'auteur a pu par exemple observer en 2001 que dans la province de Ha Tinh, les familles pauvres sont les plus grandes utilisatrices des forêts en accès libre et des terres collectives, mais aussi celles ont le moins de chance de se voir attribuer des terres de forêt dans le cadre de ce programme (McElwee, 2012). Pour pouvoir recevoir de la terre, une famille doit avoir du capital et une force de travail suffisante pour réaliser les replantations d'arbres. Sur le site observé, aucune famille considérée comme pauvre n'a reçu une terre privative du 5MHRP. Les grandes portions de terres attribuées aux familles les plus riches ont considérablement accru les différences de possessions foncières (Ibid.).

D'importants risques potentiels de conflits pour l'accaparement des rentes peuvent également résulter d'une reconnaissance unilatérale par le gouvernement des droits de propriété sur le carbone (Karsenty et al., 2009).

Comme dans le cas du land grabbing, il faut relever le rôle central joué par les gouvernements. Sous les programmes REDD, les gouvernements bénéficiaires conçoivent les stratégies d'occupation du sol et de gestion des forêts, mènent les négociations avec les financeurs ou leurs intermédiaires, établissent les comptabilités des tonnes de carbone, gèrent les fonds, ... (Phelps et al., 2010). Cette approche transforme les gouvernements nationaux en principal acteur de la gestion de la forêt. Comme le

soulignent Phelps et al. « *By monetizing forest carbon, REDD+ will substantially increase the market value of forests, including those previously considered marginal, incentivizing central governments to increase control. Under a performance- based payment mechanism, governments will be pressured to avoid the risk of non-payment resulting from local-level failures. Evidence suggests that central governments affirm control over forests considered “critical” to national welfare for conservation, protection of ecosystem services, or national economic interests* ». Par exemple, la valeur marchande de la déforestation évitée en Indonésie (108 millions de dollars en 2002) est supérieure l'ensemble du budget du Ministère de la forêt (102 milliards en 2005) (Ibid.). Sur un plan technique, les gouvernements centraux sont aussi les mieux placés pour collecter l'information nécessaire aux comptabilités

Au-delà du débat sur les conséquences de ces mécanismes de paiements pour services environnementaux sur les populations du Sud et sur les conditions pour que les projets PSE soient effectivement un instrument de politique « pro-pauvres », il reste que, en très peu de temps, la communauté internationale fait entrer de nouvelles ressources naturelles dans le processus de commodification. Cette commodification – et la marchandisation qui l'accompagne – ouvre à nouveau la porte à des dynamiques d'extension des droits de propriété pour les acteurs du *corporate food regime* sur les ressources communes des populations rurales. Ces dynamiques de privatisations sont renforcées à travers des instruments s'appuyant eux-mêmes sur des mécanismes de marché. Outre les marchés carbone que venons d'évoquer, on peut encore mentionner l'établissement de labels « verts » et « sociaux », fondés sur des mécanismes de certification. Outre le fait que ces labels créent, à l'échelle globale, des nouvelles formes de propriété et donc d'enclosure, ils sont aussi questionnables sur la manière dont ils sont définis, gérés et accordés. Busch et Bain (2004), notamment, soulignent le manque de procédures démocratiques dans l'établissement des standards, tel que celui de la *Rainforest Alliance* pour le commerce des bois tropicaux : « *Ironically, although improved standards are driven in large part by NGO and consumer concerns in industrial nations, few mechanisms exist for engaging citizens or consumers in designing those standards. Even fewer mechanisms exist for including developing nation stakeholders in the standards design, monitoring, or evaluation process* ». Même dans le cas où les organes de gestion sont ouverts à des représentants des producteurs, l'instrumentalisation des populations

locales et la non prise en compte des revendications des acteurs les plus vulnérables restent très difficiles à éviter. C'est ce que montre Silva Castañeda (2012) à travers son étude très fouillée de l'application de la norme RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*) en Indonésie. Cette norme a été créée en 2004 par l'ONG environnementale WWF et l'entreprise multinationale Unilever en vue de la production durable de l'huile de palme. Des ONGs indonésiennes, agissant au nom des populations concernées, ont pu prendre place dans l'*Executive Board* de la norme. Néanmoins, les analyses de terrain montrent l'exercice de rapports de force défavorables aux producteurs, en particulier dans l'établissement des rapports d'audit par les organismes tiers. « Les villageois-e-s n'ont pas pris sur une procédure d'audit qui repose en grande partie sur un appareillage de preuve industrielle. Ainsi, malgré l'ouverture suscitée par l'introduction d'une énonciation en termes de droits coutumiers, la dimension technique de la certification contribue à fermer les possibilités d'action en disqualifiant certaines revendications. La certification par organisme tiers et 'indépendant' peut dès lors avoir comme effet de renforcer les relations de pouvoir qui s'exercent au niveau local. Dans les conflits fonciers, la supériorité des entreprises découle notamment de leur maîtrise des formes de preuve industrielle. La pratique d'audit peut donc accentuer cette asymétrie en disqualifiant les formes de preuve relevant d'un engagement familial avec l'environnement » (Ibid.).

5. CONCLUSION

L'intérêt des analyses en termes de régime agro-alimentaire est d'une part qu'il permet de mettre en évidence les facteurs géopolitiques et macro-économiques dans l'organisation à l'échelle du système-monde des relations entre la consommation et la production des biens alimentaires, mais aussi de montrer l'origine du régime actuel, le « *corporate food regime* », ses héritages et sa cohérence évolutive par rapport aux régimes précédents. Historiquement, les deux premiers régimes sont le produit du contrôle des agricultures du Nord et du Sud, rendues dépendantes des programmes d'appui à l'intensification par le capital et l'orientation vers la production de protéines animales, et conduisant à des très importants surplus dont l'écoulement a été dirigé vers les pays du Sud et la diffusion du mode occidental de consommation alimentaire comme modèle universel. On voit apparaître de la sorte le rôle instrumental de l'alimentation dans l'établissement de l'hégémonie du pouvoir politique et de l'agro-industrie, essentiellement nord-américains. Avec l'émergence du troisième régime, marqué par la domination des grandes sociétés transnationales, les politiques de dérégulation par les instances internationales et la montée en puissance des acteurs de la finance dans l'agro-alimentaire, les mêmes logiques de l'accumulation par la standardisation des terroirs ruraux, l'intégration des paysanneries dans les chaînes globales de valeur et la logique des pôles performants sont à l'œuvre, mais avec un degré renforcé de globalisation et d'« abstraction » des paysanneries comme fournisseuses de biens et services organiques les moins chers possibles. Ces évolutions conduisent à une situation où, sur le plan de la production, les multiples interrelations entre l'agriculteur et la terre sont progressivement éliminées par différents processus, allant de l'augmentation de la fertilisation chimique à la croissance du marché global des aliments pour animaux. L'activité agricole tend à être réduite à une simple activité de transformation de ressources (qui peuvent se trouver en de multiples endroits) en d'autres ressources (qui peuvent prendre de multiples destinations).

A travers la présentation de différentes politiques de développement rural et agricole mises en œuvre régionalement et localement, nous avons essayé de rendre compte de la « force de pénétration » des facteurs globaux géopolitiques retenus par l'approche des régimes, même si les effets structurants et régulateurs de ces facteurs sont à nuancer suivant les contextes et les moments. Nous avons aussi essayé d'élargir le champ

d'analyse initialement proposé par Friedmann et McMichael, qui se focalise sur la domination des paysanneries du Sud par les acteurs dominant du Nord, en y intégrant les agriculteurs et les consommateurs du Nord (européens), en montrant par exemple que ces agriculteurs font également partie de la vision d'un développement où les paysans sont historiquement obsolètes et appelés à disparaître.

Ce chapitre avait aussi pour but de souligner la transformation des rapports sociaux entre les hommes et les ressources comme moteur central et récurrent de l'accumulation capitaliste en lien avec les différentes phases dégagées par l'analyse des *food regime*. Depuis le premier régime, avec les politiques de patrimonialisation coloniale des ressources et d'attribution des droits sur celles-ci inspirées des lois foncières anglaises et françaises - qui ont ensuite fortement influencé les politiques foncières de nombreux pays africains après les indépendances - jusqu'aux politiques de privatisation et de gestion de terroirs encouragées par les grandes instances internationales, on peut mettre en évidence à la fois un ancrage fort dans les dynamiques globales décrites par l'approche des régimes et une permanence, une cohérence dans le temps, de l'argumentation déployée par les acteurs dominants des régimes. Le mécanisme d'affaiblissement des droits d'accès et de contrôle des communautés locales sur les ressources attachées à leurs territoires de vie par la conversion des « communs » en ressources privatisées ayant une valeur marchande, ou enclosure, est en effet depuis longtemps justifié par des impératifs de productivité technique et d'efficacité économique. Mais derrière cette récurrence, depuis la vision lockienne des droits de propriété, du discours sur les avantages de la marchandisation des ressources au nom de l'environnement global, de la lutte contre la faim ou le développement rural, se cache la volonté de ces acteurs dominants d'établir, aujourd'hui à une échelle sans précédent, l'ordre social (néo)libéral. Même si bien sûr, le souci de prendre en considération l'intérêt des populations locales est officiellement omniprésent, cet argument de la disponibilité de terres pas ou sous-utilisée résonne avec le « freeing nature » de Polanyi (1945) compris comme une des stratégies centrales de l'accumulation capitaliste. Il s'agit de « détacher » les ressources de leur contexte social et culturel pour les mettre dans les circuits du marché.

Le *land grabbing* ne constitue dès lors que la pointe de l'iceberg, celui étant un mouvement de commodification-marchandisation des ressources et d'« accumulation par dépossession » (Harvey, 2003) beaucoup plus profond et enraciné dans les politiques

foncières et les modèles agricoles mis en œuvre depuis des décennies. La « tragédie des communs » serait inévitable, comme l'ont théorisé les économistes néo-institutionnalistes, parce que les droits sur ces ressources sont mal définis. Mais cette supposée faiblesse de la définition des différents droits est un construit qui ne prend du sens que par rapport au pouvoir des acteurs globaux et à leurs relais. Le « mal définis » ne peut se comprendre qu'en termes de rapport de force entre acteurs dominants et dominés et beaucoup moins comme l'expression de règles et institutions « traditionnelles » qui ne seraient plus adaptées à l'évolution des contraintes locales. L'argument de protection des droits à travers la titrisation et privatisation, comme solution supposée à la tragédie des communs, se réalise en fait au détriment des millions de paysans qui ont toujours dépendus de ces ressources sans droits de propriété exclusifs pour leur subsistance.

Avec le développement d'un « capitalisme vert » se déployant notamment à travers les marchés carbone et différents systèmes de certification environnementale, ou le « biocapitalisme » autour de la valorisation commerciale des ressources génétiques, le processus de l'enclosure des ressources encore gérées et contrôlées localement et collectivement au profit d'intérêts particuliers prend une autre dimension. Il se traduit par l'intensification de l'enclosure des terres et des ressources nécessaires à la subsistance des individus, ménages et des communautés, par l'extension des relations de propriétés à des nouvelles formes de la nature (comme les ressources génétiques et les processus biologiques, et donc à la vie elle-même), et par la privatisation de la gestion environnementale à travers les instruments s'appuyant sur le marché. Mais surtout, il se réalise de plus en plus à une échelle globale, par des acteurs de plus en plus éloignés des territoires et des populations liés aux ressources sur lesquelles ils acquièrent des droits. Les discours des développeurs du Nord et de nombreux leaders africains sur la nécessaire « Révolution verte » en Afrique participent de cette logique de renforcement des droits individuels et privatifs sur la terre, en accord avec la théorie de Locke (où le travail est remplacé par les investissements en engrais chimiques, les semences améliorées, la mécanisation, l'irrigation) sur l'inévitable sous-productivité des terres communes et la nécessité d'y attribuer des droits formels aux opérateurs les mieux à-même de les mettre en valeur.

La terre et les ressources naturelles deviennent de la sorte une espèce d'actif financier globalisé, objet de placement et d'anticipation d'augmentation de la valeur financière, parfois même objet de spéculation. Toutefois, ce ne sont seulement les relations sociales et économiques qui sont transformées dans les espaces ruraux, mais aussi la construction discursive de la nature et de sa gestion. Le « *corporate food regime* » se démarque des régimes précédents par la dissémination des valeurs « globales » de la protection de l'environnement et du bien-être animal. Dans cette domination consciente de la nature, même les efforts de conservation sont fonctionnalisés au sein de stratégies plus globales de valorisation.

Finalement, ce chapitre a aussi essayé de faire ressortir le rôle et l'implication dans ces dynamiques rurales de divers acteurs qui ne sont pas ou peu pris en compte dans l'approche par les régimes agro-alimentaires, celle-ci étant focalisée d'abord sur les acteurs dominants du Nord (premier et deuxième régimes) et ensuite sur les acteurs globalisés de l'économie-monde. Parmi ces acteurs « oubliés » et les échelles d'analyse auxquelles ils peuvent être associés figurent en premier lieu de multiples instances et niveaux de pouvoirs dans les pays du Sud eux-mêmes, en premier lieu les gouvernements de ces pays et certains de leurs relais à des niveaux régionaux et locaux. Loin d'être des acteurs passifs ou résignés, leurs rôles dans l'évolution des législations foncières, dans l'acquisition étrangères des terres à grande échelle, dans la négociation et la mise en œuvre des programmes de paiement pour services environnementaux ou encore l'appui aux orientations de type « Révolution verte » des politiques agricoles sont évidemment cruciaux. Au Nord, l'implication des consommateurs et les changements dans leurs modes de consommation alimentaire comme facteur d'évolution des systèmes agricoles a aussi été abordé.

Le chapitre suivant va consister à poursuivre l'éclairage de certains « angles morts » de la théorie des régimes en contextualisant au niveau local ces dynamiques de transformation des rapports sociaux autour des droits d'accès aux ressources.

Chapitre IV

Politique foncière et stratégies paysannes. L'exemple de la zone cotonnière au Burkina Faso

1. INTRODUCTION

Le chapitre III s'est attaché à détailler les politiques mises en œuvre au cours des trois régimes successifs et les différents processus par lesquels cette incorporation s'est progressivement réalisée. Parmi ces processus, nous avons insisté sur le mécanisme central et récurrent de la dépossession des paysanneries de leurs moyens de production, principalement la terre, à travers le couple commodification-enclosure qui conduit à des phénomènes d'exclusion parmi les paysanneries. Le présent chapitre a pour but d'aller plus loin dans la compréhension de ce processus global d'exclusion en confrontant les dynamiques globales exposées au chapitre précédent aux vécus de ces paysanneries, en se focalisant sur les aspects liés à l'accès aux ressources naturelles, en premier lieu la terre. Pour ce faire, nous allons partir d'un terrain particulier – une zone rurale du Sud-Ouest Burkinabè, en Afrique de l'Ouest, dans laquelle nous avons eu l'occasion de travailler durant la seconde moitié des années nonante. L'objectif est de mettre en lumière les stratégies paysannes, dans leurs logiques et leur diversité, face à l'évolution du contexte institutionnel lié à la gestion des ressources naturelles.

Notre travail de terrain, réalisé entre 1995 et 1999, s'est focalisé sur une partie de l'ancienne zone cotonnière du Burkina Faso, plus précisément sur cinq départements de la province du Houet⁸⁷ (Padema, Bereba, Karankasso-Vigué, Karakasso-Sambla et Bama) et sur un département de la Province de la Kossi (Kouka). Le choix de ces départements s'explique principalement par la présence d'un gros projet de développement, le Projet de Développement Rural Intégré du Houet,, de la Kossi et du Mouhoun (PDRI-HKM) qui est actif depuis juin 1991 dans cette région et qui a concentré ses activités sur 10 départements de ces trois provinces, dont Padema, Bereba, Karankasso-Vigué et Kouka.

⁸⁷ Selon l'ancien découpage administratif

Travailler sur des départements compris dans la zone d'action du PDRI nous a permis de suivre des initiatives intéressantes en matière de gestion de terroirs et aménagements fonciers, de profiter d'un fond de connaissance accumulé depuis plusieurs années et de bénéficier de ses ressources humaines (les agents du projet présents sur le terrain) et matérielles (logement) lors de nos séjours dans les villages. Pour des raisons matérielles et de temps, il a fallu nous limiter à ces quatre départements. Par contre, nous avons tenu à intégrer deux départements "hors zone PDRI", ce qui nous a amené à travailler sur Karankasso-Sambla et Bama.

Il est important de souligner qu'il s'agit d'une région qui connaît une forte et relativement ancienne immigration de populations venant du centre et apparentée essentiellement au groupe ethnique des Mossi, cette immigration étant liée à la recherche de nouvelles terres de cultures suite à une saturation des terroirs dans les zones d'origine. Ces populations sont considérées comme étant « allochtones » par les populations descendantes des fondateurs des villages étudiés et qui se disent « autochtones ». A la fin des années nonante, à l'époque de notre travail de terrain, les flux migratoires étaient encore importants. Nous allons voir que ces mouvements migratoires exercent une influence marquée sur les stratégies paysannes par rapport à l'accès aux ressources et sur les recompositions sociales qu'elles entraînent.

Comme nos observations et nos analyses des stratégies paysannes face à l'évolution du contexte structurel global se sont réalisées dans une région fortement marquée, sur le plan des rapports sociaux autour des ressources naturelles, par des interventions extérieures s'inscrivant dans un vaste programme de gestion de terroirs, nous allons d'abord décrire brièvement en quoi consiste ce type d'intervention, en le replaçant dans le contexte de la politique foncière.

2. POLITIQUE FONCIÈRE ET APPROCHE « GESTION DE TERROIRS »

2.1. *Législation foncière et stratégies d'anticipation au Burkina*

Sur le plan des politiques foncières, rappelons que le retrait de l'Etat vers la fin des années quatre-vingt, dans le cadre du consensus de Washington, s'est manifesté par deux

grandes orientations, mises en œuvre à des degrés divers selon les pays et les régions. Ces axes convergent vers un objectif de sécurisation des droits sur les ressources par une plus grande formalisation de ceux-ci en vue de la modernisation et de la rationalisation des systèmes de production dans les territoires ruraux. Comme nous l'avons vu au point 4.1.2. du chapitre précédent, le premier axe est celui de l'encouragement à la privatisation des ressources de manière à les rendre marchandisables et à inciter les investissements.

Le second, inscrit dans diverses politiques de décentralisation, se fonde sur une délégation des droits à des structures villageoises intermédiaires, accompagnée d'une plus grande reconnaissance des droits coutumiers - et donc des arrangements collectifs en matière d'accès et de gestion des ressources - et de quelques tentatives d'une plus grande sécurisation de ceux-ci. Vers le milieu des années quatre-vingt, les évaluations des projets de développement rural ont en effet fait ressortir la nécessité d'une approche ascendante et décentralisée, qui est censée responsabiliser les populations bénéficiaires (Toulmin et Quan, 2000). Dans plusieurs pays africains sub-sahariens (essentiellement francophones), une nouvelle approche de développement rural dénommée « approche gestion des terroirs » a été initiée sous l'impulsion de la Banque mondiale et de nombreuses agences d'aide au développement. Au Burkina Faso, l'approche a été généralisée à partir de 1991 et la première phase d'un Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) a été exécutée à partir de 1992. Un deuxième programme est actuellement en cours.

Au Burkina Faso, depuis l'ordonnance de 1984 (première Réforme Agraire et Foncière), la terre fait partie du Domaine Foncier National et appartient à l'Etat. Cette première RAF se caractérisait par une négation totale du rôle des chefs coutumiers dans la gestion de la terre. Selon une interprétation courante de cette réforme, une terre non exploitée pendant un certain nombre d'année (de 5 à 15 selon les interprétations) devait retourner non plus au patrimoine commun du village et du lignage (puisque ceux-ci ont été dépossédés de leurs droits de propriété au profit de l'Etat) mais au "pot commun national". Dans les faits, cette nouvelle conception des droits fonciers s'est traduite par "la terre appartient à celui qui la défriche et la cultive". Mais les textes de la Réforme ont fait l'objet de relectures successives (1991 et 1996) dont le trait dominant est un retour vers une responsabilisation des instances locales (villageoises). La Zatu du 4 juin 1991, dans son Livre sur la gestion des terres urbaines et rurales, accorde le rôle de commission

d'attribution, de commission d'évaluation et de commission de retrait des terres rurales à des « Commissions Villageoises de gestion des terroirs, organisées en sous-commissions spécialisées » (Art. 107). La Loi du 17 juin 1996 va exactement dans le même sens, puisque « dans les villages, l'attribution, l'évaluation et le retrait des terres relèvent de la compétence des commissions villageoises de gestion des terroirs organisées en sous-commissions spécialisées » (Art. 46)⁸⁸.

Dans les faits, au Burkina Faso comme dans maintes autres régions d'Afrique, il est difficile de mettre en place de véritables systèmes d'enregistrement des droits et d'attribution des terres (voir chapitre précédent, point 4.1.2.). Les évolutions des législations foncières et les flous institutionnels qu'elles ont entraînés, ont néanmoins des conséquences majeures sur l'accès à la terre. La superposition d'une législation foncière étatique aux droits et pratiques coutumières crée en fait d'importantes zones de « non droit » dans lesquelles les acteurs les plus influents peuvent s'engouffrer. Associées aux différentes politiques bienveillantes à l'égard des investissements dans l'agriculture, aux politiques de crédit lié à des titres fonciers et au développement des circuits pour l'exportation, ces évolutions ont notamment ouvert la porte à des acquisitions de parcelles par des acteurs extérieurs à l'agriculture ou aux territoires concernés.

Au Burkina Faso, Zongo (2010) fait état de l'arrivée de nouveaux types d'acteurs dans un climat où les « agribusinessmen » sont ouvertement encouragés⁸⁹. Dans la province du Ziro, au centre-ouest du pays, il constate que sur le plan foncier, « l'installation non coordonnée ni réglementée a entraîné dans la province une évolution ultra rapide des modalités d'accès à la terre, notamment par la monétarisation et marchandisation dans le contexte d'un système foncier fondé sur l'inexistence de la propriété privée. La gestion individuelle des opportunités financières dans l'accès à la terre des agro businessmen aura comme conséquence le déclenchement de compétitions intrafamiliales dans la quasi-totalité des villages pour le contrôle de la "rente". Ce qui aura comme conséquence l'apparition de conflits intrafamiliaux de plus en plus récurrents, la remise en cause des

⁸⁸ Notons toutefois que la nouvelle loi foncière en milieu rural de 2009 n'évoque plus de rôle spécifique pour ces commissions villageoises. Il est maintenant prévu l'élaboration d'une charte foncière locale, au niveau villageois ou inter-villageois, qui doit être adoptée en assemblée (inter-)villageoise et validée par la commune (Burkina Faso, Loi n° 034-2009/AN portant régime foncier rural).

⁸⁹ Un "forum des agro businessmen" s'est par exemple tenu à Ouagadougou en 1999 pour réfléchir sur les conditions d'appui à l'émergence de nouveaux types d'acteurs dans l'agriculture.

transactions foncières traditionnelles (notamment par les retraits, les diminutions de superficie, etc.), la prolifération des conflits entre autochtones et migrants 'classiques' ».

Ces flous institutionnels et les signes d'une évolution des pratiques vers davantage de formalisation des droits encouragent des stratégies d'anticipation qui se traduisent par une course à la terre. Dans de nombreux cas à travers l'Afrique, il est noté que les acteurs les plus puissants, tels que les businessmen, les familles des politiciens et les leaders traditionnels, des commerçants, les anciens responsables des plantations, mais aussi des ayant-droits ordinaires, peuvent manœuvrer pour se trouver en bonne position pour tirer profit des nouvelles situations.

Au Burkina, Zongo (2010) relève également que les acquisitions procèdent de stratégie d'anticipation face à l'évolution de la politique foncière : « Il ressort d'ailleurs chez la quasi totalité des acteurs de terrain et du constat in visu que, ce sont des portions infimes des superficies acquises qui sont effectivement exploitées. Ces constats suscitent quelques questions car la course à la terre s'est engagée alors que l'Etat burkinabè s'engageait dans des démarches qui ont abouti à la révision de la RAF⁹⁰, notamment la suppression du monopole foncier de l'Etat, la décentralisation et la simplification des démarches de formalisation, la reconnaissance des transactions foncières (et la validité de celles qui sont postérieures à la nouvelles loi), etc. Au regard du statut professionnel des agro businessmen recensés (en majorité des fonctionnaires auxquels il faut ajouter les hommes politiques), des conditions relativement peu contraignantes et peu onéreuses de l'accès à la terre, du faible pourcentage de mise en exploitation des superficies acquises, enfin de la simplification des procédures d'obtention des titres fonciers, l'arrivée des agro businessmen dans le Ziro tend à s'apparenter plutôt à une stratégie d'accumulation foncière qui confine plus au délit d'initié ». Son compatriote Zougmore (2011) va exactement dans le même sens : « Il en va de même pour les opérateurs économiques qui s'approprient des terres parce qu'ils veulent des superficies pour garantir l'héritage de leurs descendants. Ils se font établir des procès-verbaux de complaisance, le plus souvent avec la complicité des autorités locales, après avoir soudoyé ceux qui peuvent constituer

⁹⁰ Réforme Agaire et Foncière. Il faut rappeler que la RAF de 1991 a ouvert la porte à la légalisation des ventes de terres. Celle de 1996 a confirmé cette disposition. Selon l'Art. 5 de la loi du 24 juin 1996 : « Certaines terres du domaine foncier national peuvent être cédées à titre de propriété privée aux personnes physiques ou morales dans les conditions fixées par la présente loi. Les terres ainsi cédées cessent d'être propriété de l'Etat ».

un obstacle. Il n'est pourtant pas garanti, une fois l'opération conclue, que ces nouveaux opérateurs économiques se donnent la peine d'exploiter les terres. Souvent, elles restent en friche. [...] Des intermédiaires aident les nouveaux acteurs nantis du pouvoir politique et économique à s'approprier des terres. Ces intermédiaires, pour la plupart des agents de l'administration, sont en contact permanent avec les paysans. Des migrants revenus de la Côte d'Ivoire forment une deuxième catégorie des démarcheurs. Ils n'ont appris aucun métier manuel, où ne l'exercent pas, faute d'outils. Ils occupent dès lors leur temps en tissant de liens avec les chefs coutumiers. C'est par ce truchement qu'ils introduisent des agrobusinessmen auprès des instances traditionnelles locales. Ils se proposent également de recruter de la main-d'oeuvre pour les nouveaux producteurs agricoles. Les chefs coutumiers peuvent aussi devenir des interlocuteurs directs des agro-businessmen ».

2.2. *Programme de gestion de terroir*

Les programmes de gestion de terroir, initiés il y a environ 25 ans, sont très répandus en Afrique francophone et largement soutenus par la Banque Mondiale. Ils constituent un exemple de tentatives de concilier ou de rapprocher d'une part les droits et pratiques coutumières et les législations modernes, et d'autre part les objectifs de conservation des ressources avec ceux de l'intensification agricole. Fondée sur la mise en place de structures villageoises ad hoc (les commissions villageoises de gestion de terroirs, ou CVGT), la gestion de terroirs elle s'inscrit à la fois dans le courant de la décentralisation et celui de la *Common Property School* puisque la mise en commun des ressources et leur gestion collective est privilégiée.

Selon une définition courante, la gestion des terroirs est une approche de développement rural qui s'est répandue principalement dans les pays sahéliens, en réponse à la dégradation de l'environnement. Elle implique le transfert du contrôle, de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles des structures centralisées vers les populations locales. Elle comprend des actions d'aide à la gestion et à l'investissement, dans le but d'augmenter les rendements des productions végétales, animales et forestières et de sauvegarder le potentiel productif des ressources. La gestion de terroirs est donc focalisée sur la gestion des ressources naturelles à l'échelle du village et s'exerce à trois niveaux interdépendants : le niveau technique, le niveau socio-économique et le niveau

institutionnel. Ses éléments clé sont la globalité, la participation des populations et la sécurisation foncière (Bureau des Nations-Unies pour la région Soudano-Sahéliennes, UNSO, 1994).

La responsabilité de la gestion est l'utilisation de la terre est transférée à une ou plusieurs instances villageoises et/ou inter-villageoises, mais sans qu'aucun pouvoir formel sur le contrôle de l'accès à la terre ne soit reconnu. Des conventions locales sont prises entre ces instances et les autorités publiques.

Au Burkina Faso, de nombreux projets de développement rural ayant une composante « environnement » ont été rassemblés dans le cadre global du Programme National de Gestion de terroirs (PNGT), lui-même s'inscrivant dans la une stratégie nationale de développement rural décentralisé. Celle-ci avait pour objectif « une responsabilisation totale des communautés de base, impliquant que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée, et que la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes dans le cadre de structures représentatives servant de cadres locaux de réflexion, de dialogue, de concertation et de prise de décision » (PNGT, 1998). En effet, selon le gouvernement burkinabè, « vers le milieu des années 80, les évaluations des projets de développement rural ont fait ressortir la nécessité d'une approche ascendante et décentralisée, qui responsabilise les populations bénéficiaires, surtout dans le contexte d'accélération de la dégradation des ressources naturelles du fait de la sécheresse et des facteurs anthropiques » (PNGT, 1998).

À Sébédougou par exemple, village de l'Ouest Burkinabè, un programme test de gestion des terroirs a débuté en 1987. Il avait pour objectif :

- d'organiser l'espace rural, en vue d'une meilleure valorisation des ressources naturelles (sol-eau-végétation) ;
- sécuriser les producteurs dans leur exploitation ;
- intensifier l'agriculture et l'élevage.

Ces objectifs devaient être atteints à travers :

- une délimitation et un zonage du terroir ;
- l'adoption d'un schéma d'aménagement ;
- la mise en place d'une commission villageoise de gestion des terroirs (CVGT) ;

- la négociation et la signature d'un contrat de développement et d'aménagement avec les communautés bénéficiaires.

Sur le plan des aménagements, les résultats de la mise en œuvre des projets de gestion des terroirs sont, jusqu'à présent, jugés globalement plutôt inégaux. Sur le plan foncier, une étude d'impact social réalisée en 1999 par le PNGT considérait néanmoins que « dans l'ouest, ces types de Commissions [CVGT] permettent une gestion plus transparente des ressources foncières communes et privées, ainsi que des transactions, et il serait extrêmement difficile pour un entrepreneur agricole ou agro-pastoral, ou pour un exploitant minier de se faire octroyer une parcelle de dimension importante sans qu'il y ait de discussion publique et de négociation dans le village ou le terroir » (Faure et Doamba, PNGT, 1999). Ces commissions ont d'ailleurs reçu formellement des prérogatives en matière d'attribution des terres, comme nous l'avons vu au point précédent.

3. DES STRATÉGIES MULTIPLES D'ÉLARGISSEMENT ET DE SÉCURISATION DES DROITS FONCIERS.

En milieu rural Burkinabè, les modes d'accès et de redistribution traditionnels de la terre présentent quatre grandes caractéristiques :

- la prééminence des aînés issus des lignages fondateurs (chef de terre, chefs de lignage) dans la détention des droits fonciers (et donc la concentration de ces droits dans les mains d'un petit nombre de villageois);
- très liée à cette première caractéristique : le caractère inaliénable de la terre (fonctions magico-religieuses);
- un mode horizontal de transmission des droits (de frère à frère ou de frère à cousin) et une grande circulation des terres au sein des segments lignagers;
- pour des raisons tant agronomiques que de perpétuation des droits, de nombreux échanges horizontaux de droits d'usage (importance du prêt entre lignages de même village ou de villages voisins).

La conception dite coutumière de l'appropriation foncière considère en substance que la terre appartient aux ancêtres qui sont morts, aux quelques personnes toujours en vie et aux nombreux descendants à naître. (Machyo, cité par Sanou, 2008). De plus à l'instar de l'eau et l'air, cette conception estime que la terre ne saurait être appropriée par un individu car elle n'est pas faite de main d'homme. Les aînés du lignage n'en ont que la garde ; ils ne sont que des gestionnaires d'un patrimoine commun (Sanou, 2008).

Avec le développement des cultures de rapport, l'immigration, la saturation des terroirs et la rareté croissante des terres, et l'évolution des mentalités (émancipation des cadets), les modes de transactions foncières subissent de profonds changements.

Bien qu'il faille tenir compte d'une grande hétérogénéité des situations, ces changements se marquent globalement par une tendance à l'individualisation des droits fonciers à l'échelle de l'unité de production constituée autour d'une famille mononucléaire et une marchandisation de plus en plus forte des modes d'accès à la terre. Cette évolution se traduit par d'importantes recomposition sociale et stratégies d'alliance autour du contrôle des ressources naturelles.

Au niveau du renforcement des droits sur les ressources, tant à l'échelle individuelle qu'à celle d'un groupe, on peut observer des stratégies d'utilisation de différents marqueurs fonciers qui vont matérialiser symboliquement un contrôle plus fort sur ces ressources.

A l'intérieur du lignage, il est coutumièrement impossible qu'un ménage s'approprie de la terre. Mais la gestion de la terre, même des jachères, commence à revenir aux ménages et ceux-ci n'hésitent pas à planter des arbres pour s'approprier de façon durable ces jachères (un animateur du PDRI, juin 1996).

Au village de Kouka, on voit apparaître des pépiniéristes privés. Beaucoup de paysans achètent des plants pour délimiter leurs parcelles car il y a beaucoup de problèmes fonciers (Koussé Sanou, paysan de Kouka, mars 2007).

Une importante ressource fourragère, l'*Andropogon gayanus*, considérée traditionnellement comme une ressource d'accès libre, fait de plus ou plus l'objet d'une « protection sociale » pour un usage réservé ou à tous le moins contrôlé. L'herbe commence à être intégrée aux systèmes des champs et aux modes de tenures qui y sont associés.

Quand on défriche un nouveau champ, nous laissons des touffes d'Andropogon dans le champ ou des lignes autour de celui-ci. De la sorte, nos animaux ou ceux des voisins pourront en profiter. Ou bien, on pourra le laisser grandir et le couper plus tard pour avoir des tiges pour faire des clôtures (sékos) ou pour la toiture (des paysans de Bondukuy, juillet 2009).

Parallèlement à l'individualisation des unités de production (où l'unité devient une famille mononucléaire), les cadets cherchent à renforcer leur maîtrise foncière, c'est-à-dire à transformer progressivement des droits d'usage en droits de propriété, et donc à s'affranchir de la "tutelle" de l'aîné du segment lignager. Même des terres laissées en jachère sont parfois considérées par les cadets qui les ont précédemment mises en culture comme leur biens propres, et donc ne faisant plus partie du patrimoine sous-lignager.

La terre qu'on nous a accordée nous appartient, même si elle n'est plus mise sous culture. Ce n'est que lorsque quelqu'un quitte le village pour s'installer ailleurs que la terre qu'il occupait retourne dans le patrimoine commun (un groupe de jeunes producteurs de Karankasso-Sambla, octobre 1996).

L'apparition de bornage de parcelles par des arbres ou des haies vives peut aussi être mise en relation avec l'individualisation des droits fonciers. Cette tendance conduit progressivement à un mode de transmission vertical (de père en fils) des terres. Elle s'observe aussi pour les autres biens de production (boeufs de trait, matériel agricole) ou de capitalisation (bétail) que les cadets essaient de plus en plus de détenir en propre.

Même si le discours des chefs de lignage est tout autre, cette prise de position des jeunes de Karankasso est symptomatique d'une évolution des pratiques, sinon des mentalités. De même, à Bereba, le responsable du Comité Intervillageois de Gestion des Ressources

Naturelles (CIVGRN) explique que dans le village de Zongoma, le chef du village se plaint que *les fils ne cultivent plus avec la famille et essaient de s'approprier la terre* (juin 1996). Si l'appropriation individuelle de la terre n'est jamais exprimée, tacitement elle est de plus en plus pratiquée.

Plusieurs auteurs rapportent aussi que dans de nombreux cas, les cordons pierreux préconisés dans le cadre de la lutte anti-érosive sont détournés de leur fonction première et sont utilisés comme marqueurs de propriété, c'est-à-dire comme moyen d'appropriation de parcelles de terre (voir par exemple Delisle et Jacob, 1995, pour le Yatenga au Burkina Faso). Les aménagements fonciers peuvent de la sorte rigidifier la gestion collective de la terre en bloquant sa redistribution par le système' de prêt à court terme. Le propriétaire d'une terre sur laquelle il aura investi du travail pour réaliser des aménagements fonciers ne consentira plus à la prêter, de même qu'il hésitera à céder une terre non encore aménagée et qui pourrait dès lors être "marquée" par un éventuel emprunteur.

On ne pourra parler de véritable individualisation des droits fonciers que lorsque les droits de la famille restreinte seront absolus (étendus par exemple à la faculté de pouvoir céder la terre à autrui) et surtout héritaires par les descendants directs. De telles situations ne sont pas encore observables. Mais de nombreux signes montrent que l'évolution des droits fonciers va très rapidement dans ce sens et, manifestement, beaucoup de familles s'y préparent en essayant d'accaparer pour leur propre usage une portion la plus grande possible du patrimoine foncier commun. A Karankasso-Sambla, un paysan nous expliquait que *des conflits fonciers opposent souvent des frères entre eux. Chacun prépare l'avenir de ses enfants*.

L'individualisation se réalise également à travers les méthodes de travail et l'acquisition de matériel.

Les paysans qui acquièrent du matériel et les bœufs le font maintenant toujours de manière individuelle. Les familles élargies ne mettent pas d'argent en commun, pas d'épargne commune. Mais des frères peuvent se faire crédit. Le matériel peut être utilisé en commun, mais il est toujours propriété d'une seule personne (un paysan de Kouka, juin 2006).

Aujourd'hui, on ne produit plus collectivement. Et c'est beaucoup mieux car il y avait des profiteurs (Sanou Mamadou, autochtone de Popioho, cultivateur et commerçant, oct., 2007).

Les familles pauvres doivent louer leur propre force de travail aux ménages plus aisés. Ces familles ont alors des difficultés pour travailler leurs propres champs, leurs rendements sont moins bons. Elles ont aussi des difficultés pour acheter des engrais et du matériel (paysan de K. Vigué, juin 2006).

L'individualisation des modes de tenure s'accompagne de différentes formes de monétarisation de l'accès à la terre. D'autres formes plus subtiles d'anticipation foncière se manifestent en effet par des retraits de prêts ou location de terres ou des locations à négocier chaque année et fondées sur des contreparties qui ne sont plus de l'ordre du symbolique.

Les dons d'un locataire à son loueur (dépositaire des droits fonciers coutumiers) ont toujours été une pratique très fréquente. Dans certaines régions, cette pratique était même relativement codifiée (autant de kg de céréales par ha, par exemple; voir Saul, 1991, pour le village de Baré). Mais ces dons présentaient une valeur plus symbolique et sociale qu'économique. Aujourd'hui, ils deviennent nettement une forme de loyer ou de redevance. Celle-ci est systématisée et négociée entre le propriétaire foncier et son locataire, qu'il soit autochtone ou migrant.

Dans les zones de forte contrainte foncière (Kouka, Solenzo, Padéma, zone Nord de Karankasso-Vigué), on peut même observer des pratiques de "surenchère" : le propriétaire foncier accordera une terre à celui qui offrira la meilleure "redevance". Parfois, il n'hésite pas à retirer une terre à un locataire pour la céder à un producteur lui ayant proposé davantage (communication d'un vulgarisateur agricole à Kouka, 1996, cité par Paré, 1997).

Il faut aussi noter que la redevance prend aussi la forme de prestation en travail (Paré, 1997). Pour un agent du PDRI-HKM (1996), à Kouka, la location de terres aux migrants contre du travail est devenue la forme de location la plus répandue ! Ce sont surtout les

familles de migrants nouvellement installées qui fournissent cette force de travail car elles génèrent un surplus de main-d'œuvre par rapport aux terres cultivables dont elles ont accès (Totté, 1996). Cette évolution est probablement liée à l'effritement des solidarités inter-générationnelles qui conduit les anciens à combler la disparition des champs collectifs par un appel à la force de travail des migrants demandeurs de terre.

Les témoignages recueillis dans la zone d'action du Projet (le PDRI-HKM) font apparaître que cette monétarisation concerne essentiellement les relations entre les dépositaires coutumiers des droits fonciers et les migrants.

A Bereba, les vieux ont tendance à céder facilement de la terre aux migrants. Avec la tendance à l'individualisation et l'éclatement des familles, le chef du lignage peut se retrouver relativement isolé, peu soutenu par ses descendants, et se retourner alors vers l'appui des migrants qu'il loge (un membre de l'Equipe Mobile Pluridisciplinaire du PDRI-HKM, oct. 1996).

Les migrants qui ont de l'argent peuvent donner des dons en nature et même en argent aux autochtones qui sont en difficultés (un autre membre de cette équipe, oct. 1996).

A Maro (village du département de Bereba), les migrants ont corrompus les vieux, ils essaient de prendre la terre. Il y a eu des conflits, le préfet, et même les gendarmes ont dû intervenir (un autochtone Bwaba de Dimikuy, juin 2006).

A Soumosso (village de la partie Nord du département de Karankasso-Vigué), les autochtones reçoivent beaucoup de cadeaux, de l'argent. Surtout le chef du village qui installe beaucoup de migrants. (un migrant, oct. 1996). Il faut faire manger celui qui t'a remis une parcelle. Parfois, le migrant donne une forte redevance (le chef de canton de Karankasso-Vigué, oct. 1996).

Quand un 'logeur' est en difficulté (besoins de céréales), le migrant peut l'aider. (un paysan migrant de Kouka, oct. 1996).

A Diontala (village du Département de Kouka), des migrants paient des redevances annuelles de l'ordre de 5 000 à 15 000 F cfa aux propriétaires fonciers qui leur louent la terre (un encadreur CRPA de Kouka, oct. 1996).

Entre vente et location, cession définitive ou temporaire, la distinction est difficile à établir car les paysans en parlent difficilement et certains acquéreurs entretiennent volontairement l'ambiguïté. Dans le cas des ventes, les procédures de formalisation restent relativement rares. Mais il semble bien que les ventes proprement dites se multiplient. Parmi les acheteurs, on compte un d'abord un certain nombre de fonctionnaires.

Beaucoup de fonctionnaires viennent acheter de la terre et planter des arbres. Plus de 100 fonctionnaires ont acheté de la terre ! Dans la plupart des villages, on ne peut pas parler d'achat à proprement parlé. Mais à Soumosso (partie Nord du Département de Karankasso-Vigué), il s'agit réellement d'achats (un paysan de Soumosso, oct. 2007).

A Soumosso et dans les villages voisins, la vente de terres à des fonctionnaires est une pratique très courante (plus de 100 fonctionnaires auraient déjà acquis des terres sur le terroir de Soumosso). La pression des fonctionnaires s'exerce même aujourd'hui jusqu'à Djiosso, village au Sud du Département. De même, à Séguéré et à Bama, par exemple, la pratique de la vente à des urbains est très courante (agent du PDRI-HKM, oct., 2007).

Dans plusieurs villages de la zone, la marchandisation va très loin. Elle conduit à l'aliénation complète d'une terre par le propriétaire foncier, c'est-à-dire la vente. Beaucoup de fonctionnaires ou citoyens ont en effet acquis des terres autour de Bobo-Dioulasso (dans un rayon estimé à 60 km, voire 100 km). L'obtention de parcelles se fait généralement à des fins de création de vergers (agrumes, banane, ...). Les prix cités varient entre 50 000 et 100 000 Frs/ha. (un vulgarisateur du Ministère de l'Agriculture, oct. 2007).

Ces observations rejoignent celles de Zongo (2010), dans la province du Ziro, au Centre-Ouest du pays où il fait état de l'arrivée de nouveaux types d'acteurs dans un climat où les « agribusinessmen » sont ouvertement encouragés.

Nos observations dans la zone couverte par le PDRI-HKM font néanmoins également état de ventes entre paysans !

Dans des villages comme Seguere et Bama, beaucoup de terres sont vendues. Et il n'y pas que les fonctionnaires qui achètent, mais des migrants Mossi également. La terre se vend 50 000 francs CFA l'ha (le chef de village de Sourkoudougou, juin 1996).

On voit aussi de plus en plus de cas de ventes, officialisés par l'administration qui établit un papier de palabre. Les ventes se font d'autochtones à migrants, et même entre autochtones. Les cas de location contre argent sont aussi de plus en plus fréquents. Il y a de nombreux contrats de location. Les migrants qui veulent réaliser des plantations d'arbres paient aussi (un encadreur du PDRI-HKM, oct. 2007).

Les migrants ont souvent des moyens financiers. Ils ne donnent pas que de l'argent aux autochtones en difficulté mais peuvent aussi donner des dons en nature. Ils savent que la terre appartient en fait à l'Etat et qu'ils pourront réellement l'acheter (une agricultrice de Soumosso, zone de Karankasso-Vigué, juin 2006).

Selon les enquêtes de Paré (1993) à Kouka, pour 8 % des producteurs migrants, les terres exploitées ont été achetées, et 25 % des transactions marchandes font l'objet d'une reconnaissance officielle.

On assiste bien à une marchandisation progressive de la terre, celle-ci ne possède plus seulement des valeurs d'usage (en particulier social), mais acquiert petit-à-petit aussi une valeur marchande. La circulation des terres au sein des grandes familles perd son caractère automatique tandis qu'elle se maintient entre lignages différents selon, semble-

t-il, des modalités de plus en plus liées aux conditions socio-économiques des protagonistes (Ouattara, 1988, cité par Totté, 1996).

Dans les cas de vente, la sécurisation des droits de l'acheteur est incontestable, même lorsque l'acquisition n'est pas enregistrée suivant les dispositions de la Réforme Agraire et Foncière (RAF) par l'Administration du Domaine (cas rare qui concerne essentiellement des achats de terre par des fonctionnaires ou des urbains). De plus en plus, l'acheteur fait enregistrer par l'administration départementale (le préfet) l'acte de transaction qui donne lieu à un "procès verbal de palabre". Celui-ci n'a pas de valeur juridique – il n'est pas reconnu par les textes de la RAF comme ayant valeur de titre foncier⁹¹ – mais donne une garantie morale, symbolique, à l'acheteur. En cas de contestation ultérieure, par exemple par les descendants du vendeur, ce certificat témoigne qu'il y a bien eu une transaction foncière et peut conduire la préfecture à prendre une décision en défaveur des contestataires. Cette pièce administrative est utilisée comme preuve d'un accord passé avec les autorités foncières locales. Ce document n'est en fait qu'une reconnaissance de propriété en vue d'une immatriculation. Il a néanmoins d'autant plus de poids que la majorité des paysans ignorent les textes de la RAF ou les connaissent très mal. La notion même de "vente" est d'ailleurs diversement interprétée. Pour l'acheteur migrant ou citadin, elle signifie bien entendu l'acquisition définitive de droits de propriété. Mais le vendeur autochtone ne la comprend pas toujours de manière aussi radicale, surtout quand c'est un aîné (qui peut considérer le paiement comme étant seulement un cadeau plus important en échange d'une attribution de droit d'usage). Dans ce sens, le développement du caractère marchand des transactions foncières constitue certainement une nouvelle source d'insécurité pour les dépositaires coutumiers des droits de propriété et pour leurs descendants. Il est également une source de frustrations pour les autochtones qui se sentent parfois "trompés" lors des transactions foncières.

En ce qui concerne le développement du système de location, son impact sur les maîtrises foncières des allochtones est moins clair. Deux effets allant en sens opposés sont à considérer. Le premier va dans le sens d'un renforcement de ces maîtrises : de la part du locataire, accepter de l'argent (ou d'autres formes de paiement) en échange d'un droit d'usage est une forme d'aliénation de la terre, donc d'affaiblissement du pouvoir

⁹¹ La nouvelle Loi de 1996 portant RAF l'a néanmoins rendu nécessaire pour l'obtention du titre

coutumier du (lignage) propriétaire; et dès lors contribue à modifier (voire renverser) les relations de dépendance du migrant vis-à-vis de son logeur au profit du premier. Par contre, c'est le deuxième effet, nous avons vu que la marchandisation de la terre conduit certains propriétaires fonciers à accepter des surenchères de la part de migrants désireux d'occuper le même terrain. Le migrant qui ne peut pas suivre le mouvement risque de se voir retirer la terre qui lui avait été prêtée (voir ci-après).

4. RECOMPOSITIONS SOCIALES ET RÉSISTANCES

Ces différentes stratégies de renforcement des droits sur les ressources se traduisent par des recompositions des rapports de force entre différents groupes d'acteurs : les jeunes par rapport aux anciens, les allochtones par rapport aux autochtones, les agriculteurs par rapport aux éleveurs transhumants, les paysans par rapport aux investisseurs urbains, les villages entre eux. Chaque groupe va s'appuyer sur des ressources institutionnelles nouvelles – telles que celles apportées par les projets de gestion de terroir - pour asseoir ses stratégies de consolidation des droits.

On a vu que les migrants, à travers l'évolution du cadre législatif foncier, les injonctions environnementales des administrations et projets, des réseaux de relation avec les préfectures, la recherche d'avantages monétaires de certains dépositaires des droits coutumiers, et de manière générale l'évolution des mentalités, parviennent à faire usage de marqueurs fonciers et à acquérir de la terre par le biais des échanges marchands. La "marchandisation" de la terre est en effet la voie principale par laquelle les migrants peuvent assurer un meilleur contrôle foncier.

Le processus de monétarisation conduit parfois à rendre une famille très dépendante des migrants installés sur sa terre. En cause, on trouve la tendance à l'individualisation des unités de production et l'émancipation des jeunes producteurs, mais aussi le fait que les anciens participent parfois eux-mêmes à la marchandisation de la terre. Face aux jeunes qui rechignent à participer aux travaux sur les champs collectifs et à jouer la règle de solidarité vis-à-vis des aînés, ceux-ci n'hésitent plus à aliéner le patrimoine foncier lignager. Par ce fait, ils bradent leur capital "social" au profit d'une situation de rente qui leur apporte un avantage économique à court terme mais affaiblit leur pouvoir et leur

légitimité. Par ailleurs, des situations de contestations pouvaient naître au sein des (sous)lignages entre le chef (l'aîné) et les cadets. Ceux-ci revendiquent une plus grande maîtrise foncière et dans certains cas parviennent à l'obtenir (ce qui peut alors entraîner des conflits entre cadets). Ces revendications ou "mésententes" peuvent profiter à l'un ou l'autre membre du lignage s'il arrive à occuper et à pérenniser son contrôle sur des superficies plus importantes que ce qu'il aurait reçu selon la coutume, mais affaiblissent l'ensemble du lignage. La redistribution automatique en fonction des besoins des uns et des autres ne se réalise plus. Dans ces situations de mésentente, le chef de lignage est incité à s'appuyer sur les migrants pour subvenir à ses besoins ou améliorer sa situation économique et leur céder de la terre, au risque de compromettre un accès suffisant des cadets et de leur descendance à la terre.

Des autochtones ont mal géré leur territoire : ils ont donné trop de terre aux migrants et se retrouvent dans une position où ils n'en ont plus assez pour eux-mêmes (un paysan migrant de Kouka, oct. 1996).

« Même le chef du village, ancien fonctionnaire, n'a plus aucune portion de terre du domaine commun,. Sa part, prêtée à des migrants au moment où il était en activité dans l'administration, n'a pu être reprise suite au refus de rétrocession des emprunteurs. Il doit ses champs actuels, situés sur le terroir d'un village voisin (Siwi) au prêt accordé par les responsables fonciers de ce village. En outre, un frère cadet de ce chef de village a vendu en 1992 une partie des terres obtenues lors du partage du domaine foncier lignager sans que cela ne suscite émotion ou contestation » (Paré, 1993).

Dans un village voisin, le chef de terre est tellement corrompu par les migrants qu'il est entièrement pris en charge par ceux-ci. Ce chef de terre n'a dès lors plus aucun poids, il ne peut plus s'opposer aux migrants. Les migrants se convainquent qu'ils ont quelque chose à dire sur les questions foncières, qu'ils peuvent s'ingérer sur ces questions. C'est alors l'anarchie ! (un villageois de Popioho, dans le Département de Bereba, oct. 1996).

On assiste donc à un affaiblissement du rôle de chef de terre et du chef de village comme garants des coutumes et arbitres dans le règlement des conflits. Les anciens sont de moins en moins en mesure de répondre à leurs obligations sociales. Les chefs de terre

restent reconnus comme détenteurs des liens sacrés avec la terre et sont encore consultés en cas de conflits graves. Mais, s'ils ont encore un rôle à jouer, il y a une nette tendance à l'amenuisement de ce rôle (même si cet amenuisement est beaucoup plus lent dans certains villages, en particulier ceux de Bereba, dans le Bwamu). En ce qui concerne l'attribution des terres par exemple, ils ont perdu une grande partie de leurs responsabilités. Les aînés de lignage ou de famille élargie sont également contestés en tant que responsables du patrimoine foncier lignager et dépositaires de tous les droits y afférents.

Les aînés veulent donner la terre à tout le monde car ils veulent recevoir des tines de cola, parfois de l'argent. C'est pour ça que les vieux ne voulaient pas qu'on arrête de donner de la terre aux migrants. Ce sont surtout les vieux qui n'ont pas d'enfants, ou dont les fils ne s'occupent plus d'eux, qui se sont opposés aux mesures visant à freiner l'arrivée des migrants (autochtone de Lofikaho, Bereba, octobre 1996).

Pour certains chefs de terre, ce sont plutôt les jeunes qui ont tendance à vendre la terre aux migrants.

Des jeunes autochtones donnent des terres aux migrants sans l'accord des vieux. Ils outrepassent les anciennes règles. Ces gens doivent disparaître dans la brousse. Mais alors l'administration intervient. Ces jeunes qui donnent la terre sont le plus souvent un peu scolarisés et ont des liens avec l'administration. Quand les jeunes accordent de la terre, ils reçoivent des cadeaux et ils perdent la tête. Ils n'ont plus peur des coutumes. L'école, les voyages, modifient les mentalités (Sanou Sibiré, appartient à un lignage fondateur de Kouka, membre du conseil des vieux, oct. 1996).

Un agent du PDRI-HKM travaillant à Karankasso-Vigué confirme que si parmi les vendeurs, on trouve des aînés qui ne sentent pas suffisamment aidés par les cadets, ou qui considèrent la transaction comme un prêt à long terme, on voit aussi des jeunes qui cherchent de l'argent pour aller vivre en ville.

De la même manière, l'effritement du système de prêt réciproque au profit de la location entraîne des difficultés d'accès à de nouvelles terres pour certaines familles (celles qui pouvaient jadis compenser un manque de terres - manque général ou sur certains sous-terroirs - par l'emprunt à des familles qui avaient intérêt à ce que leurs terres soient occupées) et favorise la sédentarisation des champs.

Pour les migrants, une autre voie possible de renforcement de leurs pouvoirs à plus long terme est d'ordre administratif et institutionnel. Elle consiste par exemple pour les migrants à faire reconnaître officiellement un hameau de culture comme village. De même, dans certains villages, la mainmise des migrants sur les structures communautaires villageoises, telles que le groupement villageois, le conseil de gestion, le comité villageois de gestion du terroir, etc., pourraient avoir des conséquences importantes sur le plan du foncier. Les prétentions allochtones sur les maîtrises foncières pourraient se concrétiser par un passage "par la bande", c'est-à-dire par un renforcement de leur pouvoir administratif, économique, et de décision en matière d'aménagement fonciers.

Par rapport aux migrants, certains autochtones développent des stratégies foncières défensives. Ces stratégies peuvent être individuelles ou collectives, c'est-à-dire à l'échelle d'un quartier, d'un village, ou même encore décidée conjointement par un groupe de village. Parmi les premières, on peut citer l'établissement de conditions plus strictes à l'octroi de prêt ou de location :

- limitation du nombre de champs prêtés;
- réduction de la durée du prêt, qui peut aller jusqu'à 2 ans seulement, voir même une année⁹²;
- menace de retrait.

Il ressort de certaines interviews que la réaction contre une présence de plus en plus forte d'allochtones sur certains terroirs peut même déboucher sur l'expulsion de familles.

A Kouka, ce fait est confirmé par un agent du CRPA (encadreur agricole) :

⁹² PARE (1993) en donne des exemples pour Kouka.

Les problèmes fonciers sont cruciaux : les autochtones reprennent les terres aux migrants, même celles qui sont occupées ! Il y a même des cas de retrait de terre déjà ensemencée. Les migrants ne sont pas chassés, mais les superficies mises à leur disposition sont diminuées. Ils ne peuvent résister au retrait de terres. Ils essaient de faire appel au préfet, mais celui-ci donne toujours raison au propriétaire foncier (oct. 1996).

Dans ce département, selon les enquêtes effectuées par Paré en 1993, 9 % des paysans (en très grande majorité des migrants) auraient déjà été victimes de retrait de terre. De même dans le hameau de Dimikuy (Bereba), des migrants de ce village nous ont dit que les autochtones leur avaient demandé de réduire leur superficie cultivée. Ce fait est confirmé par un paysan autochtone du village de Bereba :

Certains autochtones n'ont plus assez de terre pour leurs enfants. Dans la région, même des chefs de terre manquent maintenant de terres. Ils reprennent alors préventivement la terre aux migrants. Les terres récupérées sont laissées en jachère. (juin 1996).

Dans d'autres villages, on assiste également à une réaction des lignages autochtone qui limitent l'autorisation d'accorder des terres aux migrants (Lofikaho, Diontala, Karankasso-Vigué, Kimini, ...) ou le refusent totalement (Bereba, Popioho, Baré).

A Kimini (département de Padema), les migrants continuent d'arriver, mais les autochtones Bobo ne leur donne que des terres en jachère anciennement cultivées par d'autres migrants. A Padéma, un paysan autochtone déclare qu'il refuse maintenant de céder de la terre aux migrants. Entre autochtones de ce village, ils discutent pour se mettre d'accord sur une stratégie visant à freiner l'arrivée de migrants.

Au village de Karankasso-Vigué, quand un migrant sollicite une portion de terrain, les propriétaires fonciers se réunissent pour décider de l'endroit où il peut s'installer et une enquête est menée pour s'assurer que ce migrant n'a pas l'intention de faire venir d'autres familles (interview du chef de village, oct. 96).

Cette limitation est confirmée par le chef de canton :

Jusqu'à une période récente, les migrants étaient bien accueillis. Mais maintenant, il y a des craintes car le territoire n'est pas infini. Le chef de terre et le chef de village de Karankasso ont décidé cette année de limiter le nombre d'hectare attribués aux migrants à moins de 8 ha. On ne peut encore mesurer l'impact de cette mesure car elle est très récente. Mais il est sûr que des propriétaires fonciers vont quand même essayer d'installer encore des migrants et être larges avec eux.

A Kouka, des migrants nous ont dit qu'ils ne pouvaient plus obtenir de nouvelles terres, car "il n'y en a plus de disponibles". « Des familles continuent à arriver, mais elles doivent s'installer sur les terres des anciens migrants qui quittent la région ».

On perçoit aussi de fortes résistances à l'instauration de titres formels de propriété.

Des fonctionnaires essaient d'avoir des papiers de l'administration, du préfet. Cela nous fait peur. Comment nous on peut garantir nos droits ? Entre nous, on n'a pas besoin de papier. De toute façon, ce sera très difficile pour nous, les paysans de les obtenir. Nous ne voulons pas que des administrations, des gens de l'extérieur, fixent les règles. Les arrangements doivent venir de nous (des jeunes autochtones de Bondukuy, oct. 2006).

Le besoin de gestion de la terre selon les coutumes reste fort. Il y a un rejet d'une formalisation des droits fonciers par des titres accordés par l'administration (un animateur du projet PDRI-HKM, mai 1997).

Les autochtones tentent de s'appuyer sur les comités mis en place par les projets de gestion de terroirs pour renforcer leurs prérogatives et légitimer les limitations aux cessions de terre aux « étrangers ».

A Popioho notamment, un Comité Intervillageois de Gestion des Ressources Naturelles (CIVGRN) a décidé de stopper l'immigration.

Il y a 10 ans, nous avons choisi de stopper complètement l'arrivée des migrants ! Un migrant peut venir, mais il n'est pas question qu'il vienne trouver le chef de terre et demander un lopin. Parfois la terre est accordée, mais de plus en plus rarement. Pourtant, des vieux ont continué à donner de la terre. Mais depuis 3 ans, de tels cas ne se pratiquent plus. Les vieux qui étaient 'corrompus' ont été obligés de s'aligner sur les règles. Car il y a toujours la crainte du déshonneur, et parmi les jeunes, il y a une forte sensibilisation du resserrement des terroirs. Il y a actuellement une certaine maîtrise de l'immigration. Des barrières ont été mises en place pour éviter des dérapages. Les migrants n'ont pas atteint un certain niveau qui leur permettrait de s'ingérer dans les histoires, les questions de foncier. Il est fondamental que les autochtones parlent le même langage par rapport au foncier, sinon il y a anarchie" (un membre du CIVGRN, oct. 96).

A Popioho, le village a décidé de faire un zonage en 1993. Une des motivations est de pouvoir stopper l'arrivée des migrants (interview de Karim Souli, vulgarisateur au PDRI-HKM, mai 1997).

A l'instar du CIVGRN de Popioho, celui de Bereba a rassemblé les propriétaires fonciers autour du principe de lutte contre l'expansion de la présence de migrants.

Nous n'acceptons plus les migrants, car nous pensons à nos enfants. On a organisé une réunion avec les migrants qui sont déjà installés. Et on leur a demandé de réduire les superficies qu'ils utilisent. Avant, les migrants cultivaient n'importe comment. Nos parents veulent donner de la terre à tout le monde car ils veulent recevoir des tines de cola. Mais pour finir, les vieux ont été d'accord avec nous. ce sont surtout les vieux sans enfants, ou dont les fils ne s'occupent plus d'eux, qui se sont opposés aux mesures visant à freiner l'arrivées des migrants" (interview d'un jeune paysan Bwaba du village de Dimikuy, Département de Bereba, oct. 1996).

A Baré (département de Karankasso-Vigué), les tenants des droits fonciers ont réussi à instaurer une prohibition formelle de céder de la terre aux migrants Mossi (Saul, 1993).

Les exemples de Popioho et de Bereba montrent que les autochtones, et en particuliers les chefs traditionnels, s'appuient sur les projets d'aménagements fonciers et la mise en place de structures villageoises de gestion des ressources naturelles pour renforcer leurs droits vis-à-vis des migrants, mais aussi des jeunes et des producteurs des villages voisins qui occupent des terres sur leur terroir.

Ici (à Dimikuy, dans le Département de Bereba), quand un autochtone veut céder de la terre à quelqu'un, il passe par le Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles. Le comité examine si les terres déjà attribuées au migrant ne suffisent pas et pourquoi, s'il a bien entretenu la terre, s'il n'y a pas de gaspillage (interview d'un jeune autochtone de Dimikuy, novembre 1996).

Par exemple, l'Article 16 du Règlement intérieur du Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles de Popioho (CVGRN, comité composé de 10 autochtones pour un seul migrant et un peul et dont le Président est le Chef de terre) stipule que "Aucune installation de nouveaux migrants (éleveurs ou agriculteurs) n'est autorisée". L'Article 17 précise que "Le CVGRN est le seul habilité à attribuer des parcelles. Aucune parcelle ne peut être attribuée en dehors de lui".

Comme l'explique le chef de village de Karankasso-Vigué à propos des groupements de gestion forestière (GGF) :

Le problème de gestion des ressources naturelles est un problème d'autochtones. Si les étrangers s'en mêlent, ils percevront des secrets et nous les anciens, nous perdrons notre pouvoir. Nous perdrons nos droits sur la terre. Il est normal qu'il n'y ait aucun migrant dans le bureau du GGF (interview de novembre 1996).

De même, à Djosso , au Sud-Est de Bobo-Dioulasso, « les villageois ont décidé de mettre 200 ha en défens pour lutter contre l'appropriation de la terre par les fonctionnaires. C'est le groupement forestier, sous l'impulsion du chef du village, qui a pris l'initiative, avec l'appui d'un agent forestier » (un responsable du PDRI-HKM, oct., 2007).

Au village de Soumosso, dans le Département de Karankasso-Vigué, ce sont les jeunes autochtones qui s'appuient sur la CVGT pour essayer de renforcer leurs prérogatives sur l'affectation et l'attribution des terres.

Les arrangements pris dans le cadre des projets de gestion de terroir autour des parcours et couloirs de passages des troupeaux transhumants sont aussi l'occasion pour les autochtones de limiter l'installation de nouvelles parcelles de cultures des migrants. Comme l'explique un animateur du PDRI-HKM :

Au département de Bereba (14 villages), le Comité intervillageois de gestion des ressources naturelles (CIVGRN) a réussi à stopper la divagation des animaux en saison des pluies. Il a aussi fortement réduit les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, en établissant des couloirs de passage (en 1992 et 1993, entre 30 et 40 conflits agriculteurs-éleveurs ont été portés au niveau du préfet. Après 2 ans d'installation du comité, il n'y en a plus). C'est aussi un moyen d'expliquer aux migrants qu'ils ne peuvent pas cultiver partout. Mais il y a des problèmes de légitimité. Des migrants qui connaissent bien certains responsables administratifs peuvent contester le règlement du comité. Des migrants installent des champs sur les couloirs de passage et on ne peut rien faire contre eux. Ils ont menti à leur logeur. Ils disent qu'ils vont partir mais sèment quand même là où ils ne peuvent pas. Il se peut que le logeur reçoive de l'argent des migrants pour qu'il ferme les yeux.

Notre action d'installation d'un comité intervillageois de gestion des ressources naturelles sur le territoire de Bereba a été favorisée par la peur des jeunes autochtones vis-à-vis des migrants qui cherchaient à occuper de nouvelles terres. Les vieux, les chefs ont tendance à accorder facilement de la terre aux nouveaux arrivés. Avec l'individualisation, le chef de lignage se retrouve seul (un agent du PDRI-HKM).

A Popioho, le village a décidé de faire un zonage en 1993. Mais il n'est pas encore effectif (à cause du problème de la forêt classée). Une des motivations est de pouvoir stopper l'arrivée des migrants. C'est aussi une manière de régler des

litiges sur les maîtrises foncières avec les terroirs voisins (Karim Souli, conseiller au PDRI-HKM, mai 1997).

Entre segments lignagers d'un même village ou de villages voisins, des stratégies d'anticipation foncières se développent également. Par exemple, sur une zone litigieuse à la limite des terroirs de Kassaho et de Bouahoun, certains *Bwaba* du premier village cité ont créé une ceinture de champs aux confins de la zone litigieuse pour empêcher les paysans voisins de progresser sur le terroir de Kassaho (Souli et Serpantié, 1996).

Dans certains cas, c'est le contraire qui est observé. Les paysans de certains villages expriment une méfiance vis-à-vis des instances mises en place par le Programme.

Dans plusieurs villages, la CVGT ne fonctionne pas, où les actions prévues ne sont pas réalisées. En fait, on comprend que les villageois pensent que les dépositaires de droits fonciers vont perdre leurs prérogatives, surtout lorsqu'il s'agit de faire des aménagements importants, comme un zonage. Les autochtones disent qu'ils préfèrent travailler avec les chefs coutumiers et les chefs de lignages, en respectant donc les institutions coutumières. Avec la CVGT, ils ne sont pas sûrs que leurs normes seront respectées (Karim Souli, conseiller au PDRI-HKM, oct., 2006).

La recherche de la sécurité foncière se fait donc selon des stratégies multiples, en fonction de la situation socio-économique et des aspirations de chacun. Pour les uns, par exemple, la sécurisation passe par le respect de la coutume, des pratiques et normes sociales établies par les lignages fondateurs. Pour d'autres, elle passe par l'obtention de titres plus ou moins officiels, par exemple sous forme d'enregistrement écrit.

5. CONCLUSION

Ces observations montrent d'une part qu'à côté des acquisitions les plus « visibles » (parce que faisant l'objet d'une certaine formalisation) de terres par les élites et les « agribusinessmen », se déploient de la part des paysans eux-mêmes une infinité de stratégies, parfois très subtiles, de renforcement des modes de tenure foncière, et qui

conduisent à des nouvelles différenciations et recompositions sociales. Mais d'autre part elles montrent aussi qu'au-delà de ces recompositions, on peut déceler des stratégies collectives de défense face aux risques de dépossession des droits fonciers et une demande de re-territorialisation de la part des autochtones sur la base de nouvelles formes de pouvoir.

Ces stratégies paysannes de renforcement des droits sont moins visibles, moins spectaculaires que les acquisitions formelles de terre, mais elles constituent une très importante lame de fond qui conduit, au Burkina comme en Afrique sub-saharienne en générale, à une orientation de plus en plus privative et individuelle de l'accès, de l'exploitation et de la gestion des ressources. Même si on assiste aujourd'hui à l'émergence de discours plus nuancés de la part de la Banque Mondiale sur la nécessité de la privatisation des ressources et la formalisation des droits par des titres établis une fois pour toute, les pressions que la Banque a exercées depuis les années 1980, associées à d'autres facteurs – le développement des marchés, la croissances démographique, les politiques agricoles d'intensification et spécialisation, les changements culturels, les influences religieuses, ... – ont certainement contribué à une accélération et un renforcement de ce mouvement.

Ce qui importe de souligner ici est que, en termes d'accès à la terre plus individualisé, il y a à la fois une insécurité croissante pour les uns et un renforcement des droits d'accès ou de propriété pour les autres. Et il ressort que tant la première catégorie d'acteurs que la deuxième se caractérise par une hétérogénéité sociale. En effet, on trouve dans l'une et dans l'autre aussi bien des autochtones que des migrants, des jeunes que des vieux, des dépositaires des droits coutumiers que des non dépositaires, ... Autrement dit, la recomposition du paysage social en matière de foncier se fait selon de nouveaux clivages. Et on peut faire l'hypothèse que le pouvoir économique d'une part, et l'insertion dans des réseaux du pouvoir administratif et politique (avec l'accès à l'information que cela implique) d'autre part deviennent des facteurs prépondérants. Comme le soulignent Hall et al. (2011) dans leur ouvrage sur les questions foncières en Asie du Sud-Est, l'exclusion de la terre n'est pas un phénomène nouveau. Mais la rapidité des multiples transformations de la nature de l'exclusion et l'importance des conséquences que ces changements entraînent, donnent au *comment* les exclusions se produisent et au *qui* est concerné une importance absolument centrale.

Toutefois, si l'évolution du contexte institutionnel, économique et culture refaçonne les modes d'accès aux ressources vers une plus grande marchandisation et individualisation de ceux-ci, on assiste aussi à des stratégies de la part de certains groupes d'acteurs pour renforcer, (re-)légitimer des règles collectives dans l'accès et l'usage de ces ressources. Les interventions dans le cadre des programmes de gestion de terroir et de lutte anti-érosive apportent en particulier l'occasion de recompositions sociales dans l'élaboration de ces règles. On a vu qu'à travers les actions collectives liées aux ressources décrétées « communes » par les interventions des projets, celles-ci offrent des opportunités à certains groupes d'acteurs de reconstruire des systèmes de droits aux détriments d'autres groupes. Les Commissions Villageoises de Gestion de Terroirs (CVGT) ou les groupements forestiers sont par exemple l'occasion pour les jeunes d'acquérir plus de prérogatives en matière d'élaboration des règles, et par là défendre leurs territoires de vie menacés par l'affaiblissement des pouvoirs coutumiers, les cessions de terres pour raison économique, l'instrumentalisation des flous autour de la législation foncière, la volonté des migrants de renforcer leurs droits, les mises en réserve par l'administration forestière, les conflits avec les éleveurs ou les villages voisins, ... Dans d'autres cas, ils permettent aux chefs traditionnels de retrouver une légitimité ou aux migrants et éleveurs de participer aux processus de décision.

Enfin, il faut souligner que ces recompositions sociales illustrent non seulement des dynamiques de résistance paysanne mais aussi leur capacité à s'adapter aux évolutions institutionnelles et à trouver des réponses nouvelles aux défis que ces évolutions engendrent. L'approche « gestion de terroirs » fait l'objet, à juste titre, d'un certain nombre de critiques. L'une de celle-ci est le caractère encore très directif des interventions. Sous couvert de participation et d'autonomie, les populations rurales ont souvent été en fait de simples exécutantes. Ribot (2001), par exemple, conclut dans son historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest, que les populations rurales sont réduites à "participer" à des plans de gestion de l'environnement élaborés de l'extérieur. On confère aux acteurs locaux davantage la possibilité de participer à un projet qu'elles n'ont pas conçus que de réels nouveaux droits. Dans le cas du PNGT au Burkina, les finalités mêmes de ces comités, commissions, fora, ..., sont généralement déterminées par les structures d'appui et orientés par des soucis de conservation. Les instances locales (CVGT, Comités de gestion des ressources naturelles, ...) et leurs modes de

fonctionnements sont conçus par le PNGT et parachutées in situ. Le cadre qui fixe les responsabilités de ces commissions et les modalités d'installation sont apportés par les projets. Les plans d'aménagements (zonages, couloirs, reboisement, parcelles de cultures fourragères, aménagements de lutte anti-érosive, etc.) sont également élaborés par les projets dans le cadre du Programme. Même les « communs » sont créés par ceux-ci, ce qui provoque d'ailleurs beaucoup de résistance de la part des « bénéficiaires » et explique grand nombre d'échecs. Ce pilotage extérieur de l'affectation des ressources d'un terroir, travesti en développement participatif, constitue clairement aussi une forme d'enclosure, même si les impacts sociaux, en termes d'exclusion et de dépossession, sont sans doute moins immédiats et définitifs que pour celle à l'œuvre dans le cas d'une appropriation privative (exclusive) et formalisée de terre. Dans certains cas, les commissions ou comités mis en place sont venues interférer avec des instances locales existantes, telles que le « conseil des sages » ou d'autres instances mises en place récemment mais de manière endogène, au risque d'affaiblir ces instances et de compromettre leurs acquis. Il existe en effet des villages, et même des groupes de villages, qui ont réunis spontanément, face à des préoccupations environnementales, les différents groupes d'acteurs présents pour mettre en place des arrangements et des règles liés à la gestion des ressources naturelles (Verhaegen, 1998). Plus important encore, il ressort de l'analyse des projets de gestion de terroir au Burkina (en tout les cas par rapport à la première phase du PNGT) un net sentiment d'instrumentalisation des communautés paysannes dans la réalisation de finalités fixées par les développeurs, finalités déterminées par des préoccupations d'accroissement de la productivité et de conservation environnementale.

Toutefois, nos observations de terrain montrent comment les paysanneries arrivent à « détourner » les finalités des projets et les instances mises en place. La « passivité » des paysanneries est trompeuse. A des fins de sécurisation de leurs droits, elles s'appuient sur les nouvelles ressources institutionnelles, matérielles et discursives pour développer des nouvelles stratégies tant collectives qu'individuelles. Avec les projets de mise en œuvre du Programme national de gestion de terroir, les paysans entrent dans des processus de négociation beaucoup plus que de soumission.

Nous avons essayé de montrer à travers ce chapitre et le cas de la gestion des ressources dans la zone cotonnière Burkinabè que si les grands facteurs structurels globaux d'évolution des systèmes agro-alimentaires façonnent les conditions de production et de

reproductions des populations rurales du Sud, celles-ci sont aussi actrices de ces évolutions. Les recompositions sociales issues de la dialectique entre ces facteurs et les réponses paysannes sont certes marquées par des stratégies conflictuelles, des différenciations plus marquées, des nouvelles formes d'exclusion, mais aussi par des nouvelles pratiques concrètes de résistance collective et de gouvernance commune des ressources à l'échelle des terroirs.

Les impacts de la globalisation sur les localités rurales apparaissent non comme de la subordination ou de la domination, mais comme de la négociation, manipulation et hybridation. L'importance de ces effets est déterminée non seulement par le degré de pénétration du processus de globalisation, mais aussi par la façon avec laquelle ces processus de globalisation sont médiatisés par les dynamiques locales de construction d'un territoire et incorporés dans celles-ci. C'est donc un processus de co-constitution qui implique à la fois les acteurs globaux et les acteurs locaux. et la reconstruction des espaces ruraux sous la globalisation ne peut pas être comprise comme une narrative linéaire. Les expériences de la globalisation modifient les espaces ruraux, mais n'éradiquent jamais le local. Au contraire, les réseaux, flux et acteurs introduits par ces processus de globalisation se fusionnent et se combinent avec les entités locales existantes pour produire de nouvelles formations hybrides.

Par ailleurs, ces processus sont eux-mêmes géographiquement différenciés et leur compréhension doit être localement contextualisée. On voit que dans la zone cotonnière, la présence importante de migrants joue un rôle déterminant dans les stratégies mises en œuvre face à l'évolution de la législation foncière et les projets de gestion de terroir. Même à l'intérieur d'une province, comme celle du Houet dans laquelle nous avons travaillé, on voit aussi des différences importantes entre les terroirs villageois par rapport à l'impact des pressions en faveur de la privatisation de la terre. Ces différences sont en partie liées à l'importance des pouvoirs et de la légitimité que les chefs traditionnels conservent.

Chapitre V

Paysans et consommateurs à la recherche d'un régime alternatif

1. INTRODUCTION

Nous avons vu que la vision initiale des *food regimes* peut être critiquée pour son approche très régulationniste du développement capitaliste, où les structures globales surdéterminent les dynamiques locales. En réponse à cette critique, Friedmann et McMichael ont par la suite, chacun de leur côté, essayé de mieux comprendre et d'intégrer les mécanismes de transition entre les régimes, en soulignant en particulier les contradictions et les mouvements sociaux qu'elles ont déclenchés et qui sont à la base de ces transitions. Dans l'actualisation de son approche par les régimes alimentaires, McMichael (2005, 2009) évoque de la sorte certains mouvements sociaux, comme le commerce équitable, le mouvement du *Slow Food* et surtout les différentes mobilisations transnationales appuyées par l'organisation La Via Campesina, qui seraient capables de renverser la narrative moderniste de l'obsolescence des paysans. Mais il globalise ces mouvements à l'intérieur d'une vaste contre-mobilisation de résistance au régime « *food from nowhere* », résistance essentiellement paysanne et issue du Sud, au nom de la souveraineté alimentaire et du régime « *food from somewhere* ». Comme il le rappelle lui-même dans un récent article de synthèse, « *McMichael has focused on the transnational mobilisation of peasants (articulating with movements such as Food Sovereignty, Slow Food, Fair Trade), in opposition to what he has termed a 'food from nowhere' regime (2002), or a contemporary 'corporate food regime' (2005). This conception pivots on the original notion of a food regime embodying a historical conjuncture comprising contradictory principles.[...] McMichael focuses on social movements from the global South as the key hinge in a current food regime dynamic* » (McMichael, 2009 : 147). A l'hégémonie du « *corporate food regime* » répondrait la construction d'une contre-hégémonie qui est celle des luttes pour la souveraineté alimentaire. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'autant McMichael (comme Friedmann) s'est employé à souligner l'importance des

héritages du troisième régime par rapport aux deux régimes précédents, la centralité d'un fil conducteur, autant dans ses analyses de l'évolution du régime actuel, il s'inscrit dans un scénario de rupture. « *Finally, I claim that food regime analysis is key to understanding a foundational divide between environmentally catastrophic agro-industrialisation and alternative, agroecological practices that is coming to a head now* » (McMichael, 2009:141). Nous pensons que cette opposition « bloc contre bloc », à un macro-niveau, pose néanmoins problème sur le plan de l'analyse, et qu'elle n'interroge pas suffisamment ni la diversité des mouvements et pratiques de contestation du régime actuel et de leurs échelles de déploiement, ni les dynamiques dialectiques et les processus d'hybridation entre ces deux « pôles ».

Les résistances et contestations paysannes ont de tous temps été importantes et pris des formes extrêmement variées, de la résistance passive ou sécession à des manifestations beaucoup plus engagées et violentes. Il n'est bien sûr pas question d'en faire le tour mais seulement de se focaliser sur des mouvements et pratiques actuels qui se réclament, de manière ou d'une autre, de la promotion de la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire, qui visent à sortir des logiques d'individualisation et de commodification autour de la production et la consommation des biens alimentaires et à œuvrer pour une gouvernance plus démocratique et plus juste des systèmes agro-alimentaires.

Dans les approches des mouvements sociaux, il semble commode d'établir des grandes distinctions dichotomiques. Pleyers (2010), par exemple, identifie deux voies dans le mouvement altermondialiste, la voie de l'activisme ancré dans la proximité intersubjective et la voie de la contre-expertise valorisant le changement d'échelle. Sur le plan des modes d'action, il rejoint Allen et al. (2003) qui, dans leurs analyses des « *food movements* » en Californie, appliquent la typologie de William, distinguant les mouvements « alternatifs » des mouvements « d'opposition ». Tandis que les premiers travaillent à une « érosion incrémentielle des bords des structures politico-économiques », les seconds cherchent à créer des « nouvelles configurations structurelles ». Sur le plan de modes de mobilisation, les deux tendances dans les mouvements alimentaires identifiées par Holt-Giménez et Shattuk (2011), la « progressive » et la « radicale », rejoignent aussi cette typologie. La première tendance, qui rassemble des mouvements articulés autour de la justice alimentaire, concerne de multiples pratiques alternatives à l'agro-alimentaire industriel, telles que le bio, l'agro-

écologie, le localisme, les *Food Policy Councils*, ou le commerce équitable alternatif. Elle est dite progressive car elle se déploie largement dans le cadre économique et politique des systèmes alimentaires capitalistes actuels. La tendance radicale s'inscrit dans les discours sur la sécurité alimentaire et se focalise davantage sur les questions d'*entitlements*, de réformes structurelles des marchés, des droits de propriété, la redistribution des terres, l'accès à l'eau.

De l'actuelle et foisonnante littérature consacrée aux mouvements sociaux de contestation des logiques capitalistes et de la commodification⁹³, avec leurs impacts sociaux et environnementaux, une convergence se dessine sur deux constatations : le grondement contre ces logiques, n'est pas neuf mais il s'amplifie ; une grande prudence et encore beaucoup d'interrogations sur ce à quoi conduiront tous les chemins empruntés pour traduire institutionnellement et en pratiques cette demande globale de modèles alternatifs.

A travers l'analyse bibliographique de différents travaux sur certains mouvements tels que la consommation éthique, le 'localisme' ou ceux des tenants de la non-consommation, et de nos propres enquêtes et observations auprès réalisées depuis plusieurs années auprès des groupements d'achats alimentaires en Belgique, nous allons nous interroger sur le potentiel de ces expériences à se poser en « niches » incubatrices d'innovations sociotechniques permettant d'affronter les logiques du système dominant, de développer des points d'appui discursifs, politiques et opérationnels agissant en prise directe sur lui pour le transformer en profondeur, le reconfigurer.

2. DES RESISTANCES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Comme le chapitre II l'a montré, les phases de libéralisation des mouvements globaux du capital ont créé les conditions du démantèlement des économies agro-alimentaires nationales et de la globalisation de l'agriculture et de l'alimentation. Nous avons vu que les dynamiques de globalisation touchant l'agriculture et l'alimentation ne sont pas neuves et que les évolutions actuelles ne peuvent se comprendre que dans une

⁹³ Par "commodification", les sciences sociales anglophones entendent la transformation de relations sociales en marchandises ou en relation d'échange (marchand), en choses qui s'échange (en *commodity*).

perspective historique. La phase actuelle est pourtant caractérisée par un rythme et une échelle de changements accrus (Lang, 1999). Avec la libéralisation des marchés, les concentrations tant verticales qu'horizontales dans les secteurs en amont et en aval (« from seed to shelf », selon le slogan de la ConAgra), la montée en puissance de la grande distribution, la contractualisation des rapports de production, les agriculteurs sont de plus en plus entraînés dans une course à la productivité par une mise en concurrence à une échelle transnationale et les politiques de global sourcing (système d'approvisionnement mondial)⁹⁴, marginalisés au sein des filières en termes de plus-value, et mis sous la dépendance de puissants intermédiaires. De façon plus générale et plus profonde, et comme le souligne Mano (2002, cité par Johnston, 2007), mais aussi Guthman (2008), le mode prédominant dans les sociétés capitalistes est celui de l'individualisation et la commodification de la production et de la consommation, une tendance qui s'auto-entretient et freine les modes « non-commodifiés » d'approvisionnement des biens. Tout est potentiellement marchandable dans l'économie globale comme l'illustre aujourd'hui l'offensive très agressive des industriels autour des préoccupations environnementales et de la lutte contre le réchauffement climatique. Dans son étude sur les grands groupes agro-industriels Monsanto et Cargill, Kneen (1999) souligne qu'« une des conséquences intentionnelles de leur stratégie est l'élimination de la self-reliance, de l'auto-approvisionnement et de l'autonomie » (cité par Johnston, 2007).

Pourtant, comme le souligne Peemans (2002), la dynamique de globalisation n'est pas un processus « logique », allant de soi, désincarné de tout contexte, lieu et place, une « fin de l'histoire ». Elle demeure, surtout dans le champ de la production agricole et de l'alimentation, partielle, inégale, instable. Il s'agit d'un « processus socialement contesté » dans lequel des espaces de résistance deviennent analytiquement discernables et politiquement significatifs (Whatmore et Thorne, 1997).

De nombreux auteurs décèlent des fissures dans la façade du projet néolibéral, provoquées par la montée des critiques théoriques et dans les pratiques, par rapport à trois préoccupations : l'accroissement des inégalités sociales sur les plans national et international, les vulnérabilités engendrées par la 'global economy' opérant en temps réel

⁹⁴ Le volume de l'ensemble des exportations de biens agro-alimentaires a plus que quadruplé en trente 30 ans (Millstone and Lang, 2003, cités M. Wood, 2007, p. 492). Aux USA, 95% des biens agricoles produits dans le pays sont exportés tandis que 95% des biens alimentaires consommés sont importés ! (K. Drummond, 2007, citée par A. Lemkov, date inconnue, p.5).

et la nature non démocratique de la gouvernance du capitalisme global, notamment celle des grandes institutions telles que le FMI ou l'OMC (Watts et al, 2005). Gwynne et al (2003) suggèrent dès lors que ces critiques ont le potentiel pour acquérir le poids moral et susciter des coalitions d'intérêts capables de se poser en opposition effective et de fédérer à la base une alternative, même si celle-ci est encore mal définie'.

Un peu partout, on assiste en effet à une prise de conscience grandissante des conséquences jugées néfastes du modèle néolibéral et productiviste et à une volonté de poser à différentes échelles des actes de résistance et de changement. Cette résistance et ces tâtonnements dans la construction d'un « autre devenir » se traduisent notamment par la recherche d'alliances plus ou moins fortes entre consommateurs et producteurs, et l'invention ou la réactivation de pratiques de production et d'échanges au sein de réseaux dans lesquels les produits ne sont plus, ou plus seulement, « commodifiés », mais porteurs de valeurs qui dépassent leurs qualités intrinsèques, c'est-à-dire qui donnent un sens à leur consommation.

2.1. *La Via Campesina, fer de lance de la mobilisation paysanne transnationale*

La Via Campesina (LVC) est considérée par beaucoup comme étant le plus important mouvement transnational au monde (Borras 2004, McMichael 2006, Patel 2005, 2006, Edelman 2005, Martinez Torres and Rosset 2008, Borras and Franco 2009, cités par Martinez-Torres et Rosset, 2010). Elle est aujourd'hui composée de près de 150 organisations paysannes membres répartis dans 70 pays. Le réseau considère qu'il représente environ 200 millions de paysannes et paysans. LVC est souvent présentée comme la principale institution de la tendance « radicale » de contestation au « *corporate food regime* ».

Le mouvement poursuit deux grands axes d'action : la poursuite de l'objectif de souveraineté alimentaire et la défense des droits des paysannes et des paysans.

Le travail conceptuel et de lobbying du mouvement autour de la souveraineté alimentaire a fait entrer le concept dans l'usage courant mais l'a mis aussi à l'agenda d'organisations internationales, tels que la FAO (Via Campesina 2004, Rosset 2006a, 2006b, McMichael

2006, Patel 2005, 2006, cités par Martinez-Torres et Rosset, 2010). Il a également permis qu'il soit mentionné dans la constitution de plusieurs pays (Venezuela, Equateur, Bolivie, Mali, Népal, ...).

Selon les propres termes du mouvement, « La Via Campesina s'enracine dans un profond sentiment d'unité et de solidarité entre les petits et moyens producteurs agricoles du Nord et du Sud. L'objectif principal du mouvement est de réaliser la souveraineté alimentaire et de mettre fin au processus destructeur de l'économie néolibérale. [...] La souveraineté alimentaire accorde la priorité à la production et à la consommation alimentaires locales. Elle développe un modèle de production paysanne durable qui favorise les communautés et leur environnement. Elle donne en outre le droit aux pays de protéger leurs producteurs et productrices des importations à bas prix et elle leur permet de contrôler leur production alimentaire. Elle garantit que les droits d'utiliser et de gérer les terres, les territoires, l'eau, les semences, le bétail et la biodiversité soient aux mains de celles et ceux qui produisent les aliments et non pas sous le contrôle de l'industrie agro-alimentaire. La mise en place d'une véritable réforme agraire est l'une des priorités principales du mouvement paysan »⁹⁵. « Nous affirmons que les aliments ne constituent pas une simple marchandise et que le système alimentaire ne peut être traité avec la seule logique du marché » (Déclaration finale du Forum Mondial sur la Souveraineté Alimentaire, 2001).

Les principales cibles institutionnelles du mouvement sont dès lors l'OMC et les Accords de Libre Echange, les gouvernements des pays développés et les sociétés transnationales, et les institutions de Bretton Woods. Le cadre de la souveraineté alimentaire est conçu pour délégitimer ces institutions non seulement pour leurs politiques néolibérales et de libéralisation du commerce mais aussi pour leur contrôle non démocratique du système alimentaire mondial.

Le deuxième fer de lance du mouvement est la défense des droits des paysanneries, dont il s'est attelé depuis une dizaine d'année. Dans ce but, La Via Campesina cherche à documenter les violations des droits des paysans dans le monde, en collaboration avec l'ONG Foodfirst Information and Action Network (FIAN). Elle publie chaque année un

95

http://viacampesina.org/fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=27&Itemid=44 (consultation en juin 2012).

rapport annuel sur ces violations des droits. Par ailleurs, après un processus de consultation qui a duré sept ans, impliquant toutes les organisations paysannes membres, La Vía Campesina a adopté la *Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans* à l'occasion de la Conférence internationale sur les droits des paysans qui a réuni une centaine de délégués des organisations paysannes de La Vía Campesina, à Jakarta en juin 2008. Parmi les droits à reconnaître aux paysanneries, on trouve bien sûr le droit d'accès à la terre et au territoire, comme celui d'accès aux moyens de production et le droit aux semences et à la connaissance traditionnelle. L'expression du droit de la terre va assez loin puisqu'il va jusqu'à préciser que « il faut instituer des surfaces maximales à la propriété foncière agricole autant de fois que nécessaire afin d'assurer un accès équitable à la terre » (La Via Campesina, *Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans*, 2009). Il est aussi spécifié que les paysans et les paysannes ont le droit d'accéder à la propriété foncière, *collectivement* ou individuellement, pour leur logement et pour l'agriculture, et qu'ils ont aussi le droit d'accéder à la propriété foncière *improductive* dont ils dépendent pour leur subsistance (Article IV de la Déclaration).

Le fait que la Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans ait été adoptée par La Vía Campesina et le fait que cette adoption résulte d'un long processus de consultations internes, lui donne toute sa légitimité (Golay, 2009). Pour La Vía Campesina, l'adoption de la *Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans* n'est qu'une première étape, qui devrait mener à l'élaboration d'une Convention internationale sur les droits des paysans par les Nations Unies, avec la pleine participation de La Vía Campesina et d'autres représentants de la société civile (Ibid.). Un premier pas a été franchi cette année-ci puisque qu'une étude issue de la Déclaration de Jakarta, intitulée «étude finale sur la promotion des droits des paysans et des personnes travaillant en milieu rural » été présentée en février à la 19ème session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies par le Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme. Ce Comité a demandé au Conseil d'envisager la création d'un nouveau mandat de procédure spéciale sur la protection des droits des paysans et autres personnes travaillant en milieu rural et la mise en place d'un instrument international sur la question.

Pour plusieurs auteurs, le concept de souveraineté alimentaire est clairement devenu la principale bannière de la tendance dite "radicale" des « *food movements* » (Fairbairn, 2011, Holt Giménez et al., 2011), ou des mouvements d' « opposition » (Allen et al., 2003) ou

encore de la contre-hégémonie (McMichael, 2005) face à l'actuel régime agro-alimentaire. En effet, tant ses revendications que ses modes de contestation ne se limitent pas aux actuelles « politiques du possible » (selon l'expression de Guthman, 2008) dont sont souvent accusés les « *food movements* » de la tendance progressiste, qui n'affronteraient pas suffisamment les questions de justice sociale (voir plus loin). Au contraire, ils « élargissent l'imagination des politiques du possible » (Patel, 2007, cité par Fairbairn, 2011).

2.2. Au Nord, le mouvement des réseaux agroalimentaires alternatifs (RAAA)

La contestation du régime dominant et la recherche d'un modèle alternatif empruntent d'autres voies que la mobilisation transnationale. Elle se manifeste aussi à travers des pratiques et expériences concrètes, des réseautages plus ou moins locaux qui s'inscrivent dans la « voie de l'activisme ancré dans la proximité intersubjective » (selon la typologie de Pleyers, 2011). Ils visent tous à contribuer à rapprocher les consommateurs des producteurs pour échapper la complète commodification des biens alimentaires. La suite de ce chapitre sera consacrée très largement à ces expériences.

Dans la littérature récente, les expériences concrètes de pratiques de production, d'échanges et de consommation qui se posent contre les logiques dominantes ou « conventionnelles » ont pris le nom de « Réseaux agroalimentaires alternatifs » (RAAA). Très diverses, ces initiatives s'étendent de la vente directe à la ferme aux expériences de *Food Councils*, en passant par différentes formes de circuits courts tels que les Groupes d'achats communs (GAC) ou les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP). Un aspect dominant sous-jacent à ces mouvements, du moins dans la lecture qui en est généralement faite, est la reconnaissance du rôle grandissant du consommateur comme acteur central et porteur d'un projet pour un autre modèle de développement. Il participe d'un activisme politique au travers duquel l'action politique ne passe plus par les voies classiques offertes par la démocratie représentative, mais par une supposée réintroduction du politique dans les systèmes marchands.

L'« alternativité » et le rôle « transformatif » de ces pratiques et réseaux font néanmoins largement débat dans l'extraordinaire foisonnement de la littérature sur le

consommateur-citoyen reconnu comme le bras armé de la contestation du consumérisme de masse, industriel, productiviste et globalisé en général. Les changements sociaux liés à la consommation alimentaire locale constituent-ils un mouvement social émancipateur ou ne sont-ils que des innovations marketing, se demande par exemple A. Starr (2011) dans un article récent.

Il convient donc d'interroger le caractère « alternatif » de ces réseaux agro-alimentaires et leur potentiel à se constituer en forces d'opposition au système dont ils veulent se démarquer. Seront-ils sélectivement et continuellement cooptés et absorbés dans le système dominant et de plus en plus soumis aux pratiques et aux pressions inhérentes au système conventionnel ? Assiste-t-on plutôt à un scénario de cohabitation et de complémentarité avec une croissance relativement autonome ? Développées à la marge du système, sont-ils condamnés, à rester des *marges*, avant de devenir parfois, par récupération commerciale, des *marques*⁹⁶ ? Faut-il, dans une vision plus optimiste défendue par de nombreux activistes et plusieurs chercheurs, considérer qu'ils possèdent le potentiel à éroder puis transformer le système dominant et à constituer le levier à la fois discursif et opérationnel, en articulation avec les mouvements sociaux et les pressions politiques, pour l'édification de nouveaux modes de gouvernance des systèmes agro-alimentaires ? Autrement dit, la construction de ces réseaux constitue-t-elle un mouvement social de transformation des arrangements institutionnels capable de remplacer le système productiviste conventionnel ou doit-elle être seulement comprise comme l'expression d'une recherche ou d'un positionnement identitaire, l'affirmation de « niches sociales », à travers la mise en œuvre de schémas spécifiques de consommation alimentaire ?

3. LES CONSOM'ACTEURS COMME ACTEURS DE CHANGEMENT

Ayant mis de côté le scénario de la révolution par la prise de pouvoir et constatant un certain désabusement par rapport aux possibilités de changer la société par les voies politiques, de nombreux estiment que c'est à travers son rôle de consommateur que le citoyen aurait le meilleur levier pour manifester sa résistance et concrétiser ses visées de changement. Dans la foulée de l'évolution post-productiviste des systèmes agro-

⁹⁶ Selon une formule de Ch. Arnsperger (2009 : 11).

alimentaires et du développement du cadre théorique d'analyse qui l'accompagne, de nombreuses études mettent en effet l'accent sur la place des consommateurs dont le rôle crucial dans l'évolution des systèmes agro-alimentaires est de plus en plus mis en exergue. La production et la consommation alimentaire constituerait même le terrain privilégié du 'consomm-acteur' tant il est vrai que le système agro-alimentaire est de « à la fois un symptôme et un symbole de la manière dont nous nous organisons nous-mêmes et organisons la société » (Lang, 1999).

Mais avant de revenir plus spécifiquement sur le rôle considéré comme central du consommateur, il est important de situer, dans cette grande mouvance de la consommation dite « éthique », un courant qui se veut plus radical sur le plan de la démarcation avec les circuits conventionnels.

3.1. *Quality turn et réseaux agro-alimentaires alternatifs*

Comme nous l'avons déjà évoqué au chapitre III, le secteur agro-alimentaire serait entré dans une phase de post-modernisation marquée notamment par ce que la littérature anglo-saxonne appelle le *quality turn*, c'est-à-dire un mode de fonctionnement des marchés qui n'est plus déterminé principalement par une offre de produits de masse mais par une demande de produits de plus en plus diversifiée (économie de « niches ») et répondant à des critères de qualité (santé, goût, respect des « bonnes pratiques ») de plus en plus stricts. Ce serait, selon notamment Friedmann (2005), l'un des traits marquants du troisième régime agro-alimentaire.

La focalisation sur la qualité et la prolifération des produits à laquelle elle est associée se posent en réponse aux formes d'évolution de la consommation fondées sur l'origine et la qualité (Renard, 2005, cité par Vermeulen et al., 2007). Les changements dans la demande et la consommation ont notamment été poussés par une série de crises alimentaires qui ont sapé la confiance des consommateurs et accru leurs préoccupations liées à la sécurité sanitaire, et par des attentes sociales et environnementales croissantes. Pour Allaire (2003) et Ponte et Gibbon (2005), le *quality turn* est clairement lié à la globalisation des filières agro-alimentaires et la saturation du marché en marchandises standard (cités par Vermeulen et al., 2007).

Sur le plan de l'analyse, les études sur le *quality turn* s'inscrivent dans la théorie des réseaux (incluant l'approche de l'acteur-réseau) appliquée à un niveau méso aux systèmes agro-alimentaires, celle-ci ayant débouché sur la théorie des conventions (Goodman, 2003). Dans cette perspective, le « tournant » de la qualité est décrit comme un processus contesté de transition (Murdoch and Miele, 1999, 2002; Murdoch et al., 2000, cités par Goodman, 2003). Plus exactement, il s'agirait d'un passage du « monde industriel », avec ses conventions de qualité hautement standardisée, et sa logique de production de masse, commodifiée, vers un « monde domestique », où les conventions de qualité, encadrées dans la confiance, la tradition et l'espace, favorisent des productions plus différenciées, localisées et « écologiques » et des nouvelles formes d'organisation économiques (Ibid.).

L'institutionnalisation de la qualité est généralement associée au développement de nouveaux systèmes de certification, tels que le bio et le commerce équitable. Les pratiques de certification instaurent des mécanismes d'entrée sur les marchés, avec des barrières importantes, constituant des positions de force pour les opérateurs qui contrôlent ces mécanismes. Pour Reynolds (2004), “... *certification represents a powerful new form of network governance*”.

Avec la certification comme mode de régulation marchande, les logiques globales de production et de commercialisation ne sont toutefois pas fondamentalement remises en cause. Elles seraient même renforcées, si l'on considère comme Harvey (1989) et d'autres économistes que la différenciation et la mise sur le marché de nouveaux produits, sous de nouvelles formes, constitue une des stratégies du capitalisme pour échapper au problème de la sur-accumulation (Guthman, 2008).

En parallèle, et surtout en réaction à ces modes essentiellement consuméristes d'engagement, d'autres formes d'engagements des consommateurs sont poursuivis, d'autres pratiques et innovations institutionnelles ont (ré-)émergé ou sont renforcées. Il s'agit de pratiques telles que la vente directe, les circuits courts, la re-légitimation de l'agro-écologie, des pratiques artisanales de transformation des produits agricoles, des cuisines locales, ...

Ces pratiques et innovations expriment des voies plus radicales de contestation du régime dominant. Dans leur concrétisation, ces formes de résistance des producteurs et surtout des consommateurs à la globalisation et à ses conséquences, prend de multiples formes. Très divers, les réseaux agro-alimentaires se voulant réellement alternatifs s'épanouissant à de multiples échelles, du très local au transnational. Ils s'étendent de la vente directe à la ferme aux expériences de *Food Councils*, en passant par différentes formes de circuits courts, les Groupes d'Achats Communs (GAC) ou les *Voedselteams* (Belgique), les expériences de participation financière des consommateurs aux activités de production telles que les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (France), les Reciproco (Portugal), les *Community Supported Agriculture* (CSA) (USA, GB, Japon, Allemagne, Suisse, etc), Teikei au Japon ou encore le commerce équitable. La plupart de ces initiatives se posent en tant que marchés alternatifs mais d'autres ambitionnent de constituer des alternatives au marché (telles les CSA ou AMAP).

Pour d'autres mouvements, il ne s'agit plus seulement de sortir de la logique de commodification, comme tentent de faire (dans le champ de l'alimentation) les expériences évoquées ci-haut. Mais plus radicalement, de résister globalement au marché, en lui tournant le dos, c'est-à-dire de sortir de la consommation elle-même, ou en tous les cas de l'« hyperconsommation ». Cette sortie partielle constituerait la seule voie permettant de tourner le dos aux logiques capitalistes et leurs relations de pouvoir. Elle est défendue par les mouvements sociaux s'articulant autour du concept de décroissance (*downshifting*), tels par exemple celui de la simplicité volontaire, les éco-villages, ...,

3.2. Le consommateur comme acteur politique porteur d'un projet

"What works so well is that, although we are putting a spotlight on the negative, there is a positive solution to hand which everybody can be a part of. You don't have to wait for Government to move; you don't even have to wait for companies, because you can push them into acting by buying these products. So you've got all these NGOs, the church groups, and the community-based organizations, but the really fantastic thing about Fairtrade is that you can then go shopping!" (Harriet Lamb, the former head of the Fairtrade Foundation in the UK about how fair trade 'works' (Observer Food Monthly 2006), cité par M. Goodman et al. 2010).

*Tous ceux qui se sont penchés sur les méfaits industriels de notre alimentation affirment que le pouvoir est désormais entre les mains des consommateurs. Rien ne changera si nous ne changeons pas nos habitudes. A leur manière, Jonathan Safran Foer [*Faut-il manger les animaux ?*, Editions de l'Olivier, 2009] et Marie-Monique*

Robin [‘Le Monde selon Monsanto’, La Découverte, 2008] sont à l’industrie agroalimentaire ce qu’Irène Frachon a été à l’industrie pharmaceutique dans l’affaire du Mediator. Des empêcheurs de tourner en rond qui pointent un système devenu fou, des lobbies surpuissants, des experts rarement indépendants et des politiques qui laissent faire. Ils lancent aux consommateurs un désormais célèbre « indignez-vous ! ». (Le Monde, Jeudi 17 février 2011).

Quelles sont les capacités d’action proprement sociales et quotidiennes pour déjouer les différentes logiques de pouvoir, dont celle du pouvoir économique ?

Dans la foulée de l’évolution « post-productiviste » des systèmes agro-alimentaires et du développement du cadre théorique d’analyse qui l’accompagne, de nombreuses études mettent l’accent sur la place des consommateurs dont le rôle crucial dans l’évolution des systèmes agro-alimentaires est de plus en plus mis en exergue.

Que le marché ne soit pas une arène apolitique n’est évidemment pas une idée neuve. Polanyi avait déjà souligné l’utopie d’un marché autorégulé⁹⁷ et la nécessité de « ré-encastrier » l’économique dans le social. L’autonomisation des marchés soutenue par le libéralisme n’est pas naturelle, elle n’est possible qu’à travers la contribution de dispositifs institutionnels visant à maintenir cette autonomie. Le politique est bien au cœur même du marché comme principe d’organisation des rapports marchands. La consommation « éthique » n’est d’ailleurs évidemment pas un phénomène récent, tant dans les pratiques que dans les courants de pensée, comme le rappelle De Munck (2011) à propos de la critique de la consommation fordiste. Dubuisson-Quellier et al. (2011) soulignent également, dans le cas des USA et de l’Europe, la dimension historique de la mobilisation du consommateur en tant que demande pour des nouveaux droits sociaux (2011). Pour Johnston (2008), il n’y a non plus rien de très neuf dans ces mouvements de résistance à travers la consommation alimentaire. Pour elle, l’alimentaire a historiquement joué un rôle de cristallisation des résistances contre-hégémoniques aux injustices sociales, du moins aux USA.

Néanmoins, dans l’histoire générale des mouvements sociaux s’opposant aux relations capitalistes, l’implication directe des consommateurs dans un projet politique constituerait, selon Brunori (2011), une caractéristique propre aux mouvements actuels.

⁹⁷ « Entreprise utopique par laquelle le libéralisme économique a voulu créer un système de marché autorégulateur » (K. Polanyi, 1983).

Ou, comme l'exprime Guthman (2008) : *"It is not surprising, then, that food, as well as consumption more generally, has become a major site of politics"*. De même, pour Barnett et al. (2005, cités par Guthman, 2008), à la suite de Hartwick (2000) et Sayer (2003), *"consumption comes to serve as a privileged entry-point for thinking about political and ethical responsibility"*.

Il est aussi significatif qu'un des sociologues les plus reconnus de la mondialisation, Ulrich Beck (2003), désigne dans son dernier ouvrage le consommateur politique comme le premier contre-pouvoir face au capital, consommateur dont la force serait devenue beaucoup plus importante que celle des travailleurs. « Dans l'opinion publique et dans de nombreuses études, le rôle de contre-pouvoir face au capital qui bouleverse les règles n'échoit pas aux Etats, mais à la société civile mondiale et à ses multiples acteurs. [...] Le contre-pouvoir de la société civile repose sur le consommateur politique. [...] La société de consommation est la société mondiale réellement existante. La consommation ne connaît pas de frontière, ni celle de la fabrication, ni celle de l'utilisation. Les consommateurs ne sont absolument pas semblables aux travailleurs. C'est ce qui a rendu leur contre-pouvoir, encore peu développé à ce jour, si dangereux pour le pouvoir du capital ». Roff (2007) constate qu'avec l'augmentation de la globalisation de l'industrialisation et la concentration de l'agro-alimentaire Nord-Américain, c'est le consommateur et non le citoyen qui est souvent évoqué pour apporter un système socialement plus durable et plus juste. Dans le passé, des actions de la part des consommateurs ont déjà eu des impacts non négligeables. Par exemple, en Californie, le boycotts du vin et des raisins de table a largement contribué à l'amélioration des conditions de travail dans les années 70'. La crainte d'un boycott des consommateurs a poussé McDonald à écarter les pommes de terre OGM, conduisant à un échec de cette culture (Killman, 2000, cité par Roff, 2007). Dans un numéro récent, la revue *The Economist* posait la question, en évoquant le commerce équitable, les produits bio et les produits locaux : « les rayons des supermarchés ont-ils détrôné les urnes ? »⁹⁸. Pour Morgan et Murdoch (2000, cités par Goodman et DuPuis, 2002), c'est bien un type particulier de consommateurs qui peut favoriser l'émergence de nouveaux circuits de production-consommation. « En contraste avec la filière alimentaire industrielle (où le consommateur est un acteur largement passif et ignorant), le consommateur impliqué dans les filières bio décentralisées a tendance à assumer un rôle plus actif. [...] Dans ces

98 "Voting with your trolley. Can you really change the world just buying certain foods ?", *The Economist*, Dec. 7th 2006.

filiales, le consommateur est mieux formé, provient d'une classe professionnelle favorisée, est capable de payer un surplus pour les produits bio et souhaite s'impliquer dans des schémas alimentaires locaux ».

Par ailleurs, sur le plan de l'analyse, les études sur les systèmes alimentaires ont longtemps été dominées par la perspective marxiste qui considère la sphère de production comme le lieu central de manifestation des rapports de force s'exerçant à travers l'échange économique (Goodman et DuPuis, 2002). Dans la vision de la sociologie marxiste, l'extraction par le pouvoir capitaliste de la plus-value dégagée par le travail se réalise uniquement à ce niveau. Le contrôle de la sphère de production est le canal par lequel le pouvoir dominant peut façonner la société. Le consommateur, dans cette perspective, est un acteur passif à la fois parce qu'il agit dans la sphère apolitique de la circulation des biens et parce qu'il n'a pas conscience des relations de pouvoir à l'œuvre au niveau de la production, relations qui sont masquées par le « fétichisme de commodité »⁹⁹.

Dans la littérature récente sur les systèmes agro-alimentaires, les consommateurs sont ré-introduits comme acteurs clés, en tous les cas moins neutres, dans les schémas analytiques. Pour Marsden (2003), les consommateurs sont en effet de plus en plus conscients des problèmes multiples que pose ce modèle, comme l'illustre le débat actuel sur les OGM. La prise de conscience touche divers aspects qui vont du bien-être animal aux considérations sociales et éthiques en passant par l'environnement, le développement local, le maintien d'un tissu rural, les rapports de genre, ... Pour certains observateurs, ces préoccupations émergentes créent un « problème majeur » (Marsden, 2003) au modèle industriel qui fonde ses innovations en matière de qualité des produits sur les spécifications des produits eux-mêmes. Elles accroissent les contraintes du système qui doit prendre en compte la nature composite des attentes des consommateurs. Les nouvelles tendances dans les systèmes de production-consommation alimentaire, plus précisément l'extension des réseaux localisés, plus différenciés, plus « naturels » sont généralement attribuées à l'« influence grandissante des préoccupations sanitaires, entraînant une conscience croissante des consommateurs » (Murdoch et Miele, 1999 :469). Comme l'ont bien relevé Goodman et

⁹⁹ Le fétichisme de commodité, ou de la marchandise (*commodity fetishism*), dans la théorie marxiste, est le phénomène par lequel, dans la production capitaliste, la marchandise sert de support aux rapports de production entre les hommes, donnant ainsi l'apparence que les rapports sociaux de production sont des rapports entre les choses.

Dupuis (2002), l'achat alimentaire comme acte politique est intimement lié à la connaissance. Connaissance sur la qualité du produit, sur le lieu de production, sur les circuits empruntés, ... “ *‘Knowing where your food comes from’ has become one of the most prevalent idioms of the current agro-food movement in the US, as if awareness of the intimacy of food will automatically propel one to make reflexive, ethical food decisions*” (Barnett et al., 2005, cités par Guthman, 2008). Il ne faut plus souligner la multiplication des labels et systèmes de certification.

Ce « consumérisme politique » se réfère à l'idée que beaucoup de consommateurs expriment des valeurs non-économiques à travers les arènes de marché. Du côté de la société civile, on ne compte plus les réseaux d'acteurs, groupes de pression, ONG, revues militantes, appelant à une consommation « durable », citoyenne », « éthique », ... dans laquelle les achats alimentaires occupent une place prépondérante. Le consommateur deviendrait un consomm-acteur. La sphère des pouvoirs publics s'est également emparée de la capacité des consommateurs d'orienter des modes de production. La « consommation durable » est devenue un objectif politique central dans les arènes nationales et internationales (Seyfang, 2006).

Les consommateurs engagés dans les mouvements alimentaires alternatifs sont considérés comme plus actifs dans les régulations économiques (Dubuisson-Quellier et al., 2011). Pour ces auteurs, que ce soient au sein des réseaux de vente des produits équitables, des AMAP ou de l'ONG ConsoResp en France, par exemple, les groupes de militants visent tous les consommateurs en espérant les mobiliser autour des causes qu'ils défendent : soutenir les producteurs des pays du Sud, préserver la petite agriculture dans les zones périurbaines ou lutter contre la globalisation économique. Leur répertoire de mobilisation s'étend sur trois moyens d'action : l'éducation des consommateurs, leur engagement dans des formes alternatives d'échange et leur participation à des campagnes de protestation.

Si le phénomène n'est pas nouveau, il semble que la recherche ne s'y intéresse que depuis récemment. Pour Pleyers (2011), « un champ d'étude s'est ouvert depuis le début des années 2000 autour des pratiques critiques et alternatives de consommation, qualifiées dans l'ouvrage fondateur de Micheletti (2003) de 'consumérisme politique', de 'consommation éthique' (Harrison, Newholm et Shaw, 2005) portées par des citoyens qui lorsqu'ils posent des choix de consommation, considèrent les effets de leur choix sur le

monde qui les entoure' ou de 'consommation critique' définie comme 'l'attention délibérée et consciente portée aux décisions de consommation afin de traduire des positions politiques liées à des conceptions morales et à des responsabilités globales' (Sassatelli, 2006) ».

Toutefois, d'un point de vue analytique, comme il ressort d'un nombre croissant de travaux sur les réseaux agro-alimentaires alternatifs, ce rôle des consommateurs ne peut se limiter, dans une vision purement structuraliste, à un effet de la demande, fait d'individus atomisés, orientant les systèmes de production. Dans l'acte d'échange « conventionnel », particulièrement autour des produits alimentaires, l'implication du consommateur à travers l'achat lui-même ne va pas de soi, car, comme le rappellent Dubuisson-Quellier et Lamine (2003), cet engagement est à la fois réversible, instable et individuel. « Il est réversible, puisque d'une fois sur l'autre le consommateur peut modifier ses choix, qui ne l'engagent pas sur le long terme. Il est instable, car nous venons de souligner les effets des dispositifs de l'intermédiation marchande qui, pour capter une clientèle rendue particulièrement volatile et versatile par la multiplicité des formes de sollicitation, sont obligés de reconstruire en permanence le lien entre les produits et les consommateurs. Il est également individuel, dans la mesure où, même s'il existe des modalités de collectivisation des décisions d'achat, notamment à travers les formes de prescriptions qui s'expriment lors des opérations de choix (Karpik, 2000), la portée de l'acte d'achat alimentaire demeure avant tout limitée à la sphère privée ». Pour les deux auteures, c'est la multiplication presque infinie du choix orchestrée par la grande distribution qui rend l'implication des consommateurs minimaliste¹⁰⁰. Pour Guthman (2004, 2008), le « quality turn » et l'expression d'un pouvoir politique attribué au consommateur, gardant un caractère très individuel et de libre choix, ne fait que renforcer les logiques néolibérales.

Toutefois, dans la foulée de cette analyse critique du *quality turn*, les études sur les systèmes agro-alimentaires commencent aussi à reconnaître et intégrer une dimension de '*consumption turn*' (Goodman, 2003). Dans cette perspective, les consommateurs ne sont plus seulement perçus comme une catégorie d'acteurs structurellement exogène qui agit sur les systèmes agro-alimentaires (et en particulier sur les systèmes de production)

¹⁰⁰ « Nous sommes ici au coeur de l'engagement du consommateur dans l'acte marchand, tel qu'il est produit par les institutions du marché. Le problème drastique du choix oblige à première vue le consommateur, s'il ne veut pas se lancer dans une comparaison infinie des produits, puis de leurs propriétés, à s'en sortir en minimisant son engagement, c'est-à-dire en considérant qu'il peut se tromper et s'y prendre autrement à l'occasion d'un prochain choix » (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2003 :6).

à travers leurs demandes pour des produits particuliers et ne représente que la destination finale des biens alimentaires, mais comme des acteurs décloisonnés qui entrent en interaction avec les producteurs et les intermédiaires de manière non asymétrique, non linéaire.

Plus largement, ces consommateurs entrent aussi en interaction avec d'autres types d'acteurs et d'autres ressources. En amont de l'acte de consommation lui-même, on trouve en effet de multiples démarches collectives mettant en place des ressources opérationnelles et surtout narratives qui sont mises en œuvre par différentes organisations, ONG, groupes de pressions, ... Ces ressources permettent au consommateur d'agir comme un « sujet responsable », non seulement en relation avec ses propres critères d'utilité mais aussi en lien avec une responsabilité sociale et environnementale beaucoup plus large. Beck (2003) souligne également, à propos de l'acte de contre-pouvoir que constitue l'achat ou le non-achat, l'importance des systèmes d'information, le travail d'opinion publique, la politique de dramaturgie médiatique, les informations factuelles, etc.

Les travaux de Lockie (2002) sur la croissance du secteur bio en Australie montrent par exemple que celle-ci est expliquée, non comme le résultat d'une réponse à une demande des consommateurs, mais plutôt par référence à la dissémination active de discours sur la responsabilité éthique des intermédiaires, incluant les grands opérateurs du marché de détails, les nutritionnistes, les chercheurs en marketing, ...

En soulignant le rôle des organisations et des campagnes qui soutiennent la consommation éthique, on souligne en fait, selon Clarke et al. (2007), le fait que celle-ci doit être comprise comme un mouvement réellement organisé, en ce sens qu'elle vise une mobilisation pour des visées et des agendas explicitement politiques à travers les actes de consommation quotidiens. A travers d'une part l'implication des consommateurs dans des réseaux élargis d'échange qui les responsabilisent et, d'autre part, par leur prise de conscience de cette responsabilité et de leur pouvoir, ces campagnes et ces réseaux apportent de nouvelles ressources permettant le renforcement d'une identité et de nouvelles pratiques sociales. D'autre part, ces organisations ont aussi un important rôle à jouer en aval de la consommation en « visibilisant » les réponses des consommateurs, en

parlant en leur nom en quelque sorte, en portant ses réponses sur d'autres champs et d'autres lieux de la contestation et de la demande de changement.

Parallèlement à ces implications dans des mouvements plus larges, le consommateur peut aussi créer du capital social et une « économie du regard » à travers la construction de systèmes d'échanges de proximité. La consommation responsable est aussi présentée comme un canal par lequel l'économie sociale et solidaire (ESS) peut se promouvoir et apporter une réponse à la crise du capitalisme. C'est par exemple ce qui ressort d'un livre blanc sur l'ESS en France soutenu par plusieurs chercheurs et responsables d'associations¹⁰¹ : « La démocratisation de l'économie portée par l'ESS implique aussi de donner les moyens aux consommateurs - à tous les consommateurs et pas seulement à une minorité aisée ou militante - de devenir consom'acteurs, citoyens économiques actifs, exerçant véritablement, en toute liberté et responsabilité, leur pouvoir sur l'économie. Cette réappropriation citoyenne des actes quotidiens de la vie économique est au cœur du projet et des pratiques de l'ESS. Elle conduit à promouvoir la consommation responsable comme levier économique et politique pour influencer les modes de production des entreprises, inventer d'autres circuits de distribution et, plus largement, viser à un autre rapport à la consommation pour l'ensemble des citoyens, un rapport à la fois plus sobre, plus créatif et plus solidaire. »

Dès lors, beaucoup plus que l'acte de consommation en tant que tel et son impact direct, c'est le consommateur lui-même qui est important. L'acte d'achat doit être considéré comme une visualisation ou une expression concrète de combats politiques pour des échanges plus équilibrés entre le Nord et le Sud, la résistance contre les logiques d'accumulation capitaliste et leurs rapports de domination, les productions plus durables, pour l'environnement, ... Le consommateur est en quelque sorte « embrigadé » dans ces combats pour pouvoir davantage peser sur les décideurs institutionnels et économiques.

Brunori (2011) dans son analyse sur ce qu'elle appelle les marchés alternatifs (le bio, le commerce équitable et les productions d'origine contrôlée) comme terrain pour promouvoir un modèle de développement alternatif ne dit pas autre chose: «*One of the major peculiarities of alternative business on respect with earlier practices is that it involves directly consumers into a political project. Alternative products, in fact, make part*

¹⁰¹ http://www.idies.org/public/fichiers%20joints/1242803252_Texte_ESS_crise_LB_CA_avril09.pdf

of a political discourse addressing all of the sources of power; choosing alternative products, consumers sustain economically alternative networks and consolidate alternative discourses in the broader hegemonic struggle ».

Dans cette perspective, ce n'est pas la consommation en elle-même qui peut « changer le monde », mais elle peut constituer un vecteur, parmi d'autres, de renforcement de stratégies qui opèrent à de multiples échelles.

Dans ses choix, le consommateur pourrait donc orienter, si non directement au moins de façon indirecte, les modes de régulation des marchés, même si, comme nous allons essayer de le faire ressortir, ce rôle « politique » du consommateur est à considérer avec beaucoup de précautions (et nous y reviendrons largement). Mais il peut aussi agir au niveau des lieux et des modes de l'échange, notamment en s'orientant vers des types de marché qui rapproche le consommateur du producteur, soit en raccourcissant les filières, soit à travers des systèmes d'information sur le produit et les producteurs. Le point 5. visera à discuter des logiques qui prévalent à la mise en place de ces modes d'échange « alternatifs » à travers des expériences très locales ou des réseaux beaucoup plus larges. A travers ces réseaux, le consommateur ajoute une dimension collective au communautaire à sa liberté de choix, du moins dans ses objectifs déclarés ou simplement supposés. Il s'agira aussi d'apporter des éclairages sur les articulations entre la sphère dominante de la production, échange et consommation alimentaire et ces espaces qui se veulent, du moins en partie, hors de cette sphère. Mais avant toute chose, il convient d'essayer d'identifier et de décrire ces pratiques et réseaux et de faire ressortir leurs spécificités, ce qui est l'objet du point 4..

4. LE PAYSAGE DES RESEAUX AGRO-ALIMENTAIRES ALTERNATIFS EN BELGIQUE ET CHEZ NOS VOISINS

Ce sous-chapitre a pour but d'essayer de proposer un panorama des expériences actuelles en se concentrant sur celles que l'on peut observer en Belgique et dans les pays voisins. Le but n'est pas de proposer une description détaillée des expériences que nous avons pu identifier et approcher mais plutôt de montrer leur diversité, tant sur le plan des pratiques elles-mêmes que sur celui des logiques qui les façonnent. A l'heure actuelle, il n'existe d'ailleurs pas, à notre connaissance, de travaux qui proposent ce type de

répertoire, que ce soit à l'échelle d'un pays ou celle d'une région. Cela tient, comme nous allons le voir, à la multiplicité des expériences, des pratiques et des logiques, à la difficulté des les cataloguer selon des critères communs, et à leur caractère très changeant et évolutif.

Par ailleurs, il existe également très peu de statistiques sur les circuits non conventionnels, tels que la vente directe, que ce soit en termes de volumes ou de nombre de producteurs, d'associations ou de réseaux. Les systèmes de statistiques officiels ne s'y intéressent encore que timidement. Autant les enquêtes auprès des producteurs agricoles peuvent être détaillées sur les aspects liés à la production elle-même, autant les aspects touchant aux circuits de commercialisation échappent aux efforts de collecte de l'information. Les filières non conventionnelles sont considérées comme très marginales, une « curiosité » qui ne justifie pas le déploiement de la machine statistique, qu'elle soit européenne, nationale ou régionale. Seuls les produits faisant l'objet d'un label officiel, comme le bio ou les labels européens, font l'objet d'un suivi, qui ne porte d'ailleurs que sur les aspects de quantité. Le règlement européen sur les statistiques liées à la structure des exploitations¹⁰² n'impose qu'une seule donnée sur la commercialisation. Il s'agit de savoir si l'exploitant écoule plus de 50 % de sa production par vente directe.

Du côté de la consommation, davantage de données d'enquêtes sont disponibles, mais il s'agit, dans la très grande majorité des cas, d'enquêtes privées. Certaines associations établissent et diffusent des listes de producteurs qui adhèrent à des cahiers de charges ou des chartes précis, ces listes ayant surtout pour but d'informer les consommateurs sur des possibles points de vente.

4.1. Une typologie des pratiques alternatives ?

A côté de ces lacunes statistiques, toute tentative de décrire le paysage des RAAA se heurte à une difficulté encore plus importante : la très grande variété des situations. Une tentative de catalogage des expériences et réseaux, en vue de les répertorier, se heurte en premier lieu à la difficulté d'établir un ou plusieurs critères clairs et opérants de

¹⁰² Chaque Etat membre doit procéder à quatre enquêtes dite « de structure » par décennie, l'une d'entre elle devant couvrir toutes les exploitations (et est qualifiée de recensement), les autres étant fondées sur un échantillon.

classement. On peut par exemple définir les réseaux sur base des caractéristiques des produits proposés, lorsqu'ils répondent à un cahier des charges spécifiques. A ce critère général lié à la labellisation des produits peuvent s'en articuler plusieurs autres : caractéristiques liées aux modes de production (le bio par exemple) ou au mode d'échange, types de certification et d'élaboration de la confiance, référence ou non au lieu de production et de transformation. D'autres critères peuvent faire appel à l'organisation de la filière, que ce soit au niveau des producteurs (isolés, en coopérative ou autre forme d'association), des intermédiaires, ou des consommateurs ou encore selon le mode de vente (au détail, selon la formule des paniers, à travers un système de commande, ...). L'implication des différents acteurs, la nature et le degré de leur interconnexion peuvent également intervenir pour différencier les expériences en grands types. Les objectifs poursuivis par les différents participants, les finalités recherchées, l'origine et les initiateurs de l'expérience offrent bien sûr d'autres sources d'éléments de différenciation. Le rôle des pouvoirs publics et d'autres organisations dans la création d'un réseau et son fonctionnement varient également d'un système à l'autre. En réalité, chaque expérience combine plusieurs de ces critères en les conjuguant dans une variété infinie de degrés et de modulation.

Parmi les efforts de caractérisation de l'alternatif par rapport aux modes conventionnels de production, consommation et échange, on trouve d'abord des approches binaires, distinguant deux modèles types. En étudiant les données du recensement américain de 1992 et 1997, Lyson et Gutpill (2004), par exemple, montrent que l'on peut établir statistiquement une différenciation claire entre les 2 types d'agriculture et que ces deux « modèles » prennent l'un, articulé autour de la '*commodity agriculture*' (qui rassemble des exploitations concentrant de plus en plus de moyens de production) et l'autre, se rapportant à la '*civic agriculture*' (rassemblant des très petites exploitations dédiées à des marchés locaux) de plus en plus d'importance, au détriment des exploitations intermédiaires, plus précisément celles qui ont une taille moyenne et une main-d'œuvre familiale. Ils supportent donc clairement la vision d'une dualisation croissante des systèmes agraires. Ils ne se prononcent pas sur les potentialités de la '*civic agriculture*' à s'étendre mais soutiennent que les pouvoirs publics, les universités et l'agro-business, qui concentrent encore leurs efforts sur la '*commodity agriculture*', devraient beaucoup plus s'intéresser à l'autre modèle dans la mesure où celui-ci peut accroître le niveau de capital

social et le bien-être socio-économique parmi la population, revitaliser les zones rurales, améliorer l'environnement et utilement, promouvoir la durabilité à long-terme.

Dans une vision plus développée, deux grands mouvements sont parfois distingués parmi les systèmes considérés comme alternatifs : ceux qui peuvent être référés à une « alternativité » faible et ceux qui répondent aux critères d'une « alternativité » forte. Pour Watts et al. (2005), les systèmes alternatifs « faibles » sont ceux qui mettent l'accent sur les qualités des *produits* ('alternative food networks'). Les systèmes « forts » se préoccupent des réseaux à travers lesquels les produits sont échangés ('alternative food networks').

Les systèmes fondés uniquement sur la qualité (à travers la certification par exemple, tels que le bio et le commerce équitable) et sur la relocalisation présentent une « alternativité » faible. Ils sont vulnérables à l'incorporation et la subordination aux logiques dominantes (Allen, 2003, citée par Watts et al., 2005). En effet, le « *quality turn* » est largement pilotés par la grande distribution, qui développent des niches marketing profitables et dans lesquelles elle impose ses critères (Ilbery et Kneafsey, 1999, 2005, Gilg et Battershill, 1998, Guthman, 2002, Hendrickson and Heffernan, 2002, Flynn et al., 2003; Winter, 2003, Allen, 2003, Renard, 2003). Par ailleurs, les productions labellisées ne sont généralement pas consommées dans leurs régions de production (Hinrichs, 2003). Le bio fait clairement partie de la première catégorie, comme tous les produits protégés par des certifications officielles (les produits de niche). Dans la mesure où elles s'inscrivent dans le « *quality turn* », elles constituent dès lors une composante du « *corporate food regime* », et ne peuvent pas contrer les tendances de la globalisation – mais plutôt la renforcer - .

Pour éviter la subordination et la récupération, il faut au contraire des *réseaux* alternatifs. Un moyen de développer les alternatives fortes est de « revaloriser les circuits courts » (p. 31), ceux qui préexistaient aux circuits conventionnels et qui ont été détruits par ceux-ci. Les marchés fermiers, systèmes de paniers, la *Community-supported agriculture*, la vente directe et les magasins à la ferme comptent parmi les exemples de circuits courts. Cette distinction binaire entre alternatives faibles et alternatives fortes est reprise par Follet dans un article récent (2009), et toujours à propos des expériences américaines. La caractérisation des alternatives ne porte toutefois plus sur la distinction produit versus

réseau mais sur les préoccupations qui les animent. Les réseaux alternatifs faibles concernent les grands groupes (*corporate*) et se focalisent sur la protection de l'environnement, en négligeant les questions relatives au travail, au bien-être animal, aux communautés rurales, à la petite paysannerie et à la santé humaine. Les réseaux alternatifs forts sont locaux. Ce sont eux qui sont les plus appropriés pour provoquer un changement social et politique car ils s'opposent aux bases du système conventionnel : la standardisation, la production de masse, la compétition par les prix, la concentration du pouvoir, la globalisation.

Ces distinctions peuvent toutefois être contestées tant dans leur pertinence que dans leur intérêt, comme nous le verrons au point 5. Face à la diversité des expériences et de la multiplicité des portes d'entrées pour les caractériser, on peut pressentir que chacune de ces expériences constitue un cas particulier et possède ses spécificités propres. En fin de compte, la manière la plus opérationnelle de présenter les différents réseaux est de partir de la « labellisation » que les acteurs de chacun de ceux-ci s'attribuent, de la manière dont ils se définissent et construisent leur identité et cherchent à se rendre visible dans le paysage agro-alimentaire. Nous allons donc ici essentiellement s'attacher aux discours qui sont produits et auxquels nous avons pu avoir accès, soit à travers des interviews et la participation à différentes activités organisées par ces acteurs ou auxquelles ils prennent part, soit à travers les documents (folders de présentation, charte, site internet, ...) qu'ils élaborent.

Néanmoins, il semble quand même possible d'établir une distinction entre trois grands types de mode de l'échange fondée sur le degré d'implication des consommateurs et la relation entre ceux-ci et les producteurs. Dans un premier groupe de pratiques, le circuit est suffisamment court pour permettre une relation non totalement anonyme entre le producteur et le consommateur. Mais la démarche de celui-ci reste individuelle, limitée à l'acte d'achat et ne comporte aucun engagement particulier de l'un ou de l'autre, sinon éventuellement sur la qualité des produits. C'est ce qu'on peut appeler la vente directe conventionnelle : vente à la ferme, marchés fermiers, vente de paniers par l'intermédiaire d'un commerçant. Dans un deuxième groupe, la démarche des consommateurs est collective et leur engagement commun vis-à-vis d'un ou plusieurs producteurs va plus loin qu'une seule opération d'achat, il porte au moins sur une saison culturelle et sur un ou plusieurs produits négociés à l'avance. C'est typiquement le cas des groupements

d'achats communs. Dans un troisième groupe, la démarche des consommateurs est également collective mais l'engagement dépasse l'achat de produits proprement dit. Un contrat plus large est établi avec le ou les producteurs, à travers notamment des accords de préfinancement, des participations au capital, aux choix techniques, à la certification, qui supposent des engagements réciproques de long terme. Informellement, une « association », une « communauté » ou un « groupement solidaire » est formé. Rappelons toutefois qu'un producteur combine généralement plusieurs modes d'écoulement de ses produits.

4.2. *La vente directe « conventionnelle »*

Elle comprend les systèmes de vente qui se réalise sans intermédiaire (au maximum un seul) entre un producteur et un consommateur, sans engagement particulier : marchés, vente à la ferme, commande de colis ou paniers et livraison à domicile ou à des lieux de dépôts, magasins collectifs, stands dans les foires, ou même distributeurs automatiques.

Excepté pour certains circuits caractérisés par un label public, comme le bio, il existe encore aujourd'hui peu d'évaluation quantitative de l'importance des filières dites « alternatives », en particulier en ce qui concerne les circuits courts.

Pour la Belgique, le dernier recensement agricole (SPF Economie), celui de 2010, incluait pour la première fois une question sur la vente directe. Les statistiques obtenues doivent être prises avec précautions car les réponses n'ont pas été contrôlées et les chiffres ne sont pas validés. Mais elles peuvent donner une indication (tableau V.1).

Tableau V.1. - Importance de la vente directe pratiquée par les agriculteurs belges en 2010 (données provisoires)

		Flandre	Wallonie	Belgique
Vente à la ferme	% Oui	8,1%	6,5%	7,5%
Paniers	% Oui	0,9%	1,4%	1,0%
Marché	% Oui	1,5%	1,2%	1,4%
Autres	% Oui	2,4%	2,4%	2,4%
Au moins un système de	% Oui	10,7%	8,5%	10,0%

Source : Etabli sur base des chiffres du recensement agricole 2010 du SPF Economie.

Ils montrent qu'environ 10 % des agriculteurs belges pratiquent la vente directe et que parmi celle-ci, la vente à la ferme domine très largement.

Certaines estimations monétaires des ventes sont également établies pour la Belgique. Un centre de promotion des produits agricoles lié à l'administration flamande, le *Vlaams Centrum voor Agro- en Visserijmarketing* (VLAM), collecte des données relatives à la vente à la ferme. Ces données ont récemment été compilées et diffusées par le bureau d'études privé GfK. Il en ressort que depuis 2002, les chiffres des ventes à la ferme n'avaient pas cessé de baisser: de 149 millions d'euros en 2002 à 93 millions d'euros en 2007. En 2008, le chiffre d'affaires est reparti à la hausse, à 116,7 millions d'euros (le chiffre d'affaire de l'agriculture et des industries agro-alimentaires en Belgique s'élevant à près de 50 milliards d'euros ; la valeur de la production belge s'établit autour de 7,5 milliards, au prix producteur). Cette hausse s'explique par le fait que les clients dépensent plus d'argent dans les fermes. Le montant moyen d'un achat est de 16,5 euros et près de 19% des familles belges ont au moins fait un achat dans une ferme l'année dernière (2008). Les acheteurs dépensent en moyenne 136,7 euros durant une année (ce qui fait environ 25 euros par ménages belges) et les 3/4 du chiffre d'affaires ont été enregistrés en Flandre. Enfin, la moitié des clients sont des pensionnés et des ménages de deux personnes. Les clients achètent majoritairement des pommes de terre mais aussi de la viande qui représente le poste le plus important dans le chiffre d'affaires. Ces quelques données montrent que l'importance économique des ventes directes reste très marginale.

En Grande-Bretagne, il existe des statistiques plus précises¹⁰³. Elles montrent que le nombre de marchés fermiers a cru rapidement entre 1997 et 2006. Pour les USA, quelques données quantitatives sont également disponibles. En ce qui concerne les marchés fermiers, leur nombre aurait été multiplié par 10 durant les trois dernières décennies. Cette croissance est surtout marquée au cours de la dernière décennie : les marchés fermiers sont passés de 1 755 en 1994 à 4 385 en 2006, soit une croissance de 150 % en 12 ans (USDA, 2006, cité par Wright et Middendorf, 2009, p. 9).

Du côté des consommateurs, une enquête téléphonique a été réalisée par le CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs) en avril 2010 auprès de 1238 personnes en région wallonne et région bruxelloise. Elle révèle que les marchés publics (67 % des achats), les magasins de proximité (57%), la vente à la ferme (49%) et la vente en tournée à domicile (23%) sont les circuits les plus répandus (Vandercamme, 2010).

Au-delà de ces chiffres, il faut mentionner l'émergence d'initiatives qui visent à mieux organiser et coordonner la vente directe, en soutien à des systèmes d'agriculture durable, avec l'appui des pouvoirs publics ou d'associations. En Wallonie, la coopérative Coprosain, qui fonctionne depuis 35 ans, a joué un rôle de précurseur. Elle a établi un réseau de distribution interne qui compte, à ce jour, 3 magasins "Comptoir fermier" et 20 marchés dans le Hainaut, dans la région de Bruxelles-Capitale et dans le Brabant wallon et ce sans aucun intermédiaire. Plus récemment, en 2007, un syndicat paysan, la FUGEA a créé une asbl, « Saveurs paysannes », pour assurer la promotion des circuits courts, avec la volonté de mettre les producteurs en réseau et en rapport direct avec les consommateurs, les artisans et les restaurateurs. Elle a établi une charte par laquelle ses membres s'engagent à respecter dix principes fondamentaux pour inscrire l'agriculture dans une démarche durable. L'association tente de développer des comptoirs fermiers qui proposent les produits de plusieurs producteurs et artisans, à des endroits

¹⁰³ “Sales of organic and local produce through these alternative direct marketing channels have grown rapidly. The number of farmers markets in the UK has grown rapidly since the first was established in Bath in 1997, to over 500 in 2006” (FARMA, 2006, cité par G. Seyfang, 2009). “Farmers’ markets sales in 2004 amounted to £200 million, of which about 10–15% of stallholders sold organic produce, accounting for £25 million, a 21% increase on the previous year. Total sales of organic produce through direct marketing rose by 33% in 2004 to 12% of the entire food market share, a total of £146 million. There are an estimated 379 vegetable-based organic box schemes in the UK, and a further 97 meat-based schemes, and the sales from organic box schemes in 2004 was £38.5 million. Reflecting this growth in market share, the supermarket share of the organic retail market has fallen from 80% in 2003 to 75% in 2004” (Soil Association, 2005b, citée par Seyfang, 2009).

stratégiques (fermes, points de ventes locaux, marchés) Elle aussi cherche à faciliter l'accès aux produits paysans pour les habitants des grandes agglomérations, en travaillant notamment avec les groupements d'achats solidaires ou collectifs (GAS ou GAC), ainsi qu'à travers des points relais. Elle développe les contacts avec les restaurateurs désireux de cuisiner les produits locaux et de saison.

4.3. Les groupements d'achats alimentaires

En Belgique, les systèmes alimentaires locaux trouvent leur origine, au début des années 1980, dans les marchés d'exploitants agricoles. Les groupements d'achats proprement dit ont démarré en Wallonie, sous le nom de groupements d'achats communs (GAC). Pour la plupart disparus à l'heure actuelle, ces premiers GAC étaient liés aux mouvements chrétiens et destinés avant tout à des populations précarisées (Minet, 2003, citée par Van Gammeren et al. , à paraître). Mais de nombreux groupes ont depuis lors vu le jour (plus d'une centaine). Plus tard, les systèmes de colis de légumes seront aussi fondés en Flandre, avec les *Voedselteams*, selon l'exemple hollandais.

Les groupements d'achats communs autour de l'alimentation se sont fort développés depuis une quinzaine d'année. Il s'agit d'un groupement de plusieurs ménages (d'une dizaine à une trentaine) d'une ville ou d'un quartier qui s'associent pour faire une commande hebdomadaire de paniers de produits frais auprès de producteurs associés au groupement. L'émergence des GAC est intrinsèquement liée aux contextes culturels et institutionnels des trois différentes régions du pays. Leurs origines et leurs caractéristiques divergent donc en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie.

En Flandre, un important mouvement s'est constitué autour des *Voedselteams* (VT). Les premières *Voedselteams* sont créées en 1996 dans le Brabant Flamand sur l'initiative de trois organisations non gouvernementales : l'Elcker-Ick, organisation d'éducation permanente, le *Wervel*, une ONG axée sur les enjeux de sécurité alimentaire et *Vredeseilanden*, ONG centrée sur les questions d'agriculture durable dans le Sud. Animés par une préoccupation concernant les effets de la globalisation sur l'agriculture et dans la foulée de scandales alimentaires, ces différents acteurs décident de mettre en place une initiative de circuit court conduite sur l'impulsion de consommateurs. Aujourd'hui, la

Flandre compte environ 120 équipes et une quatre-vingtaine de producteurs. Les objectifs déclarés sont à la fois écologiques, économiques (prix justes pour les aliments locaux et promotion d'une économie locale) et sociaux (établissement de réseaux sociaux dans les quartiers). Mais il y a aussi clairement des objectifs politiques, ce qui distingue ce mouvement d'autres mouvements de ce type en Belgique. Depuis 2001, la coordination des VT s'est constituée en association sans but lucratif, avec plusieurs postes de permanents, et a inscrit dans ses objectifs celui de changer la politique agricole et alimentaire à long terme.

La progressive professionnalisation de l'organisation a introduit d'importants changements dans son fonctionnement avec notamment la mise en place d'un site internet standardisé, la tentative de mettre sur pied un système de distribution, l'organisation de réunions de parties prenantes rassemblant des consommateurs et des fermiers ou encore la mise en place d'un réseau international d'initiatives similaires (Van Gameren et al., à paraître).

En Wallonie, les groupes se sont formés indépendamment l'un de l'autre, même si maintenant, des formes de réseautages sont de plus en plus fréquentes (voir point 6.2. de ce chapitre). Les groupements peuvent voir le jour sous l'initiative directe de quelques consommateurs, par l'appui d'un réseau de groupements existants, à l'initiative d'une asbl ou d'autres formes d'associations qui visent à promouvoir le développement rural, ou encore par un pouvoir communal. Si l'origine d'un groupement est très variable, les modes de fonctionnement le sont encore plus, comme le degré d'implication des membres. Certains groupes gèrent toutes les commandes et les paiements par internet, d'autres ont au contraire le souci prioritaire d'une forte convivialité entre les membres et avec les agriculteurs.

Entre les groupements d'achat très conviviaux, fonctionnant en petit groupe où tout le monde se connaît et se rencontre et les larges circuits d'approvisionnement de paniers avec des lieux de dépôt et où l'achat reste individuel, on rencontre en fait un très grand nombre de systèmes intermédiaires.

4.4. Les communautés d'appui à l'agriculteur

Parmi les diverses formes de vente directe, les communautés d'appui à l'agriculteur (*Community Supported Agriculture* – CSA – dans les pays anglo-saxons, Association pour la Maintien de l'Agriculture Paysanne – AMAP – en France et en Belgique francophone) se distinguent par la volonté de s'inscrire le plus loin possible dans un triple mouvement : celui de la relocalisation de l'agriculture, celui des circuits courts et celui de la solidarité. L'implication directe des consommateurs est plus importante que dans le cas des groupes d'achats communs car elle se manifeste au minimum par un engagement financier des consommateurs auprès d'un ou plusieurs producteurs, les consommateurs payant à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie par le type de production et le lieu géographique. En cas de production moindre que prévue, les souscripteurs reçoivent moins (et inversement)¹⁰⁴. Cela implique une série d'engagements mutuels, négociés, et un partage du risque qui induit une forme de solidarité. Ce système doit assurer des apprentissages réciproques, une transparence dans les méthodes de production et la fixation des prix et un effet pédagogique. A travers la solidarité, l'intervention directe dans le choix des produits et les méthodes de production ou encore la participation à l'organisation et animation du groupe et à certains travaux agricoles, l'implication des consommateurs est donc en principe très importante. Cette forte implication contribuerait plus que toute autre expérience à développer une vision critique sur le système agro-alimentaire dominant et à engager des initiatives politiques progressives¹⁰⁵. Le producteur de son côté s'engage « *à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne* »¹⁰⁶.

4.4.1. Le mouvement des communautés en appui à l'agriculture dans le monde

Les *Community Supported Agriculture* ou les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) en France sont organisées selon un partenariat entre plusieurs producteurs et un groupe de consommateurs. Les consommateurs adhérents soutiennent le producteur en apportant une contribution financière à la campagne

104 "In CSA the risks of production are shared by consumers. In a poor season, a \$30 loss for 100 families is more manageable than a \$3000 loss for one farmer" (Gradwell et al 1999, cités par Hudson, 2005).

105 Par exemple Cox et al; (2008) : « CSA is seen to empower people by providing an arena in which they can act on their principles and against the values of the global food system (Wells et al. 1999, Zsolnai 2002) and in which they can learn about food production and so become informed and enthusiastic activists (O'Hara and Stagl 2002, see also Perez et al. 2003)".

106 Charte d'Alliance Provence sur les AMAP, p. 2.

http://allianceprovence.org/IMG/pdf/Charte_AMAP.pdf

agricole, participation qui représente une part de la production annuelle qui leur est réservée et fournie sous forme de panier hebdomadaire. Les risques de mauvaises récoltes sont partagés. Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilisation du consommateur. En Europe, et bien que l'on dispose de peu de statistiques sur leur nombre, ces expériences demeurent très peu nombreuses, mais connaissent une expansion rapide.

Ce système a démarré au Japon, dans les années 60, où il a pris le nom de *Teikei* (terme qui signifie « le visage du fermier est sur le produit »). A cette époque, de nombreuses personnes décédèrent après avoir mangé des poissons au contenu toxique élevé (catastrophe de Minamata) ou de l'alimentation contenant des résidus de pesticides. Plusieurs mères de famille se sont regroupées pour contacter des producteurs locaux et leur demander de produire des aliments sains et de saison avec en échange la garantie qu'elles achètent toute leur production. Un ménage sur 4 serait devenu membre d'un *teikei*.

À la même époque en Suisse des fermes communautaires nommées *food guilds* (ou association alimentaire) développent leur propre partenariat avec les consommateurs locaux en leur fournissant chaque semaine des produits frais (légumes, lait, œufs, et fromages). Aux Etats-Unis en 1985, un fermier de retour de Suisse après avoir étudié les *food guilds* rencontre alors Robyn Van En, une agricultrice bio du Massachusetts. Avec l'aide d'autres producteurs et de consommateurs, ils fondent la première *Community Supported Agriculture* (CSA) à la ferme *Indian Line* de Robyn. Le concept se répand ensuite rapidement par bouche-à-oreille dans tous les États-Unis, puis gagne le Canada et la plupart des pays occidentaux. Aux Etats-Unis, le nombre de ces groupes est estimé à environ 1300 sur l'ensemble du territoire américain, ils comprennent de 25 à 200 membres et achètent un panier compris entre 10 et 35 \$ par semaine (Hinrichs, 2000).

Plusieurs modalités de CSA existent :

- Le consommateur peut recevoir régulièrement un panier de produits plutôt que de les récolter lui-même ;
- Des producteurs peuvent s'associer pour offrir ensemble un ensemble plus large de produits ;

- Les consommateurs récoltent eux-mêmes les produits qu'ils ont pré-financés (légumes, pomme de terre, fruits) ;
- Le consommateur peut apporter un investissement plus important et être remboursé en produits pendant plusieurs années ;
- Le consommateur peut « adopter » un arbre fruitier ou une vache.

L'on peut aussi distinguer divers types d'adhérents et des niveaux d'engagement associatif variables. On peut distinguer par exemple des « amapiens » plutôt hédonistes, mettant en avant leur volonté de manger des produits sains et de proximité et des « amapiens » plus militants pour lesquels l'engagement dans les AMAP s'inscrit surtout dans une adhésion aux démarches alternatives (Mundler, 2007). « Les travaux réalisés aux Etats-Unis (Kolodinsky and Pelch, 1997 ; Cooley et Lass, 1998 ; O'Hara et Stagl, 2002) et au Canada (Fung, 2003) concernant les motivations des consommateurs engagés dans les CSA montrent de fortes similitudes : qualité (gustative et sanitaire) des produits, relation directe et solidarité avec les agriculteurs arrivent en tête des motivations affichées ». (Mundler et Audras, 2010 , cités par Mundler, 2007).

D'autres variantes sont encore possible, se combiner entre elles ou être associées avec d'autres systèmes d'échanges locaux (SEL).

En 2000, on recensait des CSA dans de nombreux pays : plusieurs milliers en Amérique du Nord, 100 au Royaume Uni, et aussi en Italie, Portugal (les *Reciproco*), Australie, Danemark, Allemagne (*Landwirtschaftsgemeinschaftshof*), Hongrie, Ghana, Nouvelle-Zélande, Italie (plus de 1000 *Gruppi di Acquisto Solidale*), ... En 2003, aux États-Unis, 1 500 sont en fonctionnement¹⁰⁷. Le mouvement des CSA est coordonné par une fondation, le *Robyn Van En Center*, localisé au Wilson College à Chambersburg (Pennsylvania)¹⁰⁸. En 2004, McFadden, auteur d'articles sur l'histoire du mouvement aux USA, estimait qu'il y avait autour de 1 700 CSA aux Etats-Unis. Une association californienne, *Local Harvest*, s'est donnée pour mandat de traquer la création de communautés. L'association recense actuellement dans sa base de données plus de 2 500 groupes qui se sont enregistrés auprès d'elle. En 2008, 557 CSA se sont inscrits et 300 nouveaux groupes se sont manifestés lors des deux premiers mois de 2009¹⁰⁹. On peut naturellement soupçonner

¹⁰⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Association_pour_le_maintien_d'une_agriculture_paysanne

¹⁰⁸ <http://www.wilson.edu/wilson/asp/content.asp?id=804>

¹⁰⁹ <http://www.localharvest.org/csa/>.

qu'un certain nombre de CSA disparaissent dans le même temps où ne sont plus fonctionnelles, tout en restant « enregistrées ». Pour le *Robyn Van En Center*, il n'y aurait que 1 300 exploitations organisées en CSA en Amérique du Nord¹¹⁰, contre 1 200 en 2007¹¹¹. Il est donc très difficile d'avoir une idée précise de l'expansion du mouvement et du rythme avec lequel elle se réalise.

Au Québec, où l'on parle de ASC (Agriculture soutenue par la communauté), 12% de la population ferait partie d'une communauté¹¹² ! En Grande-Bretagne, c'est la puissante organisation d'appui à l'agriculture biologique, la *Soil Association*, qui coordonne le mouvement des CSA (appelés *Cultivating Communities*). Aux Pays-Bas, on trouve plus de 100 initiatives de CSA (plusieurs ont pris le nom de *Pergola-associatie*), dont 80% qui se sont développées autour des producteurs bio¹¹³. L'exploitation *De Nieuwe Ronde* à Wageningen, par exemple s'est constituée en CSA en 1998. Le producteur cultive sur 1,5 ha et rassemble 150 ménages membres. Dans ce modèle de CSA, les membres apportent une cotisation et en échange, ils peuvent récolter une portion prédéfinie de légumes, de fruits, pomme de terre ou fleurs. Les surplus sont vendus.

En Suisse romande, les expériences de ce type prennent le nom d'« Agriculture contractuelle de proximité » (ACP). Elles défendent « une agriculture qui lie par contrat des consommateur-trice-s et un/des producteur-trice-s d'une région définie pour un approvisionnement de produits alimentaires. Ce contrat définit la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits »¹¹⁴. 24 initiatives existent à ce jour¹¹⁵, la plupart étant organisées sous forme de coopératives. Certaines sont âgées de plus de 20 ans comme la Clé des Champs dans le Jura ou les Jardins de Cocagne à Genève. Elles sont rassemblées au sein d'une Fédération, la Fédération romande pour l'agriculture contractuelle de proximité (FRACP) et encadrées par le syndicat agricole Uniterre ainsi que Agridea-Lausanne, association de développement de l'agriculture et de l'espace rural. Un travail de fin d'étude réalisé en 2008 a recensé plus de 70 exploitations

¹¹⁰ <http://www.wilson.edu/wilson/asp/content.asp?id=804>. (consulté en novembre 2009).

¹¹¹ Cité par COX, Rosie, HOLLOWAY, Lewis, VENN, Laura, DOWLER, Liz, HEIN, Jane R., KNEAFSEY, and TUOMAINEN, 2008, "Common ground? Motivations for participation in a community-supported agriculture scheme", *Local Environment*, Vol. 13, No. 3, pp.203-218.

¹¹² Conférence de Daniel Vuillon, fondateur de la première AMAP en France, donnée à Louvain-la-Neuve en avril 2009.

¹¹³ van de KOP, Petra, NIJHOF, Klaas, BRAUN, Arnoud, KLOEN, Henk, « Community Supported Agriculture : An Alternative local food system », *LEIS Magazine* 24 (1 mars 2008), pp. 32-34.

¹¹⁴ <http://www.uniterre.ch/Dossiers/agriContractuelle.html>.

¹¹⁵ Site consulté en avril 2010.

agricoles romandes participant à cette démarche et environ 4600 contrats passés entre producteurs et consommateurs (Porcher, 2008). Uniterre a aussi lancé en 2011 une Plateforme Nationale Souveraineté Alimentaire.

L'ACP est un moyen d'installation pour des agriculteurs non issus du milieu agricole et disposant de peu de capital. Toutes les initiatives proposant des légumes ont des listes d'attente de personnes désireuses de s'inscrire. En comparaison, il y a encore relativement peu d'offre. Une des difficultés soulevées par les coopérateurs est l'accès à la terre pour l'installation de nouvelles coopératives. Les paniers annuels fonctionnent pour la plupart grâce au bénévolat des consommateurs, ce qui peut être interprété comme une force et une faiblesse également. Les personnes impliquées dans les associations le font de manière militante, pour promouvoir les produits régionaux. Ceci permet de créer de belles synergies entre les acteurs. L'organisation des paniers permet également de nombreux débats sur l'agriculture en général et la souveraineté alimentaire. Le risque en contrepartie est la faiblesse du bénévolat pour assurer la pérennité de ces projets et la difficulté à dépasser le stade de promotion des produits pour arriver à un réel approvisionnement en produits locaux ou de reconstruction de filières.

En France, le mouvement connaît un très fort développement et une structuration en réseau en plein développement. Ces expériences ont pris le nom d'AMAP, ou Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Le terme « AMAP » est même devenu une marque depuis son enregistrement en 2008 à l'Institut National de la Propriété Industrielle par l'association Alliance Provence. Par convention, Alliance Provence peut autoriser d'autres associations d'utiliser le terme AMAP.

Le concept d'AMAP a été introduit en 2000 par un couple de maraîchers d'Aubagne (Var, près de Toulon) qui avait fait connaissance d'un CSA lors d'un séjour à New York¹¹⁶. Suite à une réunion organisée par ATTAC à Marseille en février 2001 sur le thème de la « malbouffe », durant laquelle les Vuillon présentèrent le concept des CSA et ses avantages, des consommateurs furent motivés. Début 2001, ils démarrent alors avec 40 familles d'Aubagne sur une période de 6 mois. Le 17 avril 2001, le premier panier (sur un total de trente-deux) était livré par « Les Olivades » aux consommateurs d'Aubagne.

¹¹⁶ Conférence de Daniel Vuillon, fondateur de la première AMAP, donnée à Louvain-la-Neuve en avril 2009.

Estimant le contexte favorable au développement de ce type d'initiative, ces maraîchers, membres de la Confédération paysanne du Var, avec d'autres associations, envisagèrent de créer une structure chargée d'accompagner les porteurs de projet AMAP dans la région. Alliance Provence (AP) fut alors fondée en mai 2001. Concrètement, les familles s'abonnent via un contrat de 6 mois qu'elles paient comptant ou en mensualités et reçoivent un panier chaque semaine. L'évaluation étant positive, en octobre 2001, le maraîcher propose à sa clientèle qui s'approvisionnait auprès de son point de vente de passer en AMAP. Il se forme alors 3 groupes de 50 personnes et Daniel Vuillon peut se permettre d'abandonner complètement l'écoulement de ses produits via les filières classiques (Carrefour, dans son cas). En 2003, la ferme devient 100% AMAP avec 210 familles abonnées.

Une charte a été élaborée, dans laquelle les AMAP sont définies de la manière suivante :

« Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable. Elle réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte des AMAP »¹¹⁷.

Comme on peut le voir, les associations ou réseaux qui appuient et coordonnent ces expériences expriment généralement des ambitions qui rejoignent sur de nombreux points celles soutenues par les mouvements transnationaux comme La Via Campesina, même si dans cette charte, il n'est pas fait explicitement mention du concept de souveraineté alimentaire. Il s'agit en effet de promouvoir « une logique d'agriculture

¹¹⁷ <http://www.alliancepec-rhonealpes.org/participer/amap/charte>

« durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine », ou encore « de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable ».

Si les « Olivades » sont considérées comme étant la première AMAP en France, il faut toutefois signaler que certaines expériences faisant appel à un engagement des consommateurs avaient déjà été initiées dans les années nonante. C'est notamment le cas des « Jardins de Cocagne » qui mettent en œuvre des actions de réinsertion sociale autour de la production de légumes. Les jardins de Cocagne, dont le premier a démarré en 1991 à Besançon à la suite d'une initiative de coopérative menée en Suisse (appelée déjà « Jardins de cocagne » et lancée en 1978 par des consommateurs de Genève qui s'engagent pour une année à prendre des paniers – appelés cornets – de légumes), sont des jardins collectifs à vocation d'insertion sociale. Ils sont créés sous forme d'associations à but non lucratif. Ils s'adressent à des personnes qui se trouvent en situation précaire (allocataires du RMI, sans revenus, sans domicile, chômeurs de longue durée, n'ayant jamais travaillé, etc.). Les légumes cultivés selon les principes de l'agriculture biologique sont distribués sous forme de paniers hebdomadaires à un réseau d'adhérents-consommateurs. Les adhérents souscrivent à une part légumes annuelle. Ces jardins doivent permettre à des adultes de (re)construire un projet personnel et professionnel. Ils favorisent, par le travail de la terre et le maraîchage, le réapprentissage d'une activité de production et facilitent l'accès au marché de l'emploi. Près de 100 jardins sont en activité actuellement, rassemblant 3 000 jardiniers et 15 000 familles adhérentes¹¹⁸. Le réseau est soutenu par de nombreuses administrations et institutions régionales, nationales et européenne.

Depuis lors, d'autres associations amapiennes se sont créées en France sur le modèle d'Alliance Provence. L'Alliance Ile-de-France a démarré en 2003 et compte une soixantaine de producteurs et une centaine de groupements, rassemblant environ 5000 ménages¹¹⁹. Une Alliance a également vu le jour en Midi-Pyrénées (92 groupes). Des alliances existent aussi en région Rhône-Alpes (132 groupes et 200 producteurs) et en Aquitaine. Mais des AMAP existent également dans le Nord de la France (une Fédération des AMAP existe par exemple en Picardie) et en Bretagne. Depuis 2008, on estime qu'environ 1000 à 1200 AMAP (d'autres estimations s'approchent de 2000), permettant à

¹¹⁸ <http://www.reseaucocagne.asso.fr/>.

¹¹⁹ http://www.amap-idf.org/index.php?option=com_content&task=view&id=22&Itemid=257.

3 voire 4 000 producteurs de vivre et approvisionnant en France environ 50 000 familles, soit plus de 200 000 personnes¹²⁰. Un réseau national a été créé, le MIRAMAP (mouvement inter régional des AMAP), né à l'initiative de différents réseaux régionaux d'AMAP souhaitant créer une coordination inter régionale pour mutualiser la richesse des expériences, des pratiques et des outils mais aussi faire la promotion des AMAP au niveau national et réfléchir à la façon dont l'éthique des AMAP puisse être garantie. Le MIRAMAP estime qu'aujourd'hui, la demande des consommateurs est très supérieure à l'offre des producteurs. Ce déséquilibre entre offre et demande se traduit aujourd'hui par la création de nombreuses AMAP sans producteur (certaines depuis plus d'un an) et par des listes d'attente sans fin dans les AMAP en fonctionnement.

Les AMAP ont leur charte, leurs journées inter-associations, et même leurs colloques internationaux. En février 2004 s'est tenu à Aubagne le premier colloque international des Teikei (Japon), CSA (pays anglophones), AMAP (France), ASC (Québec), etc. Un deuxième colloque international s'est ensuite tenu à Palmela (Portugal) en décembre 2005 donnant lieu à la création du réseau international URGENCI (Réseau Urbain – Rural : Générer des Engagements Nouveaux entre Citoyens) qui regroupe ces diverses initiatives. D'autres colloques ont été organisés ailleurs dans le Monde. En France, « Le Printemps des AMAP », d'envergure nationale, a été lancé (deuxième édition en juin 2009) dans le but de donner plus de visibilité au mouvement des AMAP, de montrer que les AMAP ne sont pas des initiatives isolées, mais bel et bien un mouvement national.

Au Portugal, Le système RECIPROCO (RElations de CItoyenneté entre PROducteurs et COnsommateurs) s'inspire des AMAP et CSA, mais en l'appliquant au niveau d'un groupe d'agriculteurs précaires d'une même communauté rurale et non plus seulement au niveau d'un agriculteur unique. Lancé en 2003 à titre expérimental dans le municipe de Odemira dans le Sud ouest du pays, « le système de Reciproco a fait ses preuves, attirant l'attention du Ministère de l'Agriculture qui apporte maintenant son soutien à une dissémination au niveau national. L'existence d'associations de développement local dans toutes les zones rurales du pays (partenariats publics privés locaux impulsés par le programme européen LEADER et disposant d'une équipe technique d'animation du développement local) facilite cette dissémination. Ces associations peuvent en effet jouer

¹²⁰ Conférence de Daniel Vuillon, fondateur de la première AMAP, donnée à Louvain-la-Neuve en avril 2009

un rôle de promotion du système en mobilisant communautés rurales et groupes de consommateurs dans les petites villes voisines. Le système RECIPROCO s'inscrit fondamentalement dans une dimension communautaire et territoriale, impliquant les agriculteurs d'une même communauté. Aux objectifs des AMAP et CSA (maintient d'une agriculture familiale, agriculture durable, alimentation de qualité, lien social, etc.) viennent se rajouter des objectifs territoriaux, notamment le maintien des communautés rurales et la préservation et valorisation des paysage »¹²¹.

Il est aussi important de signaler que le concept d'AMAP est en train d'essaimer en Afrique (ils en existent par exemple au Sénégal). Daniel Vuillon, fondateur de la première AMAP en France encourage d'ailleurs les amapiens à parrainer la constitution d'Amap en Afrique :

Le mieux que peut faire un GACS ou une AMAP du Nord, c'est de parrainer une AMAP du Sud. Des AMAPs existent déjà au Mali, au Togo, au Maroc ainsi que dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est. Je vais vous donner un exemple d'Amap au Mali. O.D. est un agriculteur installé dans les environs Bamako. Il est aussi président d'une association de producteurs. Cela lui a permis de rencontrer des membres d'une association française de développement. C'est à travers ces échanges qu'il a pris connaissance du concept des Amap. Comme les producteurs éloignés de Bamako sont devenus totalement dépendants de différents intermédiaires, ce concept l'a intéressé. Pour ces producteurs, cela peut aussi une manière de valoriser la qualité de leurs produits et de garder une plus grande plus-value. Aujourd'hui, il commence à écouler des paniers en direction de Bamako sous le principe des Amap. Il a appelé son initiative « Groupe Solidaire pour la Valorisation de la Production Locale ». O.D. a participé à un colloque d'Urgenci en France et il assure maintenant une responsabilité au sein d'un comité (D. Vuillon, rencontre à Louvain-la-Neuve, Maison du développement durable, avril 2009).

Enfin, il faut aussi mentionner que ces formes de relations contractuelles directes entre producteurs et consommateurs ont leur réseau international, URGENCI (Le réseau

¹²¹ <http://blog.urgenci.net/?p=82>.

Urbain-Rural : Générer des Echanges Nouveaux entre Citoyens), qui se définit comme « le réseau international des initiatives d'Agriculture Soutenue par la Communauté »¹²². URGENCI tiendra son 5^{ème} symposium aura lieu en 2013 en Californie.

4.4.2. Un phénomène très récent en Belgique

C'est sur ce modèle que s'est constitué en Belgique le premier CSA, *Het Open Veld*, à Heverlee (Leuven), qui a démarré en 2007. Pour 160 euros par adulte et par an, les 90 membres peuvent venir récolter eux-mêmes des légumes de saison et des petits fruits. L'expérience connaît un grand succès et la liste d'attente pour devenir membre ne cesse de s'allonger. Depuis lors, d'autres systèmes de partenariat ont vu le jour. A Bruxelles par exemple, plusieurs groupes d'achats communs tentent d'établir une véritable relation contractuelle avec le ou les producteurs (engagement d'écoulement des paniers sur une saison culturale ou une année) et préfèrent prendre le nom de Groupes d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne (GASAP)¹²³ pour marquer cette volonté de partenariat avec ceux-ci. Chaque ménage s'engage pour la saison de production (période d'un an dans le cas de la ferme Arc-en-ciel), à acheter une part de la production de légumes. Le paiement s'effectue en une fois à l'avance ou par trimestre, semestre ou en mensualités (pour les personnes en difficulté financière). Une douzaine de GASAP étaient en activité à Bruxelles en 2009¹²⁴ en établissant des relations contractuelles avec 4 producteurs. Un an plus tard, 25 groupes sont actifs et travaillent avec 7 producteurs. Le groupe étant constitué d'une vingtaine de familles, ce sont environ 500 familles qui sont impliquées. Mais la liste d'attente est très importante, elle est estimée à 400 familles¹²⁵, ce qui montre l'importance de la demande pour ce mode d'approvisionnement en produits frais mais aussi la difficulté de trouver des producteurs qui acceptent d'entrer dans ce système et s'aligner sur la charte élaborée par le Réseau bruxellois des GAS. en novembre 2009.

¹²² <http://www.urgenci.net/>

¹²³ Kari STEVENNE, animateur de l'asbl « Le Début des Haricots » explique : « Pour les GAS qui fonctionnent avec la ferme Arc-en-ciel, la dynamique est très bonne et la place du contrat est assumée. Le contrat (que l'on devrait appeler contrat de solidarité) est vraiment la particularité de notre mouvement (agriculture paysanne contractuelle de proximité), le contrat est la clé de voûte. C'est important car il faut être un minimum structuré. C'est un contrat moral, pour être sûr que l'on parle de la même chose. Avec la ferme Arc-en-ciel, on est réellement au-delà de la logique comptoir » (communication personnelle, avril 2009).

¹²⁴ <http://www.haricots.org/gas>.

¹²⁵ Kari STEVENNE, communication du 31 mars 2010.

Plusieurs de ces producteurs qui livrent des paniers aux GAS. de Bruxelles sont d'ailleurs situés assez loin en Wallonie.

L'objectif est d'ailleurs d'évoluer progressivement vers le système des AMAP, mais cette évolution rencontre certaines résistances, comme l'expliquait en 2009 un membre de l'asb Le Début des Haricots, initiatrice du mouvement :

Les GAS s'approchent du fonctionnement type AMAP, le but est de transformer ces groupes en AMAP. Je suis étonné de la résistance de certains acteurs, des producteurs. Les GAC sont aussi plutôt tiède. L'AMAP s'adresse plus à des fermes qui ont un engagement social ou qui rencontrent des difficultés et qui ont besoin d'appui, de solidarité, ou qui veulent démarrer. Mais pour un agriculteur qui a déjà mis en place un mode fonctionnement particulier et des circuits qui fonctionnent, il n'a pas forcément envie de changer de système et démarrer autre chose. (interview de K. Stevenne, mai 2009).

Mais il souligne néanmoins l'importance de la forme contractualisée adoptée.

Le contrat (que l'on devrait appeler contrat de solidarité) est vraiment la particularité de notre mouvement (agriculture paysanne contractuelle de proximité), le contrat est la clé de voûte. Important car il faut être un minimum structuré. C'est un contrat moral, pour être sûr que l'on parle de la même chose (interview de K. Stevenne, mai 2009).

La charte des GASAP bruxellois, à l'instar définit ce que doit être une agriculture paysanne : « l'agriculture paysanne est un concept d'agriculture qui répond à des critères à la fois de durabilité, de respect de l'environnement et du tissu social. C'est une vision qui affirme que l'agriculture n'a pas qu'un rôle de production de denrées alimentaires, mais a aussi un rôle social, environnemental et de maintien de la qualité des produits. Elle doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous ». Une agriculture paysanne est aussi une agriculture « qui vise le

maintien de la qualité gustative et sanitaire des produits » et « est attachée au principe de souveraineté alimentaire tel que soutenu par Via Campesina ».

Plus récemment, une AMAP autour d'un producteur en Brabant wallon a démarré en 2011, sous l'impulsion d'un des GAC de Louvain-la-Neuve. Elle entame sa deuxième saison.

Signalons aussi que quelques groupements d'achats solidaires, sur le modèle des AMAP, voient également le jour en Wallonie. Il y en a par exemple un en province de Luxembourg, « Les grosses légumes », créé à l'initiative de deux asbl.

4.5. Des formes élargies d'associations pour une agriculture durable

A côté de ces pratiques individuelles ou en groupes restreints de ventes directes, des associations, collectifs ou coopératives se créent pour soutenir le mouvement d'appui à l'agriculture paysanne.

4.5.1. Une structuration pour une meilleure reconnaissance publique et la recherche de partenariats

La mise en réseaux des initiatives prises localement ça et là prend une dimension de plus en plus importante. Pour la Belgique, nous avons déjà évoqué la rapide structuration des *voedelsteams*, coordonnées par une association officielle coupole, de même que pour les groupements d'achats solidaires à Bruxelles. En France, les AMAP sont regroupées en fédérations régionales d'AMAP, elles-mêmes chapeautées par un mouvement interrégional (MIRAMAP). Son objectif est de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune (la Charte des AMAP et le Socle Commun), et le soutien de démarches de garantie de cette éthique sur les territoires, de mutualiser les expériences et les pratiques, d'assurer la représentation et la mise en valeur des AMAP au niveau national.

La structuration et l'institutionnalisation permettent aux réseaux une reconnaissance officielle, et par là, d'éventuels appuis des pouvoirs publics.

L'association des *Voedselteams* est officiellement considérée comme un mouvement socio-culturel par le gouvernement flamand et bénéficie dès lors de subsides du ministère flamand de la culture, ce qui lui permet une garantie de subventions sur plusieurs années. Le réseau bruxellois des GASAP est constitué en asbl (RéZO) et reçoit depuis 2009, à travers l'asbl qui a été à l'origine du réseau (le Début des Haricots) un subside de 30 000 euros de l'administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'engagement d'un coordinateur à mi-temps. En vue de poursuivre cette coordination, le *RéZO* a fait appel à l'ensemble des communes bruxelloises pour obtenir une aide financière et un soutien matériel pour la logistique des GASAP, comme des dépôts dans les locaux des communes mais également des terres pour le développement d'une agriculture urbaine (Van Gammeren et al., à paraître). Le *Rezo* a aussi commencé à développer des liens avec les acteurs étatiques et non-étatiques à travers la participation à des réseaux formalisés, tels que le Réseau des acteurs Bruxellois pour l'Alimentation Durable (RABAD) ou le Réseau des Acteurs Wallons pour l'Alimentation Durable (RAWAD), dans lesquels on trouve des acteurs aussi bien dominants qu'alternatifs du système agro-alimentaire. « Du côté des liens avec les acteurs non-étatiques, le *Rezo* collabore étroitement avec des associations environnementales, de défense de l'agriculture biologique comme *Bioforum* ou paysanne ainsi que des syndicats comme *FUGEA* (*Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs*) ou autres organisations actives dans le domaine comme *Saveurs Paysannes*, organisation dont l'objectif est la promotion des circuits courts à Bruxelles et en Wallonie. Cependant, ces partenariats n'ont donné lieu à aucun véritable projet commun comme c'est le cas du côté des *voedselteams* » (Van Gammeren et al. à paraître).

En Wallonie, il n'y a pas (encore) de réseau régional des groupements d'achats alimentaires, mais des réseaux locaux voient le jour. Une asbl luxembourgeoise, l'association Solidairement, a par exemple reçu en 2011 une subvention du Ministère wallon de l'agriculture (100 000 euros) en soutien à leur projet « Grosses Légumes » qui rassemble une quinzaine de producteurs pour l'approvisionnement de la région en paniers maraîchers. Mais si le mouvement est encore peu structuré, il y a par contre une demande de la part des autorités publiques ! « Ainsi, la région wallonne suggéra une

possibilité de subsides pour les GAA en communiquant explicitement leur souhait de soutenir la création de 'groupes d'achats solidaires'. Cet objectif est ainsi mentionné dans déclaration gouvernementale au niveau régional (2009-2014) et le département wallon de l'agriculture a demandé aux associations concernées d'encourager la coordination » (Interview du coordinateur du *Rezo* en 2009, in Van Gammeren et al., à paraître).

En France, le MIRAMAP tente – mais sans succès jusqu'à ce jour – de recevoir une reconnaissance d'intérêt général par la direction générale des finances publiques. L'objectif est de pouvoir lancer une campagne de dons défiscalisés. Les dons doivent permettre la création d'outils de finances solidaires visant à soutenir les paysans¹²⁶.

Si la structuration et l'institutionnalisation permettent d'assurer une certaine visibilité et recevoir des appuis, elles sont aussi un moyen d'organiser l'échange de l'information, de partager les expériences et d'assurer une visibilité extérieure, par le développement de sites internet, la publication de petits journaux ou la distribution des feuillets de présentation et de sensibilisation. Dans les administrations communales flamandes, par exemple, on trouve une brochure présentant les équipes et l'association. En France, le MIRAMAP a déjà organisé deux colloques nationaux. A travers les questions qui sont abordés lors de ceux-ci, on peut se rendre compte des interrogations qui traversent le mouvement et son avenir. Du côté des producteurs, l'installation et le maintien des producteurs constituent une préoccupation centrale, l'accès au foncier et l'endettement au démarrage constituant des freins très importants. Pour la Wallonie et Bruxelles, l'association Nature et Progrès organise depuis 2011 une journée annuelle de rencontre et débat autour des groupements d'achats alimentaires. Des thèmes tels que les aspects juridiques ou la problématique de la fixation des prix y ont été abordés. La structuration facilite aussi les activités de lobbying et d'implication dans la vie politique. Les *Voedselteams* participent activement à des groupes de réflexion avec des acteurs étatiques et non-étatiques.

Nous reviendrons plus spécifiquement sur ces aspects de structuration et de réseautage dans le cas des initiatives belges de rapprochement des consommateurs et consommateurs au point 6 de ce chapitre.

¹²⁶ http://miramap.org/IMG/pdf/Article_Territoires_-_Reconnaissance_Int_Gal.pdf

4.5.2. La certification participative

La certification interne a constitué le principal modèle pour le respect des cahiers des charges de l'agriculture bio jusqu'au début des années nonante. Au moment de l'officialisation de la Bio, en 1991, le contrôle et la certification par un organisme tiers ont été imposés à tous les opérateurs (norme ISO 65). Ce changement induit le basculement d'une logique de réseau à une logique industrielle des acteurs de la bio (Sylvander, 1997, cité par Nature & Progrès¹²⁷). Aujourd'hui, plusieurs expériences de certification participative¹²⁸ sont relancées. Un certain nombre de producteurs et d'associations de consommateurs se reconnaissent de moins en moins dans ce système de certification par tiers, « celui-ci s'appliquant uniformément à tout producteur, qu'il soit en micro-activité ou industriel : cahiers des charges mis à mal par les politiques gouvernementales et européennes, et ne prenant pas en compte la dimension sociale et énergétique d'une activité, contrôles fastidieux, coût du label démesuré par rapport à leur chiffre d'affaire¹²⁹ »¹³⁰. Il est également reproché à la certification officielle bio un manque de transparence dans les opérations de contrôle menées chez agriculteurs et transformateurs, de même qu'une pression constante de la part de l'agro-industrie, généralement soutenue par les organismes certificateurs, pour affaiblir les critères de certification, comme l'explique un collaborateur de Nature et Progrès Belgique :

Au niveau de la Région wallonne, un Comité de concertation autour du bio a été mis en place par le Ministre actuel de l'agriculture. Ce comité rassemble différents opérateurs, tels que Bioforum Wallonie, des transformateurs, l'Union des producteurs bio, l'administration. Nous y sommes présents en tant que représentants des consommateurs. On y discute des modalités d'application des règlements (européen et régional). Des demandes de changement sont introduites. Beaucoup de ces demandes viennent des transformateurs. Par exemple, ils demandent des dérogations sur la production de poussins bio. Ou

¹²⁷ <http://www.natureetprogres.org/communiqués/actu127.pdf> (consulté en juillet 2012).

¹²⁸ Dans la littérature anglo-saxonne, l'expression *group certification* est utilisée pour désigner ces systèmes de certification (bio) en interne qui ne font pas appel à un organisme certificateur tiers officiellement accrédité.

¹²⁹ En Belgique, le coût de la certification prend en compte, en partie, la taille de l'exploitation, mais non les volumes vendus. Le coût comprend en effet un forfait qui est augmenté d'une partie variable calculée sur base du nombre d'animal ou de la superficie de la spéculation considérée.

¹³⁰ ASPAARI et NATURE et PROGRES
(<http://aspaari.unblog.fr/files/2009/03/plaquettesonov20071.pdf>)

encore concernant une interprétation souple de la règle qui autorise une croissance des poulets de moins de 81 jours à condition que ce soit une race à croissance lente qui est produite. Nous sommes les seuls à nous opposer à ces affaiblissements des critères. Par ailleurs, le contrôle officiel n'est pas toujours rigoureux. Des gros producteurs, qui sont les « clients » les plus importants des organismes de certification, parviennent à contourner certains critères. Seul le contrôle social est réellement efficace. Les producteurs qui veulent respecter intégralement la philosophie bio ont peur d'être chassés par les producteurs bio industriels. Au niveau de la commercialisation, on assiste aussi à des dérives. Par exemple, sur le marché belge sont actuellement proposés des paniers bio qui viennent de France. Dans ces paniers, on peut notamment trouver de la mâche entièrement cultivée en monoculture sur de grandes superficies, avec des techniques de nettoyage du sol qui font appel à de la vapeur chaude, ce qui est une aberration sur le plan environnemental. A Nature et Progrès, les systèmes participatifs de certification vont constituer à l'avenir notre axe prioritaire de travail » (interview de N. B., juin 2010).

Les systèmes imaginés pour répondre à la certification technico-administrative dans laquelle des petits producteurs ne veulent pas entrer sont des systèmes d'assurance-qualité ancrés localement dans lesquels un groupe de consommateurs, de producteurs et éventuellement de transformateurs définissent eux-mêmes un cahier des charges ou une charte autour de la production et parfois de la commercialisation des produits agricoles. Le but est de répondre aux logiques industrielles de la certification bio par un retour à une logique de réseau. La certification, qui est davantage conçue comme un appui aux producteurs dans leurs efforts d'alignement sur ce cahier des charges et de respect de celui-ci, est assurée par ce groupe, généralement à travers des visites collectives et régulières chez les producteurs. Une commission est donc généralement créée et celle-ci propose des recommandations et des objectifs vers lesquels les producteurs doivent tendre et si des problèmes de conformité apparaissent. Une telle implication se réalise dans un contexte de vente directe sur les marchés locaux ou à la ferme ou des systèmes de paniers. La participation active des producteurs et consommateurs permet aux partenaires plus d'autonomie et leur donne aussi davantage de responsabilités, ce qui exige que ces systèmes mettent la priorité sur la formation et la capacité d'organisation, à la fois pour les producteurs et les autres citoyens. « La conception d'un système

participatif de garantie (SPG) permet de réfléchir à la nature et au contenu des cahiers des charges de référence et de décider collectivement de leur évolution. La transparence, le contrôle et l'évaluation par paire (producteur-consommateur), les formations, les capacités d'organisation et la motivation sont des éléments majeurs pour la mise en oeuvre de cette méthode de garantie » (van den Akker, 2009). Cette participation permet aux programmes SPG d'être plus légers en termes de documentation et moins coûteux, ce qui compte pour beaucoup quand il s'agit d'intégrer des petits paysans dans un système de production biologique.

Pour résumer, les motivations principales des acteurs pour la mise en place des SPG sont les suivantes (van den Akker, 2009):

- Les adaptations aux contextes socioculturels ;
- Les échanges de connaissances et de savoir faire ;
- La réduction des coûts de certification par l'organisation associative (but non lucratif) et l'implication bénévole ;
- Les dynamiques collectives engendrées (outils de communication, mises en marchés et supports techniques) ;
- Le renforcement de l'approche territoriale et le rapprochement des consommateurs avec les producteurs ;
- L'encouragement de la solidarité et de l'entraide.

Selon l'IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements, créé en 1972 à l'initiative de plusieurs associations de soutien à l'agriculture bio), il existe à travers le monde des dizaines de systèmes participatifs de garantie au service des paysans et des consommateurs. « Bien que les méthodes et procédures diffèrent dans le détail, les principes de base restent remarquablement constant d'un pays à l'autre. [...] Les systèmes participatifs de garantie relèvent de l'idéal que poursuivaient les pionniers de l'agriculture biologique. Les SPG requièrent une approche de l'agriculture qui soit fondamentalement écologique, qui exclut l'usage de pesticides ou d'engrais chimiques de synthèse ou d'OGM, et qui soutient les paysans et les ouvriers dans un contexte de justice sociale et d'économie durable à long terme. La priorité des programmes SPG étant le marché local et direct, ils ont pour effet d'encourager la cohésion sociale, la protection de l'environnement et le soutien de l'économie locale en général ».

Plusieurs pays en Amérique Latine ont mis en place ce genre de systèmes dont certains ont été intégrés dans la réglementation officielle de l'agriculture biologique (ex : Brésil, Chili, Bolivie, Costa Rica). L'IFOAM et le mouvement MAELA (Latin American Agroecology Movement) ont d'ailleurs organisé un séminaire international sur la certification participative en 2004 au Brésil, à Torres¹³¹. Un programme national de développement d'un SPG a été initié en Inde par une Organisation Non Gouvernementale (Keystone Foundation), le Gouvernement Indien et la FAO. Une intégration récente dans la réglementation biologique d'Afrique de l'Ouest (cinq pays concernés) permet d'allier le développement de l'agriculture biologique pour les marchés locaux et pour l'exportation. Des pays économiquement développés ont également vu la mise en place de ces alternatives, notamment la Nouvelle-Zélande (OFNZ), les Etats-Unis (Certified Naturally Grown), l'Espagne (Red Andaluza de SPG) et la France (Nature & Progrès) (van den Akker, 2009).

Au Mexique, le réseau d'appui aux producteurs bio a obtenu une reconnaissance officielle des certifications participatives lorsque celles-ci respectent une procédure précise (Tovar et al., non daté¹³²). Cette reconnaissance permet aux producteurs qui adhèrent à cette procédure d'être labellisés bio. La procédure se fonde sur les mêmes normes et standards que ceux utilisés par l'IFOAM ou la *Organic Crop Improvement Association* (OCIA). En ce qui concerne l'expérience étudiée par Tovar et al. (à Chapingo), le premier pas, pour un producteur qui souhaite participer à ce type de certification, est de remplir un questionnaire relatif à ses pratiques agricoles actuelles et passées. Ce questionnaire est alors examiné par un comité composé de consommateurs locaux, de producteurs et d'agronomes. Le comité se réfère à une combinaison de normes fixées par l'organisme de certification bio américain (*National Organic Program of the United States*) et l'agence de certification mexicaine (Certimex). Si le producteur satisfait aux conditions, une visite par environ 3 membres du comité (ayant reçu une formation spécifique concernant les normes) est programmée. Cette visite a aussi pour but d'apporter des conseils au producteur. Un rapport est alors établi, qui mentionne si le producteur peut commencer à vendre sous le label bio (tout ou une partie de sa production) ou si des adaptations sont encore nécessaires.

¹³¹ http://www.ifoam.org/about_ifoam/standards/pgs/pdfs/InternationalWorkshopOnAlternativeCertification_Torres_en.pdf

¹³² <http://www.organicagcentre.ca/Docs/SocialScienceConferences/Rita%20Schwentesiuss%20et%20al%20paper.pdf>

Cette procédure semble en fait s'apparenter à une forme de sous-traitance de la certification par tiers puisque le cahier des charges reste globalement fixé par les organismes certificateurs officiels. Les auteurs de l'étude soulignent toutefois le caractère transparent de la procédure (tous les rapports établis par les comités sont publics) mais aussi une limite importante : le volontariat des membres du comité et le temps qu'ils doivent consacrer à la procédure.

Actuellement, en Europe, la certification par un groupe de producteurs, consommateurs et transformateurs n'est pas reconnue officiellement, que ce soit par la Commission européenne ou des autorités nationales. Selon l'association néerlandaise Agro Eco, qui travaille en appui à l'agriculture bio en Europe et dans les pays en développement et qui a coordonné un projet pilote de test et développement de 4 expériences de certification par le groupe (en Turquie, Italie, Espagne et France¹³³), la Commission européenne se montre très réticente à ce type de certification qui ne rencontre pas la norme ISO 65. L'IFOAM considère pourtant que cette reconnaissance est importante et pourrait accroître le nombre de producteurs bio. Dans ce sens, Nature & Progrès s'apprête également, conjointement avec l'IFOAM, à demander que la reconnaissance des SPG soit incluse dans la législation européenne¹³⁴. Pour Nature et Progrès Belgique, cette reconnaissance est importante car d'une part, elle permettrait aux producteurs qui adhèrent à un SPG d'accéder aux primes accordées au bio et d'autre part, certaines filières de commercialisation importantes n'acceptent que des produits qui présentent le label officiel. Même les produits proposés sous la Charte de Nature et Progrès sont refusés¹³⁵. Un obstacle à cette reconnaissance est le non respect des deux principes érigés par le Règlement européen pour la certification : l'indépendance et la confidentialité. Un moyen de contourner cette difficulté serait, selon Nature et Progrès Belgique, de passer par les Systèmes de Contrôle Interne (SCI), dans lesquels la certification des membres d'un groupe de producteurs est déléguée à un organisme – par exemple une coopérative – qui est lui-même reconnu par un audit et une certification externe (Baruffol, 2009). Pour certains produits bio importés, l'Union européenne reconnaît ce système qui est appliqué

¹³³ En France, c'est un groupe Nature & Progrès du Tarn qui participe à ce projet (juillet 2006/juillet 2008), dont l'objectif est la reconnaissance officielle par les pouvoirs publics des systèmes de garantie participatifs comme forme possible de système de contrôle interne agréé.

¹³⁴ http://www.natpro.be/actus_question_une.html.

¹³⁵ Communication personnelle d'un collaborateur de Nature et Progrès Belgique, 24 août 2009.

dans quelques pays émergents, en particulier d'Amérique latine mais aussi en Afrique. Le projet pilote en Europe coordonné par l'IFOAM dans 4 pays concerne des SCI.

Ce qui nous paraît aussi faire obstacle à une reconnaissance officielle par l'Union européenne de la certification participative est le souci de l'harmonisation à travers le marché commun, cette uniformisation étant liée à l'objectif de fixer un cadre législatif permettant « une concurrence loyale et un bon fonctionnement du marché intérieur des produits biologiques »¹³⁶. D'autres logos nationaux ou privés peuvent être utilisés en parallèle, toutefois, si « aux fins de cohérence avec la législation communautaire dans d'autres domaines, les États membres devraient, dans le cas des productions végétale et animale, être autorisés à appliquer, sur leurs propres territoires, des règles nationales plus strictes que les règles communautaires en matière de production biologique », cela ne peut se faire que « à condition que ces règles nationales s'appliquent aussi à la production non biologique et soient par ailleurs conformes à la législation communautaire ».

En Belgique, Nature & Progrès vient d'ailleurs d'initier une expérience de certification participative avec 7 agriculteurs et une dizaine de consommateurs. Pour l'Association, les SPG sont devenus un cheval de bataille prioritaire. Elle considère qu'ils constituent l'avenir de l'agriculture durable.

Le système actuellement expérimenté est calqué sur le modèle de Nature & Progrès France. Ce système fut mis en place en 1986 mais il est devenu « non conforme » aux législations européennes, en 1991, suite à l'adoption du règlement 2092/91, car il n'est ni confidentiel, ni indépendant. L'agriculteur qui souhaite une labellisation doit intégrer un groupe d'agriculteurs et de consommateurs de sa région. Cette « Commission mixte d'agrément et de contrôle » (COMAC) s'appuie sur le cahier des charges, non pas pour en faire un pur référentiel technique engendrant automatiquement acceptation ou exclusion ; elle propose plutôt des recommandations et des objectifs vers lesquels les producteurs doivent tendre et si des problèmes de conformité apparaissent. « La COMAC, à vrai dire, s'efforce surtout d'aider le producteur qui n'est plus isolé face à ses problèmes. Et les sanctions sont généralement inutiles dans un processus d'échange de savoirs et de recherche de solutions... Bien sûr, chaque agriculteur doit consacrer du

¹³⁶ Considérant (3) du Règlement (CE) N° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91.

temps non rémunéré à faire fonctionner la COMAC et à procéder à la visite des ses pairs. Mais l'avantage majeur du système est un tarif solidaire et mutualisé de l'inspection qui est enfin abordable pour les plus petits producteurs. D'autre part, la COMAC retisse des liens sociaux entre agriculteurs, et surtout entre agriculteurs et consommateurs. Quant au critère d'indépendance voulu par l'Europe, il pose un réel problème car il exclut toute possibilité de conseil visant à une amélioration des pratiques »¹³⁷.

En France, les associations ASPAARI¹³⁸ et Nature & Progrès ont développé une démarche particulière qui doit orienter les visites chez les agriculteurs et servir d'outil de communication entre les producteurs et les consommateurs. Il s'agit de la démarche NESO (pour Naturel, Energie, Social et Origine), appelée aussi boussole NESO, qui définit 4 axes ou groupes de critères. Dans l'expérience wallonne menée par Nature et Progrès, les visites NESO ont eu lieu et les rapports de visite sont en cours d'analyse¹³⁹.

En fait, cette certification sociale ne doit pas, selon Nature et Progrès Belgique, se substituer à la certification bio officielle. L'Association affirme d'ailleurs qu'elle ne possède pas l'expertise technique pour certifier le bio selon les normes officielles. Il s'agit plutôt de compléter cette certification officielle (les agriculteurs qui signent la Charte doivent s'engager à respecter le cahier des charges du bio) en y incluant des dimensions sociales, environnementales et sur le plan énergétique. L'idée centrale est de communiquer vers les consommateurs, lui donner l'occasion de distinguer le « bon » panier bio du « mauvais ». Pour l'Association, c'est un moyen de ré-activer sa Charte, de lui donner une dimension opérationnelle.

Pour Nature et Progrès France, « le souhait est de mettre en place des chaînes de responsabilité et de confiance pour faire évoluer les comportements de consommations. La petite révolution créée par les SPG concerne la notion de gouvernance. Elle incarne la montée en puissance de la société civile, qui définit ses propres règles pratiques, couplées à une méthode de garantie transparente et accessible à tous. Elle permet une amélioration de l' 'expertise' citoyenne. Elle représente un enjeu majeur dans la prise de conscience collective de l'affirmation du contre pouvoir au système politico-économique actuel » (van den Akker et Péreault, 2009). Pourtant, une petite dizaine seulement de

¹³⁷ http://www.natpro.be/actus_question_une.html

¹³⁸ Association de Soutien aux Projets et Activités Agricoles et Ruraux Innovants

¹³⁹ Communication personnelle d'un collaborateur de Nature et Progrès Belgique, 24 août 2009.

départements français possèdent encore une COMAC active qui continue d'attribuer la mention aux adhérents professionnels non certifiés bio. Cette expérience demeure donc en fait extrêmement localisée.

4.5.3. L'agriculture et l'alimentation, porte d'entrée pour une économie sociale et solidaire et un développement territorial

Autour des systèmes d'échange proprement dit, différentes initiatives à caractère social sont de plus en plus souvent développées. Parmi celles-ci, il faut particulièrement mentionner celles qui concernent l'aide à l'installation d'agriculteurs.

Des initiatives intéressantes sont prises dans le cadre des associations d'AMAP, telles que les « couveuses d'installation ». La couveuse d'Ile de France montre l'importance du portage et de la solidarité des amapiens pour l'installation. En Aquitaine, une couveuse fonctionne avec plusieurs « producteurs couvés ». On peut aussi citer le cas de la création d'une société civile immobilière (SCI) fondée par un petit noyau de membres de l'AMAP, les Jardins de Cérès, en Essonne, pour organiser la propriété collective de 20 hectares, afin d'y maintenir une activité agricole respectueuse de l'environnement, et soustraire ces terres à la spéculation financière (Dubuisson-Quellier, 2009). Plus de 1600 personnes et associations ont souscrit à des parts¹⁴⁰. Dans la région de Bordeaux, 300 personnes ont mis en moyenne 234 euros pour permettre l'installation d'un jeune paysan sur 10 ha en 2008. Ici aussi, une SCI a été créée et soutenue par un collectif, le CATA 33 (Collectif pour l'achat de terres agricoles en Gironde)¹⁴¹. Les Paniers Marseillais, une association de soutien aux AMAP en région marseillaise créée en novembre 2007 par des amapiens déçus d'Alliance Provence, a aussi initié une SCI chargée d'acquérir des terres en zone périurbaine¹⁴². Sur le plateau de Saclay, aux portes de Paris, une SCI (appelée Terres fertiles) a aussi vu le jour en 2005. Elle a permis d'acheter 20 ha. de terres au profit d'un couple d'agriculteurs dont les terres qu'ils travaillaient avaient été mises en vente. En trois mois, la Société civile a récolté 170 000 euros apportés par 1100 sociétaires. Vu l'importance de ces apports, supérieurs au montant nécessaire à l'acquisition des 20 ha., la SCI Terres fertiles a décidé de se donner un caractère territorial pour qu'elle puisse

¹⁴⁰ http://www.lesjardinsdeceres.net/IMG/pdf/rapport_Phase_1et2.pdf.

¹⁴¹ Mais dans ce cas, la terre reste propriété du SCI qui perçoit un modeste loyer. L'engagement demandé au producteur est seulement de produire en bio (<http://collectif.terres.free.fr/spip.php?rubrique13>).

¹⁴² <http://lespaniersmarseillais.org/presentation/>.

servir à d'autres projets en Ile de France. Le MIRAMAP, en collaboration avec une société coopérative de financements solidaires, contribue également à l'installation d'agriculteurs désireux de s'installer sous le système de l'Amap.

En Belgique, quelques initiatives d'achat en coopérative de terres ont aussi vu le jour. On peut citer le cas de la s.c.r.l. «Terres de la Baillerie», société coopérative créée en mai 2007, parallèlement au démarrage de l'élevage de chèvres de la [Ferme de la Baillerie](#). Cette société a été créée dans le but d'acquérir environ 4 hectares de terres autour de la ferme, qui ne pouvait y avoir accès, en regard de la forte hausse des prix de l'immobilier en général, et de la terre agricole en particulier¹⁴³. Par ailleurs, une association s'est créée en 2011, à l'initiative du Réseau pour le soutien à l'agriculture paysanne, l'asbl Terre-en-vue (*Land-in-zicht* en Flandre), avec pour objectif d'initier une coopérative (et plus tard une fondation) pour l'acquisition de terres agricoles, sur le modèle de Terre de Lien en France. La coopérative a vu officiellement le jour en mars 2012. Le but de la coopérative est de confier les terres agricoles acquises grâce aux parts des membres à des agriculteurs, « en vue de les aider à s'installer et à développer des projets agro-écologiques, coopératifs et d'agriculture paysanne, respectueux de la terre »¹⁴⁴. La coopérative vise aussi à relocaliser l'économie agricole en mettant en priorité les unités à disposition d'agriculteurs s'inscrivant dans des systèmes de circuits courts et de vente directe et des réseaux locaux d'agriculteurs. Un premier acte d'achat a été signé en avril 2012.

Plusieurs exploitations proposent aussi des systèmes de parrainage d'animaux laitiers pour préfinancer leurs activités. Les parrains sont rétribués en fromages ou yaourts.

Par ailleurs, certaines exploitations travaillant en circuits courts, avec les systèmes de paniers, développent des projets sociaux d'accueil et de réinsertion de personnes handicapées ou en difficulté. C'est le cas de la *sociale werkplaats* Den Diepen Boomgaard (Grimbergen), qui possède plusieurs lieux de dépôts de paniers de légumes à Bruxelles et dans le Brabant flamand. La ferme Delsamme du CPAS de la Louvière organise des programmes de formation en filière horticole maraîchère et écoule dans la région ses paniers de légumes. En France, un réseau, les Jardins de Cocagne, développe également des actions en direction des consommateurs. Issu d'un modèle suisse, auquel a été ajouté

¹⁴³ <http://www.fermedelabaillerie.be/spip/>

¹⁴⁴ <http://www.terre-en-vue.be>

un volet social, le premier Jardin de Cocagne démarre en 1991¹⁴⁵. Aujourd'hui, près de 110 jardins maraîchers sont en activité à travers la France, comptant 3500 jardiniers approvisionnant 20 000 familles. Leur but est de favoriser une insertion sociale et professionnelle par des activités économiques de personnes se trouvant en situation précaire : allocataires des minimas sociaux, personnes accueillies en structures d'accueil, sans revenus, sans domicile, chômeurs de longue durée, n'ayant jamais travaillé, etc. Dans les Jardins de Cocagne, la plus grande partie des légumes est distribuée en vente directe et localement à un réseau d'adhérents-consommateurs, sous forme de paniers hebdomadaires. Il s'agit donc, comme dans le cas des AMAPs, d'un engagement au minimum annuel, avec en plus une cotisation à payer. Les adhérents consommateurs payent une cotisation associative et une cotisation productive annuelles, Ils reçoivent en retour des paniers de légumes bio toutes les semaines, durant toute l'année. Le Réseau vient d'initier une opération « paniers solidaires »¹⁴⁶. Il s'agit d'un programme expérimental coordonné et mis en œuvre localement par 12 Jardins de Cocagne. Le principe : proposer à des familles défavorisées l'abonnement au panier bio à faible coût (environ 30% du prix de vente). L'autre partie du coût étant pris en charge par des partenaires publics et privés, à l'échelle nationale et locale (des collectivités territoriales sont aussi partenaires des 12 Jardins engagés dans l'action). Leurs adhérents-consommateurs peuvent également apporter leur soutien (dons, alimentation d'un fonds de solidarité, par exemple). Parce que la question du coût n'est pas le seul frein à l'accès à des produits frais de qualité, le programme vise également à accompagner les familles dans leur (ré)appropriation de la consommation de produits frais. Le volet « éducation alimentaire » du programme comportera des actions conduisant à l'autonomie alimentaire pour les bénéficiaires. Les bénéficiaires sont ainsi des adhérents-consommateurs comme les autres : l'échange, la reconnaissance sociale, l'implication dans la vie associative et la valorisation de l'image de soi sont favorisés, ce qui participe, avec d'autres actions d'accompagnement, à leur insertion socioprofessionnelle. Les premiers « Paniers solidaires » sont distribués cet été. Au terme des trois années d'expérimentation, si le programme porte ses fruits, il devrait être généralisé à l'ensemble des Jardins de Cocagne.

¹⁴⁵ <http://www.reseaucocagne.asso.fr/index.php>

¹⁴⁶ <http://mili-terre.com/article/13/931/comment-creer-un-jardin-partage-mode-d-emploi.htm> (consultation en mai 2012)

Ces cas sont intéressants car ils montrent que ces expériences d'AMAP ne sont pas seulement des lieux très restreints de pratiques d'échange en dehors de la commodification et des lois du marché. Elles peuvent aussi constituer des viviers à partir desquels s'articulent des actions de sensibilisation et d'éducation, des campagnes de lobbying et de pression politique, ou participer à des actions plus larges d'aménagement de territoire périurbain, d'économie sociale (jardins) ou de développement de filières courtes pour l'approvisionnement des organismes publics. L'AMAP « Les Jardins de Cérès » (Essonne), constituée en association loi 1901¹⁴⁷ et née en 2003, a par exemple pour objet « de proposer des solutions pour maintenir un équilibre entre les zones rurales et les zones urbaines autour du plateau de Saclay où l'urbanisation s'accélère, en favorisant une agriculture durable de proximité, et en soutenant des activités liées au monde rural local »¹⁴⁸. Cette association a notamment demandé (et obtenu) une subvention à toutes les communes du Pays de Saclay pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la mise en place d'une filière maraîchage en circuits courts pour l'approvisionnement de la restauration collective dans les « Pays de Saclay ». L'AMAP participe également à la mise sur pied d'un projet de création d'un « pôle périurbain des pays de Sarclay » soutenu par un collectif, « Un autre avenir pour les pays de Sarclay », créé en 2006 et constitué d'associations locales et régionales, de militants, d'experts reconnus dans leurs spécialités¹⁴⁹. Les membres de ce collectif font partie d'associations ou de structures très actives, non seulement localement, mais aussi aux niveaux d'instances ou de projets régionaux, nationaux ou européens. Leur plan d'action prévoit la création d'une maison de rencontre et la création d'un Conseil des Pays de Sarclay qui aura pour première mission l'élaboration d'une charte (instituant la protection des terres agricoles comme principe premier d'action). L'Association a plus récemment lancé une pétition pour un moratoire visant à contrer un projet d'aménagement du plateau initié par l'Etat (sans concertation semble-t-il avec la population) et visant à installer de nouveaux lotissements d'habitations.

¹⁴⁷ L'équivalent français des asbl.

¹⁴⁸ <http://www.lesjardinsdeceres.net/spip.php?article1>.

¹⁴⁹ http://www.lesjardinsdeceres.net/IMG/pdf/Projet_V9-7-1.pdf.

5. DE LA « NICHE » D'INNOVATION AU CHANGEMENT DE REGIME : LE POTENTIEL TRANSFORMATIF DES RAAA EN DEBAT

Par rapport à ces expériences et ces réseaux, la question fondamentale qui se pose est leur potentiel à transformer le système agro-alimentaire global de manière à ce qu'il devienne plus durable et en particulier à ce que les individus – principalement les consommateurs et les producteurs – puissent davantage déterminer, orienter les modes de production, d'échange et de consommation. Autrement dit, ces expériences de résistance constituent-elles les éléments d'un véritable modèle de rechange ? A quel degré ces initiatives cherchent-elles à créer une nouvelle configuration structurelle et dans quelle mesure les efforts sont-ils limités par l'érosion progressive à la marge des structures existantes ? Sont-elles, suivant la distinction établie par Allen et al. (2003) significativement une alternative, c'est-à-dire cherchant à créer une nouvelle configuration structurelle plus autonome, ou simplement d'opposition, c'est-à-dire réduites seulement à rogner petit à petit à leurs marges les structures politico-économiques qui constituent le paysage agro-alimentaire ?

La grande majorité des observateurs restent très prudents et estiment que le jeu demeure largement ouvert. Néanmoins, on peut, à travers les prises de position des uns et des autres tirées de la littérature, distinguer trois grands types de scénarios. Mais avant de les exposer, nous allons évoquer la manière dont tant la littérature que les participants à ces réseaux eux-mêmes conçoivent l'« alternativité », c'est-à-dire ce qui distingue leurs pratiques des logiques du système dominant, et ce qu'elle vise à transformer. Ensuite nous aborderons la question du « post-bio » qui se veut constituer un mouvement à l'alternativité renouvelée, ou radicalisée, face au processus de re-commodification.

5.1. *A la recherche d'une véritable dimension alternative*

Dans la littérature, en particulier anglo-saxonne, l'expression « réseaux agro-alimentaires alternatifs » est largement utilisée. Cette expression cache en fait une très grande diversité

des pratiques, diversité qui est la manifestation de celle des motivations des acteurs et qui rend la caractérisation de ces réseaux particulièrement complexe.

Comme nous l'avons vu au point 4.1., il est courant d'établir une catégorisation entre deux types de mouvements ou réseaux en opposition à l'hégémonie néolibérale, selon leur degré d'« alternativité » : les alternatives « faibles » (qui correspondent davantage au « *quality turn* ») et les alternatives « fortes » (qui offrent une plus grande résistance aux logiques dominantes et donc un potentiel de transformation de ces logiques plus fort). Entre les deux, la frontière est non seulement floue mais surtout fluctuante, et marquée par des processus de « récupération », que l'on peut globaliser sous le terme de « conventionalisation ». Avant d'aborder la construction d'un alternatif fort, il convient d'évoquer cette dynamique.

5.1.1. La construction de l'alternatif face à la conventionalisation

La très grande majorité des prises de position partagent aujourd'hui l'analyse sur caractère somme toute assez conservateur du « *quality turn* » (où ce n'est plus l'offre de masse qui pilote les institutions de marché mais bien la demande, dans sa recherche de sens et d'inter-personnalisation) et sur la puissance des dynamiques de conventionalisation, c'est-à-dire la récupération par les logiques dominantes des valeurs et altérités initialement portées par l'alternativité. Le concept de conventionalisation a été introduit par Buck et al. (1997, cités par Constance et al., 2008) à propos du bio (elle se réfère alors par « le processus par lequel l'agriculture bio présente de plus en plus les caractéristiques de l'agriculture industrielle dominante »), mais peut-être élargi à d'autres systèmes de production et de commercialisation qui se veulent alternatifs.

La production bio reste le meilleur exemple de ce processus de « conventionalisation ». Par cette imposition de leurs conditions de régulation et de marketing, les grands groupes agro-industriels peuvent de la sorte re-capturer du pouvoir et du profit, ce qui conduit les participants à ces circuits d'adopter, sous la pression de la compétition, les pratiques en phase avec ce modèle industriel, limitant à nouveau leur marge de manœuvre (Guthman, 2004). Les grandes chaînes de distribution se sont en effet emparées du bio, avec le succès que l'on connaît. Cet intérêt a en effet permis une

expansion très rapide du marché (voir Friedman, 2008) mais a en même temps condamné en grande partie l'idéal social et culturel du bio. Aux USA, le bio est maintenant largement aux mains de très grosses entreprises agricoles qui sont seules en mesure de répondre aux exigences des distributeurs (Brady, 2006)¹⁵⁰. Une grande partie des produits bio est d'ailleurs importée, parfois de très loin (les produits laitiers de Nouvelle-Zélande, les fraises du Kenya, ...) où ils peuvent être produits à des coûts de revient beaucoup plus bas et satisfaire une demande qui ne peut plus être couverte par l'agriculture nationale ou locale. A l'origine, l'agriculture bio n'est pas seulement un mode particulier de production mais un type d'agriculture qui s'inscrit dans un système de valeurs, de connaissances, d'interactivités avec d'autres acteurs. Noe (non daté), étudiant la transformation des filières bio au Danemark, parle du processus actuel en termes de déconnexion de la production alimentaire bio de ce réseau. Parmi les producteurs de lait danois qui se convertissent au bio, le discours sur les motivations a changé au cours des dernières années. Le profit et les possibilités de marché sont devenus des arguments puissants pour la conversion alors qu'initialement, la conversion procédait plus d'un rejet de l'agriculture conventionnelle.

Cette 'commodification' peut se réaliser par l'établissement de normes et la standardisation des critères de qualité. Etudiant le secteur de la production bio en Californie, Guthman (2004) évoque la 'conventionalisation' de cette production par l'agro-industrie. Ce processus peut être compris comme la transformation d'un espace de négociation en un espace de prescription et de contrôle externe où le bio est encadré par des règles, certifications, marques, contrôles, ...(Murdoch, 1998). Mettre l'accent sur un produit « certifiable » plutôt que sur les processus de production permet aux acteurs conventionnels de participer à la filière de manière similaire aux autres types de marchés. Comme le bio, les produits labellisés sont tous sujets au phénomène de '*commodity fetishism*' (Watts *et al.*, 2005, p. 29). Les labels et autres signes distinctifs privés se développent d'ailleurs beaucoup plus rapidement que les labels publics en termes de parts de marché, si l'on excepte le bio¹⁵¹. « *On the production side, it is feared that 'conventionalized' organic foodways will no longer provide a genuine alternative to the off-farm inputs, excessive processing, wasteful packaging, long-distance transportation, and*

150 Aux USA, 80% du chiffre d'affaire dans l'alimentation bio est assuré par les entreprises qui opèrent dans les circuits conventionnels (Sligh and Christman, 2003, cites par Starr, 2011:479). Au Colorado, la société Horizon, contrôle 70 % du marché de détail du lait bio (Polan, 2001, cité par J. L. Kaufman, http://library.wur.nl/frontis/landscape/03_kaufman.pdf)

151 Celui-ci peut toutefois être doublé par un label privé.

exploitative labor practices that characterize mainstream supply chains; they simply will replace proscribed synthetic inputs with allowable biological inputs. On the consumption side, apparent demand for the products of globalized organic supply chains seems only to support the popular contention that the vast majority of consumers of organic foods do so mostly, if not entirely, for their own pleasure and/or well-being” (Lockie, 2008).

Dans le cas des filières de commerce équitable du café, « l'accès aux circuits du commerce mondial pose des exigences fortes qui pèsent sur l'ensemble des acteurs, mais il n'en reste pas moins que les firmes sont en situation de faire jouer à leur avantage la concurrence entre producteurs. Cette mise en concurrence peut passer par l'imposition d'exigences en matière de qualité. Elle peut aussi être associée à un respect moins strict des obligations souscrites par les entreprises de commercialisation ». « Les volumes de production et la qualité générique restent des conditions incontournables d'accès aux circuits de commercialisation (Doppler, 2006). Les acheteurs, même certifiés « préfèrent n'avoir affaire qu'à quelques gros producteurs inscrits au registre des producteurs du système plutôt qu'à une multitude de petits producteurs » (Speich, 2001: 288) » (Doppler, Gonzalez et Linck, 2006, non publié). M. Renard (2003) souligne le danger que les valeurs associées au commerce équitable soient 'neutralisées', sinon 'capturées' par les acteurs dominants du marché (citée par Watts, *et al.*, 2005).

Le positionnement des grands opérateurs conventionnels de l'agro-industrie et de la distribution sur les marchés de « niches » au sein desquels les tenants de l'alternatif tentent de construire et mettre en pratique d'autres valeurs autour de la production, l'échange et l'alimentation ne se traduit pas seulement par une incorporation progressive de ces valeurs dans les logiques de la consommation de masse et dès lors leur dilution et affaiblissement. Ce positionnement peuvent aussi altérer, avec des conséquences encore plus profondes, les modes de gouvernance de ces espaces alternatifs et la légitimité de ces modes, comme l'ont l'avons déjà évoqué dans la première partie à propos de l'élaboration des standards de la production biologique par le Département d'Etat américain pour l'agriculture (USDA).

Plusieurs auteurs soulignent la perte de capacité des mouvements sociaux à intervenir sur la définition et les critères des cahiers de charge bio (Guthman, 2003, Böstrom et Klintman, 2006, Nelson *et al.*, 2009, Guptill, 2009). Les mécanismes à la base de la conventionalisation sont aussi économiques, comme le montre Guptill dans le cas des

filiales bio dans l'Etat de New York (2009). Elle souligne d'abord qu'étant donné la structure des circuits en amont et en aval de la production (approvisionnement en intrants, transport, commercialisation, ...), et le type de régulation autour du bio orienté sur les intrants, il n'est pas étonnant que le secteur laitier bio qui a émergé ces deux dernières décennies soit structurellement très similaire au secteur conventionnel (p. 35-37). Le système du lait bio est composé de nombreux petits producteurs qui font face à un nombre restreint de transformateurs, une situation qui comme dans le conventionnel, met ces agriculteurs en position de faiblesse. Tous les producteurs bio sont nécessairement liés à une industrie laitière conventionnelle. Récemment, les coûts de production connaissent une hausse importante et aussi bien la prime accordée au bio que la croissance de la demande ne sont pas suffisantes pour garantir une position de force aux producteurs (p. 34).

Dans leur analyse du secteur de la production de viande bio en Belgique, Stassart et Jamar (2008) montrent de manière précise que le processus de conventionalisation ne touche d'ailleurs pas qu'aux aspects techniques, économiques et institutionnels ou sur le plan du discours, mais aussi au système de connaissances. Leur analyse éclaire comment un *référentiel* particulier (c'est-à-dire un système de références cognitives), celui du système organisé autour de la filière Blanc Bleu Belge, contraint l'émergence de nouvelles filières (dans ce cas-ci, la production de viande bio) par des processus d'auto-référencement et de cadenas. « *The self-referencing or lock-in processes that occur at the interfaces within the beef commodity system lead to incompatibilities between cognitive systems and consequently act to the exclusion of emerging or alternative systems. The problem is not only one of incompatibility between systems, but also that of the destruction of alternative pathways due to powerful cognitive lockin mechanisms that are hidden in the dominant system* ». Cette étude de cas illustre la théorie du référentiel de Jobert et Muller qui font l'hypothèse que les politiques s'expriment par la production de canevas (frameworks) qui sont une combinaison de mesures politiques, de connaissances, de pratiques et d'identités élaborées à plusieurs échelles. La construction des politiques publiques se réalise parallèlement à la construction de systèmes de croyances. « *'They involve value priorities, perception of important causal relationships, perception of the state of the world (including the magnitude of a problem), perception of the efficacy of policy instruments, and so on.*' (Jenkins-Smith, 1993, cités par Stassart et Jamar, 2008).

La question qui se pose dès lors est que si ce processus de blocage et/ou de re-captation des innovations, telles que cela s'est produit avec le bio et le commerce équitable, peut aider le régime dominant à s'adapter, les nouvelles pratiques qui émergent en réponse à cette récupération, avec une radicalité renouvelée, telles la certification participative, les groupements d'achats alternatifs et les AMAP, les jardins collectifs, – qui constitueraient de la sorte un grand mouvement que certains qualifie de « post-bio » (Guthman, 2003 et 2004 ; Moore ; Goodman et Goodman, cités par Rossi et al., 2010) - peuvent-elles échapper à cette dynamique et constituer des véritables forces de transformation ? Avant d'exposer les éléments d'analyse que nous avons pu récolter dans la littérature et nos propres observations, il convient d'abord de s'interroger plus précisément sur les caractéristiques de cette alternativité qui se veut plus radicale, tant par rapport aux motivations des acteurs que de la singularité des pratiques qu'ils préconisent.

5.1.2. Marchés alternatifs et alternatives au marché

Tant dans la littérature que dans les discours des activistes, l'« alternatif » est d'abord défini par rapport à ce à quoi il s'agit de contester et de s'opposer : les logiques productivistes et industrielles de la production, de l'échange et de la consommation qui conduisent à la commodification de tous les biens et services et au sentiment de perte d'autonomie face aux rapports de force imposés par les acteurs dominants du « *corporate food regime* ».

S'opposer à ces logiques, c'est donc d'abord se détourner des circuits de distribution conventionnels et adopter des pratiques d'achat par les circuits courts qui rapprochent producteurs et consommateurs.

Les *Voedselteams* en Flandre expriment clairement les enjeux sociaux et économiques du lien direct entre les producteurs et les consommateurs :

“Een korte voedselketen is een zo rechtstreeks mogelijke relatie tussen de producenten en de eindverbruikers van de voeding. De kortste ketens zijn de eigen moestuin en de thuisverkoop door producenten (indien het eigen

productie is). In de gangbare circuits staan er ondermeer veilingen, groothandels en detailhandelaars, transporteurs en externe controleurs tussen deze twee partijen. Daardoor wordt hun band onzichtbaar gemaakt, onpersoonlijk en financieel nadeliger. Van de prijs die de eindverbruiker betaalt, komt maar een schijntje bij de eigenlijke boer of producent terecht. Een korte keten is dus een werkmodel: een oplossing voor de lage inkomens van kleine boeren, een praktische oplossing in ieders bereik. Het handelingsperspectief dat dit biedt neemt voor een deel de gevoelens weg van machteloosheid tegenover de globale politiek van internationale voedselmarkten, verlies aan voedselvariëteiten, meedogenloze prijzenconcurrentie en concentratie van winsten”¹⁵².

De même, la charte des GASAP bruxellois érige le circuit court en principe de base. "Manger local est une question de bon sens et constitue une alternative véritablement durable. L'objectif est que le producteur est le principal bénéficiaire de la vente de ses produits et non plus les intermédiaires comme c'est le cas dans la grande distribution, par exemple. Pour cela, le producteur assume lui-même la commercialisation et/ou en partenariat avec les consommateurs. Ainsi, on cherche à éviter un maximum d'intermédiaires commerciaux qui contribuent à diminuer la marge bénéficiaire du producteur et répercutent souvent certains coûts de commercialisation sur le prix du consommateur (prix au détail) »¹⁵³.

Dans la littérature, la contestation du modèle dominant est également la caractéristique commune de ces réseaux. Murdoch et al. (2000) relèvent que l'expression « réseaux agro-alimentaires alternatifs » est généralement utilisée pour évoquer les nouveaux réseaux émergents de producteurs, consommateurs et autres acteurs qui mettent en place des alternatives au mode industriel et standardisé d'offre des produits alimentaires. Cox et al. (2008) utilisent cette expression pour qualifier « des pratiques de production-consommation à différentes échelles qui offrent des possibilités de produire/consommer des biens alimentaires d'une manière qui diffère des systèmes alimentaires industrialisés typiques ». Dans leur définition des réseaux alimentaires alternatifs, Whatmore and Clark (2006, cités par Maye and Kirwan, 2010) font également ressortir cette opposition : « Les RAAAs constituent des flux organisés de produits qui connectent les personnes

¹⁵² <http://www.Voedselteams.be/category/nieuws/over-projecten/de-hagelandse-korte-keten>

¹⁵³ http://www.gasap.be/IMG/pdf/charte_gasap_2011.pdf

concernées par l'aspect moral de leurs pratiques de consommation avec celles qui veulent un meilleur prix pour leurs produits agricoles ou qui veulent produire d'une manière qui contrecarrent la logique marchande dominante (ou conventionnelle) ». Lamine, auteure d'un ouvrage sur les AMAP en France, se demande ce qu'il faut entendre par réseaux agro-alimentaires *alternatifs* ? Elle répond que « par ce qualificatif, nous nous contentons de rendre compte de la visée commune que se donnent ces réseaux, celle de s'opposer à certaines caractéristiques du système « dominant » (lui-même en général défini par le couple agriculture conventionnelle intensive – grande distribution, et leurs intermédiaires qu'on tend parfois à oublier). Imaginés comme étant 'bons', 'meilleurs' et/ou 'alternatifs', à travers leur matérialisation et le vocabulaire de 'bios', 'locaux' et 'équitable', beaucoup de gens voient les aliments 'éthiques' comme se posant contre les excès sociaux, écologiques et économiques des produits alimentaires conventionnels (Goodman, Maye et Holloway, 2010). Pour ces auteurs, les forces qui façonnent le système agro-alimentaire contemporain sont le profit, le goût, le choix et le prix le plus bas possible. Dès lors, dans les réseaux alternatifs et leur tentative de devenir ce qui définit la 'bonne' alimentation, ces questions de profit, de goût, de choix et de prix agissent pour structurer fortement le caractère alternatif de la production et la consommation des biens alimentaires. Les valeurs défendues par ces réseaux articulent les plus-values économiques (le plus souvent pour garantir les revenus des producteurs à un niveau 'équitable'), la fraîcheur, la saisonnalité, le caractère local et la valeur nutritionnelle, et le choix, de telle manière que les consommateurs soient en mesure de choisir leurs aliments en dehors du système conventionnel » (2010).

La globalisation et ses logiques sont également visées. Pour Sayer (1997, 2001), par exemple, en ré-inscrivant les pratiques alimentaires et le rural dans les relations écosociales régionales, les réseaux alternatifs agro-alimentaires créent de "nouveaux espaces économiques" capables de contrer les forces de la globalisation, la libéralisation et la division de plus en plus complexe de la division du travail (cité par Goodman, 2003).

Cette opposition conduit certains chercheurs à établir deux systèmes agro-alimentaires bien distincts, dont l'un s'articule autour des circuits courts. C'est notamment la vision défendue par Lyson et Gutzwill (2004), à propos du paysage agricole des USA, qui distinguent, deux grands types d'agriculture : la '*commodity agriculture*' et la '*civic agriculture*'. La première se fonde sur la conviction que l'objectif prioritaire de

l'agriculture est de produire le plus possible et au moindre coût. Son moteur est la productivité et l'efficacité. Le deuxième type représente la renaissance d'une agriculture orientée plus localement. A la suite de DeLind (2002), ces deux auteurs utilisent l'expression de '*civic agriculture*' parce qu'elle couvre, dans presque tous les cas, des activités qui sont étroitement liées au développement social et économique d'une communauté. Ces activités incluent les marchés fermiers, les jardins communautaires, les CSA et d'autres formes de ventes directes. Ce qui distingue fondamentalement les deux types d'agriculture se situe au niveau des relations en aval de la production. Tandis que la '*commodity agriculture*' est intégrée dans un système alimentaire de plus en plus global et contrôlé par les grands groupes privés, la '*civic agriculture*' est liée à des marchés locaux et régionaux, souvent à travers des systèmes de ventes directes aux consommateurs. Ce sont donc les relations commerciales qui jouent un rôle majeur à la fois dans la caractérisation des exploitations et dans leur viabilité. La localisation est très importante, contrairement à ce qui passe dans la '*commodity agriculture*' où les entreprises agricoles ne sont que des lieux sur lesquels les biens agricoles sont produits indépendamment de la communauté locale et de son ordre social (Kay, 1986, cité par Lyson et Gutpill, 2004). La '*civic agriculture*' concerne des exploitations petites à moyennes qui recherchent leur viabilité en essayant de rencontrer les besoins de leur propre communauté ou région. Selon les observations des deux auteurs, la distinction entre les deux types d'agriculture porte aussi sur le type de produits qui sont proposés : les fruits et légumes et autres produits frais sont plus appropriés à la '*civic agriculture*' que les céréales, par exemple. Un autre facteur de différenciation touche au contexte de production. La '*commodity agriculture*' se développe surtout dans les régions dans lesquelles les facteurs de production peuvent être combinés de la manière la plus 'efficiente' de façon à maximiser la production. La '*civic agriculture*' est au contraire plus sensible aux caractéristiques démographiques, sociales et économiques locales. Elle se répand principalement dans les zones urbaines et péri-urbaines où elle peut rencontrer une clientèle plutôt aisée, bien informée, avec un niveau de formation relativement important.

Au-delà de la contestation globale du système dominant, on remarque que ce sont d'abord les agriculteurs eux-mêmes qu'il s'agit de défendre. Cela ressort clairement des discours des acteurs de terrain, comme dans les chartes des *Voedselteams* et du réseau bruxellois des GASAP, ou de la présentation des AMAP (voir point 4.4.). Le site national

des AMAP affiche clairement que ce sont les agriculteurs « qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie » qu'il s'agit de défendre.

Les systèmes de vente directe, du type des CSA, apparaissent aussi évidemment comme susceptibles de favoriser le maintien des petits producteurs de l'agriculture biologique (Coombes & Campbell, 1998 ; Lockie et al., 2000, Campbell & Liepins, 2001 ; Lockie & Halpin, 2005, cités par Deverre et Lamine, 2010) et sont présentés comme des facteurs de résistance à la conventionalisation (Ibid.).

La disparition des terres agricoles et donc celle des terroirs est également invoquée comme argument :

Plusieurs constats sont à l'origine d'un tel projet d'économie solidaire pour le maintien de l'agriculture paysanne : le premier est la situation de l'agriculture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est alarmante : on y a vu disparaître 15 000 exploitations dans les cinq dernières années, entraînant la disparition très rapide et irréversible des terres agricoles, souvent au profit de l'urbanisation, et de fait la disparition de terroirs exceptionnels, qui font partie du patrimoine collectif (Alliance Provence)¹⁵⁴.

In the countryside, we are addressing the rapid decline of family farms and the loss of agricultural land by linking small and medium-scale producers to new markets in New York City. (Just Food, une association qui promeut des CSA et des jardins communautaires dans la région de New York)¹⁵⁵.

Les motivations liées à la santé et à l'environnement sont également très présents dans les présentations des réseaux qu'en font leurs animateurs. On peut d'ailleurs souvent constater que les argumentaires se limitent, du côté des consommateurs, à l'accès à une nourriture de qualité à bon prix.

Un argument peu fréquent en Europe, mais beaucoup plus présent dans les initiatives nord-américaines touche à la sécurité alimentaire, dans les sens d'un accès à une alimentation de qualité par les consommateurs défavorisé. Cela apparaît assez clairement

¹⁵⁴ <http://allianceprovence.org/L-origine-du-developement-des-AMAP.html> (consulté en juin 2012).

¹⁵⁵ <http://www.hungeractionnys.org/JustFood-05.pdf> (consulté en mai 2011).

dans les travaux de Allen (2003) sur les CSA californiens. C'est aussi la préoccupation centrale de *Just Food*, une association qui promeut des CSA et des jardins communautaires dans la région de New York :

“In the city, Just Food tackles deficiencies in food access and security by increasing the production, marketing and distribution of fresh food from community gardens and urban agriculture sites, on the one hand, and promoting Community Supported Agriculture (CSA) initiatives (food-buying clubs), on the other. Our aim is to turn “food deserts” (i.e., neighborhoods underserved by supermarkets and other food retailers) into “islands of sustainability.” Since 2001, we’ve been assisting soup kitchens and other institutions to acquire locally-grown food. In addition to ensuring that our City’s most vulnerable residents have access to fresh, nutritious food, the program supports a network of 7 family farms and fosters connections between the farmers and the communities they serve through educational programming and farm visits”. (Just Food,).

Dans d'autres approches, c'est plus la dimension de développement local, par effet d'entraînement, qui est présentée comme une visée distinctive des pratiques alternatives. Une communauté rurale élargie peut bénéficier d'effets multiplicateurs, tels que l'emploi, des opportunités de revenu pour les acteurs non-agricoles. Les travaux de recherche menée à Wageningen autour de van der Ploeg, à la suite de ceux de Marsden, vont très loin dans ce sens en considérant que l'on assiste à l'émergence d'un nouveau paradigme de développement rural. Pour van der Ploeg et Renking, l'agriculture s'oriente, à travers le développement rural, vers l' "après modernisation" (2000). Ayant étudié des situations d'agriculture traditionnelle, intégrant des activités de service à celles de production agricole et fondé sur des réseaux d'économie solidaire impliquant d'autres acteurs, ils relèvent leur capacité à entrer réellement dans une ère de post-fordisme. Les pratiques s'alignant sur ce paradigme de développement rural se distinguent des tendances de modernisation agricole des deux dernières décennies par le fait qu'elles visent une création de richesse à l'intérieur du secteur agricole et de l'économie rurale (alors que la modernisation se caractérisait par une ré-allocation de la richesse en-dehors de la sphère rurale), qu'elles créent et renforcent des nouveaux systèmes institutionnels de production, distribution, transformation et consommation, qu'elles entraînent des

nouvelles relations de genre, de nouveaux modes de divisions sociales et spatiales du travail, de nouvelles identités et formes de coopération, et enfin, qu'elles impliquent une transformation des rapports de force dans le sens d'une diminution de la dépendance à l'égard du capital financier, de l'agro-industrie, des marchés globaux et de la grande distribution (van der Ploeg et Renting, 2004). Ce n'est d'ailleurs pas tant les pratiques elles-mêmes qui sont nouvelles que les articulations entre l'emploi des ressources, les stratégies de subsistance, les arrangements institutionnels et les trajectoires empruntées. Ces deux auteurs soulignent, à l'échelle des pays de l'UE, la prégnance de ces nouvelles voies de développement rural qui n'induisent pas seulement, sur le plan théorique, un changement de paradigme, mais constituent aussi une importante, sinon décisive, "ligne de défense" de l'agriculture européenne face à l'instabilité et l'imprévisibilité croissantes des marchés internationalisés. Dans les campagnes néerlandaises, les appuis à la conservation de la nature, les productions de qualités, le développement de systèmes de production plus basés sur leurs ressources propres et la pluriactivité contribueraient à au moins 50% du revenu agricole régional (J.D. van der Ploeg, H. Renting, 2000).

On le voit, le déroulement des débats sur ce point est influencé par les contextes nationaux dans lesquels émergent ces réseaux, ce que soulignent d'ailleurs Holloway *et al.*, (2007, cités par Olivier et Coquart, 2010), Goodman (2003), ou Deverre et Lamine (2010). Les analyses nord-américaines inscriraient la problématique de l'alternativité dans une réflexion sur l'activisme d'opposition et sur la refonte des programmes politiques centrés sur des systèmes alimentaires aptes à défendre une plus grande justice sociale et environnementale. Les études européennes s'intéresseraient à l'alternativité de diverses initiatives locales parce qu'elles sont porteuses de nouvelles formes de développement rural. En fait, les réseaux alimentaires locaux, analysés sous l'angle de l'alternativité, ne recouvrent pas les mêmes réalités selon les pays et selon les périodes (Olivier et Coquart, 2010). Par exemple, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, le marché citadin de producteurs peut être vu comme un système de vente alternatif participant à la réhabilitation des marchés urbains de plein-vent. Dans d'autres pays européens, plus au sud et à l'est, les marchés constituent des circuits de commercialisation classiques. En France et en Italie, les marchés de producteurs ont davantage réussi à perdurer. Dans beaucoup de régions de France et d'Italie, les marchés de producteurs sont depuis longtemps institutionnalisés et ne sont pas considérés comme une « alternative », contrairement à ce qu'on peut observer aux USA (Pour Deverre et Lamine (2010), dans

ces deux pays de tradition agrarienne, l'accent est davantage mis par les analystes et promoteurs des RAAA sur les liens entre agriculture et gastronomie, en particulier la gastronomie locale dont le mouvement Slow Food est le symbole (De Roest & Menghi, 2000 ; Miele & Murdoch, 2002 ; Ventura & Milone, 2000).

Quoiqu'il en soit, la plupart des travaux soulignent les aspects de gouvernance des marchés et de la place qu'y jouent les conventions fondées sur la confiance comme éléments centraux de l'« alternativité ».

Wathmore *et al.* (2003) identifie 3 caractéristiques communes aux réseaux pouvant être qualifiés d'alternatives : ils instaurent des systèmes de marchés qui redistribuent la valeur à travers le réseau d'acteurs, contrairement à la logique de production de masse ; ils ré-introduisent la « confiance » entre les producteurs et les consommateurs ; ils articulent de nouvelles formes d'association politique et de gouvernance de marché. Les concepts d'*empowerment* (compris comme la capacité de contrôle des acteurs sur leur environnement – *controlling place* – ou d'agir à distance sur les pratiques d'autres acteurs – *controlling space* -) et d'*embeddedness* (encastrement) qui lient producteurs et consommateurs selon une « économie du regard » sont souvent mis en avant. Follet (2009) qui a analysé 3 expériences « alternatives » dans le district de Washington D.C., conclut que celles-ci répondent bien à ces 3 critères. Grâce à la vente directe, une plus grande partie de la valeur ajoutée retourne aux producteurs. La confiance des consommateurs est réintroduite en conséquence d'une meilleure transparence sur les méthodes de production. Ces expériences offrent des espaces pour de nouvelles formes d'association politique et de gouvernance du marché à travers l'adoption de nouveaux canaux alternatifs de distribution.

A travers ces différentes prises de position, il ressort que la distance entre les producteurs et les consommateurs constitue une préoccupation centrale parmi les chercheurs et les activistes, comme le résume la position de la *Kansas School* aux USA à travers une contribution de M. Hendrickson : « Une contribution très significative [des membres du *Food Circle*] a été le développement d'une *vision*¹⁵⁶ sur ce que le système alimentaire devrait être. Cette vision met la priorité sur les relations, qui doivent être aussi directes que personnelles [...] contrairement aux relations impersonnelles que répand le système

¹⁵⁶ Souligné par l'auteur.

alimentaire global avec ses standards publics et privés » (Gidden, 1990, Hatanaka et al., 2006, Hendrickson, 1997, cités par Hendrickson, 2009).

La question de l'*empowerment* et de la reprise d'une certaine capacité d'orienter ses choix personnels ressortent par exemple explicitement dans les motivations de certains adhérents. Minet (2003), par exemple, explique, à propos d'un groupement d'achats précurseur en région de Liège :

"Le théoricien de La Bawette [un groupe d'achats alternatifs, crée à Liège au début des années '80 mais aujourd'hui disparu] fait figure de précurseur dans son mémoire de 1984 : Ce qui reste stable parmi nos préoccupations, c'est la recherche d'un certain pouvoir. Cette recherche occupe une position centrale dans le projet. Dans un monde caractérisé par la concentration toujours plus grande du pouvoir, nous voulons redevenir maîtres de nos vies. Nous avons choisi le domaine de l'alimentation. Manger est une des premières nécessités biologiques et l'acte de manger est un des comportements humains les plus socialisés et les plus chargés de valeurs symboliques. C'est dire l'importance de pouvoir être responsable de son alimentation. La démarche est cependant plus importante que le sujet [...]. Pour y arriver, nous essayons de mettre en place un groupe d'achats; un circuit court entre le producteur et le consommateur; et une formation. Ces trois aspects nous permettent d'accroître notre pouvoir économique, social et politique." ("Mémoire", p. 58 et 73). Dans le même quartier de Liège, dans le même milieu et la même tranche d'âge, vingt ans après, le GAC de Pierreuse exprime sa "volonté de se réapproprier une consommation responsable, d'intervenir sur les questions alimentaires et d'enrayer la tyrannie de la malbouffe, de contrer l'industrie agroalimentaire qui gouverne nos estomacs et manipule notre santé" ("Feuillet de présentation", 2002). (Minet, 2003).

L'inter-connectivité et la confiance sont parfois perçues comme une question de responsabilité réciproque entre les consommateurs et les producteurs. Pour Hendrickson et Heffernan à propos de l'expérience des Food Circles dans le Kansas et le Missouri, les agriculteurs se sentent investis de la responsabilité de produire des aliments sains tandis

que les consommateurs de ces produits perçoivent une responsabilité vis-à-vis de ces producteurs qui font partie de leur communauté. La confiance, dans ce sens, « ne se réfère pas au produit en tant que tel, mais au fait que l'on peut faire confiance au producteur pour fournir un produit cultivée de manière 'saine' parce que le consommateur connaît l'agriculteur et le considère comme responsable » (2002 :363). Pour ces auteurs, la construction et le maintien de cette inter-connectivité exigent du temps pour les différents acteurs, mais c'est cette exigence qui constitue une dimension de l'alternativité qui pourra moins facilement être investie par les acteurs globaux. La dimension temporelle est en fait double : à côté de ce « temps social » que demande l'élaboration de la confiance, il y a encore le temps naturel à travers l'alignement de la consommation sur les rythmes des saisons.

Une autre caractéristique de l'alternatif toucherait à l'effet de conscientisation des consommateurs. Pour Follet (2009), par exemple, « les consommateurs qui choisissent de consacrer plus de temps et de moyens financiers à leur alimentation par souci de fraîcheur des produits, de sécurité sanitaire, d'environnement, de conditions de travail ou de traitement des animaux sont de manière inhérente amenés à remettre en question les fondements du système conventionnel. La distinction entre « conventionnel » et « alternatif » serait en fait une affaire de conventions, c'est-à-dire le jeu de pratiques, routines, arrangements et d'autres formes institutionnelles informelles (Morgan et al., 2006, cités par Follet, 2009). Ces conventions déterminent deux grands types d'économies : l'économie néolibérale qui gouverne le système conventionnel, et l'économie morale, liée aux systèmes alternatifs. Les conventions à l'œuvre dans l'économie néolibérale sont dominées par l'efficacité et le prix tandis que celles de l'économie morale font appel à l'égalité, l'honnêteté, le bien-être et d'autres valeurs. L'économie morale pure ne se rencontre que dans les alternatives fortes. Les alternatives faibles, comme le bio industriel, combinent les deux types d'économies (Follet, 2009).

Au-delà des considérations éthiques, certains auteurs insistent davantage sur les exigences de l'engagement dans des RAAA. A propos des expériences telles que les AMAP en France, Lamine évoque une requalification des consommateurs par rapport au système de la grande distribution. Cette requalification touche à divers aspects qui vont des pratiques culturelles aux modes de préparation culinaires des biens alimentaires en

passant par la connaissance de la qualité de ces produits¹⁵⁷. Pour les producteurs aussi, une trajectoire d'apprentissage est également souvent nécessaire et dans laquelle le collectif est important.

L'alternativité peut encore être perçue en termes de durabilité et de degré de réversibilité de l'engagement. C'est la position adoptée, par exemple, par Dubuisson-Quellier et Lamine (2003) qui s'attachent à identifier l'alternativité en analysant la nature de l'acte de l'échange lui-même. Elles rappellent d'abord que l'engagement du consommateur dans ses actes d'achat conventionnels est nécessairement réduit et réversible à cause de la pléthore de choix à laquelle il est confronté. Dans les systèmes de paniers qui prévoient un engagement contractualisés, la dimension de durée est beaucoup plus présente. « Pour les consommateurs, l'engagement se fait à travers le renoncement à une partie de la liberté de choix qu'ils possèdent d'ordinaire pour faire leur marché, puisque la composition du panier leur échappe. Dans un tel acte marchand, leur choix ne porte donc plus sur une combinaison de produits au sein d'un ensemble d'alternatives, mais sur des options sociales, économiques et politiques inscrites dans le système de production de ces fruits et légumes et dans le système d'échange leur donnant accès à ces produits » (p.7). La mise en visibilité du panier permet dès lors « le passage d'un jugement portant sur les propriétés des produits vers un jugement portant sur les propriétés d'un système de production » (p.10). Dans le système des paniers, où le prix (déterminé par le coût de production) et la composition des paniers sont fixés d'avance pour une saison ou une année, le consommateur sortirait d'une stricte logique marchande. Le pouvoir de défection est réduit et la désapprobation ne se manifeste plus par un changement immédiat de produit et de source d'approvisionnement, mais par une re-négociation entre les adhérents au système. L'ensemble de la transaction étant globalisé sur tous les produits et sur toute la durée de l'abonnement, d'autres critères d'adhésion que ceux offerts par la comparabilité immédiate entrent en ligne de compte. Le producteur échapperait aussi aux lois du marché puisqu'il est sûr de vendre au-dessus du prix de revient.

Un deuxième aspect crucial que soulève cette analyse et qui démarque ce système par rapport à l'échange conventionnel est le caractère collectif et la dimension de partage qu'il induit. « L'allocation de la production ne se fait pas sur la base de rapports de force

¹⁵⁷ Interview de Claire Lamine dans la revue S!lence, n°357, mai 2008, p. 13.

économiques, mais par un partage équitable entre les adhérents et en fonction de la disponibilité des produits » (p.9). Le consommateur doit accepter la variabilité liée au calendrier cultural et à la qualité et quantité (c'est-à-dire des caractéristiques « naturelles ») des produits récoltés. Ce traitement de la variabilité comme une donnée contingente de la production agricole est donc en rupture avec les traitements de la variabilité assurés par le marché classique. Ce respect de la nature et la dimension collective de l'échange auraient valeur d'engagement politique pour les deux auteures. La participation est fondée sur une valeur morale partagée par les adhérents : « l'action de chacun est se trouve attachée à celle des autres » (p.9) et c'est cela qui donne un sens politique à cet engagement. La dimension de solidarité, entre producteurs et consommateurs et entre les consommateurs entre eux (et qui est mise en avant dans toutes les chartes des associations d'AMAP et les systèmes s'y apparentant), peut aussi créer un sentiment d'appartenance. De la manière d'où cette solidarité est conçue et du fait du lien direct entre les producteurs et consommateurs, cette approche permet aussi de sortir d'une logique purement redistributive ou bienveillante de type « misérabiliste » où il ne serait question que d'aider des « pauvres producteurs ». Les aspects de justice sociale et de participation démocratique sont aussi soulignés par Wathmore et al., (2003), Kirwan (2006), ou Feagan (2007).

Dubuisson-Quellier et Lamine (2003) évoquent une troisième caractéristique qui fonde la dimension politique de ce type d'échange, celle du soutien à une cause. « Cela signifie que le consommateur est en mesure de caler son choix sur des propriétés d'un système économique, politique et social, qu'il n'est pas forcément en mesure de relier à des effets directs sur sa satisfaction immédiate. En effet, les entretiens auprès des consommateurs de ces paniers soulignent à quel point les liens entre le fait qu'un produit soit issu de l'agriculture biologique et la supériorité de ce produit en termes notamment de qualité sanitaire, diététique et gustative sont soit ténus, soit indémontrables, soit même absents (Lamine, 2003). Ce qui montre bien que l'enjeu de la relation marchande ne porte pas sur l'accord autour des qualités intrinsèques des produits, dont les adhérents acceptent l'instabilité mais bien sur la construction d'un système d'échange qui se veut alternatif à la mondialisation ».

Enfin, la dimension politique de ce type d'échange se différencie aussi de celle des pratiques d'achat dans les circuits conventionnels par la possibilité offerte aux

participants de contribuer aux orientations de l'échange. De ce point de vue, « cette forme d'engagement dans l'échange diffère singulièrement du consumérisme politique tel que les actions en boycott ou le soutien du commerce équitable, puisqu'il ne s'agit pas d'utiliser l'acte d'achat pour exprimer sa désapprobation de certaines pratiques sociales ou au contraire soutenir des initiatives dans ce domaine. Il se différencie également d'une action dans laquelle le consommateur se voit inculquer un engagement de citoyen grâce à une organisation détentrice des lumières. Il est question plutôt d'organiser un espace de coordination entre le producteur et des consommateurs afin qu'ils fassent ensemble les choix techniques, économiques et politiques dont ils pourraient tirer collectivement et individuellement une satisfaction » (2003 :11). La logique du *controlling place* est ici d'avantage mise en avant que celle du *controlling space*.

Ces différents critères ou caractéristiques qui fondent l'alternativité ou, selon ces auteures, l'engagement politique (inscription dans la durée, solidarité construite collectivement, gouvernance, valeur multidimensionnelle des produits qui dépasse leurs qualités intrinsèques) soulignent, au moins pour les trois premières, l'importance de la logique contractuelle entre les participants, de l'engagement pour une durée qui dépasse l'acte d'achat lui-même. Cette condition, qui n'est rencontrée que dans certaines formes de réseaux agro-alimentaires alternatifs, réinterroge la distinction établie par plusieurs auteurs entre « alternativité faible » et « alternativité forte ». Ici, elle n'est plus établie sur le critère « réseau versus produit » (Watts et al., 2005) ou sur le localisme (Follet, 2009), mais sur le degré et la nature de l'engagement des adhérents ou système.

Consommer dans un autre rapport avec les acteurs en amont, mais aussi consommer d'autres formes de produits pour satisfaire d'autres besoins. C'est la position défendue par Johnston (2009) qui soutient l'idée que les politiques alimentaires ne peuvent devenir contre-hégémoniques que lorsque les acteurs résistent à l'idéologie du consumérisme et élaborent une « post-consommation » (102). Le « post-consommateur », socialement non-isolé, s'oriente vers des besoins et des désirs qui ne se fondent pas sur l'exploitation écologique et humaine. Pour tourner le dos au consumérisme, la conscience que notre modèle de consommation n'est pas durable ne suffit pourtant pas. En reprenant les thèses de l'éco-philosophe britannique, Kate Soper, J. Johnston estime qu'il importe d'élaborer une vision d'un nouveau style de vie, une manière de vivre qui n'est pas essentiellement liée à l'achat comme construction identitaire (103). En ce sens, elle

rejoint les visées des mouvements pour la décroissance économique tels que le *downshifting* et la simplification volontaire. Mais quels contours devraient prendre cette vision alternative et comment les tracer à l'échelle de l'ensemble de la société ?

En conclusion, au-delà de la résistance, au système dominant, et en première analyse, deux grandes approches semblent pouvoir être dégagées (bien que l'on puisse soupçonner cette distinction d'être quelque peu arbitraire).

La première se focalise sur les conditions mêmes qui déterminent le fonctionnement et la gouvernance des systèmes agro-alimentaires. Certains activistes et chercheurs mettront par exemple l'accent sur la production, en défendant des préoccupations environnementales, la sauvegarde d'une paysannerie marginalisée ou en voie de l'être, ou la reconstruction d'un tissu rural ; d'autres se focaliseront davantage sur la consommation et en particulier sur l'accès (économique, social, culturel) à des biens alimentaires de qualité. D'autres encore mettent essentiellement en avant les questions relatives à l'*empowerment* ou la capacité qu'on les différents acteurs d'agir sur leur environnement. Cette approche de l'alternativité peut se référer à la recherche de « marchés alternatifs ».

Le deuxième courant défend une approche plus globale qui doit conduire à des modèles de société dans lesquels des nouveaux rapports sociaux sont développés en dehors de la sphère de la marchandisation, donc (de manière supposée) moins individualistes, où il s'agit, pour reprendre la terminologie polanyienne, de ré-encastrer l'économie dans le social, avec l'alimentation comme porte d'entrée par excellence. Cette approche a davantage pour horizon la recherche d'« alternatives aux marchés ».

Dans des analyses plus récentes, une certaine prudence dans la caractérisation de l'alternativité est néanmoins de plus en plus de mise. Pour Holloway et al., (2007.), la problématique de l'alternativité échappe, sur le plan conceptuel, aux travaux fondés sur un dualisme analytique opposant ce qui est conventionnel et ce qui ne l'est pas parce que la définition de l'alternativité reste contingente aux contextes politiques, sociaux, économiques géographiques, culturels qui la révèlent (cités par Olivier et Coquart, 2010 :22).

Comme nous le verrons au point suivant, la distinction entre marchés alternatifs et alternatives au marché montre aussi ses limites. Dans les expériences dont il est fait référence (tels que les systèmes de paniers avec contractualisation), les dimensions propres au marché, comme la fixation d'un prix, la certification ou l'utilisation de la monnaie, ne sont pas du tout évacuées, mais elles s'accompagnent d'un élargissement des conventions mises en œuvre dans l'échange. Le prix et la qualité intrinsèque du produit ne sont plus surdéterminants, comme le caractère individuel de l'échange.

Pour approfondir cette question de l'alternativité, nous allons aborder les perceptions et différentes analyses relatives aux devenir de ces RAAA, de leur possibilités et conditions de croissance et de leur potentiel à induire des changements plus profonds dans le régime agro-alimentaire dominant. Il semble que l'on puisse, en première analyse, distinguer trois grandes prises de position dans ce débat.

La première vision est celle qui voit essentiellement deux tendances se dessiner, l'une qui est le renforcement du « corporate food regime » mais aussi, en parallèle, le développement d'une agriculture verte et sociale, qui cohabite, en complémentarité, avec l'agriculture productiviste et industrielle et les circuits d'échanges qui y sont associés. Ce scénario est un élargissement de l'analyse du secteur bio proposée par certains auteurs qui évoquent une dynamique de dualisation.

Les deux autres visions rejettent toute forme de cloisonnement entre ce qui est considéré comme « conventionnel » et le caractère « alternatif », et soulignent au contraire l'interpénétration entre ces deux pôles, les dynamiques dialectiques qui transforment continuellement (ou ont le pouvoir de transformer) les logiques, le fonctionnement et orientations de ces deux « pôles ».

La deuxième vision, que l'on peut qualifier d'« optimiste », considère en effet que ces réseaux et les ressources discursives et organisationnelles qu'ils mettent en place constituent bien le tremplin, ou à tout le moins le creuset, pour la construction d'un système agro-alimentaire socialement plus équitable, écologiquement plus durable et politiquement moins asservissant, un incubateur pour un développement rural soutenable (Friedmann, 2007, cité par R. Little et al., 2010 :1798).

Un troisième type d'analyse, beaucoup plus critique, n'y voit aussi essentiellement que des effets de « niches », ne pouvant conduire (comme dans la première vision) qu'à une diversification des modes de production et d'échange, avec à la fois une dualisation des systèmes et des zones de production et une re-stratification sociale de la consommation alimentaire, sans possibilité de remise en cause fondamentale du système dominant. Mais, ces analyses vont plus loin que cette première vision en considérant que ces niches ne pourraient constituer fondamentalement qu'une variante, ou un nouveau terrain de déploiement des logiques néolibérales. Celles-ci sont au contraire de la sorte alimentées en innovations marketing qui les renforcent.

5.2. *Le scénario de la cohabitation*

La première vision défend l'idée que les expériences concrètes qui se posent en véritables alternatives ne pourront aussi s'épanouir qu'à la marge du système dominant, en lui donnant des inflexions vers du plus écologique, du plus social, des possibilités de viabilité économique, mais sans remise en cause radicale de celui-ci. Ce scénario, que l'on pourrait appeler de la « cohabitation » ou « segmentation », fonctionnerait selon une logique de niches, de poches qui ne peuvent demeurer que dans les interstices de ce système dominant si elles veulent préserver les altérités et valeurs sur lesquelles elles se fondent, avec des mécanismes socio-économiques et identitaires de défense. Cette « fermeture », pour reprendre l'expression de la théorie de la transition, serait bien la condition de la perdurance des niches, mais en même temps conduirait à un enfermement qui empêche ces niches de constituer un tremplin pour des transformations au niveau du régime.

Il s'agit d'un scénario qui considère les expériences alternatives comme étant des zones de résistance permettant des stratégies de « sécession » ou de retrait par rapport au système alimentaire dominant, plutôt que des tremplins pour des stratégies d'affrontement avec ce système dominant. Du côté de la production, les systèmes alternatifs constitueraient avant tout un espace de survie pour des petits producteurs qui ne peuvent faire face à l'environnement compétitif imposé par le système dominant. Selon cette vision, il est préférable d'essayer simplement d'offrir plus de choix aux différents acteurs, plutôt que de chercher à transformer en profondeur le système. Les évolutions en cours des systèmes agro-alimentaires constituent essentiellement une

diversification des modes de production et d'échange. Les barrières à ériger doivent être d'autant plus fortes que ces espaces subissent la pression de la « commodification » et des tentatives de récupération des valeurs par les acteurs dominants. Des mécanismes d'exclusion ou de filtrage doivent nécessairement s'opérer, en particulier dans les expériences où une dimension « localiste » est forte. Ce scénario de la cohabitation, encore appelé de la bifurcation, conduirait à définir le paysage agro-alimentaire en deux ou plusieurs zones définies par type de producteurs, de circuits, mais aussi de consommateurs (Lyson et Guptill, 2004, Belliveau, 2005). La vision de la bifurcation a été notamment évoquée pour décrire l'évolution du secteur bio. Constance et al. (2008) définissent la bifurcation comme se référant au processus par lequel l'agriculture bio adopte une structure duale : des petits producteurs adoptant une certaine éthique (*lifestyle-oriented*) d'un côté, et des producteurs industriels, opérant à grande échelle, de l'autre.

La conventionalisation n'est par ailleurs pas un processus qui transforme de manière homogène et totalement englobante toutes les filières et les réseaux alternatifs. Plusieurs auteurs ont montré, dans le cas des filières bio, que de nouveaux espaces pouvaient se créer en réaction à ce processus d'assimilation (S. Lockie et D. Halpin, 2005, Ch. Kjeldsen et J.H. Ingemann, 2009, A. Guptill, 2009). En réaction à la pression économique sur les agriculteurs bio et à la pénétration des logiques conventionnelles, certains producteurs cherchent à « s'aligner davantage sur la culture du mouvement bio » (Guptill, 2009), en adoptant des pratiques agricoles et commerciales qui les rendent moins dépendants des opérateurs « conventionalisés » et renforcent la localisation des circuits.

Dans une version plus nuancée que celle de la bifurcation, d'autres auteurs préfèrent parler d'un façonnage du système alimentaire en plusieurs niveaux ou segments. Pour Wright et Middendorf (2009), d'une part les géants de l'agribusiness continuent de développer un système alimentaire proposant des produits de masse au coût le plus bas possible et fondé sur l'exploitation industrielle de la matière première agricole. D'autre part, des systèmes incorporant des valeurs multiples émergent et sont plus différenciés, moins opaques et plus participatifs que le système dominant. Et entre les deux, on trouve des systèmes hybrides, comme par exemple les réseaux du commerce équitable.

Ce scénario de la co-habitation va de le sens d'un modèle global que l'on pourrait qualifier de « libéral-vert »¹⁵⁸, ou, selon l'expression de Berthelot (2001b), « mondialo-écologiste ». Avec le renforcement de la logique des pôles performants et l'évolution de la PAC (rapprochement des prix intérieurs des prix du marché mondial, réduction progressivement des aides directes et transfert vers un pilier « développement rural », élimination des quotas), quelques grosses exploitations très performantes pourraient à terme vivre principalement de l'écoulement des productions par les canaux conventionnels tandis que les autres subsisteraient grâce aux aides à la "multifonctionnalité". En y intégrant les initiatives de soutien à une agriculture paysanne par les formes d'échange alternatif et de mutualisation, ce modèle pourrait être mieux qualifié de « mondialo-socio-écologiste ». On voit apparaître de la sorte une agriculture à deux vitesses avec des filières très productives et spécialisées selon les grandes spéculations et des systèmes où des petits agriculteurs subsistent soit grâce aux aides publiques, soit grâce au soutien des consommateurs-citoyens.

5.3. *Le scénario d'une transformation progressive*

De nombreux auteurs arguent cependant que ces initiatives ne se limitent pas seulement à des expériences locales, à l'échelle de petits groupes, mais visent également des changements au niveau de la régulation et des politiques liées au système agro-alimentaire et que dans ce sens, on peut les considérer comme la construction de véritables mouvements sociaux (Kloppenburger et al., 1996, Buttel, 1998, Wood, 2003, Brunori (date inconnue), Day, 2004, Wekerle, 2009). Ils estiment que les RAAA constituent une force importante de contestation du régime et que cette force représente un important potentiel de transformation en profondeur de celui-ci. Pour Allen (2004), qui a étudié aux USA des pratiques alternatives d'une part (jardins communautaires, CSA, circuits locaux pour approvisionner les institutions publiques, l'agriculture bio, les programmes de recherche sur celle-ci, ...), et les mouvements pour plus de justice sociale autour de l'alimentaire d'autre part, les alliances associant des producteurs, des environnementalistes, des consommateurs, des scientifiques, ..., ont réussi à avoir « une

¹⁵⁸ A partir des années 1990, ce modèle s'est profilé nettement dans le discours des responsables politiques européens et de certains économistes comme référence de modèle agricole européen. (il est développé notamment par Mahé et Ortalo-Magné, 2001, qui l'ont théorisé).

place à la table » des principales institutions agricoles et alimentaires et de la sorte à placer à l'agenda politique, de recherche et de formation de ces institutions les questions de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire commune. Même des expériences aussi localisées que les CSA peuvent, selon plusieurs auteurs, mettre en cause le système global à travers le développement de connections et réseaux et les relations de production innovantes qu'elles défendent (Feagan et Henderson, 2009, p. 205). Pour Dupuis et Gillon, une stratégie majeure dans la création d'économies durable se trouve dans la construction d'institutions marchandes alternatives telles que le commerce équitable ou les systèmes de marches locaux (2009 :43). Pour Hendrickson, la modernité tardive est remise en question par des expériences telles que le *Food Circle* à Kansas City par la création de relations authentiques entre les producteurs et les consommateurs (2009, 178).

Ce deuxième scénario part de l'idée que si des processus de re-captation des innovations se produisent et peuvent aider le régime dominant à s'adapter, comme cela s'observe notamment avec le bio, de nouvelles pratiques locales émergent néanmoins en réponse à cette récupération, avec une radicalité renouvelée, tels la certification participative, les groupements d'achats alternatifs et solidaires et les AMAP.

5.3.1. Petits pas pragmatiques, *food democracy* et théorie de la transition (écologique)

Cette perception débouche sur un scénario, que l'on pourrait appeler de « transformation progressive globale », qui consiste à considérer que la multiplication des réseaux et de ces espaces de résistance peut conduire, à travers une série de petits pas pragmatiques et un essaimage tous les azimuts, à une transformation en profondeur des systèmes de production et de consommation. Les réseaux et systèmes agro-alimentaires locaux constitueraient des lieux d'une prise de conscience et d'expérimentation de nouveaux modes d'échange et sont perçus comme les prémices de cette transformation du système global. Evoquant les ventes directes des produits alimentaires, Little et al. (2010) considèrent que « *There is an assumption that the social interactions between producers and consumers, coupled with a stronger attachment of products to their place of origin, will have beneficial outcomes for the food system as a whole, which includes*

reinvigorating consumer confidence in what they buy ». C'est par exemple particulièrement clair chez des auteurs comme Hendrickson et Heffernan (2002) ou Kloppenburg et al. (1996). Dans un article récent, Hendrickson, qui anime la *Missouri School* connue pour ses études sur les structures agro-alimentaires, tire un bilan d'une expérience d'un système alimentaire alternatif, le *Kansas Food*, actif depuis 15 ans. Elle conclue qu'à Kansas City, « comme dans beaucoup d'autres expériences à travers le monde, nous nous dirigeons par à coups vers quelque chose qui peut provoquer des transformations sociales, écologiques et environnementales » (2009), même si elle reconnaît que cette transformation n'est pas encore inéluctable. Dans cette vision, à la marge de la société de consommation et dans les interstices entre les grands acteurs de la distribution et de l'agro-industrie, on trouve des producteurs et consommateurs qui produisent et reproduisent une gamme variée de possibilités agro-alimentaires alternatives.

Au terme de leur analyse sur l'expérience d'une CSA en Ecosse, Cox et al. rappellent que un certains nombre de chercheurs, tels Allen et al. (2003) et Grey (2000), soutiennent que les systèmes alimentaires alternatifs ont en effet « le potentiel de contrecarrer les inégalités sociales et économiques et d'appuyer un agenda de changement social radical ». De leur propre étude, ils concluent que cette ambition peut sembler démesurée pour une expérience aussi locale qu'une CSA, mais que toutefois, « dans les interactions entre les souscripteurs, le partage de visions différentes, les discussions autour de différents thèmes et le glissement progressif des motivations, nous pouvons peut-être voir les graines d'un tel processus » (2008 :216). D'autres auteurs arguent que la participation à une communauté donne aux consommateurs l'opportunité d'expérimenter d'autres manières d'agir et les encourage à apporter des changements dans leur manière de vivre dans d'autres domaines que l'alimentation (Wells et al. 1999, Wells and Gradwell 2001, Sharp et al. 2002, cités par R. Cox et al., 2008).

Dans cette analyse sur les CSA, comme dans plusieurs autres travaux sur ces expériences, il apparaît toutefois une difficulté de les appréhender au-delà de la sphère du micro-local et des intérêts particuliers des participants. Il est le plus généralement question d'un effet de « prise de conscience » ou de construction d'une visée commune à travers la participation concrète et les animations qui entourent l'exercice de l'échange. Pour Schnell, par exemple, « les CSA, en conjonction avec une myriade d'autres pratiques

agro-alimentaires alternatives, amènent un progrès significatif en modifiant la manière dont les américains conçoivent la nourriture » (2007 :558).

Au-delà de cette construction d'un capital discursif et exemplatif, comment et dans quelles conditions celui-ci pourrait-il se transformer en innovations institutionnelles conduisant le modèle agroalimentaire dominant vers des modes de production, d'échange et de consommation plus durables ?

L'effet nombre est bien sûr perçu comme un facteur pouvant renforcer le mouvement. Par un processus d'entraînement ou de boule de neige, le nombre de participants devrait continuer à croître (et beaucoup de ces auteurs soulignent d'ailleurs la forte croissance des expériences concrètes et celle encore plus forte d'une demande qui ne peut être satisfaite). L'effet du nombre peut, pour certains observateurs être amplifié par la restauration collective, c'est-à-dire l'approvisionnement des écoles, centres de santé, administrations, ... Pour Lamine, la restauration collective constitue un levier majeur dans la concrétisation du potentiel des AMAP¹⁵⁹.

Un changement d'attitude au-delà de l'échange de produits alimentaires est aussi évoqué. Pour Lamine, qui a étudié les AMAP, « ces formes d'engagement ne sont pas figées et le pari des AMAP peut être d'amener les consommateurs les moins engagés à aller vers plus d'engagement »¹⁶⁰.

La conventionalisation elle-même ne constituerait pas un obstacle ou un frein, mais serait au contraire une étape nécessaire. C'est par exemple la position défendue par le secrétaire général de Nature et Progrès Belgique, à propos du bio :

L'objectif de pénétration massive du bio doit donc s'inscrire dans le long terme, tant du point de vue technique (il a fallu des décennies de recherche pour atteindre les niveaux actuels de productivité dans l'agriculture chimique, il en faudra autant pour que la productivité dans le bio progresse de la même façon), que du point de vue des comportements de consommation. C'est la raison pour laquelle la « récupération » du bio par les logiques industrielles et marchandes ne constitue pas un obstacle dans cette évolution. Il faut la considérer comme une

¹⁵⁹ Interview de Claire Lamine, op. cit., p.14.

¹⁶⁰ Interview de Claire Lamine dans la revue S!lence, n°357, mai 2008, p. 12.

phase transitoire, nécessaire, qui conduira une extension du bio local (interview de M. Fischer, mars 2009).

Dans le même sens, Friedman (2008) rapporte qu'aux USA, la conventionalisation a fait prendre conscience à certains producteurs bio de l'importance de prendre en considération les aspects liés à la justice sociale autour du travail¹⁶¹.

Un principe fondamental, développé surtout par certains chercheurs et activistes américains, est celui de la « sécession » (voir par exemple Kloppenburg, Hendrickson et Stevenson, 2005). Ce principe est fondé sur la préférence stratégique pour le retrait du système dominant plutôt que de l'affronter directement. Les partisans de ce scénario reconnaissent qu'il peut être approprié d'affronter directement le système dominant dans certaines circonstances, mais ils soulignent aussi l'importance d'une stratégie qui consiste à « creuser », « éviter » lentement les structures du système alimentaire global en ré-organisant nos propres capacités sociales et productives. Un second principe, corollaire au premier est celui de la « succession », qui consiste en un « transfert progressif et conscient des ressources et des engagements humains des anciennes formes et relations vers de nouvelles formes ». L'alimentaire offrirait en effet des milliers de petites possibilités de réaliser des pas importants pour sortir de l'économie globale de marché et d'entrer dans une économie « morale » (une de ces possibilités est par exemple de ne plus acheter du lait produit par des éleveurs qui utilisent les hormones de croissance proposées par l'agro-industrie). Progressivement, les gens peuvent consacrer une part de plus en plus importante de leur budget dans l'achat de produits issus de sources alternatives. « Pour commencer la tâche globale à laquelle nous sommes appelés, nous devons partir d'une base (*place*) à partir de laquelle peuvent s'initier des petites transformations qui peuvent un jour, on peut l'espérer, conduire à un changement radical » (Kloppenburg et al., 1996). « Parce que l'alimentation est quelque chose dans laquelle on s'engage chaque jour, chacun, partout dans le monde, crée quelque chose de différent dans le système alimentaire simplement à travers ses pratiques de tous les jours » (Hendrickson, 2009). Pour ces auteurs, l'alimentation constitue une excellente base de départ. Cette vision est partagée par Murdoch and Miele (1999, 2003) ou encore

¹⁶¹ “As the 800-pound agribusiness gorilla began to eat the organics pioneers’ lunch, many pioneers who had rejected incorporating social justice issues in the foundational days of the movement discovered the importance of social justice in maintaining small, family-based units of production. While some still do not accept the idea that social justice should include farmworkers, other organics producers now recognize that organics must provide a just wage for farmworkers”.

Sayer (1997, 2001, cités par Goodman, 2003). Pour Sayer, en ré-encadrant les pratiques agro-alimentaire dans des relations éco-sociales régionales, les RAAAs peuvent créer des « nouveaux espaces économiques » qui sont davantage capables de résister aux forces de la globalisation, aux marchés illimités à la division de plus en plus complexe du travail et au pouvoir des grandes entreprises (Ibid.) Ce nouveau dessinage du paysage agro-alimentaire irait d'autant plus vite que le système dominant porte en lui-même les germes de son effondrement : il a un caractère énergivore et polluant, il produit massivement l'exclusion sociale et l'insécurité qu'elle génère entraîne un coût.

Hassanein (2003) appelle aussi à une méthode pragmatique de petits pas pour la transformation du système agro-alimentaire. Mais alors que Kloppenburg et al. (1996) considèrent le consommateur comme l'élément moteur, elle reprend le concept de *food democracy* développé par Lang (2009). Partant du constat de la multiplicité des visées des mouvements sociaux émergents autour de l'agriculture et de l'alimentation, elle défend le concept de *food democracy* et *food citizenship*, ou autrement dit, « l'idée que les individus doivent activement participer à l'agencement du système alimentaire ». Elle considère le consommateur, au même titre que le travailleur ou le producteur, comme étant un acteur passif. La principale source de pression pour démocratiser le système alimentaire provient plutôt de la constellation des organisations au sein du mouvement alternatif agro-alimentaire. Plus concrètement, elle appelle à une stratégie qui consiste à s'engager dans différentes organisations, groupes de pression, lieux de pouvoirs locaux, et à œuvrer pour une convergence des visées et des objectifs de ces organisations. Comme exemples de ces pas pragmatiques, elle cite les expériences des *Food Policy Councils*, ou les pressions de la société civile pour orienter les cahiers des charges de la production bio vers l'intégration de critères sociaux

En étudiant les systèmes alimentaires en Californie, Allen (2004) défend aussi l'idée d'un processus de transformation par petits pas, qui sont autant de l'ordre de pratiques concrètes sur le terrain (jardins communautaires, CSA, circuits locaux pour approvisionner les institutions publiques, l'agriculture bio, les programmes de recherche sur celle-ci, ...) que par des actions classiques d'opposition, et qui conduisent à des transformations des institutions existantes (les politiques et les agences exécutives, les normes, les centres de recherche et de formation, ...). Les alliances associant les producteurs, des environnementalistes, des consommateurs, des scientifiques, ont réussi,

selon son analyse, à avoir « une place à la table » des principales institutions agricoles et alimentaires et de la sorte à placer à l'agenda politique, de recherche et de formation de ces institutions les questions de l'agriculture durable (dans un sens écologique) et de la sécurité alimentaire commune, en particulier pour les plus défavorisés.

A l'instar de Hassanein et Allen, d'autres observateurs, soulignent que les dynamiques de mobilisation à l'œuvre autour des pratiques alternatives concrètes importent autant que les pratiques elles-mêmes. Les nouvelles demandes de consommation ne relèvent pas d'une « génération spontanée » mais émergent à travers l'agencement d'un réseau d'acteurs, de connaissances et de technologies, qui façonnent l'évolution de ces demandes. Dans son ouvrage sur la consommation engagée, S. Dubuisson-Quellier (2009) souligne l'*encadrement* de cette consommation par différents mouvements qui dotent les consommateurs de capacités critiques collectives susceptibles d'interpeller les acteurs politiques et économiques.

En amont de l'acte de consommation lui-même, on trouve de multiples démarches collectives mettant en place des ressources opérationnelles et surtout narratives qui sont mises en œuvre par différentes organisations, ONG, groupes de pressions, ... Ces ressources permettent au consommateur d'agir comme un « sujet responsable », non seulement en relation avec ses propres critères d'utilité mais aussi en lien avec une responsabilité sociale et environnementale beaucoup plus large. U. Bech souligne également, à propos de l'arme de contre-pouvoir que constitue l'achat ou le non-achat, l'importance des systèmes d'information, le travail d'opinion publique, la politique de dramaturgie médiatique, les informations factuelles, etc. (2003 : 434).

En soulignant le rôle des organisations et des campagnes qui soutiennent la consommation éthique, il apparaît en fait, selon Clarke et al. (2006), que celle-ci doit être comprise comme un mouvement réellement organisé, en ce sens qu'elle poursuit une mobilisation pour des visées et des agendas explicitement politiques à travers les actes de consommation quotidiens. A travers d'une part l'implication des consommateurs dans des réseaux élargis d'échange qui les responsabilisent et, d'autre part, par leur prise de conscience de cette responsabilité et de leur pouvoir, ces campagnes et ces réseaux apportent de nouvelles ressources permettant le renforcement d'une identité et de nouvelles pratiques sociales. Ces organisations ont aussi un important rôle à jouer en aval

de la consommation en « visibilisant » les réponses des consommateurs, en parlant en leur nom en quelque sorte, en portant ses réponses sur d'autres champs et d'autres lieux de la contestation et de la demande de changement.

Les parts de marché de l'alter-consommation ou l'importance du budget ménagé consacré aux produits qui relève de celle-ci constituent d'ailleurs des indicateurs qui masquent l'engouement réel pour les échanges éthiques » en termes de participation.

Dans ce sens, de nombreux analystes travaillant sur les réseaux agro-alimentaires alternatifs et leur potentiel à transformer en profondeur, ou du moins à infléchir, les modes conventionnels de production et d'échange, mettent prioritairement l'accent sur un engagement politique direct (dans le sens large du terme) en vue de transformer les institutions et les valeurs.

Allen (2004) considère que la fonction clé de ces mouvements est de contester ou de « réhabiliter » les institutions et les valeurs, et de réformer l'espace public de manière à ce que des nouvelles idées et de nouvelles relations puissent se développer. C'est par les discours (ou narratives) que les idées dominantes au sein des organisations et institutions sont produites, reproduites, contestées et transformées. Les mouvements agro-alimentaires alternatifs doivent identifier les différents systèmes (« patterns ») structurels et culturels qui restreignent la coordination des efforts à résoudre les problèmes dans le système agro-alimentaire. Pour cela, il faut développer une vision commune pour une société durable et assurant la sécurité alimentaire, travailler à comprendre les causes de la non-durabilité et éliminer les aveuglements idéologiques, et enfin réaliser qu'en travaillant ensemble il est possible de transformer le système alimentaire. Il semble que dans cette approche, la consommation alternative soit plutôt le résultat d'un travail de prise de conscience, de construction de visées et de narratives communes, d'une activité de pression politique et de transformations des institutions, qu'un vecteur ou un canal de transformation des logiques du système agro-alimentaire.

L'avis d'un des initiateurs du mouvement des groupements d'achat solidaire à Bruxelles est très intéressant car il attire l'attention moins sur le rôle de pression politique directe que peuvent jouer ces initiatives, mais plus sur un apprentissage démocratique lui-même,

ou plus exactement la construction de nouvelles formes de démocraties, d'un nouveau modèle politique.

Le système social actuel est voué à l'échec. La nature, l'alimentation et les projets liés à ces domaines, donnent plus de sens à la vie, créent du lien social, permettent de pratiquer des nouveaux types de dynamique qui pourraient contribuer à un modèle de société plus épanouissant. Les mouvements autour des GAS, AMAP constituent une exploration de nouvelles dynamiques. C'est une voie salvatrice et non quelque chose de marginal ou de purement très local ou groupusculaire. Il faut réduire le clivage entre les citoyens et le politique. Il faut se réapproprier la sphère politique. La voie des partis et des syndicats montre clairement ses limites et ses échecs, il est naturel que de nouveaux types de dynamiques émergent. Il faut explorer d'autres voies. L'idée du réseau est importante car cela peut donner une cohésion à différents mouvements et surtout montrer aux autorités actuelles qu'il y a une autre forme de politique qui existe et qui va peut-être les faire basculer prochainement. Il faut ré-organiser différemment la politique. Avant la fusion des communes, les conseils communaux étaient beaucoup plus proches des habitants. Beaucoup de participants ne s'en rendent peut-être pas compte, mais l'idée de décentralisation de la politique est chère à beaucoup d'entre eux. Ces expériences représentent la création d'un nouveau modèle politique qui s'imposerait de lui-même, progressivement, rendraient obsolètes beaucoup d'organes ou administrations politiques et publiques et instaureraient un nouveau type de société. Ces expériences ont un modèle de fonctionnement très démocratique, assez horizontal. Elles préfigurent un nouveau modèle de société. L'importance du contrôle du foncier par les citoyens grandit (par exemple avec Terre de lien en France). Elles font partie de ce projet global en gestation. C'est une forme de ré-appropriation de la terre, de l'alimentation, de la vie entière, dans beaucoup de domaines, y compris spirituel. On voit apparaître quelque chose de plus cohérent. Les GAS n'arriveront pas tous seuls à l'émergence d'un nouveau modèle politique, mais ils peuvent y contribuer. Par la démonstration qu'il est possible de se réapproprier son alimentation. Parce que finalement, on ne sait pas quelle forme cela va prendre. Peut-être que le système alimentaire va s'organiser d'une autre manière, en espérant que les grandes surfaces disparaîtront. Se réapproprier son

alimentation fait partie de la réappropriation de sa vie, de recréer le lien social. Dans les AMAP, les gens ont une prise de conscience large sur beaucoup de choses. Il faut favoriser l'émergence de citoyens responsables, d'où l'importance, pour ces expériences et initiatives alternatives, l'auto-gestion et la solidarité (interview de K. Stevenne, mai 2009).

Dans cette vision, le contact avec les pouvoirs politiques classiques n'est plus une priorité. Il peut même constituer un frein.

Ce qui rend notre tâche délicate au Début des Haricots, c'est qu'on est subsidié par le pouvoir politique. Ce qui nous amène à devoir gérer des relations délicates. Mais on reste ouvert, on va rencontrer les politiciens. On n'est malgré tout pas très pro-actifs. On doit garder notre indépendance. (interview de K. Stevenne, mai 2009).

Pour mieux analyser et conceptualiser, et même théoriser, le processus de transformation du régime dominant à partir des RAAAs, de plus en plus de chercheurs, en Europe, tentent de mobiliser le cadre théorique des approches de la transition (Mutembo et al., 2010 ; Seyfang, 2009 ; Rossi et al., 2010 ; Brunori et al., 2010 ; Bauler et al., 2011, Van Gasteren et al., à paraître, Marsden, à paraître). La théorie de la transition offre un schéma d'observation et de prévision du changement sociétal à partir d'une analyse multi-niveau : le « paysage », ou macro-niveau institutionnel ; le « régime », ou méso-niveau, c'est-à-dire les modes dominants de faire et de penser qui comprennent des dimensions structurelles, culturelles et liées aux pratiques ; et les « niches » d'innovation, ou micro-niveau (Grin, Rotmans et Schot, 2010). La transition consiste en la convergence multi-niveau des dynamiques de changement sur le court et le moyen terme (Stassart, 2011). Le processus s'enclenche lorsqu'une perturbation dans le paysage global entraîne des pressions sur le régime, ce qui ouvre une opportunité pour une ou plusieurs « niches » d'innovation qui peuvent prendre une place dans le régime sociotechnique. Cependant, certains éléments développés dans les niches et repris à l'échelle du régime ne conduisent qu'à une transformation incrémentielle par des améliorations et donc un renforcement de celui-ci. Ce processus est souvent décrit comme étant celui de la « conventionalisation » qui conduit à une convergence des pratiques et valeurs initiées au sein des niches et celui du régime. Mais les initiatives plus radicales se focalisent

précisément sur des valeurs qui sont, à des degrés divers, non compatibles avec les critères du régime actuel, et donc peu transférables, telle que la solidarité avec les producteurs. Elles peuvent toutefois influencer le système comme modèle à promouvoir au regard de leur exemplarité et leur fonction critique (Mutembo et al., 2010), et provoquer non pas seulement des alternatives au modèle dominant, mais des transformations beaucoup plus profondes. La littérature sur la transition décrit trois voies principales de diffusion des innovations dans le régime : le « *scaling up* » (les activités de niche deviennent plus importantes), la réplication (les niches se multiplient) et la translation (les pratiques innovantes tirées des niches sont adoptées par les acteurs dominants) (Brunori et al., 2010). C'est seulement cette dernière voie qui peut conduire à une réelle transformation du système dominant (Seyfang, 2009), la croissance n'étant pas suffisante et même susceptible de provoquer des déviations et affaiblissements des trajectoires innovantes (Brunori et al., 2010).

Brunori et al. (2010) insistent beaucoup sur le concept de niche comme espace protégé et stable. « La taille des réseaux agroalimentaires alternatifs est suffisamment petite pour garantir des espaces d'action protégés, qui, malgré leur impact quantitatif modeste dans le court terme, peuvent avoir un impact considérable dans les esprits et les cœurs en suggérant différentes façons de penser les choses, différentes voies d'innovation et différentes règles et normes ». En amont de la création de la niche, il y aurait donc une dynamique de « fermeture » de celle-ci, au cours de laquelle les acteurs impliqués cherchent par essais-erreurs à donner une stabilité à la niche et organiser les nouvelles idées et les innovations. Au terme de ce processus d'apprentissage commun, le réseau d'acteurs est stabilisé et devient réellement une niche, c'est-à-dire un système socio-économique suffisamment stable. Des ruptures d'équilibre peuvent néanmoins se produire et un nouveau cycle d'innovations est mis en route.

Brunori et al. (2010) prennent l'exemple des *Gruppi di acquisto solidale* (groupements d'achats solidaires, GAS) en Italie pour illustrer cette co-crédation entre agriculteurs et consommateurs d'innovation d'idées et de principes organisationnels. Les GAS, selon eux, seraient en cours de processus de fermeture et vont vers une consolidation sous forme de niches. Cette coévolution de nouveaux modèles de production et de styles de consommation crée progressivement un environnement protecteur qui aide ceux-ci à résister à des environnements culturels, technologiques et régulateurs hostiles. À

l'intérieur des réseaux créés, de nouveaux codes, identités, règles et systèmes de connaissance émergent. Lorsque ceux-ci sont légitimés, de nouvelles initiatives peuvent alors être entreprises et amener d'autres opportunités pour les agriculteurs. « Des discours différents sur l'alimentation en lien avec le territoire et sur les relations ville/campagne, la multifonctionnalité de l'agriculture, les nouveaux besoins des communautés rurales, commencent à se développer » (Brunori et al., 2010).

5.3.2. Les RAAAS : noyaux d'un nouveau développement rural

Dans ce sens, ces auteurs rejoignent l'approche de van der Ploeg et d'autres, qui défendent l'idée de l'émergence d'un nouveau paradigme de développement rural. De manière plus concrète, ceux-ci ont montré comment les initiatives à la base (*grassroots novelties*) contribuent à la revitalisation de petites communautés locales grâce à la construction de réseaux d'économie solidaire impliquant de multiples acteurs.

A propos de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de l'Italie, Marsden et al. (2000), van der Ploeg et al. (2000), Renting (2003), van der Ploeg et Renting (2000, 2004), Seyfang (2004), van der Ploeg (2010), Rossi et al. (2010), Brunori et al. (2011), évoquent en effet la re-dynamisation d'un développement rural autour de différentes pratiques de « résistance » des agriculteurs et des consommateurs, voire un nouveau paradigme de développement rural.

Van der Ploeg (2010) soutient qu'une des changements majeurs des agricultures dans le monde est le refondement de l'agriculture dans la nature et le développement de la multi-fonctionnalité, ce qui conduit à une réémergence de la paysannerie (par opposition au système de production entrepreneurial et capitaliste). Son argument principal est que, à cause des crises financières et économiques, les petits agriculteurs, ou *peasant-like farms*, génèrent des revenus qui sont souvent supérieurs aux grosses exploitations entrepreneuriales. Il s'appuie dans ce sens sur une série d'études comparatives fondées sur l'analyse des comptabilités. Il décrit ensuite plusieurs voies par lesquelles les paysanneries sont re-dynamisées. D'abord à travers la terre : celle-ci est de plus en plus considérée comme un capital écologique, avec des interactions fortes avec le travail de l'homme, et plus seulement comme un facteur technique et marchand, une commodité.

De cette manière, les paysans peuvent renforcer leur autonomie, en particulier vis-à-vis de l'agro-industrie et des marchés des biens de substitution à la nature. Avec ce mouvement de renforcement de l'ancrage « naturel », la sphère agro-rurale se démarque aussi à nouveau de la sphère industrielle et urbaine. La résistance à la commodification peut se réaliser si « l'accès à la terre, au travail, au crédit, aux produits du marché est médiatisé par des relations directes, par des liens non monétaires aux autres exploitations et autres acteurs [...] ; les relations commodifiées sont alors limitées dans leur capacité à pénétrer le cycle de reproduction » (Friedmann, 1980, citée par van der Ploeg, 2010). L'agriculture paysanne peut aller dans ce sens. Ce changement induit aussi des démarquages politico-économiques. Le plus important d'entre eux est la ré-appropriation d'un savoir-faire, de connaissances, que l'industrialisation et la standardisation avaient progressivement éliminés. Un autre aspect concerne l'auto-alimentation, c'est-à-dire la réduction de la dépendance aux ressources externes, tout en réduisant les coûts. Van der Ploeg (2010) estime qu'aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs répondent à la pression sur les prix par plus d'auto-alimentation. Une étude comparative dans 7 pays européens (le projet IMPACT, réalisé au début des années 2000) montre que 60 % des agriculteurs professionnels sont activement engagés dans une réduction des coûts par l'auto-alimentation. Van der Ploeg fait aussi référence à plusieurs études effectuées dans des pays du Sud (en particulier en Amérique latine) qui montrent que le mouvement y est également en route. Le plus important est que celui-ci n'est pas plus une solution par défaut, un « best second choice », liée notamment à des situations de pauvreté, mais constitue un choix délibéré et conscient.

Une autre tendance est celle du développement de la pluri-activité au sein des exploitations (transformation des produits, tourisme à la ferme, activités éducatives, ...). Van der Ploeg (2010) relève que plus de la moitié des agriculteurs couverts par le projet de recherche européen IMPACT recherchent activement des possibilités de capturer plus de valeur ajoutée de leurs activités de production et/ou d'obtenir de nouveaux revenus par la pluri-activité. Van der Ploeg voit aussi bien sûr les marchés fermiers comme une voie d'autonomisation.

Van der Ploeg (2010) souligne aussi que l'agriculture paysanne n'est pas nécessairement moins productive, à l'unité de surface, que l'agriculture entrepreneuriale, au contraire¹⁶².

En étudiant les groupes d'achats solidaires en Italie et leurs effets multiplicateurs pour le développement rural, plusieurs auteurs (Brunori et al., 2010 ; Rossi et Brunori, 2011), essaient aussi de déterminer les facteurs qui conditionnent l'essor de ces expériences et les conditions nécessaires pour qu'elles assurent leur rôle transformatif. Ces auteurs citent des voies concrètes par lesquelles les processus de changements sont déclenchés. « [...], they [concrete alternatives] express demand for new technological solutions, that may stimulate innovative research programs; they push to adapt existing regulations to their characteristics; they challenge dominant values and behavioural norms. In other words, AFNs look like drivers for system innovation. They provide the necessary diversity for the system to adapt to a changing context » (Rossi et al., 2011). Ils estiment que les contraintes auxquelles font face ces expériences ne concernent pas seulement la sphère des producteurs et des consommateurs, mais « toutes les sphères du régime (par exemple, les régulations sanitaires et fiscales, les normes de consommation, les approches technico-économiques) » (Ibid.). En d'autres mots, les RAAAs apparaissent comme des moteurs pour des innovations dans le système. Ils apporteraient la diversité nécessaire pour une adaptation du système dans un contexte évolutif. « As a result of wider translation processes, open to the other actors involved, other significant steps are taken: legitimisation and acknowledgement is achieved, new experiences of integration are conceived and designed and consequently new opportunities for farmers are created. Also, a different discourse around food, which incorporates the equity issues, the relations between countryside and town, the multi-functionality of agriculture, the new needs of the local community and the related demand for new politics arises » (Ibid.). Ces auteurs estiment qu'il y a des évidences empiriques qui montrent que la croissance des expériences de GAS peut agir à un niveau local, comme un facteur revitalisant des communautés locales. Ces nouvelles formes de cadre organisationnel construit autour de l'alimentation seraient en effet des catalyseurs pour des nouvelles interrelations dans différents contextes. Par ailleurs, l'implication dans ces expériences peuvent entraîner des changements comportementaux des consommateurs qui dépassent la sphère de l'alimentation :

¹⁶² "Reliable comparisons of this have been made in Emilia Romagna (Italy). In 1971 peasant agriculture produced a total Gross Value of Production (GVP) that was 15 percent above that of entrepreneurial agriculture. In 1979 this difference had grown to 36 percent. And in 1999, the GVP of peasant agriculture was 56 percent higher than that realised through entrepreneurial farming (van der Ploeg 2008, 122– 5)" (Vander Ploeg, 2010).

« *From the field of "food-citizenship" these patterns in fact extend up to other forms of reflexive consumption, all founded on alternative values with respect to merely economic values (solidarity, sobriety, equity, sustainability, etc.), creating synergies with other forms of mobilization on the territory* » (Ibid.). Les GAS contribueraient de la sorte à établir des nouveaux réseaux d'économie solidaire.

5.4. Le scénario du néolibéralisme renforcé

Dans la littérature, on trouve à côté de cette vision « optimiste » des analyses qui, sans remettre *nécessairement* en cause le potentiel de contestation et de transformation du régime à long terme, soulignent les ambiguïtés des RAAAs et leurs impasses.

Le localisme comme stratégie de sécession ou d'enracinement d'une économie morale à partir de laquelle peuvent être menées des stratégies d'affrontement avec le système dominant est particulièrement de plus en plus contestée par plusieurs auteurs. De plus, on peut aussi s'interroger sur le caractère réellement alternatif et « protégé » des ces micro-espaces socio-économiques.

5.4.1. Sortir du conventionnel est d'abord difficile pour les producteurs

Au départ, les pratiques alternatives sont plus risquées puisqu'elles impliquent des apprentissages, la recherche de nouveaux débouchés pour les producteurs, de nouveaux lieux d'accès aux produits pour les consommateurs (la mise en contact avec des consommateurs qui acceptent de payer une « prime » à l'innovation), éventuellement des transformateurs qui acceptent de petits volumes ou des méthodes particulières (pour la farine bio, par exemple, le nombre de moulins consacrés au bio est encore très réduit), et donc des coûts de transaction plus élevés.

Dans de nombreuses régions d'Europe se pose un réel problème de débouchés et de rentabilité pour les producteurs qui tentent de sortir de la production de masse et qui sont incités à chercher à écouler leurs produits par les canaux de la grande distribution, à côté de circuits courts. Il est significatif de constater qu'une des principales contraintes dans la création et à la permanence des expériences telles que les GAC est de trouver des

producteurs qui puissent entrer dans la logique de production et d'écoulement des produits à petite échelle et sans les aides du premier pilier de la PAC. Il faut une conviction forte de leur part et un engagement « philosophique » pour accepter de produire dans des conditions à la limite, voire en-deçà des critères classiques de rentabilité. En ce qui concerne les producteurs « amapiens », pour Olivier et Coquart (2008), qui ont étudié une centaine d'AMAP en région Midi-Pyrénées, « sans avoir des éléments comptables exhaustifs sur les charges de production des exploitations en AMAP, on peut simplement admettre que la rentabilité d'une exploitation en AMAP n'est pas toujours assurée ». Pour ces auteurs, la rentabilité des AMAP pour les producteurs réside dans le fait d'avoir une source de revenu fixe garantie, d'économiser en partie des coûts directs de commercialisation. Les contraintes de production restent fortes, mais les coûts des intrants peuvent être réduits. Par contre, les coûts de transaction restent importants. Ils concernent notamment les coûts d'accès au circuit et de contribution à l'organisation collective.

En outre, comme observé ailleurs (cf. travaux de B. Ilbery et D. Maye dans les Borders en Grande-Bretagne), il apparaît qu'un certain nombre de producteurs « alternatifs », lorsque leur exploitation acquiert une certaine assise, cherchent alors à se tourner vers des canaux de distribution plus larges et plus stables (Watts *et al.*, 2005). On peut aussi imaginer que les producteurs sont confrontés à une tension entre les intérêts économiques et le rejet des circuits et logiques conventionnels, entre la nécessité de produire et vendre des quantités suffisamment importantes pour assurer un minimum de revenu et l'adhésion aux valeurs de proximité avec les consommateurs qui ne sont rencontrées qu'avec des groupes restreints de consommateurs-partenaires¹⁶³. La difficulté de trouver un équilibre doit aussi se marquer dans la fixation du prix lorsque celui-ci est négocié directement avec ces consommateurs.

En Europe, il existe en fait encore très peu d'études sur les agriculteurs qui participent aux communautés d'appui à l'agriculture. Pour la France, il y a celle d'Olivier et Coquart (2008), déjà citée, sur environ 101 AMAP de la région Midi-Pyrénées, incluant 66

¹⁶³ Cela ressort notamment du commentaire d'un producteur du CSA analysé par R. Feagan et A. Henderson près de Toronto (2009) : « That's one of the problems with CSA. It's hard It's hard to charge enough to cover your costs, especially if you include your labor, without having a huge number of shares, but the more shares you have the more problems you run into as well. The more shares you have, the more you require more labor, it just becomes something that isn't really what you want to be doing – it's less community oriented. It's less hands on, less involvement with customers... It becomes more of an industrial model than a community model. »

producteurs. La plupart d'entre eux sont plutôt des néo-agriculteurs qui sont installés depuis moins de 15 ans. Leur démarche d'installation relève d'un changement de vie. Ce sont des petites exploitations, ayant souvent moins de 3 ha, et pratiquant surtout le maraîchage. (85 % des AMAP recensées en Midi-Pyrénées sont dédiées à l'approvisionnement de paniers de légumes) L'adhésion à la certification bio est loin d'être généralisée. Les auteurs ont pu aussi observer sur le terrain que la plupart des producteurs n'avait pas pour débouché exclusif le système AMAP.

La situation de la production bio en Belgique illustre le fait que lorsqu'elle est pratiquée à petite échelle, par des exploitations familiales, l'engagement dans le bio est d'abord une stratégie de survie économique. La carte d'implantation des exploitations bio correspond assez bien à celle des régions agricoles (et donc des potentialités) : ce sont dans les régions aux potentialités les plus faibles (Ardenne, région jurassique, région herbagère) que l'on trouve les taux les plus élevés de producteurs bio. On peut de la sorte montrer une relation très nette entre la marge standard brute moyenne (MBS) des exploitations d'une région agricole et ce taux de présence du bio (Verhaegen et Reginster, à paraître). C'est dans les régions présentant la MBS moyenne la plus faible que ce taux est le plus élevé. Dans cette stratégie de survie, les aides jouent un rôle très important. Le niveau moyen des subsides perçus par les producteurs bio est d'ailleurs nettement supérieur à celui des exploitations conventionnelles. Une autre observation allant dans le sens de la motivation de survie économique est à mentionner. Dans les exploitations bio, un grand nombre de têtes de bétail bovin est écoulé vers le commerce de détail à travers des filières conventionnelles. L'intérêt de l'éleveur se révèle clairement n'être souvent que de l'ordre financier et lié aux subsides publics. Et bien que le bio soit tenu à bout de bras par les aides publiques au niveau de la production, à l'autre bout de la chaîne, le produit bio reste un produit de luxe accessible seulement à des ménages aisés.

Il est souvent argué que le développement rural ou la croissance économique d'une région (et en particulier des régions peu favorables à l'agriculture industrielle) peut être appuyé par une spécialisation vers des productions de niche, de type produits du terroir. Mais, comme le rappellent Watts *et al.* (2005), bien que l'on puisse trouver des exemples de groupes de producteurs parvenant à mettre en œuvre avec succès ce type de stratégie (cf. Stassart et Whatmore, 2003), un développement économique par une spécialisation flexible vers des productions de niche ne peut fonctionner que dans des conditions

précises et dans des régions particulières (Lovering, 1999, cité par Watts *et al.*). Par ailleurs, les productions labellisées telles que les indications géographiques protégées, sont par nature très peu flexibles et reproductibles. Dans une économie de marché ouverte, les agriculteurs produisant sous les appellations spécialisées, même si elles sont protégées, finissent souvent par entrer en concurrence les uns avec les autres. Pousser les exploitants agricoles d'une région à s'engager dans une production distinctive, par exemple dans une filière d'exportation, conduit à leur vulnérabilité (comme l'ont illustré Roest et Menghi, 2000, cités par Watts *et al.*, 2005, à propos du fromage Parmigiano Reggiano).

Ce ne sont pas seulement les producteurs qui peuvent entrer en concurrence les uns avec les autres, mais également les canaux de distribution. Par exemple, en Grande-Bretagne, Morris et Buller (2003, cités par Watts *et al.*, 2005, p. 34) rapportent qu'un certain nombre de petits commerçants qu'ils ont interviewés constatent, ces dernières années, un déclin des ventes de produits locaux, phénomène que ces auteurs attribuent à la multiplication des marchés alternatifs tels que les marchés paysans (mais aussi certainement à l'impact de la grande distribution).

Les études de cas d'expériences concrètes d'alternatives, particulièrement celles des innovations (dans les modes de production, de transformation ou de commercialisation) qui conduisent à créer de nouveaux espaces – des niches – dans lesquels les acteurs peuvent retrouver des arrangements sur lesquels ils ont un meilleur contrôle, illustrent le fait que ces expériences sont souvent un 'mélange' de pratiques et arrangements qui puisent dans le registre 'alternatif' et 'conventionnel'. Ou, plus précisément, comme le soutiennent Maye et Ilbery (2006) au terme de leur étude sur plusieurs filières spécialisées qui ont récemment vu le jour dans les Borders (G-B), que les producteurs ne passent pas d'un système à un autre mais élaborent des systèmes hybrides où des arrangements pouvant être qualifiés d'alternatifs ne sont en fait qu'une partie d'un système plus large. On verra d'ailleurs plus loin que même ce concept d'hybridation peut être contesté. L'ouvrage récent de Morgan, Marsden et Murdoch (2006) consiste aussi à souligner le caractère artificiel de cette dichotomie conventionnel-alternatif et dès lors à contester les analyses du système agro-alimentaire en termes de bifurcation.

L'étroite imbrication de ce qui peut être considéré comme 'alternatif' dans le ou les systèmes conventionnels n'est d'ailleurs en soi pas une idée très marquante. Mais elle souligne que ces niches ne sont évidemment pas des espaces insulaires, imperméables aux logiques et modes de fonctionnement rencontrés dans le système dominant et dont elles essaient pourtant de s'écarter.

Dans d'autres réseaux, les mécanismes d'exclusion ne sont pas déterminés par les acteurs eux-mêmes, mais par les conditions imposées par le modèle global lorsque, par exemple, des processus de certification sont définis dans des instances de négociation et de décisions auxquelles tous les acteurs n'ont pas nécessairement accès. A propos des filières de commerce équitable du café au Mexique, Doppler, Gonzalez et Linck (2008) écrivent : « En dépit de sa croissance rapide, la demande de café solidaire reste modeste : l'ensemble du débouché planétaire serait sans doute loin de pouvoir absorber la production mexicaine susceptible de répondre aux critères du commerce équitable ou ne pourrait le faire qu'aux tarifs du café ordinaire. Dans ce contexte, décider quel doit être le juste prix revient à fixer le seuil en fonction duquel les producteurs affiliés auront ou non accès aux réseaux du commerce équitable, à établir le point qui déterminera combien pourront être intégrés et combien non. Au même titre que toute démarche de qualification, le commerce solidaire est donc par nécessité excluant, mais à la différence d'autres démarches, il ne prend pas en charge collectivement les dispositifs d'exclusion. Cette particularité est elle aussi à l'origine de grippages et de dysfonctionnements ».

La certification est à la fois protectrice et excluante, la question centrale qui se pose touche donc aux modes d'établissement de ces normes : par quels processus sont-elles établies et au profit de quels intérêts ? Comme nous l'avons vu dans la première partie, elle induit des nouvelles formes d'enclosure.

5.4.2. Le localisme, une valeur ... commerciale

Pour fonctionner correctement, le réseau doit intégrer des producteurs, consommateurs, vendeurs, fournisseurs d'intrants, ... et nécessite la rencontre d'objectifs partagés, la construction d'un système de valeurs communes et de symboles, des relations de confiance. Les différentes ressources de l' '*empowerment*' (pouvoir social, économique,

technique et symbolique) doivent converger, s'articuler dans un processus de renforcement mutuel. Comme nous l'avons vu au point 2.3.2., le scénario de la transmission prévoit que progressivement, le réseau va se construire, des « routines » vont apparaître, qui vont réduire les coûts de transaction et accroître l'attractivité du réseau, impliquant l'intégration de nouveaux acteurs et donc la densification des mailles. Le développement des conventions, des signes de reconnaissance, d'un label, va accroître la confiance au sein du réseau, réduire les flux d'informations nécessaires à son fonctionnement et à son extension et, dès lors, transformer ce réseau en une série de « boîtes noires » pour tous les acteurs impliqués. Pour Brunori (2011), le réseau entre alors dans sa phase de maturité, il a besoin de moins d'énergie pour fonctionner et se consolider. Quand ce stade des « boîtes noires » est atteint, ce réseau alternatif peut entrer dans un processus d'hégémonie. A partir de là, il serait mesure d'engendrer de nouveaux cycles d'innovations et peut surtout être incorporé dans d'autres réseaux plus larges.

Dans les faits, ce processus de développement est plus complexe et moins autonome que ce que ce phasage laisse apparaître. On assiste notamment à des dynamiques permanentes de 'récupération' de la part des opérateurs économiques les plus puissants, avec la complicité de nombreuses institutions (gouvernements, Commission européenne, agences (inter)nationales, associations de consommateurs, ... et même des associations de défense d'une agriculture familiale¹⁶⁴).

Cette récupération est d'ordre économique, lorsque des plus-values intéressantes se dégagent d'un type d'activité, comme nous l'avons vu au point 5.4.2. Mais cette « conventionalisation » est aussi et surtout (et beaucoup moins présente dans la littérature consacrée aux systèmes agro-alimentaires) de l'ordre de la rhétorique, du discours, et donc du façonnage de nos modes de pensée et, par conséquent, d'action. Pour la grande distribution, par exemple, les biens alimentaires produits selon des modes favorables à l'environnement, le terroir, le commerce équitable ou, plus récemment, le « localisme »¹⁶⁵, sont devenus de puissants arguments de vente. En Belgique, certains

164 Le puissante association britannique *Soil Association* « négocie » avec les grandes chaînes de distribution pour qu'elles favorisent les produits locaux.

165 Dans son dernier ouvrage, Seyfang (2009) relève que "*Asda supermarket (the second largest in the UK with 17% market share and 258 stores, and owned by US giant Wal-Mart) is emblematic of the major supermarket chains. In a response to the growing demand for local produce, Asda introduced a local produce section in 2001 and now sells 2500 regionally-produced items from 300 local producers in its*

magasins d'une grande chaîne de distribution vendent du « local » en établissant directement des contrats avec un ou plusieurs producteurs de la région. Une autre grande chaîne de distribution propose des produits biologiques (pains, quiches, lasagnes, lapins, ...) issus de « petites entreprises d'économie sociale » et mène une campagne de communication sur ce créneau « éthique ». En Grande Bretagne, plusieurs grands groupes de distribution affichent le pourcentage de produits en provenance de la région (dans un revirement, sans doute très partiel et provisoire, par rapport aux logiques habituelles de ces grands groupes qui sont quasi par essence « déterritorialisés »). En France, des moyennes surfaces se spécialisent dans le « local ».

A 'La Ferme du Sart', nous voulons « développer ensemble l'agriculture de proximité, privilégier le local, rester proches des producteurs et cultiver de vraies relations humaines » (Baptiste, Directeur de la Ferme du Sart, New Letter de la Ferme du Sart, janvier 2011). La Ferme du Sart est une exploitation agricole de 15 ha située dans la banlieue de Lille. Elle affirme travailler avec 75 producteurs locaux et proposer des produits frais dont plus de 50 % sont locaux. Avec ses 10 000 clients mensuels et ses 1400 m² de rayons couverts et 250 m² de rayons à l'extérieur, cette « ferme » est en réalité une grande surface d'un genre nouveau créée en 2007 qui utilise le « local » comme argument marketing. Pour développer leur argument d'« interactivité avec le client et de retour à la terre », le magasin propose un certain nombre d'activités en lien avec l'alimentation et l'environnement, et notamment la possibilité à certains clients de cultiver leur propre parcelle de légumes. L'initiative provient du fils du fondateur de Décathlon (galaxie Auchan). En réalité, l'importance des produits réellement locaux est invérifiable et, pour les syndicats agricoles, « ce projet mettrait en danger environ 200 fermes, soit 300 à 500 emplois directs ». « Le concept de La Ferme du Sart est voué à se développer. Ses dirigeants projetaient d'ailleurs d'ouvrir une deuxième ferme à Wambrechies, dans l'agglomération lilloise, mais ils ont dû y renoncer. Le maire a refusé de leur donner l'autorisation après la protestation de certains habitants, notamment des cinq agriculteurs de la commune » (*La France Agricole*, 11 mars 2010). Ces agriculteurs s'étaient d'ailleurs vus proposé un contrat par la Ferme du Sart mais on préféré restez en-dehors du système et se sont d'ailleurs mis ensemble pour ouvrir un point de vente commun.

stores (for instance Norfolk beers and ales in its Norfolk stores), with an aim to achieve 2% annual turnover from local produce by 2008 (Measure, 2005)".

A propos du commerce équitable de café, Doppler, Gonzalez et Linck (2006) rappellent que « la solidarité, la justice sociale, la dignité sont des notions abstraites qui ne sont présentes dans les produits du commerce équitable que par les expressions imparfaites qu'en donnent des conventions et des règlements. Les règles et les représentations du commerce solidaire sont des construits contingents, des ressources organisationnelles indispensables pour que le café solidaire devienne une réalité du point de vue de l'économie marchande. Dès lors qu'elles sont formalisées et incorporées, les valeurs éthiques peuvent être considérées comme d'authentiques ressources productives : elles confèrent au produit solidaire sa spécificité et sont à l'origine d'un accroissement de valeur ajoutée. Le « surpris » que paie le consommateur constitue un enjeu fondamental : il permet de couvrir les coûts du dispositif et de payer le « juste prix » au producteur. Considérées sous cet angle, les valeurs éthiques peuvent être assimilées à une sorte d'ingrédient dont la présence dans le produit expliquerait et justifierait un prix plus élevé. Dès lors qu'elles sont codifiées et « marchandisées », ces valeurs sont inévitablement appropriées par le dispositif et par les agents qui le pilotent, mais elles sont aussi transformées, voire altérées ou détournées ». Dès lors, « comment adhérer aux valeurs du commerce équitable et voir dans ses dispositifs autre chose qu'une option de commercialisation parmi d'autres ? » .

Les systèmes de paniers développés initialement dans les groupements d'achats communs prennent aussi des formes qui s'apparentent de moins en moins à la recherche d'une inter-connectivité entre les producteurs et les consommateurs. Les sites de commande par internet avec lieux de dépôts, ou même l'approvisionnement au domicile et sur le lieu de travail, se multiplient très rapidement.

5.4.3. L' « encastrement » : une question de degré et parfois d'illusion

Les difficultés et ambiguïtés de l' « alternatif » ne se manifestent pas seulement dans la façon dont les RAAAs interagissent avec – ou agissent sur – les systèmes plus larges et l'économie. Elles sont aussi liées à la manière dont les participants interagissent entre eux et aux valeurs personnelles et les motivations des acteurs de ces réseaux.

Les RAAAs sont souvent présentés comme des espaces où peuvent s'exercer des modes de gouvernances plus « civiques » que sur les marchés conventionnels, modes dans lesquels les participants peuvent se sentir davantage impliqués, où leur capacité de négociation est plus importante (voir par exemple DuPuis et Gillon, 2009).

De nombreux auteurs soulignent toutefois qu'il ne faut pas tomber dans le piège d'une vision idyllique, que ces espaces 'alternatifs' ne sont pas exempts de rapports de domination en leur sein (voir par. exemple les travaux de Hinrich sur les *Agro-Alternative Food Networks* en Californie, de Kirwan sur les marchés paysans en Grande-Bretagne, ou D. Goodman, 2004, et M. DuPuis et D. Goodman, 2005, pour une discussion plus générale), excepté peut-être dans certaines expériences radicales et très rares d'autonomisation complète.

Comme le souligne Winter (2003a, cité par Ilbery et Maye, 2005), on ne doit pas perdre de vue que toutes les relations économiques, que ce soit dans des réseaux alternatifs ou conventionnels, sont en fait socialement « encastrées », mais elles le sont à des degrés divers selon des modalités très hétérogènes. Même au sein de la plupart des RAAAs, il faut reconnaître la nature essentiellement économique des rapports entre, par exemple, les producteurs et les consommateurs ; les processus et les relations économiques ne doivent pas être occultés par le discours sur l'« embeddedness », les relations interpersonnelles, la confiance, l'« économie du regard », que ces réseaux sont censés favoriser. Sayer va plus loin puisqu'il considère que « *such embedding is often strongly adapted to the system pressures of market forces* » (2001, cité par Ilbery et Maye, 2005).

Dans leur étude sur les AMAP de la Région Midi-Pyrénées en France, Olivier et Coquart (2010) montrent également que les préoccupations économiques prennent parfois le dessus sur les principes de départ. « Le système de l'AMAP élimine en principe le risque marchand pesant sur le chiffre d'affaires réalisé par le producteur au cours d'une saison. En effet, les consommateurs paient au producteur six mois de livraison hebdomadaire de produits alors que les quantités livrées dépendent des récoltes, des saisons et des conditions climatiques. Selon Lamine, le collectif aura tendance à soutenir l'agriculteur en difficulté. Mais, sur le terrain, on observe que pour les AMAPiens, la prise en charge des risques de récolte est difficile à assumer et le producteur est amené à le supporter en partie. Lorsque la récolte n'est pas bonne, il est fortement incité à apporter une

compensation par des apports extérieurs ou au cours des livraisons suivantes. Certains adhérents auront même envie de demander un remboursement de leurs paniers. Une charte n'est pas un contrat (Mundler 2006, 2007), son application est adaptable aux spécificités de chaque AMAP, mais cette souplesse a un coût parfois caché ».

Pour les consommateurs participant à ces alternatives, les motivations et perceptions sont très diverses (voir par exemple De Lind, 1999, citée par Tregear, 2011) mais les rares enquêtes auprès de ceux-ci montrent que les caractéristiques des produits proposés (bio, frais, sains) et les préoccupations environnementales restent très présentes et même dominantes (cf. par exemple Perez *et al.*, 2003 à propos des *Community Support Agriculture* californiens, de Cone et Myhre, 2000, sur différents CSA aux USA, de Conner, 2003, sur quelques expériences de CSA dans la région de New York, ou encore les travaux de Selfa et Qazi, 2002, dans l'Etat de Washington, Feagan et Henderson, 2009, dans le cas d'un CSA au Canada¹⁶⁶). On peut constater aussi que ces motivations demeurent assez ciblées, fragmentées, par exemple sur les aspects écologiques ou sur le soutien aux producteurs locaux, et s'inscrivent rarement dans des visions plus larges de choix de société (mais cet effet est peut-être simplement lié à la manière de mener les enquêtes). L'animatrice du réseau des *Voedselteams*, en Flandre, qui fonctionnent sur le principe des groupements d'achat commun, constate que beaucoup de participants ne s'intéressent en fait qu'à la qualité des produits¹⁶⁷. Les réunions consistent principalement à l'organisation de l'équipe, à gérer les aspects pratiques. Elle déplore qu'il soit très difficile de susciter des rencontres entre les équipes. Avec les producteurs, les contacts sont aussi limités, il n'y a généralement qu'une seule rencontre par an avec eux (communication personnelle).

Dans le cas du commerce équitable également, Doppler *et al.* (2007) soulignent la forte hétérogénéité, voire l'ambiguïté, des motivations des intervenants dans ces filières : « La consommation de produits solidaires peut s'inscrire en résonance d'un engagement militant d'appui aux luttes sociales du tiers monde, il peut être l'occasion d'affirmer une exigence de justice sociale, un sentiment de solidarité à l'égard des paysanneries pauvres d'Amérique latine, alimenter un désir d'échange avec d'autres cultures, il peut être porté par le besoin d'affirmer une différence ou tout simplement prendre sens dans une

¹⁶⁶ Au terme de leurs enquêtes auprès de consommateurs-partenaires, ces deux auteurs estiment que 63 % d'entre eux adhèrent au CSA principalement pour des raisons liées aux produits (qualité, coût) et ne souhaitent pas entrer davantage en interaction avec les producteurs.

¹⁶⁷ Communication personnelle, 2007.

démarche caritative moderne visant tout à la fois à produire de la bonne conscience et de l'ordre social. Les options du commerce équitable sont suffisamment souples, ouvertes, voire ambiguës, pour nourrir des sensibilités et des projections individuelles diverses quand elles ne sont pas contradictoires. Il en va de même du projet qui porte la démarche : l'engagement dans les filières du commerce solidaire peut autant s'inscrire dans une démarche radicale d'aide au développement et d'appui aux luttes paysannes, se situer dans la perspective plus modeste d'un simple aménagement de l'ordre marchand et de l'ouverture d'interstices (M. Renard, 1999), ou encore ne viser qu'à exploiter une niche commerciale ».

Du côté des producteurs, les motivations sont bien entendu également très variables et les intérêts pragmatiques, personnels, peuvent naturellement prendre le pas sur des préoccupations plus sociétales (cfr Kirwan, 2004).

5.4.4. Quand résistance rime avec défense territoriale et identitaire

Certaines initiatives s'organisent précisément pour que s'opère un « recentrage » des aspirations des adhérents autour de valeurs communes. L'étude sur le Groupement d'Achats Communs des barricades à Liège (Louviaux, 2003) ou celle consacrée à celui de Louvain-la-Neuve (Hubaux, 2007) souligne par exemple la forte implication des membres du groupement, implication tant opérationnelle qu'intellectuelle, et même interpersonnelle, qui constitue d'ailleurs une condition à l'adhésion. Comme les membres peuvent, à travers les rencontres du groupement, partager leurs points de vue et préoccupations sur nos modes de production, d'échange et de consommation et donc se sentir soutenus dans leur « combat », la dimension identitaire acquiert une importance primordiale. L'adhésion au GAC devient le symbole d'une opposition (« la globalisation ne passera pas par moi ») et il convient donc de protéger ce facteur identitaire, d'empêcher une dilution de ses attributs dans un système de valeurs plus diffus.

Or, il faut le répéter, la construction sociale de cet imaginaire est d'autant plus importante que les « tenants et aboutissants » des alternatives sont flous et mouvants, difficilement saisissables de manière univoque. Une mobilisation autour des questions environnementales, telles que le réchauffement climatique, peut s'appuyer sur des

affirmations claires et peu contestables (les activités humaines en sont en grande partie responsables)¹⁶⁸ et des objectifs globaux théoriquement tout aussi clairs (réduction des émissions des gaz à effet de serre). Pour les AAFN, au contraire, si ce que à quoi ils sont censés s'opposer est relativement cernable (la « commodification », le pouvoir et les logiques de l'agro-industrie et de la grande distribution, la spoliation des paysans du Sud), le(s) modèle(s) alternatif(s) à promouvoir l'est beaucoup moins. Non seulement la plus-value des initiatives alternatives est constamment affaiblie par la récupération des discours par les opérateurs dominants ainsi que par des mises en ordre normatives par les grands acteurs institutionnels, mais même une partie de l'argumentaire fondant les alternatives est brouillée par des mises en doute des avantages supposés, venant en grande partie des milieux académiques et de la recherche. Sur le plan environnemental, le bio est décrié puisqu'il exige la mise en culture de beaucoup plus de terre, les productions de niches freinent les effets d'échelle dans l'utilisation des intrants, les systèmes de commercialisation par circuits courts entraînent davantage de déplacements en voiture¹⁶⁹, Sur les plans social et économique, le commerce équitable serait source de plus grande vulnérabilité non seulement pour les producteurs qui n'ont pas accès aux filières mais aussi pour ceux qui sont incités, à cause de la « prime », à consacrer davantage de ressources aux productions équitables et à se spécialiser et donc à accroître leur dépendance à l'égard de filières qui restent soumises aux aléas du marché mondial.

Le caractère « filtrant » qui entoure diverses formes d'alternatives est par contre de plus en plus mis en exergue dans la littérature. En particulier, les motivations profondes à la base du localisme sont réexaminées sous un angle beaucoup plus critique. « *The 'local' as a concept intrinsically implies the inclusion and exclusion of particular people, places and ways of life* » (DuPuis, Goodman, 2005). Par rapport à ces risques de fermeture, deux aspects sont mis en évidence : la défense d'une vision unique et particulière de la société d'une part, la défense d'un territoire ou d'un groupe d'individus d'autre part.

Le premier risque peut être illustré par les travaux de Allen et al. (2003) sur les AAFNs en Californie. Leurs enquêtes montrent en effet que les leaders des organisations qui portent

168 Encore qu'il a fallu des décennies pour rendre, à grand renfort d'experts scientifiques, ce précepte quasi universellement accepté et partagé.

169 Par ailleurs, comme le font remarquer Gilg and Battershill (1998), beaucoup d'agriculteurs écoulant leurs produits selon des systèmes de vente directe produisent en fait de manière conventionnelle avec des méthodes productivistes, ce qui relativise les avantages environnementaux de ces circuits (cités par Watts et al., 2005).

les mouvements alternatifs expriment une préférence nette pour la durabilité écologique (comparativement à des préoccupations de justice sociale par exemple) de même que leur confiance, pour changer l'actuel système agro-alimentaire, dans des processus fondés sur le marché et l'initiative entrepreneuriale.

L'attrait pour le localisme pourrait aussi ne pas seulement être guidé par des préoccupations particulières, qu'elles soient environnementales, de plus-values économiques, d'équité sociale ou de résistance au grand capitalisme, mais procéder d'un réflexe réactionnaire de défense d'un territoire (Hinrichs, 2000), d'une culture ou activé pour pousser les intérêts d'une entité territoriale (DuPuis, Goodman, 2005). Pour Holloway et Kneafsey (2000), qui ont étudié les marchés fermiers en Grande-Bretagne, la valorisation du local peut procéder moins d'une affirmation radicale d'une préoccupation éthique, communautaire ou sanitaire que de la production moins positive d'un nationalisme ou, plus localement, d'un esprit de clocher (*parochialism*). Hinrichs (2003), en étudiant des expériences de relocalisation de la consommation alimentaire dans l'Iowa (USA) se demande aussi si ces expériences participent réellement d'un projet de « libération » (*liberatory project*) ou au contraire procèdent d'un réflexe réactionnaire et défensif. Comme le rappelle M. Winter (2003), les consommateurs qui privilégient les produits locaux cherchent entre autres à soutenir *leurs* producteurs locaux. En attirant l'attention sur la question du localisme défensif, il conclut en se demandant si le *turn to quality* ou le *turn to localism* peut être considéré comme les premiers pas vers une économie alimentaire alternative qui pourra contester la domination des réseaux globalisés. Watts *et al.* (2005) font eux aussi remarquer que les alternatives les plus radicales sont potentiellement réactionnaires, en étant par exemple l'instrument d'une nostalgie d'une campagne ou d'une ruralité idyllique. Buttel (1997) va même jusqu'à cataloguer les CSA comme relevant d'une mouvance « indigéniste » (*indigenism orientation*), c'est-à-dire une forme de mouvement qui cherche à constituer des communautés décentralisées, socialement harmonieuses, écologiquement durables, et à permettre une désindustrialisation des relations entre la production et la consommation alimentaire. Les CSA visent en effet à créer une « *building community* » par la production et la circulation de biens alimentaires dé-industrialisés, dé-commodifiés. Sur le plan environnemental, il assimile donc les CSA à une forme d'environnementalisme qui, dans les pays en développement, tente de promouvoir des zones protégées d'utilisation des ressources, réservées aux populations indigènes, préservant également les cultures et

systèmes de connaissance locaux. Il considère donc que les mouvements agro-localistes (comme les groupes de CSA) se focalisent trop sur eux-mêmes, sur des enjeux locaux, et ont tendance à éviter les réalités politiques.

L'exclusion sociale et spatiale peut aussi simplement se manifester à travers des barrières économiques, puisqu'il est généralement convenu que les produits proposés à travers ces expériences alternatives sont plus chers. Cela reste néanmoins à démontrer et n'est certainement pas généralisable. Quelques expériences, comme la constitution d'un GAC en milieu ouvrier à Seraing, montrent qu'elles ne sont pas nécessairement réservées au milieu « bourgeois ». Dans une étude sur un CSA en Ecosse (le plus ancien groupe de Grande_Bretagne, créé en 1985), Cox et al. relèvent que le niveau de revenu moyen des souscripteurs qu'ils ont pu interroger est plus faible que la moyenne nationale (2008 : 209), mais ajoutent que cette observation va à l'encontre des conclusions d'autres études sur des CSA, particulièrement aux USA. De façon générale, Goodman estime que les systèmes alternatifs alimentaires s'adressent à des groupes privilégiés au point de vue du revenu, avec pour conséquence que ceux qui ne sont pas capables d'avoir un accès durable à une alimentation saine sont les invités absents à la table mise en place par le modèle de AAFNs. Ces réseaux, tels qu'ils sont actuellement agencés, réintroduisent une dynamique de segmentation, de différenciation, du système alimentaire fondée sur le revenu et la classe sociale, alors que cette fragmentation liée aux possibilités d'accès aux biens alimentaires avait été atténuée par le système agro-alimentaire industriel et la démocratisation de cet accès qu'il a permis (2004, 2009). Wright et Middendorf évoquent également une barrière économique à l'accès aux marchés fermiers aux USA : « dans beaucoup de régions, les marchés fermiers sont devenus la destination de shopping pour ceux qui disposent d'un niveau élevé de revenus » (2008). En France, Lamine constate que les AMAP ne concernent clairement pas, ou très peu, des ménages défavorisés¹⁷⁰. Johnston voit aussi le bio et les produits dits de qualité comme des niches postfordistes qui perpétuent une stratification du système alimentaire, ces niches, qui capitalisent une anxiété alimentaire, étant réservées à une classe économique privilégiée (2008). Elle va jusqu'à considérer que ces niches constituent un instrument d'oppression sociale aux mains des élites pour renforcer leur position. L'alimentaire constitue un effet « un marqueur de classe sociale et une forme de capital culturel que les élites utilisent pour

¹⁷⁰ Interview de Claire Lamine dans la revue S!lence, n°357, mai 2008, p. 12.

reproduire et consolider l'inégalité sociale ». Il est également fréquemment évoqué aussi l'origine urbaine des consommateurs « alternatifs ».

La plupart des analyses d'expériences alternatives concrètes relèvent encore l'existence de barrières non seulement économiques, mais aussi sociales, culturelles, à la participation. Comme le soulignent Hendrikson et Heffernan (2002), « *perhaps, the dominant logic of the system can only be rejected by those in a position to do it* ». Dans leurs analyses sur la consommation éthique comme voie pour une reconfiguration des modèles alimentaires et le rôle des groupes de pression et des campagnes de sensibilisation, Clarke *et al.* (2007) reconnaissent que la circulation de l'information tend à se limiter à des « niches », elle vise des consommateurs qui sont déjà disposés à soutenir les causes défendues. Etudiant des expériences de CSA aux USA, Cone et Myhre constatent que, en dépit de leur vision égalitariste, ces expériences étudiées s'adressent à des consommateurs qui possèdent un niveau de formation suffisant pour que leur intérêt soit suscité, un revenu suffisant et à des producteurs qui sont en mesure d'y consacrer suffisamment d'énergie, de temps et de la flexibilité pour appuyer les engagements philosophiques (2000).

Avec Patricia Allen (2007), on peut aussi faire remarquer que les discours véhiculés par les mouvements alternatifs sont très centrés sur les agriculteurs, plus exactement sur la sauvegarde d'une « agriculture familiale », et sur les relations entre ces agriculteurs et les adhérents aux différentes expériences alternatives¹⁷¹. Par contraste, les préoccupations liées à l'accès à l'alimentation, à l'équité dans ces accès et de manière générale à la justice sociale, apparaissent en fin de compte très peu présentes, sinon dans les expériences nord-américaines de *Food Policy Council*. Son questionnement sur l'articulation entre la défense d'une paysannerie marginalisée par les logiques productivistes et l'accès pour tous à une alimentation de qualité rejoint la question posée par Goodman dans un article récent. Pour ce dernier, « la question principale est toujours comment créer des systèmes d'approvisionnement à grande échelle qui démocratisent l'accès à une alimentation de qualité, sans recréer le *cost-price squeeze* sur les producteurs » (2009). Il relève une tension entre les objectifs d'offrir à travers les RAAA des bons produits meilleurs marchés et plus accessibles et la volonté de valoriser et soutenir le travail des producteurs qui participent à ces réseaux. Cette tension est moins palpable en Europe où les objectifs de justice sociale sont beaucoup moins en avant qu'aux USA.

¹⁷¹ Voir par exemple la charte des Groupements d'achats solidaires de Bruxelles (<http://www.fermearcenciel.be/minisite/charteGAS0207.doc>)

Il faut ajouter que beaucoup de producteurs eux-mêmes défendent un particularisme (sur l'origine, un mode de production, un mode de commercialisation) comme moyen de protection, de sauvegarde d'une plus-value, en cherchant à instituer (charte, label, appellation d'origine) des critères d'adhésion. En Belgique par exemple, la toute récente Association Nationale des Producteurs Fermiers cherche clairement à se positionner dans le registre des produits valorisés « sains et savoureux » et à poursuivre une logique d'« obligation de résultat », notamment par une réglementation spécifique (note du Mouvement d'Action Paysanne, décembre 2005). Il s'agit de créer une alliance entre des producteurs répondant à des critères précis dans le but de défendre les intérêts de ces producteurs. Dans cette optique, l'accent est porté davantage sur le produit (et la logique de niche) que sur une démarche globale associant producteurs, consommateurs ou d'autres acteurs (responsables locaux, artisans, ...). Ce souci de normalisation, ou commodification, ne va-t-il pas précisément accroître le risque de « conventionalisation » ?

La mobilisation de l'argument localiste peut également constituer une stratégie commerciale forte dans des situations de compétition territoriale entre différentes régions. Pour DuPuis et Goodman (2005), le localisme est essentiellement davantage une protection de certains lieux contre d'autres lieux qu'une forme de résistance à la conception abstraite de « global ». Comme il a déjà été mentionné au point 4.2., le caractère « local » et les particularismes régionaux constituent des arguments commerciaux puissants et entrent dans les dynamiques de commodification. Si les filières de produits locaux sont perçues comme un instrument de développement rural, la logique de défense d'intérêts géographiquement localisés qui peut souvent être mise en évidence pose évidemment la question de la réplication des processus de développement rural, comme de celle de la potentialité de ces dynamiques à réduire les fractures et les inégalités entre régions.

En conclusion, le raisonnement qui considère que la re-localisation du système alimentaire conduit nécessairement à la création de réseaux socialement « encastés », nécessairement plus justes et durables que le modèle conventionnel, doit être fortement nuancé. Comme le souligne Morgan et al. (2006), le concept d'encastrement a pris un statut totémique dans la littérature sur les AAFN, il est déployé pour exprimer les

relations de confiance ou l'économie du regard qui modèrent le caractère économique des transactions entre producteurs et consommateurs dans les systèmes alternatifs. En réalité, tous les systèmes économiques sont socialement et culturellement encastrés, à des degrés divers, et tous sont soumis à des importantes forces de « dé-encastrement » (Cooke et Morgan, 1998, Sayer, 1997, cités par Morgan et al., 2006).

5.4.5. Résister, mais pour quoi et surtout pour qui ?

La nature « éthique » de l'engagement dans les circuits « alternatifs » apparaît donc pour le moins ambiguë et rend donc le débat de plus en plus contesté tant dans le milieu académique que dans les médias qui s'emparent de cette question. Dans ces réseaux – mais aussi dans tous les circuits de biens alimentaires – s'entremêlent des préoccupations qui sont à la fois individuelles, familiales et vis-à-vis de l'« Autre » et celles-ci vont dans toutes les directions et parfois même se contredisent.

Dans les pays occidentaux, la grande majorité des gens, sensibilisés à différentes problématiques sociétales – en particulier celle de l'environnement et du réchauffement climatique –, sont prêts à modifier leurs pratiques et, il serait plus prudent de préciser : leurs pratiques de la vie courante ou de la sphère privée, individuelle ou familiale. Car ces modifications sont peu engageantes et ne remettent pas fondamentalement en cause le mode de vie en général, comme la jouissance d'un travail et la reconnaissance qu'elle apporte ou la mobilité, et leur liberté en particulier. Cette liberté individuelle qui, du moins dans les croyances, a été arrachée progressivement de génération en génération à différentes pesanteurs sociales (la tradition, les coutumes de vie en groupe, le machisme, ...) et systèmes politico-économiques reconnus comme non démocratiques. Ces impressions de liberté à défendre et sauvegarder à tous prix sont d'autant plus fortes que celles-ci sont savamment alimentées par les pouvoirs économiques relayés par un marketing politique. Acheter du bio ou de l'équitable ou restaurer sa maison dans un sens plus écologique laisse entière cette liberté, un désengagement et une marche arrière étant toujours de l'ordre du possible (l'achat équitable ne ferme aucunement la porte aux consommations conventionnelles, comme la participation à des expériences, réseaux ou circuits alternatifs reste un choix qui peut à tout moment être abandonné).

Au terme de son étude sur un groupement d'achat commun (GAC), S. Hubaux (2007) s'interroge : « Le GAC serait-il dès lors simplement un lieu qui permet aux membres de déposer pour un temps leurs angoisses, avant de s'en retourner vivre apaisés dans la société environnante, sans chercher à avoir prise sur elle qui n'aura cessé d'avancer dans cette direction consumériste pourtant dénoncée ? ». A l'issue de son enquête sur 13 groupements d'achats communs en Wallonie, Minet rapporte dans sa conclusion que « à part une espérance diffuse dans un monde meilleur (plus vert, plus équitable, plus libre, plus chaleureux...), la plupart des participants ne raccrochent leur pratique quotidienne à aucune étape, aucun moyen terme. Ils se contentent de vivre au jour le jour leur parcelle d'alternative, comme le relève le porteur du GAC de Pierreuse » (2003). Comme le note Dobre (2002), la résistance ordinaire peut constituer le vivier où se nourrirait un projet politique de changement plus vaste ; mais elle peut aussi permettre, de manière conservatrice, au cours des choses de continuer sans trop de difficultés – précisément aussi longtemps que ces pratiques peuvent donner l'impression de se soustraire, soi-même, individu, à ce à quoi tous succombent, collectivement, à savoir à la logique des grands systèmes industriels et commerciaux (citée par Hubaux, 2007).

On peut même aller plus loin et se demander, dans la foulée des travaux Roux (2005) sur la résistance du consommateur à certaines formes de marché, si cette « rébellion » n'est pas, non seulement « une zone d'autonomie éphémère et limitée, encadrée dans le système marchand, mais aussi une force de proposition, c'est-à-dire une force qui alimente ce marché en possibilités d'adaptation, diversification, remodelage du discours ». Elle s'interroge en effet sur « la capacité de la résistance à se distancier réellement du monde de la consommation, totalité enveloppante qu'elle assaille de l'intérieur, sans avoir, comme le dit de Certeau (1990), 'un lieu propre' d'où elle puisse élaborer une stratégie. Ainsi Rumbo (2002), Holt (2002) ou Heath et Potter (2004) tendent à relativiser la lecture émancipatrice de la critique en montrant son caractère indispensable et stimulant pour le marché. Loin de le menacer, ces assauts constituent selon eux des forces régénératrices digérées et réutilisées par les organisations dans de nouvelles directions ». On peut percevoir aussi un paradoxe dans cette nouvelle culture de la consommation « conscientisée » : c'est à l'heure où la consommation est de plus en plus désignée comme la cause fondamentale d'une série de problèmes sociétaux (individualisme, réchauffement climatique, inégalités sociales, santé, ...) que la place du consommateur-citoyen est mise en exergue. Comme le fait pertinemment remarquer

Dubuisson-Quellier dans la conclusion de son ouvrage sur la consommation responsable, « la consommation, objet de nombreuses critiques dès-lors qu'elle est envisagée comme le fruit d'une manipulation par les marchands, se pare au contraire de nombreuses vertus lorsqu'elle est rendue 'engagée', 'citoyenne', ou encore 'responsable' grâce aux démarches des groupes militants. [...] Cette vision du rôle du marché, commune aux contestés et contestataires, contient toutes les ambiguïtés de ces mouvements, qui agissent à la fois dans et contre le marché » (2009).

Cette tension entre des résistances et expériences alternatives ponctuelles, ciblées et pragmatiques et les visées de transformation de la société est également tout à fait perceptible dans les analyses d'Allen sur les mouvements agro-alimentaires alternatifs en Californie (Allen et al., 2001, Allen, 2004). Au terme de ces travaux, elle conclut à la nécessité, pour changer le système agro-alimentaire, de mener à la fois des actions concrètes et incrémentielles (les stratégies alternatives) et la construction collective d'une visée globale, non limitée à la consommation alimentaire, créant un puissant mouvement social capable de changer le système dans son ensemble (les stratégies oppositionnelles). Ses travaux l'ont conduite à constater la très grande difficulté, pour les mouvements qu'elle a étudiés, d'articuler ces deux types de stratégies.

Dans un premier temps, elle souligne la nécessité d'un processus de transformation par petits pas pragmatiques. Ces petits pas, qui sont autant de l'ordre de pratiques concrètes sur le terrain que des idées et du discours, doivent conduire à des transformations institutionnelles. Il s'agit donc de s'appuyer sur les institutions et les structures *existantes* (les politiques et les agences exécutives, les normes, les centres de recherche et de formation, ...) pour les transformer. C'est donc un processus de changement *de l'intérieur* qu'il convient d'appuyer, processus de changements qui sont initiés à la base par les *nouveaux* agents de changement que sont les mouvements alternatifs. Plus précisément, ce ne sont d'ailleurs pas tant les institutions traditionnelles elles-mêmes qui sont appelées à être transformées que leurs programmes : « *Though their ideas and practices, alternative agrifood movements are positioned to become these agents [of change]. They have brought attention to many crucial issues of sustainability and sustenance in the American agrifood system, which has led to the creation of sustainable agriculture and community food security programs in traditional institutions. These institutions are positioned to become sites of transformation toward a food system that can sustain all of*

us" (p. 205). Le pouvoir du discours est particulièrement important dans cette perspective. Le combat sur les discours constitue une « arène cruciale pour entreprendre des changements des conditions matérielles et culturelles et agir au niveau des institutions » (p.6).

Par ailleurs, la stratégie des changements par petits pas réalisés à l'intérieur des structures sociales existantes peut conduire à des politiques alternatives, mais non à des changements structurels, à l'échelle de l'ensemble de la société. Pour identifier des pistes permettant de progresser plus en avant dans la profondeur des changements, Allen reprend dans son analyse la distinction établie par Williams (1977) entre ce qui est *alternatif* et *oppositionnel* dans les pratiques, valeurs, expériences qui tentent d'échapper à la culture dominante. L'alternatif est recherché par des individus et groupes d'individus qui souhaitent mettre en œuvre, pour eux-mêmes, d'autres façons de vivre, tandis que l'oppositionnel s'exprime lorsque ces individus ou groupes cherchent à changer l'ensemble de la société, sur base de leurs propres expérimentations. Cette tension entre ces deux visées peut donc être exprimée, comme l'a proposé Harvey dans son analyse des mouvements environnementalistes (1996, cité par Allen, FitzSimmons, Goodman, Warner, 2003) en termes de tensions entre particularisme militant et ambition globale. Des solutions apportées par des petits groupes d'individus seraient généralement orientées vers des changements alternatifs alors que les mouvements plus larges se focaliseraient sur une opposition au système politique et social lui-même. Allen et al. (2003) prennent pour exemple les droits des travailleurs dans les filières agro-alimentaires. Tous les responsables de AAFNs interrogés lors de leurs enquêtes en Californie expriment leur souhait de plus de justice sociale mais très peu se préoccupent concrètement des droits civils des travailleurs et des relations de pouvoir aux différents stades de la chaîne alimentaire. Pour que ces questions progressent et que les inégalités soient combattues, des mouvements sociaux plus larges sont nécessaires : « *Directly oppositional stances cannot be successful when they are only local; they require the power of a broader social movement to prevail* ». Allen (2004) conclut qu'il est nécessaire de mettre en œuvre à la fois des stratégies alternatives et des stratégies oppositionnelles.

Mais si les AAFNs qu'elle a étudiés semblent avoir mis en œuvre avec succès des stratégies alternatives, elle constate que des stratégies oppositionnelles sont très peu présentes au sein des organisations californiennes étudiées. D'après ses enquêtes,

plusieurs responsables expriment leur impuissance face à la complexité de changer structurellement la société. Beaucoup d'entre eux estiment que l'ampleur et la profondeur des problèmes liés au système agro-alimentaire dépassent ce qu'il est possible de faire au sein de leurs organisations. Plus important, Allen souligne la tension, voire la contradiction, entre des stratégies alternatives de petits pas pragmatiques, stratégies qui nécessitent généralement d'accepter d'œuvrer à l'intérieur d'un cadre politique et institutionnel défini par les logiques et structures existantes, et les stratégies oppositionnelles. Elle en vient donc à poser la question centrale qui est celle des voies à emprunter pour dépasser, surmonter, cette tension, ou absence d'indispensable synergie, entre les deux types de stratégies.

Cette analyse menée sur le plan de la consommation alternative rejoint un certain nombre de travaux plus larges sur les mouvements sociaux contre-hégémoniques, en particulier les mouvements anti-globalisation. Ceux de Day (2004) notamment, consacrés aux nouveaux mouvements sociaux qui se veulent radicaux face aux pouvoirs hégémoniques, apportent des éléments de réflexion qui ne manquent pas d'interpeller la compréhension des logiques à la base des AAFNs et de leurs limites.

Pour comprendre la transformation des logiques poursuivies par les activistes des mouvements anti-globalisation, il introduit une distinction entre ce qu'il appelle la politique des actes et la politique de la demande. Cette dernière se réfère aux actions qui visent à améliorer les pratiques des Etats, de différentes organisations et la vie de tous les jours, soit en influençant les pouvoirs publics, soit en les utilisant pour obtenir des effets irradiants. Etant essentiellement pragmatique, cette politique de la demande ne peut être que d'ampleur limitée. Elle peut changer le contenu des structures de domination et d'exploitation mais non leur forme et les structures elles-mêmes. Aucune force n'est en effet capable d'adresser efficacement les demandes de changement et d'obtenir des réponses dans le sens attendu. Par ailleurs, souligne Day, chaque demande, en anticipant une réponse, légitimise et perpétue en fait ces structures, qui existent précisément à travers l'anticipation de ces demandes. Ce rapport entre demandes et pouvoir conduit à des boucles de rétroaction positive, dans lesquelles le renforcement et l'élargissement des appareils de contrôle et de discipline produisent de nouvelles demandes, celles-ci à leur tour accroissant la quantité et l'intensité du contrôle. C'est à ce niveau qu'une politique des actes est requise pour briser cette spirale. Concernant cette politique des actes, Day

est plus difficile à suivre. Disons simplement qu'elle consiste à prendre du recul ou s'écarter de ses « idéaux » (il parle de *most 'authentic' dreams*), ceux exprimés à travers la politique de la demande seraient que les pouvoirs hégémoniques actuels reconnaissent la validité des aspirations qui leur sont présentées et répondent dans le sens de l'émancipation attendue. La plupart du temps, ils ne vont pas dans ce sens et au mieux, apportent des solutions partielles à un problème qui en exacerbe beaucoup d'autres. Ce qui est intéressant à ce stade de son analyse est qu'il considère dès lors que les politiques de la demande peuvent être généralement comprises comme étant seulement portées par une éthique du désir. Autrement dit, elles chercheraient fondamentalement à reproduire les conditions de leur propre émergence ! Une politique d'émancipation capable de sortir de la spirale demandes-contrôles suppose dès lors d'inventer des réponses qui évacuent la nécessité de la demande.

La compréhension des mouvements sociaux globaux à travers cette distinction de stratégie politique n'est pas nécessairement pertinente pour comprendre les expériences de systèmes agro-alimentaires alternatifs et appréhender leur potentiel (et les stratégies qu'elles empruntent pour y arriver) à reconfigurer en profondeur le système dominant. Néanmoins, il semble, à la lumière de la grille d'analyse que les travaux de P. Allen, D. Roux ou R. Dray suggèrent, qu'il faille s'interroger non seulement sur les effets de renforcement des logiques dominantes que ces pratiques et discours alternatifs induisent, mais aussi sur la mise en œuvre de mécanismes d'auto-renforcement du statut, de l'identité, des sources de valorisation des acteurs de ces pratiques et discours.

5.5. En guise de conclusion : les lacunes des analyses institutionnelles et empiriques

Le débat dans la littérature sur ces trois « visions » sur le devenir des RRRAs reste entier. Il apparaît par ailleurs que d'une part les frontières sont floues et les analyses combinent souvent des éléments de l'un et de l'autre, et d'autre part, le contexte national et régional est important à prendre en compte. L'horizon temporel et les échelles spatiales dans lesquelles s'inscrivent les différentes analyses orientent aussi les conclusions dans un sens ou un autre. Ces différentes visions apparaissent plus complémentaires qu'opposées.

Il faut cependant faire remarquer que la majorité des analyses proposées sur des expériences particulières de circuits courts restent très focalisées sur ces expériences elles-mêmes et s'interrogent peu sur leurs articulations avec le régime. En tous les cas, elles proposent d'éléments d'observation sur la dialectique entre la multitude des micro-systèmes « alternatifs » et leur environnement global. En ce qui concerne le développement local, notamment, les analyses, comme celle de van der Ploeg ou Brunori et Rossi, manquent de contextualisation. On peut par exemple penser que les effets d'entraînement provoqué par les groupements d'achat solidaires s'observent principalement dans des régions qui ont gardé un caractère rural fort, avec des exploitations agricoles peu ou moins entraînées dans les logiques de l'agriculture industrielles et les circuits conventionnels. Ou encore si ces analyses ne confortent pas en fin de compte le modèle agricole « mondial-socio-écologiste » mais en y intégrant une dimension territoriale. On verrait apparaître de la sorte une agriculture à deux vitesses avec des zones très productives et spécialisées selon les grandes spéculations, correspondant à la logique des pôles performants, et des zones ou poches "sociales-vertes" (des *foodsheds* – pour reprendre l'expression de Kloppenburg et al., 1996 – à l'image des *watersheds*, bassins versants) comprenant une agriculture agro-écologiste et intégrée à certaines formes de développement local. Mais, plus important encore, ces auteurs n'évoquent pas de manière concrète, empirique, les effets de « translation » à une échelle plus large, en particulier sur les facteurs globaux qui façonnent les systèmes de production.

Sur le plan de l'analyse, les perspectives d'amplification des RAAA, les conditions de leur déploiement et leurs impacts au niveau du système dominant restent donc très largement à explorer tant la littérature reste pour le moment pauvre dans le champ de l'identification concrète, empirique, des petits pas pragmatiques et des avancées institutionnelles infusées à partir de ces réseaux, comme des dynamiques qui ont permis de les obtenir. Pour ouvrir la « boîte noire » entre la construction et l'amplification des niches et la transformation en profondeur du régime dominant qui gouverne et oriente les systèmes agroalimentaires, il importe de repérer et d'analyser beaucoup plus finement ces évolutions institutionnelles au niveau de celui-ci. Appréhender et comprendre la dialectique entre les discours et les pratiques déployés à travers les RAAA et la sphère socioéconomique englobante exigent une observation plus précise et systématique des multiples signes témoignant de ces changements institutionnels, tels que des adaptations

des arsenaux législatifs, des réorientations au sein des politiques agricoles et de développement territoriale, des aménagements dans les normes sanitaires, les cursus d'enseignement ou les programmes de recherche. C'est pour essayer d'aller dans ce sens que nous allons consacrer le point suivant à quelques unes de nos observations au niveau belge, qui seront complétées par d'autres travaux réalisés dans le pays.

6. LES ENSEIGNEMENTS DES EXPERIENCES BELGES

Dans ces visions sur l'impact de ces expériences, on perçoit une difficulté d'analyser le passage à une agriculture et alimentation durables et socialement justes telles qu'elles figurent dans les visées des défenseurs de ces mouvements. Tout se passe comme si la prise de conscience et la multiplication des espaces micro-locaux allaient spontanément déclencher une dynamique de transformation globale des logiques agro-alimentaires

Comment ce que l'on peut observer au niveau des expériences belges sur les systèmes d'échange alternatifs peuvent-elles contribuer à éclairer ce débat sur l'avenir de ce mouvement et son potentiel à induire des changements en profondeur des logiques de production, d'échange et de consommation autour de l'alimentaire ? Ce a pour but de rassembler un certain nombre d'observations tirées de la littérature consacrée aux circuits courts belges, des ressources internet, de mes propres observations et des interviews que j'ai pu réaliser.

L'importante et récente étude réalisée par des équipes flamandes et francophones de chercheurs et chercheuses dans le cadre du projet Consensusus¹⁷² discute des conditions de la pérennisation et du développement de ces modes de consommation, et en particulier de la question de leur gouvernance interne et de leur ancrage institutionnel. Mais il serait aussi important de s'interroger sur l'autre versant de la dialectique entre d'une part ce mouvement de consommation critique et les innovations socio-techniques qui l'accompagnent et d'autre part les principales institutions au sens large (modes de régulation, politiques, normes, éducation, ...) qui gouvernent le système agro-alimentaire

¹⁷² Le projet « Consensusus » (Construction of Scenarios and Exploration of Transition Pathways for Sustainable Consumption Patterns).

dans son ensemble. Peut-on montrer, comme le pense Allen à propos de la durabilité et de l'équité des systèmes agro-alimentaires aux USA, que ce mouvement « commence à changer les discours et les pratiques au niveau de ces institutions » et que « ces changements incrémentiels préparent des transformations plus profondes de ces institutions » (2004) ? Les participants à ce mouvement se mobilisent de différentes manières pour agir sur la gouvernance des systèmes alimentaires.

6.1. Les coproductions consommateurs-producteurs

Mais avant de discuter des articulations entre ces expériences et leur environnement institutionnel, une première question qui peut être posée touche à l'influence que ces consommateurs critiques exercent sur l'orientation technico-économique des systèmes de production. Tous les groupements affichent comme objectif la défense de l'agriculture paysanne, celle-ci étant définie en des termes assez généraux.

Sur un plan technique, certaines chartes précisent toutefois quelques critères définissant l'attribut « paysan ». Par exemple à Bruxelles, la charte des GASAP précise qu'elle implique l'interdiction de l'emploi d'intrants agricoles chimiques (pesticides et engrais). Mais au-delà de ce principe, le lien entre système de commercialisation et système de production reste difficile à établir de manière quelque peu détaillée et systémique¹⁷³ et seules quelques considérations d'ordre général peuvent être établies. Aucune statistiques officielles, qu'elles soient nationale ou régionales, n'intègrent encore le phénomène de la revitalisation des systèmes d'échange de proximité dans le domaine de l'alimentaire. Seul le nombre de groupements fait l'objet d'estimations plus ou moins précises. Signalons toutefois l'intégration d'une question sur les circuits courts dans l'enquête agricole générale de 2010 réalisée par le SPF Economie (recensement). Les réponses sur l'implication dans une ou plusieurs formes de circuits courts (définis comme un circuit dans lequel on trouve au maximum un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur) peuvent être croisées avec la question sur le bio (tableau 5.2).

¹⁷³ Il faut toutefois mentionner les analyses de P. Stassart (2003) sur la construction de la qualité autour d'une coopérative, Coprosain, qui tranche avec ce « brouillard » enveloppant les coproductions techniques, économiques et institutionnelles producteurs-consommateurs, et qui montrent aussi la complexité socio-technique de l'élaboration de cette qualité.

Tableau 5.2.- lien entre la certification bio et la pratique de la vente directe (VD), %
d'agriculteurs.

	Non Bio	Bio
Pas de VD	90,3	73,5
Au moins un système de VD	9,7	26,5
	100	100

Source : établi à partir des données du recensement agricole de 2010 (SPF Economie)

Malgré les réserves qui doivent entourer ces données (qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle particulier), ce tableau donne quand même une indication. Il montre que le bio est beaucoup plus fréquent chez les agriculteurs qui participent au moins à un système de vente directe. En Flandre, les agriculteurs qui participent aux *Voedselteams* sont en majorité des producteurs bio (surtout pour les légumes et les fruits) et doivent répondre à des critères d' « agriculture durable », critères qui sont définis par les responsables régionaux (H.D., animatrice responsable des VT, interview d'octobre 2006).

L'enquête en 2003 de Minet sur les groupements d'achat alimentaires en Belgique révélait déjà que le bio est présent dans tous les groupes du pays (sauf un), dans des proportions diverses et plus de la moitié (8 groupements sur les 13 qu'elle a spécifiquement rencontrés) ne traitent que des paniers bio. Mais on sait aussi qu'un certain nombre de producteurs s'alignant sur le cahier des charges bio ne demandent pas la certification.

Même si la certification bio officielle n'est pas exigée par la très grande majorité des groupements d'achat, il apparaît pourtant clairement que les groupes attendent de leurs producteurs qu'ils cultivent dans « l'esprit » du bio, ce qui veut essentiellement dire sans utilisation d'intrants chimiques.

Sur le « contrôle » que peuvent exercer les membres des groupements par rapport aux engagements des producteurs, peu d'éléments empiriques sont disponibles. Le principe

général est celui de la confiance. Mais comme les groupements s'associent généralement avec peu de producteurs, une connaissance réciproque s'installe petit-à-petit¹⁷⁴.

Nous n'avons pas besoin de label. Les producteurs avec qui on travaille ont commencé avec nous. On les connaît très bien (I.M., GAC de la Pierreuse à Liège, novembre 2003).

Les producteurs du groupement, on les rencontre tout le temps, on parle beaucoup avec eux. On sait très bien comment ils travaillent (réunion avec le GAC de Louvain-la-Neuve, mars 2011).

On peut penser que d'un groupe à l'autre, la situation est en fait très variable, avec des contacts directs, *in situ*, probablement irréguliers. Quand les groupes sont structurés en réseau et liés à une organisation faîtière, comme dans le cas des VT ou des GASAP bruxellois, la connaissance des producteurs associés et de leurs pratiques est certainement étroite. Il existe aussi des expériences de certification participative, mais comme nous l'avons vu, elles sont à ce jour encore extrêmement marginales en Belgique. C'est néanmoins le mode de certification adopté par le réseau des « Grosses légumes », qui réunit une vingtaine de producteurs dans le Sud de la province de Luxembourg et qui est chapeauté par deux asbl. Chaque année, chaque producteur reçoit en principe « la visite d'un groupe de membres du réseau (producteurs, membres des asbl, et abonnés) qui parcourent l'entreprise, échangent conseils et savoir-faire et fixent, si nécessaire, un contrat d'objectifs qui sera régulièrement réexaminé au fil du temps »¹⁷⁵.

Les exigences sur les modes de production constituent d'ailleurs un frein important à l'adhésion de producteurs dans un réseau.

Parmi nos producteurs approvisionneurs, il y a très peu de convertis. Ce sont surtout des nouveaux qui s'installent. Il y a des agriculteurs qui se convertissent, mais c'est plus par opportunisme (réunion avec le GAC de Louvain-la-Neuve, mars 2011).

¹⁷⁴ Signalons toutefois une constatation interpellante de Minet (2003): près de 4 membres de GAC qu'elle a interrogés sur 10 déclarent ne pas avoir confiance dans « leurs » producteurs (mais l'origine de cette méfiance n'est pas précisée).

¹⁷⁵ http://grosses.legumes.over-blog.com/pages/Charte_des_Grosses_legumes-2581566.html (consulté en mai 2012)

C'est plus facile de commencer une AMAP avec un jeune qui débute. Le modèle AMAP est tellement particulier, il y a un engagement très spécifique (Ibid.).

Nous avons refusé deux agriculteurs qui ne voulaient pas modifier l'utilisation des intrants. Nous avons une réelle difficulté de trouver des producteurs. Changer de mode de production n'est pas évident (un membre du GAC de Jalhay, janvier 2011).

Tous les producteurs approvisionnant des GACs que je connais sont des nouveaux qui s'installent et qui veulent se lancer dans l'agriculture ou reviennent dans le milieu agricole après l'avoir quitté (un producteur en circuits courts de Gerpinnes, rencontre de mai 2010).

C'est très difficile de trouver des agriculteurs partenaires. Au démarrage du premier groupement, nous avons dû beaucoup chercher. La rentabilité des petits agriculteurs est de moins en moins assurée, donc la plupart disparaissent. Certains essaient de se lancer dans la transformation à la ferme, mais les normes sanitaires de l'AFSCA constituent un frein très important (I.M., GAC de la Pierreuse à Liège, novembre 2003).

Cela devient de plus en plus difficile de trouver des agriculteurs qui veulent participer, vendre directement aux consommateurs. Avec les Voedselteams, nous en avons une soixantaine (pour environ 90 teams¹⁷⁶ et 1500 familles), mais plusieurs n'écoulent en fait qu'un seul produit (H.D., animatrice responsable des Voedselteams, interview d'octobre 2006).

A Bruxelles, les demandes pour faire partie d'un groupement sont très nombreuses. Mais il faut trouver des producteurs ! Actuellement, on ne peut pas accepter tout le monde dans les groupes ou multiplier le nombre de ceux-ci. Il y

¹⁷⁶ Aujourd'hui, donc 5 ans plus tard, sur base de la liste des équipes qui est présentée sur le site des Voedselteams, il ressort que le nombre d'équipes approche les 150. Donc entre 1996 (création des premières équipes) et 2007, +/- 90 équipes se sont créées. Entre 2007 et 2012, 60 nouvelles équipes ont vu le jour. Le nombre de fermes qui fournissent les équipes peut être estimé à un peu plus d'une centaine. La moitié sont certifiées bio.

a des listes d'attente importantes (interview de K. S., mai 2009, animateur à l'asbl Début des Haricots).

Les consommateurs regroupés interviennent parfois aussi de manière plus concrète dans les processus mêmes de production, à travers des choix sur les variétés, ou en apportant eux-mêmes du temps de travail. Mais ici encore, nous manquons de recul et de recherches de terrain pour apprécier cette dynamique de coproduction. De manière générale, il apparaît quand même que ces expériences de circuits courts constituent des éléments importants de promotion de l'agro-écologie.

Un autre aspect des relations entre consommateurs et producteurs est le volet économique, et en particulier la question du prix. Ma propre expérience montre qu'il s'agit d'un sujet très sensible et conflictuel (les « gaceurs »¹⁷⁷ étant partagés entre leur propre intérêt et l'objectif général de fournir aux producteurs un prix décent), qui a longtemps été tabou. Mais il commence à être mieux appréhendé par les « gaceurs ». En Wallonie, au sein d'un groupe de réflexion sur la structuration du mouvement (animé par un membre de l'asbl Nature et Progrès), un sous-groupe a été créé pour débattre de cette problématique. Des stagiaires au RÉZO, à Bruxelles, ont produit une note sur la question à partir des expériences de plusieurs groupements et de discussion avec des producteurs. Il en ressort notamment que les pratiques de fixation des prix sont en fait très variables d'un réseau à l'autre et d'un groupe à l'autre. Dans le cas des VT, où maintenant la plupart des commandes de paniers se réalisent par internet, il n'y pas de négociations directes entre les producteurs et les consommateurs :

« D'un team à l'autre, les prix varient. Cela dépend en fait des produits, du type de paniers, de la saison, de la région, ... Le prix, on l'accepte ! Si ce n'est pas le cas, on ne commande pas de paniers ou le produit. Il n'y a pas de discussions entre les membres du team, ou avec les producteurs » (K.G., membre d'un VT à Leuven, interview mai 2012).

Par contre, les GASAP bruxellois ont cherché à mieux uniformiser les prix.

¹⁷⁷ Membres d'un groupement d'achat alimentaire.

« Parmi les producteurs du réseau, on est parvenu à faire accepter des prix communs, standards. Les producteurs du réseau respectent bien leur engagement. Cette uniformisation est importante pour ne pas entraîner des concurrences entre les producteurs, une logique de comparaison, et pour s'assurer que les prix restent décents. Concernant la concurrence, nous avons d'ailleurs déjà eu des producteurs qui se plaignent que des agriculteurs qui ne font pas partie de notre réseau viennent livrer des paniers à Bruxelles à des prix plus bas. Nous allons essayer de rencontrer ces producteurs pour discuter de ce problème de concurrence » (A.L.T., coordinatrice, janvier 2011).

Toujours concernant les prix, tous les « gaceurs » que nous avons rencontrés estiment que ceux-ci sont justes, à la fois pour eux et pour les producteurs.

Au GAC de Louvain-la-Neuve, quand on compare ce que les produits nous coûtent avec les prix bio de Colruyt, c'est moins cher. Nous avons mesuré ! Dans notre groupe, il y a des chômeurs, des étudiants, des jeunes couples, des vieux. Le GAC est un moyen pour eux d'avoir des produits de qualité à des bons prix. On essaie de montrer qu'il y a vraiment moyen de consommer en produits de qualité sans que cela ne coûte trop cher. Par contre, la même société propose des paniers à 4,95 euros. Que gagne encore le producteur avec des prix aussi bas ? (rencontre avec des membres du GAC de Louvain-la-Neuve, mars 2012).

Par rapport au bio vendu en grandes surfaces ou dans les magasins spécialisés, les produits de nos paniers ne sont certainement pas plus chers, au contraire (rencontre avec des membres du GAC de Gembloux, octobre 2009).

Dans les circuits courts, il n'y pas ou peu de coûts fixes. On peut payer un petit producteur plus cher, cela reste intéressant pour les consommateurs. Nous, par contre, nous ne pouvons presque plus travailler directement avec un producteur, il n'y a pas assez d'économie d'échelle. Nous sommes rattrapés par les critères de rentabilité. J'en ai encore qui m'approvisionne, mais je le garde car on se connaît depuis longtemps. Sinon, je ne travaille plus qu'avec des grossistes » (un responsable d'une mini-surface bio en région de Liège, mars 2011).

Signalons encore une initiative récente intéressante qui montre que les RAAA peuvent aussi être sensibilisés à la question de l'accès économique aux produits de qualité. Les prix des paniers proposés par le réseau les « Les Grosses Légumes » sont laissés à l'appréciation des membres, dans une certaine fourchette, en fonction de leurs revenus.

Dans les dynamiques de coproduction technique, économique et sociale, il faut encore bien sûr mentionner les aides à l'accès à la terre et à l'installation de néo-agriculteurs, à travers l'achat de parts coopératives pour financer l'acquisition de terrain, de matériel, de bâtiments. Nous avons déjà évoqué la création récente en Belgique d'une association, Terre-en-vue, dont le but est l'acquisition de terres agricoles, sur le modèle de Terre de Lien en France. Mais des groupements eux-mêmes commencent à créer des fonds pour acquérir des terres. Au GAC Capucine de Marche comme au GAC de Louvain-la-Neuve, des projets de création d'un fonds pour l'achat de terre sont lancés.

Enfin, il faut encore évoquer un phénomène intéressant mais encore peu exploré par les analyses sur ces RAAAs, il s'agit de la coopération entre producteurs, amenés de plus en plus à trouver des nouvelles formes de partenariats afin de répondre à la croissance de la demande en produits « locaux » à laquelle ils n'arrivent plus à répondre. De plus en plus de producteurs s'associent pour organiser les ventes en se répartissant certaines tâches et en combinant leurs produits pour diversifier l'offre, contribuant sans doute à un échange des savoirs. La volonté de structuration des réseaux vient aussi – et peut-être surtout – de leur côté.

6.2. *Une structuration et des alliances en mouvement*

Les consommateurs agissent sur les systèmes de production non seulement comme partenaires de l'agriculteur mais aussi, individuellement et collectivement, en tant que membres de la société avec leurs capacités à agir sur les institutions (politiques, normes et référents, valeurs).

Toutefois, dans la littérature, une critique courante concernant les RAAAs en Europe est leur tendance au repli par rapport à la chose publique, au maintien d'une barrière vis-à-

vis du contexte institutionnel, à une non-participation à des formes de luttes sociales, et donc à vouloir défendre un apolitisme (voir par exemple Dupuis et Goodman, 2005). Effectivement, dans les différentes chartes, on ne trouve pas de projets ou de revendications politiques claires et précises. Dans les dires des adhérents, on sent souvent une forte méfiance à l'égard de la sphère politique – voire même une fierté à l'affirmer, mais aussi le sentiment que le pouvoir politique est impuissant à répondre à leurs attentes.

Il ne faut rien attendre du politique. La politique agricole se discute de toute façon au niveau de l'Europe. A notre niveau, il n'y a pas grand-chose à faire.

Que revendiquer ? Est-ce le rôle des GACs ?

Le système GAC doit rester du pur local et de l'ordre des pratiques quotidiennes. Les combats politiques se font ailleurs, à une autre échelle.

(exemples de prises de position lors d'un atelier organisé par Nature et Progrès sur les groupements d'achats alimentaires, Namur, février 2011).

Le politique ? Au GAC de Louvain-la-Neuve, on aide les agriculteurs en difficulté, même si on n'achète pas chez eux. On n'a pas besoin des décideurs politiques pour faire cela (rencontre avec le GAC de Louvain-la-Neuve, mars 2011)

On a très peur que les choses nous échappent. Nous ne sommes pas informés des ces plans d'appui aux circuits courts qui sont en discussion à la Région ou ailleurs. On a l'impression que cela se fait sans nous, que des gens qui ne connaissent pas nos attentes et nos contraintes nous imposent des règles. Cela doit rester bénévole, et en-dehors de la sphère administrative et politique » (membre du GAC de Jalhay, novembre 2011).

A cette méfiance du politique est liée la question de la structuration du mouvement. Contrairement à ce qui peut être observé en Flandre, où les groupements ont démarré à partir d'une structure faîtière et sont rapidement constitués en réseau reconnu (asbl), le

processus en Wallonie est beaucoup plus lent, même si des réseaux locaux sont maintenant constitués en asbl ou étroitement liés à des associations. La demande du maintien dans le pur informel reste importante.

Les gens ont besoin de cet informel. Cet informel est notre respiration, notre oxygène. Ils ne veulent pas entrer dans des systèmes lourds. Il faut garder notre autonomie. Les espaces d'autonomie sont si rares, surtout les espaces collectifs (rencontre avec des membres du GAC de Gembloux, octobre 2009).

Si on va trop loin dans la structuration, on va rentrer dans des catégories administratives, on va devoir se soumettre à des règles fiscales, l'AFSCA va s'intéresser à nous. On ne devra quand même pas se soumettre à des inspections, à devoir demander des autorisations à droite et à gauche ? (réaction d'un participant à l'atelier organisé par Nature et Progrès sur les groupements d'achats alimentaires, Namur, février 2011).

Comment se structurer en réseau sans remettre en cause la souplesse, l'autonomie, l'informel des groupes ?

Plusieurs réactions de « gaceurs » vont dans ce sens. Mais au-delà de la peur de la perte de l'autonomie, on perçoit aussi une forte demande de garder une liberté de mouvement, de manière à laisser la porte ouverte à de multiples formes d'expérimentation et d'engagement.

La non-institutionnalisation et la souplesse sont très importantes car nous sommes en phase de construction.

Participer à un groupement exerce une influence non négligeable sur d'autres aspects de la vie, sur certaines de nos habitudes, notamment sur les autres pratiques d'achat. Par exemple, le système de paniers limite les choix, on mange et on prépare ce que l'on reçoit. Cela demande des adaptations, de développer certaines capacités et pas tout le monde y arrive. Mais je connais aussi des gens qui petit-à-petit sont arrivés à ne plus jamais se rendre à une grande surface.

L'engagement dans un groupement d'achat nécessite tout de même des adaptations de la part des adhérents. Il faut donc que chacun puisse trouver « chaussure à son pied ». La diversité des systèmes est donc fondamentale. Certains se sentiront plus à l'aise dans des groupes où tout est bien organisé, d'autres dans des groupes où l'engagement est moins fort, avec des possibilités de retrait aisé. Certains sont intéressés par la convivialité, le sentiment d'appartenance à un groupe, l'engagement idéologique et le partage des opinions. Mais d'autres se contentent de faire leur commande par internet et venir rapidement chercher leurs paniers. C'est important que de multiples systèmes existent.

(Atelier sur les groupements d'achats alimentaires organisé par Nature et Progrès à Namur, janvier 2011).

Si les possibilités de désengagement à tout moment sont en danger, on voit aussi qu'elles sont un potentiel car elles permettent des ajustements des pratiques.

Les petits gestes permettent de se mettre en mouvement. Il s'agit de dépasser la paralysie face à l'immensité des problèmes et le sentiment d'impuissance (réaction d'une participante à une conférence à Louvain-la-Neuve sur la consommation critique, octobre 2011).

Avec les GASAP bruxellois, l'idée de constituer un réseau reconnu sous forme d'asbl et demander des financements aux autorités publiques ont fait l'objet de débats ardues au sein du mouvement.

Au Début des Haricots, à un moment donné, avec l'accroissement du nombre de groupes d'achats, nous estimions nécessaires de demander un subside, notamment dans le but d'organiser la coordination des groupes et de rendre le mouvement plus indépendant de cette association. Mais un certain nombre de membres des groupes craignaient une perte d'indépendance et évoquaient des risques de récupération par le pouvoir politique. Finalement, l'intérêt de mettre en place une coordination l'a emporté sur les autres considérations et la

demande de subsides à été introduite (interview de K. S., mai 2009, animateur à l'asbl Début des Haricots).

Par ailleurs, si la méfiance vis-à-vis du politique et la volonté de rester dans les « interstices » du système restent clairement présentes, quelques signes laissent penser que cette posture commence néanmoins à évoluer dans le paysage des réseaux alimentaires belges. En ce qui concerne les pouvoirs politiques proprement dits, les réseaux des GAA vont vers ceux-ci ... et inversement.

Pour le pouvoir politique, que ce soit à l'échelle européenne, nationale ou régionale, l'appui aux circuits courts comme moyen de promouvoir le développement rural, favoriser les produits locaux et soutenir les exploitations familiales est devenu un leitmotiv fort, et les enveloppes – bien qu'encore très minces par rapport aux autres volets de subvention – deviennent plus importantes. Inversement, pour ces réseaux, la nécessité de financer du personnel et des moyens logistiques se fait aussi de plus en plus sentir et nous avons vu que nombre de réseaux sont maintenant appuyés par de l'argent public (voir point 4.5.1. de ce chapitre). Certaines revendications plus politiques commencent aussi à être formulées, du moins en interne.

Un réseau comme celui des GACs pourrait demander aux politiciens d'encourager, d'appuyer les jeunes agriculteurs. Il y a des choses que l'on peut demander ensemble aux politiques.

Nous avons un horizon, celui de la souveraineté alimentaire. Nous savons que ce but est porté par des grands mouvements, à l'échelle internationale. Donc, nous ne sommes pas seuls. Notre responsabilité à nous est de concrétiser cet objectif, à notre niveau, avec nos possibilités, nos moyens, nos contraintes. Il faut montrer que le mouvement est en marche, même si c'est encore très timide. Il faut montrer cela à nos décideurs. Oui, en ce sens, nos actions sont politiques. Notre combat politique est de montrer que l'on existe, que nos demandes de changement existent.

Les politiques ont un rôle à jouer. Pour interdire les pesticides par exemple, ou pour soutenir les conversions au bio ou la protection de la terre. Des

revendications peuvent être portées quand même à l'échelle régionale. Par exemple, il faut soutenir le Décret sol pour une terre plus propre. Il faut revendiquer que le Décret sol inclut un critère « teneur en carbone ».

L'UNAB, qui encadre techniquement les agriculteurs bio, ne reçoit pas du tout assez de subsides. Voilà une revendication !

L'union fait la force. Avec le nombre on nous écouterait. On doit faire savoir aux agriculteurs que l'on est là pour les soutenir. Pour cela, on a besoin de visibilité et donc d'une institutionnalisation.

Au réseau Grosses Légumes, nous voulons développer la logique réseau pour ne pas devenir un grossiste en légumes. Nous avons reçu une aide de la Région pour réfléchir à notre structuration.

Nous devons cartographier nos actions pour faire remonter nos actions vers le politique.

(Ateliers sur les groupements d'achats alimentaires organisés par Nature et Progrès à Namur, février 2011, mars 2012).

Le réseau des GASAP, à Bruxelles, s'est constitué en asbl pour pouvoir bénéficier de subsides (A.L.T., coordinatrice du réseau, janvier 2011).

Pour la Flandre, cela dépasse pourtant maintenant clairement le niveau des appuis matériels puisque les efforts « politiques » de l'association des *Voedselteams* (dont il faut rappeler qu'elle est issue d'ONG actives sur le terrain de la souveraineté alimentaire) a conduit au principe (et financement) d'un plan stratégique global de promotion des circuits courts dont l'association est, avec d'autres, le pilote. A la suite d'un symposium initié par l'association, une note a été soumise au Ministre de l'agriculture du gouvernement flamand et celle-ci a servi de base à l'édification de ce plan d'action. Il est notamment prévu une adaptation des formations agricoles, ce qui pourrait constituer un

changement institutionnel important¹⁷⁸. En Wallonie, le futur plan de développement du bio comprendra un important volet d'appui aux circuits courts et aux coopératives de producteurs. Certaines communes sont directement initiatrices de la création d'un groupement d'achat, tant en Flandre qu'en Wallonie, ou aident à l'installation de groupements, par exemple en mettant à disposition un lieu de dépôt.

Le pouvoir politique est aussi demandeur d'une plus grande structuration du mouvement, bien sûr pour des raisons de gestion des appuis financiers, mais aussi de manière à mieux dégager une stratégie globale d'appui, comme l'illustre l'avis d'un membre de l'ancien cabinet du Ministère de l'agriculture de la région wallonne.

Au cabinet, il y a une ferme volonté de soutenir les circuits courts et les groupements d'achats alimentaires. On reçoit d'ailleurs beaucoup de demandes de petits projets, mais il n'est pas possible d'appuyer tout le monde ! Ce qu'il manque est une mise en réseau. Les GAS/GAC devraient essayer de mieux se structurer. Et il faut aussi mettre plus de moyens dans la formation et l'encadrement des producteurs. La mise en réseau est toujours intéressante car elle apporte une visibilité, des possibilités d'échanges, une connaissance mutuelle.

Il faut arriver à établir une stratégie d'ensemble ! Sortie de la logique d'appui à des projets individuels dispersés. On espère que cela pourra se mettre en place lors de la prochaine législative. Un autre point crucial est la mise en contact des producteurs (et surtout les jeunes qui veulent s'installer) et consommateurs. Les GAC/GAS n'ont pas encore assez de visibilité auprès des agriculteurs. Aucun acteur n'a encore une vision globale. Il manque d'ailleurs un état des lieux suffisant. La mise en réseau est essentielle, il faut aller vers la création d'une plate-forme, qui pourrait notamment constituer un espace d'échanges d'expériences (C.D., cabinet du Ministre de l'Agriculture de la Région wallonne, mai 2009).

¹⁷⁸ Par contre, l'idée d'adapter la TVA n'a pas reçu un accueil favorable du Ministre.

La mise en réseau et l'encastrement dans des structures de coordination sont aussi considérées comme importante pour des questions d'économie d'échelle, de rentabilité et de synergie entre plusieurs formes de circuits courts.

C'est au niveau logistique qu'il y a un problème. Des producteurs prêts à venir à Bruxelles avec leur camionnette et leurs produits, c'est magnifique, ce sont des gens qui le font par plaisir. On ne va pas faire entrer les agriculteurs dans un tel modèle, il n'y a pas d'économie d'échelle, beaucoup de perte de temps. Ceux qui le font, c'est uniquement par plaisir. Il faut envisager des vrais circuits courts qui puissent brasser des volumes. Par exemple en développant des commerces de proximité en lien avec l'agriculture locale. C'est un des projets de Saveurs paysannes. Cela demande la mise en place de toute une logistique. Ce projet a été formulé avec les agriculteurs et il consiste à mettre les fermes (5-6) en réseau. Cela permet de composer une offre diversifiée et de recréer des magasins complets à la ferme. C'est une manière de dépasser l'achat d'un peu de fromage à la ferme réalisé de manière très affectueuse. Les paysans ne se mettront pas en réseau par eux-mêmes mais une structure comme Saveurs paysannes peut jouer ce rôle (interview de F. de Gaultier, janvier 2011).

Par ailleurs, des responsables de réseaux soulignent aussi l'importance de se diriger vers des formes d'organisation et institutionnalisation de manière à défendre les principes d'une agriculture qui se veut « durable » ou « paysanne » et d'éviter les dérives vers une logique purement économique (l'approvisionnement en produits de qualité à bon prix). Comme l'explique un ancien membre de la FUGEA, initiatrice de l'asbl « Saveurs paysannes »¹⁷⁹ et d'une charte de l'agriculture paysanne, une forme de labellisation « paysanne » est importante :

Importance d'avoir un label ? Il existe plusieurs types de circuits courts. Il y a les ventes à la ferme, les GACs, à travers un livreur, la vente à la coopérative, ... Nous on veut éviter une approche réductrice, du type « ce produit est bien parce qu'il

¹⁷⁹ Lancée à l'initiative de la FUGEA (Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs), en juillet, Saveurs Paysannes a pour objectif principal la promotion des circuits courts, avec la volonté de mettre les producteurs en réseau et en rapport direct avec les consommateurs, les artisans et les restaurateurs. En ce sens, l'association cherche à faciliter l'accès aux produits paysans pour les habitants des grandes agglomérations, en travaillant notamment avec les groupements d'achats alimentaires, ainsi qu'à travers des points relais.

vient de la ferme ». En fait, derrière le produit en circuit court, il n'y a pas que le circuit court, il y a un modèle agricole qui est beaucoup plus vaste et qui axé, par exemple, sur la rémunération du producteur, sur les productions de saison, liées à la terre, sur les exploitations à taille familiale (c'est-à-dire sans emploi massif de main d'œuvre saisonnière). On s'intéresse à la globalité de notre alimentation. On considère le système dans son ensemble. « Saveurs paysannes » n'est pas vraiment un label, mais plutôt une marque. Les +/- 60 agriculteurs qui ont signé le manifeste de Saveurs paysannes¹⁸⁰, on les connaît très bien, ils sont très proches. Il n'y aura pas besoin de comités d'accompagnement pour ces producteurs. Le modèle a été défini en concertation avec les producteurs. Il faut savoir que le conseil d'administration est composé presque exclusivement de paysans. Il y aura de plus en plus d'agriculteurs prêts à faire de la vente directe ou à entrer dans une démarche comme la nôtre. Il y aura bien sûr des gens qui vont essayer de « récupérer » les plus-values du système car les marges seront plus importantes. Mais il y aura toujours le contrôle par les paysans eux-mêmes (Interview de F. de G., janvier 2011).

La structuration et l'institutionnalisation peuvent créer une identité nécessaire en renforcement du mouvement, comme cela ressort de la motivation initiale de l'asbl Le Début des Haricots de créer le réseau de GAS à Bruxelles :

L'utilité du réseau est de construire une identité. Cela permet par exemple de faire évoluer la charte. Avec le Début des Haricots, on n'a pas vraiment les moyens de suivre ce mouvement de très près et il y a malheureusement certaines dérives. Lors de la prochaine assemblée générale, on va peut-être constater que certains GAS n'en sont plus vraiment et devront acquérir une autre appellation. C'est fondamental de respecter les appellations GAS, AMAP, ... Cela me semble évident. Les GACs existent depuis une trentaine d'années et restent malgré tout quelque chose de totalement marginale, peu diffusée¹⁸¹. C'est mal connu en Communauté française. Le premier motif de cette forme d'échec est l'absence d'identité commune. Les GACs ne se dirigent pas encore vers une véritable organisation. S'il n'y a pas d'organes, il ne peut y avoir de communication vers l'extérieur. La forme

¹⁸⁰ En mai 2012, ils sont 71.

¹⁸¹ L'interview a été réalisé il y a 3 ans. Depuis lors, le nombre de GACs a triplé.

des AMAP est partie d'une idée claire, d'un principe clair et c'est grâce à cela que le mouvement se développe très bien (interview de K. Stevenne, mai 2009).

Enfin, cette structuration ouvre aussi la porte à des alliances ou partenariats avec des mouvements plus larges, en lien avec l'agriculture et l'environnement, ce qui permet une ouverture sur les problématiques plus globales. En Belgique, c'est encore une fois l'association des *Voedselteams* qui va le plus loin dans ce sens. A la suite de l'adoption du Plan stratégique pour les circuits courts, l'association a mis en place une plate-forme élargie pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Elle s'est réunie pour la première fois en janvier 2012 et a réuni autour de la table des représentants des *Voedselteams*, de *Bioforum*, de l'association *Steunpunt Hoeveproducten* (appui aux produits fermiers), de l'organisme de promotion des produits agricoles (VLAM), du syndicat agricole *Boerenbond*, l'organisation *Innovatiesteunpunt* et des cinq provinces flamandes. En Wallonie, une initiative comme celle de « Saveurs paysannes » illustre aussi une dynamique de rapprochement entre le milieu agricole qui soutient l'agriculture paysanne et les consommateurs.

Sur le plan international, des rapprochements avec le mouvement La Via Campesina sont opérés. Des membres des *Voedselteams*, de l'asbl Le Début des Haricots (initiatrice du réseau des GASAP à Bruxelles) et du Réseau des Consommateurs Responsables ont participé au Forum européen Nyeleni 2011 pour la souveraineté alimentaire, tenu en Autriche ce mois d'août et seront très actifs dans les différentes manifestations qui auront lieu en Belgique dans le cadre du suivi de la Déclaration Européenne pour la Souveraineté Alimentaire. De plus en plus de groupements incluent des produits issus du commerce équitable dans les paniers.

A travers ces différents canaux, les « gaceurs » n'agissent plus seulement comme consommateurs mais peuvent apporter leurs voix à des revendications, des actions de sensibilisation et de lobbying politique menées à d'autres échelles. Inversement, la multiplication des groupes au sein des structures faîtières peut constituer un bras opérationnel plus puissant sur le terrain et donner davantage de poids à ces structures et aux revendications de leurs associations partenaires.

Incontestablement, des signes de plus en plus visibles montrent que les défenseurs du rapprochement entre les producteurs et les consommateurs pour promouvoir des systèmes alimentaires plus durables dépassent le stade de l'élaboration de contre-narratives et l'expérimentation micro-sociétale et auto-promotionnelle pour progressivement se ménager une « place à la table » des institutions qui gouvernent l'agro-alimentaire.

Mais avec quels impacts sur ces institutions et les modes de gouvernance du système dominant ? L'analyse de la dialectique entre ces consommateurs et producteurs en mouvements et le « régime » (les politiques agricoles, les normes sanitaires, les règles du commerce extérieur, ...) constitue un énorme champ d'investigation qui reste largement à explorer et pose un défi à la recherche du changement social autour de l'alimentaire.

7. CONCLUSION

Dans son analyse du « *corporate food regime* », intitulé aussi le régime « *food from nowhere* », nous avons vu que McMichael (2005, 2009) intègre l'émergence de dynamiques de contestation qu'il globalise en un vaste mouvement contre-hégémonique susceptible de conduire à un nouveau régime, le régime « *food from somewhere* ». Cette construction d'un nouveau régime s'articule, dans son analyse, autour des mobilisations paysannes transnationales (essentiellement du Sud) et de leurs narratives, focalisées en particulier sur le mouvement orchestré par La Via Campesina et la notion de souveraineté alimentaire qu'elle a initiée et popularisée. McMichael s'inscrit donc dans une sorte de vision idéalisée dans laquelle les contradictions au sein du régime « *food from nowhere* » et les tensions qu'elles génèrent sont tellement fortes que, comme lors des passages précédents d'un régime à l'autre, on assiste à une phase de transition, mais cette fois-ci vers un régime en total rupture avec les dynamiques et les structures du régime actuel.

De nombreux autres travaux consacrés à la constatation de ce « *corporate food regime* » se sont au contraire focalisés sur les initiatives articulées également autour de la souveraineté alimentaire au sens large, mais portées au Nord (principalement en Amérique du Nord et en Europe), dans lesquelles les consommateurs jouent un rôle

central, et mettant en avant la dimension de réseau et le localisme comme exigence de ré-encastrement de l'économique dans le social. Par rapport aux mouvements de mobilisation transnationale qui s'inscrivent dans un courant plus radical, ces « food movements », développés à des échelles locales, s'inscrivent au contraire dans les interstices du régime actuel, dans une logique de « niches », et non directement d'opposition à ce régime. Par la recherche et la construction d'espaces où peuvent s'élaborer et se concrétiser des formes alternatives de production et consommation plus que par l'engageant dans des luttes visant à créer des « nouvelles configurations structurelle » (Allen, 2003), ces mouvements visent une érosion incrémentielle des bords des structures politico-économiques, une transformation progressive du régime à partir du bas et des pratiques quotidiennes. Très diverses, ces initiatives, regroupées sous le terme de « réseaux agro-alimentaires alternatifs » (RAAAs), s'étendent de la vente directe à la ferme aux expériences de *Food Councils*, en passant par différentes formes de circuits courts tels que les Groupes d'achats communs (GAC), les initiatives « *community supported agriculture* » ou les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP).

S'appuyant d'abord sur la littérature (consacrées essentiellement aux expériences européennes et nord-américaines), ensuite sur nos propres observations dans le cadre belge, ce chapitre avait pour but d'interroger le devenir de ces RAAAs, leur potentiel à éroder puis reconfigurer le régime dominant, en articulation avec les autres « food movements », et ensuite à tirer des enseignements pour l'analyse des dynamiques de résistance à ce régime.

En synthétisant les analyses et points de vue tirés de la littérature, on peut globalement distinguer deux grandes visions, qui sont à certains égards plus complémentaires que radicalement opposées.

La première vision, qualifiée d'optimiste, part de l'idée que même si des processus de recaptation des innovations se produisent autour de la consommation « éthique » et peuvent aider le régime dominant à s'adapter, ces récupérations favorisent l'émergence de nouveaux réseaux (tels que les formes d'association directe entre producteurs et consommateurs), avec une « alternativité » renouvelée. Ces réseaux et les pratiques exigeraient une implication plus importante des activistes : exigence de nouvelles

connaissances de la part des producteurs et des consommateurs, modification du rapport au temps et à l'espace, formes originales de collaborations, négociations et arbitrages, qui conduiraient à redéfinir le rapport au travail, au déplacement, ou l'organisation de la famille, et à promouvoir de nouvelles formes de solidarité. Ces expériences constitueraient dès lors des micro espaces sociaux d'apprentissage individuel et collectif. Elles offriraient en particulier des lieux permettant de déconstruire intellectuellement les logiques dominantes et de prendre conscience que ces logiques peuvent être changées. Elles constitueraient donc des « niches » jouant un rôle de chambres d'incubation où les nouveautés sont créées, testées et ensuite diffusées.

La deuxième vision se montre beaucoup plus critique, en mettant en évidence les risques et les impasses liés d'une double illusion : celle des effets de l'entraînement spontané et celle de la « pureté ». La première illusion consiste à penser que ces pratiques particulières vont, par un effet de nombre, selon un processus quasi mécanique d'entraînement et de changement d'échelle, provoquer des transformations en profondeur de tout le système agro-alimentaire. Cette illusion conduit à une forme d'apolitisme, de retrait sur la défense d'intérêts particuliers, d'auto-valorisation micro-locale, individuelle et identitaire, et donc à ce qu'on peut appeler du « localisme défensif », selon l'expression de Guthman (2004, 2008). Le risque de cet apolitisme, cette volonté manifeste de rester à la marge, dans les interstices laissées par le système englobant, ce regard vers l'intérieur, est qu'il peut conduire en fait plus globalement à une forme de dépolitisation d'un certain nombre de problèmes liés à l'alimentation, comme le problème crucial de l'accès à la terre. L'illusion de la « pureté » découle de cette vision de la « sécession ». Elle consiste à concevoir ces RAAAs comme des « niches » d'innovations socio-techniques et personnelles qui, par le localisme et l'« économie » du regard, permettent précisément de se mettre à l'abri des logiques néolibérales et du consumérisme individualiste avec toutes ses conséquences. De nombreux auteurs montrent au contraire que ces réseaux sont encore fortement traversés par ces logiques. Les pratiques et discours qui se déploient au sein de ces micro-systèmes pourraient n'être portés que par une logique de reproduction des conditions de leur propre émergence, étouffant par conséquent les aspirations et l'activisme vers des changements réellement émancipateurs.

En réaction à ces deux courants d'opinion, nous pouvons tirer quelques constatations des expériences belges de manière à alimenter le débat et tirer des enseignements par rapport à l'approche des *food regimes*.

Avant toute chose, il faut souligner à la fois la très forte demande de la part des consommateurs pour un rapprochement avec les producteurs et la grande diversité des systèmes de circuits courts mis en œuvre. Cette demande semble dépasser la capacité des producteurs à y répondre et surtout les possibilités d'installation de nouveaux agriculteurs puisque ce sont les « néos » qui sont le plus attirés par ces systèmes d'échange. Bien sûr, dans cette demande, on trouve une part de motivations purement économiques et individuelles (recherche de produits sains à bon prix), ou liées à un effet de mode. On assiste d'ailleurs à une floraison d'entreprises ou de commerçants opportunistes qui surfent, par de multiples manières, sur la vague des paniers et du « localement produit ». Bien sûr aussi, ces réseaux restent totalement dépendants du régime dans lequel ils ne se déploient qu'à la marge.

Mais il faut dépasser cette critique du localisme perçu comme étant *seulement* ou essentiellement une illusion, un nouvel instrument du consumérisme individuel, un repli identitaire, une nouvelle source de segmentation sociale dans la consommation ou un renoncement aux luttes politiques. Car ces groupements d'achats solidaires, ces associations d'appui aux paysans, leurs réseaux, leurs ancrages institutionnels, expriment *aussi* une conscience de plus en plus forte des effets sociaux et écologiques destructeurs du « *corporate food regime* » et une demande de re-territorialisation de l'alimentation, avec ses dimensions sociales et de gouvernance du système agro-alimentaire. A travers ces groupements, cette conscientisation peut se mettre en marche et se concrétiser par des petits pas. Un examen critique du local et de l'angle « consommation » est certes important mais il ne doit pas occulter le fait que c'est la porte d'entrée la plus accessible et la plus immédiate pour la très grande majorité des citoyens de manifester et concrétiser leurs aspirations à une transformation du régime.

Des multiples attentes se rejoignent dans ces systèmes de circuits courts et la diversité de ceux-ci permet justement la juxtaposition (et éventuellement des influences réciproques) et l'expression concrète de l'ensemble de ces attentes. Cela peut provoquer des frictions bien sûr, et des éclatements de groupes. Mais les possibilités de donner des types de

fonctionnement très variés à ceux-ci, avec une gamme infinie de degré de socialisation, permettent les ajustements et recompositions nécessaires.

Nous pouvons dégager trois axes selon lesquels cette demande de re-territorialisation de l'alimentation peut se manifester à travers ces réseaux associant producteurs et consommateurs.

Le premier axe est la reconstruction des liens de l'agriculture à la terre. Nous avons vu que ces groupements d'achats alimentaires, que ce soit en Wallonie, en Flandre ou à Bruxelles, ont tous une exigence (ou à tout le moins une volonté claire), d'être approvisionnés en aliments bio ou produits selon l'esprit bio. Cette demande pour des pratiques agro-écologiques dans les circuits courts permet de retrouver des articulations spécifiques, contextualisées localement (sols, climat, topographie,), entre les éléments humains et les non-humains (ou naturels). Elle s'oppose donc aux logiques néolibérales qui cherchent, en artificialisant les relations des producteurs avec leur environnement naturel, à standardiser ces relations. Cette articulation bio-circuits courts permet de sortir du discours environnementaliste sur le bio (qui est une narrative du projet néolibéral) ! Cela doit aussi être compris comme davantage qu'une résistance aux grands conglomérats de l'agro-industrie. C'est pour cela que les circuits courts et surtout les systèmes des paniers qui y sont associés et plus encore le système des AMAP sont fondamentaux. Par une reconstruction des liens entre les consommateurs avec leur environnement naturel, ils s'opposent à la vision libérale-verte. En association avec les systèmes participatif de garantie (ou simplement de confiance) ils contribuent de la sorte à une réappropriation par le producteur de son système agricole et le libèrent de certaines formes d'enclosures technico-économiques.

Le deuxième axe est celui de la construction, autour de l'alimentaire, d'expériences d'économie sociale qui sortent de la vision qui voit le consommateur « éthique » comme le bras armé de la contestation sociale. La critique du localisme nous a en effet montré que les RAAAs ne deviennent réellement porteurs de radicalité que s'ils sortent du cadre défini par les filières de production-consommation. Or, nous vu qu'à partir de ces réseaux alimentaires se déploient de plus en plus des espaces de solidarité, des initiatives d'achat et location mutualisés de terres, d'intégration de personnes marginalisées ou handicapées, des jardins collectifs, des programmes de développement rural. A travers

cet élargissement de leur raison d'être, ces réseaux peuvent construire une « alternativité » clairement distincte des logiques conventionnelles. Non pas dans une logique de « niches » ou d'enfermement, mais en intégrant petit à petit toutes les composantes d'un véritable développement territorialisé, avec une réaffirmation d'un secteur vigoureux d'économie sociale comme composante majeure de ce développement (Peemans, 2007). Bien qu'encore extrêmement timides, les formes de mutualisation d'accès à la terre constituent un premier pas vers autre chose que la privatisation complète de la terre et sa redistribution sur base marchande.

L'encastrement institutionnel et le changement d'échelle dans les actions constituent le troisième axe. Si la question de la structuration des groupements en réseaux ayant une reconnaissance officielle a fait l'objet de débats (et le fait toujours en Wallonie), il apparaît néanmoins clairement que le mouvement va dans cette direction. L'argument de la perte d'autonomie et de souplesse apparaît, en tous les cas jusqu'à présent, moins convaincant dans les faits que celui de la nécessité d'une coordination, d'une visibilité, d'une reconnaissance par les pouvoirs publics et d'une ouverture à des possibilités d'alliances avec d'autres mouvements. En effet, on constate que les groupements chapeautés par une structure de coordination (propre, comme les Voedselteams ou les GASAPs, ou attachée à une ONG ou une association reconnue) non seulement reçoivent des financements publics mais surtout sont de plus en plus associés à l'élaboration de politiques agricoles et de développement rural. On voit aussi concrètement que ce réseautage élargi facilite le partage d'expériences, les débats d'idée ou la réalisation d'études. De plus, à travers cette structuration, on voit aussi se dessiner, à l'échelle régionale, des convergences entre ces groupements de consommateurs, des organisations paysannes ou d'autres associations d'appui à la production et la consommation durable. Elles se traduisent notamment par la construction progressive d'une identité commune et visible autour des valeurs de la souveraineté alimentaire. Enfin, sur le plan international, elle permet plus facilement à des représentants de ces consommateurs « solidaires » de participer à différentes manifestations de la mobilisation transnationale pour la souveraineté alimentaire. Ces structurations et alliances montrent que les RAAAs sont plus qu'une vague collection d'acteurs poursuivant chacun leur propre agenda.

Sur le plan de l'analyse, les études sur les mouvements de résistance et de recherche de modèles alternatifs au « corporate food regime » soit se focalisent sur l'échelle (très) locale pour souligner le caractère novateur et alternatif des « niches » d'innovations techniques et socio-institutionnelles, soit se positionnent à une échelle globale, dans une logique de régime contre régime, paysanneries contre acteurs dominants, soit combinent les deux niveaux en établissant une distinction claire dans l'action entre un mouvement global (associé à la radicalité dans la rupture) et des mouvements locaux (associés au grignotage progressif du régime par le bas), soit encore se situent à une échelle intermédiaire (disons méso) pour défendre la vision d'une dynamique de la transition ou au contraire mettre en avant l'inféodation des espaces de résistances locaux au régime dominant. Or, à travers l'analyse de ces mouvements, on voit que les niveaux et les frontières se brouillent. Le local apparaît à la fois comme un instrument du global et un niveau d'action indispensable pour donner du contenu concret, quotidien et symbolique à la résistance, de même qu'une base démocratique large. Les circuits conventionnels « mangent » l'alternatif et en même temps lui donnent de nouvelles impulsions. Les acteurs « du bas » s'appuient sur les luttes des activistes « du haut » pour donner du sens et un horizon à leurs petits pas. En même temps, ils font remonter les revendications dans la chaîne des sphères politiques en montrant concrètement que le mouvement est en marche et en offrant des leviers pour l'action politique. Avec l'idéal de souveraineté alimentaire comme pivot, des hybridations multiples se développent. Des groupes de consommateurs construisent une visibilité du mouvement avec des organisations paysannes. Des ONGs et association de développement créent et soutiennent ces groupements de consommateurs. Des représentants de ces réseaux participent aux manifestations et événements transnationaux. Des activistes africains s'inspirent des systèmes de circuits courts en Europe pour les expérimenter et les adapter dans leur pays.

VI. Conclusion

Ce travail est parti de la volonté d'essayer d'articuler, dans un cadre d'analyse commun, nos observations et compréhensions de l'évolution des paysanneries au Sud (Afrique et Asie du Sud-Est) avec nos travaux sur l'agriculture et l'alimentation au Nord (Europe essentiellement), en particulier ceux qui portent sur les mouvements actuels relatifs à la consommation dite « éthique » autour de l'alimentation.

Dans la compréhension des interconnexions entre les systèmes agro-alimentaires du Nord et du Sud, une problématique fondamentale qui émerge est la convergence et l'uniformisation des dynamiques qui façonnent les systèmes agraires et déterminent les trajectoires d'évolution des paysanneries aux quatre coins de la planète. Comme l'écrit Buttel (2000), "Les structures, les pratiques technico-scientifiques et les idéologies de l'intégration économique et de la compétition globales tendront lentement mais sûrement à supplanter les spécifiés géo-socio-agro-écologiques de l'agriculture". En effet, au Sud comme au Nord, l'extension du modèle d'agriculture productiviste et industrielle, la concentration des moyens de production et l'intégration tant verticale qu'horizontale, l'accroissement du poids de l'agro-industrie en amont et en aval des exploitations agricoles, la division internationale du travail, les révolutions bio-technologiques et la commodification des biens alimentaires apparaissent comme des tendances lourdes, dominantes et aux impacts de plus en plus marqués.

Pour expliquer l'évolution des systèmes agro-alimentaires en longue période face à cette globalisation, un important courant d'analyse argue de la nécessité de replacer les approches de la production et de la consommation alimentaires dans une perspective d'économie politique globale, soutenant la vision d'un système agro-alimentaire global et permettant d'identifier ses articulations avec les acteurs et les structures capitalistes qui façonnent ce système dans le temps et dans l'espace. Initié dans les années quatre-vingt, ce courant est aujourd'hui considéré comme majeur dans les études rurales en lien avec la globalisation (voir par exemple Woods, 2007).

Dans cette perspective, Friedmann et McMichael (1989) ont introduit le concept de régime agro-alimentaire (*food regime*) autour duquel ils ont proposé une approche qui s'inspire des théoriciens de la régulation. Pour ceux-ci, le capitalisme se développe par une série de phases distinctes où chaque étape comporte un régime d'accumulation et son mode de régulation sociale et politique qui lui est associé. Le concept de base de régime agro-alimentaire, défini par Friedmann (1993, cité par McMichael, 2009) est donc vu comme « une structure de production et de consommation régie par des règles (*rule-governed*) à une échelle mondiale ». Cette approche, dans sa perspective historique, distingue des périodes relativement stables d'accumulation du capital dans la sphère agro-alimentaire (les régimes), entrecoupées de périodes de transition. Ces périodes historiques sont associées à des moments hégémoniques dans l'économie capitaliste mondiale, intégrant des relations géo-politiques spécifiques et des modes particuliers de développement capitaliste (McMichael, 2009). Les formes d'accumulation du capital et les dynamiques géopolitiques deviennent dès lors des éléments clés dans l'analyse des systèmes agro-alimentaires. Nous avons vu que trois régimes sont généralement distingués : un premier régime d'accumulation extensive lié au « modèle impérial britannique » ; un deuxième régime qualifié de « mercantiliste-industriel » ; lié au modèle américain de développement de son agriculture et centré les Etats-Nations ; et un troisième régime, appelé « *corporate food regime* » ou « *corporate-environmental food regime* » (Friedmann, 2005). Le chapitre II a aussi présenté quelques développements récents dans les analyses centrées sur ce régime, tel que ceux de Busch et Brain (2004) qui propose d'y intégrer un nouveau cadre néo-régulationniste fondé sur la théorie des conventions pour explorer les façons dans lesquelles les marchés, les états et les relations économiques sont conceptualisés.

L'intérêt de cette approche est de mettre en évidence un fil conducteur, une cohérence dans la transformation des systèmes agro-alimentaires, celle des logiques de accumulation capitaliste, et que l'agriculture et l'alimentation sont à la fois façonnées très largement par ces logiques et en même temps, - comme le développe plus récemment McMichael (2005, 2009) à la suite d'autres auteurs - que l'agriculture, du fait de sa forte proximité avec l'environnement et les ressources naturelles, constitue une composante essentielle du développement capitaliste. Elle aussi a le mérite de structurer dans le temps les relations entre la production agricole et l'alimentaire et de les replacer dans un contexte géo-politique large.

En revanche, cette approche très élaborée, centrée sur les dynamiques macro-économiques, nous a semblé comporter plusieurs lacunes majeures et un certain nombre d'angles morts qui en limitent sa portée comme cadre d'analyse.

Premièrement, elle gomme les spécificités des acteurs paysans (en particulier ceux du Nord) et du secteur agricole mais surtout traite les paysanneries comme un tout, un bloc homogène, avec un contour net, observées de tellement haut que s'estompent toutes les dynamiques de différenciation, de recomposition sociale à différentes échelles, et surtout d'articulation des stratégies des acteurs locaux aux structures globales.

Deuxièmement, les territoires ruraux sont eux-mêmes standardisés, désincarnés de leurs contextes naturels, sociaux, culturels, de leur histoire, et sont essentiellement perçus comme lieux (interchangeables) de production de biens organiques.

Troisièmement, elle s'inscrit dans une vision très déterministe de la globalisation. Les acteurs locaux, en particuliers les paysans, ne sont que des pièces du puzzle, passifs, apolitiques, subordonnés aux dynamiques de la globalisation qui les dominent. Le local est non seulement globalisé mais aussi vu sous l'angle presque exclusif de son instrumentalisation.

Quatrièmement, elle s'inscrit (surtout dans les premières formulations de l'approche ; cela apparaît moins le cas dans les développements ultérieurs) d'une part dans un face-à-face entre les paysanneries du Sud et les grands acteurs dominants de la globalisation et d'autre part dans des relations Nord-Sud analysées sous le seul angle des flux des matières premières organiques. D'importantes composantes de la société sont absentes ou également largement considérées comme des acteurs passifs et instrumentalisés.

Pour expliciter cette critique de l'approche par les régimes agro-alimentaires et de montrer l'intérêt de compléter la vision qu'elle propose de l'évolution des systèmes agro-alimentaires, nous avons privilégié deux axes d'analyse, qui correspondent aux deux objectifs de ce travail.

Le premier a été de proposer une lecture des différents régimes et des politiques qui y sont associées sous l'angle des rapports sociaux autour des ressources naturelles, et des

processus de dé-territorialisation des systèmes agro-alimentaires liés aux logiques capitalistes identifiées par cette approche. Nous avons fait l'hypothèse que cette lecture, à l'échelle des politiques mises en œuvre sur le terrain, permet de mettre en évidence une de logique interne de l'accumulation capitaliste, celle du mécanisme de l'« enclosure », dans ses multiples formes et évolutions, comme stratégie de d'appropriation du surplus du travail à des coûts les plus bas possibles.

Le deuxième a consisté à analyser des formes de résistance et de recherche d'alternatives à cette dé-territorialisation, tant à travers de certaines stratégies paysannes concrètes qui peuvent s'observer au Sud qu'à travers des mouvements sociaux et des pratiques qui se développent au Nord, en particulier autour de la consommation « éthique ».

A travers ces deux axes, ces analyses visaient aussi à souligner le caractère réductionniste et inopérant des analyses d'impacts de la globalisation en termes d'intrusion externe directe, ou de simple réaction à ces impacts, mais que les processus de réinterprétation, de négociations et d'hybridations entre des stratégies d'acteurs multiples et la ré-inscription de ces processus dans leurs contextes spécifiques rendent les analyses de la globalisation sur les trajectoires des systèmes agro-alimentaires beaucoup plus complexes.

**

En présentant les principaux traits des politiques agro-alimentaires et rurales mises en œuvre en lien avec les structures et orientations caractérisant chacun des régimes, et en se focalisant sur celles qui touchent plus spécifiquement à l'accès et à la gestion des ressources naturelles, le chapitre III a essayé d'identifier les logiques et mécanismes de transformation des droits sur les ressources naturelles. Il a mis en évidence la centralité comme la permanence et la cohérence, au-delà des « époques » d'accumulation, de ces multiples mécanismes et leurs conséquences en termes de dépossession des paysanneries, tant au Sud qu'au Nord.

Depuis le premier régime, on peut relever à la fois un ancrage fort de ces mécanismes dans les dynamiques globales décrites par l'approche des régimes et une récurrence de l'argumentation déployée par les acteurs dominants. L'affaiblissement des droits d'accès

et de contrôle des communautés locales sur les ressources attachées à leurs territoires de vie par la conversion des « communs » en ressources privatisées ayant une valeur marchande, ou enclosure, est en effet depuis longtemps justifié par des impératifs de productivité technique et d'efficacité économique. Derrière cette récurrence, depuis la vision lockienne des droits de propriété, du discours sur les avantages de la marchandisation des ressources au nom de l'environnement global, de la lutte contre la faim ou le développement rural, se cache la volonté de ces acteurs dominants d'établir, aujourd'hui à une échelle sans précédent, l'ordre social (néo)libéral. Les arguments de la disponibilité de terres ou de leur utilisation inefficace résonne avec le « freeing nature » de Polanyi (1945) compris comme une des stratégies centrales de l'accumulation capitaliste. Il s'agit non seulement d'éliminer les contraintes naturelles, biologiques, des processus de production mais aussi et surtout de « détacher » les ressources de leur contexte social et culturel pour les mettre dans les circuits du marché.

Les acquisitions actuelles de terre à grandes échelles ne constituent dès lors que la pointe de l'iceberg, celui étant un mouvement de commodification-marchandisation des ressources et d'« accumulation par dépossession » (Harvey, 2003) beaucoup plus profond et enraciné dans les politiques foncières et les modèles agricoles mis en œuvre depuis des décennies. Avec le développement des marchés carbone et différents systèmes de certification environnementale liés à la narrative sur les « communs globaux », ou le « biocapitalisme », le processus de l'enclosure des ressources encore gérées et contrôlées localement et collectivement au profit d'intérêts particuliers prend une autre dimension. Il se traduit par l'intensification de l'enclosure des terres et des ressources à travers l'extension des relations de propriétés à des nouvelles formes de la nature et par la privatisation de la gestion environnementale selon des instruments s'appuyant sur le marché. Mais surtout, il se réalise de plus en plus à une échelle globale, par des acteurs de plus en plus éloignés des territoires et des populations liés aux ressources sur lesquelles ils acquièrent des droits.

Si cet éclairage des régimes agro-alimentaires par l'analyse des transformations des rapports sociaux autour des ressources donnent du poids à la pertinence de l'approche, en soulignant à la fois la force des mécanismes de dépossession et les liens de ceux-ci avec les structures et acteurs globaux, trois considérations doivent nous amener à repérer des limites de ce cadre d'analyse d'économie politique.

Tout d'abord, le chapitre III a voulu souligner que ce ne sont pas seulement les relations sociales et économiques qui sont transformées dans les espaces ruraux, mais aussi la construction discursive de la nature et de sa gestion. Le « *corporate food regime* » se démarque des régimes précédents par l'universalisation des valeurs « globales » de la protection de l'environnement et du bien-être animal, par l'importance prise par le concept d' « écologie-monde ». D'autres dimensions de la globalisation que celles des flux de productions, de services et de valeurs financières doivent donc être prises en compte.

Ensuite, il a aussi essayé de faire ressortir le rôle et l'implication dans ces dynamiques rurales de divers acteurs qui ne sont pas ou peu pris en compte dans l'approche par les régimes agro-alimentaires, celle-ci étant focalisée d'abord sur les acteurs dominants du Nord (premier et deuxième régimes) et ensuite sur les acteurs globalisés de l'économie-monde. Parmi ces acteurs « oubliés » et les échelles d'analyse auxquelles ils peuvent être associés figurent entre autres de multiples instances et niveaux de pouvoirs dans les pays du Sud eux-mêmes, en premier lieu les gouvernements de ces pays et certains de leurs relais à des niveaux régionaux et locaux. Nous avons aussi abordé le rôle des consommateurs du Nord dans la transformation des systèmes agricoles.

Enfin, les études de cas font apparaître très clairement qu'en fonction des contextes nationaux et régionaux, les forces de pénétration de la globalisation dans les espaces ruraux diffèrent fortement et que ses dynamiques sont médiatisées par de multiples groupes d'acteurs et instances, mais aussi par les conditions environnementales, les agencements socio-géographiques, les contingences de l'histoire, ..., qui façonnent ces contextes.

Le chapitre suivant a consisté à poursuivre l'éclairage de ces « angles morts » de la théorie des régimes, précisément en contextualisant encore davantage, à un niveau local particulier, ces dynamiques de transformation des rapports sociaux autour des droits d'accès aux ressources en lien avec la globalisation. En s'appuyant sur un travail de terrain mené dans une partie de la zone cotonnière du Burkina Faso dans la deuxième moitié des années 1990, il s'agissait d'ouvrir la « boîte noire » dans laquelle ces approches ont enfermé le monde paysan.

**

Les observations et enquêtes menées dans cette zone sur les stratégies foncières montrent d'abord que la zone connaît un phénomène de *land grabbing* local, plus exactement d'acquisitions de terres et de formalisation des droits par les élites et les « agribusinessmen ». L'évolution de la législation foncière a ouvert la porte et même encouragé ce phénomène par ses orientations en faveur de l'enregistrement formel des droits et l'échange marchand. Mais ces observations font surtout apparaître le déploiement de la part des paysans eux-mêmes d'une infinité de stratégies, parfois très subtiles, de renforcement des modes de tenure foncière, et qui conduisent à des nouvelles différenciations et recompositions sociales. Ces stratégies révèlent une très importante lame de fond qui conduit, au Burkina comme en Afrique sub-saharienne en générale, à une orientation de plus en plus privative et individuelle de l'accès, de l'exploitation et de la gestion des ressources. La recomposition du paysage social autour de foncier se fait selon de nouveaux clivages dans lesquels le pouvoir économique et l'insertion dans des réseaux du pouvoir administratif et politique deviennent des facteurs prépondérants.

Plus important encore, au-delà de ces recompositions, on peut aussi déceler des stratégies *collectives* de défense face aux risques de dépossession des droits fonciers, en particulier par les ménages agricoles allochtones (les migrants), et une demande de la part les autochtones de repossession de la maîtrise de leurs terroirs sur la base de nouvelles formes de pouvoir.

Si l'évolution du contexte institutionnel, économique et culturel refaçonne les modes d'accès aux ressources vers une plus grande marchandisation et individualisation de ceux-ci, elles conduisent aussi à des stratégies de renforcement et (re-)légitimation des règles collectives dans l'accès et l'usage de ces ressources. Les interventions dans le cadre des programmes de gestion de terroir et de lutte anti-érosive, conçus d'en haut dans des objectifs environnementaux et de modernisation des systèmes agricoles, constituent avant tout des ressources au service des ces arrangements menant à la transformation des rapports de force dans la maîtrise des droits sur les ressources. Ces recompositions sociales illustrent non seulement des dynamiques de résistance paysanne mais aussi leur capacité à s'adapter aux évolutions institutionnelles et à trouver des réponses nouvelles

aux défis que ces évolutions engendrent. Avec ces projets, les paysans entrent, à des fins de sécurisation de leurs droits, dans des processus de négociation et de ruse beaucoup plus que de soumission. L'importance de ces effets est déterminée non seulement par le degré de pénétration du processus de globalisation, mais aussi par la façon avec laquelle ces processus de globalisation sont médiatisés et transformés par les dynamiques locales. Les manifestations de la globalisation modifient les espaces ruraux, mais n'éradiquent jamais le local.

**

Si les paysanneries composent avec les forces du « *corporate food regime* » pour résister aux mécanismes de dépossession de leurs droits ou même sécuriser et renforcer ceux-ci, les acteurs locaux s'inscrivent aussi dans des stratégies d'opposition au régime en vue de le transformer, de contrer ses logiques par l'élaboration de discours et de pratiques alternatives pour un système agro-alimentaire plus durable.

Ces mouvements d'opposition prennent de multiples formes mais dans lesquelles on peut distinguer, dans un premier temps, deux grands courants : celui des mobilisations paysannes transnationales aux visées globales, et celui des pratiques locales qui cherchent à fissurer « de l'intérieur » le régime. Le chapitre V a confronté l'analyse de ces deux mouvements (et de leurs interconnexions) aux approches d'économie politique fondées sur la perspective de régime agro-alimentaire.

Le premier courant est souvent qualifié de radical car il s'inscrit dans une opposition globale au régime et établit comme horizon un modèle contre-hégémonique dont le pivot est le concept de souveraineté alimentaire et un des leviers, celui de l'institutionnalisation planétaire des droits des paysans et paysannes. De ce fait, l'approche par les régimes alimentaires privilégie fortement ce niveau et ce mode d'opposition dans ses analyses sur les tensions qui traversent le régime actuel et sur les perspectives de basculement vers un nouveau régime.

A long terme, les visées du deuxième courant rejoignent celles du premier : ré-inscrire la production agricole dans ses contingences et maîtrises locales et dans ses dimensions sociales, culturelles, identitaires. En ce sens, il s'agit aussi de s'opposer au régime et de

construire des espaces à la marge où la souveraineté alimentaire peut commencer à se concrétiser. Dans cette stratégie dite progressive de petits pas ou d'érosion incrémentielle du régime par la construction de niches incubatrices d'alternatives, la consommation alimentaire – et donc les consommateurs – apparaissent comme le moteur central du mouvement. Devenus « éthiques », « citoyens » ou « consomm'acteurs », ils cherchent à mettre « le visage des producteurs » sur leurs achats alimentaires.

Comme nous l'avons exposé, le devenir de ces micro-systèmes ou réseaux alimentaires alternatifs et leur potentiel à transformer le régime font très largement débat. Une abondante littérature, qui s'inscrit dans des approches de sociologie rurale, s'emploie à explorer le micro-local en mobilisant les concepts d'encastrement, d'économie du regard, de la qualité, En se référant à des cadres d'analyse tels que ceux de la croissance endogène ou de la transition écologique, nombre d'études considèrent dès lors ces espaces micro-locaux comme autant de lieux d'expérimentation et de mise en pratique d'innovations techniques et institutionnelles susceptibles de diffuser dans le régime et donc de le transformer. Ils sont aussi défendus par certains auteurs pour leur rôle de noyaux à partir desquels se déploient des dynamiques de développement rural. Ces travaux sont très importants dans la mesure où ils permettent de révéler une conscientisation de plus en plus forte de la société civile des logiques dévastatrices du régime dominant et une demande concrète de re-territorialisation de l'alimentation.

Un autre courant important souligne au contraire la prégnance des grandes structures politiques et économiques, en particulier les forces du néolibéralisme, dans les pratiques et les choix à l'échelle locale et même micro-locale. Si ces travaux orientés par le courant d'économie politique intègrent le local dans leurs analyses, c'est donc pour mettre en évidence sa subordination au régime dominant. Ils conceptualisent ces RAAAs comme un mouvement en lutte permanente contre les menaces du capitalisme global. En soulignant les ambiguïtés et les impasses de ces expériences de niches, ces analyses se placent en contrepoids des positions jugées plus idéalistes du courant d'analyse précédent.

Par rapport à ce débat et aux approches d'analyse des mouvements de résistance et de recherche d'alternative au *corporate food regime*, que peuvent nous apprendre les expériences belges ? A partir de nos propres observations et enquêtes et de l'examen de la littérature que nous avons pu consulter, plusieurs enseignements peuvent être proposés.

Avant toute chose, il faut souligner à la fois une demande en progression constante de la part des consommateurs pour un rapprochement avec les producteurs et la diversité des systèmes de circuits courts mis en œuvre. Même parmi les différentes formes de groupements d'achats alimentaires (*Voedselsteams*, GAC, GASAP, AMAP), les initiateurs du groupement, les valeurs défendues, la structuration, les modes de fonctionnement, le degré de convivialité, les relations avec les producteurs, la mise en réseau avec d'autres groupements, ..., présentent une hétérogénéité remarquable. Ce foisonnement et cette diversité permettent de rencontrer une large gamme d'attentes, de celles qui touchent seulement aux aspects de *convenience* des produits (prix, qualité, ...) à celles qui englobent de manière beaucoup plus large la critique du régime agro-alimentaire. Cette diversité s'exprime aussi par multiplicité des acteurs impliqués : pouvoirs et institutions publics, ONG, artisans, associations environnementales, projets sociaux, etc. Cela montre que cette dynamique représente bien plus qu'un mouvement des consommateurs vers les producteurs.

Le deuxième aspect sur lequel il faut insister est la reconstruction des liens de l'agriculture à la terre. Nous avons vu que les groupements d'achats alimentaires ont tous une exigence d'approvisionnement en aliments bio ou produits selon l'esprit bio. Cette demande pour des pratiques agro-écologiques dans les circuits courts permet de retrouver des articulations spécifiques, contextualisées localement, entre les éléments humains et naturels. En association avec les systèmes participatif de garantie (ou simplement de confiance) ils contribuent de la sorte à une réappropriation par le producteur de son système agricole et le libèrent de certaines formes d'enclosures technico-économiques.

Nous avons aussi vu qu'à partir de ces réseaux alimentaires se déploient de plus en plus des espaces de solidarité, des initiatives d'achat et location mutualisés de terres, d'intégration de personnes marginalisées ou handicapées, des jardins collectifs, des programmes de développement rural. Cette mise en œuvre autour de l'alimentaire d'expériences d'économie sociale contribue à construire une « alternativité » clairement distincte des logiques conventionnelles, non « récupérable ». Bien qu'encore extrêmement timides, les formes de mutualisation d'accès à la terre constituent

notamment un premier pas vers autre chose que la privatisation complète de la terre et sa redistribution sur base marchande.

Finalement, des dynamiques de réseautages multiples et d'encastrement institutionnel sont clairement en marche. Les différents mouvements se structurent, s'institutionnalisent et se visibilisent. Cela permet des appuis des pouvoirs publics, des participations à l'élaboration de politiques régionales, des échanges d'expériences. De plus, à travers cette structuration, on voit aussi se dessiner, à l'échelle régionale, des convergences et des partenariats concrets entre les réseaux de groupements d'achats communs, des organisations paysannes ou d'autres associations d'appui à la production et la consommation durable. Elles se traduisent notamment par la construction progressive d'une identité commune autour des valeurs de la souveraineté alimentaire. Enfin, sur le plan international, elle permet à des représentants de ces consommateurs « solidaires » de participer à différentes manifestations de la mobilisation transnationale pour la souveraineté alimentaire. Inversement, ces réseaux reconnus encouragent, relayent et même rendent concrètement possible des axes de cette souveraineté, comme l'agro-écologie ou la certification participative. On voit apparaître de la sorte une convergence dans la diversité des acteurs et des modes d'opposition au « *corporate food regime* ».

Ces différentes dynamiques montrent que les RAAAs représentent bien plus qu'une vague collection d'acteurs ou groupes d'acteurs poursuivant leur propre agenda. Autour d'une conscience grandissante des effets sociaux et écologiques destructeurs du « *corporate food regime* » et une demande de re-territorialisation de l'alimentation, on voit se dessiner plus nettement un mouvement social ayant une base de plus en plus large.

Sur le plan des approches, elles soulignent l'importance de dépasser à la fois les analyses qui universalisent le local comme lieu de transformation du régime et celles qui n'y voient essentiellement qu'un nouvel instrument du consumérisme individuel, un repli identitaire, une nouvelle source de segmentation sociale dans la consommation ou un renoncement aux luttes politiques. A travers l'analyse de ces mouvements, on voit que les frontières se brouillent. Le local apparaît à la fois comme un instrument du global et un niveau d'action indispensable pour donner du contenu concret, quotidien, démocratique

et symbolique à la résistance. Les circuits conventionnels « mangent » l'alternatif et en même temps lui donnent de nouvelles impulsions. Les pouvoirs politiques instrumentalisent l'objectif de défense de la petite agriculture familiale tout en appuyant des organisations qui peuvent le concrétiser.

Par ailleurs, la distinction des niveaux d'analyse s'estompe aussi. Les acteurs « du bas » s'appuient sur les luttes des activistes « du haut » pour donner du sens et un horizon à leurs petits pas. En même temps, ils font remonter les revendications dans la chaîne des sphères politiques en montrant concrètement que le mouvement est en marche et en offrant des leviers pour l'action politique. Avec l'idéal de souveraineté alimentaire comme pivot, des hybridations multiples et à différents niveaux se développent. Les réseaux de producteurs et consommateurs travaillent de plus en plus à la fois sur le terrain, par la mise en place de circuits alimentaires innovants, et comme acteurs politiques.

Enfin, comme le chapitre sur les résistances paysannes au Burkina avait éclairé une des lacunes de l'approche des régimes alimentaires en montrant l'importance de « situer » les impacts de la globalisation en fonction des contextes locaux, de la même façon, les analyses sur les mouvements de construction d'alternatives au régime révèlent leur ancrage régional, territorial et culturel et l'influence de cet ancrage sur les orientations prises. Nous avons évoqué les différences de sensibilité et de terrains d'action de ces mouvements à l'échelle nationale, ce qui pourrait expliquer les formes particulières que prennent les différentes initiatives de relocalisation de l'alimentation. Mais on voit que même à l'intérieur d'un pays tel que la Belgique, des différences régionales se manifestent, et produisent des stratégies spécifiques d'opposition au régime.

**

L'approche par les régimes agro-alimentaires permet de mettre en évidence, d'éclairer, les logiques et les forces économiques et politiques globales à l'œuvre derrière les dynamiques de l'enclosure, dans ses multiples formes, et par là de dépossession des paysanneries de leurs droits sur les ressources, leurs droits à produire et leurs droits à construire des territoires de vie qui ne sont pas que des espaces mis au service de l'accumulation. Elle montre l'ancrage de ces logiques dans le projet d'accumulation capitaliste et l'évolution de leurs manifestations en lien avec les phases de ce projet. Elle

souligne enfin le rôle et la place des acteurs dominants et des structures d'échange des matières premières agricoles que ces acteurs façonnent. Mais la focalisation sur le concept de régime conduit à une vision linéaire de la globalisation, unidirectionnelle, dans laquelle le local est globalisé, les territoires standardisés et les paysanneries entièrement subordonnées à ces structures. Une vision qui réduit les effets de la globalisation à des flux de produits et donc les interactions Nord-Sud à des délocalisations des systèmes de production. Une vision qui ne tient pas compte des contextes régionaux et locaux, et donc des contingences historiques, naturelles, sociales et culturelles qui modulent ces impacts. Surtout, elle ignore le jeu des acteurs, les rapports de force aux échelles nationales, régionales et locales et donc les dynamiques sociales qui médiatisent les impacts de la globalisation, interfèrent avec ses facteurs, parfois agissant de concert avec eux, parfois en poussant les acteurs locaux dans des directions conflictuelles, et donc les transforment pour produire de nouvelles formations sociales et économiques hybrides.

Cette vision structuraliste et globalisante conduit dès lors aussi à un escamotage des mouvements de résistances et de construction d'alternatives dans leur diversité, leurs tâtonnements, leurs stratégies de composition avec le régime, de flux et de reflux. L'économie politique focalisée sur les régimes ne peut proposer comme évolution qu'un basculement du régime vers une autre forme de régime consécutif à des tensions propres, devenues ingérables, et qui conduisent à des transformations *endogènes* du régime, à travers une auto-adaptation. Des mouvements radicaux et globaux peuvent néanmoins jouer un rôle, mais selon le même schéma déterministe « action-réaction » déjà mobilisé pour expliquer le passage des régimes précédents. Or, d'une part, l'élargissement des politiques du possible est lié aux indéterminations du régime et du néolibéralisme en général, et aux indéterminations des produits de la dialectique des stratégies d'opposition avec celles des acteurs du régime dominant. D'autre part, il est absolument clair que les mouvements dits radicaux doivent s'appuyer sur ceux dits « progressistes » et inversement, les mobilisations globales doivent s'articuler avec les pratiques d'érosion incrémentielle du régime. De multiples passerelles se construisent entre différents mouvements, entre producteurs et consommateurs, entre acteurs du Sud et du Nord entre plusieurs niveaux de mobilisation et d'action, et nous avons essayé d'en montrer quelques unes. L'approche par les régimes ne peut pas intégrer ces indéterminations pas plus que ces alliances et interconnexions qui sont en marche. C'est pourquoi elle ne

permet pas de constituer en tant que tel un cadre d'analyse des perspectives d'un développement durable.

Bibliographie

- ABERGEL, Elisabeth, 2010, "Climate-ready Crops and Bio-capitalism: Towards a New Food Regime?", *International Journal of Sociology of Agriculture & Food*, Vol. 18, No. 3, pp. 260-274.
- ADLER, Steffen, FUNG, Yung, HUBER, Gwendolyn, TOUNG, Lee, 2003, « Learning Our Way Towards a Sustainable Agri-Food System », *Ekologisk Landbruk* n° 38, Centrum för uthålligt landbruk, 38 p [<http://orgprints.org/00002838>].
- ADGER, W. Neil, BENJAMISEN, Tor, BROWN, Katrina, SVARSTAD, Hannes, 2001, "Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discours", *Development and Change*, Vol. 32, pp. 681-715.
- AGRAWAL, Arun, 2003, "Sustainable Governance of Common-Pool Resources : Context, Methods, and Politics", *Annual Review of Anthropology*, 32, pp. 243-262.
- AGRAWAL, Arun, GIBSON, Clarck, 1999, "Enchantment and Disenchantment : The Role of Community in Natural Resource Conservation", *World Development*, Vol. 27, n° 4, pp. 629-649.
- van den AKKER, Jordy, PEGEAULT, Nelly, 2008, « Les systèmes de Garantie Participatifs : une alternative citoyenne à la certification officielle », *Nature et Progrès*, avril-mai, n° 67, pp. 18-21.
- van den AKKER, Jordy, 2009, « Convergence entre les Systèmes Participatifs de Garantie et les Systèmes de Contrôle Interne dans un projet pilote européen d'IFOAM », *Innovations Agronomiques*, 4, pp. 441-446.
- ALLAIRE, Gilles, 2002, "L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes", *Géographie, Economie, Société*, 4, pp. 155-180.
- ALLEN, Patricia, KOVACH, Martin, 2000, "The capitalist composition of organic: The potential of markets in fulfilling the promise of organic agriculture", *Agriculture and Human Value*, 17, pp. 221-232.
- ALLEN, P., FITZSIMMONS, M., GOODMAN, M., WARNER, K., 2003, "Shifting plates in the agrifood landscape : the tectonics of alternative agrifood initiatives in California", *Journal of Rural Studies*, 19, pp. 61-75.
- ALLEN, Patricia, 2004, *Together at the table : Sustainability and Sustenance in the American Agrifood System*, The Pennsylvania State University Press, University Park, 260 p.
- ALLEN, Robert, C., 2001, "Community and Market in England: Open Fields and Enclosures Revisited", in AOKI, M. HAYAMIY, Y., (eds.), *Communities and Markets in Economic Development*, Oxford : Oxford, University Press, pp. 42-69.
- ANSEEUW, Ward, DUCASTEL, Antoine GABAS, Jean-Jacques, 2011, "The end of the African peasant? From investment funds and finance value chains to peasant related questions", Paper presented at the *International Conference on Global Land Grabbing* 6-8 April 2011, The Land Deals Politics, University of Sussex, 17 p.
- ANSEEUW, W., ALDEN WILY, L., COTULA, L., TAYLOR, M., 2012. *Land Rights and the Rush for Land: Findings of the Global Commercial, Pressures on Land Research Project*, ILC, Rome, 84 p.
- ARAGHI, Farshad, 2003. "Food Regimes and the Production of Value: Some Methodological Issues." *Journal of Peasant Studies* 30(2), pp. 41-70.

- ARAGHI, Farshad, KARIDES, Marina, 2012, "Land dispossession and global crisis : Introduction to the special section on land rights in the World-System", *American Sociological Association, Volume XVIII*, Number 1, pp. 1-5
- ARNSPERGER, Christian., 2009, *Ethique de l'existence post-capitaliste*, Paris : Les Editions du Cerf, 314 p.
- AUMAND, A., HERMELIN, B., 2002, Vers une politique agricole commune coopérative et multifonctionnelle. Synthèse (avec les commentaires de J. Berthelot), Solagral, 9 p.
- BALAND, Jean-Marie, PLATTEAU, Jean-Philippe, 1996, *Halting degradation of natural resources. Is there a Role for Rural Communities?*, Oxford University Press, 440 p.
- Banque Mondiale, 2008, *L'agriculture au service du développement*, Rapport sur l'état du développement dans le Monde 2008, 394 p.
- BARHAM, Elizabeth, 2003, « Translating terroir; the global challenge of French AOC labeling », *Journal of Rural Studies*, 19, pp. 127-138.
- BARUFFOL, Sofia, 2009, « L'Agriculture biologique en Système de Garantie Participative », *Valériane*, n° 79, pp. 50-52.
- BATOU, Jean, 2010, "Mondialisation. Les habits neufs de l'impérialisme", *solidaritéS*, n° 177.
- BAULER, Tom et al., 2011, *Construction of Scenarios and Exploration of Transition Pathways For Sustainable Consumption Patterns, Final Report Phase 2.*, Belgian Science Policy (Research Program Science For a Sustainable Development), 131 p.
- BECK, Ulrich, 2003, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris : Flammarion, 599 p.
- BELLIVEAU, Suzanne, 2005, "Resisting Global, Buying Local: Goldschmidt Revisted", *The Geat Lake Geographer*, 12(1), pp. 45-53.
- BENASAYAG, M., SZTULWARK, D., 2003, *Du contre-pouvoir*, Paris : La Découverte, 167 p.
- BERGES-SENNOU, F., CAPRICE, S., 2002, "Les rapports producteurs distributeurs : puissance d'achat et marques de distributeurs", *INRA, Cahier de Recherche* 2002-05, 19 p..
- BERTHELOT, Jacques, 2001a, *L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation. Clé pour un accord agricole solidaire à l'O.M.C.*, Paris : L'Harmattan, , 509 p.
- BERTHELOT, Jacques., 2001b, "Un autre modèle pour l'agriculture", *Le Monde Diplomatique*, avril 2001, pp. 4-5.
- BERTHELOT, Jacques, 2002, "How the CAP undermines food security in developping countries ?", in *Greening the CAP - why and how ?*, *Nordic seminar*, Stockholm, Sweden, 8 February.
- BERTHELOT, Jacques, 2008, Démêler le vrai du faux dans la flambée des prix agricoles mondiaux (<http://www.cetim.ch/fr/documents/berthelot-octobre-2008-fra.pdf>).
- BORRAS, Saturnino , FRANCO, Jennifer., 2009. « Transnational Agrarian Movements' Struggles for Land and Citizenship Rights". *IDS Working Paper Series*, Brighton: IDS, 45 p..

- BORRAS, Saturnino , FRANCO, Jennifer, 2010a, "From Threat to Opportunity? Problems with the Idea of a 'Code of Conduct' for Land- Grabbing", *Yale Human Rights & Development L.J.*, Vol. 13, pp. 507-523.
- BORRAS, Saturnino , FRANCO, Jennifer, 2010b, « Towards a Broader View of the Politics of Global Land Grab: Rethinking Land Issues, Reframing Resistance », *ICAS Working Paper Series No. 001*, 39 p.
- BOSELIE, Dave, van de KOP, Petra, 2004, "Institutional and organisational change in agri-food systems in developing and transitional countries: identifying opportunities for smallholders", *Regoverning Markets Global Issue Paper 2*, 23 p.
- BÖSTROM, Magnus, KLINTMAN, Mikael, 2006, "State-centered versus nonstate-driven organic food standardization: A comparison of the US and Sweden", *Agriculture and Human Values*, 26 (2), pp. 163-180.
- BOYER, Robert, 1990, "Les problèmes de la régulation face aux spécificités sectorielles", *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, n°17.
- BOYLE, James, 2003, *The second enclosure movement and the construction of the public domain*, <http://www.law.duke.edu/pd/papers/boyle.pdf>.
- BRADY, Diane, 2006, « The Organic Myth. Pastoral ideals are getting trampled as organic food goes mass market », *BusinessWeek*, Octobre 16, pp. 51-56.
- BRAND, Ulrich, GORG, Christoph, HIRSCH, Joachim, 2008, *Conflicts in environmental regulation and the internationalization of the state : contested terrains*, Abingdon : Routledge,
- von BRAUN, Joachim, MEINZEN-DICK, Ruth, 2009, " 'Land Grabbing' by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities, *IFPRI Policy Brief* 13, 9 p.
- BRUNORI, Gianluca, 2011, "Alternative trade or market fragmentation? Food circuits and social movements", *Quaderni Sismondi*, Quaderno n°13. 14 p.
- BRUNORI, Gianluca, ROSSI, Adanella, MALANDRIN, Vanessa, 2010, "Co-producing Transition: Innovation Processes in Farms Adhering to Solidarity-based Purchase Groups (GAS) in Tuscany, Italy", *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, Vol. 18 (1), pp. 28-53.
- BURCH, David, LAWRENCE, Geoffrey, 2009, "Towards a third food regime: behind the transformation, *Agriculture and Human Values*, Vol. 26, pp. 267-279.
- BUSCH, Lawrence, BAIN, Carmen, 2004, "New! Improved? The Transformation of the Global Agrifood System", *Rural Sociology* 69(3), pp. 321-346.
- BUTTEL, Frederick, H., 1997, "Some observations on agro-food change and the future of agricultural sustainability movements", in WATTS, M., GOODMAN, D., (edited by), *Globalising Food. Agrarian questions and global restructuring*, London and New York : Routledge, pp. 344-365.
- BUTTEL, Frederick, H., 2001, "Some reflections on late twentieth century agrarian political economy", *Sociologia Ruralis*, Vol 41 (2), pp. 165-181.
- CAMPBELL, Hugh, 2009, "Breaking new ground in food regime theory: corporate environmentalism, ecological feedbacks and the 'food from somewhere' regime?", *Agriculture and Human Values*, Vol. 26, pp. 309-319.

- CAMPBELL, Hugh, DIXON, Jane, 2009, "Introduction to the special symposium: reflecting on twenty years of the food regimes approach in agri-food studies", *Agriculture and Human Values*, Vol. 26, pp. 261-265.
- CARDONA, Aurélie, 2007, "La diffusion des circuits courts alimentaires : expression d'un changement dans le secteur agricole ?", *Ecole doctorale de Sciences Po Paris*, 85 p.
- CHALEARD, Jean-Louis, 2003, « Cultures vivrières et cultures commerciales en Afrique occidentale : la fin d'un dualisme ? », in LESOURD, Michel (coord.), *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*, Nantes : Éditions du Temps, Collection Questions de géographie, pp. 267-292.
- CLARKE, N., BARNETT, C., CLOKE, P., and MALPASS, A., 2007, 'Globalising the consumer: Doing politics in an ethical register', *Political Geography*, vol.26, pp.231-249.
- COCHOY, Frank, 2008, "Faut-il abandonner la politique aux marchés ? Réflexions autour de la consommation engagée », *Revue Française de socio-économie*, n°1, 2008/1, pp. 107-129.
- COLCHESTER, Marcus, NOMAN, Jiwan, MARTUA SIRAIT, Andiko, FIRDAUS, Asep, SURAMBO, A., PANE, Herbert, 2006, *Promised land: palm oil and land acquisition in Indonesia: implications for local communities and indigenous peoples*, Forest Peoples Programme, Sawit-Watch, HuMA and ICRAF, 197 p.
- COMBY, Joseph, 1998, *La réforme du droit foncier au Bénin. Eléments de constat*, SERHAU-SEM, 31 p.
- CONE, Cynthia, A., MYRHE, Andrea, 2000, "Community-Supported Agriculture : A Sustainable Alternative to Industrial Agriculture ?"; *Human Organization*, vol. 59 (2), pp. 187-199.
- Conseil de Prospective Européenne et Internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation (CPEIAA), 2003, *Réflexions pour l'avenir de la politique agricole commune. Synthèse des travaux du conseil de Septembre 2002 à Mai 2003*, Note à l'attention d'Hervé Gaymard, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, 85 p.
- COX, Rosie, HOLLOWAY, Lewis, VENN, Laura, DOWLER, Liz, HEIN, Jane R., KNEAFSEY, and TUOMAINEN, 2008, "Common ground? Motivations for participation in a community-supported agriculture scheme", *Local Environment*, Vol. 13, No. 3, pp.203-218.
- Christian Aid, 2011, *Healthy harvests : The benefits of sustainable agriculture in Africa and Asia*, [<http://www.christianaid.org.uk/images/Healthy-Harvests-Report.pdf>].
- CLARKE, N, BARNETT, C, CLOKE, P, and MALPASS, A, 2007, "The political rationalities of fair trade consumption in the United Kingdom", *Politics and Society*, Vol. 35(4), pp. 583-607.
- CONSTANCE, Douglas, JIN YOUNG CHOI, HOLLY LYKE-HO-GLAND, 2008, "Conventionalization, Bifurcation, and Quality of Life: A Look at Certified and Non-Certified Organic Farmers in Texas.", *Southern Rural Sociology*, Vol. 23(1), pp. 208-234.
- Convention des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), 2009, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2009. Sociétés transnationales, production agricole et développement*, New York et Genève, 58 p.
- DANIEL, Shepard, 2009, *The Great Land Grab. Rush for world's farmland threatens food security for the poor*, The Oakland Institute, 24 p..
- DANIEL, Shepard, 2010, *(Mis)Investment in Agriculture. The role of the international finance corporation in global land grabs*, The Oakland Institute, 53 p.

- DARNHOFER, Ika, 2005, «Organic Farming and Rural Development : Some Evidence from Austria », *Sociologia Ruralis*, Vol 45, n° 4, October 2005, 308-232.
- DAVIS, Gary et al., 2004, Toward a Sustainable Food Systems: Assessment and Action Plan for Localization in Washtenaw County, Michigan, University of Michigan, 205 p..
- DAY, Richard, 2004, From Hegemony to Affinity : The Political Logic of the Newest Social Movements », *Cultural Studies*, 18(5), p. 716-748.
- DEININGER, Klaus, BYERLEE, Derek, 2010, *Rising Global Interest in Farmland. Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?*, Washington, DC: World Bank, 264 p.
- DeLIND, Laura B., 2002, "Place, work, and civic agriculture: Common fields for cultivation", *Agriculture and Human Values*, 19, pp. 217-224.
- DELISLE, Yves, JACOB, Jean-Pierre., 1995, « Opération de développement et droits fonciers en Afrique. La lutte anti-érosive au centre-ouest du Burkina Faso », *Sécheresse* 6 (3), pp. 295-302.
- DELMOTTE, Céline, 2012, *Opportunité et défis du mécanisme REDD comme outil de conservation*, mémoire de fin d'études, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- DE MUNCK, Jean, 2011, « Alterconsommation : la reconfiguration d'un critique », in PLEYERS, Geoffrey (sous la dir.), *La consommation critique. Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris : Desclée de Brouwer, pp. 283-308.
- DESCHEEMAEEKERE, F., 1993, *La PAC. Avenir du monde rural et mondialisation des échanges agricoles*, Les Editions d'organisation, 94 p.
- DE SCHUTTER, Olivier, 2010, « Food Commodities Speculation and Food Price Crises. Regulation to reduce the risks of price volatility ». *United Nations, Briefing Note* n°2, 14 p.
- DEVERRE, Christian, LAMINE, Claire, 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Economie Rurale*, n° 317, pp. 57-73.
- DEWIT, Michel, RENIER, Victor, 1983, « Le problème foncier. Aspects juridiques et économiques », *Séminaires de perfectionnement. Les problèmes actuels d'économie rurale*, AIGx, AIALv, Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, Faculté des Sciences agronomiques de l'Université catholique de Louvain, 46 p.
- DOBSON, P.W., WATERSON, M., DAVIES, S.W., 2003, "The Patterns and Implications of Increasing Concentration in European Food Retailing", *Journal of Agricultural Economics*, Volume 54, Number 1, March 2003, pp. 111-125.
- DOBRE, Michelle, 2003, *L'écologie au quotidien. Éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*. Paris : L'Harmattan, 352 p.
- DOBRE, Michelle, 2006, "Consumption: a field for resistance and moral containment", à paraître
- DOBRE, Michelle, 2007, « Consumption: A Field for Resistance and Moral Containment », in Zaccai Edwin Ed., 2007, *Sustainable Consumption, Ecology and Fair Trade*, London : Routledge, p. 163-177
- DOPPLER, Flurina, Alma Amalia GONZÁLEZ y Thierry LINCK (2008), « Les saveurs cachées du café solidaire » in : *Revue Économie et Solidarités*, vol. 37, num. 2, pp: 137-151.
- DORE, Ronald, 2002. "Stock Market Capitalism and Its Diffusion," *New Political Economy*, Vol. 7, pp. 1115-1121.

- DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, LAMINE, Claire, 2003, « L'action sur les marchés comme répertoire pour l'action politique. Conditions et limites de l'engagement des consommateurs », *Colloque "Les mobilisations altermondialistes"*, GERMM, Paris, 14 p.
- DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, 2009, *La consommation engagée*, Paris : Sciences Po, Les Presses, 143 p.
- DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, LAMINE, Claire, Le Velly, Ronan, 2011, « Citizenship and Consumption : Mobilisation in Alternative Food Systems in France », *Sociologia Ruralis*, Vol. 35, n° 3, pp. 304-323.
- DUPUIS, Melanie, GOODMAN, David, 2005, "Should we go 'home' to eat ?; toward a reflexive politics of localism", *Journal of Rural Studies*, 21, pp. 359-371.,
- DUPUIS, Melanie, GILLON, Sean, 2009, "Alternative modes of governance: organic as civic engagement", *Agriculture and Human Values*, 26, pp. 43-56.
- DUMONT, René, 1975, *La croissance de la famine !*, Paris : Editions du Seuil, 192 p.
- EENSTRA, Gail, 2002, "Creating space for sustainable food systems: Lessons from the field", *Agriculture and Human Values*, 19, pp. 99-106.
- FAIRBAIRN, Madeleine, 2012, "Framing transformation: the counter-hegemonic potential of food sovereignty in the US context", *Agriculture and Human Values*, Vol. 29 (2), pp. 217-230.
- FAIRHEAD, James, LEACH, Melissa, 1995, "False Forest History, Complicit Social Analysis : Rethinking Some West African Environmental Narratives", *World Development*, Vol. 23, n° 6, pp. 1023-1035
- FEAGAN, Robert, 2007, "The place of food: mapping out the 'local' in local food systems", *Progress in Human Geography* 31(1), pp. 23-42.
- FEAGAN, Robert, HENDERSON, Amanda, 2009, "Devon Acres CSA: local struggles in a global food system", *Agriculture and Human Values*, 26, pp. 203-217.
- FISER, Dennis, 2006, *Democratic Food : Food Policy Councils and the Rebuilding of Local Agriculture*, University of Chicago : Environmental Studies Program, 45 p.
- FOLLET, Jeffrey, 2009, "Choosing a Food Future: Differentiating Among Alternative Food Options", *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 22(1), pp. 31-51.
- FONTE, Maria, 2002, "Food Systems, Consumption Models and Risk Perception in Late Modernity", *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, Vol. 10 (1), pp. 13-21.
- FRIEDMAN, William H., 2008, "Kevin Morgan, Terry Marsden, and Jonathan Murdoch: Worlds of Food: Place, Power, and Provenance in the Food Chain", *Agriculture and Human Values*, Vol. 25 (2), pp. 291-294.,
- FRIEDMANN, Harriet, McMICHAEL, Philip, 1989, "Agriculture and the state system: The rise and decline of national agricultures, 1870 to the present", *Sociologia Ruralis*, Vol. 29(2), pp. 93-117.
- FRIEDMANN, Harriet, 1993, "The political economy of food : A global crisis", *New Left Review* 1/197, pp. 29-57.

- FRIEDMANN, Harriet, 2005, "Feeding the Empire: The Pathologies of Globalized Agriculture", *Socialist Register*, Vol. 41.
- GERVAIS, M., SERVOLIN, C., WEILL, J., 1966, *Une France sans paysans*, Seuil, Paris
- GILG, Andrew W., BATTERSHILL, Martin, 1998, "Quality farm food in Europe: a possible alternative to the industrialised food market and to current agri-environmental policies : lessons from France", *Food Policy*, Vol. 23, n° 1, pp. 25-40.
- GOLAY, Christophe, 2009, « Les droits des paysan », Centre Europe - Tiers Monde, *Cahier Critique* n°5, 23 p.
- GOODMAN, David, REDCLIFT, Michaël, 1991, *Refashioning Nature. Food, Ecology & Culture*, Routledge, New York, 272 p.
- GOODMAN, David, WATTS, M., 1994, "Reconfiguring the Rural or Fording the Divide", *Journal of Peasant Studies*, 221 (1), pp. 1-49.
- GOODMAN, David, WATT, M., 1997, *Globalising Food. Agrarian Questions and Global Restructuring*, Routledge, London and New York, 380 p.
- GOODMAN, David., DuPUIS, Melany., 2002, "Knowing Food and Growing Food : Beyond the Production-Consumption Debate in the Sociology of Agriculture", *Sociologia Ruralis*, Vol. 42, n°1, January, pp. 5-22.
- GOODMAN, David., 2003, "Editorial. The quality 'turn' and alternative food practices : reflections and agenda", *Journal of Rural Studies*, 19, pp. 1-7.
- GOODMAN, David., 2004, "Rural Europe Redux ? Reflections on Alternative Agro-Food Networks and Paradigm Change", *Sociologia Ruralis*, Vol. 44, Number 1, January 2004, pp. 3-16.
- GOODMAN, David, 2009, "Place and space in Alternative Food Networks: Connecting Production and Consumption" *Environment, Politics and development Working Paper series*, department of geography, King's College London, 36 p.
- GOODMAN, Michael, MAYE, Damien, HOLLOWAY, Lewis, 2010, "Guest editorial : Ethical foodscapes?: premises, promises, and possibilities", *Environment and Planning A*, volume 42, pp. 1782-1796.
- GORE, Charles, 2000, "The Rise and Fall of the Washington Consensus as a Paradigm for Developing Countries", *World Development*, Vol. 28, No. 5, pp. 789-804.
- Grain, 2009, L'accaparement des terres et la crise alimentaire mondiale, (<http://pcf.venissieux.org/IMG/pdf/landgrabbing-presentation-11-2009-fr.pdf>).
- GREGORY, Derek, JOHNSTON, Ron, PRATT, Geraldine, WATTS, Michael, WATHMORE, Sarah (Ed. by), 2009, *The Dictionary of Human Geography*, 5th Edition, Chichester : Blackwell Publishing Ltd, 1071 p.
- GRIN, John, 2011, "The politics of transition governance. Conceptual understanding and implications for transition management", *International Journal of Sustainable Development*, Vol. 14. .
- GUPTILL, Amy, WILKINS, Jennifer L., 2002, "Buying into the food system: Trends in food retailing in the US and implications for local foods", *Agriculture and Human Values*, Vol. 19, pp. 39-51.

- GUPTILL, Amy, 2009, "Exploring the conventionalisation of organic dairy: trends and counter-trends in upstate New York", *Agriculture and Human Values*, Vol 26 (1-2), pp. 29-42.
- GUTHMAN, Julie, 2002, "Commodified Meanings, Meaningful Commodities : Re-thinking Production-Consumption Links through the Organic System of Provision", *Sociologia Ruralis*, Vol. 42, n° 4, Octobre 2002, pp. 295-311.
- GUTHMAN, Julie, 2003, "Back to the land : the paradox of organic food standards", *Environment and Planning A*, Vol. 36 (3), March, pp. 511-528.
- GUTHMAN, Julie, 2008, "Neoliberalism and the making of food politics in California", *Geoforum*, 39, pp. 1171-1183.
- HALL, Derek; HIRSCH, Philip; LI, Tania Murray, 2011, *Powers of Exclusion: Land Dilemmas in Southeast Asia*, NUS Press, 260 p.
- HARDIN, Garret. ,1968, "The Tragedy of the Commons". *Science* 162 (3859): pp. 1243-1248
- HARROY, Jean-Paul, 1964, "La conservation des ressources naturelles du Tiers Monde", *Tiers-Monde*, Vol. 5 (20), pp. 719-734.
- HARTWICK, Elaine, PEET, Richard, 2003, "Neoliberalism and nature : the case of the WTO", *Annals of the AAPPs*, 590, pp. 188-211
- HARVEY, David, 2005, *The New Imperialism*, Oxford : Oxford university press, 264 p.
- HASSANEIN, N., 2003, "Practicing food democracy: a pragmatic politics of transformation", *Journal of Rural Studies*, 19, pp. 77-86.
- HEFFERNAN, William, 1999, "Consolidation in the Food and Agriculture System", *Report to the National Farmers Union*, 19 p.
- HEFFERNAN, W.D., HENDRICKSON, M.K., 2002, "Multi-National Concentrated Food Processing and Marketing Systems and the Farm Crisis", Presented at the Annual Meeting of the American Association for the Advancement of Science Symposium : Science and Sustainability, The Farm Crisis : How the Heck Did We Get Here ?, Boston, 20 p.
- HENDRICKSON, Mary K., HEFFERNAN, William D., 2002, "Opening Spaces through Relocalization : Locating Potential Resistance in the Weaknesses of the Global Food System", *Sociologia Ruralis*, Vol. 42, Number 4, Octobre 2002, pp. 347-369.
- HENDRICKSON, Mary K., 2009, "Creating alternatives : A participant observer's reflections on the emerging local food system in Kansas City", *Southern Rural Sociology*, 24(2), pp. 169-191.
- HINRICHS, C. Clare, 2000, "Embeddedness and local food systems : notes on two types of direct agricultural market", *Journal of Rural Studies*, 16, pp. 295-303.
- HINRICHS, C. Clare, 2003, "The practice and politics of food system localization", *Journal of Rural Studies*, Vol. 19, pp. 33-45.
- HOLLOWAY, Lewis, KNEAFSEY, Mora, 2000, "Reading the space of the farmers' market: A preliminary investigation from the UK", *Sociologia Ruralis*, 40, pp. 285-299.
- HOLLOWAY, Lewis, KNEAFSEY, Mora, VENN, Laura, COX, Rosie, DOWLER, Elizabeth, TUOMAINEN, Helena, 2007, "Possible Food Economies: a Methodological Framework for Exploring Food Production-Consumption Relationships", *Sociologia Ruralis*, 47(1), pp. 1-19.

HOLT, Georgina, 2005, "Local Food and Local Markets : Strategies to Grow the Local Sector in the UK", *Anthropology of Food*, Issue 04, May 2005, 20 p.

HOLT-GIMENEZ, Eric. 2007, "Biofuels: myths of the agro-fuels transition", *Food First Backgrounder* 13 (2), [<http://www.foodfirst.org/node/1711>].

HOLT-GIMENEZ, Eric, SHATTUCK, Annie, 2011, "Food crises, food regimes and food movements: rumblings of reform or tides of transformation?", *Journal of Peasant Studies*, Vol. 38 (1), pp. 109-144.

HUBAUX, Samuel, 2007, *Le Groupe d'Achat Commun de Louvain-la-Neuve : Une expérience collective de résistance à la marchandisation du quotidien et de l'alimentation*, mémoire de fin d'étude, Université catholique de Louvain, 89 p.

HUDSON, Amanda, 2005, « CSA's cropping up around the globe », *Critique: A worldwide journal of politics*, 18 p. [<http://lilt.ilstu.edu/critique/spring2005docs/CSAsAmandaHudsonformat2.pdf>].

HUGGINS, Chris, 2011, *A Historical Perspective on the 'Global Land Rush'*, Rome: International Land Coalition, 66 p.

HUMPHREY, John, 2007, "The supermarket revolution in developing countries: tidal wave or tough competitive struggle?", *Journal of Economic Geographie*, Vol. 7(4), pp. 433-450.

IGNACIO, Jerome, 2005 J., « Trading-off Philippine Rice », *Integrated Rural Development Foundation of the Philippines (IRDF)*, 8 p.

ILBERY, Brian, KNEAFSEY, M., 1999, "Niche markets and regional speciality food products in Europe: towards a research agenda", *Environment and Planning A*, Vol. 31, pp. 2207-22.

ILBERY, B., 2004, "Food systems and sustainability", ESRC Transdisciplinary Seminar series Approaches to Sustainable Farmland Management, *Seminar 1 : Sustainability and farmland management*, University of Nottingham, January, draft, 14 p.

ILBERY, Brian, MAYE, Damian, 2005, "Food supply chains and sustainability: evidence from specialist food producers in the Scottish/English borders", *Land Use Policy* 22, pp. 331-344.

JACOBSEN, Eivind et DULSRUD, Arne, 2007, "Will consumers save the World ? The framing of political consumerism", *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 20, pp. 469-482.

JACQUIAU, Christian, 2002, "Racket dans la grande distribution 'à la française' ", *Le Monde Diplomatique*, décembre 2002, pp. 4-5.

JENKINS, Matts, 2008, "Mother Nature's Sum", *Business & Economics Environment Magazine Feature Story* (<http://www.miller-mccune.com/business-economics/mother-nature-s-sum-4226/>).

JONHSON, Craig, 2004, "Uncommon Ground : The 'Poverty of History' in Common Property Discourse", *Development and Change*, 35(3) : 407-433

JOHNSTON, Josée, 2008, "Counterhegemony or Bourgeois Piggery? Food Politics and the Case of FoodShare" in WRIGHT, W. and MIDDENDORF, G. (Ed.) *The Fight Over Food: Producers, Consumers, and Activists Challenge the Global Food System*, Rural Sociological Society's Rural Studies Series and Pennsylvania State Press, pp. 93-120.

KAIN, Roger J. P., CHAPMAN, John, OLIVER, Richard, R., 2004, *The Enclosure Maps of England and Wales, 1595-1918*, Cambridge University Press, 415 p.

KARSENTY, Alain, SEMBRES, Thomas, PERROT-MAITRE, Danièle, 2009, "Paiements pour services environnementaux et pays du Sud. La conservation de la nature rattrapée par le développement ? », INRA, SFER, CIRAD, *3èmes journées de recherches en sciences sociales*, 20 p.

KARSENTY, Alain, SEMBRES, Thomas, RANDRIANARISON, Mino, 2010, « Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du sud. Le salut par la 'déforestation évitée' », *Revue Tiers Monde*, n° 202, pp. 57-74.

KARSENTY, Alain, 2011, « Coupler incitation à la conservation et investissement », *Perspective* n°7, 4 p.

KAUFMAN, Jerome, 2002, "Planning for the local food system in the United States", in JONGMAN, Rob. (Ed.), *Proceedings of the Frontis workshop on the future of the European cultural landscape, Wageningen, The Netherlands 9-12 June 2002*, R.J. Bogers, Frontis – Wageningen International Nucleus for Strategic Expertise, Wageningen University and Research Centre, Wageningen, The Netherlands, pp. 39-57. [http://library.wur.nl/frontis/landscape/03_kaufman.pdf].

KINDY, Kimberley, LAYTON, Lyndsey, 2009, « Purity of Federal 'Organic' Label is Questioned », *Washington Post* du 3 juillet 2009.

KIRWAN, J., 2004, "Alternative strategies in the UK agro-food system: interrogating the alterity of farmers' markets", *Sociologia Ruralis*, 44(4): 395-415.

KJELDSSEN, Chris, INGEMANN, Jan Holm, 2009, "From the social to the economical and beyond..? A relational approach to the historical development of Danish organic food networks", *Sociologia Ruralis*, 49(2): 151-171.

KLOPPENBURG, G., HENDRICKSON, J., STEVENSON, W., 1996, "Coming into the foodshed", *Agriculture and Human Values*, 13(3), pp. 33-42.

KLOPPENBURG, G., LEXBERG, S., DeMASTER, G., STEVENSON, W., HENDRICKSON, J., 2000, "Tasting Food, tasting sustainability : defining attributes of an alternative food system with competent ordinary people", *Human Organisation*, 59 (2), pp. 177-185.

van de KOP, Petra, NIJHOF, Klaas, BRAUN, Arnoud, KLOEN, Henk, 2008, « Community Supported Agriculture : An Alternative local food system », *LEIS Magazine* 24 (1 mars 2008), pp. 32-34.

LANG, Tim, 1999, "The complexities of globalization : The UK as case study of tensions within the food system and the challenge to food policy", *Agriculture and Human Values* 16 ,pp. 169-185.

LANG, Tim, 2003, "Food Industrialisation and Food Power: Implications for Food Governance", *Development Policy Review*, 2003, 21 (5-6), pp. 555-568

LANG, Tim, 2007, "Book review : World of Food : Place, Power, and Provenance in the Food Chain, by Kevin Morgan, Terry Marsden and Jonathan Murdoch", *International Journal of Sociology of Food and Agriculture*, Vol. 15(3), 3 p.

LAPPE, Frances Moore, COLLINS, Joseph, 1978, *L'industrie de la faim*, Montréal: Editions l'Etincelle, 1978, 596 p.

LAVIGNE DELVILLE, Philippe, 1999, «La décentralisation administrative face à la question foncière (Afrique de l'ouest francophone rurale)», *Working papers on African societies* n°39, Institut fuer Ethnologie und Afrikastudien (Mainz University)/ Das Arabische Buch, 18 p.

- LEACH, Melissa, MEARNS, Robin (eds), 1996, *The lie of the land: Challenging received wisdom in African environmental change*, London : James Currey/ International African Institute,
- LEDENT, Albert, BURNY, Philippe, 2002, *La politique agricole commune: des origines au 3^e millénaire*, Gembloux : Presses agronomiques de Gembloux, 600 p.
- Le HERON, Richard, ROCHE, Mark, 1995, "A 'Fresh' place in food's space", *Area* 27(1): 23-33.
- Le HERON, Richard, ROCHE, Mark, 1996, "Globalisation, sustainability and apple orcharding, Hawkes Bay, New Zealand", *Economic Geography*, 72, pp. 376-397.
- LITTLE, Ruth, MAYE, Damian, ILBERY, Brian, 2010, "Collective purchase: moving local and organic foods beyond the niche market", *Environment and Planning A*, volume 42, pp 1797-1813.
- LOCKIE, Stewart, LYONS, Kristen, LAWRENCE, Geoffrey and MUMMERY, Kerry, 2002, "Eating 'Green': Motivations behind organic food consumption in Australia", *Sociologia Ruralis*, Vol. 42(1), pp.23-40.
- LOCKIE, Stewart, 2008, "Responsibility and agency within alternative food networks: assembling the 'citizen consumer'", *Agriculture and Human Values*, pp. 193-201.
- LOHMANN, Larry, 2006, "Carbon Trading : a critical conversation on climate change, privatisation and power", *Development dialogue* no. 48, 362 p.
- LOHMANN, Larry, "Neoliberalism and the Calculable World: The Rise of Carbon Trading", in Kean Birch, Vlad Mykhnenko and Katherine Trebeck (eds.), *The Rise and Fall of _eoliberalism: The Collapse of an Economic Order?* London, Zed Books, forthcoming.
- LOCKIE, Stewart, HALPIN, Darren, 2005, "The 'Conventionalisation' Thesis Reconsidered : Structural and Ideological Transformation of Australian Organic Agriculture", *Sociologia Ruralis*, Vol 45, N° 4, October 2005, pp. 284-307.
- LOUVIAUX, Mélanie, 2003, *D'un autre agir altermondialiste. L'analyse du Groupe d'Achat Commun de Barricade comme révélateur d'une pratique de contestation constructive*, Mémoire de fin d'étude, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 150 p.
- LYSON, Thomas, GUPTILL, Amy, 2004, « Commodity Agriculture, Civic Agriculture and the Future of U.S. Farming », *Rural Sociology*, 69(3), pp. 370-385.
- MAGDOFF, Fred, BUTTEL, Frederick, FOSTER, John, (Ed. By), 2000, "Hungry for Profit", *Special Issue of Monthly Review*, 288 p.
- MAGHIMBI, Sam ; LOKINA, Razack B. ; SENG, Mathew A., 2011, "The Agrarian Question in Tanzania?: A State of the Art Paper", *Current African Issues* 45, 67 p.
- MAHE, Louis-Pascal, ORTALO-MAGNE, François, 2001, *Politique agricole: un modèle européen*, Paris : Presses de Sciences Po, Groupe d'Economie Mondiale, 235 p.
- MAKKI, Fouad, GEISLER, Charles, 2011, "Development by Dispossession: Land Grabbing as New Enclosures in Contemporary Ethiopia", Paper presented at *the International Conference on Global Land Grabbing*, Institute of Development Studies, University of Sussex, 22 p.
- MAKKI, Fouad, 2012, "Power and property: commercialization, enclosures, and the transformation of agrarian relations in Ethiopia", *Journal of Peasant Studies*, 39:1, pp. 81-104
- MANSFIELD, Becky, 2007, « Privatization: Property and the Remaking of Nature-Society Relations Introduction to the Special Issue », *Antipode*, Vol 39(3), pp. 393-405.

MARCHAL, Jean-Yves, 1980, « Arbres et brousses du paysage soudano-sahélien : dynamique des formations végétales au nord de la Haute-Volta ». *Cahiers ORSTOM.Série Sciences Humaines*, Vol. 17, n° 3-4, p. 137-149

MARSDEN, Terry, 1997, "Creating Space for Food. The Distinctiveness of Recent Agrarian Development", in WATTS, M., GOODMAN, D., (edited by), *Globalising Food. Agrarian questions and global restructuring*, London and New York : Routledge, pp. 169-191.

MARSDEN, Terry, 2004, "The Quest for Ecological Modernisation : Re-Spacing Rural Development and Agri-Food Studies", *Sociologia Ruralis*, Vol. 44, Number 2, April, pp. 129-146.

MARSDEN, Terry, SONNINO, Roberta, 2005, "Agriculture as usual or a new agrarian eco-economy ? Local food networks in the South West of England", *Symposium international "Territoire et enjeux du développement régional"*, Lyon, 9-11 mars 2005, 15 p.,

MARTINEZ-TORRES, Maria Elena, ROSSET, 2010, "La Via Campesina: The Evolution of a Transnational Movement", *Journal of Peasant Studies*, Vol. 37 (1), pp 149-175.

MAYE, Damian, ILBERY, Brian, 2006, "Regional Economies of Local Food Production. Tracing Food Chain Links Between 'Specialists' Producers and Intermediaries in the Scottish-English Borders", *European Urban and Regional Studies* 13(4), pp. 337-354.

MAYE, Damian, HOLLOWAY, Lewis, KNEAFSEY, Moya, 2007, *Alternative food geographies : representation and practice*, Oxford: Elsevier, 358 p.

MAZOYER, M., ROUDART, L., 1997, *Histoire des agricultures du monde*, Paris :Seuil, 534 p.

MAZZUCATO, Valentina, NIEMEIJER, 2001, *Le Sahel : une dégradation des terres exagérée, un potentiel paysan sous-estimé*, IIED, 22 p.(<http://pubs.iied.org/pdfs/9024IIED.pdf>),

McAFEE, Kathleen, 1999, « Selling Nature to Save It ? Biodiversity and the Rise of Green Developmentalism », *Environment and Planning D : Society and Space*, Vol. 17 (2), pp. 133-154.

McAUSLAN, P., 2000. "Only the Name of the Country Changes: The Diaspora of 'European' Land Law in Commonwealth Africa", in TOULMIN, Camilla, QUAN, Julian (ed. By), *Evolving Land Rights, Policy and Tenure in Africa*, London: IIED and Natural Resources Institute, DFID Issues Series, pp. 75-96.

McELWEE, Pamela, 2009, "Reforestation 'Bare Hills' in Vietnam: Social and Environmental Consequences of the 5 Million Hectare Reforestation Program." *Ambio: A Journal of the Human Environment*, Vol. 38(6), pp. 325-333.

McELWEE, Pamela, 2012, "Payments for environmental services as neoliberal market-based forest conservation in Vietnam: Panacea or problem?", *Geoforum*, Vol. 43 (3), pp. 412-426.

McFADDEN, Steven, *The History of Community Supported Agriculture, Part II : CSA's World of Possibilities*, [<http://newfarm.rodaleinstitute.org/features/0204/csa2/part2.shtml>, site consulté en novembre 2009].

McMICHAEL, Philip., 1996, "Globalization: myths and realities", *Rural Sociology*, 61, pp. 25-55.

McMICHAEL, Philip., 2005, "Global Development and the corporate food regime", *Research in Rural Sociology and Development*, Volume 11, pp. 269-303

- McMICHAEL, Philip., 2007, "Reframing development: global peasant movements and the new agrarian question", *Revista Nera*, Ano 10, n° 10, pp. 57-71.
- McMICHAEL, Philip., 2009, "A food regime genealogy", *Journal of Peasant Studies*, Vol. 36 (1), pp. 139-169.
- McMICHAEL, Philip, 2010, "Agrofuels in the food regime", *Journal of Peasant Studies*, 37 (4), pp. 609-629
- McMICHAEL, Philip, 2011, *Interpreting the Land Grab*, LDPI/TNI, 12 p.
[<http://www.tni.org/sites/www.tni.org/files/landgrab%20and%20of%20food%20-%20McMichael%20paper.pdf>]
- McNELLIS, Patrick, 2009, "Foreign Investment in developing country agriculture – The emerging role of private sector finance", *FAO commodity and trade policy research working paper*, n° 28, 28 p.
- MERLET, Michel, 2010, « Différents régimes d'accès à la terre dans le monde. Le cas de l'Amérique latine », *Mondes en développement*, n°151, pp. 35-50.
- MINET, Luce., 2003, La constellation des groupes d'achat en Belgique, asbl Vivre...S, Seraing
- MOORE, Jason, 2010, « The End of the Road? Agricultural Revolutions in the Capitalist World-Ecology, 1450-2010 », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 10 (3), pp. 389-413.
- MOORE, Jason, 2011, "Transcending the metabolic rift: a theory of crises in the capitalist world-ecology", *Journal of Peasant Studies*, 38 (1), pp. 1-46.
- MOORE, Jason, 2012, "Cheap Food & Bad Money. Food, Frontiers, and Financialization in the Rise and Demise of Neoliberalism", *Review: A Journal of the Fernand Braudel Center*, 33(2-3), (à paraître).
- MORGAN, Kevin, MARSDEN, Terry, MURDOCH, Jonathan, 2006, *World of Food : Place, Power, and Provenance in the Food Chain*, Oxford University Press, 225 p.
- MORMONT, Marc, 2002, *Qualité et action publique*, SEED/ Fondation Universitaire Luxembourgeoise, 15 p. [<http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/778/1/QualActPub.pdf>].
- MORSE, W. C., J. L. Schedlbauer, S. E. Sesnie, B. Finegan, C. A. Harvey, S. J. Hollenhorst, K. L. Kavanagh, D. Stoian, and J. D. Wulforst. 2009, "Consequences of environmental service payments for forest retention and recruitment in a Costa Rican biological corridor", *Ecology and Society*, Vol. 14(1), 23 p. [<http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss1/art23/>]
- MORTIMORE, Michael, 1997, *Histoire et évolution des régimes fonciers et de l'administration en Afrique Occidentale*, Londres : IIED Programme Zones Arides, dossier n° 71, 35 p.
- MUGAMBWA, John, 2007, "A comparative analysis of land tenure law reform in Uganda and Papua New Guinea", *Journal of South Pacific*, Vol. 11(1), pp.39-55.
- MUNDLER, Patrick., 2007, « Les AMAP en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité », *Ruralia* n° 20, pp. 185 – 215.
- MURAYI-HABIMANA, Ildephonse, 1998, *Le transfert de la propriété dans la vente immobilière en droit rwandais*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Droit à l'Université Instelling Antwerpen, (<http://rwandanet.tripod.com/thesedoctratmurayi1998.html>)
- MURDOCH, James., 1998, « The Space and Actor-Network Theory », *Geoforum*, 29 (4), pp. 357-374.

- MURDOCH, James, MIELE, M., 1999, "Back to Nature': Changing 'Worlds of Production' in the food sector", *Sociologia Ruralis* 39 (4), pp. 465-483.
- MURDOCH, James, 2000, "Networks – a new paradigm of rural development ?", *Journal of Rural Studies*, Vol. 16, pp. 407-419.
- MURPHY, Sonia, 2002, *Managing the Invisible Hand. Markets, Farmers and International Trade*, Institute for Agriculture and Trade Policy, document internet, 71 p.,
- NDOUR, Thierno, 2001, *La dégradation des sols au Sénégal : L'exemple de deux communautés rurales*, Thèse de 3ème cycle de géographie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 228 p.
- NELSON, Erin, et al., 2009, « Participatory organic certification in Mexico : an alternative approach to maintaining the integrity of the organic label », *Agriculture and Human Values*, published online.
- NOE, Egon, "Disconnection of the 'organic' food production from the 'organic network' ? - A Danish actor network case study", http://orgprints.org/secure/00000326/01/Org_net_full.doc.
- NEWMAN, Bryan, 2007, "A bitter harvest : Farmer suicide and the unforeseen social, environmental and economic impacts of the Green Revolution in Punjab, India", Institute for Food and Development Policy, *Development Report* n°15, 34 p.
- NOE, Egon, "Disconnection of the 'organic' food production from the 'organic network' ? - A Danish actor network case study", http://orgprints.org/secure/00000326/01/Org_net_full.doc,
- OECD, 2001a, *The Uruguay Round Agreement on Agriculture. The Policy Concerns of Emerging and Transition Economies*, Paris, 90 p.
- OECD, 2001b, *The Uruguay Round Agreement on Agriculture. An Evaluation of its Implementation in OECD Countries*, Paris.,
- OECD, 2012, *Agricultural Policies for Poverty Reduction*, Paris,
- O'HARA, Sabine, STAGL, Sigrid, 2001, "Global Food Markets and Their Local Alternatives : A Socio-Ecological Economic Perspective", *Population and Environment* , Vol. 22, Number 6, July 2001, pp. 533-554.,
- OLIVIER, Valérie et COQUAR, Dominique, 2010, « Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? », *Économie rurale* [En ligne], 318-319 | juillet-octobre 2010, 34 p., mis en ligne le 01 octobre 2010. [<http://economierurale.revues.org/index2793.html>].
- OUEDRAOGO, Hubert, GNISCI, Donatta, HITIMANA, Léonidas, 2006, *Les réformes foncières en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, SAH/D(2006)560, 71 p.
- PARE, Lacinan, 1993, *Les pratiques foncières dans les zones de vieille colonisation agricole : l'exemple du département de Kouka (Province de la Kossi)*, MARA, PDRI HKM et Université Paris X-Nanterre.
- PEEMANS, Jean-Philippe, 2002, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires de développement 'réel'*, Louvain-La-Neuve: Academia-Bruylant - L'Harmattan, 534 p.,
- PEEMANS, Jean-Philippe., 2007, « Les politiques agricoles au fil du temps: logiques dominantes et conséquences », In: CHARLIER, Sophie et WARNOTTE, Gérard (eds), *La Souveraineté*

alimentaire: regards croisés., Louvain-la-Neuve, UCL Presses Universitaires de Louvain - Entraide et Fraternité, p. 29-52.

PEEMANS, Jean-Philippe, 2010, "Acteurs, histoire, territoires et la recherche d'une économie politique d'un développement durable », *Mondes en développement*, Vol. 150 (2), pp.23-48.

PEEMANS, Jean-Philippe, 2011, « Les discours sur le développement rural face aux réalités du monde et de l'Asie du Sud-Est (1945-2010) », *Etudes et documents du GRESEA* n°1, 87 p.

PEREZ, Jan, ALLEN, Patricia, BROWN, Martha, 2003, *Community Supported Agriculture on the Central Coast : The CSA Member Experience*, The Center for Agroecology & Sustainable Food Systems, University of California, Santa Cruz, Research Brief #1.

PESKETT, Leo, Huberman, David, Bowen-Jones, Evan, Edwards, Guy and Brown, Jessica, 2008, *Making REDD work for the Poor*, IUCN/ODI, 80 p.

PESKETT, Leo, VICKERS, Ben and GRAHAM, Kristy, 2011, *Equity issues in REDD+*, Working paper produced for the project: „Safeguarding local equity as global values of ecosystem services rise”, ESPA, 20 p.

PHELPS, Jacob, WEBB, Edward L., AGRAWAL, Arun, 2010, "Does REDD+ Threaten to Recentralize Forest Governance?", *Science*, Vol. 328 no. 5976 pp. 312-313.

PIMBERT, Michel P., et al. 2001, « Global Restructuring, Agri-Food Systems and Livelihood », IIED, *Gatekeeper Serie*, n° 100, 24 p.,

PIGNARE, Philippe, STENGERS, Isabelle, 2007, *La sorcellerie capitaliste*, La Découverte/Poche, 228 p.

PLATTEAU, Jean-Philippe, 1996, "The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to Sub-Saharan Africa: A Critical Assessment", *Development and Change*, Vol. 27, pp.29-86.

PLEYERS, Geoffrey, 2010, *Alter-globalization. Becoming actors in the global age*, Cambridge : Polity Press, 316 p.

PLEYERS, Geoffrey (sous la dir.), 2011, *La consommation critique. Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris : Desclée de Brouwer, pp. 283-308.

PORCHER, Natacha, 2008, *Situation et fonctionnement des initiatives d'Agriculture Contractuelle de Proximité en Suisse romande*, Rapport de stage, Master en développement rural et projets, Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM), p.5.

PRITCHARD, W, 1998, "The emerging contours of the third food regime: Evidence from Australian dairy and wheat sectors", *Economic Geography*, Vol. 74(1), pp.64-74.

REARDON, Thomas, TIMMER, Peter, BERDEGUE, Julio, 2004, "The Rapid Rise of Supermarkets in Developing Countries: Induced Organizational, Institutional, and Technological Change in Agrifood Systems", *electronic Journal of Agricultural and Development Economics*, Vol. 1, No. 2, 2004, pp. 15-30.

REIJ, Chris, STEEDS, David, 2003, « Success stories in Africa'Drylands : supporting advocates and answering skeptics », *Global Mechanism of The Convention to Combat Desertification*, 2003 – (http://www.gm_unced.org/English/DOCS/S_Stories_africa.pdf)

RIBOT, Jesse, 1999, « Une historique de la peur : les pronostics de déforestation des forêts des zones sèches de l'Afrique occidentale », *Global Ecology and Biogeography Letters*, 17 p.

- RIBOT, Jesse, 2001, "Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Ou : comment la 'science' exclut les paysans", *IIED*, Dossier n° 104, pp. 8-9.
- RIGG, Jonathan, 2006, "Land, farming, livelihoods, and poverty : rethinking the links in the rural South.", *World development*, 34 (1). pp. 180-202.
- ROBBINS, Richard, *Polanyi's Paradox Revisited: A Proposal for Reconceptualizing Capital Accumulation* [<http://faculty.plattsburgh.edu/richard.robbins/stuff/polanyi.htm>].
- ROE, Emery, 1991, "Development narratives, or making the best of blue print development", *World Development*, Vol. 19, n°4. p:287-300
- ROFF, Robin Jane, 2007, Shopping for change? Neoliberalizing activism and the limits to eating non-GMO. *Agriculture and Human Values*; Vol. 24(4), pp. 511-522.
- RONEL, Adrien, 2011, *Contexte, impacts et débats autour de la production d'agrocarburants versus le droit à l'alimentation*, Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de l'obtention du grade de maître en environnement, Université de Sherbrooke [http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Adrien_R__09-09-2011_.pdf].
- ROSSI, Adanella, BRUNORI, Gianluca, 2010, « Drivers of transformation in the agro-food system. GAS as co-production of Alternative Food Networks », 9th European IFSA Symposium, 4-7 July 2010, Vienna, pp. 1913-1931.
- van der PLOEG, Jan Douve, RENTING, Hans, 2000, "Impact and Potential ; A comparative Review of European Rural Development Practices, *Sociologia Ruralis*, Vol. 40, n° 4, October 2000, pp. 529-543.
- van der PLOEG, Jan Douve, 2000, "Revitalizing Agriculture : Farming Economically as Starting Ground for Rural development", *Sociologia Ruralis*, vol. 40, n° 4? October 2000, pp. 497-511.
- van der PLOEG, Jan Douve, RENTING, Hans, 2004, "Behind the "Redux" : A Rejoinder to David Goodman", *Sociologia Ruralis*, Vol. 44, Number 2, April, pp. 233-242.
- van der PLOEG, Jan Douve, 2010. "The food crisis, industrialized farming and the imperial regime", *Journal of Agrarian Change*, 10(1), pp. 98-106.
- QUAN, Julian, 2000, "Land Tenure, Economic Growth and Poverty in Sub-Saharan Africa", in TOULMIN, Camilla, QUAN, Julian (ed. By), 2000, *Evolving Land Rights, Policy and Tenure in Africa*, London: IIED and Natural Resources Institute, DFID Issues Series, pp. 31-50.
- RAY, D.E., DE LA TORRE UGARTE, D.G., TILLER, K.j., 2003, *Rethinking US Agricultural Policy : Changing Course to Secure Farmer Livelihoods Worldwide*, Agricultural Policy Analysis Centre, The University of Tennessee, 59 p.
- RAYNOLDS, L., MYHRE, D., McMICHAEL, P., CARRO-FIGUEROA, V., BUTTEL, F., 1993, "The New internationalization of agriculture, *World Development* 21 (7), pp. 1101-21.
- RAYNOLDS, Laura T., 2004, "The Globalization of Organic Agro-Food Networks", *World Development*, Vol. 32, N° 5, pp. 725-743.
- REED, Matt, 2009, « For whom ? – The governance of organic and farming in UK », *Food Policy*, in press.

- RENTING, H., MARSDEN, T., BANKS, J., 2003, "Understanding alternative food network : exploring the role of short food supply chains in rural development", *Environment and Planning A*, Vol. 35 (3), March, pp. 393-411.
- RIBOT, Jesse, 1999, « Une Histoire de peur : le pronostic de déforestation des forêts des zones sèches de l'Afrique Occidentale », *Global Ecology and Biogeography Letters*, 17 p.
- RIGG, J. , 2006, "Land, farming, livelihoods, and poverty : rethinking the links in the rural South.", *World development.*, 34 (1). pp. 180-202.
- ROEP, Dirk, 2001, "The Waddengroup Foundation: The added value of quality and region", *Working Paper for the research programme 'The Socio-economic Impact of Rural Development policies : Realities & potentials'*, 40 p. + annexes.
- RONEL, Adrien, 2011, *Contexte, impacts et débats autour de la production d'agrocarburants versus le droit à l'alimentation*, Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de l'obtention du grade de maître en environnement, Université de Sherbrooke [http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Adrien_R__09-09-2011_.pdf].
- ROSSMAN, Peter, 2010, "What 'financialisation' means for food workers", *Grain : Seedling*, 5 p.
- ROUX, Dominique, *Résistance du consommateur : un état de l'art sur les formes de réponses adverses au marché et aux firmes*, http://www.escp-eap.net/conferences/marketing/2005_cp/Materiali/Paper/Fr/ROUX.pdf
- SAGE, Colin, 2001, "Embeddedness and the Geography of Regard: Good (Agro-)Food Networks in South West Ireland", *Journal of Rural Studies*, Vol. 19, Issue 1, January, pp. 47-60
- SAUL, Mahir, 1993, "Land Custom in Bare : Agnatic Corporation and Rural Capitalism in Western Burkina", in BASSET, Thomas J., CRUMMEY, Donald., *Land in African Agrarian Systems*, The University of Wisconsin Press, pp 81-85.
- SCHNELL, Steven M., 2007, "Food with a Farmer's Face: Community-Supported Agriculture in the United States," *Geographical Review* 97, no. 4, pp. 550-564.
- SELFA, Theresa, QAZI, Joan, 2005, "Place, taste, or face-to-face ? Understanding producer-consumer networks in the 'local' food systems in Washington State", *Agriculture and Human Values*, 22, pp. 451-464.
- SEYFANG, Gill, 2004, "Local Organic Food: The Social Implications of Sustainable Consumption", *CSERGE Working Paper EDM 04-09*.
- SEYFANG, Gill, 2009, *The New Economics of Sustainable Consumption. Seeds of Change*, Palgrave Macmillan, 218 p.
- SHARMA, Ramesh, L'ORPHELIN, Samuel, 2010, « Inde. L'implantation de Jindal Steel & Power Ltd dans l'État du Chhattisgarh », *Les études d'aGter*, 17 p.
- SHEPHERD, Andrew, 2005, *The implications of supermarket development for horticultural farmers and traditional marketing systems in Asia*, Rome: FAO, 18 p.
- SHIVJI, Issa, 2002, *Village governance and common pool resources in Tanzania* (http://94.126.106.9/r4d/PDF/Outputs/NatResSys/R7973_ANNEXC.pdf).

- SILVA CASTANEDA, Laura, 2012, *Les dispositifs de certification à l'épreuve des conflits fonciers: le cas de la table ronde sur l'huile de palme durable*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 335 p.
- SIMEH, Arif, AHMAD, 2001, "The Case Study of Malaysian Palm Oil", Paper presented at the *Regional Workshop on Commodity Export Diversification and Poverty Reduction in South and Southeast Asia*, Bangkok, April 3-5..
- SLEE, Bill, KIRWAN, James, 2007, "Exploring hybridity in food supply chains", Contributed Paper for presentation at the 105th EAAE Seminar *International Marketing and International Trade of Quality Food Products*, Bologna, Italy, March 8-10, 2007, 20 p. (http://www.bean-quorum.net/EAAE/pdf/EAAE105_Papero36.pdf)
- SOME, Seglaro, 2003, "Eléments d'évaluation des programmes d'ajustement structurel au Burkina", *Centre d'Analyse des Politiques Economiques et sociales*, Document de travail, 47 p. (<http://www.rgcb.capes.bf/IMG/pdf/Evaluation-PAS-2.pdf>).
- SONNINO, Roberta, MARSDEN, Terry, 2006, "Beyond the divide : rethinking relationships between alternative and conventional food networks in Europe", *Journal of Economic Geography*, pp. 181-199.
- STARR, Amory, ADAMS, Jason, 2003, "Anti-globalization: The Global Fight for Local Autonomy", *New Political Science*, Vol. 25 (1), pp. 19-42.
- STARR, Amory, 2011, Local Food: A Social Movement ?", *Cultural Studies-Critical Methodologies*, 10 (6), pp. 479-490.
- STASSART, Pierre, 2003, *Produits fermiers : entre qualification et identité*, Bruxelles : Presses Interuniversitaires Européennes - Peter Lang, 424 p.
- STASSART, Pierre, JAMAR, Daniel, 2008, "Steak up to the horns! The conventionalization of organic stock farming: knowledge lock-in in the agrifood chain », *GeoJournal*, Vol. 73 (1), pp. 31-44.
- STOLLE, D., HOOGHE, M. and MICHELETTI, M., 2005. "Politics in the Supermarket: Political Consumerism as a Form of Political Participation," *International Political Science Review* 26 (3), pp. 245-269.
- SULLE, Emmanuel, NELSON, Fred, 2009, "Developing commercial biofuels through securing local livelihoods and land rights", *Tanzania Forestry Working Group Information Brief*, 12 p.
- SULLIVAN, Eileen, 1983, "Liberalism and Imperialism: J. S. Mill's Defense of the British Empire", *Journal of the History of Ideas*, Vol. 44, No. 4, pp. 599-617.
- SULLIVAN, Sian, 2010, "The environmentality of 'Earth Incorporated': on contemporary primitive accumulation and the financialisation of environmental conservation", Paper presented at the conference *An Environmental History of Neoliberalism*, Lund University, 24 p.
- TAILOR, Peter L., 2005, « In the Market But Not of It : Fair Trade Coffee and Forest Stewardship Council Certification as Market-Based Social Change», *World Development*, Vol. 33, n° 1, pp. 129-147.
- THEOBALD, Paul., ROCHON, Ronald, 2006, "Enclosure then and now: Rural schools and communities in the wake of market-driven agriculture", *Journal of Research in Rural Education*, 21(12), (<http://jrre.psu.edu/articles/21-12.pdf>).
- TIFFEN, Mary, MORTIMORE, Michael, GICHUKI, Francis, 1994, *More people, less erosion :Environmental recovery in Machakos, Kenya*. Chichester : John Wiley, 311 p.

TILZEY, Mark, 2003, "Contested Policy Discourses in a Post-Fordist Agricultural Transition : A Comparative Analysis of the EU and Australia", <http://www.anu.edu.au/NEC/Tilzey.ppt>.

TOTTE, Marc, 1996, *Systèmes agraires, problématique de l'intensification agricole et télédétection. Exemple au Burkina Faso*, thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, Laboratoire de télédétection et d'analyse régionale, Louvain-la-Neuve, 260 p.

TOULMIN, Camilla, QUAN, Julian (ed. By), 2000, *Evolving Land Rights, Policy and Tenure in Africa*, London: IIED and Natural Resources Institute, DFID Issues Series, 324 p.

TOVAL, Laura Gómez, CRUZ, Manuel Ángel Gómez , SCHWENTESIUS, Rita, NELSON, Erin, *Returning to the Roots of the Organic Ideal: Local Markets and Participatory Certification in Mexico*, (<http://www.agbio.ca/Docs/SocialScienceConferences/Rita%20Schwentesius%20et%20al%20pape r.pdf>).

TRACY, Michael, 1967, « L'évolution des politiques agricoles », i In: *Économie rurale*. N°71, pp. 27-36.

TREGGAR, Angela, 2011, "Progressing knowledge in alternative and local food networks: Critical reflections and a research agenda", *Journal of Rural Studies* , Vol. 27 (4), pp. 419-430.

TROY, Billy, 2010, *Office du Niger : quelles réalités en accaprement des terres et développement agricole ?*, Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le Monde, 11 p.

UN Millenium Project, 2005, *Halving hunger: it can be done*, Task Force on Hunger, 44 p.

VALDES, Alberto, McCALLA, Alex, 1996, "The Uruguay Round and agricultural policies in developing countries and economies transition", *Food Policy*, Vol. 21, n°4/5, pp. 419-431.

VEIT, Peter, VHUGEN, Darryl, MINER, Jonathan, 2012, "Threats to Village Land in Tanzania. Implications for REDD+ Benefit-Sharing Arrangements", in Naughton-Treves, Lisa, Day, Cathy (Ed.), *Lessons about land tenure, forest governance and REDD+*, Land Tenure Center University of Wisconsin-Madison, pp. 11-22.

VERHAEGEN, Etienne, MATHIEU, Paul, DEGAND, José, 1996, *Prise en compte du développement durable dans les politiques et les actions de développement agricole au Burkina Faso*, Institut d'études du développement et Unité d'économie et de sociologie rurales de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 140 p. + annexes.

VERHAEGEN, Etienne, 1998, "Le développement durable : entre science et politique", in LORIAUX, Michel (sous la direction de), *Population et développement : une approche globale et systémique*, Louvain-la-Neuve, Paris : Académia-Bruylant, l'Harmattan, Cidep, coll. Population et développement, pp. 555-582.

VERHAEGEN, Etienne, 1998, "Pouvoir local et gestion des ressources naturelles au Burkina Faso", in ROSSI, G. et al (sous la direction de), *Sociétés rurales et environnement*, Karthala, Regards, GRET, Paris, Talence, pp. 177-198.

VERHAEGEN, Etienne, 2001, "De l'innovation individuelle à l'innovation collective dans la gestion des terroirs : une expérience d'amélioration des jachères dans la zone cotonnière burkinabè", in DEBUYST, Freddy, *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Louvain-la-Neuve, Paris : Académia-Bruylant, l'Harmattan, Cidep, coll. Population et développement, pp.413-428.

VERHAEGEN, Etienne, 2007, « Vers une reconfiguration du régime agro-alimentaire dominant ? », in CHARLIER, Sophie et WARNOTTE, Gérard (éd.), «La souveraineté alimentaire. Regards croisés, Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, pp. 215-243.

VERHAEGEN, Etienne, 2011, « Le consommateur en tant que consomm'acteur », in PLEYERS, Geoffrey (sous la dir.), *La consommation critique. Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris : Desclée de Brouwer, pp. 2593-282.

VERMEULEN, Hester, BIENABE, Estelle, 2007, "What about the food 'quality turn' in South Africa? Focus on the organic movement development", Poster Paper prepared for presentation at the 105th EAAE Seminar '*International Marketing and International Trade of Quality Food Products*', Bologna, Italy, March 8-10, 2007, 19 p.

VERMEULEN, Sonja, COTULA, Lorenzo, 2010, *Making the most of agricultural investment: A survey of business models that provide opportunities for smallholders*, IIED/FAO/IFAD/SDC, London/Rome/Bern, 116 p.

VIDAL, John, 2010, "How food and water are driving a 21st-century African land grab", *The Observer*, 7 March.

VIDAL, John, 2011, "Ethiopia at centre of global farmland rush", *The Guardian*, 21 March.

VUYLSTEKE, Anne, COLLET, Eric., VAN HUYLENBROECK, Guido, MORMONT, Marc, non daté, *Exclusion of farmers as a consequence of quality certification and standardisation*, 16 p. [<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c64/00800061.pdf>].

WALDRON, Scott, BROWN, Colin, LONGWORTH, John, 2010, "A critique of high-value supply chains as a means of modernising agriculture in China: The case of the beef industry", *Food Policy*, Vol. 35, Issue 5, pp. 479-487.

WALFORD, Nigel, 2003, "Productivism is allegedly dead, long live productivism. Evidence of continued productivist attitudes and decision-making in South-East England", *Journal of Rural Studies*, 19, pp. 491-502.

WALTERMANN, Bern, STREUBEL, Henning, 2010, *Bright future for biodiesel in Indonesia*, The Jakarta Post (25 février 2010).

WARD, Neil, ALMAS, Reidar, 1997, "Explaining Change in the International Agro-Food", *Review of International Political Economy*, Vol. 4 (4), pp. 611-629

WARNING, M., SOO HOO, W., 2000, "The Impact of Contract Farming on Income Distribution: Theory and Evidence", Paper Prepared for Presentation at the *Western Economics Association International Annual Meetings* June 30, 2000, 26 p..

WATHMORE, S., THORNE, L., 1997, "Nourishing Networks : Alternative Geographies of Food", in GOODMAN, D., WATT, M., (Ed. by), 1997, *Globalising Food. Agrarian Questions and Global Restructuring*, Routledge, London and New York, pp. 287-304.

WATHMORE, S., STASSART, P., RENTING, H., 2003, "Guest editorial. What's alternative about alternative food networks ?", *Environmental and Planning A*, vol. 35, pp. 389-391.,

WATTS, D., ILBERY, B., MAYE, D., 2005, "Making reconnections in agro-food geography: alternative systems of food provision", *Progress in Human Geography*, 29, 1 (2005) pp. 22-40.

WATTS, M., GOODMAN, D., 1997, "Agrarian Questions : Global Appetite, Local Metabolism : Nature, Culture, and Industry in Fin-de-Siècle Agro-Food Systems", in GOODMAN, D., WATT, M., (Ed. by), 1997, *Globalising Food. Agrarian Questions and Global Restructuring*, Routledge, London and New York, pp. 1-34.

WEIS, Tony, 2007, *The global food economy : the battle for the future of farming*, London: Zed Books Ltd,

WEKERLE, Gerda, 2004, "Food Justice Movements Policy, Planning, and Networks", *Journal of Planning Education and Research*, Vol. 23, No. 4, pp. 378-386.

WELSH, J., MacRAE, R., 1998, "Food citizenship and community food security : lessons from Toronto, Canada", *Canadian Journal of Development Studies*, 19, pp. 237-255.

WILY, Liz Alden, 2011, *The tragedy of public lands: The fate of the commons under global commercial pressure*, the International Land Coalition, 94 p.

WINTER, Michael, (année ?), "Embeddedness and the new food economy : incomers, farmers and local food", Paper prepared for Workshop : *International Perspectives on Alternative Agro-Food Networks*, University of California, Santa Cruz, Octobre 12-13, 13 p.

WINTER, Michael, 2003, "Embeddedness, the new food economy and defensive localism", *Journal of Rural Studies*, 19, pp. 23-32.

WISKERKE, Johannes S., 2003, "On promising niches and constraining sociotechnical regimes : the case of Dutch wheat and bread", *Environment and Planning A*, Vol. 35 (3), March, pp. 429-448.

WOODS, Michael, 2003, "Deconstructing rural protest: the emergence of a new social movement", *Journal of Rural Studies*, 19, pp. 309-325.

WOODS, Michael, 2007, "Engaging the global countryside: globalization, hybridity and the reconstitution of rural place", *Progress in Human Geography*, 31(4), pp. 485-507.

WORLD BANK, 2010, "Rising Global Interest in Farmland. Can It Yield Sustainable and Equitable Benefits?", Washington, 17 p.

WRIGHT, Wynne, MIDDENDORF, Gerard, 2009, *The Fight over Food. Producers, Consumers, and Activists Challenge the Global Food System*, Pennsylvania : The Pennsylvania State University Press, 297 p.

ZOUGMORE, Noufou, 2011, « Les nouveaux acteurs prennent les bonnes terres », *Défis Sud*, n° 99, pp.24-25)